

JOURNAL OFFICIEL

DE LA GUINÉE FRANÇAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, A CONAKRY

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
A. O. F.	32 fr.	18 fr.
France et Colonies.	36 —	20 —
Etranger et Colonies étrangères.	40 —	22 —
Prix du n° de l'année courante.	1 fr. 60	
— par la poste.	1 fr. 60	
Prix du n° des années antérieures.	2 fr.	
— par la poste.	2 fr. 10	

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES

S'adresser au Chef de l'Imprimerie

Les annonces doivent être remises les 10 et 25 de chaque mois au plus tard.
Les insertions et les abonnements sont payables d'avance.
Tout changement d'adresse donnera droit à la perception d'une somme de 2 francs

ANNONCES

Annonces légales : la ligne	2 fr. 50
Annonces commerciales et avis :	
Une insertion de 1 à 5 lignes	15 fr. »
Chaque ligne en plus	2 fr. »
Une page entière	220 fr. »
Une demi-page (soit en hauteur, soit en largeur)	110 fr. »
Chaque annonce répétée moitié prix. Il n'est jamais compté moins de 5 lignes ou 15 fr.	

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Actes du Pouvoir central.

1934	
29 septemb.	Décret portant réglementation des prises de police en Afrique occidentale française (arrêté de promulgation n° 2502 bis A. P., du 12 novembre 1934)..... 674
9 septemb.	Décret approuvant en ce qui concerne le mode d'assiette et les règles de perception l'arrêté du Gouverneur général de l'Afrique occidentale française du 28 juin 1934, pris en Commission permanente du Conseil de Gouvernement, fixant la taxe d'importation sur les couvertures communes et les tissus mélangés autrement que dans la lièze et dans les chefs (arrêté de promulgation n° 2544 A. P., du 17 novembre 1934)..... 675
28 octobre.	Décret approuvant une délibération de la Commission permanente du Conseil du Gouvernement de l'Afrique occidentale française du 28 juin 1934, relative au régime douanier des couvertures communes (arrêté de promulgation n° 2543 A. P., du 17 novembre 1934)..... 676

Actes du Gouvernement général.

1934	
31 août.	1989 A. P. — Arrêté portant réorganisation de la Commune mixte de Conakry..... 677
31 août.	1990 A. P. — Arrêté portant réorganisation de la Commune mixte de Kankan..... 677
12 novemb.	2503 A. P. — Arrêté réglementant les prises de police en Afrique occidentale française..... 676

Actes du Gouvernement local.

1934	
8 septemb.	1795 A. E. — Arrêté portant modification à l'arrêté n° 215 A. E., du 8 février 1933 au sujet des redevances pour travaux effectués par le Service topographique..... 679
29 septemb.	1980 A. E. — Arrêté accordant à M. Chal (Gabriel), planteur à Kolenté, la concession provisoire d'un terrain de 12 hectares sis à Moria (cercle de Kindia)..... 680
21 novemb.	2323 A. G. — Arrêté réglementant dans les centres urbains de la Guinée française la construction et la salubrité des maisons ainsi que les permissions de voirie, d'alignement et les servitudes d'esthétique..... 681

29 novemb.	2359 F. — Arrêté portant prorogation d'exercice du budget local 1934..... 689
30 novemb.	2373 F. — Décision portant prélèvement exceptionnel de 50.000 francs sur les fonds disponibles de la Caisse de réserve, exercice 1934..... 680
30 novemb.	2374 A. G. — Décision portant désignation des membres devant faire partie des Commissions des contributions directes pour l'année 1935... 601
30 novemb.	2375 A. G. — Décision portant désignation des membres des Commissions des patentes pour 1935..... 601
30 novemb.	2376 A. G. — Arrêté portant approbation du budget primitif de la Commune mixte de Conakry, exercice 1935..... 691
30 novemb.	2377 A. G. — Arrêté portant autorisation extraordinaire de dépenses au budget primitif de la Commune mixte de Conakry, exercice 1934..... 601
6 décemb.	2434 AE/Z. — Arrêté déclarant le canton de Dalaba, subdivision dudit cercle de Mamou, infecté de fièvre charbonneuse..... 602

INSERTIONS SOMMAIRES

Actes du Gouvernement local.

Mutations diverses.....	692
Administration générale.....	692
Affaires politiques.....	692
Agriculture, Service Zootechnique, Eaux et Forêts.....	693
Chemin de fer.....	693
Commune mixte.....	693
Contributions et taxes.....	693
Douanes.....	693
Enseignement.....	694
Gardes de cercle.....	694
Gendarmerie.....	694
Postes et Télégraphes, Télégraphie sans fil.....	694
Santé et Assistance médicale.....	695
Travaux publics. — Service Temporaire du Port.....	695
Affaires diverses.....	695
Addendum.....	696
Renouvellement de la Commission municipale de la Commune mixte de Conakry.....	696

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNICATIONS:

Dépôt de Transition de la Guinée. — Avis d'appel d'offres.....	697
Avis aux importateurs.....	697
Avis de demandes de concessions provisoires.....	697

	Pages.
Avis de bornage.....	697
Liste des électeurs de la Chambre d'Agriculture et d'Industrie pour l'année 1935.....	698
Listes des électeurs appelés à désigner les membres de la Chambre d'Agriculture délégués par les Sociétés indigènes de Prévoyance.....	703
Service de la Curatelle aux successions et biens vacants.....	
Avis de transfert de permis de recherches minières.....	
Avis de vente enchères publique.....	
Service météorologique. — Hauteurs d'eau et nombre de jours de pluie en octobre 1934.....	708
Cote des changes.....	708
Annonces.....	709

Références au « Journal officiel » de l'Afrique occidentale française.
Textes intéressants la Guinée et non insérés au Journal officiel de cette Colonie.

Actes du Pouvoir central.

1934	
5 août.....	Décret modifiant le décret du 14 juin 1926, portant création d'un Office des habitations économiques en Afrique occidentale française (arrêté de promulgation n° 2401 A. P., du 30 octobre 1934).....
13 octobre.....	Décret modifiant le décret du 16 avril 1932, relatif aux pensions d'invalidité des militaires et marins indigènes coloniaux et leurs ayants-cause (arrêté de promulgation n° 2545 A. P., du 17 novembre 1934).....
22 octobre.....	Décret approuvant les arrêtés du Gouverneur général de l'Afrique occidentale française des 26 juillet et 31 août 1934, pris en Commission permanente du Conseil de Gouvernement, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget général de l'Afrique occidentale française, exercice 1934, et prélèvement sur la Caisse de réserve (arrêté de promulgation n° 2546 A. P., du 17 novembre 1934).....
25 octobre.....	Décret relatif au régime des frais de transport et de déplacement en France du personnel relevant du Ministère des Colonies (arrêté de promulgation n° 2599 A. P., du 24 novembre 1934).....

Actes du Gouvernement général.

1934	
23 avril.....	Addendum portant modification à la Convention de 1925, modifiée par le premier addendum des 2 et 30 septembre 1932, et par le deuxième addendum des 8 juillet et 13 octobre 1933, passée entre le Gouverneur général de l'Algérie et le Gouverneur général de l'Afrique occidentale française, au sujet de l'utilisation des liaisons radiotélégraphiques sahariennes entre l'Algérie et l'Afrique occidentale française pour la transmission des télégrammes.....

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

2502 bis A. P. — ARRÊTÉ du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 29 septembre 1934, portant réglementation des prises de police en Afrique occidentale française.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE, COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 18 octobre 1904, portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, modifié par les décrets des 4 décembre 1920 et 30 mars 1925 ;

Vu le décret du 2 janvier 1920, fixant le mode de promulgation et de publication des textes réglementaires en Afrique occidentale française ;

Vu le décret du 29 septembre 1934, portant réglementation des prises de police en Afrique occidentale française,

ARRÊTE :

Article premier. — Est promulgué en Afrique occidentale française, le décret du 29 septembre 1934, portant réglementation des prises de police en Afrique occidentale française.

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Dakar, le 12 novembre 1934.

BREVIÉ.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre des Colonies,

Vu le décret du 18 octobre 1904, portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française et les textes qui l'ont modifié ;

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des Colonies ;

Vu le décret du 15 novembre 1924, portant réglementation des sanctions de police administrative indigène,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Est qualifiée « opération de police » pour l'application du présent décret, toute opération régulièrement entreprise avec le concours des forces militaires, des forces de police ou des groupements auxiliaires de partisans, en vue de prévenir ou de réprimer toutes manifestations de désordre à l'intérieur du Territoire de l'Afrique occidentale française : troubles, mouvements insurrectionnels, attaques de malfaiteurs organisés en bandes armées, attentats contre la sûreté publique.

Art. 2. — Sont considérées comme « prises de police » les animaux, armes, munitions et, d'une manière générale, les effets mobiliers de toute nature saisis au cours de ces opérations de police.

Ces prises sont remises aux autorités des circonscriptions administratives les plus proches qui les prennent en charge, assurent les mesures conservatoires et rendent compte au Lieutenant-Gouverneur.

Art. 3. — Les propriétaires des biens ainsi appréhendés peuvent en demander la restitution pendant un délai franc d'un mois à compter du jour de la prise en charge. Ces demandes font l'objet d'une enquête administrative et sont transmises au Lieutenant-Gouverneur, qui statue en premier et dernier ressort, après avis du conseil privé ou d'administration.

La restitution est refusée aux personnes contre lesquelles ont été relevées au cours de l'enquête administrative des charges suffisantes d'avoir participé, même indirectement, aux actes ou tentatives qui ont nécessité l'opération de police. Le rejet prononcé par le Lieutenant-Gouverneur est définitif. Toutefois, les propriétaires de biens saisis et non restitués, s'ils sont poursuivis à raison des faits qui ont motivé l'opération de police, ont droit, dans le cas d'acquiescement, à une juste indemnité sur laquelle il est statué par le Lieutenant-Gouverneur, après avis du Conseil privé ou d'administration.

Art. 4. — Les biens qui n'ont pas été réclamés dans le délai fixé au paragraphe 1^{er} de l'article précédent ou dont la restitution n'a pas été accordée par le Lieutenant-Gouverneur sont acquis à la Colonie dont dépendent les forces auxiliaires qui les ont saisis.

Le Lieutenant-Gouverneur décide de la destination définitive à leur donner.

Art. 5. — Les conditions d'application du présent décret seront déterminées par arrêtés du Gouverneur général, pris en Conseil de Gouvernement ou en Commission permanente.

Art. 6. — Le Ministre des Colonies est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Rambouillet, le 29 septembre 1934.

ALBERT LEBRUN.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Colonies,

Pierre LAVAL.

2503 A. P. — ARRÊTÉ du Gouverneur général réglementant les prises de police en Afrique occidentale française.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE,
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française et les actes subséquents qui l'ont modifié ;

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des Colonies ;

Vu les décrets du 4 décembre 1920 et 30 mars 1925, réorganisant le Conseil de Gouvernement ;

Vu le décret du 15 novembre 1924, sur le régime de l'indigénat en Afrique occidentale française ;

Vu l'arrêté général du 17 septembre 1927, portant fixation et imputation des dépenses supplémentaires résultant de la participation en Afrique occidentale française des troupes réquisitionnées par l'autorité civile pour le maintien de l'ordre public ;

Vu l'arrêté général du 27 décembre 1927, portant réglementation de la comptabilité matières en Afrique occidentale française ;

Vu le décret du 29 septembre 1934, portant réglementation des prises faites au cours d'actions de police par les forces régulières ou auxiliaires des Colonies du groupe de l'Afrique occidentale française ;

La Commission permanente du Conseil de Gouvernement entendue,

ARRÊTE :

Article premier. — § 1^{er}. — Les chefs des détachements de forces régulières ou auxiliaires ayant participé aux opérations de police définies par le décret du 29 septembre 1934, remettent aux autorités administratives les plus proches du lieu de l'action (commandants de cercle ou de subdivision) :

1° Les animaux, armes, munitions et, d'une manière générale, les effets mobiliers de toute nature, saisis au cours de l'opération ;

2° Un inventaire de ces prises, accompagné s'il y a lieu de toutes justifications utiles relatives aux pertes survenues ou aux matières consommées depuis la saisie ;

3° Un rapport rappelant les instructions reçues, relatant la conduite et les résultats de l'opération.

§ 2. — En ce qui concerne les forces auxiliaires isolées et non encadrées par des européens, cet inventaire et ce rapport seront établis, soit par l'autorité ayant ordonné l'opération, soit par l'autorité dont relèvent les indigènes qui ont effectué l'opération.

Art. 2. — Une commission de réception composée du chef de la circonscription ou de son délégué, du chef de détachement ou de son délégué et du comptable-matières de la circonscription est chargée de procéder au recensement des inventaires et pièces justificatives de pertes ou de mise en consommation immédiate, au classement et à l'évaluation des biens qui font l'objet de la remise, à la détermination des matières périssables qu'il est nécessaire de vendre ou de consommer immédiatement.

Les constatations, évaluations et conclusions de la commission sont consignées sur un procès-verbal, dressé en trois exemplaires : l'un destiné au Lieutenant-Gouverneur, un autre au chef du détachement et le troisième constituant le document comptable appuyant la prise en charge par l'autorité administrative réceptionnaire.

Art. 3. — § 1^{er}. — Les matières reconnues périssables par la commission de réception, si elles ne sont pas consommées par l'administration, sont cédées ou vendues aux enchères publiques dans un délai de 15 jours à compter de la prise en charge.

§ 2. — Les animaux sont marqués et gardés par les soins de l'autorité administrative. Ils peuvent être confiés, sous la surveillance de cette autorité, à la garde des collectivités indigènes.

§ 3. — Les armes, munitions et effets divers sont pris en compte.

Art. 4. — § 1^{er}. — La comptabilité des prises de police est tenue par le comptable-matières de la circonscription sur un registre *ad hoc* d'entrées et de sorties.

§ 2. — Les entrées et les sorties seront justifiées dans les formes réglementaires.

Art. 5. — Le commandant de la circonscription administrative adresse au Lieutenant-Gouverneur dans le plus bref délai :

1° Les rapports, inventaires et justifications fournis par le chef de détachement ou l'autorité suppléante comme il est prévu à l'article premier ;

2° Un exemplaire du procès-verbal de réception ;

3° Les procès-verbaux de consommation, de vente, ou de cession concernant les matières périssables ;

4° Un rapport contenant toutes propositions utiles, concernant l'état des biens saisis, les mesures conservatoires complémentaires, la destruction des armes et munitions inutilisables, la destination qui pourrait être éventuellement donnée aux biens confisqués ou non réclamés dans les délais réglementaires.

Art. 6. — § 1^{er}. — Les propriétaires ne tombant pas sous le coup de la déchéance prévue à l'article 3 du décret du 29 septembre 1934 ont un délai franc d'un mois, à compter de la date du procès-verbal de réception, pour déposer leurs demandes en répétition.

§ 2. — Ces demandes sont présentées, soit directement, soit par l'intermédiaire du chef de détachement ou du chef de la circonscription administrative du lieu de résidence, au chef de la circonscription administrative, dépositaire des biens appréhendés.

L'autorité qui reçoit la requête délivre un récépissé mentionnant expressément la date du dépôt de la demande et avise d'urgence le Lieutenant-Gouverneur.

Une enquête est aussitôt ouverte sur le bien fondé de la requête, et les résultats en sont centralisés par le chef de la circonscription administrative, dépositaire des biens, qui les complète au besoin et les soumet à l'examen d'une commission composée :

1° D'un fonctionnaire désigné par le Commandant de cercle, président ;

2° Du président du Tribunal indigène du premier degré ;

3° D'un membre du conseil des notables désigné par ledit conseil.

Art. 7. — Dans un délai maximum d'un mois à compter du dépôt de la requête, le dossier de l'enquête, accompagné de l'avis exprimé par la commission prévue à l'article précédent et d'un rapport du commandant de cercle, est transmis au Lieutenant-Gouverneur qui statue ou ordonne un complément d'enquête en Conseil privé ou d'administration, sous réserve des dispositions du paragraphe 3 de l'article 3 du décret du 29 septembre 1934.

Art. 8. — Les prises, dont la restitution aura été reconnue justifiée et qui n'auront pas été perdues par cas de force majeure, seront rendues à leurs propriétaires : en nature, à charge pour eux de rembourser les frais de garde ; en valeur s'ils ont été consommés, vendus ou cédés, défaction faite des frais.

Les frais de gardiennage et de nourriture ne pourront dépasser le vingtième de la valeur des animaux et pourront être acquittés, soit en nature, soit en espèces, suivant les usages locaux.

Art. 9. — § 1^{er}. — Toutes les recettes relatives aux prises seront incorporées au budget local, au chapitre IV : « Produits perçus sur ordre de recettes », article 4 : « Produits divers », à un paragraphe nouveau, intitulé : « Produits des prises de police ».

§ 2. — Toutes les dépenses afférentes aux prises seront effectuées sur les crédits du chapitre XV : « Dépenses diverses, matériel », article 8 : « Dépenses éventuelles et non dénommées », paragraphe nouveau intitulé : « Dépenses afférentes aux prises de police ».

Art. 10. — Les Lieutenants-Gouverneurs des Colonies du groupe et l'Administrateur de la Circonscription de Dakar sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Dakar, le 12 novembre 1934.

BRÉVIE.

2544 A. P. — ARRÊTÉ du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 29 septembre 1934, approuvant en ce qui concerne le mode d'assiette et les règles de perception l'arrêté du Gouverneur général de l'Afrique occidentale française du 28 juin 1934, pris en Commission permanente du Conseil de Gouvernement fixant la taxe d'importation sur les couvertures communes et les tissus mélangés autrement que dans la lisière et dans les chefs.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE,
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 18 octobre 1904, portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, modifié par les décrets des 4 décembre 1920 et 30 mars 1925;

Vu le décret du 2 janvier 1920, fixant le mode de promulgation et de publication des textes réglementaires en Afrique occidentale française;

Vu le décret du 29 septembre 1934, approuvant en ce qui concerne le mode d'assiette et les règles de perception, l'arrêté du Gouverneur général de l'Afrique occidentale française du 28 juin 1934, pris en Commission permanente du Conseil de Gouvernement fixant la taxe d'importation sur les couvertures communes et les tissus mélangés autrement que dans la lisière et dans les chefs,

ARRÊTE :

Article premier. — Est promulgué en Afrique occidentale française le décret du 29 septembre 1934 approuvant en ce qui concerne le mode d'assiette et les règles de perception, l'arrêté du Gouverneur général de l'Afrique occidentale française du 28 juin 1934, pris en Commission permanente du Conseil de Gouvernement, fixant les taxes d'importation sur les couvertures communes et les tissus mélangés autrement que dans la lisière et dans les chefs.

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Dakar, le 17 novembre 1934.

BRÉVIE.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu l'article 18 du sénatus consulte du 3 mai 1854;

Vu le décret du 18 octobre 1904 portant réorganisation le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française et les textes qui l'ont modifié;

Vu l'article 74, paragraphe B, du décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des Colonies,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Est approuvé, en ce qui concerne le mode d'assiette et les règles de perception, l'arrêté n° 1480, pris le 28 juin 1934, en Commission permanente du Conseil de Gouvernement, par le Gouverneur général de l'Afrique occidentale française et fixant la taxe d'importation sur les couvertures communes et les tissus mélangés autrement que dans la lisière et dans les chefs.

Art. 2. — Le Ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Rambouillet, le 29 septembre 1934.

ALBERT LEBRUN.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Colonies,

Pierre LAVAL.

1480 S. E. — ARRÊTÉ du Gouverneur général modifiant le régime douanier des couvertures communes et des tissus de coton mélangés.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE,
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, et les textes modificatifs subséquents;

Vu le décret du 14 avril 1905, fixant les droits d'entrée et de sortie en Afrique occidentale française et les textes modificatifs subséquents;

Vu l'article 74, paragraphe B du décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des Colonies;

La Commission permanente du Conseil de Gouvernement entendue,

ARRÊTE :

Article premier. — Le tableau A de l'article premier du décret du 14 avril 1905 tel qu'il est modifié par les textes subséquents est à nouveau modifié comme suit :

DÉSIGNATION des PRODUITS	UNITÉS sur lesquelles portent LES DROITS	TITRES de PERCEPTION	QUOTITÉ DES DROITS	
			Territoires situés en dehors de la zone visée par la convention du 14 juin 1898	Territoires soumis au régime de la convention du 14 juin 1898
			DROITS D'IMPORTATION	
Couvertures communes fabriquées avec 75% au moins de déchets de divers textiles à l'exclu- sion de la soie ou de la soie artificielle pesant au mètre carré :				
Plus de 450 grammes	100 k. net	Arrêté 28-6-34	11 70	40 25
450 grammes et moins	—	Décret 29-9-34	11 70	40 25
Tissus mélangés autre- ment que dans la lisière et dans les chefs,	—	—	Droit du tissu le plus imposé quelle que soit la proportion du mélange.	

Art. 2. — Les Lieutenants-Gouverneurs des Colonies du Groupe et l'Administrateur de la Circonscription de Dakar et Dépendances, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Dakar, le 28 juin 1934.

BRÉVIÉ.

2543 A. P. — ARRÊTÉ du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française, le décret du 28 octobre 1934, approuvant une délibération de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement de l'Afrique occidentale française du 28 juin 1934, relative au régime douanier des couvertures communes.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE,
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 18 octobre 1904, portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française modifié par ceux des 4 décembre 1920 et 30 mars 1925;

Vu le décret du 2 janvier 1920, fixant le mode de promulgation et de publication des textes réglementaires en Afrique occidentale française;

Vu le décret du 28 octobre 1934, approuvant une délibération de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement de l'Afrique occidentale française du 28 juin 1934, relative au régime douanier des couvertures communes,

ARRÊTE :

Article premier. — Est promulgué en Afrique occidentale française le décret du 28 octobre 1934, approuvant une délibération de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement de l'Afrique occidentale française du 28 juin 1934, relative au régime douanier des couvertures communes.

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Dakar, le 17 novembre 1934.

BRÉVIÉ.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur la proposition du Ministre des Colonies,

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française et les textes modificatifs subséquents;

Vu la loi du 13 avril 1928 relative au régime douanier colonial, ensemble les décrets d'application du 2 juillet 1928 et du 12 juin 1934;

Vu la délibération du 28 juin 1934 de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement de l'Afrique occidentale française demandant la modification du régime douanier des couvertures communes et des tissus mélangés autrement que dans la lisière et dans les chefs;

Vu l'avis conforme du Ministre du Commerce et de l'Industrie, du Ministre des Finances et du Ministre de l'Agriculture,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Est approuvée la délibération prise le 28 juin 1934 par la Commission permanente du Conseil de Gouvernement de l'Afrique occidentale française, demandant la modification du régime douanier des couvertures communes et des tissus mélangés autrement que dans la lisière et dans les chefs.

En conséquence, le tarif douanier de l'Afrique occidentale française est modifié ainsi qu'il suit :

DÉSIGNATION DES PRODUITS	UNITÉS SUR LESQUELLES portent les droits	QUOTITÉ DES DROITS
		TERRITOIRES situés en dehors de la zone visée par la conven- tion du 14 juin 1898 — Surtaxe sur les produits étrangers
Couvertures communes fabriquées avec 75 p. 100 au moins de déchets de divers textiles à l'exclusion de la soie et soie artificielle pesant au mètre carré :		
Plus de 450 grammes.....	100 kilo. net	26 75
450 grammes et moins.....	—	133 75
Tissus mélangés autrement que dans la lisière et dans les chefs..	—	Drôit du tissu le plus imposé quelle que soit la proportion du mélange.

Art. 2. — Le Ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du Ministère des Colonies.

Fait à Paris, le 28 octobre 1934.

ALBERT LEBRUN.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Colonies,

Louis ROLLIN.

ACTES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

1989. A. P. — ARRÊTÉ du Gouverneur général portant réorganisation de la commune mixte de Conakry.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE,
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, modifié par ceux des 4 décembre 1920 et 30 mars 1925;

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des Colonies et les actes modificatifs subséquents;

Vu le décret du 4 décembre 1920, ensemble l'arrêté général du 27 novembre 1929, portant réorganisation des communes mixtes en Afrique occidentale française;

Vu le décret du 4 décembre 1920, portant réorganisation des Conseils d'administration et des Conseils du contentieux administratif de certaines Colonies du groupe de l'Afrique occidentale française, notamment de ceux de la Guinée française;

Vu l'arrêté général du 24 juin 1913, créant la commune mixte de Conakry ensemble l'arrêté général actuellement en vigueur du 30 décembre 1921, la réorganisant;

Vu l'arrêté général du 5 décembre 1927, modifiant l'article 3 de l'arrêté général précité;

Sur le rapport du Lieutenant-Gouverneur de la Guinée française en Conseil d'administration;

La Commission permanente du Conseil de Gouvernement entendue.

ARRÊTE :

CHAPITRE PREMIER

LIMITES TERRITORIALES DE LA COMMUNE MIXTE

Article premier. — La commune mixte de Conakry comprend le territoire de la presqu'île de Tumbo, y compris l'isthme reliant la presqu'île au continent.

CHAPITRE II

FORMATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE

Art. 2. — La commune mixte de Conakry est classée au 2^e degré prévu par l'article 4 du décret susvisé du 4 décembre 1920.

Art. 3. — La Commission municipale comprend, outre l'administrateur-maire, président, cinq notables citoyens français et cinq notables sujets français, membres titulaires élus au scrutin de liste dans les conditions fixées par l'article 14 de l'arrêté général du 27 novembre 1929.

Trois notables citoyens français et trois notables sujets français, membres suppléants, sont élus dans les mêmes formes.

CHAPITRE III

BUDGET COMMUNAL

A. — Recettes.

Art. 4. — Les recettes ordinaires du budget de la commune mixte de Conakry comprennent :

1^o Le produit des biens et revenus communaux ;

2^o Les taxes ou droits établis en rémunération de l'exécution des services dont la commune mixte à la charge, d'après les tarifs dûment autorisés par arrêté du Lieutenant-Gouverneur pris dans les formes réglementaires ;

Produits des droits de place et d'abatage dans les halles, foires, marchés et abattoirs ;

Produits des droits de stationnement sur les voies et les lieux publics ;

Produits des permis d'occupation provisoire sur les trottoirs et voies publiques en ce qui concerne la voirie communale ;

Produits des concessions dans les cimetières ;

Produits des taxes sur l'enlèvement des ordures ménagères ;

Produits de la fourrière ;

Redevances dues pour cession d'eau, d'électricité et pour l'usage de la voie Decauville et autres services assurés par la commune mixte ;

3^o Les taxes additionnelles au principal des contributions directes que s'impose régulièrement la commune mixte et qui ont été approuvées dans les formes réglementaires ;

4^o Une part proportionnelle, fixée par arrêté du Lieutenant-Gouverneur dans les formes réglementaires, sur le produit des impôts, droits et taxes perçus dans les limites de la commune mixte au profit du budget local, ainsi que sur le produit global de la taxe de circulation sur l'essence, l'huile, le pétrole et le mazout ;

5^o Une part, fixée par arrêté du Gouverneur général, sur le produit des amendes de simple police, de police correctionnelle et des juridictions contentieuses pour les contraventions et délits commis sur le territoire de la commune mixte ;

6^o Le produit de l'expédition des actes administratifs et des actes de l'état civil.

Art. 5. — Les recettes extraordinaires se composent :

1^o Des contributions extraordinaires dûment autorisées ;

2^o Du prix des biens communaux aliénés ;

3^o Des dons et legs ;

4^o Des subventions et des avances qui pourraient être consenties sur les fonds du budget local dans un but déterminé ;

5^o Du produit des emprunts autorisés dans les conditions prévues à l'article 339 du décret financier du 30 décembre 1912 et de toutes autres recettes accidentelles.

B. — Dépenses.

Art. 6. — Les dépenses ordinaires du budget de la commune mixte de Conakry sont obligatoires ou facultatives.

a) Les dépenses obligatoires comprennent :

1^o Les frais de perception des droits et revenus communaux ;

2^o Les frais de bureau, de bibliothèque et d'impression pour le service de la commune mixte, de conservation des archives communales, d'abonnement et de conservation du *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française et de celui de la Colonie ;

3^o Les frais de registres de l'état civil, de livrets de famille, de tables décennales et de recensement de la population ;

4^o Les salaires du personnel auxiliaire de l'administration communale et, éventuellement les soldes et accessoires de solde des employés communaux entièrement au compte de la commune mixte ; les suppléments de fonctions et indemnités spéciales alloués aux fonctionnaires et agents qui, tout en étant rétribués sur un autre budget, sont chargés d'un service communal, et ont droit à ce titre, aux dits suppléments et indemnités ;

5^o Les dépenses des services dont la commune mixte à la charge : électricité, eau, voie Decauville, voirie communale, halles, marchés et abattoirs publics, cimetières, hospitalisation et inhumation des indigents, etc...

6^o Les parts contributives aux dépenses d'enseignement primaire, de la police municipale et du service d'hygiène fixées par arrêté du Lieutenant-Gouverneur dans les formes réglementaires ;

7^o L'entretien des bâtiments et des propriétés de la commune mixte ;

8^o Le contingent affecté à la commune mixte pour l'entretien des enfants assistés et des aliénés ;

9^o Les frais d'établissement et de conservation des plans d'alignement et de nivellement ;

10^o L'acquittement des dettes exigibles.

b) Sont facultatives toutes les dépenses n'entrant pas dans une des catégories précédemment énoncées.

Art. 7. — Le Trésorier-Payeur de la Guinée française exerce les fonctions de receveur municipal de la commune mixte de Conakry.

Art. 8. — Les arrêtés généraux susvisés des 24 juin 1913, 30 décembre 1921 et 5 décembre 1927 sont et demeurent rapportés.

Art. 9. — Le Lieutenant-Gouverneur de la Guinée française est chargé de l'exécution du présent arrêté qui aura son effet pour compter du 1^{er} janvier 1935 et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Dakar, le 31 août 1934.

BREVIÉ.

1990 A. P. — ARRÊTÉ du Gouverneur général portant réorganisation de la commune mixte de Kankan.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE, COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, modifié par ceux des 4 décembre 1920 et 30 mars 1925 ;

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des Colonies et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret du 4 décembre 1920, portant réorganisation des Conseils d'administration et des Conseils du contentieux administratifs de certaines Colonies du groupe de l'Afrique occidentale française, notamment de ceux de la Guinée française ;

Vu l'arrêté général du 31 décembre 1914, créant la commune mixte de Kankan, ensemble l'arrêté général actuellement en vigueur du 30 décembre 1921 la réorganisant ;

Sur le rapport du Lieutenant-Gouverneur de la Guinée française en Conseil d'administration ;

La Commission permanente du Conseil de Gouvernement entendu,

ARRÊTE :

CHAPITRE PREMIER

LIMITES TERRITORIALES DE LA COMMUNE MIXTE

Article premier. — La commune mixte de Kankan comprend le territoire délimité comme suit :

Au Sud par la rive gauche du Milo sur laquelle deux bornes A et B sont placées: A en amont, à 1.676 mètres à vol d'oiseau du centre de la place du Port; B, en aval, à 3.640 mètres du même point.

Au Sud-Ouest, par une ligne droite A C formant un angle de 49 grades 50 centigrades avec la direction Nord. Au point C se trouve la troisième borne distante de 3.387 mètres du point A.

Au Nord-Est, par une ligne droite B D parallèle à A C. Au point D se trouve la quatrième borne distante de 4.792 mètres du point B.

Au Nord-Ouest, par une ligne droite C D, le point C étant distant de 4.432 mètres du point D. Le tout conforme au plan annexe au présent arrêté.

CHAPITRE II

FORMATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE

Art. 2. — La commune mixte de Kankan est classée au 1^{er} degré prévu par l'article 4 du décret susvisé du 4 décembre 1920.

Art. 3. — La commission municipale comprend, outre l'administrateur-maire, président, trois notables citoyens, français et trois notables sujets français, membres titulaires désignés dans les conditions fixées par l'article 13 de l'arrêté général du 27 novembre 1929.

Deux notables citoyens français et deux notables sujets français, membres suppléants, sont désignés dans les mêmes conditions.

CHAPITRE III

BUDGET COMMUNAL

A. — Recettes.

Art. 4. — Les recettes ordinaires du budget de la commune mixte de Kankan comprennent :

1^o Le produit des biens et revenus communaux;
2^o Les taxes ou droits établis en rémunération de l'exécution des services dont la commune mixte a la charge, d'après les tarifs dûment autorisés par arrêté du Lieutenant-Gouverneur pris dans les formes réglementaires;

Produits des droits de place et d'abatage dans les halles, foires, marchés et abattoirs;

Produits des droits de stationnement sur les voies et les lieux publics;

Produits des permis d'occupation provisoire sur les trottoirs et voies publiques en ce qui concerne la voirie communale;

Produits des concessions dans les cimetières;

Produits des taxes sur l'enlèvement des ordures ménagères;

Produits de la fourrière;

Redevances dues pour cession d'eau, d'électricité et pour l'usage de la voie Decauville et autres services assurés par la commune mixte;

3^o Les taxes additionnelles au principal des contributions directes que s'impose régulièrement la commune mixte et qui ont été approuvées dans les formes réglementaires;

4^o Une part proportionnelle, fixée par arrêté du Lieutenant-Gouverneur dans les formes réglementaires, sur le produit des impôts, droits et taxes perçus dans les limites de la commune mixte au profit du budget local, ainsi que sur le produit global de la taxe de circulation sur l'essence, l'huile, le pétrole et le mazout;

5^o Une part, fixée par arrêté du Gouverneur général, sur le produit des amendes de simple police, de police correctionnelle et des juridictions contentieuses pour les contraventions et délits commis sur le territoire de la commune mixte;

6^o Le produit de l'expédition des actes administratifs et des actes de l'état civil.

Art. 5. — Les recettes extraordinaires se composent :

1^o Des contributions extraordinaires dûment autorisées;

2^o Du prix des biens communaux aliénés;

3^o Des dons et legs;

4^o Des subventions et des avances qui pourraient être consenties sur les fonds du budget local dans un but déterminé;

5^o Du produit des emprunts autorisés dans les conditions prévues à l'article 339 du décret financier du 30 décembre 1912 et de toutes autres recettes accidentelles.

B. — Dépenses.

Art. 6. — Les dépenses ordinaires du budget de la commune mixte de Kankan sont obligatoires ou facultatives.

a) Les dépenses obligatoires comprennent :

1^o Les frais de perception des droits et revenus communaux;

2^o Les frais de bureau, de bibliothèque et d'impression pour les services de la commune mixte, de conservation des archives communales, d'abonnement et de conservation du *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française et de celui de la Colonie;

3^o Les frais de registres d'état civil, de livrets de famille, de tables décennales et de recensement de la population;

4^o Les salaires du personnel auxiliaire de l'administration communale et, éventuellement les soldes et accessoires de solde des employés communaux entièrement au compte de la commune mixte; les suppléments de fonctions et indemnités spéciales alloués aux fonctionnaires et agents qui, tout en étant rétribués sur un autre budget, sont chargés d'un service communal, et ont droit à ce titre, aux dits suppléments et indemnités;

5^o Les dépenses des services dont la commune mixte a la charge : électricité, eau, voie Decauville, voirie communale, halles, marchés et abattoirs publics, cimetières, hospitalisation et inhumation des indigents, etc...

6^o Les parts contributives aux dépenses d'enseignement primaire, de la police municipale et du service d'hygiène fixées par arrêté du Lieutenant-Gouverneur dans les formes réglementaires;

7^o L'entretien des bâtiments et des propriétés de la commune mixte;

8^o Le contingent affecté à la commune mixte pour l'entretien des enfants assistés et des aliénés;

9^o Les frais d'établissement et de conservation des plans d'alignement et de nivellement;

10^o L'acquittement des dettes exigibles.

b) Sont facultatives toutes les dépenses n'entrant pas dans une des catégories précédemment énoncées.

Art. 7. — Le préposé du Trésor de Kankan exerce les fonctions de receveur municipal de la commune mixte de Kankan.

Art. 8. — Les arrêtés généraux susvisés des 31 décembre 1914 et 30 décembre 1921, sont et demeurent rapportés.

Art. 9. — Le Lieutenant-Gouverneur de la Guinée française est chargé de l'exécution du présent arrêté qui aura son effet pour compter du 1^{er} janvier 1935 et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Dakar, le 31 août 1934.

BRÉVIE.

ACTES DU GOUVERNEMENT LOCAL

1795 A. E. — ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur portant modification à l'arrêté n° 215 A. E. du 8 février 1933 au sujet des redevances pour travaux effectués par le service Topographique.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française modifié par ceux des 4 décembre 1920 et 30 mars 1925;

Vu le décret du 24 juillet 1906 portant organisation du régime de la Propriété foncière dans les territoires et Colonies relevant du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu l'arrêté général de l'Afrique occidentale française du 26 octobre 1906, portant règlement pour l'application du décret du 24 juillet 1906 notamment en ses articles 43 et 44;

Vu l'arrêté général du 17 mars 1908, créant un cadre local de Géomètres, commun à toutes les Colonies de l'Afrique occidentale française;

Vu l'arrêté local du 22 janvier 1907, fixant les tarifs des opérations effectuées par les Géomètres du Service topographique;

Vu l'arrêté général du 4^e avril 1921, modifié par l'arrêté du 30 septembre 1922, réorganisant le cadre des Géomètres;

Vu l'arrêté général du 7 mars 1925, réorganisant à nouveau le cadre commun du service topographique complété par les arrêtés du 5 décembre 1926 et 1932;

Vu l'arrêté local du 30 mars 1928, portant modification des tarifs des travaux exécutés par les géomètres du Service topographique;

Vu l'arrêté n° 215 A. E. du 8 février 1933, portant modification des tarifs des travaux exécutés par les Géomètres du Service topographique;

Vu la lettre n° 68 T. P. du 10 mai 1934, du Gouverneur général;

Sur la proposition du Chef du service des Travaux publics;

La Commission permanente du Conseil d'administration entendue dans sa séance du 8 septembre 1934;

Sous réserve d'approbation par le Gouverneur général en Conseil de Gouvernement,

ARRÊTE :

Article premier. — Est modifié ainsi qu'il suit l'arrêté du 8 février 1933 :

« Art. 2. — b) *Tarif rural*. — Ce tarif est applicable aux propriétés bâties ou non bâties qui sont situées en dehors des villes et des faubourgs ou des centres lotis.

« Pour les terrains d'une superficie égale ou inférieure à 5 hectares, 200 francs par hectare, avec minimum de 300 francs de 5 à 10 hectares, une somme fixe de 1.000 francs augmentée de 120 francs par hectare au-delà du 5^e;

« De 10 à 50 hectares, une somme fixe de 1.600 francs, augmentée de 50 francs par hectare au-delà du 10^e;

« De 50 à 100 hectares, une somme fixe de 3.600 francs, augmentée de 30 francs par hectare au-delà du 50^e;

« De 100 à 200 hectares, une somme fixe de 5.100 francs, augmentée de 25 francs par hectare, au-delà du 100^e;

« De 200 à 500 hectares, une somme fixe de 7.600 francs, augmentée de 19 francs par hectare au-delà du 200^e;

« De 500 à 1.200 hectares, une somme fixe de 13.300 francs, augmentée de 13 francs par hectare au-delà du 500^e;

« Art. 6. — Les frais de déplacement des opérateurs, de leurs aides et de transport du matériel technique sont mis à la charge du particulier intéressé dans les conditions ci-après :

« Il sera d'abord perçu une indemnité fixe de 135 francs par agent européen et de 7 fr. 50 par aide, par demi-journée passée en voyage à l'aller et au retour.

Art. 2. — Le Secrétaire général, le Receveur des Domaines, le Chef du service des Travaux publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié partout où besoin sera.

Conakry, le 8 septembre 1934.

A. VADIER.

(Approuvé par arrêté du Gouverneur général du 22 octobre 1934, n° 2352 T. P.)

1980 A. E. — ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Chal (Gabriel), planteur à Kolenté, la concession provisoire d'un terrain de 12 hectares sis à Moria (cercle de Kindia).

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, modifié par ceux des 4 décembre 1920 et 30 mars 1925;

Vu les décrets des 23 octobre 1904, 29 septembre 1928 et l'arrêté général du 24 novembre 1928, portant organisation du Domaine en Afrique occidentale française;

Vu le décret du 26 juillet 1932, portant réorganisation du régime de la propriété foncière dans les Colonies de l'Afrique occidentale française;

Vu l'arrêté local du 13 avril 1912, réglementant les concessions domaniales et les actes subséquents qui l'ont modifié;

Vu la demande de concession agricole formulée le 28 mars 1933, par M. Chal (Gabriel), planteur à Kolenté (cercle de Kindia);

Vu l'avis inséré au *Journal officiel* de la Guinée française, numéros des 1^{er} et 15 juin 1933) et le dossier d'enquête sur place;

La Commission permanente du Conseil d'administration entendue dans sa séance du 29 septembre 1934;

ARRÊTE :

Article premier. — Il est accordé pour une durée de sept ans, à compter de la date du présent arrêté, à M. Chal (Gabriel), planteur à Kolenté, la concession provisoire en vue de la culture du bananier, d'un terrain d'une superficie de 12 hectares environ sis sur le territoire du village de Moria, canton du Saloum (cercle de Kindia), et délimité conformément au plan joint au présent arrêté, savoir :

Au Nord : sur une longueur de 400 mètres par la concession de M. Varin;

A l'Est : sur une longueur de 400 mètres par la route reliant la concession Varin Allegret, à la route de la Kolenté;

Au Sud : par la brousse sur une longueur de 200 mètres;

A l'Ouest : par la brousse sur une longueur de 310 mètres.

Art. 2. — Le concessionnaire sera tenu annuellement au paiement de la somme de cent francs, à titre de redevance.

Art. 3. — La présente concession est soumise aux clauses et conditions déterminées par le cahier des charges annexé au présent arrêté, et sous réserve expresse des droits des tiers.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Conakry, le 29 septembre 1934.

A. VADIER.

2373 F. — DÉCISION du Lieutenant-Gouverneur portant relèvement exceptionnel de 50.000 francs sur les fonds disponibles de la Caisse de réserve, exercice 1934.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, modifié par ceux des 4 décembre 1920 et 30 mars 1925;

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des Colonies et tous actes subséquents qui l'ont modifié;

Vu l'arrêté général du 19 décembre 1933 portant approbation du budget local de la Guinée française, exercice 1934;

Vu la circulaire du Gouverneur général n° 116 F. du 14 avril 1928 précisant les conditions dans lesquelles doivent être opérés les prélèvements sur les fonds des caisses de réserve;

Sur la proposition du Secrétaire général,

DÉCIDE :

Article premier. — Il sera prélevé à titre exceptionnel sur les fonds disponibles de la Caisse de réserve une somme de cinquante mille francs (50.000 fr.) destinée à faire face aux dépenses extraordinaires, chapitre XX du budget local, exercice 1934.

Cette somme de cinquante mille francs (50.000 fr.) sera incorporée aux recettes extraordinaires, budget local, exercice 1934, chapitre IX, article 1^{er}, paragraphe 2.

Art. 2. — L'Ordonnateur-délégué et le Trésorier-payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Conakry, le 30 novembre 1934.

A. VADIER

2323 A. G. — ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur réglementant dans les centres urbains de la Guinée française la construction et la salubrité des maisons ainsi que les permissions de voirie, l'alignement et les servitudes d'esthétique.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 ;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, modifié par ceux des 4 décembre 1920 et 30 mars 1925 ;

Vu les décrets des 14 avril 1904, 6 mai 1922, 24 juillet 1924, 27 septembre 1927 et 22 novembre 1927 sur la protection de la santé publique en Afrique occidentale française ;

Vu l'arrêté général du 1^{er} janvier 1928, relatif à l'exécution des prescriptions sanitaires dans les immeubles bâtis ou non, lorsque la personne responsable s'absente de la localité pour une durée supérieure à huit jours ;

Vu l'arrêté général du 31 janvier 1933, portant réglementation des mesures d'ordre spécial, temporaire et défensif, destinées à prévenir ou à faire cesser les épidémies de typhus amari en Afrique occidentale française, modifié en son article 33 par arrêté général du 17 juillet 1933 ;

Vu les arrêtés locaux des 24 octobre 1910, relatifs aux mesures à prendre pour prévenir ou faire cesser les maladies épidémiques, et 2 janvier 1933, déterminant les mesures d'ordre général permanent et préventif destinées à prévenir l'éclatement du typhus amari ;

Vu l'arrêté local du 15 septembre 1910, relatif à la propreté des abords des immeubles et des terrains situés dans la ville de Conakry ;

Vu l'arrêté local du 25 octobre 1910, relatif à la construction et à la salubrité des maisons ; ensemble l'arrêté d'application du 26 octobre 1910 ;

Vu l'arrêté local n° 2373 A. G. du 30 décembre 1932, réorganisant le Comité local d'hygiène et de salubrité publique de la Guinée française, approuvé par arrêté général du 16 février 1933 ;

Vu le décret du 20 octobre 1926, portant réglementation des établissements dangereux, insalubres et incommodes en Afrique occidentale française, ensemble les arrêtés généraux d'application du 28 avril 1927 et 30 juin 1928 ;

Vu le décret du 29 septembre 1928, portant règlement du Domaine public et des servitudes d'utilité publique en Afrique occidentale française ; ensemble l'arrêté général d'application du 24 novembre 1928 notamment en son article 18 ;

Vu le décret du 25 novembre 1930, réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire en Afrique occidentale française ; ensemble l'arrêté général du 19 décembre 1930 ;

Vu le décret du 4 décembre 1920, portant réorganisation des communes mixtes en Afrique occidentale française ; ensemble l'arrêté général d'application du 27 novembre 1929 ;

Vu l'avis du Comité local d'hygiène et de salubrité publique de la Guinée française ;

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 21 novembre 1934.

ARRÊTE :

CHAPITRE PREMIER

AUTORISATION DE CONSTRUIRE

ARTICLE PREMIER. — Dans les centres urbains de la Guinée française spécialement désignés par arrêtés du Lieutenant-Gouverneur, aucune construction ne peut être édifiée, transformée, démolie partiellement ou en totalité, ou subir de grosses réparations ou des travaux confortatifs, sans une autorisation délivrée dans les conditions indiquées ci-après :

ART. 2. — *Forme de la demande.* — La demande d'autorisation et les pièces annexes désignées à l'article 3 sont adressées à l'Administrateur-maire ou au Commandant de cercle intéressé en trois exemplaires, dont un sur papier timbré, par le propriétaire ou son représentant, régulièrement constitué.

Cette demande doit mentionner les nom, prénoms et domicile du propriétaire et éventuellement de son représentant, et désigner avec exactitude le lieu où les travaux doivent être entrepris. Elle doit, en outre, contenir les justifications nécessaires pour permettre de vérifier les droits du requérant (propriété, superficie, etc...) sur le terrain où il veut construire et notamment, l'indication du numéro du titre foncier s'il s'agit d'un terrain immatriculé ou de la date du permis

d'occuper s'il s'agit d'une concession provisoire. Le contrôle exercé à cet égard par l'Administration ne saurait toutefois engager sa responsabilité ainsi qu'il est spécifié à l'article 10 ci-dessous.

ART. 3. — *Pièces annexes.* — Il est joint à la demande :

a) Une notice descriptive détaillée indiquant la nature des travaux à exécuter et spécialement les dimensions exactes : 1^o des pièces habitables et des dépendances (longueur, largeur, hauteur), 2^o des ouvertures ;

b) Un plan de masse à l'échelle de 0^m,005 par mètre représentant exactement l'ensemble du titre foncier ou du lot ou parcelle avec la mention des rues avoisinantes, des lots ou parcelles contigus, ainsi que l'indication distincte des constructions existantes et de celles faisant l'objet de la pétition ;

c) Les plans cotés de l'immeuble à l'échelle de 0^m,01 par mètre, plan de chaque étage, des façades, coupes transversales espacées de 10 mètres au maximum et, en général, tous les plans nécessaires à la représentation exacte et précise de l'immeuble.

d) Les plans cotés des installations sanitaires des immeubles destinés à l'habitation de jour ou de nuit, comprenant les plans, élévations et coupes de ces installations à l'échelle de 0^m,02 par mètre, un plan de masse à l'échelle de 0^m,01 par mètre indiquant la distribution de l'immeuble, l'emplacement des ouvrages faisant partie de l'installation sanitaire et, particulièrement des fosses septiques et des puits perdus, le tracé des conduites d'évacuation avec l'indication des coudes, raccords, regards, etc..., un profil en long des conduites à poser sous terre ou dallage à l'échelle de 0^m,005 par mètre pour les longueurs et 0^m,05 par mètre pour les hauteurs, et, en général, les plans nécessaires à la justification de l'observation des règlements. Un de ces plans devra comporter l'indication du nombre de sièges à la turque, de sièges à l'anglaise, d'urinoirs avec leur longueur, de baignoires, de douchières, de lavabos, d'éviers et autres appareils d'évacuation compris dans l'installation.

e) Une demande de permission de voirie pour les travaux devant être exécutés en bordure des voies de communication comprises dans le domaine public ou ayant pour objet de former une emprise quelconque sur le sol des voies publiques ou de leurs dépendances ;

f) Les vues, coupes et détails nécessaires pour les façades des immeubles soumis aux servitudes d'esthétique, définies par le présent arrêté ou par des arrêtés à intervenir ou formant sur la voie publique les saillies prévues aux articles 41 et 45 ci-après.

Les plans joints à une demande d'autorisation de construire devront être datés et porter le nom de l'auteur lisiblement inscrit.

ART. 4. — *Examen des demandes et autorisation de construire.* — Après s'être assuré que le dossier qui lui est remis est établi conformément aux prescriptions des articles 2 et 3 ci-dessus, l'Administrateur-maire ou le Commandant de cercle en délivre récépissé daté, au propriétaire ou à son représentant, s'il en fait la demande.

ART. 5. — Le dossier est ensuite soumis à une Commission composée, sous la Présidence de l'Administrateur-maire ou du Commandant de cercle, de l'Agent-voyer municipal ou du subdivisionnaire des Travaux publics, et du Médecin européen ou hygiéniste en service dans la Commune mixte ou le cercle, qui fait connaître son avis. Après quoi, il est statué sur chaque demande par l'Administrateur-maire ou le Commandant de cercle.

Le requérant est alors avisé soit de l'autorisation qui lui est accordée, soit des raisons qui ne permettent pas de l'accorder.

ART. 6. — Faute par l'Administrateur-maire ou le Commandant de cercle de notifier sa décision dans le délai de 45 jours à compter de la date du dépôt du dossier, le requérant pourra se considérer comme autorisé à commencer les travaux ;

il n'en sera pas moins tenu de se conformer à toutes les prescriptions du présent arrêté, notamment en ce qui concerne l'alignement.

Art. 7. — Lorsque les travaux n'auront pas été commencés dans le délai de six mois qui suivra soit la délivrance de l'autorisation de construire, soit l'expiration du délai de 45 jours prévus à l'article 6 ci-dessus, les autorisations expressement ou tacitement accordées seront périmées.

Les travaux ne pourront être entrepris qu'après la délivrance d'un nouveau permis à la suite de la production d'une nouvelle demande qui sera instruite conformément aux dispositions des articles 2 à 6 ci-dessus.

Les mêmes dispositions seront applicables lorsque les travaux auront été interrompus pendant une durée de six mois.

Art. 8. — *Etablissements dangereux, incommodes et insalubres.* — Les établissements réputés dangereux, insalubres ou incommodes restent, en outre des prescriptions du présent arrêté, soumis à la réglementation spéciale qui les concerne.

Art. 9. — *Bâtiments des services militaires ou maritimes.* — Par dérogation aux dispositions qui précèdent, les plans et la notice descriptive visés aux paragraphes a et c de l'article 3 ne seront pas exigés pour les bâtiments à édifier par les autorités militaires ou maritimes ou sous la surveillance et d'après les projets visés par l'Inspecteur général du service de Santé de l'Afrique occidentale française et approuvés par le Ministre des Colonies ou par le Gouverneur général.

Les grosses réparations à faire à ces immeubles qui restent soumis pour le surplus aux règlements sanitaires, aux règlements de voirie et, éventuellement, aux servitudes d'esthétique qui pourraient être imposées, ne seront l'objet d'une demande spéciale que si elles modifient la surface couverte ou les canalisations existantes.

Les ouvrages de fortification et leurs dépendances ne sont pas visés par le présent arrêté.

Art. 10. — *Droits des tiers.* — Les autorisations de construire délivrées dans les conditions prévues par le présent arrêté, ne peuvent en aucun cas être considérées comme la reconnaissance d'un droit de propriété ou de superficie au profit du bénéficiaire, et elles ne sont accordées que sous réserve des droits des tiers et des droits de l'Administration.

CHAPITRE II

DES ZONES DE CONSTRUCTION

Art. 11. — Chacun des centres urbains visés à l'article premier est divisé en deux zones explicitement délimitées dans le ou les arrêtés désignant les dits centres.

A toute époque, l'étendue de la première zone pourra être modifiée par arrêté du Lieutenant-Gouverneur.

Une troisième zone dite « Industrielle », pourra selon l'importance et les nécessités des centres urbains, être fixée par arrêté du Lieutenant-Gouverneur.

Art. 12. — Dans la première zone l'application stricte des prescriptions relatives à la construction et à la salubrité des maisons sera exigée.

Néanmoins, à titre tout à fait exceptionnel, et après avis de la Commission prévue à l'article 5, les constructions en torchis, banco, pisé, tôles et paillottes existantes dans la première zone lors de la mise en application de la présente réglementation au centre urbain envisagé, seront provisoirement tolérées, mais aucune grosse réparation ni aucun travail confortatif ne pourront y être effectués.

Dans un délai maximum de deux années, et dans les trois mois qui suivront une mise en demeure par lettre recommandée, les propriétaires des dites constructions devront les faire disparaître sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Dans la deuxième zone, la construction des maisons en bois, torchis, banco, pisé ou même des paillottes pourra être exceptionnellement autorisée par l'Administrateur-maire ou le Commandant de cercle après avis de la Commission prévue à l'article 5. Il devra cependant être notifié aux intéressés que ces autorisations ne pourront être accordées qu'à titre précaire et révocable.

Dans le cas où la première zone serait étendue à des parcelles comprises jusque là dans la seconde, les bénéficiaires des autorisations prévues au paragraphe ci-dessus devront, dans les six mois qui suivront une mise en demeure régulière faire disparaître leurs maisons en bois, torchis, banco, pisé ou leurs paillottes, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Les constructions en dur ou les grosses réparations des immeubles en dur situés dans la deuxième zone sont soumises à la même réglementation que celles entreprises dans la première zone.

CHAPITRE III

CONDITIONS IMPOSÉES POUR ASSURER LA SALUBRITÉ DES CONSTRUCTIONS DANS LA PREMIÈRE ZONE.

Art. 13. — *Matériaux.* — Dans toute l'étendue de la première zone il est interdit d'édifier aucune construction avec des matériaux insuffisants, tels que torchis, banco, pisé, carton bitumé, paillottes clayonnages, douves ou cercles de barriques, tôles, fer-blanc, etc.

Les constructions à usage d'habitation ainsi que les locaux annexes et communs, cuisines, débarras, bureaux, ateliers, hangars, écuries, remises, garages, etc., auront leurs parois et toitures en matériaux durs, maçonnerie, béton, brique, pierres, agglomérés, tuile, fer, etc. Les briques à trous devront, aussi bien pour les parois intérieures que pour les parois extérieures, avoir toujours leur tranche recouverte d'un enduit obturant hermétiquement et solidement les trous.

En dehors des menuiseries et escaliers, et de la charpente des couvertures, l'usage du bois peut être autorisé pour les cloisons intérieures, pour les balustrades et clôtures, pour les encorbellements, auvents, rives de toiture et lambrequins, sous réserve d'un entretien en bon état de peinture.

Les tôles ondulées sont autorisées pour la couverture des immeubles et des auvents sous réserve qu'elles soient peintes ou recouvertes d'une couche de coaltar, minium ou autre produit similaire destiné à les protéger contre l'oxydation. Les toitures ou auvents en tôles ondulées dans les centres urbains lors de l'application à ces derniers de la présente réglementation devront répondre à cette condition dans le délai d'un an.

L'usage des tôles ondulées est interdit pour les parois et cloisons de bâtiments ainsi que pour les clôtures. Sont, en outre, interdits pour les clôtures les matériaux suivants: bois de caisse, douves de barriques, déchets de bois et de métal, sécos et paille.

Les installations de cet ordre existant dans les centres urbains lors de l'application à ces derniers de la présente réglementation, devront être retirées, les parois et cloisons dans un délai de deux ans et les clôtures dans un délai d'un an.

L'usage du fibro-ciment peut être autorisé en menuiseries, couvertures et plafonnages.

Les enduits extérieurs seront de couleur claire, la couleur blanche exceptée.

Les badigeons de chaux colorée seront renouvelés tous les deux ans au moins. Le crépissage et les enduits des autres immeubles seront constamment maintenus en bon état.

Les autorisations demandées pourront être refusées lorsque les matériaux proposés et leur mise en œuvre ne présenteront pas les garanties nécessaires pour la sécurité et la salubrité publique.

Art. 14. — *Nettoyement du terrain au cours des travaux.* — Avant l'exécution des travaux de terrassement, le terrain sera nettoyé. Au cours des travaux, les fouilles seront désinfectées chimiquement toutes les fois qu'il sera nécessaire, au moins chaque fois que les travaux seront interrompus pour

une durée de quarante-huit heures, une fois par semaine en cas d'interruption prolongée des travaux et en général à toute injonction du Service d'hygiène. Les terres transportées aux décharges publiques devront, si elles sont reconnues souillées et de nature à compromettre la santé publique, être désinfectées suivant les instructions du Service d'hygiène.

Toutes les précautions nécessaires seront prises pour éviter la stagnation des eaux pendant les travaux et pour combler après l'achèvement des travaux toutes les dépressions creusées.

Dans les cours, terrasses, jardins et dans les terrains non bâtis, les dépressions et irrégularités du sol seront régularisées ou comblées, les cours seront remblayés au moins à hauteur de la voie publique et munies de rigoles cimentées et toutes les précautions nécessaires seront prises pour assurer l'écoulement des eaux sans stagnation.

Art. 15. — *Caves.* — Les caves ne pourront servir à l'habitation ni de jour ni de nuit. Elles seront ventilées par des soupiraux ou baies d'aération placés sur toutes les façades, ayant une surface totale au moins égale au vingtième de leur superficie et munis de dispositifs de nature à empêcher le passage des moustiques.

Le sol et les parois devront être rendus imperméables.

L'écoulement des eaux devra être assuré et toutes les précautions prises en vue d'empêcher leur stagnation.

La hauteur libre sous solives ne devra pas être inférieure à deux mètres vingt centimètres.

Art. 16. — *Pièces en sous-sol.* — Les pièces en sous-sol destinées à être utilisées comme locaux de travail de jour seulement, devront en outre être établies conformément aux prescriptions des articles 20 et 21 ci-après.

Art. 17. — *Rez-de-chaussée.* — Dans toute construction à l'usage d'habitation, bureau, atelier, magasin, etc., dans laquelle il devra être séjourné habituellement, le sol du rez-de-chaussée sera séparé des caves ou terre-pleins par une couche isolante placée au minimum à quinze centimètres en contre-haut du point le plus élevé du sol autour de l'immeuble.

S'il n'existe pas de cave, le rez-de-chaussée sera séparé du sol par un massif de maçonnerie ou de sable recouvert d'une couche de béton maigre d'au moins six centimètres sur sable ou un centimètre sur maçonnerie et surélevée d'au moins quinze centimètres au-dessus du niveau du sol défini comme plus haut.

L'usage des planchers en bois surélevés directement au-dessus du sol est interdit.

Art. 18. — *Hauteur des constructions.* — La hauteur des murs des immeubles doit être proportionnée à la largeur des voies publiques ou privées en bordure desquelles ils sont bâtis. Cette hauteur ne doit pas excéder la largeur de la rue ni deux fois la largeur des cours.

En cas de construction en retrait de la rue, la hauteur pourra être augmentée de la moitié de la largeur du retrait.

Des dérogations pourront être autorisées, après avis de la Commission prévue à l'article 5, s'il apparaît possible de dépasser la hauteur réglementaire sans nuire à l'esthétique du quartier.

Art. 19. — *Réserve du tiers de la surface du terrain.* — En ce qui concerne les immeubles destinés à l'habitation en tout ou partie, la surface bâtie ne devra pas, en principe, excéder les deux tiers de la surface du terrain. Les cours sur lesquelles s'ouvrent des pièces pouvant servir à l'habitation soit de jour soit de nuit, auront une superficie d'au moins trente mètres carrés. Les cours dites courtes sur lesquelles sont exclusivement aérées les pièces qui ne peuvent être destinées à l'habitation auront une surface d'au moins quinze mètres carrés.

Celles donnant accès à des écuries auront une surface minimum de trente mètres carrés.

La distance entre deux constructions non contiguës ne devra en aucun cas être inférieure à un mètre.

Tout propriétaire qui ne construira pas à la limite de sa propriété avec la propriété voisine, ou qui ne fera pas usage de son droit d'acquérir la mitoyenneté d'un mur existant sur sa

limite, sera tenu de réserver autour de sa construction un passage libre d'une largeur qui ne devra pas être inférieure à un mètre, sous réserve des dispositions des articles 678 et 679 du Code civil.

Art. 20. — *Aération des pièces destinées à l'habitation; plafonnage.* — Toute pièce habitée soit de jour, soit de nuit, aura une capacité d'au moins 50 mètres cubes et au moins égale à 16 mètres cubes par personne y demeurant. La hauteur libre sous plafond ne devra pas être inférieure à deux mètres quatre-vingts centimètres.

L'aération des pièces sera assurée par deux ou plusieurs baies ouvrant sur deux façades sur rue ou sur cour et ayant une surface totale d'au moins un mètre carré par seize mètres cubes de capacité de la pièce, avec un minimum de trois mètres carrés soixante-quinze décimètres carrés.

Les jours de souffrance ne pourront jamais être considérés comme baies d'aération.

Quand la distribution de l'immeuble ne permettra d'ouvrir les baies d'aération prévues ci-dessus que dans une seule façade, leur surface totale devra être majorée du cinquième.

Les ouvertures des pièces destinées à l'habitation de jour ou de nuit devront pouvoir être munies de dispositifs destinés à empêcher le passage des moustiques. A cet effet la largeur des huisseries ne sera pas inférieure à vingt centimètres.

Les pièces situées sous les combles seront plafonnées soit en planches posées à rainures et languettes, soit en plaque de fibro-ciment avec couvre-joints, soit en enduit armé, soit en tous autres matériaux durs agréés par la Commission d'examen prévue à l'article 5. Ces plafonnages devront être parfaitement jointifs dans toutes leurs parties.

Art. 21. — *Dépendances.* — Les dépendances, cuisines, buanderies, salles de bains, water-closets, etc., seront établis sur aire maçonnée imperméable. Ces pièces seront pourvues d'ouverture ayant une surface au moins égale à un mètre carré par dix mètres cubes de capacité de la pièce.

Les fourneaux de cuisine seront raccordés soit directement, soit par une hotte, à un conduit de fumées montant au-dessus de la partie la plus élevée de la construction et construit en briques pleines posées à plat ou en matériaux agréés par la Commission.

Les combles seront ventilés par des châtisères, lucarnes ou œil de bœuf d'une superficie totale au moins égale au cinquième de la surface couverte.

Art. 22. — *Ecuries, étables, poulaillers, clapiers.* — Les écuries et étables seront établis sur aire maçonnée imperméable et en pente vers une rigole assurant l'écoulement des urines sans stagnation. Elles seront largement ventilées; leurs parois devront être imperméables jusqu'à un mètre cinquante au-dessous du sol.

La hauteur sous les entrails, solives ou sablières ne devra pas être inférieure à deux mètres quarante centimètres.

Les écuries et étables destinées à recevoir au maximum trois animaux seront éloignées d'au moins cinq mètres des pièces destinées à l'habitation. Celles recevant plus de trois animaux devront être éloignées d'au moins dix mètres.

Les fumiers seront disposés sur une aire maçonnée imperméable entourée d'un rebord également imperméable et établie à une distance d'au moins dix mètres des habitations. Les fumiers seront enlevés aussi fréquemment que possible, au moins une fois chaque semaine.

Les écuries, étables, poulaillers et clapiers seront nettoyés quotidiennement et toutes mesures seront prises pour qu'il ne se dégage aucune mauvaise odeur.

Le Service d'hygiène pourra, d'ailleurs, prescrire la suppression de tout ou partie de ces installations qui seraient reconnues insalubres et susceptibles de compromettre la santé publique.

L'élevage effectué dans un but commercial du bétail, de la volaille et des lapins est interdit dans la première zone.

La présence des porcs est également interdite dans la même zone.

Art. 23. — *Écoulements des eaux de pluie.* — Toutes les parties des constructions habitées ou non, les toitures des terrasses, chénaux et gouttières, cours, passages, dépendances, etc., doivent présenter des dispositions de nature à assurer l'écoulement sans stagnation des eaux pluviales ou des eaux d'infiltration. Aucun tuyau d'évacuation de matières usées ne débouchera dans les gouttières et conduites destinées aux eaux de pluie ou d'infiltration. Les eaux recueillies seront évacuées soit dans le caniveau de la rue, soit dans les puits perdus prévus à l'article 32, ci-après.

Art. 24. — *Eau potable.* — Les immeubles construits à proximité des rues parcourues par une canalisation d'eau potable seront reliés à celle-ci par un branchement spécial. En cas de location multiple de ces immeubles, l'usage de l'eau potable sera assuré à tous les occupants de l'immeuble dans les conditions prescrites par les arrêtés réglementant la distribution.

Il devra être installé au moins un poste d'eau par appartement de trois pièces habitables ou un par quatre pièces habitables dans les immeubles où ces pièces sont louées isolément ou par groupe de deux.

Art. 25. — *Réservoirs, citernes et puits.* — Les réservoirs d'eau potable, les citernes, les puits auront leurs parois étanches et formées de matériaux qui ne puissent causer l'altération des eaux. Le bois sera exclu. Les réservoirs en fer seront goudronnés intérieurement.

Les réservoirs enterrés partiellement ne pourront être distants de moins de dix mètres des écuries, étables, dépôts de fumier, water-closets.

Ils seront tenus en état constant de propreté et désinfectés. Leur suppression pourra toujours être prescrite par le Service d'hygiène. Les puits et citernes interdits à titre définitif seront comblés jusqu'au niveau du sol.

Les orifices de puisage des puits et citernes seront munis d'une margelle en maçonnerie permettant l'adaptation exacte d'un couvercle plein ou grillagé emboîtant l'orifice de manière à empêcher le passage des moustiques. Les dimensions des interstices du treillis ne devront pas excéder quinze dixièmes de millimètres.

Les bassins et réservoirs à air libre, lavoirs, abreuvoirs, récipients destinés à l'arrosage, devront être munis d'un orifice d'écoulement déclive permettant l'évacuation complète de l'eau après usage.

Dans les centres urbains pourvus d'un réseau de canalisation d'eau, la construction de réservoirs, citernes, puits, lavoirs, abreuvoirs, ne sera admise que sur autorisation spéciale accordée par l'Administrateur-maire ou le Commandant de cercle après avis de la Commission prévue à l'article 5.

CHAPITRE IV

INSTALLATIONS SANITAIRES

Art. 26. — *Évacuation des vidanges et des eaux usées.* — A défaut d'égout dans les centres urbains de la Colonie, et jusqu'à ce qu'il soit possible de procéder à des installations de cette nature, l'évacuation des vidanges s'effectuera exclusivement dans des fosses septiques établies dans les conditions fixées à l'article 31, ci-après. L'emploi des tinettes ne sera toléré que dans la 2^e zone.

En ce qui concerne les eaux usées, leur évacuation aura lieu soit dans les caniveaux des rues ou, à défaut, ou par suite d'insuffisance de pente de ces derniers, dans des puits perdus convenablement aménagés dans les conditions fixées à l'article 32, ci-après.

Art. 27. — *Cabinets d'aisance.* — Il devra exister par immeuble habité au moins un cabinet d'aisance pour les occupants, et autant que possible un autre pour le personnel domestique.

Si l'immeuble contient plusieurs appartements distincts, chaque appartement de trois pièces habitables (non compris la cuisine) doit avoir un cabinet d'aisance.

Pour le service des pièces habitables louées isolément ou par groupe de deux, il devra exister au moins un cabinet d'aisance par six pièces habitables et au moins un par étage de plus de trois pièces.

Pour le service des salles de spectacle ou de concert, de cafés, de restaurants ou établissements similaires, les cabinets seront installés dans des locaux distincts pour les hommes et pour les dames. Leur nombre sera calculé pour chaque catégorie à raison d'un au moins par cent cinquante mètres carrés ou fraction de cent cinquante mètres carrés de la surface occupée par le public. Les terrasses de cafés interviendront pour la surface totale dans le calcul du nombre des cabinets d'aisance à installer. Le local affecté aux hommes comprendra en outre un urinoir à deux places par cabinet d'aisances, étant entendu que dans les urinoirs contigus, sans séparation, chaque place occupe une largeur minimum de soixante centimètres.

Dans les établissements à usage collectif, écoles, bâtiments hospitaliers, etc., le nombre des cabinets d'aisance sera déterminé par l'Administration, en tenant compte du nombre de personnes appelées à en faire usage et de la durée de leur séjour dans les établissements.

Les locaux à usage de bureaux, ateliers, boutiques, etc., d'une surface maximum de trente mètres carrés, ainsi que les locaux qui, dans les maisons de commerce ou d'industrie, servent au logement de leur personnel vivant en commun, seront assimilés à des pièces habitables louées isolément ou par groupe de deux et devront par suite comporter le nombre de cabinets d'aisance exigé pour cette catégorie d'immeubles.

Les locaux de même destination d'une surface supérieure à trente mètres carrés devront comporter un cabinet d'aisance par cent mètres carrés ou fraction de cent mètres carrés.

Art. 28. — Tout cabinet d'aisance sera installé dans un local aéré et éclairé directement.

Les cabinets d'aisance devront être pourvus d'un siège à la turque ou d'un siège à l'anglaise dont la cuvette en grès céramique vernissé ou en tous autres matériaux imperméables qui devront au préalable être soumis à l'examen du Service technique compétent pour autorisation.

Les cuvettes des sièges à la turque seront raccordées aux murs, en arrière et latéralement, par des massifs maçonnés enduits sur deux centimètres d'épaisseur au mortier riche de ciment et ayant une pente de 45 degrés destinée à permettre un lavage facile des abords du siège. Le dallage du local devant le siège devra comporter un enduit de trois centimètres d'épaisseur au mortier riche de ciment avec une pente vers le siège, d'au moins dix centimètres par mètre. Les murs du local seront recouverts d'un enduit de deux centimètres d'épaisseur au mortier riche de ciment jusqu'à une hauteur minimum de soixante centimètres au-dessus des bords du siège. Les enduits au ciment exigé ci-dessus pourront être remplacés par un revêtement en carreaux de ciment, faïence ou grès posés au mortier de ciment ou par des dalles en ardoises.

Toute cuvette de cabinet d'aisance sera munie d'un siphon formant fermeture hydraulique permanente, avec dix centimètres au moins de garde d'eau et cinq centimètres au moins de plongée, afin d'intercepter toute communication entre l'atmosphère des tuyaux de chute et celle des locaux desservis. La partie haute de cette fermeture hydraulique en communication avec le tuyau de chute devra être munie d'un tuyau de ventilation étanche, de cinq centimètres au moins de diamètre intérieur prolongé jusqu'à un mètre au-dessus du point le plus élevé du bâtiment, et comportant un dispositif empêchant le passage des moustiques.

Les tuyaux de chute des sièges se raccordant avec les conduites principales ou avec les tuyaux de descente, ne devront pas présenter une inclinaison inférieure à cinquante centimètres par mètre. Leur diamètre intérieur ne devra pas être inférieur à dix centimètres.

Chaque siège devra être pourvu d'un réservoir de chasse de contenance minimum de douze litres fermé par un couvercle et fonctionnant automatiquement ou à la main au moyen d'une chaîne de tirage. Le réservoir et la tuyauterie de chasse devront être disposés de telle sorte que la cuvette reçoive la quantité d'eau nécessaire pour le lavage complet des appareils, l'enlèvement des matières et le renouvellement de l'eau du siphon formant obturation hydraulique.

L'alimentation en eau du réservoir de chasse devra être assurée d'une manière permanente, soit par la distribution d'eau de la ville, soit, si l'immeuble n'a pu être relié aux canalisations d'eau, par un bassin de réserve dont la capacité ne devra pas être inférieure à cent litres par cabinet desservant un appartement et à deux cents litres par cabinet d'aisance à usage collectif ou desservant plus de trois pièces à usage de logement loués isolément ou par groupe de deux. Le bassin de réserve devra d'ailleurs être établi conformément aux prescriptions de l'article 25 ci-dessus.

Dans le cas où le bassin de réserve destiné à l'alimentation des chasses desservirait également des postes d'eau, douches, lavabos, etc., une conduite spéciale pour ces installations serait branchée sur le réservoir à une hauteur suffisante au-dessus de la conduite desservant les cabinets pour laisser dans le bassin la réserve d'eau nécessaire à l'alimentation des chasses et calculée comme il est dit ci-dessus.

Art. 29. — *Urinoirs*. — Les urinoirs seront installés, soit à l'air libre sur une aire cimentée, soit dans des locaux aérés et ventilés directement sur l'extérieur.

Les urinoirs appliqués seront raccordés à la canalisation desservant les installations sanitaires avec interposition d'un siphon formant occlusion hydraulique ayant une garde d'eau de cinq centimètres au moins avec deux centimètres au moins de plongée, par une tuyauterie en plomb ayant au moins quatre centimètres et au plus dix centimètres de diamètre intérieur avec une épaisseur minimum de cinq centimètres. L'orifice d'écoulement sera protégé par une grille destinée à arrêter les matières solides; les siphons devront être d'un accès facile.

Le sol du local devra comporter un enduit de trois centimètres d'épaisseur au mortier riche de ciment, avec une pente d'au moins trois centimètres par mètre vers une rigole ayant au moins cinq centimètres de largeur et de profondeur, dont le fond aura une pente supérieure à trois centimètres par mètre, et qui sera raccordée aux canalisations sanitaires dans les mêmes conditions que les urinoirs appliqués, par une canalisation de grès, siphonnée comme il est prescrit pour les cabinets d'aisance.

Les murs du local seront recouverts d'un enduit de deux centimètres d'épaisseur au mortier riche de ciment jusqu'à une hauteur de un mètre au-dessus du sol.

Les enduits au ciment exigés ci-dessus pourront être remplacés par des revêtements en carreaux ou ardoises comme il est dit à l'article 28.

Les urinoirs et accessoires seront pourvus d'effets d'eau suffisants et seront entretenus désinfectés.

Lorsque la distance mesurée horizontalement entre le siphon d'un urinoir et la tuyauterie de descente sera supérieure à deux mètres, la conduite d'évacuation devra être raccordée par une tuyauterie en plomb ou en zinc d'un diamètre minimum de 4 centimètres intérieur, avec une conduite de ventilation établie comme il est dit à l'article 28.

Art. 30. — *Evacuation des water-closets*. — Les tuyaux de descente et d'évacuation desservant les cabinets d'aisance seront calculés pour le débit qu'ils doivent assurer. Le diamètre intérieur de conduites sera d'au moins dix centimètres si leur inclinaison est supérieure à quarante-cinq degrés et douze centimètres dans le cas contraire, sans pouvoir être supérieur à quinze centimètres.

Ils seront parfaitement étanches dans toutes leurs parties, devront être construits en matériaux résistants, imperméables et imputrescibles à surface intérieure unie et reliés par des joints étanches.

Ils seront munis de regards avec tampons hermétiques étanches à la sortie de chaque w. c., ainsi qu'à chaque coude et à chaque jonction et au moins tous les vingt mètres dans les parties droites.

Les raccords entre pièces de diamètres différents seront exécutés au moyen de cônes. Les rétrécissements ne sont pas autorisés.

La pente des conduites jusqu'à leur raccordement avec la fosse septique ne devra pas être inférieure à deux centimètres par mètre. Dans les cas exceptionnels où cette dernière condition serait impossible à réaliser, l'Administration pourra exiger l'addition d'un réservoir de chasse automatique dont la capacité proportionnée à l'importance des installations sera déterminée par l'Agent-voyer ou le subdivisionnaire des Travaux publics.

En aucun cas, il ne sera admis de pentes inférieures à un centimètre par mètre.

Les conduites principales et secondaires devront pouvoir supporter la pression intérieure résultant de leur remplissage jusqu'à un mètre au-dessus de leur point le plus élevé.

Des dispositions spéciales seront prises pour que les eaux de pluie ne puissent en aucun cas être déversées dans les fosses septiques.

Art. 31. — *Fosses septiques*. — Les fosses septiques ou tous autres appareils reposant sur les principes de solubilisation et de désintégration des matières excrémentielles par voie biologique seront pourvus de dispositifs d'épuration capables de produire des effluents imputrescibles inodores.

L'élément collecteur et liquéfacteur — fosse septique — devra être pourvu de dispositifs appropriés à la rétention, à la décantation et à la liquéfaction, par processus microbien, des matières excrémentielles en suspension.

Il devra être établi de manière que les chasses successives ne puissent pas y déterminer de remous violents. Sa capacité ne devra pas être inférieure à trois cents litres par personne faisant usage des installations sanitaires, et au minimum à mille cinq cents litres. Les eaux de baign, de buanderie ou de lessive, de pluie ou de lavage de cours, ne devront y avoir accès dans aucun cas.

L'élément épurateur sera constitué par une accumulation en épaisseur convenable, de matériaux poreux résistants à la compression et au tassement.

Les liquides provenant de la fosse septique et ne contenant plus que des matières dissoutes doivent être distribués en pluie ou en lames minces sur toute la surface du lit d'oxydation en évitant le ruissellement direct le long des parois. La surface du lit d'oxydation pour une épaisseur normale de cinquante centimètres de matériaux filtrants ne devra pas être inférieure à vingt décimètres carrés par usager et au minimum à un mètre carré. Si l'épaisseur de la couche filtrante est réduite, la surface du lit devra être augmentée en proportion. L'appareil devra être établi de telle sorte que les matériaux filtrants puissent être pénétrés dans toute leur masse par l'air pris au voisinage du sol. L'effluent devra s'écouler sans stagnation. La tuyauterie de ventilation devra être montée à une hauteur supérieure à un mètre au-dessus des toitures avoisinantes. Toutes les parties de l'appareil devront comporter des dispositifs empêchant le passage des moustiques.

La fosse et l'épuration devront être construits en matériaux parfaitement étanches. Ils seront pourvus d'ouvertures (celles donnant accès à la fosse devant être à fermeture hermétique) permettant d'en effectuer facilement la visite et le nettoyage et d'y opérer des prélèvements.

L'effluent sortant de l'épurateur ne devra pas contenir plus de trois centigrammes de matières organiques en suspension par litre. Un échantillon d'environ cent cinquante centimètres cubes prélevé et conservé dans un flacon bouché à l'émeri ne devra dégager aucune odeur de putréfaction avant ni après sept jours d'incubation à une température comprise entre trente et trente-cinq degrés centigrades.

La délivrance de l'autorisation de construire une fosse septique est d'ailleurs subordonnée aux conditions spéciales résultant de la situation de l'immeuble à desservir et à l'approbation des services techniques compétents.

Le Service d'hygiène pourra prescrire la transformation des installations fonctionnant d'une manière défectueuse.

Art. 32. — *Puits perdus.* — Les évacuations des postes d'eau (évier, lavabos, baignoires et douchières) placées dans les immeubles seront obligatoirement raccordées soit aux caniveaux des rues, soit à un puits perdu (c. f. : article 26) par des tuyauteries ayant un diamètre intérieur de quatre centimètres au moins et dix centimètres au plus avec interposition de siphons ventilés comme il est prescrit pour les urinoirs. Les trop pleins devront comporter les mêmes dispositifs d'occlusion hydraulique.

Les siphons dits « à cloche » seront absolument proscrits à l'intérieur des locaux. Ils pourront être utilisés pour les postes d'eau situés à l'extérieur.

Les puits perdus devront être convenablement conditionnés, creusés assez bas pour se rapprocher le plus possible de la nappe souterraine, et d'une capacité suffisante pour absorber facilement les eaux usées. Un filtre devra arrêter toutes les matières susceptibles de colmater rapidement ces puits qui seront quotidiennement arrosés avec une solution antiseptique. Chaque puits sera couvert et protégé sur son pourtour pour éviter qu'il soit engorgé à la saison des pluies.

Les eaux usées contenant des produits chimiques ou organiques et utilisés pour le commerce ou l'industrie, seront transportées par les soins des commerçants et industriels dans des récipients clos et jetées hors de l'agglomération urbaine en un lieu déterminé par l'autorité locale ou communale.

Art. 33. — *Vidoirs.* — Les installations sanitaires pourront comporter des vidoirs à la condition qu'ils soient placés en dehors des locaux d'habitation et de leurs dépendances.

La conduite d'évacuation devra avoir un diamètre intérieur minimum de dix centimètres et comportera un siphon formant occlusion hydraulique comme il est prescrit pour les sièges de water closets et une grille scellée dont les interstices n'auront pas plus de 3 centimètres en tous sens.

Ces appareils ne pourront recevoir que des eaux ménagères à l'exclusion des matières fécales.

Art. 34. — Le personnel européen du Service d'hygiène pourra à toute heure du jour, se présenter dans les maisons même habitées, en justifiant de sa qualité et y effectuer les investigations strictement nécessaires pour contrôler l'observation des règlements relatifs aux installations sanitaires.

CHAPITRE V

CERTIFICAT D'HABITABILITÉ

Art. 35. — Toute construction ou portion de construction neuve destinée à être habitée de jour ou de nuit, soit comme logement, soit comme bureau, atelier, magasin, etc., ne pourra être occupée qu'après qu'un agent européen du Service d'hygiène aura constaté que les dispositions de l'immeuble construit concordent avec les plans approuvés.

A cet effet, les propriétaires ou leurs représentants informeront directement l'Administrateur-maire ou le Commandant de cercle de l'achèvement des travaux, en lui demandant de faire procéder à la visite de l'immeuble désigné. Dans les trois jours de la réception de cette demande, les locaux devront être visités.

S'il ressort de cette visite que les constructions concordent avec les plans approuvés, il sera immédiatement remis au requérant un certificat d'habitabilité constatant que l'immeuble remplit les conditions réglementaires au point de vue de l'hygiène et de la salubrité. Dans le cas contraire, le requérant sera avisé par écrit des raisons qui s'opposent à ce que le certificat d'habitabilité soit délivré.

Lorsque les modifications exigées auront été exécutées une nouvelle visite aura lieu sur la demande du propriétaire ou de son représentant.

Faute par le Service compétent de procéder à la visite de l'immeuble dans le délai de trois jours prévu ci-dessus, les locaux pourront être occupés; les propriétaires n'en seront pas moins tenus d'apporter par la suite à l'immeuble construit toutes les modifications nécessaires pour qu'il concorde avec les plans approuvés.

En aucun cas le certificat d'habitabilité ne pourra être délivré avant que les installations sanitaires qui s'y rapportent soient achevées et prêtes à fonctionner.

CHAPITRE VI

PERMISSION DE VOIRIE (alignement).

Art. 36. — *Forme de la demande.* — Toute demande de permission de voirie ayant pour objet d'établir des constructions le long des voies de communication comprise dans le domaine public, de modifier les façades de celles qui existent, d'établir un mur de clôture, de faire ou de supprimer une plantation régulière ou de former une emprise quelconque sur le sol des voies publiques ou de leurs dépendances doit être produite dans les formes prévues aux articles 2 et 3 du chapitre 1^{er} ci-dessus.

Elle doit comporter toutes les indications prescrites à l'article 2 pour les demandes d'autorisation de construire. Elle doit en outre, obligatoirement, mentionner les saillies de toute nature sur la voie publique que le bâtiment doit comporter, l'indication de la durée des travaux et s'il y a lieu, le désir du pétitionnaire d'occuper temporairement une partie de la voie publique pour y déposer des matériaux de construction ou y constituer une annexe de son chantier.

Il est joint à la demande les plans et dessins désignés aux paragraphes b) et f) de l'article 3.

La demande est instruite conformément aux prescriptions du chapitre 1^{er} du présent règlement, sauf ce qui est dit à l'article suivant.

Art. 37. — L'alignement de la construction et la cote des seuils sont donnés par l'Agent-voyer ou par délégation du Chef du service des Travaux publics, par le subdivisionnaire de ce service.

Art. 38. — *Servitudes d'alignement.* — Tous ouvrages confortatifs sont interdits dans les constructions frappées d'alignement, tant aux étages qu'au rez-de-chaussée.

Sont compris dans cette interdiction :

Les reprises en sous-œuvre ;

La pose des tirants, ancrs, équerres, chaînages et autres ouvrages ayant pour effet de relier aux parties en saillie les parties de l'immeuble qui sont situées en arrière de l'alignement, les reprises, lancers et la réfection totale ou partielle des maçonneries de gros œuvre, les rejointoiements, rocaillages, crépis et enduits au mortier de chaux et de ciment ;

Le remplacement par une grille de la partie supérieure d'un mur en mauvais état ;

La réfection totale ou partielle des chaperons ;

Des changements assez nombreux pour exiger la réfection d'une partie importante de la façade ou des murs de clôture.

Art. 39. — Pourront être autorisés dans les parties retranchables des immeubles frappés de servitude, et suivant les conditions prévues aux articles 40 à 44 ci-après, les travaux n'ayant pas pour effet de consolider ces immeubles et d'en augmenter la durée.

Dans ce cas le propriétaire sera tenu, cinq jours au moins avant le commencement des travaux, d'en aviser par écrit l'Agent-voyer ou le subdivisionnaire des Travaux publics qui pourra désigner ceux de ces travaux qui ne devront être exécutés qu'en présence d'un agent de son service.

L'Administrateur-maire ou le Commandant de cercle pourra prescrire la démolition des ouvrages qui auraient été exécutés dans le but de consolider les parties de l'immeuble en saillie sur l'alignement.

Les travaux à l'intérieur des immeubles sont exécutés sous la responsabilité des propriétaires contre lesquels il est exercé des poursuites s'il est reconnu que les travaux exécutés sont confortatifs des parties en saillie.

Art. 40. — Toute construction neuve est interdite dans les parties des propriétés frappées de la servitude d'alignement.

Art. 41. — Le raccordement des constructions nouvelles autorisées conformément aux règlements en vigueur, avec des bâtiments ou murs en saillie, ne peut être effectué qu'au moyen de clôtures provisoires dont la démolition est obligatoire en même temps que celles des constructions auxquelles elles se raccordent.

Les épaisseurs ne peuvent dépasser en y comprenant les enduits :

Pour les clôtures en briques, douze centimètres ;

Pour les clôtures en bois avec remplissage en gravois et mortier, argile ou pisé, seize centimètres ;

Pour les clôtures en moellons hourdis au mortier de chaux, vingt-quatre centimètres ;

Pour les clôtures en moellons au mortier de terre, quarante centimètres ;

Toute liaison entre les nouvelles et anciennes maçonneries pouvant avoir pour effet de reconforter celles-ci est formellement interdite.

Art. 42. — La pose et le renouvellement d'un portail, l'ouverture de baies dans une construction frappée d'alignement ne sont autorisés que si les murs sont en bon état, et ne présentent ni surplomb, ni crevasses profondes.

Les reprises de maçonneries ne devront pas avoir plus de vingt-quatre centimètres de large.

La suppression des baies pourra être autorisée dans les façades en bon état, à condition que les maçonneries exécutées aient au minimum quinze centimètres d'épaisseur, sans addition d'aucun montant ni support en fer ou en bois, et que leur parement extérieur affleure au nu du mur.

Art. 43. — Les crépis, badigeons, etc..., pourront être autorisés à condition que ces travaux n'aient pas pour but de masquer des ouvrages exécutés dans un but confortatif. Seront notamment soumis à autorisation les travaux de peinture et de badigeon donnant lieu à échafaudage ou à l'exécution préparatoire de certains travaux tels que le masticage ou le bouchage de fissures ou crevasses dont l'importance doit être limitée.

Art. 44. — *Saillies.* — Si un bâtiment en saillie menace ruine l'Administrateur-maire ou le Commandant de cercle peut, après expertise, en ordonner la démolition aux frais du propriétaire et sans que ce dernier puisse prétendre à aucune indemnité.

Art. 45. — La nature et la dimension maxima des saillies permises sous les réserves énoncées au présent article et à l'article 46 sont fixées ci-après, la mesure des saillies étant toujours prise sur l'alignement de la façade, c'est-à-dire à partir du nu du mur au-dessus du soubassement.

a) Soubassements, encadrements des ouvertures, colonnes et pilastres, ferrures des portes et fenêtres, cinq centimètres ;

b) Socles de colonnes et pilastres, appuis de croisées, barres de support, dix centimètres ;

c) Tuyaux et cuvettes pour eaux pluviales, ornements de devantures, grilles de boutiques et de fenêtres des rez-de-chaussées, enseignes et pièces accessoires, quinze centimètres ;

d) Socles de devantures de boutiques : dix centimètres, si le trottoir a moins de deux mètres de largeur, vingt centimètres si la largeur du trottoir est supérieure à deux mètres ;

e) Petits balcons de croisées au-dessus du rez-de-chaussée, vingt-deux centimètres ;

f) Lanternes, transparents, attributs, enseignes placées normalement à la façade : quatre-vingt centimètres sous réserve que la hauteur libre au-dessous de ces ouvrages ne soit pas inférieure à quatre mètres cinquante au-dessus du sol, ou à trois mètres cinquante au-dessus du trottoir, s'il existe devant la façade un trottoir dont la largeur soit également supérieure à un mètre quatre-vingts et que ces ouvrages devront être supprimés sans indemnité à la première injonction si l'Administration l'exige pour des raisons d'utilité publique ;

g) Corniches d'entablement : en plâtre ou bois, seize centimètres ; en béton armé, ou pierres naturelles ou en agglomérés au ciment, l'épaisseur du mur à son sommet et au maximum quarante centimètres ;

h) Corniches, devantures, tableaux sans corniches, y compris tous les ornements s'y attachant : cinquante centimètres sous réserve que la hauteur libre au-dessous de ces ouvrages ne soit pas inférieure à trois mètres cinquante au-dessus du sol de la rue ou à deux mètres cinquante au-dessus du trottoir s'il existe devant la rue un trottoir dont la largeur soit égale ou supérieure à un mètre quatre-vingts ;

i) Saillies des toitures, y compris les gouttières et chéneaux : cinquante centimètres pour les habitations à rez-de-chaussée sous réserve que la hauteur libre au-dessus du sol reste toujours supérieure à trois mètres cinquante, quatre-vingts centimètres pour les maisons à étage ;

j) Bannes : les bannes ne pourront être posées que devant les façades où existe un trottoir. Leurs parties le plus en saillie seront à cinquante centimètres au moins en arrière du plan vertical passant par l'arrête du trottoir, ou s'il existe une plantation d'arbres, à un mètre au moins de l'axe de la ligne d'arbres la plus voisine et, en tout cas, à trois mètres cinquante au plus du mur de façade. Aucune partie de ces ouvrages ni de leur support ne sera à moins de deux mètres cinquante au-dessus du trottoir, à l'exception des organes de manœuvre dont la saillie sur les nu du mur de façade ne dépassera pas vingt centimètres.

k) Auvents, marquises et balcons : les conditions d'établissement de ces ouvrages sont déterminées à l'article 47 ci-après.

Art. 46. — Les dimensions fixées à l'article 45 sont applicables seulement dans les portions de rues ayant au moins dix mètres de largeur effective.

Art. 47. — Les auvents et marquises auront leur ossature en bois, en métal ou en béton armé. Ils ne sont autorisés que sur les façades devant lesquelles existe un trottoir d'une largeur au moins égale à un mètre quatre-vingts.

Leur saillie ne devra pas être supérieure à quatre-vingts centimètres et aucune partie de ces ouvrages ni de leurs supports ne sera à moins de trois mètres au-dessus du trottoir, leur couverture devra être en matériaux étanches. Si cette couverture est en tuiles ou en plaques de fibro-ciment, le dessous de la couverture devra être plafonné en planches posées à rainures et languettes.

Lorsque le trottoir devant la façade aura une largeur supérieure à un mètre quatre-vingts, la saillie des marquises pourra être supérieure à quatre-vingts centimètres, à condition que toutes les parties autres que les supports de moins de cinquante centimètres de saillie soient situées à une hauteur dont le minimum pourra être fixé à trois mètres cinquante au-dessus du trottoir.

Les marquises pourront être garnies de draperies flottantes à condition que le bas de ces draperies ne tombe pas à une hauteur inférieure à deux mètres trente au-dessus des trottoirs.

Les marquises ne pourront ni recevoir de garde corps ni être utilisées comme balcons ; les eaux pluviales qu'elles recevront ne pourront s'écouler que par des tuyaux de descente appliqués contre le mur de façade et disposés de manière à ne pas déverser les eaux sur le trottoir.

Les balcons en saillie ne pourront être autorisés que sur des façades devant lesquelles existe un trottoir d'une largeur au moins égale à un mètre quatre-vingts.

Leur saillie ne pourra pas excéder quatre-vingts centimètres si la largeur du trottoir est égale ou inférieure à un mètre quatre-vingts, un mètre si le trottoir a au moins deux mètres et au plus deux mètres quarante, un mètre vingt si le trottoir a au moins deux mètres soixante et au plus trois mètres, et un mètre cinquante si la largeur du trottoir est supérieure à trois mètres trente centimètres.

La hauteur libre au-dessous des supports consoles ou corbeaux de moins de cinquante centimètres de saillie ne devra

pas être inférieure à trois mètres. La hauteur libre sous toutes les autres parties ne devra pas être inférieure à trois mètres cinquante au-dessus du trottoir.

Les balcons ne pourront être fermés par des maçonneries ou des menuiseries pleines aussi bien en façade que sur les retours que jusqu'à la hauteur de un mètre au-dessus du carrelage ou du plancher. Ils ne pourront être fermés entre la toiture et l'appui qu'avec des menuiseries vitrées ou persiennes.

Les balcons fermés comme il est dit plus haut ne pourront occuper à chaque étage que la moitié au plus de la surface de la façade. Leurs retours seront situés à une distance horizontale d'au moins un mètre quatre-vingt-dix des propriétés mitoyennes. Ils ne pourront être utilisés que comme vérandahs et ne devront pas constituer des prolongements des pièces destinées à l'habitation ni de leurs dépendances.

Les balcons seront obligatoirement couverts en matériaux étanches et plafonnés.

Art. 48. — Aucune porte ne pourra s'ouvrir au dehors de manière à faire saillie sur la voie publique.

Les fenêtres et volets du rez-de-chaussée qui s'ouvriraient au dehors devront se rabattre sur le mur de face le long duquel ils seront fixés par des dispositifs d'arrêt disposés de telle sorte qu'ils ne puissent blesser les piétons.

Art. 49. — *Portes charretières.* — Sur les routes bordées d'arbres les portes charretières seront autant que possible placées au milieu de l'intervalle entre deux arbres consécutifs. Il sera placé de chaque côté du passage, des bornes en pierres dures ou des chasses-roues en fonte.

Lorsqu'il n'existera vis-à-vis des portes charretières un trottoir ou une contre-allée réservée à la circulation des piétons, il y sera établi, suivant le profil en travers normal, une chaussée bétonnée ou pavée de trois mètres de largeur.

La bordure du trottoir, lorsqu'il en existera, sera baissée dans l'emplacement du passage, sur une longueur de trois mètres, de manière à conserver cinq centimètres de hauteur au-dessus du niveau. La bordure de raccordement entre la partie baissée et le reste du trottoir aura un mètre de longueur de chaque côté.

Les travaux mentionnés au présent article sont à la charge du propriétaire riverain. Ils seront exécutés par des entrepreneurs agréés par l'Administration et sous réserve de préavis donné par le pétitionnaire à l'Agent-voyer ou au Subdivisionnaire des Travaux publics.

L'Administration sera d'ailleurs en droit d'exécuter elle-même les travaux intéressant une partie de la voie publique ou de les faire exécuter par des entrepreneurs de son choix.

Dans ce cas, le propriétaire sera tenu de rembourser les dépenses qui en résulteront.

CHAPITRE VII

OCCUPATIONS TEMPORAIRES

Art. 50. — *Validité des autorisations.* — Les autorisations d'occuper temporairement une partie de la voie publique pour y monter des échafaudages, y faire des dépôts de matériaux ou y exécuter des terrassements ne sont valables que pour un an.

Passé ce délai, l'entrepreneur devra demander le renouvellement de son autorisation dans la forme prévue au paragraphe c de l'article 3 ci-dessus.

Art. 51. — *Échafaudages et dépôts sur la voie publique.* — Les échafaudages et les dépôts de matériaux auront une saillie maximum de deux mètres sur la voie publique. Ce maximum pourra être réduit dans les traverses dont la largeur serait égale ou inférieure à dix mètres.

Ils devront être disposés de manière à ne jamais entraver l'écoulement des eaux sur la route et ses dépendances.

Les échafauds, barrières et dépôts seront éclairés la nuit pendant les heures normales d'éclairage des voies publiques, au moyen d'un nombre suffisant de lampes dont une à chaque angle des extrémités pour éclairer les parties en retour.

L'entrepreneur est responsable des accidents qui viendraient à se produire par suite de défaut ou d'insuffisance d'éclairage, même si le défaut ou l'insuffisance d'éclairage est la conséquence d'une interruption du courant électrique.

Les voitures ne devront stationner devant les chantiers pour y charger ou y décharger des matériaux que lorsqu'il y aura impossibilité à les faire pénétrer dans le chantier.

Elles devront toujours être placées parallèlement à la maison et jamais en travers de la rue. Si par suite de circonstances imprévues, des matériaux devaient rester la nuit sur la voie publique, l'entrepreneur sera tenu de pourvoir à l'éclairage et de prendre toutes les mesures de précaution nécessaires.

Les échafaudages de pied, en bascule ou volante devront être construits avec toutes les garanties de solidité nécessaires.

Toutes les précautions utiles seront prises pour empêcher la chute d'outils ou de matériaux sur la voie publique et pour éviter les accidents quels qu'ils soient.

Art. 52. — *Tranchées sur la voie publique.* — Il ne pourra être ouvert de tranchées dans le sol de la voie publique que sous la surveillance des agents de l'Administration et par des entrepreneurs agréés par elle.

L'Administration se réserve le droit d'interdire l'ouverture des tranchées sur la voie publique entre le 15 mai et le 15 novembre lorsque l'Administration l'estimera nécessaire pour la protection de la santé publique.

Les tranchées longitudinales ne seront ouvertes qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux et les tranchées transversales que sur la moitié de la largeur de la voie publique.

Les débris et les matériaux provenant des tranchées seront disposés latéralement et séparément, de façon à prendre le moins de place possible et à ne pas interrompre l'écoulement de l'eau. Les tranchées profondes ou celles ouvertes dans les terrains peu consistants seront solidement étreuilonnées.

Les passerelles nécessaires seront établies pour permettre le passage des riverains. Elles devront être pourvues de garde-corps et garde-roues et pouvoir supporter sans danger le poids des voitures qui auront à passer dessus.

Les parties de tranchées qui ne pourront pas être comblées avant la fin de la journée devront être défendues pendant la nuit par des barrières solidement établies.

Les levées de terre, dépressions et barrières seront éclairées la nuit comme il est spécifié à l'article 51.

Les remblais seront exécutés par couches de vingt centimètres, chaque couche soigneusement pilonnée. On rétablira sur le remblai les bitumages, chaussées d'empierrement, trottoirs et autres ouvrages qui auraient été démolis en supplantant au déchet des vieux matériaux par des matériaux neufs de bonne qualité et en se conformant pour l'exécution à toutes les règles de l'art.

Ces travaux seront à la charge du permissionnaire qui devra pendant un an les entretenir d'une manière continue.

Toute négligence apportée à l'entretien pourra faire l'objet d'un procès-verbal dressé par les agents qualifiés du service des Travaux publics ou les représentants de la force publique.

S'il y a urgence, il sera procédé d'office et aux frais du permissionnaire après sa mise en demeure, à l'exécution des travaux propres à faire cesser le dommage.

Art. 53. — *Exécution des travaux.* — Les travaux désignés à l'article 52 seront exécutés sans interruption d'une durée maxima de huit jours. Passé ce délai l'entrepreneur ne pourra reprendre ses travaux sans en avoir avisé l'agent-voyer ou le subdivisionnaire des Travaux publics.

Si l'interruption des travaux est d'une durée supérieure à un mois, l'entrepreneur sera tenu de faire renouveler la permission de voirie dans les conditions fixées par le chapitre 1^{er} du présent arrêté.

Il sera toutefois mis en demeure, s'il est nécessaire, de réparer les dommages causés aux voies publiques et à leurs dépendances. Faute par lui de se soumettre à cette mise en demeure

à partir du quatrième jour compris depuis le jour de la notification inclus, il sera procédé d'office à ses frais aux travaux nécessaires, par les soins de l'Administration.

Art. 54. — *Remise des lieux en état.* — Aussitôt après l'achèvement de leurs travaux, les permissionnaires sont tenus d'enlever tous les débris, matériaux, terres, etc... de réparer tous les dommages qui auraient pu être causés à la rue ou à la route ou à ses dépendances et de rétablir dans leur premier état les fossés, talus, accotements, gazonnages, chaussées, trottoirs, etc... qui auraient pu être endommagés.

Art. 55. — *Étalages, terrasses de cafés.* — Les permissions d'installer des étalages, devantures de boutiques, terrasses de cafés et entreprises similaires sur le sol de la voie publique sont accordées par l'Administrateur-maire ou le Commandant de cercle, après avis du Commissaire de Police, et dans les conditions prévues à l'article 36 du présent règlement.

Ces entreprises ne doivent apporter aucune gêne à la circulation.

Les autorisations accordées sont essentiellement précaires et peuvent être révoquées par décision de l'Administrateur-maire ou du Commandant de cercle sans préavis et sans que le permissionnaire ait droit à aucune indemnité.

CHAPITRE VIII

SERVITUDES D'ESTHÉTIQUE.

Art. 56. — Tout propriétaire qui fera construire soit en bordure soit en retrait des voies publiques, sera tenu de présenter à ces voies des façades d'un style suffisant pour ne pas nuire à la perspective et pour contribuer à l'esthétique de la ville.

Les réparations des immeubles anciens seront soumises aux mêmes obligations.

En exécution du présent article, les demandes d'autorisation de construire ou de réparer des immeubles soumis aux servitudes d'esthétique, devront être accompagnées de plans et de dessins suffisants, dont l'acceptation sera soumise à l'appréciation de la commission prévue à l'article 5.

En outre, tout immeuble incendié devra obligatoirement être reconstruit ou démoli dans un délai d'un an pour compter de la date d'une mise en demeure adressée au propriétaire par l'Administrateur-maire ou le Commandant de cercle par lettre recommandée rappelant ces prescriptions, la démolition devant nécessairement être complétée par le déblaiement et l'aménagement convenable du terrain tant du point de vue de l'hygiène que de celui de l'esthétique.

Passé ce délai, en cas de défaillance du propriétaire, l'Administration procédera à la démolition de l'immeuble sinistré, ainsi qu'au déblaiement et à l'aménagement du terrain le tout aux frais du propriétaire contre lequel le remboursement des dits frais sera opéré par toutes voies de droit.

Art. 57. — Toutes propriétés privées urbaines sont en outre susceptibles d'être assujetties aux servitudes d'hygiène, d'esthétique, d'alignement et de sécurité publique qui peuvent être imposées par un plan d'aménagement et d'extension établi conformément aux dispositions de l'article 4 du décret du 28 septembre 1928, portant réglementation du domaine public et des servitudes d'utilité publique en Afrique occidentale française.

CHAPITRE IX

SANCTIONS

Art. 58. — Les contraventions aux dispositions des chapitres III et IV du présent arrêté seront punies des peines prévues au titre IV du décret du 14 avril 1904, sur la protection de la santé publique en Afrique occidentale française, modifié les 6 mai 1922, 24 juillet 1924, 27 septembre et 22 novembre 1927. Les infractions sont de la compétence des tribunaux de simple police.

Toute indue occupation malgré défense faite et toute dégradation du domaine public ou de ses dépendances, toute entrave opposée à l'exercice ou à l'établissement des servitudes établies seront sanctionnées conformément à l'article 8 du décret du 29 septembre 1928 portant règlement du domaine public et servitudes d'utilité publique en Afrique occidentale française. Ces infractions seront déférées aux tribunaux de simple police et passibles des peines de 1 à 500 francs d'amende. En cas de récidive dans les 12 mois ou de non exécution des travaux prescrits dans un laps de temps déterminé par le Tribunal, l'amende peut être triplée et il peut, en outre, être prononcée une peine d'emprisonnement de 5 jours au plus, le tout sans préjudice de la réparation des dommages causés ou de la démolition, aux frais du contrevenant, des ouvrages indument établis sur le domaine public et dans les zones des servitudes, ou de l'exécution également à ses frais, des travaux prescrits.

Toutes les autres contraventions seront punies des peines de simple police sans préjudice des mesures qui pourraient être ordonnées par jugement à l'égard des contrevenants et indépendamment des sanctions administratives.

Art. 59. — Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires et spécialement : l'arrêté local du 25 octobre 1910 relatif à la construction et à la salubrité des maisons ainsi que les articles 4 et 5 de l'arrêté d'application du 26 octobre 1910.

Art. 60. — Le présent arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Conakry, le 21 novembre 1934.

A. VADIER.

2359 F. — ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur portant prorogation d'exercice du budget local 1934.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, modifié par ceux des 4 décembre 1920 et 30 mars 1925;

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des Colonies en son article 65;

Attendu que des motifs de force majeure n'ont pas permis de commencer certains travaux à temps pour les terminer avant le 31 décembre 1934;

Sur la proposition du Chef du service des Travaux publics;

Après avis du Secrétaire général,

ARRÊTE :

Article premier. — Est prorogée jusqu'au 28 février 1935 la période pendant laquelle peuvent se consommer les faits de dépenses relatives aux travaux, ci-après désignés, inscrits au budget local de l'exercice 1934 et en cours d'exécution.

I. — CHAPITRE XI. — TRAVAUX PUBLICS.

Article 1^{er} — Travaux d'entretien et menues réparations :

Paragraphe 3. — Entretien des immeubles dans les cercles.....	197.500' »
— 6. — Entretien des chemins ruraux dans les cercles.....	80.000 »
— 7. — Entretien des routes de grande communication.....	452.000 »

Article 2. — Travaux neufs et grosses réparations :

Paragraphe 1 ^{er} . — Travaux neufs, Bâtiments.....	16.000 »
— 2. — Travaux confortatifs de 1 ^{re} urgence et grosses réparations.....	276.500 »
— 3. — Travaux de parachèvement des routes.....	75.000 »

II. — CHAPITRE XIX. — DÉPENSES SUR PROGRAMME SPÉCIAL.

Article 2 :

Paragraphe 3. — Continuation de la route Coyah-Kouria-Friguiagbé.....	50.000 »
— 4. — Construction de chemins ruraux.....	225.000 »
— 5. — Études de routes.....	25.000 »

Article 3. — Ports, Wharfs et Phares :

Paragraphe 1^{er}. — Aménagement du port fluvial de Kankan..... 30.000 »

III. — CHAPITRE XX. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Article 2. — Routes et Ponts :

Paragraphe 1^{er}. — Ponts définitifs sur les routes existantes..... 500.000 »
— 2. — Routes, pistes et campements..... 400.000 »

Article 5. — Edilité, Adduction d'eau, Assainissement et Assistance :

Paragraphe 1^{er}. — Alimentation en eau de la ville de Kindia..... 125.000 »

Art. 2. — Le Secrétaire général, le Trésorier-payeur et le Chef du service des Travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Conakry, le 29 novembre 1934.

A. VADIER.

Par décision du Lieutenant-Gouverneur en date du 30 novembre 1934 n° 2374 A. G., la Commission des Contributions directes dans les cercles désignés ci-après est composée comme suit pour l'année 1935 :

BEYLA.

Président :

M. l'Administrateur commandant du cercle.

Membres :

MM. Graulou, adjoint des Services civils ;
Makoul Bittar Nassri, commerçant.

BOFFA.

Président :

M. l'Administrateur commandant du cercle.

Membres :

MM. Lazarides, agent Paterson-Zochonis ;
Abdallah Hyjazi, commerçant ;
Yaya Diallo, agent de la Compagnie F. A. O.

BOKÉ.

Président :

M. l'Administrateur commandant du cercle.

Membres :

MM. Fillols, agent Chavanel & fils ;
Keramidas, commerçant ;
Satiriadès, agent Paterson-Zochonis.

CONAKRY.

Président :

M. Jacquemin-Verguet, administrateur des Colonies, commandant du cercle.

Membres :

MM. Froment, agent de la S. C. O. A. ;
Valette, agent des Etablissements Chavanel.

DABOLA.

Président :

M. l'Administrateur commandant du cercle.

Membres :

MM. Aissar Zaidam, commerçant ;
Amine Taleb, —
Jacob Chaya, —

FORÉCARIAH.

Président :

M. l'Administrateur commandant du cercle.

Membres :

MM. Burger, adjoint des Services civils ;
Kattar Ahmed, commerçant ;
Babara Touré, chef de canton ;
Alphonse Damba, employé de commerce.

KANKAN.

Président :

M. l'Administrateur commandant du cercle ou son délégué.

Membres :

MM. Escoffier, agent des Etablissements Rouchard ;
Mignin, agent S. C. O. A. ;
Turki Toufic, commerçant ;
Daguer (Joseph), —

KINDIA.

Président :

M. l'Administrateur commandant du cercle.

Membres :

MM. Accambray, directeur de la C. A. C. I. A. ;
Baralis, agent de la Compagnie F. A. O. ;
Stambouli, commerçant.

GAOUL.

Président :

M. l'Administrateur commandant du cercle.

Membres :

MM. Chouvin, adjoint principal des Services civils ;
Daccord, commis des Services financiers.

KISSIDOUGOU.

Président :

M. l'Administrateur commandant du cercle.

Membres :

MM. Pochont, administrateur adjoint ;
Cosnard, instituteur.

KOUROUSSA.

Président :

M. l'Administrateur commandant du cercle.

Membres :

MM. Moron, chef de gare ;
Moses, agent de la Compagnie F. A. O. ;
Elias Habib, commerçant.

LABÉ.

Président :

M. l'Administrateur en chef commandant du cercle.

Membres :

MM. Potier, directeur C. A. P. P. ;
Abdoulaye Sarr, commerçant ;
Chékry (Jabre), —

MACENTA.

Président :

M. le Commandant du cercle.

Membres :

MM. Barthe, ingénieur d'Agriculture ;
Rougeyron, commerçant ;
Durand, —

MAMOU.

Président :

M. l'Administrateur commandant du cercle.

Membres :

MM. Suppléau, agent de la Compagnie F. A. O. ;
Maroun Zaka, commerçant ;
Delaud, chef de dépôt.

N'ZÉRORÉ.

Président :

M. le Commandant du cercle.

Membres :

MM. Daubige, planteur ;
Sébory Kourouma, commerçant ;
Touré Mohamet, commerçant.

SIGUIRI.

Président :

M. l'Administrateur commandant du cercle.

Membres :

MM. Ribeyre, agent de la Compagnie F. A. O. ;
Faure, agent Chavanel ;
Ribe, agent L. Rouchaid.

Par décision du Lieutenant-Gouverneur en date du 30 novembre 1934, n° 2375 A. G. La Commission de classification des patentes dans les cercles désignés ci-après est composée comme suit pour l'année 1935 :

BOFFA.

Président :

M. l'Administrateur du cercle.

Membres :

MM. Lazarides, agent de la Maison P. Z;
Yaya Diallo, agent de la C^{ie} F. A. O;
A. Fall, agent de la S. C. O. A.

BOKÉ.

Président :

M. l'Administrateur du cercle,

Membres :

MM. Darnon, agent de la S. C. O. A;
Ardoise, agent de la Maison Chavanel;
Satiriadès, agent de la Maison P. Z.

CONAKRY.

Président :

M. l'Administrateur-Maire,

Membres :

MM. Hébrard, agent de la Maison Peyrissac;
Froment, agent de la S. C. O. A;
Claude, agent des Etablissements Rouchard;
Guillion, agent de la Sofruco.

KANKAN.

Président :

M. l'Administrateur-maire ou son délégué,

Membres :

MM. Laroze, agent de la Maison Chavanel;
Mignin, agent de la S. C. O. A;
Drain, agent de la F. A. O;
Poudes, agent de la Maison Peyrissac.

KINDIA.

Président :

M. l'Administrateur du cercle,

Membres :

MM. Lacan, agent de la Maison Chavanel;
Erb, agent de la S. C. O. A;
Barralis, agent de la C^{ie} F. A. O;
Cancel, agent de la Maison Peyrissac.

MAGENTA.

Président :

M. le Commandant du cercle,

Membres :

MM. Durant, commerçant;
Rougeyron, commerçant.

MAMOU.

Président :

M. l'Administrateur du cercle,

Membres :

MM. Frayret, agent de la C^{ie} F. A. O;
Teulière, agent de la Maison Chavanel;
Roque, agent de la S. C. O. A.

SIGUIRI.

Président :

M. l'Administrateur du cercle,

Membres :

MM. Ribeyre, agent de la C^{ie} F. A. O;
Ribe, agent de la Maison Rouchard;
Faure, agent de la Maison Chavanel.

Dans les cercles de Beyla, Dabola, Forécariah, Kissidou-gou, Gaoual, Kouroussa, Labé où la Commission règlementaire n'a pu être régulièrement constituée, la classification des patentables sera faite par les soins du Commandant de cercle.

2376 A. G. — ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur portant approbation du budget primitif de la Commune mixte de Conakry, exercice 1935.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, modifié par ceux des 4 décembre 1920 et 30 mars 1925;

Vu le décret du 4 décembre 1920, portant réorganisation des communes-mixtes en Afrique occidentale française, ensemble l'arrêté général d'application du 27 novembre 1929;

Vu l'arrêté général du 31 août 1934, portant réorganisation de la Commune mixte de Conakry;

Vu la délibération du 9 novembre 1934 de la Commission municipale de la Commune mixte de Conakry réunie en session ordinaire et toutes pièces annexées à la dite délibération;

La Commission permanente du Conseil d'administration entendue dans sa séance du 30 novembre 1934,

ARRÊTE :

Article premier. — Le budget primitif de la Commune mixte de Conakry, exercice 1935 est arrêté:

En recettes à la somme de.....	4.724.589 ¹ 82
En dépenses à la somme de.....	1.429.451 ¹ »
Excédent des recettes sur les dépenses.	295.138 82

Art. 2. — L'Administrateur-maire de la Commune mixte de Conakry est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Conakry, le 30 novembre 1934.

A. VADIER.

2377 A. G. — ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur portant autorisation extraordinaire de dépenses au budget primitif de la Commune mixte de Conakry, exercice 1934.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, modifié par ceux des 4 décembre 1920 et 30 mars 1925;

Vu le décret du 4 décembre 1920, ensemble l'arrêté général du 27 novembre 1929, portant réorganisation des communes mixtes en Afrique occidentale française;

Vu l'arrêté général du 30 décembre 1921, portant réorganisation de la commune mixte de Conakry modifié en son article 3 par arrêté général du 5 décembre 1927;

Vu les délibérations de la Commission municipale de la commune mixte de Conakry en date du 9 novembre 1934;

Vu les disponibilités budgétaires;

La Commission permanente du Conseil d'administration entendue dans sa séance du 30 novembre 1934,

ARRÊTE :

Article premier. — Sont accordées, au titre du budget primitif de la Commune mixte de Conakry, exercice 1934, les autorisations extraordinaires de dépenses suivantes :

1^o Sept mille francs (7.000 fr.) à la Section VII, 4^e sous-section, article 62 : « Construction de caniveaux », somme provenant d'un remboursement effectué à la dite commune mixte par le Service local pour construction d'un caniveau sur la grande voirie.

Cette autorisation extraordinaire de dépenses à comme contre-partie une inscription correspondante au dit budget primitif à la Section II : « Recettes extraordinaires », article 1^{er} : « Recettes éventuelles et non classées ».

2^o Treize mille cinq cents francs (13.500 fr.) à la Section VII, 7^e sous-section, article 71 : « Entretien des bâtiments communaux » pour construction d'un mur de clôture au camp des gardes de police et aménagement d'un local destiné à servir de logement au chauffeur de la pompe à incendie;

3^o Deux mille deux cent cinquante francs (2.250 fr.) à la Section VII, 1^{re} sous-section, article 39 : « Solde du personnel de Direction de l'usine électrique », pour remboursement au budget local des 2^e, 3^e et 4^e quarts d'une avance de solde consentie par la Colonie en 1933 lors de son départ de France à M. Guiraud, chef ouvrier d'art, chef de l'usine municipale électrique de Conakry.

Art. 2. — L'Administrateur-maire de la Commune mixte de Conakry est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Conakry, le 30 novembre 1934.

A. VADIER.

Par arrêté du Secrétaire général *p. i.* chargé de l'expédition des Affaires courantes en date du 6 décembre 1934, n° 2434 A. E/Z., le canton de Dalaba, subdivision dudit, cercle de Mamou, est déclaré infecté de fièvre charbonneuse.

Les mesures prophylactiques prévues par l'arrêté général du 29 mai 1933 sont étendues à cette circonscription.

ACTES DU GOUVERNEMENT LOCAL

Par arrêtés et décisions du Lieutenant-Gouverneur
(Insertions sommaires.)

Mutations diverses.

Par décisions du Secrétaire général *p. i.* chargé de l'expédition des Affaires courantes des :

2 décembre 1934. — Les fonctionnaires dont les noms suivent, débarqués à Conakry le 1^{er} décembre 1934 du paquebot *Asie*, reçoivent les affectations ci-après pour compter de cette date :

MM. Sacripanti, (Robert),

Macdonel, (Lambert),

élèves-administrateurs des Colonies, nouvellement affectés en Guinée française, sont mis à la disposition de M. le Secrétaire général.

M. Meignan (Michel), commis des Services civils de l'Afrique occidentale française, après 18 mois, retour de congé, est affecté à Labé (Service général), en remplacement de M. Poiret, adjoint des Services civils, rapatrié.

MM. Vatan (Louis), agent comptable principal;

Valeau (Paul), chef de gare;

Croiziers de Lacvivier (Saturnin), agent comptable, du cadre commun supérieur des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française, sont mis à la disposition de M. le Chef du service du Chemin de fer de Conakry au Niger.

7 décembre 1934. — Les fonctionnaires dont les noms suivent, débarqués à Conakry le 7 décembre 1934 du paquebot *Banfora*, reçoivent pour compter de cette date les affectations ci-après.

MM. Ortolan (Louis), sous-inspecteur avant 4 ans;

Poncet (Gaston), chef de gare après 66 mois,

du cadre commun supérieur des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française, retour de congé, sont remis à la disposition de M. le Chef de service du Chemin de fer de Conakry au Niger;

M. Brunel (André), sous-chef de station radiotélégraphique, retour de congé, est affecté à la station de Conakry.

Administration générale.

Par décisions du Lieutenant-Gouverneur des :

29 novembre 1934. — Un congé administratif de sept mois, pour en jouir à Quimperlé (Finistère) est accordé à M. Granier de Lilliac (Hervé), commis des Services civils de l'Afrique occidentale française après 18 mois.

30 novembre. — M. Cheruy, administrateur en chef des Colonies, Secrétaire général *p. i.* de la Guinée française, est chargé pour compter du 1^{er} décembre 1934, de l'expédition des Affaires courantes et urgentes durant l'absence de Conakry du Lieutenant-Gouverneur se rendant à Dakar à l'occasion du Conseil de Gouvernement.

Par décisions du Secrétaire général *p. i.* chargé de l'expédition des Affaires courantes et urgentes des :

2 décembre 1934. — M. Remy (Charles), commis des Services civils de l'Afrique occidentale française après 18 mois, retour de congé, débarqué à Conakry le 1^{er} décembre 1934 du paquebot *Asie*, est affecté en qualité d'agent spécial à Kissidougou, en remplacement de M. Arnoux, adjoint des Services civils, maintenu sur place pour le service général.

M. Remy aura droit à ce titre et pour compter de la date de sa prise de service, aux indemnités de responsabilité et de frais de bureau prévues par l'arrêté général du 11 avril 1930, aux taux fixés pour l'Agence de Kissidougou par les arrêtés locaux des 21 décembre 1926 et 16 mars 1933.

4 décembre. — Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Gray (Haute-Saône) est accordé à M. Meiffre (François), administrateur adjoint de 3^e classe des Colonies.

— Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Brest (Finistère) est accordé à M. Le Guevel (Henri), adjoint principal des Services civils de l'Afrique occidentale française, après 4 ans.

5 décembre. — L'expéditionnaire de 1^{re} classe Magassouba Nacomoudou, retour de permission de longue durée le 4 décembre 1934, précédemment au Service temporaire du Port, est affecté au cercle de Conakry, pour servir à Dubréka.

8 décembre. — Une dernière prolongation de congé de convalescence de trois mois, à demi-solde, pour en jouir à Nafadji (cercle de Dabola), est accordée au commis expéditionnaire de 5^e classe Barry Khaïra.

— M. Labaysse (Maurice), adjoint des Services civils de l'Afrique occidentale française avant 18 mois, retour de congé, débarqué à Conakry le 7 décembre 1934, du paquebot *Banfora*, est mis à la disposition de M. le Secrétaire général pour servir au 2^e Bureau du Gouvernement (Finances).

Affaires politiques

Par décisions du Lieutenant-Gouverneur des :

29 novembre 1934. — Le nommé Tamba Coumbassa, 2^{me} assesseur près le tribunal du 2^{me} degré de Boké est nommé 1^{er} assesseur près ledit tribunal, en remplacement du nommé Bala Bowal, indisponible.

Le nommé Moussa Mané, notable de coutume malinké, est nommé 2^{me} assesseur près le tribunal du 2^{me} degré de Boké, en remplacement de Tamba Coumbassa, nommé 1^{er} assesseur.

— Le nommé Jean-Pierre Katty, chef du canton de Bangal n, notable de coutume soussou, est nommé assesseur près le tribunal du 1^{er} degré de Boffa, en remplacement du nommé Curtis (Jean), décédé.

Par arrêtés ou décisions du Secrétaire général *p. i.* chargé de l'expédition des Affaires courantes des :

3 décembre 1934. — Le séjour du cercle de Siguiiri est interdit, à compter du jour de leur libération :

A. — Pour une durée de trois mois, aux nommés :

1^o Alamako Sako, fils de Kaba Sako et de Makoria, cultivateur, né à Faranindou en 1885, et y demeurant;

2^o Noufodé Sako, fils de Fodé Mamoudou Sako et de Nagnouma, cultivateur, né à Loïla en 1889, et y demeurant.

3^o Mamadi Sako, fils de Bala Sako et de Assa Diallo, cultivateur, né à Loïla en 1879, et y demeurant.

B. — Pour une durée de six mois, au nommé :

Noumouké Sako, fils de Fodé Sako et de Kani, cultivateur, né à Loïla en 1884, et y demeurant.

C. — Pour une durée de neuf mois, au nommé :

Madi Sako, fils de Fadama Sako et de Sokona, cultivateur, né à Faranindou en 1886, et y demeurant.

D. — Pour une durée de un an, au nommé :

Mamadi Sako, fils de Wombo Sako et de Manamba Dio cultivateur, né à Faranindou en 1892, et y demeurant.

Notification du présent arrêté devra être faite à chacun des intéressés la veille du jour de sa libération.

5 décembre. — Le nommé Amadou Soufiana Kaba, notable de coutume malinké, est nommé 5^{me} assesseur près le tribunal du 2^{me} degré de Kankan, en remplacement de Kéléguigui Kélingba Kaba, décédé.

— Le nommé Kanfory Yambaly Camara, chef du canton de Monchon-Bigori, notable de coutume baga, est nommé assesseur près le tribunal du 1^{er} degré de Boffa, en remplacement de Lamina Kamara, révoqué.

Le nommé Tierno Oumarou Diallo, notable de coutume foulah, est nommé assesseur près le tribunal du 2^{me} degré de Boffa, en remplacement de Rabiou Diallo, révoqué.

10 novembre. — Sont et demeurent rapportées toutes décisions antérieures, portant nomination des membres du tribunal colonial d'appel.

Sont désignés comme membres du tribunal colonial d'appel :

MM. Negrié, administrateur des Colonies.....	Titulaire.
Clouzet, administrateur adjoint des Colonies.....	—
Adolphe Guichard, notable indigène.....	—
Mangué Yattara, —.....	—
MM. Orsoni, administrateur des Colonies.....	Suppléant.
Pomarède, —.....	—
Fodé Touré, notable indigène.....	—
Sekou Mafouy, —.....	—

— Le bénéfice de la libération conditionnelle est accordé aux détenus ci-après désignés, originaires du village de Kentinian, cercle de Siguiré :

Mamadi Camara, fils de Brahim et Saman Doumbouya.
 Mamadi Samoura, fils de Yamadou et de Baka Diabaté.
 Moussa Diawara, fils de N'Faly et de Kankouba Kamara.
 Almamy Kamara, fils de Bandiougou et de Sira Sidibé.
 Namory Kamara, fils de Mamadi et de Sokona Kamara.
 Brahim Doumbouya, fils de Kain et de Tenin Kanté.
 Douba Kamara, fils de Brahim et de Kola Doumbouya.
 Dianko Kamara, fils de Colomb et de Tenin Sidibé.
 Kain Samoura, fils de Mamadi et de Nahan Kouyaté.
 Boundouka Kamara, fils de N'Faly et de Sira Condé.
 Laye Keita, fils de Sekou et de Koulako Taraoré.
 Dantini Camara, fils de Bassi et de Sokona Kamara.
 Baba Gakou, fils de Abdoulaye et de Minata Kamara.
 Dianko Kamara, fils de Douba et de Sokona.
 L'écrou des condamnés devra être radié sur le vu du présent arrêté.

12 décembre. — Le bénéfice de la libération conditionnelle est accordé à la nommée Sarian Dina originaire de Lamba (Gongourou), cercle de Gaoual.

— Le bénéfice de la libération conditionnelle est accordé au nommé Bala Danfaka, originaire de Dioulabaya, cercle de Labé.

L'écrou des condamnés devra être radié sur le vu du présent arrêté.

Agriculture. — Service Zootechnique. — Eaux et Forêts.

Par décisions du Lieutenant-Gouverneur des :

29 novembre 1934. — L'infirmier vétérinaire de 2^e classe Michel François, du cadre local du Service zootechnique et des épizooties à Conakry, est suspendu provisoirement de ses fonctions.

Par décisions du Secrétaire général *p. i.* chargé de l'expédition des Affaires courantes du :

4 décembre 1934. — Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Saint-Laurs (Deux-Sèvres) est accordé à M. Jacques-Félix (Henri), ingénieur adjoint de 3^e classe des Services techniques de l'Agriculture.

11 décembre. — Est admis comme élève à l'école pratique d'Agriculture du Fouta-Djallon le nommé Mamadou Kourouma de Labé.

L'administrateur des Colonies, Commandant le Cercle de Labé mettra en route sans délai le susnommé.

12 décembre. — Est acceptée pour compter du 1^{er} janvier 1935, la démission de son emploi offerte par le moniteur agricole Mamadou Siré Baldé, en service à l'école d'Agriculture de Tolo (cercle de Mamou).

Chemin de fer.

Par décisions du Secrétaire général *p. i.* chargé de l'expédition des Affaires courantes des :

8 décembre 1934. — Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Poggio-di-Nazza (Corse), est accordé à M. Bartoli (Daniel), agent comptable principal des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française avant 66 mois.

10 décembre. — Le sieur Cissé Boua, est agréé en qualité d'aide-ouvrier, 1^{er} échelon, stagiaire dans le cadre secondaire du cadre local du Chemin de fer de la Guinée française pour compter du 1^{er} janvier 1935.

11 décembre. — M. Ortolan, sous-inspecteur d'Exploitation des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française, avant 4 ans, est chargé, pour compter du 7 décembre 1934, des fonctions de Chef du service *p. i.* de l'Exploitation du Chemin de fer de Conakry au Niger, en remplacement de M. Devos, inspecteur d'Exploitation contractuel, rapatrié.

M. Ortolan aura droit à ce titre et pour compter de la date de sa prise de service, au supplément de fonctions prévu à l'arrêté général du 11 avril 1930 (tableau n° 3).

Communes mixtes.

Par décision du Secrétaire général *p. i.* chargé de l'expédition des Affaires courantes du :

8 décembre 1934. — Une indemnité de 1.200 francs l'an payable comme suit, pour compter de la date de sa prise de service, est accordée au gendarme à pied Gautreau (René-Marcel), employé au service d'hygiène de la Commune mixte de Conakry :

480 francs sur les fonds du budget de la Commune mixte de Conakry (Section VI, article 28 pour l'exercice 1934 et article 30 pour l'exercice 1935) ;

720 francs sur les fonds du budget local (chapitre XII, article 4, paragraphe 1^{er}).

Contributions et taxes

Par décisions du Secrétaire général *p. i.* chargé de l'expédition des Affaires courantes des :

5 décembre 1934. — M. Lefebvre, administrateur-adjoint des Colonies, est nommé contrôleur des droits de place sur le marché de Labé en remplacement de M. Poiret, adjoint principal des Services civils, rapatrié.

Il aura droit en cette qualité et à compter du jour de sa prise de service à la remise de 2 % prévue par l'arrêté du 6 décembre 1917.

8 décembre. — M. Remy, commis des Services civils de l'Afrique occidentale française après 18 mois, en service à Kissidougou, est commissionné en qualité de porteur de contraintes dans le cercle de Kissidougou en remplacement de M. Arnoux, adjoint des Services civils, maintenu sur place pour le service général.

Il aura droit à ce titre et à compter du jour de sa prise de service, aux frais de poursuites qui lui seront alloués conformément à la tarification en vigueur.

M. Remy, exercera ses fonctions, serment préalablement prêté.

Les frais de prestation de serment seront à la charge de la Colonie.

Douanes

Par décisions du Lieutenant-Gouverneur des :

29 novembre 1934. — Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Paris et à la Guadeloupe, est accordé à M. Bourgarel (Antoine), contrôleur du cadre commun supérieur des Douanes de l'Afrique occidentale française, après 4 ans qui compte 24 mois de séjour consécutif dans la Colonie.

30 novembre. — M. Mattei (Martin), contrôleur du cadre commun supérieur des Douanes de l'Afrique occidentale française après 6 ans, chef des bureaux du Chef du service des Douanes, est chargé des fonctions de vérificateur à la visite de Conakry.

M. Gouin (Pierre), commis principal avant 18 mois du même cadre, en service à la Direction des Douanes, est nommé chef des bureaux du Chef du service, en remplacement de M. Mattei, contrôleur après 6 ans appelé à d'autres fonctions.

MM. Mattei et Gouin auront droit respectivement pour compter de la date de leur prise de service, à l'indemnité professionnelle de visite et au supplément de fonctions prévus par le décret du 12 mars 1924 et l'arrêté général du 11 avril 1930.

Enseignement

Par décisions du Lieutenant-Gouverneur des :

29 novembre 1934. — M. Lucas (René), instituteur auxiliaire à 7.950 francs en service à Conakry est affecté à titre provisoire à Ouassou pendant l'absence de M. Wricht (Daniel) évacué sur l'hôpital de Conakry.

— M^{me} Godier est agréée en qualité de monitrice auxiliaire d'enseignement ménager, à la solde mensuelle de trois cent cinquante francs (350 frs.), payable à terme échu sur certificat de service fait sans autre engagement de la part de la Colonie, et affectée à Siguiri en remplacement de M^{me} Chailoux quittant le poste.

Par décisions du Secrétaire général *p. i.* chargé de l'expédition des Affaires courantes des :

3 décembre 1934. — Les élèves Millimono Sambaya et Seriman Doumbouya admis en 1^{re} année de l'Ecole d'apprentissage Georges Poiret sous réserve d'un examen médical constatant leur bon état de santé sont déclarés inaptes à suivre les cours de l'école et renvoyés dans leurs foyers.

10 décembre. — Le forgeron Alama Kandé, originaire du village de Fabala, canton de Goundo, cercle de Kankan, est admis à faire un stage de six mois, à la section professionnelle de Kankan.

Il aura droit, à ce titre, à une indemnité journalière de deux francs, dimanches et jours fériés compris, à compter du jour de sa prise de service.

La présente dépense est imputable au chapitre XIII, article 10 paragraphe 9.

12 décembre. — L'instituteur auxiliaire à 7.950 francs, Lucas (René), affecté à titre provisoire à Ouassou (cercle de Conakry), est réaffecté à l'école régionale de Conakry.

Gardes de cercle.

Par arrêtés du Lieutenant-Gouverneur des :

30 novembre 1934. — Une majoration temporaire de pension, valable pour l'année 1934, est accordée à chacun des gardes de cercle ci-après dénommés :

NOMS	GRADES	NUMÉRO MATRICULE	NUMÉRO des PENSIONS	MONTANT des PENSIONS	MONTANT des MAJORATIONS	PÉRIODE de départ des MAJORATIONS
Klaba Famakan...	Garde de 2 ^e cl.	775	339	175	350	1 ^{er} nov. 1934.
Kondé Birama.	Brigad.-chef de 2 ^e classe.	768	340	275	550	—
Mamadou Kourouma..	Brigad. de 2 ^e cl.	755	341	225	450	—
				675	1.350	
				2.025		

La dépense résultant du paiement de ces majorations sera imputée au budget local de la Guinée française.

— Une pension de retraite pour ancienneté de services au taux annuel de deux-cent-soixante-quinze francs, avec jouissance du 1^{er} novembre 1934 est accordée au nommé Kondé Birama, brigadier chef de 2^e classe, numéro matricule 768, né en 1886, à Kissidougou (Guinée française), qui réunit au 31 octobre 1934 : 25 ans 1 mois 14 jours de services effectifs en Guinée française.

— Une pension de retraite pour ancienneté de services au taux annuel de deux-cent-vingt-cinq francs, avec jouissance du 1^{er} novembre 1934 est accordée au nommé Mamady Kourouma, brigadier de 2^e classe, numéro matricule 755, né en 1889, à Sokolokoro (Guinée française) qui réunit au 31 octobre 1934 : 26 ans 3 mois 11 jours de services effectifs en Guinée française.

— Une pension de retraite pour ancienneté de services au taux annuel de cent-soixante-quinze francs avec jouissance du 1^{er} novembre 1934 est accordée au nommé Klaba Famakan, garde de 2^e classe, numéro matricule 775, né en 1886, à Mogoyalougou Koulou (Soudan français) qui réunit au 31 octobre 1934 : 26 ans 3 mois 1 jour de services effectifs en Guinée française.

La dépense résultant du paiement de ces pensions sera imputée au budget local de la Guinée.

Gendarmerie

Par décision du Secrétaire général *p. i.* chargé de l'expédition des Affaires courantes du :

2 décembre 1934. — M. Gautreau (René-Marcel), gendarme à pied, en service détaché, nouvellement affecté en Guinée française, débarqué à Conakry le 1^{er} décembre 1934 du paquebot *Asie*, est affecté à la 3^e section du Cabinet du Lieutenant-Gouverneur et mis à la disposition du Chef du service de Santé, pour le service d'hygiène à Conakry.

Imprimerie.

Par décision du Secrétaire général *p. i.* chargé de l'expédition des Affaires courantes du :

12 décembre 1934. — Le nommé Sidiki Dioubaté est agréé pour compter du 1^{er} décembre 1934, en qualité de manœuvre-tourneur à l'Imprimerie du Gouvernement en remplacement numérique du nommé Kanfory Camara, licencié.

Il aura droit à ce titre à un salaire mensuel de deux cent dix francs (210 fr.), payable à terme échu sur certificat de service fait, sans autre engagement de la part de la Colonie.

Postes, Télégraphes, Télégraphie sans fil.

Par décisions du Secrétaire général *p. i.* chargé de l'expédition des Affaires courantes des :

4 décembre 1934. — Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Fruges (Pas-de-Calais), est accordé à M. Chailloux (René), commis du cadre commun supérieur des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française.

7 décembre. — M. Mistral (Etienne), receveur à 34.000 francs du cadre commun supérieur des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française, de retour de congé, débarqué à Conakry le 7 décembre 1934 du paquebot *Banfora*, est affecté à Kankan en qualité de receveur, en remplacement de M. Autrand (Léopold), contrôleur du même cadre qui reçoit une nouvelle affectation.

M. Autrand (Léopold), contrôleur à 23.000 francs du cadre commun supérieur des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française, en service à Kankan, est affecté à la Direction des P. T. T. à Conakry, en remplacement de M. Duband, contrôleur du même cadre, prochainement rapatriable.

12 décembre. — La Commission prévue à l'article 3 de l'arrêté général du 13 octobre 1930, se réunira à Conakry dans le courant du mois de décembre 1934, sur la convocation de son Président.

Elle sera composée de :

Président :

M. Négrié, administrateur de 1^{re} classe des Colonies, délégué du Secrétaire général, président de droit.

Membres :

MM. Atgé, chef du Service des P. T. T. ;

Duclos, administrateur des Colonies, Chef du bureau des Finances ;

Berre, contrôleur des P. T. T., représentant du personnel.

Santé et Assistance médicale

Par décisions du Lieutenant-Gouverneur des :

29 novembre 1934. — M. Ristorcelli (Michel), médecin capitaine des troupes coloniales hors cadres, nouvellement affecté en Guinée française débarqué à Conakry le 25 novembre 1934 du paquebot *Hoggar*, est affecté au groupe de prophylaxie de la trypanosomiose en qualité de chef de mission, en remplacement du médecin lieutenant Séguy, rapatriable.

30 novembre. — Un passage de retour de Conakry à Bordeaux (Gironde) est accordé à Séguy (Henri), médecin lieutenant des troupes coloniales hors cadres en service en Guinée française.

Par décisions du Secrétaire général *p. i.* chargé de l'expédition des Affaires courantes des :

5 décembre. — M. Dozoul, médecin lieutenant des troupes coloniales hors cadres provisoirement affecté à Kindia, est affecté à Gaoual, en remplacement de M. Gorokhoff, assistant médical, rapatriable.

M. Mauze, médecin lieutenant des troupes coloniales hors cadres, en service à Conakry, est affecté à Kindia, en qualité de Chef de la Circonscription médicale, et est chargé à ce titre des services de l'Assistance médicale indigène, de la visite des fonctionnaires, de la police sanitaire et des épidémies et du service médical du chemin de fer, en remplacement de M. le médecin capitaine Destribats, qui avait été chargé des dites fonctions.

M. Levy, médecin lieutenant des troupes coloniales hors cadres, en service à Conakry, est affecté à Macenta, en remplacement du médecin lieutenant Nomdedeu, rapatriable.

M. Levy est maintenu à Conakry jusqu'au 26 décembre 1934.

6 décembre. — L'infirmier de visite de 2^e classe Soumah Jacob, m^{le} 64, retour de congé de convalescence, est affecté à l'hôpital Ballay à Conakry.

12 décembre. — M^{lle} Camara (Gabrielle), infirmière visiteuse stagiaire nouvellement affectée en Guinée française, débarquée à Conakry le 7 décembre 1934 du paquebot *Banfora*, est affectée à Conakry (maternité indigène).

M^{lle} Kourouma (Alice), infirmière visiteuse stagiaire, nouvellement affectée en Guinée française, débarquée à Conakry à la même date, du même paquebot, est affectée à Labé.

Travaux publics. — Service Temporaire du Port

Par décisions du Lieutenant-Gouverneur des :

1^{er} décembre 1934. — M. Clet (Maurice), ingénieur-adjoint de 4^e classe du cadre général des Travaux publics, en service à Conakry, est affecté à Kankan en qualité de Chef de la subdivision des Travaux publics de la Haute-Guinée, en remplacement de M. Kiener, adjoint technique principal, qui reçoit une autre affectation.

M. Kiener (Emile), adjoint technique principal de 2^e classe du cadre auxiliaire des Travaux publics, en service à Kankan, est affecté à Mamou à la disposition du Chef de la subdivision de la Moyenne-Guinée.

Par décisions du Secrétaire général *p. i.* chargé de l'expédition des Affaires courantes des :

4 décembre 1934. — Un congé administratif de sept mois, pour en jouir à Bordeaux (Gironde) et à Gros-Morne (Martinique) est accordé à M. Moulanier (Hilarion), adjoint technique de 2^e classe du cadre auxiliaire des Travaux publics de l'Afrique occidentale française.

8 décembre. — Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Montpellier (Hérault), est accordé à M. Chometton (Marceau), chef surveillant principal des Travaux publics de l'Afrique occidentale française après 2 ans.

Affaires diverses.

Par décision du Lieutenant-Gouverneur du :

29 novembre 1934. — La Commission prévue à l'article 4 de l'arrêté du 22 juin 1934 réglementant le conditionnement de l'essence d'orange est composée comme suit :

Président :

M. le Chef du service de l'Agriculture ou son délégué.

Membres :

MM. Bayle, agent de la Compagnie Française de l'Afrique occidentale ;

Saint-Léger, secrétaire-adjoint de la Chambre d'agriculture ;

Par décisions du Secrétaire général *p. i.* chargé de l'expédition des Affaires courantes des :

2 décembre 1934. — M. Marchand, adjoint des Services civils en service au 2^{me} Bureau, est nommé gérant de la Caisse des menues dépenses du Service local en remplacement de M. Quinton, commis des Services civils.

M. Marchand aura droit à ce titre à l'indemnité de responsabilité de 3% des opérations effectuées prévues au tableau n° 7 annexé à l'arrêté général du 11 avril 1930.

La présente décision aura son effet à compter du 1^{er} décembre 1934.

6 décembre. — M. Remy, commis des Services civils, est chargé des observations météorologiques de la station de 2^e ordre de Kissidougou, en remplacement de M. Arnoux, adjoint des Services civils, appelé à d'autres fonctions.

M. Remy, aura droit en cette qualité et à compter de la date de sa prise de service, au supplément annuel de fonctions prévu par l'arrêté général du 11 avril 1930 au taux fixé par l'arrêté du 1^{er} octobre 1930.

7 décembre. — Les frais de la mission de M. Obermüller, ingénieur géologue, à l'exception de ses soldes et accessoires indemnités de déplacement et transport à l'extérieur de la Colonie de la Guinée française, sont imputables au Budget local.

8 décembre. — M. Péricard, adjoint principal des Services civils de l'Afrique occidentale française, est chargé des observations météorologiques de la station de 2^e ordre de Kankan, en remplacement de M. Granier de Lilliac, commis des Services civils, rapatriable.

M. Péricard aura droit en cette qualité et à compter de la date de sa prise de service, au supplément annuel de fonctions prévu par l'arrêté général du 11 avril 1930 au taux fixé par l'arrêté du 1^{er} octobre 1930.

11 décembre. — M. Péricard, adjoint principal des Services civils en service à Kankan, est nommé billeteur pour la paie des ouvriers, manœuvres et autres salariés employés sur les chantiers des Travaux publics du cercle de Kankan.

Il aura droit à ce titre à une indemnité de responsabilité de 1 % avec maximum annuel de 1.500 francs sur toutes les sommes payées par lui.

Addendum au Journal officiel, n° 807, du 1^{er} décembre 1934, page 661, 2^e colonne : « Affaires politiques », à la décision du 10 novembre 1934, entre la 4^e et la 5^e ligne :

le tribunal du 2^e degré de Gaoual :

Ajouter :

le tribunal du 2^e degré de Gaoual :

Les notables ci-après désignés sont nommés assesseurs près le tribunal du 2^e degré de Gaoual :

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DE LA COMMUNE-MIXTE DE CONAKRY

(Arrêté local n° 2239 A. G. du 13 novembre 1934, portant convocation du collège électoral pour l'élection de 16 membres savoir : 10 membres titulaires dont 5 notables citoyens français et 5 notables sujets français, 6 membres suppléants dont 3 notables citoyens français et 3 notables sujets français.)

A. — Scrutin du dimanche 2 décembre 1934 (1^{er} tour).

Electeurs inscrits.....	470
dont le quart requis par l'article 30 de la loi du 5 avril 1884 est de.....	118
Nombre des votants.....	121
Bulletins n'entrant pas en compte dans le calcul de la majorité.....	5
Suffrages exprimés.....	116
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	59

Ont obtenu :

1^{er} Membres titulaires citoyens français :

MM. Henri Saivet.....	102 voix.
Pierre Barrière.....	97 —
Louis Valette.....	92 —
Edouard Burki.....	89 —
Camille Aminthe.....	88 —
Amadou Sy N'Diaye.....	20 —
Divers.....	10 —

2^{es} Membres titulaires sujets français :

MM. Adolphe Guichard.....	101 voix.
Hervé Sylla.....	99 —
Mangué Yattara.....	98 —
Kamodou Soumah.....	98 —
Bemba Camara.....	93 —
Divers.....	6 —

3^{es} Membres suppléants citoyens français :

MM. Emile Gauvillé.....	97 voix.
Boubakar Sy.....	94 —
Amadou Sy N'Diaye.....	81 —
Divers.....	11 —

4^{es} Membres suppléants sujets français :

MM. Eliazar Bango.....	102 voix.
Fodé Touré.....	99 —
Boundouka Camara.....	93 —
Divers.....	3 —

Aucun des candidats n'ayant obtenu un nombre de voix égal au quart de celui des électeurs inscrits, soit 118, n'a été élu.

Il a été procédé, en conséquence, à un second tour de scrutin le dimanche 9 décembre 1934.

B. — Scrutin de ballottage du dimanche 9 décembre 1934.

(2^{me} tour)

Electeurs inscrits.....	470
Nombre des votants.....	94
Bulletins n'entrant pas en compte dans le calcul de la majorité.....	4
Suffrages exprimés.....	90

Ont obtenus :

1^{er} Membres titulaires citoyens français :

MM. Henri Saivet.....	69 voix.
Pierre Barrière.....	68 —
Edouard Burki.....	67 —
Louis Valette.....	67 —
Camille Aminthe.....	65 —
Divers.....	16 —

2^{es} Membres titulaires sujets français :

MM. Adolphe Guichard.....	72 voix.
Hervé Sylla.....	71 —
Mangué Yattara.....	69 —
Bemba Camara.....	67 —
Kamodou Soumah.....	66 —
Divers.....	3 —

3^{es} Membres suppléants citoyens français :

MM. Emile Gauvillé.....	72 voix.
Boubakar Sy.....	71 —
Amadou Sy N'Diaye.....	70 —
Divers.....	6 —

4^{es} Membres suppléants sujets français :

MM. Eliazar Bango.....	69 voix.
Fodé Touré.....	67 —
Boundouka Camara.....	63 —
Divers.....	2 —

En conséquence, sont élus au second tour de scrutin à la majorité relative pour une période de six ans par application des dispositions de l'arrêté général du 28 novembre 1934, en qualité de membres de la Commission municipale de la Commune mixte de Conakry :

1^{er} MEMBRES TITULAIRES :

Citoyens français.

MM. Henri Saivet,
Pierre Barrière,
Edouard Burki,
Louis Valette,
Camille Aminthe.

Sujet français :

MM. Adolphe Guichard,
Hervé Sylla,
Mangué Yattara,
Bemba Camara,
Kamodou Soumah.

2^{es} MEMBRES SUPPLÉANTS :

Citoyens français :

MM. Emile Gauvillé,
Boubakar Sy,
Amadou Sy N'Diaye.

Sujets français :

MM. Eliazar Bango,
Fodé Touré,
Boumdouka.

Conakry, le 10 décembre 1934.

Pour le Lieutenant-Gouverneur absent :

Le Secrétaire général p. i.
chargé d'expédition des Affaires courantes.
P. CHERUY.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNICATIONS

AVIS AUX IMPORTATEURS

Messieurs les importateurs sont informés que le contingent, en ce qui le concerne les tissus de coton imprimés et fabriqués avec des fils teints, d'origine Suisse, est épuisé.

En conséquence les importations de l'espèce sont interdites jusqu'à nouvel ordre.

DÉPOT DE TRANSITION DE LA GUINÉE

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Le 20 décembre 1934 à 14 heures, au Camp du Dépôt de Transition de la Guinée il sera procédé à la passation d'un marché pour la fourniture de la viande fraîche de *Bœuf* nécessaire au Dépôt de Transition de la Guinée pendant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 1935 inclus.

Le cahier des charges pourra être consulté chaque jour de 9 heures à 11 heures (dimanches exceptés) au Bureau du Commandant du Dépôt de Transition de la Guinée.

Seules les personnes ayant un établissement de boucherie à Conakry ou fournissant déjà à la troupe seront admises à soumissionner.

Les soumissions dont le modèle se trouve chez le Commandant du Dépôt de Transition de la Guinée seront acceptées jusqu'au 20 décembre 1934, à 14 heures.

Elles devront être sous pli fermé et cacheté.

L'enveloppe les contenant devra porter la mention :

SOUSSION.

SERVICE DES DOMAINES

Avis de demande de concession provisoire

Par M. Durand (Maurice), demeurant à N'Zérékoré et à Macenta, d'un terrain rural de forme rectangulaire d'une superficie de 50 hectares environ sis au Sud-Sud-Est de N'Zérékoré et délimité :

Au Nord : par la route de N'Zérékoré-Lola sur une longueur de 1070 mètres. Point d'origine, marigot « Tilé » ;

A l'Est : par une ligne droite de 500 mètres de long faisant avec la route un angle de 122 grades ;

A l'Ouest : par une ligne droite de 500 mètres de long faisant avec la route un angle de 80 grades ;

Au Sud : par une ligne droite de 1025 mètres.

Les oppositions à la présente demande seront reçues par M. le capitaine d'infanterie, commandant le cercle de N'Zérékoré jusqu'au 1^{er} janvier inclus.

Conakry, le 14 novembre 1934.
22

M. Jean Ouatty de nationalité libanaise, sollicite l'octroi à titre provisoire d'un terrain de 25 hectares sis près du village de Dondoyah, canton de Kabitaye (cercle de Conakry).

Ce terrain destiné à la culture des bananiers est limité :

Au Nord : par le sentier de Dondoyah sur une longueur de 300 mètres en partant de l'ancienne piste de Dubréka à Boffa.

Au Sud : par une ligne droite de 25 mètres de long faisant un angle droit de 90° avec l'ancienne piste de Dubréka à Boffa et ensuite par une ligne brisée suivant les palétuviers dans la direction du village de Dondoyah.

A l'Est : par une ligne droite de 425 mètres longeant l'ancienne piste de Dubréka à Boffa.

A l'Ouest : par une ligne droite de 320 mètres aboutissant au sentier de Dondoyah et formant ensemble un angle de 162°.

Toutes oppositions à la présente demande seront reçues au bureau du chef de la subdivision de Dubréka jusqu'au 15 janvier 1935.

Conakry, le 10 décembre 1934.

Le Receveur des Domaines,
J. CAZES.

1-2

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ ET DES DROITS FONCIERS

BUREAU DE CONAKRY

AVIS DE BORNAGE

Le mardi 8 janvier 1935, à huit heures du matin. Il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sounfoya (cercle de Conakry), consistant en un terrain portant des constructions à usage d'habitation, et des plantations de bananiers, d'une contenance de 53 hectares 70 ares 12 centiares, connu sous le nom de « Concession Varvat-soulis » et borné au Nord : par une palmeraie, des terrains marécageux et des plantations indigènes ; à l'Est : par une rizièrre ; au Sud-Est : par une zone de 25 mètres réservée le long de la rivière Sounfoya, et à l'Ouest : par un terrain marécageux.

Dont l'immatriculation a été demandée par le receveur des Domaines à Conakry, agissant au nom et pour le compte de l'Etat français, suivant réquisition du 13 septembre 1934, n° 1070.

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
J. CAZES.

LISTE DES ÉLECTEURS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE POUR L'ANNÉE 1935

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	RÉSIDENCE	PROFESSION	AGE	NATURE DE L'EXPLOITATION	DATE de L'ARRIVÉE A LA COLONIE
Cercle de Beyla.						
Néant.						
Cercle de Boffa.						
1	Annet (Emile Clément).....	Tatéma.	Directeur général de la Société du Koba.	1889		janvier 1934.
2	Suzor (Pierre-Louis-Roger)...	Tatéma.	Directeur de la Société du Koba.	1894		25 janvier 1929.
Cercle de Boké.						
3	Tierno Bobo Bari.....	Cabana.	Cultivateur.	55	Propriétaire troupeaux de plus de 100 têtes.	Originaire.
4	Miakala Bâ.....	Bouléré.	—	51	—	—
5	Tierno Lamarana Baba.....	Ouassou.	—	46	—	—
6	Tierno Youssoufou Bâ.....	—	—	46	—	—
7	Tierno Gando Bâ.....	—	—	48	—	—
8	Tierno Souley.....	Catéméné.	—	61	—	—
9	Tierno Abdoulaye Bâ.....	Cabana.	—	61	—	—
10	Djainoun Bâ.....	Dakonta.	—	36	—	—
11	Kantouba Bâ.....	—	—	37	—	—
12	Garanké Sall.....	Sogoboly.	—	33	—	—
13	Alfa Dio Bâ.....	Cabana.	—	31	—	—
14	Mamadou Cellou Bâ.....	Bouléré.	—	50	—	—
15	Tierno Abdoul Diop.....	—	—	60	—	—
16	Alfa Amadou Diallo.....	Ouassou.	—	50	—	—
17	Goro Bâ.....	—	—	45	—	—
18	Tierno Yéro Bâ.....	Sanguéa.	—	47	—	—
19	Ousoumani.....	—	—	40	—	—
20	Mamadou Salio Bâ.....	Dakonta.	—	39	—	—
21	Iboural Bâ.....	—	—	37	—	—
22	Moussa Bâ.....	—	—	35	—	—
23	Aliou Dadi.....	—	—	36	—	—
24	Mamadou Maoudo Bâ.....	—	—	38	—	—
25	Mamadou Yidado Bâ.....	—	—	35	—	—
26	Mamadou Herélagui.....	—	—	40	—	—
27	Tierno Idi Bâ.....	—	—	45	—	—
Cercle de Conakry.						
28	Aminthe (Camille).....	Conakry.	Planteur.	44	Bananeraies.	26 mai 1925.
29	Barateau (Jules).....	—	Entrepreneur.	49	Entreprise T. P.	septembre 1926.
30	Barrière (Pierre).....	—	Ingénieur.	44	Directeur G. T. M.	1929.
31	Bergeon Franck.....	Yorokoguéa.	Planteur.	37	Bananeraies.	1930.
32	Biras (André).....	Conakry.	Transports.	40	Entreprise de transport.	5 octobre 1910.
33	Boubakar Fofana.....	Kountouya.	Cultivateur.	30	Bananeraies.	Originaire.
34	Ferracci (Jean-Baptiste).....	Conakry.	Industriel.	49	Glacière.	septembre 1904.
35	Froment.....	—	Garagiste.	41	Automobiles.	1912.
36	Gavinet (Lucien).....	Koutouya.	Planteur.	31	Bananeraies.	1927.
37	Gauvillé.....	Conakry.	Garagiste.	40	Atelier auto.	1920.
38	Jacquart (Gaston).....	Coyah.	Planteur.	26	Bananeraies.	1932.
39	Kémoko Samba.....	Kountouya.	Cultivateur.	30	Bananeraies.	Originaire.
40	Lemoigne (Fernand).....	Conakry.	Agent F. A. O.	37	Garage auto.	1927.
41	Lochon (Fernand).....	Dubréka.	Planteur.	31	Directeur exploitation.	1926.
42	Magnant (Léonce).....	Manéah.	—	39	Bananeraies.	1923.
43	Mococain (Madame).....	Tabili.	—	31	—	1930.
44	Olive (Pierre).....	Coyah.	—	26	—	1930.
45	Pinault.....	Manéah.	—	40	—	Mars 1921.
46	Pilotas.....	Coyah.	—	30	—	1928.
47	Roullin (René).....	Kénindé.	—	45	—	1911.
48	Roullin (Georges).....	Kénindé.	Planteur.	62	Bananeraies.	1928.
49	Saint-Léger.....	Matam.	Planteur.	30	Bananeraies.	1931.
50	Soriba Soumah.....	Coyah.	Cultivateur.	30	—	Originaire.
51	Suzor (M ^{me}).....	Kouria.	Planteur.	41	—	1921.
52	Sylla Hervé.....	Conakry.	Planteur.	44	—	Originaire.
53	Saint-Bonnet.....	—	—	46	—	1911.
54	Villèle (de) (Paul).....	Coyah.	—	43	—	1933.
55	Wiriath.....	Conakry.	—	31	—	1926.
56	Délobel.....	—	—	46	—	1926.
57	Kopp (Robert).....	—	Entrepreneur.	33	Entreprise.	1932.

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	RÉSIDENCE	PROFESSION	AGE	NATURE DE L'EXPLOITATION	DATE de L'ARRIVÉE A LA COLONIE
Cercle de Dabola.						
58	Almamy Bokar Biro.....	Dabola.	Chef de canton.	58	Plus de 50 hectares.	Originaire.
59	Amadou Bary.....	Bissikrima.	Cultivateur.	34	—	—
60	Alfa Mamadou Keira.....	Dar Salam.	—	63	—	—
61	Alfa Ibrahima Diéli.....	Dabola.	—	55	—	—
62	Alfa Abdoulaye Bary.....	Syffray.	—	53	—	—
63	Alfa Kamara.....	Kéniéko.	—	55	—	—
64	Alfa Aliou Toroko.....	Toroko.	—	53	—	—
65	Alfa Oumarou Gassama.....	Arfamoussaya.	Chef de village.	62	—	—
66	Alfa Fran Taraoré.....	Souleymanéah.	Cultivateur.	52	—	—
67	Alfa Bakar.....	Kalako.	Chef de village.	38	—	—
68	Alfa Oussou.....	—	Eleveur.	69	—	—
69	Alfa Saliou.....	Doufa.	—	52	—	—
70	Alfa Marouana.....	Mamémiri.	—	61	—	—
71	Alfa Mamadou Boy.....	Sébé.	—	63	—	—
72	Alfa Bakar.....	Bantankélé.	—	52	—	—
73	Alfa Alimou.....	Diégoukola.	—	43	—	—
74	Alfa Ousmani Dia.....	Kolon.	—	60	—	—
75	Alfa Abdoul Karim.....	Sounsou.	—	43	—	—
76	Alfa Mamoudia Dia.....	Kankirabou.	—	62	—	—
77	Alfa Ibrahima Saraya.....	Sinkon.	—	55	—	—
78	Alfa Djibi.....	Yala Konsoudougou.	—	56	—	—
79	Alfa Lassamou.....	Yala Konsoudougou.	—	45	—	—
80	Alfa Abdoulaye Bary.....	Fouba Sarifoula.	—	62	—	—
81	Alfa Mamadou Diéliba.....	Guéroual.	—	53	—	—
82	Alfa Mamadou Migdadou.....	Miriré Bantignel.	—	64	—	—
83	Alfa Malal.....	Nafadji.	—	54	—	—
84	Alfa Mamadou Dia.....	Kankirabou.	—	66	—	—
85	Bassirou Bari.....	Konsoudougou.	Cultivateur.	45	—	—
86	Bapaté Diallo.....	Oualidian.	—	35	—	—
87	Bapaté Barry.....	Bossinko.	—	38	—	—
88	Dadi Bolaro.....	Toumanéah.	Eleveur.	37	—	—
89	Bemba Mabo.....	Kobolonia.	—	62	—	—
90	Fodé Sory Sylla.....	Yégofo.	Cultivateur.	55	—	—
91	Famba Diabi.....	Arfamoussaya.	—	45	—	—
92	Fodé Mady Kaba.....	Bissikrima.	—	52	—	—
93	Fodé Aliou Béréte.....	Féla.	—	63	—	—
94	Hady Bari.....	Doufa.	—	62	—	—
95	Karta Samoura.....	Konsoudougou.	—	63	—	—
96	Mabi Bary.....	—	—	42	—	—
97	Madiou Bary.....	Kolo Hindé.	—	47	—	—
98	Mamadou Diéli.....	Féla.	—	47	—	—
99	Maka Gassama.....	Arfamoussaya.	—	48	—	—
100	Mamoudou Fofana.....	Kambaya.	—	51	—	—
101	Madigué Keita.....	Souleymanyah.	—	47	—	—
102	Madi Siré Koumara.....	Dar Salam.	—	72	—	—
103	Modi Alimou.....	Féla.	—	60	—	—
104	Mamadou Diallo.....	Sarifoula.	—	36	—	—
105	Pérédio.....	—	—	56	—	—
106	Paté Bari.....	Hambéré Féla.	—	37	—	—
107	Samba Seck.....	Féla.	—	61	—	—
108	Sante Maré.....	Bissikrima.	—	47	—	—
109	Saidou Bari.....	Diguilin.	—	42	—	—
110	Tierno Mouctar Bâ.....	Konsoudougou.	—	62	—	—
111	Tierno Mouhou.....	—	—	52	—	—
112	Tierno Nouhou Sinéya.....	—	—	53	—	—
113	Tété Kémoko Kaba.....	—	—	60	—	—
114	Tierno Iliassa.....	Oualissa.	—	59	—	—
115	Tierno Oury.....	Konkorouya.	Eleveur.	52	Plus de 100 bovins	—
116	Tonlourou Dine.....	—	—	44	—	—
117	Tierno Idi Sél.....	Boudou Téli.	—	58	—	—
118	Tierno Ibrahima Bari.....	Kolo.	Cultivateur.	55	Plus de 50 hectares.	—
Subdivision de Faranah.						
119	Karamoko Diané.....	Faranah.	Cultivateur.	57	Plus de 50 hectares.	Originaire.
120	Doura Kamara.....	Diguila.	—	55	—	—
121	Kéma Kamara.....	Passaya.	—	60	—	—
122	Sory Mansaré.....	Niérouya.	—	42	—	—
123	Ansoumana Kaba.....	Faranah.	—	45	—	—
124	Demba Samoura.....	Dantilia.	—	64	—	—
125	Yoro Kamara.....	Kabéléya.	—	55	—	—
126	Baba Kamara.....	Yéré Oualia.	—	60	—	—
127	Karamoko Bangali.....	Toumanéah.	—	60	—	—

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	RÉSIDENT	PROFESSION	ÂGE	NATURE DE L'EXPLOITATION	DATE de L'ARRIVÉE À LA COLONIE
128	Karfa Kamara	Toumanéah.	Cultivateur.	77	Plus de 50 hectares.	Originaire.
129	Fakomo Oularé	Faranah.	—	32	—	—
130	Laye Samoura	—	—	42	—	—
131	Fodé Kandé	—	—	60	—	—
132	Fama Kamara	—	—	33	—	—
133	Frigui Camara	Souleymania.	—	55	—	—
134	Souleymane Touré	Faranah.	—	36	—	—
135	Seydou Oularé	—	—	55	—	—
136	Sinkoun Samoura	Dantilia.	—	30	—	—
137	Almay Kondé	Faranah.	—	38	—	—
Cercle de Forécariah.						
138	Langlois Guy	Béréiré.	Planteur.	32	Bananeraies.	1933.
139	Collet Henry	Fandié.	Planteur.	34	Dr. Plantation Jeancard.	1927
140	Ahmed Guissé	Madiné.	Chef de canton.	44	Propriétaire exploitation agricole.	Originaire.
Cercle de Kankan.						
141	Destephen (Louis)	Kankan.	Planteur.	60	Directeur d'exploitation.	1907
142	Dromard (Michel)	—	—	26	—	1930
143	Genet (Marcel)	—	Garagiste.	25	Directeur Exploitation.	1932.
144	Clouet	Baro.	Directeur G. T. A.	35	Chef d'Explo'it. indust. et Forest.	1930.
145	Miotte (Louis)	Sanankoroni.	Directeur S. P. G. T.	29	—	1927.
146	Sory Kourouma	Kankan.	Cultivateur.	59	Prop. rur. cult. + de 50 hect.	Originaire.
147	Cheick Fanta Madi Chérif	—	—	52	—	—
148	Mamadou Doumbouya	—	—	52	—	—
149	Diagbé Ialiby Kaba	—	—	47	—	—
150	Kouramoudou Diakité	—	—	40	—	—
Cercle de Kindia.						
151	Accambray (André)	Kindia.	Directeur C. A. C. I. A.	37	Plantation représentant capital plus de 100.000 francs.	1923.
152	Allegret (Eric)	Kolenté.	Planteur.	34	—	1931.
153	Belvalette (Jean)	Souguéta.	—	27	—	1932.
154	Bernichon	Korofindi.	Chef culture.	27	—	1932.
155	Barquier (André)	Kolenté.	Planteur.	33	—	1930.
156	Boismare (Lucien)	Friguiagbé.	—	27	—	1928.
157	Bonjour (Pierre)	—	—	29	—	1930.
158	Bordenave Guy	—	—	29	—	1928.
159	Bernis (Raymond)	Linsan.	—	31	—	1932.
160	Colombier	Friguiagbé.	—	27	—	1928.
161	Chal (Gabriel)	Kolenté.	—	23	—	1931.
162	Chillou (James)	Friguiagbé.	—	49	—	1927.
163	Chillou (Paul)	—	—	47	—	1923.
164	Chillou (Louis)	—	—	48	—	1927.
165	François (M ^{me})	Kindia.	—	60	—	1927.
166	Crespin (René)	—	—	32	—	1932.
167	Champailler (Albert)	Friguiagbé.	—	29	—	1925.
168	Cbambaud (Jean)	Damacania.	—	51	—	1927.
169	Dauchez Guy	Kindia.	—	29	—	1917.
170	Delpy (Georges)	Kolenté.	—	40	—	1931.
171	Delcroix (Roger)	Friguiagbé.	Planteur.	40	—	6 janvier 1927.
172	Deleau (Louis)	Kindia.	—	33	—	Juillet 1930.
173	Foret (Jean)	Kolenté.	—	34	—	20 septemb. 1919.
174	Fournier (Gérard)	Friguiagbé.	—	24	—	Août 1929.
175	Foret (Jacques)	—	—	28	—	Décembre 1927.
176	Halle (Claude)	—	—	39	—	Janvier 1928.
177	Laurens de Saint-Martin	Coliagbé.	—	34	—	Décembre 1931.
178	Lablanchie (Albert)	Friguiagbé.	—	53	—	Septembre 1909.
179	Le Texier	—	—	41	—	Janvier 1931.
180	Lowitz (Maurice)	Kindia.	Industriel.	49	—	Mars 1920.
181	Moreau (Roger)	—	Planteur.	30	—	Octobre 1928.
182	Maridet (Pierre)	—	—	37	—	Novembre 1924.
183	Nicault (Raymond)	—	Agent concés. Goisbault.	27	—	—
184	Millon (Georges)	Tabili.	Directeur S. C. A. C. I.	32	—	2 mai 1925.
185	Obry (Paul)	Kindia.	Planteur.	47	—	17 août 1929.
186	Pérenet (Jules)	Kolenté.	Directeur Yo-Ko.	45	—	28 septemb. 1930.
187	Perrin (Maurice)	—	Planteur.	35	—	14 mars 1931.
188	Pezon (Jean)	Linsan.	Directeur S. C. B. K.	—	—	7 janvier 1926.
189	Pezon (Louis)	Kolenté.	Planteur.	34	—	4 mai 1925.
190	Pezon Louis (M ^{me})	—	—	38	—	5 mai 1925.
191	Roy (Lucien)	Kindia.	Chef culture.	38	—	—
192	Roumens (Paul)	Kolenté.	Planteur.	33	—	7 mai 1927.
193	Rocher (Pierre)	Kindia.	—	34	—	—
194	Richard	Friguiagbé.	Directeur S. G. C.	29	—	Décembre 1930.

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	RÉSIDENCE	PROFESSION	ÂGE	NATURE DE L'EXPLOITATION	DATE de L'ARRIVÉE A LA COLONIE
195	De la Salinière (Hubert)	Souguéta.	Planteur.	40	Plantation capital plus 100.000 fr.	1932
196	Samirant (Georges)	Condeya.	—	27	—	Février 1929.
197	Tambutet (Lucien)	Damakagna.	Planteur, dir. S. C. A. G.	47	—	Juillet 1925.
198	Tepe (Georges)	Foulaya.	Directeur C. A. G.	48	—	Janvier 1928.
199	Tharaud (Henri)	Kindia.	Planteur.	38	—	1 ^{er} juin 1927.
200	Vérin (Marcel)	Kolenté.	—	29	—	Juillet 1930.
201	Viaris (Gaëtan)	Friguiagbé.	—	21	—	1933.
202	Verane (Lucien)	Kolenté.	—	28	—	18 mai 1926.
203	Weiler (Armand)	Linsan.	Chef culture.	27	—	—
204	Alseyini Alfa	Modina-Dian	Eleveur.	52	Propriét. plus de 100 têtes bovins.	Originnaire.
205	Bailo Alfa	Koly.	—	54	—	—
206	Darame Mamadou	Saracoléa.	—	47	—	—
207	Diallo Ousmane	Dar-Salam.	—	44	—	—
208	Dian Mamadou	Saloum.	—	40	—	—
209	Doura Fofana	Kindia.	—	40	—	—
210	Biro Diouldé Alfa	Saloum.	—	42	—	—
211	Assana Tierno	Galaguéa.	—	48	—	—
212	Fougoumba Sekou	Souguéta.	—	47	—	—
213	Koro Alfa Mamadou	Linsan.	—	74	—	—
214	Kanté Garan	Saracoléa.	—	44	—	—
215	Ourouro Abdoulaye Tierno	Maléa.	—	45	—	—
216	Kanté Ansoumani	Saracoléa.	—	37	—	—
217	Sadou Tierno	Saloum.	—	43	—	—
218	Safayon Tierno	—	—	50	—	—
219	Sako Saliou	Condetta.	—	37	—	—
220	Tierno Motierno	Saloum.	—	42	—	—
221	Tidiani Touré	Condetta.	—	45	—	—
222	Alcaly Manga	Saracoléa.	—	57	—	—
223	Mamadou Diallo	Kindia.	—	56	—	—
224	Ansoumani Koba	Kolenté.	—	57	—	—
225	Salitou Sako	Kindia.	—	41	—	—
226	Sissoko Bandiougou	—	—	52	—	—
227	Fondé Mangaro	Friguiagbé.	—	52	—	—

Subdivision de Télimélé

228	Bajau (Léon) chef de bataillon en retraite Officier Légion d'Honneur	Télimélé.	Planteur.	61	13 hectares café bananes produits vivriers capi- tal 50.000 francs.	13 février 1926.
-----	--	-----------	-----------	----	---	------------------

Cercle de Kissidougou

229	Karcher (Henri)	Kissidougou.	Commerçant.	35		15 avril 1922.
-----	-----------------	--------------	-------------	----	--	----------------

Cercle de Kouroussa

230	Delsol (François)	Saréya.	Colon.	34		Février 1926.
231	Guyon Marcel	Finamoussaya.	Gérant d'exploitation.	41	Concession Raynaud.	Avril 1929.
232	Sinka Kaba	Fadougou.	Cultivateur.	44	plus de 50 hectares.	Originnaire.
233	Fodé M'Bloumodi	Siséla.	—	49	—	—

Cercle de Labé

234	Potier (Pierre-Marie-Auguste)	Nadol.	Directeur ds la Compa- gnie des plantes à par- fum.	33	Exploitation agricole et industrielle.	Décembre 1920.
-----	-------------------------------	--------	---	----	---	----------------

Cercle de Macenta.

Néant.

Cercle de Gaoual.

Néant.

Subdivision de Youkounkoun.

Néant.

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	RÉSIDENCE	PROFESSION	ÂGE	NATURE DE L'EXPLOITATION	DATE de L'ARRIVÉE A LA COLONIE
--------------------	-----------------	-----------	------------	-----	-----------------------------	--------------------------------------

Cercle de Mamou.

235	Mody Sory Dara.....	Timbo.	Chef de canton	46	Possède plus de 50 hect.	Originaire.
236	Alfa Bakar.....	Gabalan.	Cultivateur.	41	—	—
237	Mody Sadou.....	Timbo.	—	46	—	—
238	Mody Oury Tiagui.....	—	—	36	—	—
239	Dané Kafanguel.....	—	—	46	—	—
240	Mody Oury Bary.....	—	—	31	—	—
241	Bano.....	—	—	41	—	—
242	Mody Azizi Bary.....	Ponkon.	Chef de village.	46	—	—
243	Mody Idrissa.....	Gongori.	Cultivateur.	36	—	—
244	Alfa Sory.....	—	—	36	—	—
245	Mama Boy Labo.....	—	—	49	—	—
246	Mamadou Paté Mouki.....	—	—	51	—	—
247	Alfa Mamadou Banyo.....	Courou.	—	46	—	—
248	Mody Alimou.....	—	—	51	—	—
249	Alfa Oumarou Foli.....	Niagara.	Chef de village.	50	—	—
250	Tierno Amadou Sara.....	—	Cultivateur.	31	—	—
251	Tierno Sadiou.....	—	—	43	—	—
252	Famoussa Dianila.....	—	—	46	—	—
253	Amadou Dianola.....	—	—	39	—	—
254	Alfa Mamadou Linguéri.....	Botoré.	—	51	—	—
255	Sory Goulan.....	—	—	45	—	—
256	Alfa Amadou Bilalia.....	Sokotoro.	—	39	—	—
257	Tierno Abdoul Razagui.....	Bossossa.	—	46	—	—
258	Alfa Oumarou.....	Taliboya.	—	46	—	—
259	Amadou Bary.....	Bondarie.	—	39	—	—
260	Mody Abdoulaye Balédo.....	Périnet.	—	39	—	—
261	Mamadou Kourouma.....	—	—	46	—	—
262	Mody Mamadou Guonoya.....	Saïn.	—	41	—	—
263	Alfa Oumarou Bangon.....	Dar-Salam.	Chef de canton.	49	—	—
264	Mody Bademba.....	Herico.	Cultivateur.	31	—	—
265	Alfa Bakar.....	Beauvois.	—	51	—	—
266	Oumarou Bary.....	Kaba.	—	33	—	—
267	Alfa Yoroouman Bemba.....	—	Chef de village.	56	—	—
268	Abdoulaye Bemba.....	Aslandé.	Cultivateur.	49	—	—
269	Amadou Sanfa.....	Sebory.	—	40	—	—
270	Mody Boubou.....	N'Dantari.	—	42	—	—
271	Oumarou Sarondia.....	Sarondia.	—	60	—	—
272	Satigui Gualiba.....	Boundoukou.	—	37	—	—
273	Tierno Fodé.....	—	—	42	—	—
274	Amadou Ba.....	Timbi-Touni.	—	40	—	—
275	Tierno Ibrahima Diafouma.....	Dianfou.	—	52	—	—
276	Alfa Sahon Pollol.....	Pollol Maci.	—	54	—	—
277	Tierno Souleymane.....	Noré Pété Maci.	—	64	—	—
278	Mody Sory Broual.....	Timbi-Touni.	—	36	—	—

Cercle de N'Zérékoré.

279	Bouyssou (Louis).....	Gouécké.	Missionnaire.	58	Plantation.	1923.
280	Casthelain (Jules).....	Samoé.	Missionnaire.	39	—	1925.
281	Daubige (Fernand).....	N'Zérékoré.	Planteur.	37	Exploitation agricole.	1930.

Cercle de Sigüiri.

282	Amara Béréte.....	Bafolo.	Cultivateur.	53	18 hectares.	Originaire.
283	Ansoumana Camara.....	Férékamaya.	—	40	—	—
284	Ba Koita.....	Kondougou.	—	40	—	—
285	Damou Sake.....	Koundian.	—	60	—	—
286	Doba Fodé Doumbia.....	Ouaran.	—	58	—	—
287	Diomory Sako.....	Koundian.	—	39	—	—
288	Fodé Keita.....	Baladougou.	—	48	—	—
289	Fodé Sekou Doumbia.....	Norassouba.	—	50	—	—
290	Fodé Moussa Doumbia.....	—	—	50	—	—
291	Fadiala Keita.....	Baladougou.	—	38	—	—
292	Famoudou Sako.....	Koundian.	—	40	—	—
293	Fabory Doumbia.....	Kansan.	—	40	—	—
294	Faba Keita.....	Guenkorokoro.	—	40	—	—
295	Koman Sako.....	Loila Koro.	—	45	—	—
296	Karounkan Sako.....	Faranindou.	—	40	—	—
297	Kanimoudou Massouba.....	Guenkorokoro	—	50	—	—
298	Lansei Kouyaté.....	Tiguibiry.	—	40	—	—
299	Mamadou Doumbia.....	Sansando.	—	48	—	—

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	RESIDENCE	PROFESSION	ÂGE	NATURE DE L'EXPLOITATION	DATE de L'ARRIVÉE A LA COLONIE
300	Missiriman Doumbia.....	Norassouba.	Cultivateur.	50	18 hectares.	Originaire.
301	Mamadou Makasouba.....	Noukoulkam.	—	38	—	—
302	Madi Diakité.....	Morodougou	—	49	—	—
303	Moriba Keita.....	Tiguiyiri.	—	50	—	—
304	Mamadou Kouyaté.....	Diolibakoro.	—	48	—	—
305	Ibrahima Cissé.....	Sigui.	—	45	—	—
306	Moussa Keita.....	Baladougou.	—	36	—	—
307	Morisanda Keita.....	Karakoura.	—	40	—	—
308	Noumouké Keita.....	Diolibakoro.	—	30	—	—
309	Noufodé Doumbia.....	Ouaran.	—	58	—	—
310	Nouké Keita.....	Diolibakoro.	—	40	—	—
311	Noumoudouba Keita.....	—	—	30	—	—
312	Nansiriman Keita.....	Siramana.	—	35	—	—
313	Orotigui Kouyaté.....	Karakoura.	—	35	—	—
314	Oura Keita.....	Balandougou.	—	48	—	—
315	Souleymani Keita.....	Faragbé.	—	38	—	—
316	Sakoba Keita.....	Diolibakoro.	—	45	—	—
317	Sekou Doumbia.....	Niandankoura.	—	42	—	—
318	Sory Diakité.....	Konkoyo.	—	38	—	—
319	Sira Koroma Mamady.....	Ouaran.	—	40	—	—
320	Karunka Dembélé.....	Kinimbakoro.	—	49	—	—
321	Sory Doumbia.....	Norassouba.	—	50	—	—
322	Ibrahima Keita.....	Diolibakoro.	—	46	—	—
323	Ibrahima Doumbia.....	Kansan.	—	35	—	—

ARRÊTÉ la présente liste au chiffre de trois cent vingt-trois électeurs.

Approuvé en Commission permanente du Conseil d'administration dans sa séance du 30 novembre 1934.

Le Lieutenant-Gouverneur,

A. VADIER.

CHAMBRE D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE

LISTE DES ÉLECTEURS APPELÉS A DÉSIGNER LES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DÉLÉGUÉS PAR LES SOCIÉTÉS INDIGÈNES DE PRÉVOYANCE

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	DOMICILE	PROFESSION	ÂGE	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de la Société de Prévoyance de :
--------------------	-----------------	----------	------------	-----	--

Cercle de Beyla.

1	Fanfing Kourouma.....	Diakolidougou.	Chef de canton.	45	Beyla.
2	Djiguiba Kamara.....	Damaro.	—	53	—
3	Sidiki Kamara.....	Sidikidougou.	—	59	—
4	Gouassei Koné.....	Diassoudougou.	—	58	—
5	Abdoulaye Donzo.....	Nionsomori.	—	36	—
6	Faw Soumaere.....	Boola.	—	59	—
7	Tiékoroni Kamara.....	Féréboridou.	—	60	—
8	Vamo Kamara.....	Tanantou.	—	53	—
9	Koya Amara Kamara.....	Kérouané.	—	71	—
10	Diasso Kamara.....	Gouédougou.	—	70	—
11	Magna-Féré Kamara.....	Niaoulondou.	—	62	—
12	Amara Samaké.....	Tanantou.	—	45	—
13	Mory Koumara.....	Fembadoug	—	51	—

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS	DOMICILE	PROFESSION	AGE	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de la Société de Prévoyance de :
Cercle de Boffa.					
14	Joseph Katty	Thia.	Chef de canton.	50	Boffa.
15	Mamadou Yoni Boyo	Lakhata.	—	36	—
16	Mamadou Kamara	Tormolin.	—	40	—
17	Sittel	Lisso.	—	49	—
18	Jean Pierre Katty	Colia.	—	45	—
19	Morlaye Soumah	Tugnifili.	—	42	—
20	Kanfory Yambali	Monchon.	—	34	—
21	Bocary Soumah	Sobané.	—	49	—
22	Ousman Bangoura	Tatéma.	—	49	—
Cercle de Boké.					
23	Bakar Sidi	Bintimodia.	Vice-Président.	53	Boké.
24	Lansana Fofana	Boké.	Délégué-Section.	41	—
25	Sekou N'Diaye	Sansalé.	—	38	—
26	Otème Souparé	Dakonta.	—	53	—
27	Fodé Amara Keita	Bantankountan.	—	38	—
28	Mama Diakité	Tamarenci	—	43	—
29	Tierno Ibrahima Bâ	Boulléré.	—	40	—
30	Galandgi Bangoura	Couffin.	—	49	—
31	Lamina Sampil	Tiangban.	—	61	—
32	Amirou Camara	Corrérah.	—	27	—
33	Kanfory Camara	Victoria.	—	38	—
34	Ibrahima Kamara	Sogoboly.	—	41	—
Cercle de Conakry.					
35	David Sylla	Tondon.	Chef de canton.	34	Conakry.
36	Momo Camara	Falissadé.	—	41	—
37	Mamadou Camara	Coyah.	—	57	—
38	Bocary Kéita	Dubréka.	—	52	—
39	Kerfalla Soumah	Kaporo.	—	47	—
40	Tamodou Fernandez	Ouassou.	—	37	—
Cercle de Dabola.					
41	Aguibou Barry	Dabola.	Chef de village.	40	Dabola.
42	Amadou Diouhé	Bokéto.	Chef de canton.	46	—
43	Aguibou Thiam	Dinguiraye.	Cultivateur.	53	—
44	Aguibou Diallo	—	—	39	—
45	Amadou Dia	Niaria.	—	67	—
46	Amadou Touré	Dontilia.	—	42	—
47	Bokar Chérif	Dabola.	—	55	—
48	Bokary Camara	Dinguiraye.	—	42	—
49	Fodé Kouyaté	Faranah.	—	62	—
50	Fodé Balato	Séla.	—	42	—
51	Fanta Amadou Diané	Dinguiraye.	—	40	—
52	Karamoko Dia	—	—	62	—
Cercle de Forécariah.					
53	Sekou Yansané	Laya.	Cultivateur.	77	Forécariah
54	Almamy Yansané	—	—	30	—
55	Abou Soumah	Moussaya.	—	27	—
56	Lamina Camara	—	—	32	—
57	Amara Sakho	N'Compa.	—	42	—
58	Babara Bangoura	Yonguissa.	—	37	—
59	Morlaye Taraoré	Maliguiagbé.	—	34	—
60	Kandé Touré	—	—	47	—
61	Lansana Touré	Forécariah.	—	42	—
62	Kémoko Gissé	Findémodia.	—	44	—
63	Fodé Momo Camara	Morébayah.	—	45	—
64	Sira-Modou Yattara	Koké.	—	52	—
Cercle de Gaoual.					
65	Mamadou Alpha	Boussourah.	Chef de canton.	53	Gaoual.
66	Mody Oumarou Bona	Tiélin.	—	51	—
67	Kanta Keita	Oupirdé.	—	54	—
68	Ouassa Diallo	Dara-Kadé.	—	52	—
69	Salio Diallo	Bangaya.	—	53	—
70	Mamadou Dansoko	Dombiagui.	—	59	—

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	DOMICILE	PROFESSION	ÂGE	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de la Société de prévoyance de :
71	Douadjabi Kondé.....	Hérémakono.	Chef de canton.	53	Gaoual.
72	Sara Monégui.....	Itiou.	—	55	—
73	Amadou Founébio.....	Ousson.	—	46	—
74	Mody Abdoul.....	Boussourah.	—	49	—
Cercle de Kankan.					
75	Bala Doumbouya.....	Fodécariah.	Cultivateur.	47	Kankan.
76	Amadou Kaba.....	Kankan.	—	48	—
77	Mamy Kondé.....	—	—	30	—
78	Bakary Traoré.....	—	—	40	—
79	Famissa Konaté.....	—	—	44	—
80	Fodé Mory Konaté.....	—	—	42	—
81	Madigué Kondé.....	—	—	32	—
82	Fakoly Kourouma.....	—	—	46	—
83	Oulaba Kourouma.....	—	—	47	—
84	Oro Sangaré.....	—	—	50	—
85	Sambou Sidibé.....	—	—	56	—
Cercle de Kindia.					
86	Bangoura Belia.....	Souguéta.	Propriétaire cultivateur.	41	Kindia.
87	Camara Momodou.....	Médina.	—	37	—
88	Camara Koroman Fodé.....	Molota.	—	39	—
89	Camara Bamba.....	Samaya.	—	43	—
90	G'Beli Sory.....	Fossikouré.	—	49	—
91	Mami Ali.....	Damouya.	—	33	—
92	Diatara Sana.....	Katia.	—	33	—
93	Moussa Keita.....	Nérébili.	—	42	—
94	Saidou Tierno.....	Kobéléa.	—	41	—
95	Sylla Balla.....	Tafori.	—	31	—
96	Sylla Moussa (Célestin).....	Friguagbé.	—	32	—
97	Sylla Salifou.....	Sangoya.	—	42	—
98	Racine Tierno.....	Goumba-Missidi.	—	35	—
Subdivision de Téliélé.					
99	Younoussa.....	Singuéléma.	Cultivateur.	31	Kébou.
100	Mamadou Alfa Ba.....	Madinadian.	—	36	Bowès.
101	Mamadou Sarakélé.....	Sarakélé.	—	49	Dongol.
102	Amadou Oury.....	Ollandé.	—	33	Ollandé.
103	Oumar Sylla.....	Sinta.	—	29	Monoma.
104	Mamadou Bobo.....	Koussi.	—	31	Koussi.
105	Alpha Talibé.....	Consotami.	Chef de canton.	45	Bambaya.
Cercle de Kissidougou.					
106	Kaba Mara.....	Niamandou.	Notable.	33	Kissidougou.
107	Saakolle.....	Bando.	—	31	—
108	Tiéoura Kourouma.....	Firaoua.	—	37	—
109	Faonna Ouondono.....	Poumkaya.	Chef de village.	36	—
110	Tamba Kamara.....	Koundou.	—	38	—
111	Joseph Yooro.....	Oualto.	Notable.	31	—
112	Sory Tolli.....	Yendé Millimou.	—	41	—
113	Facao.....	Bengoro.	—	30	—
114	Sitafa Kourouma.....	Mansoudou.	—	38	—
115	Amara Keita.....	Yendé.	—	34	—
116	Bakary Mara.....	Mondou.	—	47	—
117	Mamadou Kourouma.....	Maka.	—	39	—
118	Moriba Kourouma.....	Medina.	—	43	—
119	Bangaly Mansaré.....	Oueri.	Chef de canton.	42	—
120	Mamady Mansaré.....	Benikoro.	Notable.	39	—
121	Mamady Kourouma.....	Brouadou.	—	43	—
Cercle de Kouroussa.					
122	Kaba Camara.....	Sanguiana.	Cultivateur	—	Kouroussa.
123	Béré Mamadou.....	Saréya.	—	—	—
124	Koulaba Sidiki.....	Kouroussa.	—	—	—
125	N'Faly Béréti.....	Manfara.	—	—	—
126	Laye Kamara.....	Ouassaya.	—	—	—
127	Dinka Kondé.....	—	—	—	—
128	Doussou Mory Nabé.....	Banko.	—	—	—
129	Mory Moussa Nabé.....	Banko.	—	—	—

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	DOMICILE	PROFESSION	AGE	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de la Société de prévoyance de :
Cercle de Labé.					
130	Alfa Mamadou Bobo.....	Labé.	Chef de canton.	45	Labé.
131	Mody Bakar.....	—	Notable.	35	—
132	Alfa Yaya.....	Popodora.	Chef de canton.	44	—
133	Modi Sory.....	—	Notable.	35	—
134	Alfa Bakar.....	Diari.	Chef de canton.	49	—
135	Mamadou Diallo.....	Kerbé.	Chef de village.	42	—
136	Modi Mamadou Talibé.....	Lélouma.	Chef de canton.	33	—
137	Modi Amirou.....	—	Notable.	36	—
138	Abdoul Gadiri.....	Sannou.	Chef de canton.	45	—
139	Tierno Ismaila.....	Sannou.	Notable.	60	—
140	Alfa Salio.....	Koubia.	Chef de canton.	39	—
141	Mahdyou Baïlo.....	Koubia.	Notable.	59	—
142	Alfa Bakar.....	Madina.	Chef de canton.	51	—
143	Mamadou Alfa Niara.....	—	Notable.	40	—
144	Alfa Amadou Baïlo.....	Tougué.	Chef de canton.	58	—
145	Tierno Malal.....	Parael Koura.	Notable.	56	—
146	Alfa Amadou Ouri.....	Niéméméré.	Chef de canton.	45	—
147	Tierno Hadi.....	—	Notable.	50	—
148	Tierno Chéritou Diallo.....	Yambéring.	Chef de canton.	37	—
149	Amadou Tidiani.....	Samantan.	Chef de village.	35	—
150	Sékou Yaya.....	Pellal.	Chef de canton.	54	—
151	Modi Mamadou Ouri.....	Dougountounni.	Notable.	30	—
152	Modi Cellou Dieng.....	Mali.	Chef de canton.	36	—
153	Karamoko Alfa.....	Mali Missidé.	Notable.	47	—
154	Modi Cellou Diallo.....	Madina-Ouara.	Chef de canton.	44	—
155	Modi Mamadou.....	—	Notable.	42	—
156	Alfa Mamoudou.....	Bara.	Chef de canton.	41	—
157	Modi Mamadou.....	—	Notable.	50	—
Cercle de Macenta.					
158	Nankouman Kaman-Kamara.....	Kenesséridou.	Chef de canton.	—	Macenta.
159	Sagbara Kamara.....	N'Zeyara.	—	—	—
160	Siagbé Tiékoura Kamara.....	Kuankad.	—	—	—
161	Kotounian.....	Sampeuyara.	—	—	—
162	Koli Vêvé Guillo.....	Sérinka.	—	—	—
163	Gogoro Goépegui.....	Bouréiséda.	—	—	—
164	Game Guilavegui.....	Leeuma.	—	—	—
165	Massaro Koivegui.....	Sankeledou.	—	—	—
166	Pogba Toupou.....	Boe.	—	—	—
167	Foromo Touare.....	Loe.	—	—	—
168	Zobé Kamara.....	Sourounga.	Notable.	—	—
169	Dogbo Inapogui.....	Zembessou.	—	—	—
170	Koma Koivogui.....	N'Déléou.	Notable.	—	—
171	Onogbo Bévogui.....	Soundédou.	Chef du canton du Ziama.	—	—
172	Tahoun Kalivogui.....	Irié	—	—	—
173	Damassigui Bilivogui.....	Makambou.	—	—	—
Cercle de Mamou. (Subdivision de Dalaba)					
174	Alfa Mamadou Bari.....	Fougoumba.	Chef de canton.	33	Mamou.
175	Abdoulaye Donzé.....	Niansemeri.	Cultivateur.	35	—
176	Alfa Mamoudou Paran.....	Sébory.	Chef de canton.	56	—
177	Alfa Oumarou.....	—	Cultivateur.	50	—
178	Alfa Bakar.....	Kébalé.	Chef de canton.	37	—
179	Alfa Moctar.....	—	Cultivateur.	35	—
180	Alfa Ibrahima Sylla.....	Kankalabé.	Chef de canton.	44	—
181	Aliou Torodo.....	—	Cultivateur.	52	—
182	Alfa Salio Bari.....	Timbi-Madina.	Chef de canton.	69	—
183	Alfa Abdoulaye.....	Bantignel.	—	30	—
184	Alfa Dian.....	Madina Dian.	Cultivateur.	51	—
185	Alfa Mamadou Kagné.....	Fougoumba.	—	45	—
186	Mody Oussou.....	Bodié.	—	41	—
187	Mody Amadou.....	Bodié.	—	41	—
188	Tierno Oumarou.....	Dalaba.	Chef de canton.	42	—
189	Tierno Radia.....	Sébory.	Cultivateur.	45	—
190	Tierno Aliou.....	Kébalé.	Chef canton.	57	—
191	Tierno Moctar Bâ.....	Timbi-Touni.	—	57	—
192	Tierno Maâdiou.....	Naci.	—	60	—
193	Tierno Sidi Moctar.....	Sokilis.	—	45	—
194	Alfa Mamadou Bobo.....	Bodié.	—	41	—
195	Tierno Boubakar Bâ.....	Bomboli.	—	22	—

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS	DOMICILE	PROFESSION	ÂGE	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de la Société de prévoyance de :
Subdivision de Mamou.					
196	Alfa Saliou	Porédaka.	Chef canton.	46	Mamou.
197	Mody Mama	Boulivel.	—	62	—
198	Bayno Diallo	Porédaka.	Cultivateur.	38	—
199	Tierno Diallo	—	—	42	—
Cercle de N'Zérékoré.					
200	Bamo	Gouécké.	Chef canton.	46	N'Zérékoré.
201	Cé Yéné	Damyé.	—	41	—
202	Cé Doré	Lola.	—	43	—
203	Fassou Sagno	Kéoulenta.	—	41	—
204	Foromo	Saouro.	—	45	—
205	Gonon	Toungarata.	—	51	—
206	G'Bébé	Gama.	—	51	—
207	Koumana	Ouinzo.	—	49	—
208	Kounou	Lainé.	—	39	—
209	Koly Kamara	Pélapérignan.	—	39	—
210	Kovana	Galapaye.	—	40	—
211	Konita Cé Moriba	Koulé.	—	51	—
212	Là	Guélékata.	—	46	—
213	Moriba	Beoué.	—	41	—
214	Moriba Boro	Palé.	—	39	—
215	Naoua Cé	Karana.	—	58	—
216	Nianamou	N'Zo.	—	48	—
217	Poé	Dorota.	—	56	—
218	Soua Togba	Balimou.	—	46	—
219	Togba	Zogota.	—	51	—
220	Vaourou	Damine.	—	42	—
221	Youké	Yemou.	—	41	—
Cercle de Siguiri.					
222	Ibrahima Gakou	Kerouané.	Cultivateur.	35	Siguiri.
223	Alamako Sissoko	Kalaba.	—	37	—
224	Canimodou Diakité	Morodougou.	—	47	—
225	Bou Diakité	Kanguela.	—	39	—
226	Sakoba Keita	Diélibakoro.	—	53	—
227	Mamady Sylla	Toqui-Oulé.	—	42	—
228	Sambali Keita	Bananinkoro.	—	60	—
229	Diénimbabala	Fifako.	—	39	—
230	Mamadou Sidibé	Diaradougou.	—	46	—
231	Morigué Conaté	Kiniéran.	—	52	—
232	Moussa Béréte	Damissacoura.	—	45	—
233	Sory Doumbia	Norassouba.	—	51	—
234	Kéma Dansoko	Nabou.	—	47	—
235	Farin Camara	Maleya.	—	39	—
236	Moussa Diakité	Siguiri.	—	45	—
237	Fodé Touré	Falama.	—	53	—
238	Solon Sako	Faranindou.	—	43	—
239	Alama Keita	Balandougou.	—	51	—

Arrêté la présente liste au chiffre de deux cent trente-neuf électeurs.

Approuvé en Commission permanente du Conseil d'Administration dans sa séance du 30 novembre 1934.

Le Lieutenant-Gouverneur,

A. VADIER.

SERVICE DE LA CURATELLE

AUX SUCCESSIONS ET BIENS VACANTS

Arrondissement judiciaire de Conakry.

Conformément aux dispositions de l'article 12 du décret du 27 janvier 1855, concernant l'Administration des successions et biens vacants :

Il est donné avis aux personnes intéressées de l'ouverture de la succession présumée vacante de M. Douglas (Pierre), planteur décédé à Conakry le 2 décembre 1934, sans héritiers connus à la Colonie.

Les personnes qui auraient des droits à la succession sont invitées à les faire connaître et à en justifier au Curateur de l'arrondissement judiciaire de Conakry, soussigné.

Les créanciers et débiteurs de la succession sont également invités à produire leurs titres ou à se libérer au bureau de la Curatelle.

Conakry, le 11 décembre 1934.

Le Curateur,
J. CAZES.

SERVICE DES MINES

AVIS

DE TRANSFERT DE PERMIS DE RECHERCHES MINIÈRES

Les permis de recherches minières de 3^e catégorie, numéros 343, 344, 372, 397, 407 et 408 situés dans les cercles de Boké et subdivision de Télémélé, appartenant précédemment à M. Georges Cordaillat, sont transférés à M. Robert Nast, ingénieur, demeurant 28 boulevard Malesherbes à Paris.

Conakry, le 12 novembre 1934

Le Chef du service des Mines,
LEMAIGNAN.

SERVICE DES DOMAINES

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le dimanche 23 décembre, à 9 heures du matin, il sera procédé, par le Receveur des Domaines, au bureau des Domaines, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur des objets ci-après détaillés.

DÉSIGNATION DES OBJETS	ESPÈCES des UNITÉS	PRIX de L'UNITÉ	QUANTITÉS	VALEURS
Lits en fer.....	Nombre.	25 fr.	2	50 fr.
Accordéon.....	"	10 —	1	10 "
Pointes d'Ivoire.....	Kilog.	30 —	34	1.020 "
Pointes d'Ivoire.....	"	35 —	39 kg. 500	1.382 fr. 50
Torpédo « Renault ».....	Nombre.	1.500 —	1	1.500 "
Divers ustensiles de cuisine.....	"	divers.	29	221 fr. 30
Diverses épaves.....	"	"	"	"

Conditions : au comptant, 5 % en sus.

Conakry, le 11 décembre 1934.

Le Receveur des Domaines,
J. CAZES.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE (STATION PRINCIPALE DE CONAKRY).

Hauteurs d'eau et nombre de jours de pluie en octobre 1934.

STATIONS	HAUTEURS D'EAU en millimètres	NOMBRE de JOURS DE PLUIE	STATIONS	HAUTEURS D'EAU en millimètres	NOMBRE de JOURS DE PLUIE
Conakry.....	401,2	26	Kankan.....	210,6	13
Beyla.....	192,0	19	Kindia.....	227,1	15
Boké.....	495,3	23	Kissidougou.....	"	"
Gueckédou.....	323,0	25	Labé.....	220,4	18
Kouroussa.....	244,2	12	Macenta.....	324,0	17
Mali.....	164,6	11	N'Zérékoré.....	208,0	18
Mamou.....	243	20	Pita.....	116,5	15
Bissikrima.....	225	13	Siguiri.....	125,5	10
Boffa.....	290,5	15	Tamara.....	387,6	20
Dabola.....	294,6	11	Télémélé.....	327,7	14
Dalaba.....	242,6	14	Tolo.....	78,6	10
Dubreka.....	380,6	19	Tougué.....	347,5	8
Faranah.....	92,2	10	Victoria.....	463,8	19
Forécariah.....	335,0	16	Youkounkoun.....	108,7	9
Gaoual.....	315,9	13			

Température et tension de vapeur en octobre 1934.

	TEMPÉRATURE					TENSION DE VAPEUR EN millimètres de mercure	
	Maxima	Minima	Moyenne	7 heures	17 heures	7 heures	17 heures
Conakry.....	30,2	23,0	26,6	24,6	27,3	20,7	21,8
Beyla.....	28,0	17,5	22,8	19,3	25,4	16,2	17,3
Boké.....	32,4	22,3	27,3	23,5	20,8	20,5	21,6
Gueckédou.....	29,1	18,7	23,9	21,6	23,1	17,7	18,3
Kouroussa.....	32,4	19,9	26,1	22,7	27,3	18,4	20,4
Mali.....	23,3	15,8	19,5	17,0	19,3	12,8	13,4
Mamou.....	28,8	19,2	24,0	20,3	23,4	16,7	18,7
Macenta.....	28,3	21,1	24,7	20,3	23,0	17,4	19,8
Siguiri.....	31,7	14,7	23,2	"	"	"	"
Dalaba.....	25,8	15,6	20,7	19,9	19,0	14,4	14,1

COTE DES CHANGES

Chèques, versement, papier court

(Extraits du Journal officiel de la République française
du 1^{er} décembre 1934).

	Cours moyens	Cours moyens.
République Argentine (100 pesos).....	413 ¹ "	Hollande (100 florins)..... 1025 25
Belgique (100 belgas).....	353 75	Italie (100 liras)..... 129 50
Brésil (100 milreis).....	98 "	Norvège (100 couronnes)..... 378 75
Danemark (100 couronnes).....	337 5	Suède (100 couronnes)..... 391 "
Egypte (1 livre).....	"	Suisse (100 francs)..... 491 62
Espagne (100 pesetas).....	207 25	Yougoslavie (100 dinars)..... 35 25
Grèce (100 drachmes).....	14 75	Tchécoslovaquie (cour.).....
		U. R. S. S. (rouble tchervetz).....

ANNONCES

L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces avis publiés sous cette rubrique par les particuliers.

LES GRANDS TRAVAUX AFRICAINS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.000.000 DE FRANCS

Siège social à CONAKRY (Guinée française).

L'Assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 1934 n'ayant pu réunir le quorum exigé par la loi, les Actionnaires sont convoqués à nouveau en Assemblée générale extraordinaire, pour le samedi 29 décembre 1934, à 14 h. 30, salle des Ingénieurs civils de France, 19, rue Blanche à Paris (IX^{me}), sur l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour :

- 1° Rapport du Conseil d'administration ;
- 2° Modifications aux articles deuxième, troisième, quatrième et cinquième des statuts ;
- 3° Nomination éventuelle d'administrateurs.

2-2

COMPTOIR COMMERCIAL FRANCO-AFRICAIN

AVIS

Messieurs les actionnaires de la Société anonyme Comptoir Commercial Franco-Africain sont invités à assister à l'Assemblée générale, extraordinaire qui aura lieu le vingt-huit décembre 1934, à quatorze heures, dans l'immeuble de la Société à son siège social pour délibérer sur l'ordre suivant :

« Réglementation des indemnités des administrateurs délégués ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

SOCIÉTÉ DE CULTURE ET BANANERAIES DU KIN-SAN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15.000.000 DE FRANCS,

Siège social : à Linsan (Guinée française)

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale annuelle ordinaire, 5, rue Boudreau, à Paris, pour le lundi 14 Janvier 1935, à 11 heures.

Ordre du jour :

- 1° Rapport du Conseil d'administration ;
- 2° Rapport du Commissaire aux comptes ;
- 3° Examen et approbation s'il y a lieu, des comptes de l'exercice social clos le 31 Mai 1934 ;
- 4° Renouvellement d'Administrateur, par application de l'article 16 des statuts de la Société ;
- 5° Quitus aux Administrateurs ;
- 6° Nomination d'un ou plusieurs Commissaires aux Comptes pour l'exercice social allant du 1^{er} juin 1934 au 31 mai 1935 ;
- 7° Autorisation à donner aux Administrateurs en vertu de l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867 ;
- 8° Questions diverses ;

Pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée, les propriétaires de titres au porteur devront les déposer dans un établissement de crédit, ou à la Banque de l'Afrique occiden-

tale, 38, rue la Bruyère à Paris, ou aux bureaux de la Société, 5, rue Boudreau à Paris, cinq jours avant la date fixée pour la réunion.

Tous les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à dix pourront se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux, l'assemblée se composant de tous les actionnaires possédant ou représentant au moins dix actions libérées des versements appelés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

COMMISSAIRE-PRISEUR DE CONAKRY.

AVIS DE VENTE PUBLIQUE

Le Dimanche 23 décembre 1934, à 10 heures du matin, en la concession de la Société Yonia-Kolenté, à la Kolenté (Guinée française), il sera procédé par le Commissaire-priseur de Conakry, à la vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur de 715 balles de paille. La dite vente exclusivement au comptant 8 % en sus, sous peine de folle enchère

Conakry, le 11 décembre 1934.

Le Commissaire priseur,
V. GUELFUCCI.



Comptoir d'Horlogerie soignée
"A la Tour Eiffel"

JOYEROT, JACOT & C^{ie}
23, rue Gambetta,
BESANCON (France)

Catalogue général d'Horlogerie -
Bijouterie - Orfèvrerie, adressé
gratuit et franco.

Envoyez choix s'adressant à MM. les Fonctionnaires
facilités de paiement

22-24

MIDI...



4-12

CALCAIRE AGRICOLE

W. LOWITZ

KINDIA

BRUT ET BROYÉ

2-30

CONSTIPATION - OBÉSITÉ

Prendre au repas du soir

un seul GRAIN de VALS

laxatif amaigrissant végétal et opothérapique

Régularise les fonctions digestives et intestinales -

4 24

nouvelle boîte
brevetée S.G.D.G. pour le
savon dentifrice
6 nuances différentes



Couvercle hermétique mettant le savon à l'abri des poussières.

Savon pouvant s'user jusqu'à la dernière parcelle.

Pente intérieure évitant le débordement de la mousse du savon.

Empreinte empêchant le savon de tourner sous le frottement de la brosse à dents.

fermée

prête à l'usage

pratique · élégante · propre · économique

4-6

PHARMACIE DROGUERIE DE LA GUINÉE FRANÇAISE

E. TRANTOUL

Pharmacien diplômé autorisé à exercer la Pharmacie en Guinée Française. Maison fondée en 1907

Téléphone : 120.

Droguerie pharmaceutique, chimique et industrielle. — Orthopédie. Bandages et tous accessoires de pharmacie et d'Hygiène. — Pansements aseptiques et antiseptiques. — Optique et Lunetterie en tous genres. Exécution des ordonnances de MM. les Médecins Oculistes. — Produits photographiques : Plaques, Papiers, Pellicules, Films, Produits chimiques Lumière, Gevaert, Kodak, etc., etc. — La Maison se charge de tous travaux photographiques qu'elle fait exécuter sans prélever de bénéfice par un spécialiste renommé pour ses productions artistiques.

Quinquina Trantoul

Supertonique, fortifiant
apéritif antianémique, fébrifuge

Hématoquina

TRANTOUL

Le seul médicament ayant fourni des résultats remarquables dans les cas de paludisme, anémie paludéenne, débilité résultant d'un séjour prolongé dans les pays tropicaux, faiblesse consécutive aux affections spéciales aux pays chauds et, en général, à toutes affections graves. Ne contient pas d'alcool.

Expéditions rapides dans toute l'étendue de l'A. O. F.

Fournitures et produits conditionnés à l'avance pour revendeurs
Gros - Demi-Gros - Détail

L'exercice de la Pharmacie en A. O. F. est régi par le Décret du 3 décembre 1926 qui n'autorise à exercer cette profession que les seuls Pharmaciens munis du diplôme d'Etat Français l'ayant légalement déposé et fait enregistrer sur le registre Officiel établi conformément à la Loi.

6-6

COMPAGNIE DES CHARGEURS RÉUNIS

AGENCE DE CONAKRY

HORAIRE DES PAQUEBOTS DE LA CÔTE D'AFRIQUE
(SANS GARANTIE)

PAQUEBOTS	VOYAGE D'ALLER			VOYAGE DE RETOUR		
	BORDEAUX	DAKAR	CONAKRY	CONAKRY	DAKAR	BORDEAUX
Brazza						6 Décembre.
Foucauld				9 Décembre.		19 Décembre.
Asie			1 ^{er} Décembre.	23 Décembre.	27 Novembre.	2 Janvier.
Amérique	4 Décembre.	13 Décembre.	15 Décembre.	6 Janvier.	11 Décembre.	17 Janvier.
Brazza	18 Décembre.	27 Décembre.	29 Décembre.	20 Janvier.	25 Décembre.	31 Janvier.
Foucauld	9 Janvier.	17 Janvier.	19 Janvier.	10 Février.	8 Janvier.	20 Février.
Asie	23 Janvier.	31 Janvier.	2 Février.	24 Février.	22 Janvier.	6 Mars.
Amérique	5 Février.	14 Février.	16 Février.	10 Mars.	12 Mars.	21 Mars.
Brazza	19 Février.	28 Février.	2 Mars.	24 Mars.	26 Mars.	4 Avril.
Foucauld	6 Mars.	14 Mars.	16 Mars.	7 Avril.	9 Avril.	17 Avril.
Asie	20 Mars.	28 Mars.	30 Mars.	21 Avril.	23 Avril.	1 ^{er} Mai.

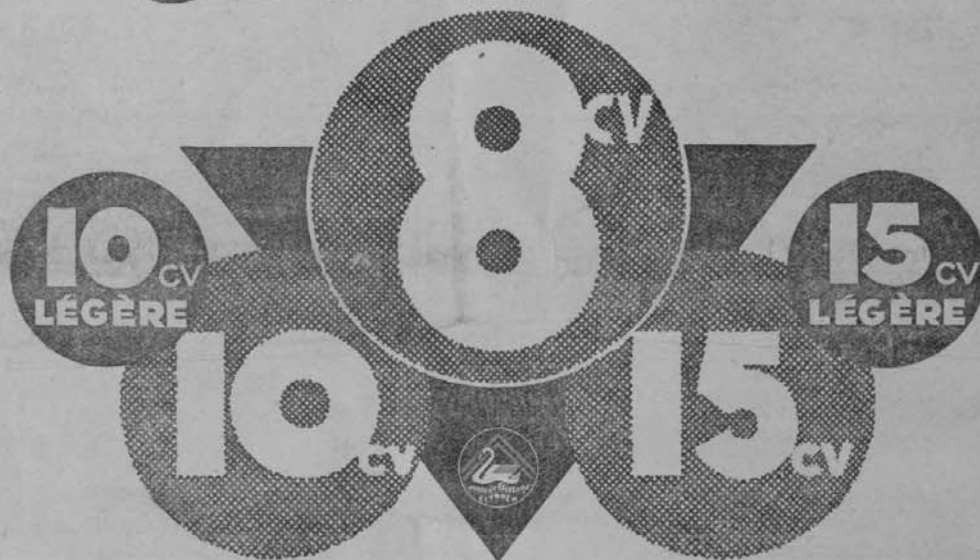
N° 78. — Septembre 1934, Mars 1935.

*Cet horaire annule le précédent.*COMPAGNIE
de
TRANSPORTS MARITIMESLIGNE BANANIÈRE
de la Côte d'Ivoire et de la Guinée Française

HORAIRE DES NAVIRES (sous réserve de modifications)

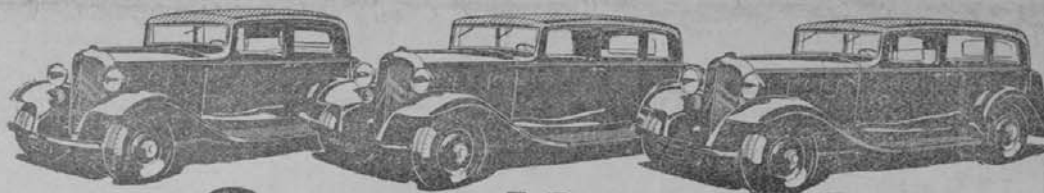
NAVIRES	VOYAGE D'ALLER				VOYAGE DE RETOUR				
	LE HAVRE DÉPART	BORDEAUX DÉPART	DAKAR DÉPART	CONAKRY ARRIVÉE	PORT-BOUET DÉPART	CONAKRY DÉPART	NANTES ARRIVÉE	BORDEAUX ARRIVÉE	LE HAVRE ARRIVÉE
Kilissi	6 Déc.	—	15 Déc.	—	19 Déc.	22 Déc.	—	—	1 ^{er} Jany.
Kolenté	—	18 Déc.	26 Déc.	28 Déc.	—	29 Déc.	7 Jany.	9 Jany.	—
Kakoulima	25 Déc.	—	3 Jany.	—	7 Jany.	10 Jany.	—	—	20 Jany.
Kindia	—	5 Jany.	14 Jany.	16 Jany.	—	17 Jany.	28 Jany.	30 Jany.	—
Kilissi	8 Jany.	—	17 Jany.	—	21 Jany.	24 Jany.	—	—	3 Fév.
Kolenté	—	20 Jany.	28 Jany.	30 Jany.	—	31 Jany.	10 Fév.	12 Fév.	—
Kakoulima	22 Jany.	—	31 Jany.	—	4 Fév.	7 Fév.	—	—	17 Fév.
Kindia	—	2 Fév.	11 Fév.	13 Fév.	—	14 Fév.	25 Fév.	27 Fév.	—
Kilissi	5 Fév.	—	14 Fév.	—	18 Fév.	21 Fév.	—	—	3 Mars
Kolenté	—	17 Fév.	25 Fév.	27 Fév.	—	28 Fév.	10 Mars	12 Mars	—
Kakoulima	19 Fév.	—	28 Fév.	—	4 Mars	7 Mars	—	—	17 Mars
Kindia	—	2 Mars	11 Mars	13 Mars	—	14 Mars	25 Mars	27 Mars	—
Kilissi	5 Mars	—	14 Mars	—	18 Mars	21 Mars	—	—	31 Mars
Kolenté	—	17 Mars	25 Mars	27 Mars	—	28 Mars	7 Avril	9 Avril	—

LES NOUVELLES CITROËN



CES VOITURES, SYNTHÈSE DE TOUS LES PROGRÈS DE LA SCIENCE AUTOMOBILE SE SONT IMMÉDIATEMENT CLASSÉES PAR LEURS LIGNES, LEURS PERFECTIONNEMENTS MÉCANIQUES ET LEURS PRIX, COMME LES PLUS REMARQUABLES PRODUITS DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE MONDIALE.

Toutes ces voitures comportent le "moteur flottant" et sont livrées avec : Boîte de vitesses synchronisées. ■ Deuxième vitesse silencieuse. ■ Carburateur Solex à starter. — Roue libre sur les 10 et 15 CV (types légers exceptés). — Châssis tubulaire. — Carrosseries "Monopiece". — Glaces "Sécurité". — Deux avertisseurs électriques. — Pare-chocs chromés. — Malle Citroën "Licence Coquille". — Écran pare-soleil. — Phares à grande puissance. — Plaque de police lumineuse. — Compteur de vitesse. ■ Indicateur de niveau d'essence. ■ Nouvelles serrures de sûreté. — Quatre amortisseurs hydrauliques. Houdaille à réglage automatique par thermostat. — Pneus Michelin "Superconfort"



LA 8

LA 10

LA 15

M267

Concessionnaire exclusif pour la GUINÉE :
Compagnie Française de l'Afrique Occidentale
CONAKRY

5924
Annexe au Journal Officiel de la Guinée française, n° 790 du 15 mars 1934.



LISTE

DES

ELECTEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COLLÈGE ÉLECTORAL INDIGÈNE

Liste des Électeurs au Conseil d'Administration

(Décret du 30 mars 1925 et arrêté du Gouverneur g^{ral} du 24 août 1925).

Année 1934.

1^{re} Circonscription dite de la Basse Guinée.1^{er} Cercle de BOFFA

N°	Noms	Age	Profession et Domicile
1.	Laurent Bangoura		Commis-expéditionnaire, Boffa.
2.	Sultan (Albert)		—
3.	Colobé (Jean)		Commis ppl. des P. T. T., —
4.	Dantouman Diarra		Médecin auxiliaire, —
5.	Ousman Bangoura		Chef canton Coba, Tatéma.
6.	Mamadou Yoni Boyo Camara		Chef de canton Lakhata, Lakhata.
7.	Sittei Konté		Chef de canton Lisso, Lisso.
8.	Yambaly Kamara		Chef canton Monchon, Monchon.
9.	Seyni Kamara		Chef canton Sombory, Tormélin.
10.	Bokary Soumah		Chef canton Sobané, Sobané.
11.	Katty (Joseph)		Chef canton Thia, Boffa.
12.	Youssoufou Soumah		Chef canton Bangalan, Colia.
13.	Morlaye Soumah		Chef canton de Kholissokho.
14.	Rousset (Louis)		Commerçant, Dominghia.
15.	Ibrahima Nabbie Touré		Commerçant, Baccoro.
16.	Fodé Sanoussi		Commerçant, Rokinsi.
17.	Dissa Camara		Instituteur, Taboriah.
18.	Salifou Kondé		Médaillé militaire, Kounia.
19.	Cony Damba		Médaillé militaire, Biradé.
20.	Alfa Konté		Médaillé militaire, Boffa.
21.	Maligui Daouda		Médaillé militaire, Boffa.
22.	Benoit Bangou		Employé commerce, Baccoro.
23.	Yaya Diallo		Employé F. A. O., Guémeyré.

2^o Cercle de Boké

24.	Lama Mamadou	48	Chef canton, Boulléré.
25.	Camara Sanoussi	62	Chef canton, Corrérah.
26.	Coumbassa Mamadou	52	Chef canton, Gatéméné.
27.	Camara Bailo	34	Médaillé militaire, Boké.
28.	Sidi Bakar	57	Chef canton, Bentimodia.
29.	Somparé Otème	57	Chef canton, Dakonta.
30.	Sekhou N'Diaye	38	Chef canton, Sansalé.
31.	Tiotio Bangoura	42	Médaillé militaire, Victoria.
32.	Ba Madani Sabitou	39	Instituteur, Boké.
33.	Wright Daniel	37	Instituteur, Boké.
34.	Moussa Fofana	35	Instituteur, —
35.	Kamara Ibrahima	26	Médecin auxiliaire, —
36.	Bobo Camara	51	Interprète, —
37.	Firmin Bangoura	35	Commis des P. T. T., —
38.	Gaëtan (Alfred)	33	Commis-expéditionnaire, —
39.	Alfa Doumayo	58	Commerçant, Tianguibalé.
40.	Maran Niassa	33	Médaillé militaire, Boké.
41.	Samba Konté	38	Médaillé Militaire, Corrérah.
42.	Soumbouh (Joseph)	35	Préposé Douanes, Sansalé.

3^o Cercle de Conakry

43.	Anaclet Loemba		Infirmier auxiliaire, Conakry.
44.	Aribot Soriba		Commis-expéditionnaire, Conakry.
45.	Babadi Moussa		Chef surveillant P. T. T., Conakry.
46.	Bangoura Ansoumani		Chef de canton, Kouria.
47.	Bangoura Ali		Chef facteur des P. T. T., Conakry.
48.	Bangoura Arafan		Chef de canton, Corrérah.
49.	Bangoura Abou		Chef surv. des P. T. T., Dubréka.
50.	Bangoura (Benoit)		Ouvrier C. F. C. N., Conakry.
51.	Bangoura (Gabriel)		Ouvrier d'imprimerie, Conakry.
52.	Bangoura Manga Mori		Chef de canton, Kassa.
53.	Ba Issa		Infirmier de visite, Conakry.
54.	Bassi Faouli		Chef facteur P. T. T., Conakry.
55.	Baro Mamadi		Commis-expéditionnaire, —
56.	Bari (Antoine)		Maître ouvrier C. F. C. N., —
57.	Bari Alfa Mamadou		Propriét. parc. 3, lot 77, —
58.	Bari Boubakar		Commis-expéditionnaire, —

59.	Ba Sadialiou		Chauffeur C. F. C. N., —
60.	Bari Mamadou Paté		Préposé des Douanes, —
61.	Bamba Lanciné		Imprimeur, —
62.	Bari Mamadou		Infirmier vétérinaire, —
63.	Bari Ousmane		Commis-expéditionnaire, —
64.	Ba Mohamed		Commis-expéditionnaire, —
65.	Ba Karamoko		Chef de canton, Dubréka.
66.	Bangoura Abou Banron		Médaillé militaire, Conakry.
67.	Bouré (Alexandre)		Maître ouv. C. F. C. N., —
68.	Cabou Fodé		Infirm. auxiliaire princ., —
69.	Camara Boundouka		Chef Quartier, —
70.	Camara Ansou		Imprimeur, —
71.	Camara Ismaïla		Commis des P. T. T., —
72.	Camara Ansoumani		Interprète principal, —
73.	Camara Ansoumani		Infirmier auxiliaire, —
74.	Camara Bala		Infirmier de visite, —
75.	Camara Morlaye		Infirmier de visite, —
76.	Camara Sekou		Commis-expéditionnaire, —
77.	Camara Demou		Infirmier auxiliaire, —
78.	Camara (François)		Infirmier auxiliaire, —
79.	Camara Souleymane		Surveillant P. T. T., Conakry.
80.	Camara Momo		Médaillé militaire, Kiri.
81.	Camara Momo		Infirmier auxiliaire, Conakry.
82.	Camara Tanoudi		Médaillé militaire, Béréké.
83.	Camara Bassemba		Prop. biens immatr., Conakry.
84.	Camara Mamadou		Chef de canton, Coyah.
85.	Camara Momo		Ouv. princ. C. F. C. N., Conakry.
86.	Camara M'Bemba		Préposé des Douanes, Conakry.
87.	Camara Momo		Chef de canton de Falissadé.
88.	Camara Salia		Commis expédition., Conakry.
89.	Caba Lamine		Instituteur, Dubréka.
90.	Cole Temple		Ouv. princ. C. F. C. N., Conakry.
91.	Cissé Almany		Instituteur adjoint, Fotoba.
92.	Cissé (Henri)		Infirm. auxiliaire princ., Conakry.
93.	Conaté Mandé		Infirm. auxiliaire princ., —
94.	Conaté Kouloumba		Infirm. auxiliaire princ., —
95.	Conaté Moussa		Infirmier auxiliaire, —
96.	Conaté Moussa		Infirmier auxiliaire, —
97.	Cocker Souleymane		Chef de station de Dubréka.
98.	Dabo Soumaila		Instituteur adjoint, Coyah.
99.	Damba (David)		Chef de canton de Tondon.
100.	Damba (Etienne)		Imprimeur, Conakry.
101.	Damba Abdoulaye		Infirm. auxiliaire princ., —
102.	Damba Amara		Infirmier auxiliaire, —
103.	Damba (Joseph)		Typographe, —
104.	Damba Morlaye		Ouvrier imprimeur, —
105.	Dafé Moring		Pharmacien auxiliaire, —
106.	Dia Demba		Infirmier auxiliaire, Conakry.
107.	Diallo Bokary		Chef méc. C. F. C. N., —
108.	Diakité Faraban		Commis-expéditionnaire, —
109.	Diallo Diaré		Médaillé militaire, Conakry.
110.	Diallo Boubakar		Relieur, —
111.	Diallo Marouana		Chef facteur P. T. T., —
112.	Diallo Taibou		Commis-expéditionnaire, —
113.	Diallo Saliou		Commis-expéditionnaire, —
114.	Diallo Saliou		Surveillant des T. P., —
115.	Diallo Saliou		Vétérinaire auxiliaire, —
116.	Diallo Ibrahima		Facteur des P. T. T., —
117.	Diallo Souleymane		Infirmier vétérinaire, —
118.	Diané N'Gaye		Commis expéditionnaire, —
119.	Diarra Dioumé dit Petit		Aide Zootechnique, —
120.	Diarra Mouctar		Préposé des Douanes, —
121.	Diakité Samba		Ouvrier C. F. C. N., —
122.	Diop Fara		Maître ouv. C. F. C. N., —
123.	Daouda Boubakar		Chauffeur C. F. C. N., —
124.	Dodge Bokary		Mécanicien, —
125.	Doumbouya Moussa		Infirmier auxiliaire, —
126.	Doumbouya Fali		Mécanicien du C. F. C. N., —
127.	Doramodou Salou		Interprète, —
128.	Fowler (Ernest)		Typographe, —
129.	Fowler (Jacques)		Typographe, —
130.	Feriah (Kemy)		Commis expéditionnaire, —
131.	Tamodou Fernandez		Chef de canton de Ouassou.
132.	Fahan Togba		Commis-expédit., Conakry.
133.	Fofana Momo		Prop. biens immatr., Conakry.
134.	Gomez (Emmanuel)		Chef de village, Gommissia.
135.	Guéye Ousman		Ouv. princ. C. F. C. N., Conakry.
136.	Guichard (Adolphe)		Propriétaire, Conakry.
137.	Hadiri Babadi		Instituteur, —
138.	Harving (Georges)		Relieur, —
139.	Hyppolite (André)		Commis-expéditionnaire, —
140.	Johnson (François)		Chef de station, —

141. Kabitaye Sali	Chef surveillant P. T. T.,	—	223. Tomassi RioPongo	Chef surveil.	—	Dubréka.
142. Kaba N'Fa	Commis-expéditionnaire,	—	224. Thiam Souleymane	Facteur des P. T. T.,	—	Conakry.
143. Kandé John	Préposé des Douanes,	—	225. Thiam Oumar	Maitre ouvr. du C. F. C. N.,	—	—
144. Kalo Ousmane	Médaillé militaire,	—	226. Touré Aboubakar	Commis expéditionnaire,	—	—
145. Camara Gassimou	Chef facteur P. T. T.,	—	227. Touré Ali	Chef facteur des P. T. T.,	—	—
146. Camara Fodé	Exploitation agricole,	Manéah.	228. Touré Mafodé	Propriét. biens immatric.,	—	—
147. Camara Makan	Médaillé militaire,	Conakry.	229. Touré Nabbi	Infirmer de visite,	—	—
148. Camara Samba	Médaillé militaire,	—	230. Touré Aguibou	Commis expéditionnaire,	—	—
149. Kaba Kabakarou	Médaillé militaire,	—	231. Touré Mamadou	Commis des P. T. T.,	—	—
150. Camara Sali	Chef facteur P. T. T.,	—	232. Touré Lanfia	Commis expéditionnaire	—	—
151. Katty (Jean-Marie)	Surveillant des P. T. T.,	—	233. Touré Fodé	Propriét. biens immatric.,	—	—
152. Keita Moussa	Ecriv. princ. C. F. C. N.,	—	234. Touré Morlaye	Médaillé militaire,	—	—
153. Keita Moussa	Secrét. Greffes & Parquets,	—	235. Touré Sékou	Typographe,	—	—
154. Keita Vali	Facteur des P. T. T.,	—	236. Yattara Momo	Préposé des Douanes,	—	—
155. Keita Amadou	Médaillé militaire,	—	237. Yattara Mangué	Chef de quartier,	—	—
156. Keita Laye	Instituteur,	—	238. Yattara Ansoumani	Infirmer princ. auxiliaire,	—	—
157. Keita Bamba	Chef facteur des P. T. T.	—	239. Yattara Bemba	—	—	—
158. Keita Sori	Commis-expéditionnaire,	—	240. Yattara Mola	Médaillé militaire,	—	—
159. Keita Silencie	Commis-expéditionnaire,	—	241. Yattara Morlaye	Chef de canton	de Samaya.	—
160. Koké Soudan	Chef fact. des P. T. T.,	Dubréka.	242. Yattara Salifou	Imprimeur,	Conakry.	—
161. Koli Moussa	Infirmer auxiliaire,	Conakry.	243. Yattara Yéni	Médaillé militaire,	Bacoundji.	—
162. Koulibaly Mamadou	Surveillant des P. T. T.,	—	244. Youla Kerfalla	Infirmer de visite,	Conakry.	—
163. Kerfalla (Louis)	Ecrivain expéditionnaire,	—	245. Youma (Jacques)	Chef télégr. du C. F. C. N.,	—	—
164. Kerfalla Soumah	Chef de canton de	Caporo.	246. Youla N'Fali	Commis des P. T. T.,	—	—
165. Kerfalla Rotouma	Chef surv. P. T. T.,	Conakry.	247. Williams (James)	Ouvrier princ. du C.F.C.N.,	—	—
166. Konté Moussa	Infirmer auxiliaire,	—	248. Williams (Maurice)	Commis expéditionnaire,	—	—
167. Kourouma Kéba	Aide Zootechnique,	—	249. Wilkinson (Benjamin)	Typographe,	—	—
168. Kourouma Magan	Expéditionnaire,	—	250. Camara Famodou	Chef de canton,	de Fotoba.	—
169. Laurence (Albert)	Typographe,	—	251. Bakari Kondé	Retraité médail. militaire, Conakry.	—	—
170. Laurence (Jules)	Prop. biens immatriculés,	—	252. Bobo Ouaniougou	Médaillé militaire,	—	—
171. Lamina Boffa	Chef surveil. des P. T. T.,	Conakry.	253. Bengali Mara	Médaillé militaire,	—	—
172. Lawson (Ernest)	Chef écriv. du C. F. C. N.,	—	254. Bangoura Momo	Médaillé militaire,	—	—
173. Lightburne (Pierre)	Maitre ouvrier,	—	255. Bangoura Franki	Médaillé militaire,	Ouankifong.	—
174. Lightburne (Pierre)	Infirmer de visite,	—	256. Bangoura (Joseph)	Infirmer auxiliaire,	Conakry.	—
175. Lopi (Pierre)	Ecrivain du C. F. C. N.,	—	257. Keita Mory	Commis expéditionnaire,	—	—
176. Magassouba Bandiougou	Commis des P. T. T.,	—	258. Kondé Bokary	Infirmer vétérinaire,	—	—
177. Magna Samba dit Diallo Manéah	Médaillé militaire,	—	259. Kouta Bocary Keita	Chef de canton,	de Dubréka.	—
178. Malan Lala	Interprète,	—	260. Moussa Niaki	Interprète principal,	Conakry.	—
179. Mamadou S'Diallo	Médaillé militaire. Dixinn-Foulah.	—	261. Méléouno Souro	Commis expéditionnaire,	—	—
180. Manga Lave	Médaillé militaire,	Conakry.	262. Lanciné Kondé	Médaillé militaire,	—	—
181. Mansaré Ali	Interprète principal,	—	263. Lamine Diakité	Planton médail. militaire,	—	—
182. Michel (François)	Infirmer vétérinaire,	—	264. Nansédi Keita	Expéditionnaire,	—	—
183. Momo Sékou	Chef de station,	—	265. Ousmane Kalo	Gardien au C. F. C. N. (méd. milit.),	—	—
184. Morgan Acic	Commis expéditionnaire,	—	266. Paquillé Mato	Commis expéditionnaire,	—	—
185. Morlaye Amara	—	—	267. Robos Kinkong	Médaillé militaire,	—	—
186. Moussa Benna	Infirmer auxil. principal,	—	268. Sékou Camara	Médaillé militaire,	—	—
187. Gueye Ousmane	Ouvr. princ. du C. F. C. N.,	—	269. Soumah (Gabriel)	Commis expéd. principal,	—	—
188. Pontoir (Georges)	Chef écriv. du C. F. C. N.,	—	270. Soumah (Jacob)	Infirmer de visite	—	—
189. Pouaty (Louis)	—	—	271. Sory Boka	Médaillé militaire,	—	—
190. Quinn (Thomas)	Typographe,	—	272. Sylla Momo	Préposé des Douanes,	—	—
191. Macos (L. Raphaël)	Commis expéditionnaire,	—	273. Tiani Touré	Médaillé militaire,	—	—
192. Sako Ibrahima	—	—	274. Thiam Tierno	Infirmer auxiliaire,	—	—
193. Sako Mami (Joseph)	Typographe,	—	275. Tiécoura Kondé	Médaillé militaire,	—	—
194. Sako (Pierre)	Ecriv. princ. du C. F. C. N.,	—	276. Ticoulé Diawara	—	—	—
195. Sampil Dinah	Préposé des Douanes,	—	277. Williams (Edouard)	Commis expéditionnaire,	—	—
196. Sanoko Lamine	Commis expéditionnaire,	—				
197. Soudan Moriba	Infirmer auxiliaire,	—				
198. Soumah Sekhou	Imprimeur,	—				
199. Soumah Kamodou	Chef de quartier,	—				
200. Soumah Mangué	Propriét. biens immatric.,	—				
201. Soumah Mangué Momo	—	—				
202. Soumah Momo Tanéné	Ouvrier du C. F. C. N.,	—				
203. Soya (Joseph)	Chef écriv.	—				
204. Staël (Albert)	Maitre ouvr.	—				
205. Surringar (Charles)	Ecrivain,	—				
206. Sy Amadou	Infirmer auxiliaire,	—				
207. Sylla Ali	—	—				
208. Sylla (Hervé)	Propriét. biens immatric.,	—				
209. Sylla Babara	Elect. de chamb. comm.,	Dubréka.				
210. Sylla Soriba	Infirmer auxiliaire,	Conakry.				
211. Sylla Ousmane	—	—				
212. Sylla Yamoussa	Mécanicien des P. T. T.,	—				
213. Sylla Soriba	Typographe,	—				
214. Sylla Momo	Préposé des Douanes,	—				
215. Sarré Amba	Typographe,	—				
216. Sidibé Fadji	Surveillant des T. P.,	—				
217. Sylla Abdoulaye	Expéditionnaire,	—				
218. Soumaila Doumbouya	Médaillé militaire,	—				
219. Sylla	—	—				
220. Tacco Samba	Chef mécan. du C. F. C. N.,	—				
221. Taraoré Ibrahima	Ouvrier du	—				
222. Taraoré Kémoko	Chef facteur des P. T. T.,	—				

1. Cercle de Forécariah.

Age.		
278. Auguste J. Mangué	33	Commis expédi. princ., Forécariah.
279. Tiani Camara	38	Commis expéditionn., —
280. Dio Kourouma	31	Instituteur, —
281. Koulako Traoré	37	Instituteur, Farmoréah.
282. Souleymane Kourouma	28	Commis des P.T.T., Forécariah.
283. Bokary Souaré	44	Facteur des P.T.T., —
284. Oumar N'Diaye	36	— Farmoréah.
285. Soriba Coyah	51	Surveil. des P. T. T., Forécariah.
286. Témory Camara	58	— Farmoréah.
287. Mamadou Kourouma	37	Infirmer, Forécariah.
288. You Konté	48	—
289. Niama Kourouma	31	Préposé des Douanes, Benty.
290. Namory Kondé	37	— Mouss.-Fangamaya
291. Babara Touré	48	Chef de canton, Forécariah.
292. Ahmed Guissé	46	— Médiné.
293. Moricanou Camara	49	— Benty.
294. Ibrahima Sory Touré	53	— Farmoréah.
295. Sory Soumah	53	— Moussaya.
296. Mamadou Dian	54	— Morécaniah
297. Haddy Diallo	26	Agent de commerce, Farmoréah.
298. Mamadou Kondé	33	— Benty.
299. Alphonse Damba	30	— Forécariah.
300. Lassana Dione	63	Commerçant, Bouramaya.
301. Yana Samba Touré	40	— Morébayah.

	Age		
302. Kaba Touré.....	36	Commerçant,	Kounsouta.
303. Jean Pierre Katty.....	48	Agent de Commerce,	Farmoréah.
304. Mamadou Diakité.....	35	—	Forécariyah.
305. Amara Touré.....	44	Propriét. Foncier,	—
306. Alpha Touré.....	43	—	—
307. Foudia Fodé Touré.....	49	Médaillé militaire,	—
308. Fodé Touré.....	33	—	Safia
309. Lamina Bambé.....	43	—	Titiké.
310. Lamina Camara.....	40	—	Bokaria.
311. Toumany Camara.....	46	—	Forécariyah.

5^e Cercle de Kindia.

312. Amara Sylla.....	—	Chef station C.F.C.N.,	Friguiagbé.
313. Ansoumane Mansaré.....	—	Médaillé militaire,	Kindia.
314. Bamba Kéling.....	—	—	—
315. Bandiougou Mara.....	—	—	Damakagna.
316. Bangoura Ibrahima.....	—	Infirmier auxiliaire,	Kindia.
317. Bangoura Gbouli.....	—	Médaillé militaire,	—
318. Bangoura Moussa.....	—	—	Sarakoléya.
319. Bangoura Bokary.....	—	Médaillé militaire,	—
320. Beavogui Ouego.....	—	—	Kindia.
321. Bobo Sory.....	—	—	—
322. Bokary Bangoura.....	—	—	—
323. Calo Demba.....	—	Facteur des P. T. T.,	—
324. Camara Arouna.....	—	Chef de canton Saloum,	Kolenté.
325. Camara M'Bamba Adama.....	—	—	Molota.
326. Camara Sidikiba.....	—	—	Tamisso, Molota.
327. Camara Momo.....	—	Surveillant des P. T. T.,	Kindia.
328. Camara Soriba.....	—	—	—
329. Camara (Benjamin).....	—	Infirmier de visite,	—
330. Camara Karimou.....	—	Infirmier de auxiliaire,	—
331. Camara Sabary.....	—	Chef surveillant P. T. T.,	—
332. Camara Tafodé.....	—	Chef de canton Sannou,	Souguéta.
333. Cissé Momodou.....	—	Médaillé militaire,	Kindia.
334. Cissé Soriba.....	—	Chef de canton Samoukiri,	Samaya.
335. Cissé Saikou.....	—	Boucher patenté,	Tabili.
336. Camara Kerfalla.....	—	Médaillé militaire,	Kindia.
337. Camara Morlaye.....	—	—	Tafori.
338. Condé Bandiougou.....	—	Instituteur adjoint,	Kindia.
339. Condé Lamine.....	—	Planteur,	—
340. Djibril Ibrahima.....	—	Sous-Brig. de Douanes,	Méd.-Oula.
341. Diallo Mamadou.....	—	Planteur,	Kindia.
342. Diallo Oumarou.....	—	—	—
343. Diallo Mody.....	—	—	—
344. Demba Sylla.....	—	—	—
345. Doumbouya Mamadou.....	—	Médaillé militaire,	Kindia.
346. Diallo Samba.....	—	—	—
347. Darané Mamadou.....	—	Planteur,	Sarakoléya.
348. Diakité Toumani.....	—	Médaillé militaire,	Kindia.
349. Fougoumba Sékou.....	—	Commerçant patenté,	—
350. Fâcondé Mara.....	—	—	—
351. Fofana Mamadou.....	—	—	—
352. Fofana Mamodou.....	—	—	—
353. Guinée Sidibé.....	—	—	—
354. Kamara Ibrahima.....	—	—	—
355. Kamara Mamadou.....	—	—	—
356. Kamara Mamadou.....	—	—	—
357. Kamara Ibrahima.....	—	—	—
358. Koné Sékou.....	—	—	—
359. Konté Simiti.....	—	—	—
360. Kanka Sylla.....	—	Commerçant patenté	Kindia.
361. Kalitigui Sako.....	—	—	—
362. Kalifa Samoura.....	—	—	—
363. Kanko Sylla.....	—	—	—
364. Koletigui Sako.....	—	—	—
365. Keita Samba.....	—	Médaillé militaire	—
366. Kaba Lamine.....	—	Aide zootechnique	—
367. Keita Fendé Mangué.....	—	Planteur	Friguiagbé.
368. Kanté Garan.....	—	—	Sarakoléya.
369. Kanté Ansoumani.....	—	—	—
370. Kante Mangua.....	—	—	—
371. Koulibaly Amadou.....	—	—	—
372. Keita Faciné.....	—	Surveillant P. T. T.	Kindia.
373. Keita Fodé.....	—	Chef facteur P. T. T.	—
374. Keita Sara Boye.....	—	Médaillé militaire	—
375. Keita Ali.....	—	—	—
376. Kakoro Fodé.....	—	—	—
377. Keita Ya Moussa.....	—	—	—
378. Kamara Kaba.....	—	—	Friguiagbé.
379. Kamara Bokary.....	—	—	Kindia.
380. Kaké Baoudou.....	—	Chef station C. F. C. N.	Linsan.

381. Kamara Fodé.....	—	Médaillé militaire	Kindia.
382. Keita Soriba.....	—	Chef canton Kinsan	Sangoya.
383. Kondé Samba.....	—	Médaillé militaire	Kindia.
384. Kamara Bangali.....	—	—	—
385. Kourouma Moussa.....	—	—	—
386. Kondé Kaba.....	—	Commis expéditionnaire	—
387. Kanté Lamba.....	—	Planteur	Sarakoléya.
388. Keita Ansoumani.....	—	Médaillé militaire	Tabili.
389. Kaba Ansoumani.....	—	Planteur	Kolenté.
390. Lantoumane.....	—	Médaillé militaire	Kindia.
391. Mamady Cissé.....	—	—	—
392. Mansaré Ansoumani.....	—	—	—
393. Mara Facoundé.....	—	—	—
394. Moussa Sira.....	—	—	—
395. Mamady Cissé.....	—	—	—
396. Mamadou Sanou.....	—	—	—
397. Mody Diallo.....	—	—	—
398. Mody Abdoul.....	—	Médaillé militaire	Kindia.
399. M'Bi Samba.....	—	—	—
400. Mody Jean.....	—	Chef télégraphiste	—
401. Mansaré Mamadou.....	—	Médaillé militaire	—
402. Mansaré Abdoulaye.....	—	Chef canton Goumba	Kirita.
403. Oumarou Diallo.....	—	Planteur	—
404. Oularé Sory.....	—	Planteur	—
405. Ouego Beavogui.....	—	Médaillé militaire	Kindia.
406. Oury Amadou.....	—	—	—
407. Sanou Mamadou.....	—	—	—
408. Saraboye Sidibé.....	—	—	—
409. Sory Toungara.....	—	—	—
410. Samoura Kalifa.....	—	—	—
411. Sidibé Guiné.....	—	—	—
412. Sylla Bamba.....	—	Médaillé militaire	—
413. Sékou Koné.....	—	—	—
414. Simiti Konté.....	—	—	—
415. Sory Oularé.....	—	—	—
416. Saraboye Sidibé.....	—	—	—
417. Sira Moussa.....	—	—	—
418. Sylla Momo.....	—	—	—
419. Sidibé Moussa.....	—	—	—
420. Sylla Faciné.....	—	Chef de canton	—
421. Sylla Bala.....	—	Chef de canton	Friguiagbé.
422. Sylla Béla.....	—	—	Baring.
423. Sylla Sory.....	—	—	Kobéléa.
424. Sylla Sory.....	—	—	Frigui.
425. Sylla Soriba.....	—	Médaillé militaire	Kindia.
426. Sala Sidibé.....	—	Médaillé militaire	Kindia.
427. Souma Salifou.....	—	—	Samaya.
428. Sylla Baba.....	—	—	Kindia.
429. Sylla Seydou Ba.....	—	—	—
430. Sylla Ya Moussa.....	—	—	—
431. Sylla Fodé Boundouka.....	—	Planteur	—
432. Sylla Alcaly Faciné.....	—	—	—
433. Sylla Fodé Moussa.....	—	—	—
434. Toungara Sory.....	—	Médaillé militaire	—
435. Tamba Kissi Taly.....	—	—	—
436. Timbi Amadou.....	—	Planteur	—
437. Taraoré Benguè.....	—	Infirmier auxil. princ.	—
438. Touré Ibrahima.....	—	Commis des P. T. T.	—
439. Taraoré Makan.....	—	Médaillé militaire	—
440. Yattara Koni Satan.....	—	—	—
441. Yattara Abou.....	—	—	—
442. Yattara Bocary.....	—	—	—
443. Yattara Morlaye.....	—	—	—
444. Yattara Moussa.....	—	—	—

2^e Circonscription dite de la Moyenne Guinée.1^{er} Cercle de Dabola.

Subdivision de Dabola

	Age		
445. Mamadi Keita.....	22	Instituteur principal	Dabola.
446. Mamba Sano.....	32	Instituteur	Bissikrime.
447. Soumah Morlaye.....	36	Commis des P. T. T.	Dabola.
448. Mamadou Diallo.....	30	—	Bissikrime.
449. Papa Mourath.....	33	Facteur des P. T. T.	Dabola.
450. Bakary Traoré.....	35	Chef surveillant P. T. T.	Dafin.
451. Boundouka Camara.....	35	—	Dabola.
452. Soriba Sylla.....	40	Infirmier de Santé	—
453. Saïdou Kamara.....	51	Surveillant des P. T. T.	—
454. Bocary Chérif.....	43	Commerçant patenté	—
455. Bocary Biro.....	56	Chef de canton	—

			Age.				Age.			
456. Bari Baba Alimou....	28	Propriétaire		Bissikrima.			40	Propriétaire		Diégoukoko.
457. Kéoulin Keita.....	50	—		Dabola.			58	—		Dar-Salam.
458. Alfa Kouyaté.....	49	—		—			31	—		—
459. Arbabi Bari.....	55	—		—			43	—		—
460. Ibrahima Diakité....	58	—		—			50	—		—
461. Sory Fofana.....	50	—		—			53	—		Metta.
462. Sira Madi Fofana....	49	—		—			54	—		Bendougou.
463. Madigbé Keita.....	49	—		—			49	—		Nafaya.
464. Fodé Keita.....	40	—		—			33	—		Sarifoula.
465. Alfa Faran Traoré....	57	—		—			56	—		Oualissa.
466. Kaba Keita.....	49	Médaillé militaire		Souleymania.			63	—		Kolo.
467. Baba Kalé.....	59	Propriétaire		Bissikrima.			67	—		—
468. Makan Fili.....	39	—		Dabola.			39	—		Dar-Salam.
469. Tierno Tafsirou.....	50	—		—			43	—		—
470. Facéry Keita.....	39	Médaillé militaire		—			39	—		—
471. Bibi Souarez.....	40	—		—			53	Propriétaire		Konsondougou.
472. Souleymane Kaba....	39	Propriétaire		—			40	Médaillé militaire		Saourou.
473. Alfa Ibrahi. Diawara.	53	—		—			38	Propriétaire		Yogofo.
474. Mamadou Dial.....	54	—		—			44	—		—
475. Souleymane Kamara..	49	Médaillé militaire		—			39	—		Mamémiri.
476. Mamadou Fofana....	50	Propriétaire		—			53	—		Yogofo
477. Famba Kouyaté.....	48	—		—			28	—		—
478. Alfa Abdoulaye.....	58	—		Siffray.			26	Interprète principal		Dabola.
479. Diogo Diallo.....	56	Commerçant patenté		—				Médecin auxiliaire		—
480. Biro Diallo.....	45	—		—						—
481. Sabou Niouma Kouyaté	49	Surveillant P. T. T.		Bissikrima.						—
482. Sidi Kaba Konaté....	53	Propriétaire		—						—
483. Ousmani Kaba.....	53	—		—						—
484. Sory Kondé.....	48	—		—						—
485. Amadou Bary.....	38	—		—						—
486. Fodé Madi Kaba.....	49	—		—						—
487. Lamini Maréga.....	49	—		—						—
488. Oumarou Sambatigna	53	—		—						—
489. Teté Kémo.....	63	—		—						—
490. Fodé Sory Sylla.....	50	—		Yogofo.						—
491. Bawala Kondé.....	49	—		Bissikrima.						—
492. Tierno Diallo.....	39	—		—						—
493. Mamadou Sall.....	50	—		—						—
494. Baba Alimou Bary....	26	—		Nafadji.						—
495. Mamadou Malal.....	40	—		—						—
496. Tierno Ousmani.....	50	—		—						—
497. Alfa Kamara.....	49	—		Kéniéko.						Bambadalla.
498. Moussa Sidibé.....	43	Médaillé militaire		—						Hérémakono.
499. Alfa Oumarou.....	55	Propriétaire		Arfamoussaya.						Dinguiraye.
500. Maka Gassama.....	40	—		—						Tinkisso.
501. Modi Siré Camara....	54	—		—						Niaria.
502. Aguibou Bary.....	40	—		Péla.						Dinguiraye.
503. Samba Seck.....	43	—		—						Lémounako.
504. Yaya Diallo.....	50	—		—						Dinguiraye.
505. Bapaté Diallo.....	40	—		—						—
506. Samba Diabi.....	39	—		—						—
507. Mamadou Diély.....	43	—		—						—
508. Koutouba Bary.....	47	Médaillé militaire		—						—
509. Modi Arbaba.....	29	Propriétaire		Yogofo.						—
510. Sadou Bary.....	39	—		—						—
511. Mamadou Dougounogo	43	—		—						—
512. Tierno Amadou Simpi	45	—		—						—
513. Aliou Kouroumbou....	47	—		—						—
514. Sory Dian.....	40	—		—						—
515. Fodé Sanfa Sylla....	49	—		—						—
516. Lahaye Berté.....	43	—		Konsondougou.						—
517. Mahi Bary.....	47	—		—						—
518. Sadou Bary.....	43	—		—						—
519. Karfa Samoura.....	48	—		—						—
520. Amadou Diallo.....	40	—		—						—
521. Bassirou Bary.....	46	—		—						—
522. Tierno Nouhou.....	46	—		—						—
523. Tierno Diallo.....	44	—		—						—
524. Malal Diallo.....	63	—		—						—
525. Tierno Mouctarou Bâ	63	—		—						—
526. Ibrahima Bary.....	28	—		—						—
527. Mamadou Diallo.....	43	—		—						—
528. Tierno Diallo.....	44	—		—						—
529. Mamadou Dian Diallo	46	—		—						—
530. Noumou Diallo.....	33	—		—						—
531. Alfa Aliou Toroko....	49	—		—						—
532. Mamadou Fofana....	35	—		Kambaya-Bissikrima.						—
533. Iya Cissé.....	46	—		—						—
534. Alfa Sitafa Mara....	63	—		—						—
535. Iya Traoré.....	36	—		Fadougou.						—
536. Alfa Ibrahima Bary..	28	—		Kondou.						—
537. Alfa Alimou Diallo ..	44	—		Bantiniel.						—
538. Mamadou Paté.....	40	Propriétaire								—
539. Modi Alimou Diallo..	58	—								—
540. Mamadou Samoura..	31	—								—
541. Karfala Kaba.....	43	—								—
542. Alfa Ibrahima Colon..	50	—								—
543. Gnagalin Boukary...	53	—								—
544. Mamadou Ségaya....	54	—								—
545. Mamadou Diallo.....	49	—								—
546. Tierno Iliassa.....	33	—								—
547. Tierno Ibrahima Bary	56	—								—
548. Tierno Hassana.....	63	—								—
549. Alfa Kaira.....	67	—								—
550. Sirémadi Fofana.....	39	—								—
551. Solo Keita.....	43	—								—
552. Noumou Diallo.....	39	—								—
553. Moussa Sidibé.....	53	Propriétaire								Konsondougou.
554. Mamadou Bary.....	40	Médaillé militaire								Saourou.
555. Mamadou Aliou Bary.	38	Propriétaire								Yogofo.
556. Alfa Guilla.....	44	—								—
557. Siré Madi.....	39	—								Mamémiri.
558. Bokar Sako.....	53	—								Yogofo
559. Mamadou Aliou Bary.	28	—								—
560. Saloun Doramodou..		Interprète principal								Dabola.
561. Kantara Souleymane.	26	Médecin auxiliaire								—
2 ^e Subdivision de Dinguiraye.										
562. Moussa Sissoko.....	49	Interprète								Dinguiraye.
563. Bagoureyssi Tall....	51	Chef de canton								—
564. Tidjani Dia.....	67	Chef de canton								Niaria.
565. Madani Dia.....	37	Chef de canton								Mansaréna.
566. Amadou Kembou....	50	Chef de canton								Boné.
567. Tierno Hassana Kama.	77	Propriétaire								Missirah.
568. Macki Ba.....	40	Commerçant								Dinguiraye.
569. Boubakar Alfa Thiam.	48	—								Dinguiraye.
570. Sidi Mohamed.....	47	—								—
571. Mama Dia.....	62	—								—
572. Mamadou Ba.....	44	Commerçant								—
573. Diounou Ba.....	50	—								—
574. Tierno Ibrahima Diawando	67	—								—
575. Aguidou Tall.....	52	—								—
576. Oumarou Diallo.....	50	—								Bambadalla.
577. Alcény Thiam.....	46	—								Hérémakono.
578. Tierno N'Diaye.....	52	Commerçant								Dinguiraye.
579. Tierno Amadou Moogaro	50	—								Tinkisso.
580. Alfa Marouane.....	42	Commerçant								Niaria.
581. Aguibou Diallo.....	51	Médaillé militaire								Dinguiraye.
582. Sory Kondé.....	47	—								Lémounako.
583. Mouctarou Sissoko..	51	—								Dinguiraye.
584. Alfa Youssoufou Tounkara	51	Chef de canton.								Missirah.
3 ^e Subdivision de Faranah.										
585. Souleymane. Koné.....		Instituteur								Faranah.
586. Mamadou Oularé.....		Chef de canton								—
587. Demba Samoura.....		—								Dantilia.
588. Digbo Mansaré.....		—								Bambaya.
589. Moussa Mansaré.....		—								Kolikoro.
590. Mamadou Kondé.....		Ch. de la Légion d'hon.								Niémouya.
591. Kali Mara.....		Médaillé militaire								Birissa.
592. Fanfodé Oulara.....		—								Birissa.
593. Bangali Mansaré.....		—								Foroborah.
594. Mamadou Kondé.....		—								Koumandou.
595. Mamadou Kondé.....		—								Sansambou.
596. Mamadou Kamara.....		—								Béléya.
597. Lanciné Mara.....		—								Dalamara.
598. Kékoura Touré.....		—								Konko-fing.
599. Karfa Kamara.....		—								Serdou.
600. Mamadou Samoura....		Propriétaire rural								Hérémakono.
601. Moussa Sidibé.....		Médaillé militaire								Faranah.
602. Oumarou Samoura....		Propriétaire rural								Yatia.
603. Kolé Kamara.....		Chef surveillant P. T. T.								Faranah.
604. Kéma Kamara.....		Cultivateur								Passaya.
605. Karfa Kamara.....		Ex-chef canton ch. Légion d'honneur								Toumanéah.
2 ^e Cercle de Labé.										
606. M'Baye Amadou.....	58	Interprète								Labé.
607. Touré Tabassi.....	36	Commis expéditionnaire.								—
608. Sory Ibrahima.....	33	—								—
609. Bari Alfa Ibrahima..	41	—								—

Age		Age	
610. Bah Mamadou..... 33	Commis expéditionnaire Labé.	692. Modi Hadji..... 38	Prop. rural cult. p. 5 hec. Dantari.
611. Diop Boubakar..... 41	Moniteur Enseignement.	693. Tierno Souleymane... 51	Pitadji.
612. Condé Mory..... 63	Instituteur adjoint Labé.	694. Tierno Ibrahimia..... 59	—
613. Bari Abdoulaye..... 33	commis expéditionnaire Tougué.	695. Tierno Hamidou..... 41	—
614. Soumah (Joseph)..... 33	—	696. Modi Bobo..... 56	Douka-Céléyabé.
615. Bari Ibrahimia..... 33	—	697. Cellou Diallo..... 33	—
616. Alfa Bakar..... 74	Chef de canton Gadaoundou.	698. Tierno Amadou Bobo... 67	—
617. Alfa Saliou..... 38	Chef de canton Koubia.	699. Modi Kaly..... 43	Kogui.
618. Abdoul Gadiri..... 44	—	700. Tierno Salmana..... 69	Satina.
619. Alfa Mamadou Bobo... 44	—	701. Gassimou Diallo..... 49	—
620. Alfa Yaya..... 45	—	702. Tierno Siré..... 61	—
621. Alfa Bakar..... 48	Chev. de la Légion d'hon. Diari.	703. Tierno Ismaila..... 59	Guiwa.
622. Mamadou Talibé..... 32	—	704. Modi Bakar..... 37	Toulé.
623. Diallo Chérifou..... 36	—	705. Mamadou Talibé..... 34	Pétel.
624. Sékou Yaya..... 53	—	706. Lamine..... 41	—
625. Diallo Mamadou..... 40	—	707. Modi Sadou..... 49	Diala.
626. Diallo Mamad. Celou... 43	—	708. Modi Sellou..... 48	Télivel.
627. Alfa Amadou Bailo... 57	—	709. Modi Ibrahimia..... 59	Sandali.
628. Dion Mamad. Celou... 35	—	710. Amadou Ouri..... 61	Hériko.
629. Alfa Amadou Ouri... 44	—	711. Modi Abdoulaye..... 46	Korégani.
630. Modi Amadou..... 71	Propriétaire rural plus de 5 hec. Lélouma.	712. Modi Ouri..... 49	—
631. Niakasso Baba..... 51	—	713. Modi Oumarou..... 46	Dindi.
632. Hadi Diallo..... 36	—	714. Tierno Algassimou... 49	Niagantan.
633. Modi Boubakar..... 36	—	715. Modi Boye..... 51	—
634. Tierno Siradiou..... 45	—	716. Modi Mamadou..... 44	Bombibourou.
635. Tierno Mamad. Ouri... 36	—	717. Modi Aliou..... 54	Horé-Bombi.
636. Tierno Mamad. Ouri... 41	—	718. Modi Tanou..... 47	Lafou.
637. Tierno Mamadou..... 51	—	719. Modi Saliou..... 50	—
638. Modi Sory Diaou..... 44	—	720. Tierno Souleymane... 56	Téguégnin.
639. Modi Amadou..... 41	—	721. Modi Téli..... 41	Kouramangui.
640. Tierno Oumarou..... 51	—	722. Alfa Saliou..... 61	Tountoureu.
641. Tierno Atigou..... 51	—	723. Salmana Baldé..... 38	Pelloye.
642. Modi Ibrahimia..... 43	—	724. Ismailou Diallo..... 57	Sanou.
643. Modi Yébé..... 36	—	725. Boubakar Sow..... 44	Kollaguel.
644. Alfa Oumarou..... 36	—	726. Modi Yaya..... 33	Oulinko.
645. Tierno Saidou..... 35	—	727. Saliou..... 41	Pandié.
646. Karamoko Alfa..... 66	—	728. Tierno Oussou..... 40	Ballama.
647. Tierno Abdoulaye..... 51	—	729. Tierno Samba..... 38	Néréboun.
648. Oubaydoulaye..... 34	—	730. Tierno Amadou..... 38	Sébéré-Kona.
649. Modi Mamadou..... 42	—	731. Alfa Kouraboya..... 38	—
650. Modi Sori..... 41	—	732. Alfa Amadou..... 42	Toukourouma.
651. Modi Sellou..... 41	—	733. Adama..... 61	—
652. Modi Oussou..... 46	—	734. Alfa Oumarou..... 38	Paraol Koura.
653. Tierno Oumarou..... 61	—	735. Tierno Malal..... 48	—
654. Modi Bakar..... 38	—	736. Tierno Mamadou Dian... 47	Souméta.
655. Modi Ibrahimia..... 51	—	737. Alfa Bakar..... 52	Kénian.
656. Amadou Korka..... 47	—	738. Tierno Abdoulaye..... 41	Koin.
657. Modi Aliou..... 40	—	739. Alfa Alfa Alaréni..... 51	Sangouya.
658. Mamadou Dian..... 35	—	740. Alfa Amadou Oury..... 61	Prop. rural cult. pl. et ha. Broual.
659. Mouktarou..... 39	—	741. Tierno Samba..... 70	Paravi-Broual.
660. Mamadou Saliou..... 30	—	742. Tierno Abboulaye..... 52	Niéniéméré.
661. Tierno Boubakar..... 44	—	743. Malal..... 57	—
662. Manga Kouranko..... 39	—	744. Alfa Mamadou..... 48	Koumé.
663. Tierno Abdoulaye..... 50	—	745. Nodi Diallo..... 41	Oré-Kolé.
664. Mamadou Soto..... 49	—	746. Alfa Ibrahimia..... 71	—
665. Modi Mamadou..... 35	—	747. Tierno Diéyla..... 42	—
666. Alfa Saliou..... 41	—	748. Anoun Diallo..... 82	Ch. L. d'honneur M. Milit. Bara.
667. Modi Paté..... 43	—	749. Mongo Koulibaly..... 45	Médaillé Militaire Bara-Niannou.
668. Modi Ibrahimia..... 41	—	750. Yéro Moukidjigui... 43	Koin.
669. Mamadou Tanou..... 33	—	751. Dian Malal..... 41	Sannou.
670. Modi Abdoulaye..... 36	—	752. Alladissi..... 41	Salambandé.
671. Dian Boye..... 41	—	753. Faoura Condé..... 40	Labé.
672. Modi Mountaga..... 45	—	754. Saidou Diallo..... 46	Daralabé.
673. Modi Aliou..... 45	—	755. Sabala..... 39	Mélikaré.
674. Mamadou Aliou..... 49	—	756. Timba Cissoko..... 51	Linan-Foulbé.
675. Modi Sanou..... 51	—	757. Ouri Diallo..... 41	Dongui-Dalen.
676. Modi Hadi..... 31	—	758. Modi Fadia..... 58	Mali.
677. Tierno Allaourou..... 44	—	759. Modi Oumarou..... 61	Kounda.
678. Modi Younoussa..... 49	—	760. Modi Souleymane... 68	Bohé.
679. Karamoko Lamine..... 33	Prop. rural cult. p. 5 he. Tarambali.	761. Modi Bobo..... 48	Tombou.
680. Alfa Saliou..... 46	—	762. Modi Abdoulaye..... 61	Konkouré.
681. Mamadou Yaya..... 38	—	763. Saliou Dian..... 41	Pellet-Kai.
682. Tierno Souleymane... 69	—	764. Mountaga Diallo..... 41	Pellal.
683. Tierno Oumarou..... 39	—	765. Tierno Abouhou..... 68	—
684. Modi Tanou..... 41	—	766. Tierno Amadou..... 45	Dougountouni.
685. Tierno Ouri..... 56	—	767. Modi Alion..... 59	Kokouma.
686. Modi Korka..... 41	—	768. Modi Cellou..... 64	Boulé Koumba.
687. Alfa Oumarou..... 58	—	769. Manga Safé..... 48	Kirita.
688. Tierno Siré..... 61	—	770. Alfa Ibrahimia..... 58	Yandi.
689. Tierno Mamadou..... 59	—	771. Alfa Mamadou..... 71	Métandian.
690. Tierno Souleymane... 51	—	772. Mamadou Chérif..... 34	Médina-Kounta.
691. Alfa Diallo..... 39	—	773. Sanoussi Chérif..... 51	—

		Age.			Age.		
774. Tierno Ouri Bobo...	61	—	Kassaro.	853. Abdoulaye Bademba...	45	—	Holandè.
775. Tier. Ouri Bobo Yero Foulé...	61	—	Bata-Paré.	854. Amadou Tidiani...	47	—	Monbaya.
776. Modi Talibé...	41	—	Bindisséri.	855. Amadou Soura...	30	—	Sebori.
777. Manga Moumini...	44	—	—	856. Amadou Bailo...	45	—	Kébaï.
778. Mamadou Sérifou...	43	—	Sougué.	857. Amadou Samaké...	34	—	Sougué.
779. Lamina Coygay...	51	—	—	858. Abdoulaye Samba...	35	—	Maré.
780. Alfa Oumar Baldé...	68	—	Yambéring.	859. Amadou Oury...	35	—	Kanni.
781. Tier. Bailo Barry...	54	—	—	860. Alfa Abdoulaye...	51	Chef de canton	Monbaya.
782. Manga Fidan...	60	—	—	861. Alfa Alséni...	61	Cultivateur	Mobi.
783. Manga Sana...	58	—	—	862. Alfa Aliou...	68	—	Kaba.
784. Tier. Diogo Diallo...	50	—	—	863. Alfa Alareni...	65	—	Sabéri.
785. Manga Baillo...	64	—	—	864. Alfa Amadou...	63	—	Sambalako.
786. Tier. Boussourillou...	64	—	—	865. Alfa Abdoulaye...	51	—	Kélaguia.
787. Tier. Saliou Bari...	53	—	—	866. Alfa Abdoulaye...	68	—	Nobé.
788. Tier. Noudjtaba...	38	—	Salanbandé.	867. Alfa Amadou...	71	—	Héro-Kouna.
789. Tierno Baldé...	27	—	Mérépounta.	868. Alfa Amadou...	63	—	Kountaya.
790. Tier. Aliou Diallo...	56	—	Dignanadji.	869. Alfa Bakar...	59	—	Madela.
791. Modi Hassana...	52	—	Lotona-Maiadine.	870. Alfa Bakar...	59	—	Guéria.
792. Modi Mamadou...	48	—	Donghol-Sigon.	871. Alfa Bakar...	62	—	Sondiaovaya.
793. Mamadou Diallo...	31	—	Boulourou-Toulet.	872. Alfa Bakar Diallo...	41	Commerçant	Beauvois.
794. Amadou Sidi...	48	—	Kobéyéletta.	873. Alfa Bakar Diallo...	45	Cultivateur	Gongoré.
795. Daouda Baldé...	36	—	Donghol.	874. Alfa Bakar Doumánya...	35	—	Bounaya.
796. Manga Demba...	34	—	Loundou.	875. Alfa Bakar...	46	—	Soumbalakowal.
797. Tierno Sarifou...	48	—	Pandiar.	876. Alfa Amadou...	43	—	Tierno-Malaya.
798. Abdourahmane...	28	—	Pilimini.	877. Alfa Amadou Dindaya...	38	—	Dindeya.
799. Oumarou Kotabi...	39	—	Koumba-Dara.	878. Alfa Diallo...	39	—	Diatako.
800. Fili Kanté...	41	—	Koumba.	879. Alfa Diallo...	54	—	Sambalako-Mabondi.
801. Dian Korka...	42	Médaille Militaire	Dara.	880. Alfa Ibrahima...	39	—	Bafing.
802. Mamadou Traoré...	44	—	—	881. Alfa Ibrahima Sylla...	36	Chef de canton	Kankalabé.
803. Mamadou Saliou...	38	—	—	882. Alfa Kemoko...	42	Cultivateur	Madina.
804. Aldiouma...	37	—	Sébére-Sanni.	883. Alfa Mamadou...	63	—	Sefouri.
805. Saméli Sidibé...	35	—	Djiméya-Simpé Som-	884. Alfa Mamadou...	53	—	Botoré.
806. Tierno Ibrahima...	58	—	tiobili.	885. Alfa Mamadou...	47	—	Makaya.
807. Mamadou Diouldé...	54	—	Toumtourou.	886. Alfa Mamadou Bari...	40	—	—
808. Cellou Diallo...	49	—	Diogoma.	887. Alfa Mamadou Boye Labé...	42	—	—
809. Souleymane...	48	—	Koundou-Tiankoye.	888. Alfa Mamadou Boye...	46	—	—
810. Tierno Cissé...	38	—	Pilimini.	889. Alfa Mamadou Bobo...	50	Chef de canton	Gongari.
811. Tierno Tanou...	51	—	Sougué.	890. Alfa Mamadou Dialy...	39	Cultivateur	Kourou-Fello.
812. Ibrahima Sory...	39	—	Kahéré.	891. Alfa Mamadou Paté...	41	Chef de canton	Bodji-Ditinn.
813. Amadou Tidia...	52	—	Sorondo.	892. Alfa Mamadou Paran...	61	—	Mandalaye.
814. Baillo...	46	—	Gordio.	893. Alfa Mamadou Piti...	40	Cultivateur	Solkotora.
815. Tierno Bobo...	56	—	Koubia.	894. Alfa Mamadou Sako...	45	—	Sebori.
816. Aliou Dalaba...	46	—	Bassara.	895. Alfa Mamadou Sirifou...	62	—	Marga.
817. Modi Habibou...	43	—	Niankaya.	896. Alfa Mamadou Yoro...	51	—	Tiankoyr.
818. Modi Adama...	44	—	Sodon.	897. Alfa Mamadou Sirifou...	65	—	Bassembaya.
819. Modi Téli...	41	—	Nianou.	898. Alfa Midiao...	49	Chef de canton	Kegneko.
820. Modi Pété...	41	—	Dara-Niannou.	899. Alfa Moctar...	58	Cultivateur	Kébaï.
821. Tierno Timbérim...	45	—	Gadaoundou.	900. Alfa Oumarou...	44	—	Sougué.
822. Alfa Amar...	85	—	Koin.	901. Alfa Oumarou...	53	—	Porédaka.
823. Alfa Mamadou...	38	—	Fogo.	902. Alfa Oumarou...	55	—	Simbaraya.
824. Tierno Souleymane...	41	—	—	903. Alfa Oumarou Bari...	45	—	Donghol.
825. Alfa Mamdou Ouri...	41	—	Tangali.	904. Alfa Oumarou Bari...	73	—	Timbo.
826. Amadou Lapigual...	38	—	Korfo.	905. Alfa Oumarou Bagou...	46	Chef de canton	Hamdalaye.
827. Amadou Baldé...	40	—	—	906. Alfa Oumarou Foli...	38	Cultivateur	Marga.
828. Soulé...	31	—	—	907. Alfa Oussou...	62	—	Alfaya.
829. Tierno Ata...	41	—	Barita.	908. Alfa Saliou...	44	Chef de canton	Porédaka.
830. Alfa Oumarou Baldé...	40	—	—	909. Alfa Saliou...	46	Cultivateur	Sambalako.
831. Alfa Amadou Tidia...	39	—	Kansangui.	910. Alfa Sory Baldé...	51	—	Hor-Vandou.
832. Alfa Oumarou...	40	—	Kémaya.	911. Alfa Yaya...	44	—	Ballay.
833. Alfa Mamadou...	51	—	Tougué.	912. Alfa Amadou...	37	—	Morfétandian.
834. Salion...	38	—	—	913. Alfa Yaya...	50	—	Kumala.
50 Cercle de Mamou.				914. Alfa Amadou Sylla...	53	—	Horé-Vandou.
				915. Alfa Mamadou Cellou...	42	—	Kankalabé.
835. Abdoul Radigni...	47	Cultivateur	Bossessa.	916. Alfa Oumarou...	41	—	Dondoko.
836. Abdoulaye...	38	—	Guclin.	917. Aliou Diallo...	54	—	Sangaré.
837. Abdoulaye Bari...	38	—	Sokotora.	918. Alfa Ibrahima...	51	—	Tambiri.
838. Abdoulaye Bari...	38	—	Borinaya.	919. Alfa Mamadou...	56	—	Missidé.
839. Abdoulaye Bari...	37	—	Alfaya.	920. Alfa Oumarou...	52	—	Mekamo.
840. Abdoulaye Bari n°1...	35	Commerçant	Périnet.	921. Alfa Amadou Boi...	47	—	Khahel.
841. Abdoulaye Bari n°2...	37	Commerçant	—	922. Alfa Bakar Ouri...	43	—	Sulan.
842. Abdoulaye Sow...	47	Cultivateur	Mobé.	923. Alfa Ibrahima...	43	—	Nobé.
843. Abou Diallo...	46	—	Dintako.	924. Alfa Mama Cissé...	38	—	Miroré.
844. Abdourahmane...	32	—	Kankalabé.	925. Alfa Amadou Touré...	30	Cultivateur,	Kébaï.
845. Abdourahmane Diallo...	26	Infirmier	Dalaba.	926. Alfa Mamad. Moctar...	40	Chef de village,	Sougué.
846. Alimou Bari...	34	Commerçant	Périnet.	927. Alfa Ma ad. Diallo...	53	Propriétaire rural,	Salan.
847. Amadou Bari...	36	Cultivateur	Bassembaya.	928. Alfa Amadou...	45	—	Bilalia.
848. Amadou Waragou...	50	—	—	929. Alfa Diallo...	40	—	Tangaré.
849. Amadou Touré...	30	Infirmier	—	930. Alfa Oumarou Bari...	40	—	Maguiria.
850. Amadou Ouri...	72	Cultivateur	Ditinn.	931. Alfa Oumarou...	50	Chef de village,	Domou.
851. Amadou Bari...	34	—	Souja.	932. Alfa Bakar Diallo...	52	Propriétaire rural,	Kimani-Dili.
852. Amadou Soufa...	35	—	Sambaya.	933. Alfa Bakar...	45	—	Yarindé.
			Sebori.	934. Alfa Ibrahima...	35	—	Dar Salam.

Age.			Age.		
935. Alfa Mamad. Bentig.	36	Cultivateur,	1017. Mamadoudou Tiouto	44	cultivateur,
936. Alfa Mamadou	50	—	1018. Mamadou Sow	37	—
937. Alfa Amadou	59	—	1019. Mamadi Kamara	59	Médaillé militaire,
938. Alfa Amadou	36	—	1020. Mamady Bary	44	Commerçant,
939. Amadou Oury	35	—	1021. Mamadou Sinissi	45	—
940. Baba Dounki	57	—	1022. Makan Kamara	39	Médaillé militaire,
941. Baba Diop	56	—	1023. Morlaye Kamara	43	Surveillant des P. T. T.,
942. Babaté Bari	44	—	1024. Madia Konté	55	—
943. Bangoura (François)	41	Ouvrier du C. F. C. N.,	1025. Mamadou Traoré	50	Cultivateur,
944. Bademba Bari	46	Cultivateur,	1026. Mamadou Billo	30	—
945. Bang. (Papa-Jean)	32	Ouvrier du C. F. C. N.	1027. Mamadou	45	—
946. Bilali Timbo	37	Médaillé militaire,	1028. Mamadou	45	—
947. Biro Bari	37	Cultivateur,	1029. Mamadou	39	—
948. Boubakar Bâ	32	—	1030. Mamadou Alfa	45	—
949. Boubakar Bari	33	—	1031. Mody Bapaté Bari	36	—
950. Bakari Doukouré	31	—	1032. Mamadou Broual	46	—
951. Baba Sydi	52	—	1033. Mamadou Bobo	36	—
952. Baba Gallé	43	—	1034. Mamadou	49	—
953. Bapaté	35	Médaillé militaire,	1035. Moussa Issa	56	—
954. Baba Idi	39	Cultivateur,	1036. Mamadou Tarimi	46	Médaillé militaire,
955. Boubakar Boni	28	—	1037. Mody Alcény	64	Cultivateur,
956. Boubakar Camara	76	Ouvrier du C. F. C. N.,	1038. Mody Almidou	58	—
957. Bigné Condé	32	Facteur des P. T. T.,	1039. Mody Amadou	51	—
958. Billo	48	Cultivateur,	1040. Mody Amadou Azizi	46	—
959. Babadi Bari	32	—	1041. Mody Alimou	42	—
960. Bary N'Dourou	26	Infirmier,	1042. Mody Bakar	45	—
961. Boubakar Bari	55	Cultivateur,	1043. Mody Bapaté	48	—
962. Bavero Diallo	33	—	1044. Mody Alimou	32	—
963. Bobo Sory	30	—	1045. Mody Bapaté	49	—
964. Baba Kana	40	—	1046. Mody Diédié	34	—
965. Boubakar Touré	30	Commis expéditionnaire,	1047. Mody Diogo Falak	53	—
966. Baba Diogo Bari	51	Cultivateur,	1048. Mody Atigou	65	—
967. Coultoumi (Georges)	26	Commis expéditionnaire,	1049. Mody Héla	60	—
968. Diakaria	37	Médaillé militaire,	1050. Mody Idrissa	64	—
969. Djiki Kéita	51	Ouvrier du C. F. C. N.,	1051. Mody Kana	—	—
970. Doua	26	Cultivateur,	1052. Mody Mama	67	—
971. D. Costa (Emmanuel)	27	Surveillant des P. T. T.,	1053. Mody Mamad. Kandé	47	—
972. Emmanuel (Georges)	50	Ouvrier du C. F. C. N.,	1054. Mody Mara	69	—
973. Fodé Sylla	29	—	1055. Mody Dané	68	—
974. Fodé Moussa	44	Infirmier des A. M. I.,	1056. Mody Oumarou Sarondé	54	—
975. Farba Maka	50	N'Diéradivel,	1057. Mody Ousmane	55	—
976. Farba Laminou	42	Cultivateur,	1058. Mody Ousmane Bari	63	—
977. Hadji Camara	49	—	1059. Mody Ousmane Roudouly	44	—
978. Hamidou Diallo	51	—	1060. Mody Safayon	55	—
979. Idriou Kondé	52	Interprète,	1061. Mody Sello Bary	44	—
980. Henry (Emile)	27	Expéditionnaire,	1062. Mody Sory Dara	46	—
981. Charles (Gabriel)	33	Commis expéditionnaire,	1063. Mody Aliou	34	—
982. Ila Diallo	35	Cultivateur,	1064. Mody Oumarou Bari	40	—
983. Kamara Bigné	32	Infirmier,	1065. Momo Camara	48	—
984. Karamoko Bano	43	Cultivateur,	1066. Mody Momodou Alpha	50	—
985. Kane Abdoulaye	31	Commis des P. T. T.,	1067. Momo David	56	—
986. Karimou	45	Cultivateur,	1068. Moussa Kaba	37	—
987. Lama	41	—	1069. Mody Sadirou	60	—
988. Laho Lassana	35	Médecin auxiliaire,	1070. Mody Mady Lama	40	—
989. Lassina Camara	55	Chef de canton,	1071. Mody Hadi	69	—
990. Maka Kéita	32	Médaillé militaire,	1072. Mody Bakar	50	—
991. Makan Kanrou	57	Cultivateur,	1073. Mody Mamadou	50	—
992. Makan Kamara	37	—	1074. Mody Mamadou Alfa	58	—
993. Magariou	36	—	1075. Mody Noubou	60	—
994. Maliki Kamara	40	—	1076. Mody Aliou	60	—
995. Mama Habibou	52	Surveillant des P. T. T.,	1077. Mody Aguibou	64	—
996. Mamadou Bâ	39	Cultivateur,	1078. Mody Souleymana	46	—
997. Mamadou Aliou	49	—	1079. Mody Amadou	53	—
998. Mamadou Bari	35	—	1080. Mody Oumarou Bela	42	—
999. Mamadou Bari	32	—	1081. Mody Alfa	50	—
1000. Mamadou Bari	31	—	1082. Mody Oury Dara	39	—
1001. Mamadou Bilo	50	—	1083. Mody Bassirou	37	—
1002. Mamadou Bobo	40	—	1084. Négue Bari	52	—
1003. Mamadou Bobo	40	—	1085. N'Diané	42	—
1004. Mamadou Boye	51	—	1086. Oumarou Bari	39	—
1005. Mamadou Diallo	42	—	1087. Oumarou Diallo	45	—
1006. Mamadou Diallo	39	Infirmier,	1088. Oumarou Diallo	59	—
1007. Mamadou Diallo	43	Cultivateur,	1089. Oumarou Diallo	45	—
1008. Mamadou Doukouré	44	Commerçant,	1090. Oussou Diallo	50	—
1009. Mamadou Dian	32	Cultivateur,	1091. Ousmane Diawando	42	—
1010. Mamadou Dindo	30	—	1092. Oury Diallo	49	—
1011. Mamadou Diouldé	33	—	1093. Oury Diallo	43	—
1012. Mamadou Kaba	43	Commerçant,	1094. Oury Diallo	50	—
1013. Mamadou Oury	40	Cultivateur,	1095. Oumarou	26	—
1014. Mamadou Paté dit Coma	63	—	1096. Ousmane Diallo	25	—
1015. Mamadou Paté	61	—	1097. Oury Féré	58	—
1016. Mamadou	48	—	1098. Ousmane Sorondia	44	—

Age			Age					
1099.	Saidou Diallo	31	Cultivateur,	Tolo.	1181. Tierno Mamadou Bailo	38	Cultivateur	Arounaya.
1100.	Saïdsu Ba	48	—	Ditinn.	1182. Griggs (Albert)	36	Ecrivain C. F. C. N.	Mamou.
1101.	Saïdou Longal	41	—	Koumi.	1183. Yéro Diouma	40	Médaillé militaire	Kalilla
1102.	Santigui Mamadou	44	—	Tialliéré.	1184. Yénoussa Souma	30	Infirmer	Ditinn.
1103.	Saly Oumarou	44	—	Nafadia.	1185. Mamadou Koroma	40	Chef station	Périnet.
1104.	Satigui Bari	51	—	Mamaya.	1186. Koto Bassesso	59	Cultivateur	Bossora.
1105.	Sara Doumbouya	37	Médaillé militaire	Mamou	1187. Kemoko Mamadou	40	—	Diabéré.
1106.	Satigui Sory	45	Cultivateur	Dara-Salam	1188. Yaya Téliko	47	Cultivateur	Téliko.
1107.	Sako Sayon	33	Instituteur	Dalaba.	1189. Yaya Bari	55	—	Pétel.
1108.	Sory Bari	48	Cultivateur	Bassembaya.	1190. Pérédio	35	—	Séré.
1109.	Sory Diallo	42	—	Guilintipila	1191. Mody Nohou Bari	36	—	Tolo.
1110.	Souleymane Diallo	42	—	Follo Dolo	1192. Alfa Bakar	59	—	Gallé-Ditinn.
1111.	Sallou Ba	32	Instituteur	Ditinn.	1^{er} Cercle de Pita.			
1112.	Sylla Ibrahima	32	Maçon C. F. C. N.	Mamou	1193. Diallo Sadou	33	Commis expéditionnaire	Pita.
1113.	Sellou Diallo	42	Facteur des P. T. T.	Ditinn.	1194. Collet (Isidore)	47	—	—
1114.	Saïkou Baldé	28	Instituteur	Timbo	1195. Seck Beyla	43	Interprète	—
1115.	Sekou Kaba	32	Commis des Douanes	Sitakoto	1196. Keita Boura	51	—	—
1116.	Sory Bary	32	Cultivateur	Potel.	1197. Touré Momo	32	Médecin auxiliaire	—
1117.	Salio	42	—	Paradi.	1198. Bocary Youla	35	Infirmer	—
1118.	Sory Gaolo	40	—	Mamou	1199. Abdoul Karime	48	—	—
1119.	Satigui Gnaliba	45	—	Boudouka.	1200. Taraoré Doura	28	—	—
1120.	Satigui Oumarou	40	—	Doukmanina	1201. Lamine Moreah	50	Surveillant P. T. T.	—
1121.	Satigui Mayiré	54	Cultivateur	Doukmanina.	1202. Dioumé Diarra	49	Aide-Zootéchnique	—
1122.	Satigui Négue	58	—	—	1203. Keita Damaoulé	31	Instituteur	Timbi-Touni.
1123.	Saidou	36	—	Toukiro.	1204. Keita Fodé	31	Moniteur Enseig.	Timbi-Madina.
1124.	Samba Diallo	32	Ouvrier C. F. C. N.	Mamou.	1205. Condé Sory	41	—	Bomboli.
1125.	Sory Keita	43	—	Mamou.	1206. Donzo Kéling	30	Commis expéditionnaire	Télimélé.
1126.	Sekou Onmar	35	Interprète	Labia.	1207. Kondé Fonfing	43	Interprète	—
1127.	Saidou	36	Cultivateur	Mamou.	1208. Camara Soriba	28	Commis P. T. T.	—
1128.	Ténéna Conté	44	Chef station	Leykiel.	1209. Gamara Momo	23	Surveillant P. T. T.	—
1129.	Tiérni Abdoul	54	Cultivateur	Margadiabéré.	1210. Keita Momo	34	—	—
1130.	Tiérni Aliou	56	—	Pétel	1211. Mara Keoulé	40	—	—
1131.	Tiérni Amadou	48	—	Niagara	1212. Touré Dondo	32	Instituteur	—
1132.	Tiérni Amadou Diallo	52	—	Donghol.	1213. Amadou Tidjani	28	Infirmer	—
1133.	Tiérni Fadja	78	—	Soumbalako.	1214. Tierno Moutar	51	Chef de canton	Timbi-Touni.
1134.	Tiérni Fadja	93	—	Porédaka.	1215. Alfa Salio Bari	69	—	Timbi-Madina.
1135.	Tiérni Diallo	37	—	Popoko.	1216. Alfa Mamadou Ba	51	—	Broual Tapé.
1136.	Tiérni Gassimou	67	—	Sankaréla.	1217. Tierno Maadiou	52	—	Maci.
1137.	Tiérni Hady	70	—	Kalan.	1218. Alfa Abdoulaye Bary	32	—	Bantignel.
1138.	Tiérni Ibrahima	44	—	Porédaka.	1219. T. Sidi Mamadou Ba	61	—	Sokilis.
1139.	Tiérni Maka	45	—	Fougoumba.	1220. Tierno Boubakar Br.	26	—	Bomboli.
1140.	Tiérni Mamadou	54	—	Timbo.	1221. Alfa Ibrahima Cola	58	—	Kébou (Télimélé).
1141.	Tiérni Mamadou Bari	44	—	Broual.	1222. Alfa Amadou Tierno	42	—	Dongal Télimélé.
1142.	Tiérni Mamadou Ciré	42	—	Mitti.	1223. Tierno Souleyme	46	—	Bambaya
1143.	Tiérni Mamadou Alfa	45	—	Sebori.	1224. Alfa Amadou Bela	37	—	Bowés.
1144.	Tiérni Mamadou Salio	56	—	Timbo.	1225. Alfa Ibrahima	70	—	Monoma
1145.	Tiérni Mamadou Kadio	46	—	Timbo.	1226. Karamoko Kolébé	51	Propriétaire rural	Pita.
1146.	Tiérni Mamadou Seck	45	Commerçant	—	1227. Momo Moribaya	51	Commerçant	Pita.
1147.	Tiérni Moustapha Diallo	40	—	Dalaba.	1228. Mody Tanou	49	Pro. rural	Bamikour, Dembéléayabé.
1148.	Tiérni Oumarou	46	Chef canton	Mamou.	1229. Tierno Abdoul	38	—	—
1149.	Tiérni Oussou Kanaya	58	Cultivateur	Bassembaya.	1230. Mody Sabana	41	—	Timbi-Madina.
1150.	Tiérni Sadou Bari	65	—	Béli.	1231. Sory Bolorou	49	—	—
1151.	Tiérni Souleymane	50	—	Bafing.	1232. Mody Sory Doumba	46	—	Niali.
1152.	Tiérni Fodé	57	—	Beauvois.	1233. Mody Bassirou	31	—	—
1153.	Touré Faciné	36	Chef station	Diangola.	1234. Alfa Mamadou	46	—	Madina-Tokosséré.
1154.	Tiérni Ibrahima	31	Chef de village	Holande.	1235. Alfa Yagouba	44	—	Dembo.
1155.	Tiérni Aliou	47	Cultivateur	Dianguissa.	1236. Tierno Abdoul	44	—	Timbi-Diara.
1156.	Tiérni Ibrahima	48	—	Ley Mao.	1237. Alfa Mamadou	46	—	Wédou (Madina).
1157.	Tie no Moustapha	58	—	Sebori.	1238. Mody Abdoulaye	39	—	Kogni.
1158.	Tiérni Abassy	35	—	Aiguel.	1239. Alfa Ibrahima	40	—	Sonké.
1159.	Tiérni Amadou Diouldé	50	—	Bandoukoura.	1240. Alfa Mamadou	33	—	Ley-Fita.
1160.	Tiérni Fodé	40	—	Dinguissobé.	1241. Manga Toula	45	—	Borovi.
1161.	Tiérni Mamadou	30	—	Bapotofil.	1242. Manga Sène	43	—	Téliko.
1162.	Tiérni Mamadou	52	Chef de village	Kouradaka.	1243. Mody Ibrahima	39	—	Broual-Galam.
1163.	Tiérni Alareni	68	Cultivateur	Diandou.	1244. Mody Bailo	36	—	Safa.
1164.	Tiérni Mamadou	59	—	Dalaba.	1245. Alfa Mamadou Sanou	37	—	Boumalol.
1165.	Tiérni Mamadou Paté	65	Cultivateur	Kankalabé.	1246. Mody Adama Ly	38	—	Laba.
1166.	Tiérni Mamadou Yéro	57	—	Galli.	1247. Tierno Sadou	44	—	Timbi-Touni.
1167.	Tiérni Saidou	52	—	Longuel.	1248. Karamoko Salmana	46	Propriétaire rural	Timbi-Touni.
1168.	Tiérni Mamadou Lamine	45	—	Kanfa.	1249. Sory Pérédio	39	—	—
1169.	Tiérni Abdoulaye	56	—	Sobéré.	1250. Alfa Mamadou	51	—	—
1170.	Tiérni Alfa Salio	65	—	Dongaya.	1251. Mody Mamadou Dian Kafa	52	—	—
1171.	Tiérni Mamadou	42	—	Kignan.	1252. Alfa Oumarou Ouana	54	—	Santali (Timbi-Touni).
1172.	Tiérni Salio	45	—	Diouria.	1253. Alfa Ousmani	51	—	—
1173.	Tiérni Abdoulaye	45	—	Diapaya.	1254. Alfa Mamadou Salio	38	—	—
1174.	Tiérni Abdoulaye	56	—	Nonssi.	1255. Alfa Ibrahima	38	—	Pellel Bantan.
1175.	Tiérni Amadou	50	—	Téliko	1256. Tierno Maadiou Ba	53	—	Donghol Touma.
1176.	Tiérni Mamadou Dialonké	60	—	Dantari.	1257. Tierno Mamadou Dian	44	—	Fina (T. T.).
1177.	Tiérni Mamadou Paté	56	—	Dantari.	1258. Alfa Amadou	45	—	Soindé (T. T.).
1178.	Tiérni Alimou	55	—	Sininko.	1259. Ala Gouraïssiou	44	—	Ouaréa.
1179.	Tiérni Saidou	36	—	Niémay.				
1180.	Tiérni Mamadou	42	—					

Age.				Age.			
1260. Mody Mmadou Sallou...	39	Prop. rural,	Bamikouré-Ragnabé.	1342. Tierno Hassana.....	47	Propriétaire rural,	Dantari-Maci.
1261. Alfa Ibrahima.....	34	—	Broual Dioboyabé.	1343. Tierno Souleymane...	45	—	—
1262. Alfa Bakar.....	31	—	Douyabé Salli.	1344. Alfa Oumarou.....	51	—	Tangan Maoundé.
1263. Alfa Mamadou.....	34	—	Pita.	1345. Alfa Ibrahima.....	37	—	Gonkou.
1264. Alfa Amadou.....	38	—	Bourkadié.	1346. Alfa Mamadou Bobo.	33	—	Palaga Maci.
1265. Alfa Souleymane.....	41	—	Bantanko.	1347. Yaya Yayé.....	35	Médaillé militaire	Sintali.
1266. Sadou.....	32	—	—	1348. Oumarou Diallo.....	46	—	Boulère (Kébou).
1267. Amadou Ouri.....	35	—	Tiouccou.	1349. Yoro Diouma.....	47	—	Kassa (Kébou).
1268. Alfa Oumarou.....	36	—	Diaga.	1350. Alfa Mamadou Bobo.	35	Propriétaire rural	Douki.
1269. Alfa Bakar.....	39	—	Yengué.	1351. Modi Gando.....	36	—	Horé-Possa.
1270. Alfa Mamadou.....	41	—	Toutal.	1352. Alfa Mamadou.....	41	—	Porontaré.
1271. Alfa Mamadou.....	32	—	Kadial.	1353. Modi Mamadou.....	46	—	Pellel Modyabé.
1272. Alfa Abdoulaye.....	45	—	Dalavo.	1354. Tierno Mamadou.....	51	—	Hakoundé-Nitti.
1273. Alfa Boura.....	41	—	Bambayavel.	1355. Tierno Souleymane...	55	—	Ley Tangan
1274. Alfa Mamadou.....	38	—	Aiguel.				
1275. Tierno Souleymane...	35	—	Pellal Maoundé.	<i>3^e Circonscription dite de la Haute-Guinée.</i>			
1276. Manga Bagni.....	41	—	Rondé-Diaré.	<i>1^{er} Cercle de Kankan.</i>			
1277. Alfa Toumani.....	44	—	Balandougou.				
1278. Alfa Bakar.....	49	—	Badi.				
1279. Alfa Abdoulaye.....	33	—	Lalia.	1356. Williams (John).....	35	Commis expéditionnaire	Kankan.
1280. Karamoko Sory.....	36	—	Diongassi.	1357. Ba Mamadou.....	28	—	—
1281. Alfa Amadou Felo.....	35	—	—	1358. Moussa Camara.....	27	—	—
1282. Modi Amadou.....	33	—	—	1359. Mahadiou Ba.....	30	—	—
1283. Karamoko Abdoulaye Paté...	29	—	—	1360. Diallo Dian.....	47	Interprète titulaire	—
1284. Tierno Souleymane...	52	—	Horé-Passo.	1361. Djigui Camara.....	49	—	—
1285. Modi Amadou Diallo...	29	—	Docoré.	1362. Baguay (Paul).....	30	Vétérinaire auxiliaire	—
1286. Alfa Mamadou.....	33	—	Somo.	1363. Mamay Reita.....	37	Instituteur	—
1287. Alfa Mmadou.....	35	—	Horé-Passo.	1364. Fangaman Kamano...	28	—	—
1288. Alfa Ibrahima.....	51	—	Naloufou.	1365. Diawara M. Lamine...	28	Commis des P. T. T.	—
1289. Alfa Abdoulaye.....	56	—	Kansaguel.	1366. Mamadou Touré.....	26	—	—
1290. Alfa Ibrahima.....	57	—	Hogo Mangol.	1367. Lotin (Robert).....	24	Factur.	—
1291. Alfa Mamadou.....	44	—	Hogo Mango.	1368. Kouyaté Lamini.....	37	—	—
1292. Alfa Mamadou.....	44	—	Oury.	1369. Solo Koroma.....	37	—	—
1293. Modi Abdoulaye Courdoussi...	41	—	Linguérin.	1370. Sory Keita.....	51	Surveillant des P. T. T.	—
1294. Alfa Maadiou.....	48	—	Ouansan.	1371. Camara Sirémoudou...	41	—	—
1295. Alfa Ibrahima.....	39	—	Dantari.	1372. Lanciné Camara.....	50	—	—
1296. Modi Souleymane.....	38	—	Bilia.	1373. Kerfalla Kamara.....	41	Infirmier Sanitaire	—
1297. Tierno Mamadou.....	35	—	Fitaba Sintali.	1374. Boubakar Sylla.....	41	—	—
1298. Modi Oury.....	34	—	Samé Toubou.	1375. Malaly Sangaré.....	43	—	—
1299. Modi Souleymane.....	32	—	Donzo.	1376. Ibrahima Camara.....	30	—	—
1300. Modi Boye.....	50	—	Djindji.	1377. Jacques Koumbassa...	40	—	—
1301. Modi Souleymane.....	35	—	Cala.	1378. Moussa Koné.....	43	Infirmier zootechnique	—
1302. Mody Sory.....	34	—	Bilia.	1379. Ibrahima Sylla.....	27	Ouvrier du C. F. C. N.	—
1303. Modi Gassimou.....	33	—	Vindédioulou-Ouaréa	1380. Soufiana Kaba.....	71	Chef de canton	—
1304. Alfa Mamadou Boye.....	32	—	Bantiguel Tokosséré.	1381. Kaba Kondé.....	38	—	Ouérédougou.
1305. Tierno Mamadou Bilo.....	41	—	Maoundé.	1382. Sory Kondé Diawara	46	—	Ouérébé-Koro.
1306. Tierno Hamidou.....	42	—	Kokoulo.	1383. Nounké Doumbia.....	63	—	Balimakana.
1307. Modi Sadou.....	29	—	Mélikansa.	1384. Souleymane Koudé...	64	—	Kouroulamini.
1308. Alfa Mamadou Maoudo...	28	—	Hindé Bantiguel.	1385. Manigué Kondé.....	47	—	Bassando.
1309. Tierno Souleymane.....	27	—	Kollagui.	1386. Sanoussi Mara.....	61	—	Moussadougou.
1310. Modi Siré.....	26	—	Billé Bantiguel.	1387. Facéry Mara.....	48	—	Bokoba.
1311. Tierno Ibrahima Ley.....	40	—	Dianguel.	1388. Sidiki Kourouma.....	49	—	Kourani-Ouléte.
1312. Alfa Abdoulaye.....	41	Propriétaire rural	Broual Lahédji.	1389. Kaba Kourouma.....	71	—	Kourani N'Gouala.
1313. Alfa Mamadou.....	44	—	Felo Ilo.	1390. Kououloumba Kourou...	49	—	Sabadougou.
1314. Mamadou Bela.....	45	—	Séréfé.	1391. Bamba Konaté.....	46	—	Diamokossi.
1315. Alfa Ibrahima.....	44	—	Fétivel.	1392. Kaba Konaté.....	67	—	Dienné.
1316. Modi Saliou Ouri.....	46	—	Noumoukimbou.	1393. Fabou Konaté.....	42	—	Goundo.
1317. Tierno Sanoussi.....	44	—	Broual Tapé.	1394. Sébory Konaté.....	69	—	Diembéren.
1318. Tierno Mocktar.....	46	—	—	1395. Diamory Traoré.....	46	—	Manan.
1319. Alfa Mamadou Ouri.....	33	—	—	1396. Toumani Diallo.....	63	—	Sananfoula.
1320. Mamadou Boundoubé...	33	—	—	1397. Sambou Sidibé.....	64	Cultivateur	Guirilan.
1321. Modi Mamadou Dian.....	39	—	Ollarbé.	1398. Moussa Sidibé.....	49	—	—
1322. Alfa M. Diouldé.....	36	—	—	1399. Moro Sidibé.....	49	—	—
1323. Alfa Ibrahima.....	38	—	Boundoubé.	1400. Noumouké Sidibé...	51	—	—
1324. Tierno Paté.....	43	—	Gada Boundoubé.	1401. Moriba Sidibé.....	54	—	—
1325. Alfa Ibrahima.....	46	—	Bendougou.	1402. Baba Sidibé.....	59	—	—
1326. Alfa Mamadou.....	47	—	Loy Niellé.	1403. Boundiala Sidibé...	50	—	—
1327. Alfa Bakar.....	50	—	Djindji.	1404. Namakoro Sangaré...	52	—	—
1328. Alfa Amadou Gounga...	54	—	Bomboli.	1405. Toumani Sidibé.....	46	—	—
1329. Bappa Mamadou.....	55	—	—	1406. Toumani Sidibé.....	46	—	—
1330. Modi Sory.....	36	—	—	1407. Karifala Couyaté...	40	—	—
1331. Mody Mamadou Ba.....	25	—	—	1408. Kaba Sidibé.....	44	—	—
1332. Alfa Mamadou Aliou...	44	—	Hamdalaye.	1409. Maramourou Sidibé...	46	—	—
1333. Modi Sita.....	46	—	—	1410. Arafan Condé.....	42	—	—
1334. Tierno Lamine.....	47	—	Bambetto.	1411. Soty Sangaré.....	34	—	—
1335. Alfa Mamadou Talibé...	45	—	—	1412. Noumoudou Bakayoko...	40	—	Diansoumana.
1336. Alfa Ousmane.....	45	—	—	1413. Amoro Sidibé.....	61	—	—
1337. Modi Gando.....	35	—	Balouyabé.	1414. Mamoudou Sidibé...	48	—	—
1338. Modi Idiou.....	43	—	Bomboli.	1415. Boroma Sidibé.....	49	—	—
1339. Tierno Oumarou.....	37	—	Gongoré.	1416. Fodé Sidibé.....	46	—	—
1340. Tierno Dioubairou.....	40	—	Bomboli.	1417. Koma Doumbia.....	43	—	—
1341. Karamo. Souleymane...	45	—	Maci.	1418. Solomani Sidibé.....	44	—	—

Age,			Age.						
1419.	Kassou Keita.....	48	Cultivateur.	Diansoumana.	1501.	Sitafa Béréte.....	44	Cultivateur	Kofilani
1420.	Yopo Sidibé.....	42	—	—	1502.	Mandiou Béréte.....	42	—	—
1421.	Toumani Sidibé.....	59	—	Kiniénido.	1503.	Mamadi Diané.....	51	—	Soila
1422.	Ansou. Bakayoko.....	53	—	—	1504.	Mamadi Diémessi.....	44	—	Kobako.
1423.	Kaba Sidibé.....	52	—	—	1505.	Laiba Kourouan.....	41	Cultivateur,	Guanankoura.
1424.	Kaba Sidibé.....	54	—	—	1506.	Moumissa Kourouma.....	40	—	—
1425.	Nouké Sidibé.....	52	—	—	1507.	Fodé Kourouma.....	44	—	—
1426.	Ali Sidibé.....	61	—	—	1508.	Kémoko Kandé.....	48	—	—
1427.	Yémoudou Sidibé.....	44	—	—	1509.	Kanda Kourouma.....	49	—	—
1428.	Kabili Kourouma.....	43	—	—	1510.	Fadouba Kourouma.....	46	—	—
1429.	Fadjigui Condé.....	41	—	—	1511.	Farantoma Kourouma.....	44	—	—
1430.	Fabory Condé.....	40	—	—	1512.	Solo Kourouma.....	46	—	—
1431.	Boromadian Kondé.....	44	—	—	1513.	Sory Kourouma.....	49	—	—
1432.	Bana Sidibé.....	45	—	Fousset.	1514.	Kémoko Dioubaté.....	48	—	—
1433.	Toumani Sidibé.....	50	—	—	1515.	Ténémoudou Kourouma.....	59	—	—
1434.	Mamadi Konaté.....	44	—	—	1516.	Woumoudou Kourouma.....	51	—	—
1435.	Soulé Sidibé.....	33	—	—	1517.	Mamadi Kourouma.....	40	—	—
1436.	Moramadian Sidibé.....	48	—	—	1518.	Amara Lourouma.....	43	—	—
1437.	Kaba Kondé.....	23	—	—	1519.	Sounouba Kourouma.....	47	—	—
1438.	Kéléfa Sangaré.....	95	—	—	1520.	Mamadi Kourouma.....	39	—	—
1439.	Amadi Sidibé.....	36	Cultivateur,	Fousset.	1521.	Mamadi Douno.....	46	—	—
1440.	Samba Kondé.....	35	—	—	1522.	Moussé Kourouma.....	42	—	—
1441.	Kéléfa Sidibé.....	36	—	—	1523.	Kaba Kourouma.....	46	—	—
1442.	Moulé Sidibé.....	38	—	—	1524.	Dandio Sory Kourouma.....	39	—	—
1443.	Amoro Sidibé.....	36	—	—	1525.	Mamady Kourouma.....	38	—	—
1444.	Sako Sidibé.....	46	—	—	1526.	Ibrahima Diallo.....	39	—	—
1445.	Karamoko Sidibé.....	43	—	—	1527.	Kaba Kourouma.....	38	—	—
1446.	Mori Camara.....	39	—	—	1528.	Fodé Kourouma.....	61	—	—
1447.	Adji Sidibé.....	35	—	—	1529.	Mamadi Kourouma.....	71	—	—
1448.	Toumani Diallo.....	35	—	—	1530.	Farantoma Kourouma.....	49	—	—
1449.	Bala Koroma.....	36	—	—	1531.	Namory Kourouma.....	50	—	—
1450.	Fodékaba Sidibé.....	35	—	—	1532.	Sira Koulloumba Kourou.....	44	—	Baranama.
1451.	Omorodian Sidibé.....	42	—	—	1533.	Fodé Kourouma.....	46	—	—
1452.	Dimé Keita.....	41	—	—	1534.	Mandian Traoré.....	47	—	—
1453.	Damani Sidibé.....	44	—	—	1535.	Bakary Kourouma.....	44	—	—
1454.	Fatoumadian Sidibé.....	47	—	—	1536.	Nouman Keita.....	46	—	—
1455.	Dian Sidibé.....	48	—	—	1537.	Falé Kourouma.....	44	—	—
1456.	Modi Koroma.....	51	—	—	1538.	Fodé Kourouma.....	46	—	—
1457.	Mami Sidibé.....	54	—	—	1539.	Mamadi Doumbia.....	44	—	Fodékariad.
1458.	Koma Keita.....	40	—	—	1540.	Mama Doumbia.....	46	—	—
1459.	Kamoulé Kaba.....	39	—	—	1541.	Fodé Doumbia.....	49	—	—
1460.	Faraban Sidibé.....	40	—	—	1542.	Karoumba Doumbia.....	40	—	—
1461.	Bangali Kaba.....	41	—	Madinani.	1543.	Daba Doumbia.....	41	—	—
1462.	Samba Kaba.....	41	—	—	1544.	Ansoumana Doumbia.....	44	—	—
1463.	Fatamoro Kaba.....	44	—	—	1545.	Toumani Doumbia.....	43	—	—
1464.	Lamini Kaba.....	42	—	—	1546.	Diara Diakité.....	43	—	—
1465.	Minata Mori Kaba.....	40	—	—	1547.	Sory Doumbia.....	44	—	—
1466.	Karifamoudou Kaba.....	30	—	—	1548.	Sadou Doumbia.....	46	—	—
1467.	N'Faly Kaba.....	33	—	—	1549.	Ansoumana Béréte.....	41	—	Dalaba.
1468.	Bangali Fofana.....	36	—	—	1550.	Fabou Béréte.....	44	—	—
1469.	Kamoulé Kaba.....	39	—	—	1551.	Lanfia Béréte.....	45	—	—
1470.	Bakary Kokoro.....	44	—	Diankana.	1552.	Namory Béréte.....	49	—	—
1471.	Bakary Cissé.....	43	—	—	1553.	Boudioula Béréte.....	46	—	—
1472.	Laye Touré.....	42	—	—	1554.	Kassamoussa Doumbia.....	44	—	—
1473.	Fodé Moussa Touré.....	44	—	—	1555.	Moussa Sissoko.....	42	—	—
1474.	Mamoudou Touré.....	45	—	—	1556.	Nouma Doumbia.....	41	—	—
1475.	Moussa Kamara.....	44	—	—	1557.	Solomani Doumbia.....	43	—	—
1476.	Sidiba Kondé.....	41	—	—	1558.	Mory Koita.....	46	—	—
1477.	Oumarou Kakoro.....	44	—	—	1559.	Saran Madi Béréte.....	42	—	—
1478.	Fodé Kakoro.....	36	—	—	1560.	Missa Béréte.....	46	—	—
1479.	Doussouba Mori Kakoro.....	48	—	—	1561.	Mamoudou Béréte.....	44	—	—
1480.	Nouma Kourouma.....	47	—	—	1562.	Oumamoudou Doumbia.....	45	—	Kiniéro.
1481.	Sanassamadi Kaba.....	50	—	Baté-Nafadié.	1563.	Amadou Konaté.....	43	—	Solona.
1482.	Lamini Kaba.....	49	—	—	1564.	Konson Kourouma.....	46	—	Kalafilila.
1483.	Kouloumba Diawara.....	40	—	—	1565.	Kaba Kondé.....	43	—	Koumban.
1484.	Amara Kaba.....	46	—	—	1566.	Baba Kondé.....	44	—	—
1485.	Mamadi Scifou.....	48	—	—	1567.	Karoumba Konté.....	51	—	—
1486.	Bakary Fofana.....	49	—	—	1568.	Léléte Keita.....	53	—	—
1487.	Mamadi Tounkara.....	44	—	—	1569.	Lamini Kondé.....	54	—	—
1488.	Kémoko Kandé.....	45	—	—	1570.	Sory Kondé.....	56	—	—
1489.	Kabiné Diané.....	46	—	—	1571.	Mofo Kondé.....	58	—	—
1490.	Madioulé Kaba.....	42	—	—	1572.	Kakoumba Konaté.....	57	Cultivateur, Koumban.	—
1491.	Tessoukaramoko Kaba.....	44	—	—	1573.	Kaba Kondé.....	60	—	—
1492.	Mamadi Diané.....	48	—	—	1574.	Arafan Kondé.....	48	—	—
1493.	Mamadi Fofana.....	49	—	—	1575.	Ibrahima Kondé.....	43	—	—
1494.	Lacina Fofana.....	42	—	—	1576.	Nakoumba Kondé.....	49	—	—
1495.	Fodé Moudou Koroma.....	43	—	—	1577.	Niamakoro.....	48	—	—
1496.	Tidiani Traoré.....	51	—	Soumenkoye.	1578.	Nialingué Mamadi.....	60	—	Karfamoriah.
1497.	Mamadi Kaba.....	53	—	—	1579.	Mory Kaba.....	56	—	—
1498.	Lansina Kaba.....	54	—	—	1580.	Amara Traoré.....	58	—	—
1499.	Guéssory Kaba.....	43	—	—	1581.	Karifa Traoré.....	44	—	Farankondédougou.
1500.	Mamadi Kaba.....	41	—	Kofilani.	1582.	Noungué Kondé.....	45	—	Kassa.

	Age			Age		
1583. Ibrahima Kaba.....	30	—	Karfamoriah.	1665. Mamoudou Diallo....	43	m Mamadiana.
1584. Sirabodian Sangaré..	49	—	Kassa.	1666. Diarafing Kondé....	42	—
1585. Batéka Kondé.....	50	—	—	1667. Namory Diallo.....	43	—
1586. Diamadi Diawara....	53	—	Makono.	1668. Boroma Diakité....	42	—
1587. Fam. Diery Kondé....	58	—	—	1669. Kouramoud. Diakité..	45	—
1588. Moriat. Karam. Kaba..	63	—	Timbouda (Kankan).	1670. Mamadi Diakité....	46	—
1589. Kantara Kamara....	60	—	—	1671. Solomani Bakayoko..	45	—
1590. Oumarou Kaba.....	49	—	—	1672. Lamine Diakité....	50	—
1591. N'Ky Bamba.....	44	—	—	1673. Sako Sangaré.....	49	—
1592. Amadou Kaba.....	42	—	—	1674. Kodouba Bakayoko..	46	—
1593. Soufiana Amad. Kaba	42	—	—	1675. Ibrahima Bakayoko..	50	—
1594. Amady Sidibé.....	45	—	—	1676. Saka Bakayoko....	46	—
1595. Alikali Kaba.....	59	—	—	1677. Boromo Diakité....	49	—
1596. Blamo Kaba.....	55	—	—	1678. Sidiki Kandé.....	41	—
1597. Molamini Kaba.....	42	—	—	1679. Faran Doumbia....	46	—
1598. Mamadi Diémessi....	43	—	Baro.	1680. Sékou Diallo.....	48	—
1599. Amara Kondé.....	58	—	Sanan.	1681. Moro Diakité.....	49	—
1600. Taman Kourouma....	54	—	—	1682. Kéléfa Diallo.....	46	—
1601. Toromoudou Kondé..	56	—	Sanana.	1683. Mandé Diallo.....	47	—
1602. Kékoro Kéita.....	59	—	—	1684. Diémé Diallo.....	46	Ouriala.
1603. Nanamoudou Kondé..	57	—	—	1685. Diémory Diallo....	46	Sokouraba
1604. Fassoun Kéita.....	50	—	—	1686. Kassoun Diallo....	47	—
1605. Missa Kéita.....	58	—	Kabadala (Kankan).	1687. Malado Toum. Diallo.	48	—
1606. Talibi Kaba n° 1....	49	—	—	1688. Dian Sangaré.....	48	—
1607. Talibi Kaba n° 2....	52	—	—	1689. Moro Kamara.....	50	—
1608. Sidikidian Kaba....	56	—	—	1690. Samba Sangaré.....	52	—
1609. Fadima Mady Cissé..	42	—	—	1691. Fodé Sangaré.....	53	—
1610. Kanimoudou Touré..	41	—	—	1692. Sory Sella.....	54	Kabada (Kankan).
1611. Mad ling Doumbia....	46	—	—	1693. Sékou F. M. Chérif..	51	Kankan.
1612. Arisiki Traoré.....	46	—	—	1694. Amara Kaba.....	40	—
1613. Alikali Béréte.....	44	—	—	1695. Boundialla Kaba....	39	—
1614. Baba Diané.....	49	—	—	1696. Diéry Sidibé.....	38	—
1615. Diénéb. Soryba Kaba	51	—	—	1697. Mory Kaba.....	39	—
1616. Mamadi Talizé.....	49	—	—	1698. Nana Kaba.....	41	—
1617. Mamadi Kaba.....	43	—	—	1699. Bala Kaba.....	43	—
1618. Boromo Diallo.....	46	—	Kantoumania.	1700. Djiguiba Kaba.....	42	—
1619. Fodé Diakité.....	44	—	—	1701. Amara Kaba.....	49	—
1620. Bou Diakité.....	46	—	—	1702. Kémoko Kouyaté....	38	—
1621. Toumani Diallo.....	56	—	—	1703. Malik Diakité.....	39	Sountoudiana.
1622. Alima Kaba Diallo..	45	—	—	1704. Soubat. Diakité....	37	—
1623. Solomani Diakité....	47	—	—	1705. Djébi Diakité.....	30	Cultivateur, Sountoudiana.
1624. Lamine Diakité.....	78	—	Sountoudiana.	1706. Siaka Diakité.....	39	Kiniénido.
1625. Fodé Kondé.....	54	—	—	1707. Assatoumani Diaki..	41	—
1626. Moussa Kondé.....	46	—	Koumban.	1708. Karifa Toumani Diak.	46	—
1627. Moussa Kéita.....	44	—	—	1709. Goumba Toumani D..	49	—
1628. Solomani Kéita.....	46	—	Guinso.	1710. Sira Yoro Diakité..	53	—
1629. Alldji Mamad. Kaba.	54	—	Karfamoriah.	1711. Malali Diallo.....	54	Sokoro.
1630. Djiba Kaba.....	58	—	—	1712. Diery Diallo.....	55	—
1631. Mamadi Kaba.....	59	—	—	1713. Samba Bakayoko....	54	—
1632. Diakamadi Kaba....	40	—	—	1714. Daouda Diallo.....	48	Kiniénido.
1633. Mory Kamara.....	38	—	—	1715. Noumory Diallo....	49	—
1634. Farantoma Konaté..	49	—	Sana.	1716. Ansoumani Diakité..	43	Sanguéla.
1635. Lanciné Konaté.....	48	—	—	1717. Mory Diakité.....	46	Moussandougou.
1636. Diaka Sory Traoré..	50	—	—	1718. Boroma Diakité....	51	Niako.
1637. Namory Kamara....	46	—	—	1719. Damou Diakité....	49	Komana.
1638. Kassia Kondé.....	44	—	—	1720. Kérifa Kéita.....	43	—
1639. Boromo Kondé.....	41	Cultivateur, Sana.	—	1721. Bala Kandé.....	44	—
1640. Moussa Traoré.....	46	—	—	1722. Dian Bakayoko....	46	—
1641. Kéni Bakayoko.....	48	—	Sékoro.	1723. Faran Kondé Konaté.	45	—
1642. Diéry Sidibé.....	50	—	—	1724. Mory Konaté.....	44	—
1643. Faly Diakité.....	50	—	Sanguéla.	1725. Moussa Konaté.....	44	—
1644. Laminiba Diakité....	58	—	—	1726. Damou Konaté n° 2..	46	—
1645. Ya Sangaré.....	59	—	—	1727. Mamourou Traoré..	44	Kuimbala.
1646. Dimé Diallo.....	51	—	Nialétoumania.	1728. Mamourou Sidibé....	54	Koba.
1647. Kaba Sangaré.....	52	—	Ourialé.	1729. Mamori Sidibé.....	51	—
1648. Sarabali Sangaré....	56	—	—	1730. M'Bandé Sidibé....	53	—
1649. Boroma Sangaré....	48	—	—	1731. Bangali Sidibé.....	54	—
1650. Samba Sangaré.....	49	—	—	1732. Kassoun Sidibé....	51	—
1651. Sako Sangaré.....	48	—	—	1733. Séyé Camara.....	53	—
1652. Ardioumé Sangaré..	46	—	—	1734. Faraban Camara....	54	—
1653. Dandioumé Sangaré..	47	—	—	1735. Amady Sidibé.....	52	—
1654. Diansi Diéri Sangaré.	45	—	—	1736. Maliki Sidibé.....	54	—
1655. Malado Biémé.....	90	—	—	1737. Kali Sangaré.....	50	—
1656. Sory Sangaré.....	53	—	—	1738. Nouman Sangaré....	48	—
1657. Bala Sangaré.....	46	—	Niamouna.	1739. Toumani Sangaré....	49	—
1658. Kéoulé Diakité....	44	—	—	1740. Balafing Kondé....	48	—
1659. Dadiou Diakité....	42	—	Mamadiana.	1741. Sory Diémesay.....	50	—
1660. Lamine Diakité....	44	—	—	1742. Sékou Séita.....	54	—
1661. Mamoudou Sangaré..	41	—	—	1743. Moumissa Mansaré..	50	—
1662. Nounké Diakité....	42	—	—	1744. Dimé Sidibé.....	47	—
1663. Lai Diakité.....	44	—	—	1745. Diaka Mady Kaba...	48	Bangalan.
1664. Amadou Sangaré....	42	—	Kandiana-Tiroro.	1746. Soumaïla Kamara...	46	—

Age.			Age.		
1747. Mamoudou Kandé...	44	Cultivateur	1829. Karifalla Konaté...	58	Cultivateur
1748. Kaourou Kaba...	48	—	1830. Karatigui Diakité...	50	—
1749. Noungué Kaba...	47	—	1831. Karifa Sidibé...	46	—
1750. Morlaye Kaba...	48	—	1832. Kaba Keita...	36	—
1751. Kamoulé Kaba...	49	—	1833. Kessé Kamarn...	52	—
1752. Ibrahima Kaba...	46	—	1834. Kéoulé Traoré...	52	—
1753. Mamadi Kaba...	47	—	1835. Karifala Kourouma...	49	—
1754. Karo Kaba...	50	—	1836. Kékoura Béréte...	46	—
1755. Sékou Sidibé...	39	—	1837. Lamine Traoré...	45	—
1756. Oulaba Kourouma...	44	—	1838. Lamine Diaye...	46	—
1757. Mamadi Kassama...	50	—	1839. Lancéi Kondé...	41	Médaillé mili.
1758. Amara Touré...	46	—	1840. Lanciné Traoré...	40	—
1759. Baba Traoré...	47	—	1841. Moussa Diakité...	46	—
1760. Saranfing Mory Kaba...	53	—	1842. Mamady Keita...	47	—
1761. Kani Dimé Sidibé...	54	—	1843. Moussa Koné...	44	—
1762. Bou Sidiba...	55	—	1844. Mambi Sidibé...	45	—
1763. Sanaba Sidibé...	59	—	1845. Mamady Keita...	44	—
1764. Kémoko Sérifou...	58	—	1846. Mamady Koné...	43	—
1765. Fodé Keita...	49	—	1847. Mamady Keita...	46	—
1766. Mamadi Keita...	48	—	1848. Moro Kamara...	42	—
1767. Djiguiba Keita...	49	—	1849. Moussa Koulib Aly...	40	—
1768. Arafan Keita...	48	—	1850. Moussa Sidibé...	41	—
1769. Bangali Keita...	45	—	1851. Mamady Konaté...	40	—
1770. Mamoudou Kaba...	44	—	1852. Moussa Koné...	38	—
1771. Fabory Traoré...	46	—	1853. Mamoudou Sidibé...	41	—
1772. Bala Kandé...	45	Cultivateur	1854. Mamoud Kourouma...	40	—
1773. Bala Mansaré...	49	—	1855. Mamoudou Koné...	38	—
1774. Fadio Kourouma...	46	—	1856. Missa Sakanoko...	39	—
1775. Diébi Traoré...	44	—	1857. Moussa Keita...	38	—
1776. Kassoun Konaté...	53	—	1858. Moriba Koné...	39	—
1777. Mamoudou Konaté...	49	—	1859. Missa Konaté...	41	—
1778. Sokona Fodé Kondé...	49	—	1860. Moussa Traoré...	40	Cultivat. méd.
1779. Mory Kondé...	46	—	1861. Madi Diallo...	43	—
1780. Mamadi Kaba...	45	—	1862. Mamoud Kondé...	36	—
1781. Karimou Karo...	49	—	1863. Mory Sawané...	38	—
1782. Kabiné Touré...	40	—	1864. Noumouké Bamba...	43	—
1783. Ansoumana Diané...	38	—	1865. N'Gny Traoré...	42	—
1784. Fodé Moudou Kaba...	39	—	1866. Mamady Keita...	38	—
1785. Kaba Kondé...	40	—	1867. Moriba Sako...	41	—
1786. Faly Cissé...	43	—	1868. Moriba Kaba...	44	—
1787. Damani Sangaré...	42	—	1869. Oro Sangaré...	45	—
1788. Dubakoroba Sidibé...	46	—	1870. Santale Magassouba...	38	—
1789. Namory Sangaré...	50	—	1871. Sékou Kourouma...	39	—
1790. Diémé Diakité...	46	—	1872. Signolo Kamara...	41	—
1791. Kémoko Kourouma...	45	—	1873. Souleye Sidibé...	42	—
1792. Mamoudou Kondé...	49	—	1874. Sory Sidibé...	41	—
1793. Seya Diakité...	46	—	1875. Siriba Konaté...	40	—
1794. Mamady Keita...	36	—	1876. Sékou Diakité...	40	—
1795. Karoukna Kondé...	46	—	1877. Soriba Doumbia...	40	—
1796. Mamady Diakité...	28	—	1878. Soriba Samb. Koné...	43	—
1797. Mamady Kaba...	30	—	1879. Sériman Traoré...	43	—
1798. Djimé Diallo...	54	—	1880. Mamoudou Kondé...	54	—
1799. Ansoumana Konaté...	49	Médaillé militaire	1881. Mamadou Doukouré...	42	—
1800. Abdoulaye Traoré...	44	—	1882. Molo Diakité...	38	—
1801. Arna Sangaré...	49	—	1883. Mamady Kamara...	30	—
1802. Ansoumana Kaba...	46	—	1884. Mamady Kaba...	36	—
1803. Abou Ba...	47	—	1885. Ansou Kamara...	49	—
1804. Bouréma Diallo...	49	—	1886. Amara Kaba...	48	—
1805. Bana Sidibé...	48	—	1887. Bâ Bamba...	39	—
1806. Bilagana Keita...	49	—	1888. Bakary Traoré...	44	—
1807. Bakry Mara...	50	—	1889. Lamine Diallo...	45	—
1808. Bigna Traoré...	46	—	1890. Mamady Cissé...	46	—
1809. Bibi Béréte...	44	—	1891. Mamady Chérif...	45	—
1810. Bakary Kondé...	46	—	1892. Mamadou Doumbia...	44	—
1811. Bala Kourouma...	49	—	1893. Malick Coulibaly...	43	—
1812. Bicima Diallo...	50	—	1894. Mamady Traoré...	41	—
1813. Bakary Traoré...	46	—	1895. Mamoudou Sangaré...	40	—
1814. Bakary Touré...	42	—			
1815. Diouea Kondé...	47	—			
1816. Doua Bamba...	45	—			
1817. Dimé Diallo...	46	—			
1818. Dienné Moussa Keita...	49	—			
1819. Fodé Guémessi...	49	—			
1820. Fodé Konaté...	53	—			
1821. Fodé Kourouma...	55	—			
1822. Fodé Koulibaly...	54	—			
1823. Frano Kamara...	58	—			
1824. Falé Keita...	58	—			
1825. Fasséry Mara...	59	—			
1826. Franséri Kondé...	60	—			
1827. Famoudou Caba...	68	—			
1828. Fodé Moudou Kourouma...	59	—			

2^e Cercle de Kouroussa.

1896. Anadou Keita...	Cultivateur	Fissadougou.
1897. Amadou Keita...	—	Babila.
1898. Ansoumana Kourouma...	—	Sareya.
1899. Ansoumana Camara...	—	Sareya.
1900. Babadi Keita...	Inte. prête titulaire	Kouroussa.
1901. Bakary Kaba...	Médaillé militaire	—
1902. Bangali Keita...	—	—
1903. Bakary Kouyaté...	—	Konson.
1904. Bakary Traoré...	—	Fourman.
1905. Babou Camara...	—	Moussaya.
1906. Bakary Kamara...	—	Diarguella.
1907. Birama Keita...	—	Banko.

1908. Boubourou Kondé.....	Cultivateur, San-Carella.
1909. Bakary Kéita.....	— Kourala.
1910. Bakary Kéita.....	— Balato.
1911. Ba'la Kéita.....	— Kouroussa.
1912. Bassy Sylla.....	Surveillant des P. T. T., Kouroussa.
1913. Bakary Kondé.....	Chef surveil. —
1914. Bamba Kondé.....	Chef facteur —
1915. Boubou Kondé.....	Cultivateur, Manfara.
1916. Bakary Traoré.....	— Kobanie.
1917. Bakary Fofana.....	— Balatokoura.
1918. Baba Fofana.....	— Sirifouya Banie.
1919. Bamba Barry.....	Commis expéditionn., Kouroussa.
1920. Béré Oudou Camara.....	Cultivateur, Sareya.
1921. Bérémedi Camara.....	—
1922. Diara Condé.....	— Douako.
1923. Doussou Mory Nabé.....	Chef de canton, Banko.
1924. Diaféré Camara.....	Médaillé militaire, Kouroussa.
1925. Dantouma Condé.....	—
1926. Diankourou Condé.....	— Diaraguella.
1927. Daouda Traoré.....	Cultivateur, Babila.
1928. Diedi Kéita.....	— Komana.
1929. Daty Koroma.....	—
1930. Famoudou Kondé.....	— Kouroussa.
1931. Famory Kondé.....	— Landy.
1932. Fadouba Kéita.....	— Sangarella.
1933. Farantouma Kéita.....	— Babila.
1934. Foré Diara Kéita.....	—
1935. Fodé Dioumessi.....	—
1936. Famanou Kondé.....	Chef station C. F. C. N., La Tamba.
1937. Faramani Kéita.....	Médaillé militaire, Landy.
1938. Faramourou Kondé.....	— Douako.
1939. Koulé Kéita.....	Cultivateur, Komano.
1940. Kamara Abou.....	Infirmer de visite, Kouroussa.
1941. Ousmane Sow.....	— vétérinaire, —
1942. Laye Camara.....	Moniteur principal, —
1943. Lanséni Kéita.....	Cultivateur, —
1944. Laminé Koroma.....	— Komana.
1945. Laminé Kamara.....	Infirmer auxil. princ. Kouroussa.
1946. Moussa Kourouma.....	Cultivateur, Komana.
1947. Moro Kamara.....	— Balato.
1948. Moussa Condé.....	—
1949. Mory Konaté.....	—
1950. Mamadou Traoré.....	—
1951. Moussa Kondé.....	—
1952. Mory Kamara.....	—
1953. Mamadi Cissé.....	— Cissel.
1954. Mamadi Kéita.....	— Babila.
1955. Modé Fofana.....	— Banko.
1956. Moussa Ouata.....	—
1957. Moussa Kourouma.....	Médaillé militaire, Kouroussa.
1958. Moussa Kondé.....	—
1959. Moussa Koné.....	— Bagué.
1960. Moro Kamara.....	— Kouroussa.
1961. Mamadou Séifou.....	— Toumbour, Konindo.
1962. Mamadi Traoré.....	— Tourban.
1963. Marcos Rodriguez.....	Ouvrier du C. F. C. N., Kouroussa.
1964. Mamadou Kamara.....	Interprète titulaire, —
1965. Mamadi Béréte.....	Cultivateur, Manfara.
1966. Mamadi Béréte.....	—
1967. Modi Biné Fofana.....	— Balatokoura.
1968. Nanténé Madi Kéita.....	Médaillé militaire, Sangarella.
1969. Nounké Kondé.....	— Badama.
1970. Namandian Traoré.....	— Babila.
1971. Noumouké Kéita.....	—
1972. Namory Kéita.....	—
1973. Namoudou Kéita.....	—
1974. Namoudou Kéita.....	—
1975. Noumouké Kondé.....	—
1976. Sékou Camara.....	Instituteur Kouroussa.
1977. Sékou Fofana.....	—
1978. Senkoun Camara.....	Chef de canton, Sanguiana.
1979. Souleymane Traoré.....	— Dougoura.
1980. Souleymane Sidibé.....	Cultivateur, Kouroussa.
1981. Souleymane Kondé.....	— Balan.
1982. Siriman Kéita.....	— Fissadougou.
1983. Sakoba Kéita.....	— Kourala.
1984. Sakoba Kéita.....	— Balato.
1985. Sory Kéita.....	— Kouroussa.
1986. Sidiki Kondé.....	—
1987. Soudoukou Kéita.....	— Kato.
1988. Souleymane Kondé.....	Médaillé militaire, Balan.
1989. Souleymane Sidibé.....	— Kouroussa.

1990. Tassi Kondé.....	Cultivateur, Kouroussa.
1991. Toumani Kéita.....	— Komana.
1992. Tidjani Koma.....	Commerçant, Sareya.
1993. Tidjani Fofana.....	Cultivateur, Balato Koura.

3^e Cercle de Sigüiri.

	Age.	
1994. Amara Morlaye.....	38	Commis expéditionnaire, Sigüiri.
1995. Baba H. Soumaré.....	38	Aide-Zootéchnique, Sigüiri.
1996. Bala Kamara.....	28	Infirmer de A. M. I., —
1997. Bomboh (Louis).....	42	Commis expéditionnaire, Sigüiri.
1998. Camara Bly.....	35	—
1999. Cissé Mamady.....	34	Instituteur, Signire.
2000. Ciss (Adolphe).....	37	—
2001. Sidiké Guissé.....	43	Moniteur enseignement, Sigüiri.
2002. Fodé Condetto.....	43	Interprète principal, —
2003. Kaba Amara.....	32	Facteur des P. T. T., —
2004. Diallo Chériff.....	29	Commis des P. T. T., —
2005. Kamissoko Mamadou	39	Infirmer du A. M. I., —
2006. Fakourou Kamara.....	53	Chef de canton, Meléa.
2007. Komana Makassouba.	72	— Sigüiri.
2008. Moussa Diakité.....	41	— Morodougou.
2009. Sako Damou.....	53	— Sakod. Koundian
2010. Siné Diakité.....	50	— Niagass.
2011. Sagno Kamara.....	48	— Fatoya.
2012. Mamady Sissoko.....	62	Médaillé militaire, Kalaba.
2013. oné Blancina.....	57	— Loila Koro.
2014. Tiercoro Sidibé.....	54	— Balandougouba
2015. Samba Makassouba.....	56	— Dankakoro.
2016. Fodé Touré.....	56	— Sigüiri.
2017. Karanga.....	38	— Bananfara.
2018. Sandaly Kamara.....	39	— Fandia.
2019. Koma Traoré.....	37	— Kiniebakoura.
2020. Mamadou Kéita.....	44	— Konamakoura.
2021. Mamadou Koulibaly.	44	— Sigüiri.
2022. Digui Kéita.....	58	—
2023. Laminé Kamara.....	39	— Sindougou.
2024. Moussa Konaté.....	47	— Oudoula.
2025. Karouka Dembélé.....	50	— Kiniebakoro.
2026. Bakary Doumbouya.....	39	— Faran-Oualia.
2027. Fodé Kéita.....	54	— Dioumbana.
2028. Mamady Koulibaly.....	35	— Dialakoro.
2029. Moussa Doumbia.....	42	— Ouaran.
2030. Sobéa Koulibaly.....	62	— Faraba.
2031. Fali Sako.....	54	Médaillé militaire, Farandou.
2032. Lancei Makassouba.....	50	— Norakoro.
2033. Moriba Kéita.....	52	— Niagassola.
2034. Kaba Kamara.....	40	— Damissa-Koura.
2035. Kéita Kakan.....	37	— Balandougou.
2036. Oumarou Sidibé.....	37	— Sindougou.
2037. oley Kéita.....	50	— Faragbé.
2038. Solo Béréte.....	37	— Dialakoro.
2039. Mamadou Dembélé.....	47	— Kiniebakoura.
2040. Moriba Traoré.....	44	—
2041. Moro Diakité.....	38	— Konko.
2042. Makassouba Famoro.	64	— Dialakoro.
2043. Namory Kondé.....	62	— Damissakoro.
2044. Sako Kéita.....	71	— Balandougou.
2045. Baba Fofana.....	42	— Sigüiri.
2046. Sidiki Kaba.....	43	— Dielibakoro.
2047. Sori Sangaré.....	37	— Kiniebakoro.
2048. Moussa Kamara.....	37	— Fandia.
2049. Laminé Diallo.....	46	— Sigüiri.
2050. Bala Makassouba.....	37	—
2051. Sambou Makassouba.	37	— Sokourani.
2052. Dianko Kéita.....	42	Cultivateur, Sigüiri.
2053. Firigui Makassouba.....	43	—
2054. Mori Kéita.....	40	—
2055. Samba Ida Cissé.....	52	—
2056. Sako Kéita.....	46	Commerçant, Doko.

Arrêté la présente liste à deux mille cinquante six électeurs, en Commission permanente du Conseil d'administration, séance du 24 février 1934.

Conakry, le 24 février 1934.

A. VADIER.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

COLONIE DE LA GUINÉE FRANÇAISE

LISTE ÉLECTORALE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE AU CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES

POUR L'ANNÉE 1934



NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	ÂGE	DATE D'ARRIVÉE A LA COLONIE	RESIDENCE
1	Accambray (André).....	Lille.	Directeur Plantation.	38	1923	Kindia.
2	Accart (Max).....	Belleville-Meuse.	Commis des Services civils.	27		Gueckédou.
3	Accart (Paul).....	Busnes (Nord).	Comptable G. T. M.	31	1929	Conakry.
4	Aimonier-Davat (Charles).....	Aix-Les-Bains.	Direct. Caisse Crédit Agricole.	41		Conakry.
5	Allainmat (Louis).....	Kérity (Côte du Nord).	Instituteur.	28		Conakry.
6	Allegret (Eric).....	Paris.	Planteur.	38	1932	Kindia.
7	Allegret (Jean).....	Limoges.	Chef gare.	40		Conakry.
8	Alphand (Charles).....	Lunéville.	Médecin A. M. I.	57	1919	Mamou.
9	Amabrie.....	Maral-Saix.	Ing. adjoint Travaux publics.	37		Mamou.
10	Aminthe (Camille).....	Saint-Bonnet.	Industriel.	45	1928	Conakry.
11	André (Pierre).....	Marvejols (Lozère).	Employé Imprimerie.	40		Conakry.
12	Annet (Emile).....	Paris	Administrateur de Société.	43	Févr. 1933	Boffa.
13	Anziani (Paul).....	Saint-Mamers.	Ingénieur chef Travaux publics.	46		Conakry.
14	Arcole (Marcelin).....	Basse-Terre (Guadeloupe)	Adjoint princ. Services civils.	43		Labé.
15	Ardoise (Henri).....	Valdenès.	Employé commerce.	36	1927	Mamou.
16	Arenilla (Henri).....	La Bastide.	Instituteur.	40		Kankan.
17	Aribault (Paul).....	Hauterive.	Comptable T. P.	52		Conakry.
18	Armanet (Pierre).....	Guadeloupe.	Adjoint principal S. C.	37		Forécariah.
19	Armstrong (John).....	Saint-Louis.	Adjoint principal S. C.	46		Kindia.
20	Aron (Paul).....	Andlau (Bas-Rhin).	Mécanicien P. T. T.	32		Conakry.
21	Arrighi (François).....	Murato (Corse).	Surveillant Travaux publics.	37		Kindia.
22	Aubert (Alfred).....	Quimper.	Administrateur des Colonies.	46		Conakry.
23	Audra (Jean).....	Valence.	Conducteur Travaux Agricoles.	38		Pita.
24	Auge (Joseph).....	Miglos (Ariège).	Administrateur des Colonies.	40		Beyla.
25	Autrand (Léopold).....	Nyons (Drôme)	Contrôleur des P. T. T.	43		Conakry.
26	Avila (Abraham).....	Casablanca.	Commerçant.	59		Pita.
27	Ba Amadou.....	Dakar.	Maçon.	36	1928	Mamou.
28	Ba Amadou.....	Rufisque	Employé P. T. T.	28		Conakry.
29	Ba Abdou Karim.....	Saint-Louis.	Ecrivain C. F. C. N.	30		Conakry.
30	Ba Samba Laobé.....	Gorée.	Maçon Travaux publics.	50		Conakry.
31	Badier (Martial).....	Paris.	Capitaine Douanes.	44		Conakry.
32	Bajau (Léon).....	Lorrain (Morbihan).	Planteur.	59	1926	Pita.
33	Balde (Jean).....	Tougué.	Chauffeur Auto.	27	Originaire.	Labé.
34	Balez (Marius).....	Réaule-les-Famos.	Missionnaire.	41	1920	Boké.
35	Bancal (Prosper).....	Saint-Louis.	Administrateur des Colonies.	47		Kankan.
36	Barateau (Jules).....	Bordeaux.	Entrepreneur.	47	1928	Conakry.
37	Bardès (Pierre).....	Saint-André (Eure).	Contrôleur des Douanes.	57		Conakry.
38	Barralis (Georges).....	Borghéas de Peillon.	Agriculture Commerce.	29	1926	Kindia.
39	Barrière (Paul).....	Perpignan.	Ouvrier C. F. C. N.	31		Conakry.
40	Barrière (Pierre).....	Moscou.	Directeur G. T. M.	44	1929	—
41	Barthélémy (Prosper).....	Kientzheim.	Missionnaire.	36	1926	—
42	Barthélemy (William).....	Rufisque.	Employé G. T. M.	49	1930	—
43	Bartoly (Daniel).....	Poggio di Naza.	Comptable C. F. C. N.	27		—
44	Baubant (François).....	Saint-Joseph.	Comptable C. F. C. N.	48		—
45	Baudry (Jules).....	Toulon.	Ouvrier Travaux publics.	37		—
46	Becarude (Paul).....	Marseille.	Employé Commerce.	32	1931	—
47	Beckmann (Georges).....	Lion-sur-Mer.	Agriculture.	42	1930	Kindia.
48	Belyalette (Jean).....	Paris.	Planteur.	36		Kindia.
49	Benga (Etienne).....	Gorée.	Commis P. T. T.	49	1932	Conakry.
50	Benoît (Michel).....	Saint-Louis.	Médecin auxiliaire.	33		Kissidougou.
51	Berard (François).....	Seilhac.	Planteur.	31		Kindia.
52	Beraud (André).....	Quiberon.	Adjoint Services civils.	31	1930	Conakry.
53	Bernard (André).....	Saigon.	Ouvrier Travaux publics.	27		Conakry.
54	Bernard (Henri).....	Arles.	Magistrat.	35		Conakry.
55	Bernard (Paul).....	Saigon.	Adjoint Services civils.	34		Dabola.
56	Bernichon.....	Bourg Madame.	Agriculture.	27	1929	Kindia.
57	Berthelot (Paul).....	Bourges.	Planteur.	33	1929	Labé.
58	Berthélémy (Marcel).....	Plonévez du Faou.	Instituteur.	25		Sigui.
59	Bertrand (Jean).....	Etrédoux.	Contrôleur des Douanes.	30		Conakry.
60	Berruyer (Louis).....	Vienne.	Commis Services civils.	33		Labé.

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	ÂGE	DATE D'ARRIVÉE A LA COLONIE	RÉSIDENCE
61	Besnier (André).....	Vion (Sarthe).	Missionnaire.	29	1932	Boké.
62	Besse (Pierre).....	Sordonne.	Chef district C. F. C. N.	53		Kindia.
63	Besse (François).....	Paris.	Commerçant.	58	1915	Conakry.
64	Bessières (Georges).....	Agen.	Contrôleur des P. T. T.	34		Dabola.
65	Beuchet (Lucien).....	Dijon.	Imprimerie.	28	Fonction ^{re}	Conakry.
66	Beynis (Eugène).....	Dakar.	Chef Gare.	36		Conakry.
67	Beynis (René).....	Toubakéré (Guinée).	Employé Commerce.	64	Originaire	Boké.
68	Bibault (Isidore).....	Comaque (Vienne).	Ingénieur Agriculture.	56		Conakry.
69	Bignant (Alphonse).....	Bollène (Vaucluse).	Surveillant Travaux publics.	28		Kankan.
70	Biras (André).....	Bergerac.	Commerçant.	37	1920	Conakry.
71	Biras (Henri).....	Bergerac.	Commerçant.	28	1925	—
72	Bitterlin (André).....	Mulhouse.	Commis Services financiers.	29		—
73	Bizarot (Pierre).....	Cherbourg.	Employé G. T. M.	40		—
74	Blanchard (Louis).....	La Rochelle.	Ouvrier des Travaux publics.	36		—
75	Blondeau (Paul).....	Jars (Gers).	Géomètre.	35	Fonction ^{re}	—
76	Blondel (Fernand).....	Haudivelliers.	Instituteur.	35		—
77	Bokary Diallo.....	Saint-Louis.	Employé Douane.	43		—
78	Bocklage (Robert).....	Paris.	Aide conducteur Travaux Agr.	29		Labé.
79	Boismaré (Lucien).....	Pont Authon.	Planteur.	32	1928	Kindia.
80	Bokaline Papa Kane.....	Saint-Louis.	Traitant.	56	1924	Boké.
81	Bona (Auguste).....	Saint-Louis.	Ouvrier C. F. C. N.	52		Conakry.
82	Bonaire (François).....	Gorée.	Employé des Travaux publics.	51		—
83	Bonamico (François).....	Marseille.	Chef Traction C. F. C. N.	63		—
84	Bonjour (Pierre).....	Saint-Maur.	Planteur.	24	1930	Kindia.
85	Bordenave (Guy).....	Saint-Fède Cérin	Planteur.	28	1928	Kindia.
86	Bos (Jean).....	Saint-Médard.	Chef dépôt C. F. C. N.	54		Conakry.
87	Boube (Pierre).....	Matre Tolosane.	Commis des P. T. T.	29		Labé.
88	Bouchat (Jean).....	Théno (Aj-Or).	Ingénieur Travaux publics.	33		Conakry.
89	Boucher (Maurice).....	Le Moule.	Comptable C. F. C. F.	41		—
90	Bouquet (Maurice).....	Elfort.	Préposé Douane.	30		—
91	Bouquillon (Louis).....	Conakry.	Planteur.	32	Originaire	Mamou.
92	Bousquet (Alexis).....	Deanzeville.	Service Travaux publics	32		Conakry.
93	Bousson (Edmond).....	Saint-Germain.	Ingénieur Travaux publics.	46		Conakry.
94	Bouyer (Jean-Baptiste).....	Olijat.	Ingénieur Travaux publics.	37		Kankan.
95	Bouysson (Louis).....	La Chapelle Barril.	Missionnaire.	59	1923	Gueckédou.
96	Boy (Henri).....	Kuto (Nouvelle Calédonie).	Administrateur des Colonies.	45		Conakry.
97	Boye Amadou.....	Saint-Louis.	Traitant.	59		Faranah.
98	Bret (Paul).....	Bar-le-Duc (Meuse).	Ingénieur.	43	1930	Kindia.
99	Briquet (Georges).....	Paris.	Adjoint des Services civils.	35		Kouroussa.
100	Briancon (Lucien).....	Paris.	Directeur des Plantations.	27	1926	Kindia.
101	Brière de l'Isle (Benjamin).....	Paris.	Adjoint princ. Services civils.	55		Mamou.
102	Brunel (André).....	Aubière.	Service Radio.	38		Conakry.
103	Brunet-Manquat (Louis).....	Domène (Isère).	Adjoint princ. Services civils.	38		Yokoukoun.
104	Bunot (Raoul).....	Athis.	Missionnaire.	31		Conakry.
105	Burger (Louis).....	Metz.	Adjoint des Services civils.	32		Forécariah.
106	Burki (Edouard).....	Marseille.	Commerçant.	42		Conakry.
107	Burquier (André).....	Saint-Paul.	Planteur.	32	1930	Kindia.
108	Buzet (Emile).....	Condour.	Administrateur des Colonies.	46		Conakry.
109	Camara Abdourahamane.....	Rufisque.	Facteur.	35		—
110	Combuston (Jean).....	Lescarres.	Chef des Bureau C. F. C. N.	32		—
111	Compagnon (Jean).....	Eurville.	Planteur.	27	1927	Kindia.
112	Compiglia (Ange).....	Ajaccio.	Agent des Douanes.	47		Conakry.
113	Cancel (Albert).....	Sainte-Soufle.	Agent des commerce.	32	1929	Kindia.
114	Camousse (Fortuné).....	Toulon.	Employé des Plantation.	36	1929	Labé.
115	De Cantelar (Henry).....	Marseille.	Administrateur des Colonies.	47		Pita.
116	Cantara (Louis).....	Sartène.	Ouvrier des C. F. C. N.	32		Conakry.
117	Cantara (Antoine).....	Ajaccio.	—	39		Dabola.
118	Caradec (Jean-Louis).....	Blonidec (Finistère).	Missionnaire.	54	1929	Boffa.
119	Carlon (Pierre).....	Marseille.	Mécanicien.	36		Kankan.
120	Carrière (Joseph).....	Toulouse.	Receveur des P. T. T.	57		Kindia.
121	Carrieu (Pierre).....	Pierrefitte.	Administrateur des Colonies	39		Kouroussa.
122	Casabianca (Dominique).....	Cognocole (Corse).	Instituteur.	47		Kindia.
123	Casamatta (Dominique).....	Marseille.	Chef des Imprimerie.	50		Conakry.
124	Casanova (Jean).....	Guagno (Corse).	Commis des P. T. T.	25		—
125	Casanova (Auguste).....	Grescione.	Ouvrier des C. F. C. N.	31		—
126	Casanova (François).....	Pozzio di Nazza.	Sous-brigadier des Douanes.	44		Faranah.
127	Casthelain (Jules).....	Lille.	Missionnaire.	33	1925	Samoé.
128	Cazenave (Jean).....	Sabazan (Gers).	Contrôleur des Douanes.	52		Conakry.
129	Chabert (Emile).....	Berzac.	Employé de commerce.	28	1926	—
130	Chailloux (René).....	Nouméa (Nouvelle Calédonie).	Commis des P. T. T.	36		Siguiri.
131	Chal (Gabriel).....	Noy (Haute-Savoie).	Planteur.	23	1931	Kindia.
132	Champagne (Paul).....	Colombes.	Mécanicien.	34	juillet 1933	Conakry.
133	Chambaud (Jean).....	Saint-Justen Chaussée.	Planteur.	50	1927	Kindia.
134	Champailler (Albert).....	Great Gumbysy (Ang'eterre).	Planteur.	30	1923	—
135	Chanivière (Louis).....	Paris.	Mécanicien.	40	1923	—
136	Charvieux Antoine).....	Belley.	Sous-chef de Gare.	34		—

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	AGE	DATE D'ARRIVÉE A LA COLONIE	RÉSIDENCE
137	Chaumerliac (Roger).....	Lure (Haute-Savoie).	Adjoint des Services civils.	28		Conakry.
138	Chavanier (Georges).....	Marmande.	Agent de culture.	31		Kindia.
139	Chillou (James).....	Saint-Léonard	Planteur.	48	1927	—
140	Chillou (Louis).....	—	—	50	1925	—
141	Chillou (Paul).....	—	—	46	1925	—
142	Chemeton (Marceau).....	La Roche Sous-Taran.	Chef surveil. Travaux publics.	39		Kankan.
143	Chouvin (Maximim).....	La Gare.	Adjoint princ. Services civils.	46		Koumbia.
144	Cissé Mamadou.....	Bel-Air (Boké).	Cultivateur.	40	Originaire.	Boké.
145	Cissé Matar.....	Dakar.	Ouvrier des Travaux publics.	48		Conakry.
146	Cissé Ousmane.....	Bel-Air (Boké).	Cultivateur.	47	Originaire.	Boké.
147	Cissé Alassane.....	Thiès.	Ouvrier des C. F. C. N.	52		Conakry.
148	Clermont (Maurice).....	Castellon.	Ingénieur agricole.	50		Bissikrima.
149	Clouzet (Laurent).....	Montévidio (Uruguay).	Administ. adjt. des Colonies.	35		Conakry.
150	Cochet (Gilbert).....	ransearay.	Ingénieur des Eaux et Forêts.	33		Mamou.
151	Cochinard (Maximilien).....	Reims.	Commis de Trésor.	35		Conakry.
152	Coidier (Georges).....	Saint-Cloud.	Planteur.	49	1928	Kindia.
153	Coli (Armand).....	Dakar.	Ouvrier des C. F. C. N.	41		Conakry.
154	Colombier (Gabriel).....	Damiatte Lazeur.	Agent de commerce.	26	1932	Boké.
155	Colombier (Georges).....	Lacenas (Rhône)	Planteur.	26	1923	Kindia.
156	Colle (Jean).....	La Chedade.	Agent de commerce.	22	1929	Mamou.
157	Collard (Gabriel).....	Marseille.	Comptable du C. F. C. N.	39		Conakry.
158	Collet (Henri).....	Oyonnax.	Plrnteur.	51	1928	Forécariah.
159	Coly Sagna.....	Dakar.	Ouvrier du C. F. C. N.	44		Conakry.
160	Combescure (Joseph).....	Bédarieux.	Chef service des P. T. T.	52		—
161	Condé (Charles).....	Norassoba.	Instituteur.	29	Originaire.	Kankan.
162	Conté Moussa.....	Kankan.	Aide-Santé.	39		Conakry.
163	Cordier (René).....	Maison Alfort.	Adjoint Tech. des T. P.	35		—
164	Coréa (Adrien).....	Saint-Louis.	Commis-expéditionnaire.	42		—
165	Cornier (Charles).....	Nantes.	Commis des Service civils.	23		Faranah.
166	Cornu (Gabriel).....	Afflanges.	Instituteur.	26		Conakry.
167	Corréard (Pierre).....	Paris.	Employé de Banque.	29	1932	—
168	Cosnard (Roger).....	Paris.	Instituteur.	33		Kissidougou.
169	Coulet (Gaston).....	Vals (Haute-Loire).	Préposé Trésor.	39		Conakry.
170	Coumert (Horace).....	Lésignan.	Chef de Gare.	54		—
171	Courtillat (André).....	Cluis (Indre).	Mécanicien.	28	1929	Kindia.
172	Cousard (Georges).....	Paris.	Missionnaire.	42	1931	Conakry.
173	Cozanet (Claude).....	Lesnevent (Finistère).	Administ. adjt. des Colonies.	29		—
174	Crespin (René).....	Soisy sur Etiolles.	Planteur.	31	1932	Kindia.
175	Crespin (Charles).....	Saint-Louis	Commis des P. T. T.	36		Faranah.
176	Cretien (Marcel).....	Beauvais.	Surveillant des T. P.	35		Dabola.
177	Crumel (Raymond).....	Paris.	Agent de commerce.	28		Conakry.
178	Cruveillier (Jean).....	Vrillefort.	Câbles.	44		—
179	Curas (Benoît).....	Boffa.	Commis-expéditionnaire.	35		—
180	Cusset (Jacques).....	Brest.	Missionnaire.	27	1933	Siguiri.
181	Daccord (Noël).....	Limoges.	Commis des S. F.	29		Koumbia.
182	Dagonr (Ernest).....	Saint-Brieuc.	Lieutenant de Port.	45		Conakry.
183	Daguillon (Jacques).....	Paris.	Adjoint des Services civils.	53		Siguiri.
184	Daguzay (Paul).....	Mougon (Deux-Sèvres).	Administ. adjt. des Colonies.	34		Kankan.
185	Danesi (Paul).....	Ile Rousse.	Chef de Gare.	38		Kindia.
186	Daniel (Jean).....	Tours.	Planteur.	29		—
187	Danielo (Louis).....	Rochefort.	Ouvrier du C. F. C. N.	41		Conakry.
188	Darchicourt (Henri).....	Mézières.	Commerçant.	56	1927	Kankan.
189	Dao Dakan.....	Saint-Louis.	Maçon.	51	1923	Labé.
190	Daron (Jacques).....	Vertous.	Service Zootechnique.	23		Labé.
191	Da Sylva Candide.....	Porto-Novo.	Commis Greffier.	44		Conakry.
192	Daubige (Joseph).....	Saint-André Allas.	Planteur.	62	1929	N'Zérékoré.
193	Daubige (Fernand).....	Vezac Sarlat.	—	38	1930	—
194	Dauchez (Guy).....	Compiègne.	Planteur.	35	1927	Kindia.
195	Dauge (Roger).....	Leny.	Agent de culture.	25	1930	—
196	Dauvois (Daniel).....	Paris.	Mécanicien.	27	1928	—
197	Debay (Jean).....	Paris.	Commis agent de Change.	30	1930	—
198	Dauvois (Marcel).....	Seran.	Mécanicien.	29	1927	—
199	Debeux (Frédéric).....	Saint-Louis.	Commis de Trésor.	41		Conakry.
200	Dechambenoit (Paul).....	Bingerville.	Médecin auxiliaire.	28		—
201	Deen (Ignace).....	Porto-Novo.	—	34		—
202	Delaporte (Constant).....	Villebernier.	Chef de Gare.	38		—
203	Delaud (Robert).....	Paris.	Sous-chef du C. F. C. N.	35		—
204	Delcroix (Roger).....	Paris	Planteur.	39	1924	Kindia.
205	Deleau (Louis).....	Meulette.	—	32	1930	—
206	Delpel (Hyppolite).....	Boulogne Sur-Mer.	Commis du S. T. P.	37		Conakry.
207	Delpech (Robert).....	Anglet.	Comptable du C. F. C. N.	36		Kindia.
208	Delpy (Georges).....	Paris.	Planteur.	39	1931	—
209	Delsol (François).....	Pleaux.	Colon.	54	1926	Kouroussa.
210	Denoyer (Raymond).....	Rochefort.	Adjoint principal Serv. civils.	40		Télimélé.
211	Deroussy (Martial).....	Beauvois.	—			—
212	Destephen (Louis).....	Bordeaux.	Entrepreneur.	60	1907	Kankan.

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	ÂGE	DATE D'ARRIVÉE A LA COLONIE	RÉSIDENCE
213	Descoubes (Roger)	Bordeaux.	Employé commerce.	24	1927	Conakry.
214	Descrozaillies (Raymond)	Canaris.	Magistrat.	28		—
215	Desmazes (Jean)	Blaye.	Agent affaires.	48	1931	—
216	Despaigne (André)	Bordeaux.	Ouvrier C. F. C. N.	28		—
217	Détanger (Lonis)	Lemantin (Guadeloupe).	Adjoint Services civils.	30	1930	Kindia.
218	Devos (Pierre)	Marseille.	Inspecteur C. F. C. N.	54		Conakry.
219	Deville (Charles)	Saint-Cyr l'Ecole.	Planteur.	47	1927	Kérouané.
220	Dea Amadou	Boké.	Cultivateur.	55	Originaire	Boké.
221	Dia (Joseph)	Sedhiou (Casamance).	Commis P. T. T.	55		Pita.
222	Diadhiou (Blaise)	Joal.	Commis P. T. T.	39		Conakry.
223	Diagne Diette	Saint-Louis.	—	55	1914	—
224	Diagne Abdoulaye	Saint-Louis.	Sous-chef Radio.	38		—
225	Diagne Hamette	Boké.	Traitant.	51		Boké.
226	Diagne (Pierre)	Saint-Louis.	Mécanicien C. F. C. N.	35		Conakry.
227	Diagne Ali Dior	Dakar.	—	44		—
228	Diagne Magoulé	Dakar.	Charpentier T. P.	36	1923	Kankan.
229	Diagne Abdoulaye	Saint-Louis.	Boucher.	54	1909	N'Zérékoré.
230	Diaga M'Bodj	Saint-Louis.	Employé commerce.	46	1931	Boké.
231	Diallo Djigane	Saint-Louis.	Ouvrier C. F. C. N.	64	1902	Kouroussa.
232	Diallo Ahdou	Dakar.	Commis expéditionnaire			Mamou.
233	Diallo Alioune	Saint-Louis	Commis auxiliaire.	36	1928	Mamou.
234	Didier (André)	Heippes (Meuse).	Géomètre.	29	Fonctionnaire	Conakry.
235	Dietlin (René)	Basse-Terre.	Administrateur des Colonies.	48	1906	Kindia.
236	Dieng Abdoulaye	Saint-Louis.	Ouvrier T. P.	40		Conakry.
237	Dieng (Léonard)	Gorée.	C. F. C. N.	34		—
238	Dieudonné (Maxime)	Gorée.	Employé G. T. M.	32	1932	—
239	Diève (Jean)	Cirey.	Commis T. P.	54		—
240	Diguet (Gilbert)	Gorée.	Commis P. T. T.	37		—
241	Dimey (Gaston)	Indre-et-Loire.	Dessinateur T. P.	32		—
242	Diong Amadou	Rhaumont.	Bijoutier.	64	1907	Boké.
243	Dione Dick	Rufisque.	Pêcheur.	65	1901	Conakry.
244	Diop Abdoulaye	Rufisque.	Traitant.	64	Originaire	Boké.
245	Diop Fara	Boké.	Charpentier.	44		Kindia.
246	Diop Moussa	Mellacorée.	Facteur.	38		Macenta.
247	Diop (Jean)	Sigüiri.	Menuisier.	39	1914	Kouroussa.
248	Diop Ibra	Gorée.	Mécanicien P. Z.	36	1908	Conakry.
249	Diop Paul	Dakar.	Pêcheur.	40	1928	—
250	Diop Moussa	Dakar.	Monteur P. T. T.	57		—
251	Diop Am. dou	Saint-Louis.	Ecrivain C. F. C. N.	29		—
252	Diop Boubakar	Rufisque.	Brigadier Douanes.	37		—
253	Diop Moussa	Saint-Louis.	Monteur C. F. C. N.	55		—
254	Diop Abubakar	Saint-Louis.	Comptable C. F. C. N.	37		—
255	Diop Mambaye	Saint-Louis.	Menuisier T. P.	49		—
256	Diop Yatma	Saint-Louis.	Ouvrier T. P.	56		—
257	Diop Fara	Saint-Louis.	Ouvrier C. F. C. N.	71		—
258	Diop Adama	Gorée.	Traitant.	64	1908	Boké.
259	Diop Magatte	Saint-Louis.	—	38	1908	Boké.
260	Diop Ahdoulaye	Saint-Louis.	Sergent retraité.	41	Originaire	Sigüiri.
261	Diouf Alvin	Sigüiri.	Maçon T. P.	41		Conakry
262	Diouf Diélen	Dakar.	Marin.	55	1908	—
263	Diouf (Jean)	Rufisque.	Commis P. T. T.	45		—
264	Diouf (Jacques)	Libreville.	Commis greffier.	46		—
265	Diouf (Pierre)	Gorée.	Ouvrier C. F. C. N.	40		—
266	Djibrill Samba	Dakar.	Ouvrier C. F. C. N.	40		Conakry.
267	Dop (André)	Sens.	Ingénieur Travaux publics.	32		—
268	Double (Jean)	Veyrius.	Préposé Douanes.	50		—
269	Doublet (Firmin)	Chatellerault.	Commis Services civils.	38	1932	Boké.
270	Doutressoulles	Peraj.	Vétérinaire.	44		Conakry.
271	Drain (Fernand)	Réanne.	Agent commerce.	45	1907	ankan.
272	Dromard (Michel)	Besançon.	Agent culture.	26	1930	Kindia.
273	Drucy (Gilbert)	Contres (Loire-et-Cher).	Instituteur.	25		Conakry.
274	Dubois (Henri)	Paris.	Commissaire central.	38		—
275	Dubois (Georges)	Saint-Denis.	Chef gare.	42		—
276	Dubreuil (Henri)	Moustegnac.	Employé Douanes.	63		—
277	Ducassé (Jean)	Artiguenay.	Brigadier Douanes.	54		—
278	Duclos (André)	Marmande.	Administrateur des Colonies.	38		—
279	Dumont (Roger)	Toulon.	Commis Services civils.	26		—
280	Dunfleaux (René)	Ustaritz.	Inspecteur Police.	31		—
281	Dupuis (Gaston)	Grenoble.	Chef Dépôt C. F. C. N.	30		—
282	Dupuy (Charles)	Gorée.	Brigadier Douanes.	52	1900	Kankan.
283	Durand	Constantine.	Commis P. T. T.	32		Mamou.
284	Durand (Maurice)	Aurillac.	Commerçant.	44	1919	Conakry.
285	Durand (Raoul)	Paris.	Adjoint S. C. C. E.	53		Macenta.
286	Durepaire (Pierre)	Toulouse.	Administrateur des Colonies.	35		Pita.
287	Durville (Georges)	Clisson.	Chef district C. F. C. N.	50		Sigüiri.
288	Edme (Désiré)	Pontarlier.	Dentiste.	48	Fonctionnaire	Dafila.
						Conakry.

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	ÂGE	DATE D'ARRIVÉE A LA COLONIE	RÉSIDENCE
289	Elie-Lucien Cissoko	Djenné (Soudan).	Instituteur.	26		Conakry.
290	Emérial (Léon)	Paris.	Ouvrier imprimeur.	32	Fonctionn ^{re} .	—
291	Enfant (Edouard)	Bradou (Vosges).	Chef Dépôt C. F. C. N.	51		—
292	Erb (Désiré)	Colmar.	Agent commerce.	29	1924	Kindia.
293	Erba (Jean)	Saint-Etienne.	Service Radio.	33		Conakry.
294	Etablet (Emile)	Cotonou.	Commis P. T. T.	30		—
295	Eyt-Sacaze (Joseph)	Pau.	Comptable C. F. C. N.	32		—
296	Farzon (Albert)	Clarensac.	Adjoint Services civils.	28		Youkounkoun.
297	Faou (Jean-Marie)	Crégoat.	Missionnaire.	40	1922	Boffa.
298	Faye Alassane	Yenguissa.	Agent commerce.	29	Originaire	Boké.
299	Faye Ibrahima	Rufisque.	Mécanicien C. F. C. N.	56		Conakry.
300	Faye Tampas	Dakar.	Mécanicien C. F. C. N.	47		—
301	Fasolis (Emile)	Alger.	Ingénieur T. P.	44		—
302	Fautrad (André)	Harconnet.	Missionnaire.	29		Brouadou.
303	Ficher (Lucien)	Bischelrein.	Ouvrier T. P.	33		Conakry.
304	Fichot (Eugène)	Brazey.	Ouvrier C. F. C. N.	39		—
305	Floch (Henri)	Lambizeller.	Commis Trésor.	38		Kankan.
306	Fontaine (Albert)	Thorigny.	Comptable T. P.	33		Conakry.
307	Foret (Jacques)	Evreux.	Planteur.	27	1927	Kindia.
308	Foret (Jean)	Evreux.	Planteur.	34	1919	—
309	Fouillard (Albert)	Launéanou.	Commis Services civils.	33		Conakry.
310	Tourneur (René)	Reims.	Employé commerce.	25	1929	—
311	Fournier (Gérard)	Blois.	Planteur.	24	1929	Kindia.
312	Fousson (André)	Brioude.	Adjoint Services civils.	26		Conakry.
313	Foy (Fernand)	Basse-Terre.	Employé C. F. C. N.	30		—
314	Frayeret (René)	Saint André sur Hérault.	Employé commerce.	29	1928	—
315	Franceschini (Jules)	Omese.	Comptable C. F. C. N.	42		—
316	Franceschetti (Joseph)	Cholon (Conchinchine).	Inspecteur police.	30		—
317	Frankel (Ernest)	Sarrebouurg.	Employé commerce.	40	1931	—
318	Fratern (Adas)	Gabès.	Employé T. P.	37		—
319	Frouin (Georges)	Coutras.	Conducteur Travaux agricoles.	27		Forécariah.
320	Gaillard Edouard)	Marseille.	Mécanicien T. P.	24		Conakry.
321	Gaillardon (Jean-Paul)	Bikardin (Algérie).	Planteur.	33	1926	Kankan.
322	Gallo (Alexandre)	Quimperlé.	Administrateur Colonies.	44		Koumbia.
323	Garoby (Georges)	Ornières.	Instituteur.	37		Conakry.
324	Gaucher (Marcel)	Selles sur Mer.	Commerçant.	31	1924	—
325	Gaudeau (Marcel)	Paris.	Comptable C. F. C. N.	42		Conakry.
326	Gauthier (Maurice)	Paris.	Cond. travaux agricoles.	42		Siguiri.
327	Gauville (Emile)	Paris.	Mécanicien.	34	1925	Conakry.
328	Gaye Amadou	Saint-Louis.	Aide Santé.	48		Conakry.
329	Gaye (Bernard)	Gorée.	Cis Postes et télégraphes.	57		Mamou.
330	Gayte (Marius)	Tourettes.	Empl. plant.	34		La é.
331	Gedeon (Victor)	Pointe Noire.	Commis S. F.	30		Kouroussa.
332	Gelpy (Casimir)	La Batée Neuve.	Adjoint technique des T. P.	36	1923	Kankan.
333	Gencel (Pierre)	Montpellier.	Mécanicien.	27	1930	Conakry.
334	Georgende (Nicolas)	Sulima (Roumanie).	Agent de cultures.	33	1929	Kindia.
335	Giacoobi (Joseph)	Venaco (Corse).	Chef de gare.	42		Mamou.
336	de Gibbon (Pierre)	Redon.	Agent de cultures.	33	1928	Kindia.
337	Girardin (Louis)	Sansanvin.	Service zootechnique.	42	1932	Pita.
338	Gnanne Souleymane	Conakry.	Ecrivain C. F. C. N.	25		Conakry.
339	Godart (Paul)	Anidu.	Colon.	27	1933	Kouroussa.
340	Gosselin (Clovis)	Saint-Martin (Creuse).	Employé de commerce.	28	1929	Conakry.
341	Gorokioff (Théodore)	Kestov. Don.	Assistant médical.	37		Koumbia.
342	Gouin (Pierre)	Thorace.	Préposé Douanes.	33		Conakry.
343	Gouzil (Albert)	Coutras.	Agent de culture.	29	1929	Kindia.
344	Goyot (Jean)	Orléans.	Commis des Services civils.	29		Faranah.
345	Grandame (Gustave)	Goroy.	Inspecteur des Douanes.	60		Conakry.
346	Grandmaire (René)	Basse Rupt.	Employé C. F. C. N.	47		Conakry.
347	Granier de Lilliac (Hervé)	Paris.	Commis des Services civils.	37		Kankan.
348	Gravès (Jean)	Polaincairt.	Chef district C. F. C. N.	35		Kouroussa.
349	Gregoire (Elie)	Méiserbes.	Agent culture.	25	1929	Kindia.
350	Grenier (Jean)	Chalon Sur Saône.	Compt. Chemin de fer C. N.	29		Conakry.
351	Guelfucci (Antoine)	Vezzani (Corse).	Greffier du Tribunal.	58		Conakry.
352	Gueguot de Traoulen (Alfred)	Morlaix.	Président du Tribunal.	47		—
353	De la Gueronnière (Charles)	Plancoët.	Chef de gare.	38		Da. ola.
354	Guèye Ibrahima	Sobano.	Cultivateur.	56	Originaire.	Boffa.
355	Guèye Papa	Saint-Louis.	Surveillant Travaux publics.	59		Conakry.
356	Guèye Boubakar	Gorée.	Maître maçon.	54	1910	—
357	Guèye Sadio	Saint-Louis.	Agent des Travaux publics.	67	1923	Kankan.
358	Guillon (Albert)	Tours.	Conducteur Travaux publics.	35		Conakry.
359	Guilloteau (Jean)	Anzaïn.	Ingénieur agricole.	26	Fonction.	Kankan.
360	Guglielmi (Charles)	Nice.	Employé de commerce.	26	1928	Conakry.
361	Cuyon (Marius)	Joinville le Pont	Industriel.	42	1929	Baro.
362	Guyot (Jeannin)	Beyla.	Instituteur.	24	Originaire.	Mamou.
363	Halle (Claude)	Paris.	Planteur.	37	1928	Kindia.
364	Harlée (Julien)	Paris.	Administrateur des Colonies.	48		Mamou.

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	ÂGE	DATE D'ARRIVÉE A LA COLONIE	RESIDENCE
365	Hébert (Gustave).....	Toulouse.	Chef d'Imprimerie.	47		Conakry.
366	Heinrich (Albert).....	Mulhouse.	Contrôleur des P. T. T.	38		—
367	Heitz (Michel).....	Arttoif.	Missionnaire.	57	1914	Gueckédou.
368	Herbert (Marie).....	Rucca.	Employé G. T. M.	37	1932	Conakry.
369	Hervé (Henri).....	Cathaix.	Instituteur.	30		—
370	Henry (Jules).....	Montpellier.	Dessinateur Travaux publics.	50		—
371	Hobeniche (Paul).....	Marsac.	Ingénieur Météorologie.	27		—
372	Holstein (Léon).....	Toulouse.	Planteur.	34	1929	Kindia.
373	Hourcade (Félix).....	Bordeaux.	Dessinateur du Chemin C. N.	37	1931	—
374	Huguen (Jean).....	Landerneau.	C ^h Postes et télégraphes.	31		Conakry.
375	Huraux (Pierre).....	Rouves La Chitin.	Planteur.	22	1932	Kindia.
376	Ismert (Léon).....	Hayanges.	Employé	26	1929	Conakry.
377	Izarn (Charles).....	Banyals.	Dessinateur Travaux publics.	52		—
378	Izart (Ernest).....	Mascarville.	Missionnaire.	29		Youkounkoun.
379	Jacob (Raoul).....	Paris.	Chef district.	41		Conakry.
380	Jacquemin Verguet (Aimé)...	Lons-le-Saulnier.	Administrateur des Colonies.	35		Forécariah.
381	Jacques (Félix).....	Saint-Laure.	Ingénieur agricole.	27	1929	Kindia.
382	Jarret (Gustave).....	Saint-Marde.	Inspecteur Chemin de fer C. N.	54		Conakry.
383	Jegou (Pierre).....	Launey.	Commis des P. T. T.			—
384	Joanchin (Albert).....	Billy Chevanne.	Agent de culture.	33	1931	Kindia.
385	Joguet (Charles).....	Saintes.	Commis du Trésor.	36		Kankan.
386	Jouault (Roger).....	Paris.	Peintre G. T. M.	26	1931	Conakry.
387	Joubert (Albert).....	Rocheport.	Chef ouvrier Travaux publics.	50		—
388	Joubert (Camille).....	Nouméa (Nouvelle Calédonie).	Chef surveillant Travaux publ.	39		—
389	Jourdan (Henri).....	Pita.	Agent de culture.	23	Juin 1933	Kindia.
390	Jugla (Jean).....	Brocas Les Forges.	Administrateur des Colonies.	55		Dabola.
391	Julian (Edmond).....	Salindre (Gard).	Ingénieur des Mines.	48		Sigui.
392	Kamara Abdourahmane.....	Gorée.	Facteur des Postes et télégr.	37		Conakry.
393	Kamara Abdel Kader.....	Dakar.	Agent des Travaux publics.	31		Kankan.
394	Kane N Diaye.....	Saint-Louis.	Comptable des Travaux publ.	49		Conakry.
395	Kane Paté.....	—	Employé de commerce.	46	1906	—
396	Karcher.....	Genève.	Commerçant.	34	1922	Kissidougou.
397	Katty (Jean).....	Saint-Louis.	Infirmer.	56		Conakry.
398	Keita Mamadi.....	Faragbé.	Lieutenant réserve.	57	1928	Sigui.
399	Kerivel (Edouard).....	Doaurnenez.	Agent de culture.	29	1929	Kindia.
400	De Kermadec (Alcide).....	Morme (Canneloupe).	Adm. en chef des Colonies.	56		Conakry.
401	Kiener (Emile).....	Mulhouse.	Adjoint technique des T. P.	39		—
402	Konaté Moussa.....	Dakar.	Marabout.	33	1906	—
403	Konaté Samba.....	Saint-Louis.	Employé de commerce.	49	1923	Sigui.
404	Kopp (Robert).....	Vincennes.	Directeur G. T. A.	31	1932	Conakry.
405	Labaysse (Maurice).....	Valence.	Adjoint des Services civils.	29		—
406	Lablanchie (Albert).....	Bordeaux.	Planteur.	53	1903	Kindia.
407	Laborey (Jean).....	Paris.	Horticulteur.	21	1933	Boffa.
408	Lac (Maurice).....	Conbon (Haute-Savoie).	Adjoint des Services civils.	33	1931	Mamou.
409	Lacem (Joseph).....	Toulouse.	Employé de commerce.	36	1927	Kindia.
410	Lacan (Philippe).....	Gaillac.	Missionnaire.	63	1896	Kindia.
411	Lacas (Joseph).....	Saint-Germain.	—	59	1901	Kouroussa.
412	Ladreyt (Marius).....	Juvenas.	Commerçant.	51	1926	Koumbia.
413	La Fontaine (Paul).....	Pointe à Pitre.	Commis Greffier.	40		Conakry.
414	Lalande (Floy).....	Chataurenard.	Cond. des Travaux agricoles.	31		Kankan.
415	Lamberth (Henri).....	Marseille.	Trésorier-payeur.	61		Conakry.
416	Lambin (Robert).....	Rouen.	Adm. en chef des Colonies.	60	1911	Labé.
417	Landraut (Lucien).....	Ile Bouchant.	Commis des Services civils	27	1931	Boffa.
418	Langlois (Guy).....	Alger.	Planteur.	32	1933	Forécariah.
419	Langlois (Léon).....	Saint-Denis.	—	64	1928	—
420	Laplagne (Jean).....	Boosithem (Hautes-Pyrénées).	Missionnaire.	57	1903	Macenta.
421	Laroze (Léon).....	Bordeaux.	Agent de commerce.	39	1919	Kankan.
422	Lassort (Paul).....	Nantes.	Missionnaire.	57	1914	N'Zérékoré.
423	Laur (Charles).....	Rodez.	Mécanicien.	60	1929	Conakry.
424	Lauze (Henri).....	Aux Mages.	Surveillant Travaux publics.	43		Dabola.
425	Lavelaine de Maubeuge (Jean).	Gouet.	Adm. adjoint des Colonies.	43		Conakry.
426	Leblanc (Antoine).....	Tours.	Inspecteur du C. F. C. N.	61		—
427	Leclerc (Michel).....	Orgeval.	Missionnaire.	68	1925	—
428	Leclerc (René).....	Boulogne Sur-Seine.	Comptable des Travaux publ.	39		—
429	Le Coufflard (Adolphe).....	Rhérel.	Maitre Phare.	37		—
430	Le Durand (Yves).....	Riec (Saint-Belon).	Chef district C. F. C. N.	26		Kindia.
431	Le Gleu (Gilbert).....	Avignon.	Commis du Trésor.	34		Conakry.
432	Le Guevel (Henri).....	Lorient.	Adjoint principal des S. C.	40		Kankan.
433	Le Guillou (Jean).....	Brasparts.	Receveur.	40		Kouroussa.
434	Leguidecoq (Marius).....	La Ferté Gaucher.	Commerçant.	31	1932	Sigui.
435	Le Grontec (Yves).....	Saint-Brieuc.	Commis des Services civils.	31	1932	Mamou.
436	Lela dit Derneville.....	Laurel-Moribaya.	Commerçant.	47	1929	Forécariah.
437	Lemaignan (Edgard).....	Saint-Sever.	Ingénieur des T. P.	43		Conakry.
438	Lemoigne (Fernand).....	Lambezellec.	Employé de commerce.	33	1925	—
439	Lenoir (Georges).....	Saumur.	Contrôleur des P. T. T.	51		Kissidougou.
440	Leroir (Henri).....	Saint-Louis.	Commerçant.	22	1932	Labé.

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	ÂGE	DATE D'ARRIVÉE À LA COLONIE	RÉSIDENT
441	Lerouge (Raymond)	La Chaige.	Evêque de Guinée.	57	1926	Conakry.
442	Lestel (Elie)	Burret (Ariège).	Commerçant.	39	1927	—
443	Leroq (Louis)	Argentan.	Gardien de Prison.	66	—	—
444	Le Texier (René)	Rambouillet.	Planteur.	40	1931	Kindia.
445	Leusie (Marius)	Cherbourg.	Employé de commerce.	43	1926	Conakry.
446	Le Vacon (Paul)	Loudéac.	Agent de culture.	50	1929	Kindia.
447	Liebert (Lucien-Octave)	Montdidier.	Adjoint de Service civils.	27	—	Conakry.
448	Liégeon (Alfred)	Saules (H. Marne).	Comptable des C. F. C. N.	35	—	Mamou.
449	Ligone Sow	Gorée.	Employé de câbles.	50	—	Conakry.
450	Liotard (Roger)	Paris.	Administ. adjt. des Colonies.	33	—	Kindia.
451	Lowitz (Maurice)	Paris.	Industriel.	48	1920	—
452	Lucette (Christophe)	Gros Morne.	Commis des P. T. T.	29	1932	Boké.
453	Luciani (Paul)	Figari.	Commis de S. F.	29	—	Conakry.
454	Lucy Jean	Saint-Sever.	Comptable des C. F. C. N.	36	—	—
455	Ludwig (Lucien)	Bindernhen	Adjoint de Service civils.	34	—	Pita.
456	Ly Amadou (Félix)	Gorée.	Menuisier des T. P.	69	—	Conakry.
457	Mac Teppe (Georges)	Paris.	Directeur de Plantation.	48	1928	Kindia.
458	Madonne Samba	Dakar.	Maçon.	49	F. vr. 1933	Conakry.
459	Maestrali (François)	Asco	Chef de train.	31	—	Kankan.
460	Maisonneuve (Victor)	Nantes.	Agent de Plantation.	26	—	Kindia.
461	Magnant (Léonce)	La Tremblade.	Commerçant.	38	1930	Conakry.
462	Magne (Henri)	Cognac.	Surveillant des T. P.	54	—	—
463	Maka (Charles)	Libreville.	Commis-expéditionnaire.	68	—	—
464	Maka (Ignace)	Libreville.	Agent des Travaux publics.	40	—	—
465	Maka (Victor)	Conakry.	Commis des P. T. T.	30	—	—
466	Maka (Pierre)	Libreville.	Commis des P. T. T.	57	1899	N'Zérékoré.
467	Malzy (Pierre)	Paris.	Planteur.	23	1932	Kindia.
468	Mandar Fall	Saint-Louis.	Employé de commerce.	39	1932	Boffa.
469	Mandin (Eugène)	Odessa (Russie).	Radio-télégraphique.	—	—	Conakry.
470	Mane N'Daw.	Saint-Louis.	Employé des Travaux publics.	66	—	—
471	Marchesseau (Gaston)	Mateur (Tunisie).	Elève Administ. des Colonies.	24	—	—
472	Marchi (Joseph)	Porte-Vecchio.	Gardien en Chef de prison.	42	—	—
473	Maridet (Pierre)	Limoges.	Planteur.	36	1924	—
474	Marion (Henri)	Paris.	Chef district des C. F. C. N.	37	—	Kindia.
475	Maroselli (Jean)	Alésani (Corse).	Chef de Gare.	46	—	Bissikrima.
476	Marque Pierre	Gorée.	Employé de commerce.	22	1931	Conakry.
477	Martin Cissé.	Kissidougou.	Commis des P. T. T.	29	—	—
478	Martin (Ferdinand)	La Garde.	Commis de S. F.	53	—	Kankan.
479	Martinet (Gaston)	Rocheport.	Adjoint princ. Services civils.	52	—	Télimélé.
480	Martinière (Robert)	Angers.	Planteur.	27	1931	Conakry.
481	Martin Martincière (Marcel)	Contances.	Missionnaire.	34	Avril 1933	Kindia.
482	Marty (Auguste)	Garcassonne.	Commerçant.	35	—	Yokoukounou.
483	Marty (Antoine)	Toulouges.	Surveillant des P. T. T.	52	1923	Sigui.
484	Marty (Georges)	Saverdun.	Receveur des P. T. T.	60	1932	Mamou.
485	Masclé (Maurice)	Toulouges.	Adjoint des Services civils.	39	1933	—
486	Massieux (Albert)	Bordeaux.	Ouvrier de C. F. C. N.	31	—	Sigui.
487	Massimi Jean (Baptiste)	Farnole.	Administrateur des Colonies.	54	—	Conakry.
488	Mattei (Martin)	Ota (Corse).	Contrôleur des Douanes.	32	—	—
489	Maurel (André)	Brignoles.	Employé de commerce.	23	1930	—
490	M'Baye Amadou.	Rufisque.	Commerçant.	69	1908	Conakry.
491	M'Baye Gueye	Dakar.	Ouvrier des C. F. C. N.	52	—	—
492	Meiffre (François)	Hanoï.	Administ. adjt. des Colonies.	29	—	Mamou.
493	Meignan (Michel)	Bourges.	Commis des Services civils.	32	—	Kouroussa.
494	Menard (Jean)	Rocheport.	Chef de bureau des C. F. C. N.	34	—	Kindia.
495	Menetrière (Antoine)	Thonon-les-Bains.	Chef ouvrier des T. P.	41	—	Conakry.
496	Mercier (René)	Montceau les Mines.	Commis de Trésor.	33	—	Mamou.
497	Merillier (Edmond)	Blaye.	Ouvrier des C. F. C. N.	38	1931	Conakry.
498	Mestres (François)	Perpignan.	—	35	1928	Mamou.
499	Michel (Louis)	Mayence.	Administrateur des Colonies.	41	—	—
500	Michel (Alfred)	Redwing.	Employé.	29	1926	Kissidougou.
501	Michelin (Germain)	Sainte-Anne (Martin).	Préposé des Douanes.	32	—	Conakry.
502	Michelon (Maurice)	Moule (Guadeloupe).	Adjoint de Service civils.	39	1933	—
503	Mignard (Jean)	Brest.	Ingénieur des Trav. agric.	28	—	Sigui.
504	Mignin (Pierre)	Ramengol.	Agent de commerce.	23	1930	Mamou.
505	Milani (Pierre)	Boké.	Employé de commerce.	30	Originaire.	Boké.
506	Milon (Georges)	Paris.	Agent de S. C. A. C. E.	33	1925	Conakry.
507	Minot (René)	Rivière-sur-Martin.	Commis de S. F.	40	—	Kindia.
508	Miotte (Louis)	Tendu (Creuse).	Directeur de plantation.	30	1932	Kankan.
509	Mistral (Etienne)	Paris.	Receveur des P. T. T.	54	—	—
510	Moda (Beve)	Saint-Louis.	Charpentier des C. F. C. N.	48	Fonctionnaire.	Conakry.
511	Mognier (Jean)	Marseille.	Ingénieur des Travaux publics.	36	—	—
512	Moiret (Charles)	Neuve-sur-Rhin.	Inspecteur de police.	37	1922	Kindia.
513	Moisset (Jean)	Saint-Pierre et Miquelon.	Administ. adjt. des Colonies.	29	1932	Mamou.
514	Mojard (André)	Paris.	Instituteur.	46	—	—
515	Mollet (Edgard)	Palaiseau.	Monteur des P. T. T.	48	—	Conakry.
516	Montcoffe (Fernand)	Saint-Julien.	Ingénieur adjt. de l'agriculture.	29	—	—

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	AGE	DATE D'ARRIVER A LA COLONIE	RÉSIDENCE
517	Montrat (Maurice).....	Faranah.	Comptable des C. F. C. N.	37		Conakry
518	Montfort Marguerite de (Joé)...	Saint-Louis.	Adjoint des Services civils.	48	1928	Boffa.
519	Moreau (Roger).....	Montluçon.	Planteur.	29	1928	Kindia.
520	Moron (Henri).....	Cravant.	Chef de gare.	39		Kouroussa.
521	Morin (René).....	La Rochelle Sur-Yon.	Médecin A. M. I.	50	1932	Labé.
522	Mouchet (Raymond).....	Auch.	Commis des S. F.	26		Conakry.
523	Mouette (Léon).....	Bolbec.	Ingénieur des Travaux publics.	42		—
524	Moulaniér (Hilarion).....	Morne (Guadeloup).	Adjoint technique T. P.	37		—
525	Moulère (Germain).....	Foix.	Administrateur des Colonies.	37		Kouroussa
526	Mourot (Paul).....	Hôpital du Gros Bois.	Chef de district des C. F. C. N.	33	1923	Conakry.
527	Mottez (Louis-Victor).....	Brest.	Missionnaire.	32	1931	N'Zérékoré.
528	Nahon Chuchan.....	Djerba (Tunisie).	Commis des S. F.	41		Conakry.
529	Navarre (Antoine).....	Merlal.	Employé de commerce.	27	1932	—
530	N'Daw (Joseph).....	Gorée.	Commis des P. T. T.	48		—
531	N'Diaye Birane.....	Saint-Louis.	Comptable de G. T. M.	49	mars 1933	—
532	N'Diaye Ibrahima.....	—	Cuisinier.	71	1888	—
533	N'Diaye (Pierre).....	—	—	67	1904	—
534	N'Diaye Amadou Sy.....	Dakar.	Ouvrier des C. F. C. N.	69		—
535	N'Diaye Abibou.....	Tivaouane.	Ouvrier des Travaux publics.	32		—
536	N'Diaye Ali.....	Saint-Louis.	—	77		—
537	N'Diaye Fara.....	—	Ouvrier des C. F. C. N.	49		—
538	N'Diaye (Jean).....	Joal	Facteur P. T. T.	48		Conakry
539	N'Diaye (Jean Baptiste).....	Dakar	Commis expéditionnaire.	42		—
540	N'Diaye, Kane.....	Podor.	Comptable des Travaux publics	45		—
541	N'Diaye, Mamadou.....	Conakry	Surveillant des Travaux publics	25		—
542	N'Diaye, Lucéni.....	—	Ouvrier du Chemin de fer C. N.	37		—
543	N'Diaye, Laity.....	Saint-Louis	Ouvrier des Travaux publics.	61		—
544	N'Diaye, Oussenou.....	Conakry	Ouvrier du Chemin de fer C. N.	34		—
545	N'Diaye, Samba.....	Kaolack	Pilote Service des T. P.	51		—
546	N'Diaye, Sangone.....	Rufisque	Mécanicien C. F. C. N.	35		—
547	N'Diaye, Thiombane.....	—	—	31		—
548	N'Diaye, Abdoulaye.....	Saint-Louis	—	25		—
549	N'Diaye, Amadou.....	—	Commis auxiliaire	36	Originaire	Dabola
550	N'Diaye, Abdoulaye.....	Boké	Employé de commerce	36	1931	—
551	N'Diaye, Souleymane.....	Conakry	Ecrivain auxiliaire	51	1902	Kouroussa
552	N'Diaye, Amadou.....	Saint-Louis	Interprète	56	1908	Kindia
553	N'Diaye, Abdoulaye.....	Benty	Maçon	63	1906	—
554	N'Diaye, Malick.....	Saint-Louis	Traitant	63		Sigui
555	N'Doye.....	Rufisque	Ouvrier C. F. C. N.	35		Conakry
556	Négré (Louis).....	Montauban	Administrateur des Colonies	45		—
557	Nevers (Paul).....	Paris	Ouvrier des Travaux publics	32		—
558	N'Gom, Ibrahima.....	Saint-Louis	Ecrivain du C. F. C. N.	27		—
559	Niang Amadou.....	—	Mécanicien	57		—
560	Nicol (Joseph).....	Theix (Morbihan)	Missionnaire	42	1930	—
561	Obermayer (Léon).....	Eguisheim	Agent de commerce	37	1933	Kankan
562	Obry (Paul).....	Hardivilliers	Planteur	47	1929	Kindia
563	Ohse (Karl).....	Conakry	Employé G. T. M.	43	Originaire	Conakry
564	Ollivier (Raymond).....	Toulon	Surveillant des Travaux publics	35	1927	Labé
565	Orsoni (Ange).....	Vero	Administrateur des Colonies.	47		Faranah
566	Ortolan (Louis).....	Thonoreillon	Employé C. F. C. N.	35		Mamou
567	Ousseynou, Faye.....	Saint-Louis	Maçon	51	Originaire	Dabola
568	Page (Dominique).....	Montélimier	Adjoint technique des T. P.	47		Conakry
569	Pailhes (Barthélémy).....	Roujan	Proposé des Douanes	52		—
570	Palade (Antoine).....	Montpellier	Adminis en chef des Colonies.	47		—
571	Papillon (Charles).....	Paris	Ouvrier C. F. C. N.	54		—
572	Paquet (Gabriel).....	Dijon	Adjoint des Services civils	36		—
573	Pariso (Joseph).....	—	Ouvrier C. F. C. N.	35		Mamou
574	Pataud (André).....	Paris	Employé de commerce	29	1927	Conakry
575	Pefferkhorst (Henri).....	Wefferding	Chef de Bureau des Douanes	31		—
576	Pellegrin (Louis).....	Ziguinchor	Commis expéditionnaire	51		—
577	Pelletier (Jean).....	Orléans	Adminis. adjoint des Colonies.	29		—
578	Perenet (Marck Jules).....	Vienne	Planteur.	45	1930	Kindia
579	Péricard (Elysée).....	La Roche S. Yon	Adjoint principal des S. C.	41	1930	Kankan
580	Pernet (Marcel).....	Eptenay-Senart	Commerçant	31	1931	Sigui
581	Perrin (Jean).....	Paris	Elève administrateur	27		Conakry
582	Perrot (André).....	Guipavas	Missionnaire	27	1926	—
583	Perrot (Pierre).....	Besson (Allier)	Adjoint technique des T. P.	47		—
584	Perrin (Maurice).....	Paris	Planteur	24	1931	Kindia
585	Perrusot (Henri).....	Saint-Léger	Com. des Services civils	31		Conakry
586	Petitjean (Georges).....	Seurles	Agent de culture	32		Kindia
587	Peyre (Fernand).....	Senialens (Gard)	Cable Service	32		Conakry
588	Peyre (Jean Louis).....	Bordeaux	Entrepreneur	28	1928	Kankan
589	Peyrical (Arsène).....	Saint-Genex	Administrateur adjt. des Col.	34		Youkounkoun
590	Peyronnet (Pierre).....	Toulouse	—	49		Conakry
591	Peyrot (Roger).....	Avignon	Ingénieur des Travaux publics	32		—
592	Pezon (Jean).....	Saint-Pierre les Moutiers	Administrateur Société C. B. K	36	1929	Kindia
593	Pezon (Louis).....	Alger	Planteur	33	1924	Kindia

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS	LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	ÂGE	DATE D'ARRIVÉE A LA COLONIE	RÉSIDENCE
594	Philibert (Victor)	Le Marin (Martinique)	Commis Trésor	43		Conakry.
595	Pialet (Elie)	Les Mages	Hôtelier	45	1916	Kankan.
596	Pichancourt (Raymond)	Sézanne	Planteur	30	1929	Kindia.
597	Pichavant (Henri)	Pont Croix	Employé de commerce	23	1932	Conakry.
598	Picherot (Emile)	Dion (Allier)	Agent de culture	26		Kindia.
599	Pierantoni (Vincent)	San Nicolaso	Commis des Services civils	32	1931	Kissidougou.
600	Pierre (Louis)	Pontivy	Ingénieur principal T. P.	44	Fonction ^{re} .	Conakry.
601	Pierrot (Roland)	La Ferté Gaucher	Employé de commerce	34	1920	—
602	Piétrini (Roger)	Lescures	Commis des Douanes	25		—
603	Pinaud (Henri)	Saintes	Ouvrier C. F. C. N.	36		—
604	Piot (Clotaire)	Nogent S/Aube	Instituteur	35		—
605	Pochont (François)	Pondichéry	Adm. adjoint des Colonies	40		—
606	Poimiroo (Eugène)	Bayonne	Rédac. des P. T. T.	43		—
607	Poirier (Pierre)	Fontenay	Sous chef Radio	32		—
608	Pommery (André)	Ligny	Ouvrier C. F. C. N.	35		—
609	Poncet (Gaston)	Lyon	Chef de Gare	38		Kankan.
610	Pontoir (Georges)	Farmoréah	Ecrivain C. F. C. N.	59		Conakry.
611	Portel (Henry)	Port Vendres	Employé de commerce	24	1932	Kankan.
612	Pousset (Constant)	Gabard	Surveillant des Travaux publics	42		Conakry.
613	Poues Edouard	Lauze	Agent de commerce	31	1925	Kankan
614	Poiret (Georges)	St Paul	Adjoint des Services civils	37	1931	Labé.
615	Potier (Pierre)	Ardentes (Indre)	D ^r Capp	32	1930	Labé.
616	Prévost (Maurice)	Pontoise	Mécanicien des P. T. T.	25	Mars 1933	Kindia.
617	Prost (Henry)	Remiremont	Ag. Aff.	30	1930	Conakry.
618	Pujo (Clément)	Aurensan	Commis S. F.	50	1931	Beyla.
619	Proust (Alfred)	Celle S Belle	Planteur	52	1905	Kérouane.
620	Puvis (Jacques)	Paris	Ingénieur ag.	41	Fonction.	Conakry.
621	Quercu (Henri)	Gourin	Missionnaire	38	1925	Macenta.
622	Quignard (Edmond)	Reims	Administrateur des Colonies	52		Labé.
623	Quillaud (Hyppolite)	Nantes	Missionnaire	37	1930	Conakry.
624	Quinton (Maurice)	Paris	Commis des Services civils	27		—
625	Raffard (André)	Mérinville (Loiret)	Instituteur	38		—
626	Ralli (Laurent)	Marseille	Surveillant des T. P.	50		—
627	Ramette (Julien)	Beauvois (Nord)	Commissaire de Police	45		—
628	Rauber (René)	Bourbonne	Géomètre	33		—
629	Ravoteur (Georges)	Cayenne (Guyanne)	Sous maître de phare	27		—
630	Raynaud (Pierre)	Hersac	Commis des Douanes	38		—
631	Rebière (Poujade)	Gensac (Dordogne)	Surveillant Tx. ag.	53	1926	Mamou.
632	Renet (Jacques)	Marne la Coquille	Agent de commerce	48	1933	—
633	Revest (Jules)	Toulon	Chef de district	33		Kankan.
634	Reze (Marcel)	Corsé le Vivier	Missionnaire	29	1930	Kindia.
635	Ribeyre (Haul)	Mornas (Vaucluse)	Commerçant	35	1931	Sigui.
636	Richard (Félicien)	Tréognau	Dir. sgc	39	1931	Kindia.
637	Richier (François)	Nice	Sous-chef bureau C. F. C. N.	34		Conakry.
638	Rio (Lucien)	Caudan	Missionnaire	49	1931	Kindia.
639	Rive (Paul)	Marseille	Commerçant	29	1933	Sigui.
640	Rivière.					Conakry.
641	Richer (Pierre)	Chaspuzac	Planteur	34	1932	Kindia.
642	Roge (Maurice)	Varzay	Adjoint des Services civils	44		Dabola.
643	Rogel (Charles)	Nouméa (Nouvelle Calédonie)	Electricien	45	1930	Conakry.
644	Rognon (Paul)	Basse Terre	Administrateur des Colonies	48	1933	Mamou.
645	Rognoni (Charles)	Berrue (Vienne)	Contrôle ppa des Douanes	46		Conakry.
646	Roignot (Lacien)	Tombernon.	Comptable C. F. C. N.	30	1925	Kindia.
647	Romicux (Jean)	Graves (Charente).	Administrateur Colonies	34	1932	Boké.
648	Roquefort (Léon)	Obeillant (Landes).	Commis P. T. T.	27		Conakry.
649	Roques (Louis)	Sète.	Employé commerce.	28	1932	—
650	Roserat (Hubert)	Goissy (Seine).	Agent plantation.	33	1930	Kindia.
651	Rosier (Emile)	Lorrain (Mart.).	Adjoint principal S. G.	39	1920	—
652	Roth (Joseph)	Boffa.	Comptable.	30	Originaire	—
653	Rougeyron (Louis)	Clermont Ferrand.	Commerçant.	38	1927	Macenta.
654	Rouget (Félix)	Dôle.	Adjoint principal S. G.	35		Conakry.
655	Roullin René)	Matha (Charente-Inférieure).	Planteur.	35	1913	—
656	Roumens (Paul)	Bizerte.	Planteur.	32	1927	Kindia.
657	Roussel (Jean)	Saint-Amour.	Chef dépôt.	46	1933	Kouroussa.
658	Roustairg (Marcel)	Kar kan.	Médecin auxiliaire.	30	Originaire	Kindia.
659	Rouvain (Louis)	Oran.	Insp. Eaux et Forêts.	38	1932	Macenta.
660	Roux (Joseph)	Lyon.	Planteur.	42	1928	Mamou.
661	Roy (Lucien)	Avallon.	Agent C. A. C. I. A.	38	1925	Kindia.
662	Saint-Bonnet (Louis)	Le Bouscat.	Agent commerce.	43	1911	Conakry.
663	Sagna Abdou Niang.	Saint-Louis.	Ecrivain C. F. C. N.	42		Mamou.
664	Saint-Martin de (Laurens)	Verdun.	Planteur.	33	1931	Kindia.
665	Saint-Père (Hubert)	Callao (Amérique).	Administ. des Colonies.	53	1927	Boffa.
666	Saivet (Henri)	Saint-Maixeur (Sarthe).	Agent commerce.	40	1911	Conakry.
667	Sali Ibrahima	Conakry.	Facteur P. T. T.	29		—
668	Saloli Tambouron.	Kaolack.	Ouvrier C. F. C. N.	59	Fonctionnaire	—
669	Samirant (Georges)	Goud-Pontoubre.	Planteur.	26	1929	Kindia.

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS	LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	AGE	DATE D'ARRIVÉE A LA COLONIE	RESIDENCE
670	Santini (Paul).....	Omessa (Corse).	Préposé Douanes.	42		Conakry.
671	Santoni (Dominique).....	Soglaccio.	Commissaire police.	42	1932	Kindia.
672	Sarr Abdoulaye.....	Saint-Louis.	Commerçant.	69	1910	Labé.
673	Sall Lémou.....	Saint-Louis.	Ouvrier T. P.	52		Conakry.
674	Sow Cab.....	Dakar.	Ouvrier C. F. C. N.	26		—
675	Scagliola (Auguste).....	Corte (Corse).	Avocat.	52	1925	Kissidougou.
676	Sénéillon (Marc).....	Rochefort.	Cond. Travaux agricoles.	26	Fonctionnaire	Conakry.
677	Since (Pierre).....	Isle Doubs.	Agent G. T. A.	38	Févr. 1933.	Boké.
678	Soumaré Mamadou.....	Saint-Louis.	Traitant.	42	1918	Labé.
679	Souque (Louis).....	Basse-Terre.	Adjoint principal S. C.	53		Boké.
680	Sow Mamadou.....	Saint-Louis.	Traitant.	37	1922	Kankan.
681	Spiss (Jean).....	Kankan.	Médecin auxiliaire.	34	Originaire	Conakry.
682	Stainer (Michel).....	Port d'Envaux (Char.-Inf.).	Adjoint S. C.	33		Kindia.
683	Suisse (Jean-Léon).....	Lionville (Meuse).	Adjoint technique T. P.	41	1931	Boffa.
684	Suzor (Pierre).....	Nossi Bè.	Directeur plantation.	40	1927	Conakry.
685	Sy Boubakar.....	Dakar.	Maçon.	51	Mars 1933	Boké.
686	Sylla (Martin).....	Dakar.	Employé commerce.	55	1930	Mamou.
687	Sylva Jean-Baptiste.....	Gorée.	Chaudronnier.	58	1921	Conakry.
688	Taddei (Pierre).....	Corte (Corse).	Comptable C. F. C. N.	38		Kindia.
689	Tamboutet (Lucien).....	Paris.	Directeur plantation.	46	1925	Conakry.
690	Tamsir Daouda.....	Dakar.	Ouvrier C. F. C. N.	40		—
691	Tamsir Daouda Niang.....	Saint-Louis.	Menuisier.	40	1927	—
692	Tamsir Niang.....	Dakar.	Aide de Santé.	49		Conakry.
693	Tanguy Hughes.....	Lorient.	Préposé Douanes.	36		Kindia.
694	Tardieu (Joseph).....	Thuevitz (Ardèche).	Commerçant.	45	1931	Conakry.
695	Tardy (Jean).....	Neuilly.	Comptable T. P.	24	Fonctionnaire	—
696	Técher (Henri).....	Saint-Joseph.	Adm. adjoint Colonies.	29		Télimélé.
697	Tenaille (André).....	Colgary (Canada).	Surveillant T. P.	24		Kindia.
698	Ternel (Charles).....	Gorée.	Surveillant P. T. T.	53	1905	Mamou.
699	Ternel (Charles).....	Gorée.	—	53	1905	Conakry.
700	Teulière (René).....	Tarascon.	Employé commerce.	28	1926	Kindia.
701	Tharaud (Henri).....	Paris.	Planteur.	37	1927	Conakry.
702	Thénie (Pierre).....	Saint-Hilaire.	Missionnaire.	31	1910	Conakry.
703	Thiam Khaly.....	Saint-Louis.	Ecrivain C. F. C. N.	53		—
704	Thiam Aly.....	—	Bijoutier.	48	1929	—
705	Thiam Oumar.....	Gorée.	Forgeron.	53	1926	—
706	Thiombane Anna.....	Rufisque.	Ouvrier C. F. C. N.	31		Kindia.
707	Thiombaye Anna N'Diaye.....	—	Mécanicien.	33	1930	Kindia.
708	Thomas (François).....	Ploërmel.	Chef dépôt C. F. C. N.	44	1931	Conakry.
709	Thual (Emile).....	Monthyon.	Employé G. T. M.	36	1930	Conakry.
710	Tintori (Albert).....	Toulon.	Ouvrier C. F. C. N.	27		—
711	Tirant (René).....	Chey (Deux Sèvres).	Commis S. F.	28		—
712	Tomei (Joseph).....	Port Prince (Haïti).	Géomètre.	40		N'Zérékoré.
713	Touré Mohamed.....	Saint-Louis.	Commerçant.	44	1929	Kissidougou.
714	Tourel (Charles).....	Bordeaux.	—	52	1900	Gouecké.
715	Tranvouez (Yves).....	Trémaouzan.	Missionnaire.	34	1929	Conakry.
716	Trépaud (Louis).....	Blaye.	Boucher.	39	1920	Kindia.
717	Tron (Maurice).....	Lavaudon.	Employé commerce.	28	1932	Conakry.
718	Turteau (Raoul).....	Riom.	Employé G. T. M.	49	1929	—
719	Ucciani (Ange).....	Ajaccio.	Comptable C. F. C. N.	41		—
720	Ucciani (Dominique).....	—	Ouvrier T. P.	36		—
721	Vadier (Abel).....	Nouillé (Vienne).	Gouverneur des Colonies	53		—
722	Vagner (Charles).....	Winzerchein.	Comptable C. F. C. N.	31		—
723	Valdeville (Paul).....	La Nouvelle (Aude).	Comptable C. F. C. N.	26		—
724	Valette (Louis).....	Roquecourbe.	Agent commerce.	33	1920	—
725	Vallet (Ernest).....	Ile-sur-Tête.	Employé C. T. M.	35	1933	—
726	Valtaud Max.....	Jarnac.	Adjoint principal S. C.	51		—
727	Varin (Marcel).....	Paris.	Planteur.	28	1930	Kindia.
728	Vasseur (Paul).....	—	Inspecteur police.	39		Conakry.
729	Vatan (Raoul).....	Venugues (Cher).	Comptable C. F. C. N.	32		—
730	Vayssières (Jean-Pierre).....	Sidi-bel-Abbès.	Commis S. F.	30		—
731	Venturini (Laurent).....	Urtacco (Corse).	Commis P. T. T.	37		—
732	Verane (Lucien).....	Saint-Maximin.	Planteur.	27	1916	Kindia.
733	Versini (Antoine).....	Ajaccio.	Commis P. T. T.	29		Conakry.
734	Vial (Jean).....	Bourg.	Administrateur Colonies	44		Tougué.
735	Viari de Lesigno (Jean).....	Tarbes.	Planteur.	27	1929	Kindia.
736	Vigier (Bernard).....	Montesquieu.	Administrateur adjoint Colonies.	40		Mali.
737	Viari de Lesigno (Pierre).....	Tarbes.	Planteur.	25	1931	Kindia.
738	Villemin (Charles).....	Beyla.	Mécanicien.	29	1933	Sigüri.
739	Virisot (Jean).....	Chartres.	Planteur.	24	1931	Mamou.
740	Vivier (Ernest).....	Bresnau.	Adjoint S. C.	29		Gaoual.
741	Voire (Yves).....	Maurupt.	Colon.	28	1930	Sareya.
742	Wade Alassane.....	Barguy.	Pêcheur.	48	1919	Conakry.
743	Weiler (Armand).....	Haudainville.	Planteur.	25	1920	Conakry.
744	William (Nicolas Barthélémy).....	Rufisque.	Menuisier.	51		Dalaba.
745	You (René).....	Saint-Christophe.	Inspecteur Ecoles.	35	1908	Conakry.

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS	LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	ÂGE	DATE D'ARRIVÉE A LA COLONIE	RESIDENCE
746	Young (Alfred).....	Saint-Louis.	Ecrivain C. F. C. N.	42	1923	Coanakry.
747	Canolini (Léon).....	Saint-Hélène (Saône).	Commis S. C.	38		Beyla.
748	Haillot (Jean).....	Mont-de-Marsan.	Adj. principal S. C. C. E.	34		Conakry.
749	Terre (Gaston).....	Paris.	Administrat. Colonies.	54		Gueckédou.
750	Remy (Charles).....	Montereau.	Commis S. C.	25		—
751	Cantera (Nicolas).....	Sartène.	Douanes.	33		—
752	Fougin de la Maisonneuve Yves.	Quimper.	Missionnaire.	41		—

Arrêté la présente liste électorale au Conseil supérieur des Colonies à sept cent cinquante deux électeurs.

Le Président de la Commission :

A.-F. PALADÉ.

Les Membres de la Commission :

BERNARD, NÉGRIÉ.

Approuvé en Commission permanente du Conseil d'Administration dans la séance du 31 mars 1934.

Le Lieutenant-Gouverneur,

A. VADIER.

COLONIE DE LA GUINÉE FRANÇAISE

LISTE ÉLECTORALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE (Année 1934).
(Arrêté général du 31 mai 1930).

NUMÉRO D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉ	ÂGE	PROFESSION	MAISON de COMMERCE	DOMICILE	DATE D'ARRIVÉE DANS LA COLONIE
Cercle de Beyla.							
1	Bagayoko Faman.....	Sujet français.	49 ans.	Traitant.	A son compte.	Sakourala.	Originaire.
2	Camara Amadou.....	—	40 ans.	—	—	Doola.	—
3	Oulé Djiguiba.....	—	43 ans.	—	—	—	—
4	Diara Bayogo.....	—	41 ans.	—	—	—	—
5	Dramé Brabima.....	—	39 ans.	—	—	—	—
6	Donzo Fodé.....	—	43 ans.	—	—	—	—
7	Faly Kourouma.....	—	42 ans.	—	—	—	—
8	Menkossey Fofana.....	—	43 ans.	—	—	—	—
Cercle de Boffa.							
9	Fall Mandard.....	Cit. français.	39 ans.	Agent.	S. C. O. A.	Banaya.	En 1932.
10	Fodé Saniassi.....	Sujet français.	47 ans.	Commerçant.	A son compte.	Bakia.	Originaire.
11	Nabbie Touré.....	—	74 ans.	—	—	Bacore.	—
12	Rousset (Louis).....	—	63 ans.	—	—	Dominghia.	—
Cercle de Boké.							
13	Bangali Fofana.....	Sujet français.	38 ans.	Agent de commerce.	F. A. O.	Boké.	Originaire.
14	Colombier (Gabriel).....	Citoyen.	26 ans.	—	E. Chavanel et Fils.	—	3 déc. 1929.
15	Diop Magatte.....	—	38 ans.	Traitant.	A son compte.	—	1908.
16	Diguiba Bérete.....	Sujet.	35 ans.	Agent de commerce.	F. A. O.	—	Originaire.
17	Doumayo Alfa.....	—	33 ans.	Traitant.	A son compte.	—	—
18	Guilhon (Madame).....	Citoyenne.	45 ans.	Commerçant.	—	—	1912.
19	Mignin (Pierre).....	Citoyen.	23 ans.	Agent de commerce.	S. C. O. A.	—	1931.
20	Soriba Camara.....	Sujet.	25 ans.	—	—	—	Originaire.
21	Touré Nabbie.....	—	32 ans.	Commerçant.	A son compte.	—	—
Cercle de Conakry.							
22	Barateau (Jules).....	Français.	48 ans.	Entrepreneur.	A son compte.	Conakry.	26 sept. 1926.
23	Barrière (Pierre).....	—	42 ans.	Ingénieur.	G. T. M.	—	20 sept. 1929.
24	Biras (André).....	—	38 ans.	Commerçant.	A son compte.	—	3 déc. 1910.
25	Burki (Edouard).....	—	42 ans.	—	—	—	13 juin 1905.
26	Camara Momo.....	Sujet.	44 ans.	Traitant.	—	Kiria.	Originaire.
27	Clergue (Jean).....	Français.	51 ans.	—	—	Conakry.	12 janv. 1898.
28	Condé Lansana.....	Sujet.	30 ans.	Commerçant.	F. A. O.	Koyah.	Originaire.
29	Condé Lamina.....	Sujet.	38 ans.	—	—	—	—
30	Coumert (M ^{me} Julie).....	Française.	51 ans.	Transport.	A son compte.	Conakry.	1914.
31	Davat (Charles).....	—	39 ans.	Direct. crédit agr.	Ans. memb. Cham. comm.	—	1 ^{er} mars 1925.
32	Ferracci (Jean-Baptiste).....	—	48 ans.	Hôtelier.	A son compte.	Conakry.	Sept. 1903.
33	Fofana Boubakar.....	Sujet.	28 ans.	Traitant.	—	—	Originaire.
34	Froment (Alexandre).....	Français.	40 ans.	Agent commerce.	S. C. O. A.	—	Octobre 1912.
35	Gauvillé (Emile).....	—	34 ans.	Mécanicien.	A son compte.	—	Décemb. 1920.
36	Gaucher (Marcel).....	—	33 ans.	Cafetier.	—	—	Avril 1924.
37	Gérardy (Pierre).....	—	30 ans.	Commerçant.	—	—	Novemb. 1932.
38	Guillon (Joseph).....	—	48 ans.	Agent commerce.	Union Bananière.	—	Mars 1911.
39	Guyot (Emile Joseph).....	—	67 ans.	Restaurateur.	A son compte.	—	Janvier 1932.
40	Kopp (Robert).....	—	31 ans.	Entrepreneur.	G. T. A.	—	Décemb. 1932.
41	Lestel (Elie Jean).....	—	39 ans.	Commerçant.	A son compte.	—	Février 1912.
42	Lemoigne (Fernand).....	—	32 ans.	Agent commerce.	F. A. O.	—	— 1929.
43	Leusie (Marius).....	—	40 ans.	Empl. commerce.	Etab. Jules Burki.	—	9 nov. 1926.
44	Marque (Georges).....	—	25 ans.	Agent commerce.	Peyrissac.	—	1 ^{er} juil. 1931.
45	Menou (Pierre).....	—	41 ans.	Directeur Banque.	B. A. O.	—	16 mars 1932.
46	N'Diaye Ali.....	Sujet.	40 ans.	Empl. commerce.	Ancien m. cham. com.	—	Originaire.
47	Ponty (Louis).....	Français.	41 ans.	Représentant.	Chargeurs Réunis.	—	9 sept. 1931.
48	Roullin (René).....	—	36 ans.	Mécanicien.	A son compte.	—	14 sept. 1913.
49	Saint-Bonnet (Frédéric).....	—	42 ans.	Agent commerce.	Peyrissac.	—	5 mai 1911.
50	Saivet (Henri).....	—	37 ans.	Agent général.	F. A. O.	—	Novem. 1911.
51	Saint-Ramon (Madame).....	—	50 ans.	Droguiste.	A son compte.	—	14 sept. 1913.
52	Sampil Boubakar.....	Sujet.	29 ans.	Empl. commerce.	S. C. O. A.	Quasou.	Originaire.
53	Trantoul (Emile).....	Français.	59 ans.	Pharmacien.	A son compte.	Conakry.	1906.
54	Valette (Louis).....	—	27 ans.	Agent commerce.	Chavanel.	—	Oct 1920.
55	Venensie (André).....	—	30 ans.	Agent C ^{ie} navig.	Agence Lesage.	—	2 avril 1929.
56	Vergé (Eugène).....	—	30 ans.	Agent commerce.	Chavanel.	—	4 octob. 1909.

NUMERO D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	QUALITE	AGE	PROFESSION	MAISON de COMMERCE	DOMICILE	DATE D'ARRIVÉE DANS LA COLONIE
Cercle de Conakry (Suite).							
57	Aussenac René.....	Français.	34 ans.	Agent commerce.	S. C. O. A.	Conakry.	Octobre 1931.
58	Besse (François).....	—	58 ans.	Commerçant.	A son compte.	—	1892
59	Aminthe (Camille).....	—	44 ans.	Construct. naval.	—	—	1925.
Cercle de Dabola.							
60	Bokar Chérif.....	Sujet.	49 ans.	Commerçant.	A son compte.	Dabola.	Originaire.
61	Faber (Michel).....	—	31 ans.	Empl. commerce.	F. A. O.	Bissikrima.	—
62	Maki Bâ.....	—	36 ans.	Commerçant.	A son compte.	Dinguiraye.	—
63	Amadou Boye dit Magueye...	Citoyen.	58 ans.	Traitant.	—	Bagnan.	4 communes.
Cercle de Forécariah.							
64	Demba (Alphonse).....	Sujet.	50 ans.	Empl. commerce.	F. A. O.	Forécariah.	Originaire.
65	Diallo Haddy.....	—	26 ans.	Agent commerce.	—	Farmoréah.	—
66	Dione Lasana.....	—	63 ans.	Commerçant.	A son compte.	Bramayah.	—
67	Konté Mamadou.....	—	35 ans.	Agent commerce.	F. A. O.	Benty.	—
68	Diakité Mamadou.....	—	35 ans.	—	S. C. O. A.	Forécariah.	—
69	Katty (Jean-Pierre).....	—	48 ans.	—	—	Farmoréah.	—
70	Touré Samba Yana.....	—	40 ans.	Commerçant.	A son compte.	Morébayah.	—
71	Touré Kaba.....	—	36 ans.	—	—	Farmoréah.	—
Cercle de Gucekédou.							
Néant.							
Cercle de Kankan.							
72	Drain (Fernand).....	Citoyen.	44 ans.	Agent commerce.	F. A. O.	Kankan.	21 nov. 1907.
73	Keita Mamady.....	Sujet.	38 ans.	Commerçant.	A son compte.	—	Originaire.
74	Laroze (Léon).....	Citoyen.	39 ans.	Agent commerce.	Chavanel.	—	26 déc. 1919.
75	Pialet (Elie).....	—	46 ans.	Hôtelier.	A son compte.	—	5 sept. 1916.
76	Poudés (Edmond).....	—	31 ans.	Agent commerce.	Peyrissac.	—	Novemb. 1925.
77	Sangaré Mamadou.....	Sujet.	40 ans.	Commerçant.	A son compte.	Foussé.	Originaire.
Cercle de Kindia.							
78	Barralis (Georges-Etienne)....	Citoyen.	29 ans.	Agent commerce.	F. A. O.	Kindia.	18 mai 1926.
79	Gancel (Louis).....	—	32 ans.	—	Peyrissac.	—	2 mars 1929.
80	Erbe (Désiré).....	—	29 ans.	—	S. C. O. A.	—	1929.
81	Lacam (Joseph).....	—	36 ans.	—	Chavanel.	—	31 mars 1928.
82	Lowitz (Maurice).....	—	48 ans.	Industriel.	A son compte.	—	Mars 1920.
83	Tron (Maurice).....	—	28 ans.	Agent commerce.	Niger Français.	—	Octobre 1932.
Cercle de Kissidougou.							
84	Karcher (Henri).....	Citoyen.	34 ans.	Commerçant.	A son compte.	Kissidougou.	15 avril 1922.
Cercle de Koumbia.							
85	Ladreyt (Marius).....	Citoyen.	52 ans.	Commerçant.	A son compte.	Koumbia.	4 octob. 1906.
Cercle de Kouroussa.							
86	Modi Fofana.....	Sujet.	44 ans.	Traitant.	A son compte.	Banko.	Originaire.
87	Souloba Sidiki Condé.....	—	48 ans.	—	—	Kouroussa.	—
88	Tidjani Coma.....	—	36 ans.	—	—	Sareya.	—
Cercle de Labé.							
89	Potier (Pierre).....	Citoyen.	32 ans.	Dir. C ^{ie} A. P. et P.	—	Nadel.	20 janv. 1930.
Cercle de Macenta.							
90	Durand (Maurice).....	Citoyen.	45 ans.	Commerçant.	A son compte.	Macenta.	15 avril 1919.
Cercle de Mamou.							
91	Suppligeau (Louis-Célestin)...	Citoyen.	35 ans.	Agent commerce.	F. A. O.	Mamou.	1917.
92	Ardoise (Henri).....	—	36 ans.	—	Chavanel.	—	1927.
93	Collé (Jean).....	—	22 ans.	—	S. C. O. A.	—	1931.
94	Demba Daramé.....	Sujet.	40 ans.	Traitant.	A son compte.	Beauvois.	Originaire.
95	Diallo Alfa Bakar.....	—	40 ans.	—	—	—	—
96	Doukouré Mamadou.....	—	49 ans.	—	—	Ditinn.	—
97	Mamadou Bady Bary.....	—	43 ans.	—	—	Beauvois.	—
98	Renet (Jacques).....	Citoyen.	47 ans.	Repr. de Sociétés.	—	Mamou.	1930.
99	Tierno Amadou Seck.....	Sujet.	46 ans.	Traitant.	—	Timbo.	Originaire.
100	Tierno Moustapha Diallo.....	—	46 ans.	—	—	—	—

NUMÉRO D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	AGE	PROFESSION	MAISON de COMMERCE	DOMICILE	DATE D'ARRIVÉE DANS LA COLONIE
Cercle de N'Zérékoré.							
101	Kaba Karou Kaba.....	Sujet.	38 ans.	Commerçant.	A son compte.	N'Zérékoré.	Originaire.
102	Sébory Kourouma.....	—	43 ans.	—	—	—	—
103	Sékou Diané.....	—	54 ans.	—	—	—	—
104	Touré Mahamet.....	Citoyen.	44 ans.	—	—	—	1 ^{er} avril 1929.
Cercle de Pita.							
105	Avila Abraham.....	Citoyen.	58 ans.	Commerçant.	A son compte.	Pita.	1904.
Cercle de Siguiri.							
106	Faure (Jean).....	Citoyen.	31 ans.	Empl. commerce.	Chavanel.	Siguiri.	2 nov. 1927.
107	Konaré Papa.....	—	48 ans.	—	Peyrissac.	—	1922.
108	Leguidcoq (Marius).....	—	30 ans.	Commerçant.	A son compte.	Fatoya.	1932.
109	Mary (Marie Auguste).....	—	28 ans.	—	—	Siguiri.	1929.
110	Permel (Marcel).....	—	30 ans.	—	—	—	Décemb. 1931.
111	Ribe (Paul).....	—	28 ans.	Empl. commerce.	Rouchard.	—	Juin 1933.
112	Ribeyre (Paul).....	—	34 ans.	—	F. A. O.	—	1929.
113	Sène Alassane.....	—	31 ans.	—	S. C. O. A.	—	Orig. St.-Louis

ARRÊTÉ la présente liste électorale de la Chambre de Commerce de la Guinée française pour l'année 1934, à cent treize électeurs.

Conakry, le 26 février 1934.

Les Membres de la Commission :

MASSIMI, DESCROZAILLES, BESSE.

Approuvé en Commission permanente du Conseil d'Administration.

Conakry, le 31 mars 1934.

Le Lieutenant-Gouverneur,

A. VADIER.

LISTE DES ÉLECTEURS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE POUR L'ANNÉE 1934

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	RÉSIDENCE	PROFESSION	AGE	NATURE de L'EXPLOITATION	DATE DE L'ARRIVÉE A LA COLONIE
Cercle de Beyla.						
Néant.						
Cercle de Boffa.						
Néant.						
Cercle de Boké.						
1	Alfa Bakar.....	Kissilin.	Propriét. de troupeaux.	60	Possède plus de 100 têtes de bétail.	Originaire.
2	Ba Koutouba.....	—	—	36	—	—
3	Ba Alfa Dion.....	Cabana.	—	30	—	—
4	Ba Diainonm.....	Kissilin.	—	35	—	—
5	Garanké Sal.....	Dakonta.	—	32	—	—
6	Miakaila Ba.....	Bouléré.	—	32	—	—
7	Tierno Bobo.....	Cabana.	—	55	—	—
8	Tierno Iliassa.....	—	—	50	—	—
9	Tierno Lamarana Baba.....	Wossou.	—	45	—	—
10	Tierno Youssoufou.....	—	—	45	—	—
11	Tierno Gando.....	—	—	48	—	—
12	Tierno Soulaye.....	Gatéméné.	—	60	—	—
13	Tierno Abdoulaye.....	Cabana.	—	60	—	—
Cercle de Conakry.						
14	Aminthe (Camille).....	Conakry.	Planteur.	43	Plantations et construct. navales.	26 mai 1925.
15	Barateau (Jules).....	—	Entrepreneur.	47	Entreprises T. P.	septembre 1926.
16	Barrière (Pierre).....	—	Ingénieur.	43	Directeur G. T. M.	1929.
17	Bergeon.....	Yorokoguéa.	Planteur.	36	Bananeraies.	1930.
18	Biras (André).....	Conakry.	Transports.	39	A son compte transports	5 octobre 1910.
19	Ferracci (Jean-Baptiste).....	—	Industriel.	48	Glacière.	septembre 1904.

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	RÉSIDENCE	PROFESSION	ÂGE	NATURE de L'EXPLOITATION	DATE D'ARRIVÉE A LA COLONIE
20	Froment.....	Conakry.	—	40	Garages, atel. pr. autos.	1912.
21	Gavinet (Lucien).....	Kontoya.	Planteur.	30	Direct. Société Agricole	1927.
22	Gauvillé.....	Conakry.	Garagiste.	39	Garage, ateliers autos.	10 septembre 1920
23	Lemoigne (Fernand).....	—	Agent F. A. O.	36	—	novembre 1927.
24	Lochon.....	Dubréka.	Planteur.	30	Directeur exploitation.	1926.
25	Mococain (Madame).....	Tabili.	—	30	Bananeraies.	1930.
26	Pinauld.....	Manéah.	—	39	—	mars 1921.
27	Pilotaz.....	Koyah.	—	29	—	1928.
28	Roullin (Georges).....	Kéindé.	—	61	—	1928.
29	Roullin (René).....	Conakry.	Mécanicien.	44	Garage, ateliers autos.	4 avril 1911.
30	Saint-Léger.....	Matam.	Planteur.	29	Bananeraies.	1931.
31	Suzor (Madame).....	Kouria.	—	40	—	14 janvier 1921.
32	Sylla (Hervé).....	Conakry.	—	43	—	Originaire.
33	Saint-Bonnet (Frédéric).....	—	—	45	—	5 mai 1911.
34	Wiriath.....	—	—	—	—	1926.
35	Delobel.....	—	—	45	—	1926.
36	Kopp (Robert).....	—	Entreprise T. P.	32	Entreprise T. P.	1932.
Cercle de Dabola						
37	Almamy Bokar Biro.....	Dabola.	Chef de canton.	57	Cultivateur plus de 50 hectares.	Originaire.
38	Amadou Bary.....	Bissikrima.	Cultivateur.	34	—	—
39	Arbaba Bary.....	Yogofo.	Cultivateur, président tribunal.	54	—	—
40	Alfa Mamadou Khaïra.....	Darsalam.	—	62	—	—
41	Alfa Ibrahima Dielli.....	Sifray.	Cultivateur.	54	—	—
42	Alfa Abdoulaye Bary.....	Dabola.	—	52	—	—
43	Alfa Kamara.....	Kéniéko.	—	54	—	—
44	Alfa Malall.....	Konsondougou.	—	42	—	—
45	Alfa Aliou Toroko.....	Toroko.	—	53	—	—
46	Alfa Oumarou Gassama.....	Arfamoussaya.	—	61	—	—
47	Alfa Franc Taraoré.....	Soulémanéah.	—	51	—	—
48	Alfa Bakar.....	Kalako.	—	37	—	—
49	Alfa Oasou.....	Kalako.	—	68	—	—
50	Alfa Salio.....	Douga.	—	51	—	—
51	Alfa Mamourouana.....	Maméméri.	—	61	—	—
52	Alfa Momodou Buye.....	Sébé.	—	63	—	—
53	Alfa Babara.....	Bantankélé.	—	51	—	—
54	Alfa Alimou.....	Diékouunkou.	—	43	—	—
55	Alfa Ousoumani Diao.....	Kolon.	—	59	—	—
56	Alfa Ahdoukarimou.....	Soumdou.	—	42	—	—
57	Alfa Mamoudia Diao.....	Kénkirabou.	—	61	—	—
58	Alfa Ibrabima Saraya.....	Sinkou.	—	54	—	—
59	Alfa Djibi.....	Yala Konsoudougou.	—	56	—	—
60	Alfa Lasalilon.....	—	—	44	—	—
61	Alfa Mamadou.....	Kanrafou.	—	64	—	—
62	Alfa Abdoulaye Bori.....	Fouba Sarifoula.	—	61	—	—
63	Alfa Momodou Dialiba.....	Guéroual.	—	53	—	—
64	Alfa Mamadou Nigh.....	Misiré.	—	63	—	—
65	Alfa Maral.....	Nafadji.	—	53	—	—
66	Alfa Momodou Diao.....	Kankirabou.	—	66	—	—
67	Bassirou Bary.....	Konsoudougou.	—	44	—	—
68	Bapaté Diollo.....	Qualidian.	—	34	—	—
69	Bapaté Bary.....	Bésinko.	—	37	—	—
70	Dadi Bolaro.....	Toumourou.	Éleveur.	39	Culture + de 160 ha.	—
71	Oemba Maho.....	Kobolonja.	—	61	—	—
72	Fodé Sory Sylla.....	Yogofo.	Cultivateur.	54	Culture + de 50 ha.	—
73	Famba Diabi.....	Arfamoussaya.	—	44	—	—
74	Fodé Madi Kaba.....	Bissikrima.	—	53	—	—
75	Fodé Aliou Berété.....	Félah.	—	62	—	—
76	Fodé Sosso.....	Molokéto.	—	71	—	—
77	Hadi Bary.....	Doufa.	—	61	—	—
78	Karfa Samoura.....	Konsoudougou.	—	53	—	—
79	Meki Bary.....	—	—	42	—	—
80	Madiou Bary.....	Kolo Hiudé.	—	46	—	—
81	Mamadou Diéli.....	Féla.	—	46	—	—
82	Maka Kassamé.....	Arfamoussaya.	—	48	—	—
83	Mamadou Iofana.....	Kambaya.	—	51	—	—
84	Madigbé Keita.....	Souleymania.	—	46	—	—
85	Madissiré Kamara.....	Dar Salam.	—	71	—	—
86	Modi Alimon.....	Dar-Salam.	—	59	—	—
87	Mamadou Diallo.....	Sarifoula.	—	36	—	Cultivateur.
88	Pérédio.....	—	—	55	—	—
89	Paté Bary.....	Hambiri Féla.	—	36	—	—
90	Samba Seck.....	Félah Dabola.	—	60	—	—
91	Santo Maré.....	Bissikrima.	—	46	—	—
92	Seydou Bary.....	Diguillin.	—	44	—	—
93	Tierno Moutaron Ea.....	Konsoudougou.	—	61	—	—
94	Tierno Nouhou.....	—	—	51	—	—
95	Tierno Nouhou Sinéya.....	—	—	53	—	—

NUMÉROS d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS	RÉSIDENT	PROFESSION	ÂGE	NATURE de L'EXPLOITATION	DATE d'ARRIVÉE A LA COLONIE
Cercle de Dabola.						
96	Tété Kémoko Kaba.....	Bissikrima.	Cultivateur.	59	Culture + de 50 ha.	Cultivateur.
97	Tierno Illiassa.....	Qualisa-Félé.	—	58	—	—
98	Tjerno Oury.....	Konkorouya	—	51	Plus de 100 bovins.	—
99	Toulourou Dia.....	—	—	43	—	—
100	Tierno Idi Sélé.....	Boundou Téli.	—	57	—	—
101	Tierno Ibrahima Bary.....	Kolo.	—	54	Plus de 50 hectares.	—
102	Yoro Camara.....	Faranah.	—	—	—	—
103	Younoussa Kondé.....	—	—	—	—	—
Cercle de Kankan.						
104	Carlou (Pierre).....	Kankan.	Garagiste.	33	Eleveur Etablissm. industriel.	Novembre 1928.
105	Destephen (Louis).....	—	Planteur.	59	Directeur exploitation.	1907
106	Cheick Fanta Mady Chérif.....	—	Cultivateur.	51	Plus de 50 hectares.	Originaire.
107	Diakagbé Talibi Kaba.....	—	—	39	—	—
108	Gaillardon (Jean).....	—	Planteur.	32	Directeur exploitation.	14 novembre 1926.
109	Guyon (Marcel).....	Baro.	Directeur G. T. A	40	Chef d'exploitation.	Avril 1929.
110	Kouramoudou Diakité.....	Kankan.	Cultivateur.	39	Plus de 50 hectares.	Originaire.
111	Mamoudou Doumbouya.....	—	—	51	—	—
112	Peyre (Jean).....	—	Entrepren. transports	28	Directeur.	8 novembre 1926.
113	Sory Kourouma.....	—	Cultivateur.	58	Plus de 50 hectares.	Originaire.
Cercle de Forécariah.						
114	Ahmed Guissé.....	Madiné.	Chef canton.	43	Prop. exploit. agricole.	Originaire.
115	Collet (Henri).....	Fandié.	Directeur plantations.	33	Directeur.	1927
116	Langlois (Léon).....	Béréiré.	Planteur.	66	Bananeraies.	1928
Cercle de Gueckédou.						
Néant.						
Cercle de Kindia.						
117	Accambray (André).....	Kindia.	Directeur C. A. C. I. A.	36	Plantation représentant capital plus de 100.000 francs.	11 décembre 1923.
118	Allegret (Eric).....	Kolenté.	Planteur.	33	—	Décembre 1931.
119	Belvallette (Jean).....	Souguéta.	—	26	—	Courant 1932.
120	Beynis (Georges).....	Kindia.	—	51	—	1900
121	Burquier (André).....	Kolenté.	—	32	—	1 ^{er} mars 1930.
122	Boismaré (Lucien).....	Friguiagbé.	—	26	—	21 décembre 1928.
123	Bonjour (Pierre).....	—	—	28	—	18 mars 1930.
124	Bordenave Guy.....	—	—	28	—	2 juin 1928.
125	Bernis (Raymond).....	Linsan.	—	30	—	18 août 1922.
126	Colombier (Georges).....	Friguiagbé.	Planteur.	26	—	22 août 1928.
127	Chillou (James).....	—	—	48	—	27 décembre 1927.
128	Chillou (Paul).....	—	—	46	—	11 novembre 1923.
129	Chillou (Louis).....	—	—	47	—	27 décembre 1927.
130	François (Mme).....	Kindia.	—	59	—	1927
131	Crespin René.....	—	—	31	—	5 mars 1932.
132	Champailler (Albert).....	Friguiagbé.	—	28	—	29 avril 1925.
133	Chambaud (Jean).....	Damacania.	Directeur S. A. S.	50	—	14 octobre 1927.
134	Daniel (Jean).....	—	Planteur.	27	—	Septembre 1928.
135	Dauchez Guy.....	Kindia.	—	28	—	Février 1927.
136	Delpy (Georges).....	Kolenté.	—	39	—	Avril 1931.
137	Delcroix (Roger).....	Friguiagbé.	—	39	—	6 janvier 1927.
138	Deleau (Louis).....	Kindia.	—	32	—	Juillet 1930.
139	Forêt (Jean).....	Kolenté.	—	33	—	20 septemb. 1919.
140	Fournier (Gérard).....	Friguiagbé.	—	23	—	Avril 1929.
141	Forêt (Jacques).....	—	—	27	—	7 décemb. 1927.
142	Halle (Claude).....	—	—	38	—	Janvier 1928.
143	Laurens Saint-Martin.....	Coliagbé.	—	33	—	4 décemb. 1931.
144	Lablanche.....	Friguiagbé.	—	52	—	3 septemb. 1909.
145	Le Texier.....	—	—	30	—	Janvier 1931.
146	Lowitz (Maurice).....	Kindia.	—	48	—	Mars 1920.
147	Moreau (Roger).....	—	—	29	—	23 octobre 1928.
148	Maridet (Pierre).....	—	—	56	—	17 novemb. 1924.
149	Millon (Georges).....	Tabili.	Directeur S. C. A. C. I.	32	—	2 mai 1925.
150	Obry (Paul).....	Kindia.	Planteur.	46	—	17 août 1929.
151	Perenet (Jules).....	Kolenté.	Directeur Yoko.	44	—	28 septemb. 1930.
152	Perrin (Maurice).....	—	Planteur.	24	—	14 mars 1931.
153	Pezon (Jean).....	Linsan.	Directeur S. C. B. K.	—	—	7 janvier 1926.
154	Pezon (Louis).....	Kolenté.	Planteur.	33	—	4 mai 1925.
155	Pezon Louis (Mme).....	—	—	37	—	5 mai 1925.
156	Roumens (Paul).....	—	—	32	—	7 mai 1927.
157	Richard.....	Friguiagbé.	Directeur S. G. C.	28	—	Décembre 1930.
158	Samirant (Georges).....	Cordeya.	Planteur.	26	—	Février 1929.
159	Tambutet (Lucien).....	Damakagna.	Directeur S. A. A. C.	47	—	27 juillet 1925.

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS	RESIDENCE	PROFESSION	ÂGE	NATURE de L'EXPLOITATION	DATE D'ARRIVÉE A LA OLONIE
Cercle de Kindia.						
160	Teppe (Georges).....	Foulaya.	Directeur C. A. G.	47	Plantation représentant capital de plus de 100.000 francs.	17 janvier 1928.
161	Tharand (Henri).....	Kindia.	Planteur.	37	—	1 ^{er} juin 1927.
162	Varin (Marcel).....	Kolenté.	—	28	—	28 juillet 1930.
163	Verane (Lucien).....	—	—	27	—	18 mai 1926.
164	Alseyne Alfa.....	Médina-Siam.	Eleveur.	51	Plus de 100 têtes bovins.	Originaire.
165	Ando Gundoussi Tadia.....	Sikima.	—	42	—	—
166	Bailo Alfa.....	Koly.	—	53	—	—
167	Daramé Mamadou.....	Saracaléa.	—	46	—	—
168	Diallo Ousmane.....	Dar-es-Salam.	—	43	—	—
169	Dian Mamadou.....	Saloum.	—	39	—	—
170	Biro Diouldé Alfa.....	—	—	41	—	—
171	Assan Tierno.....	Galaguéa.	—	47	—	—
172	Fougoumba Sekou.....	Souguéta.	—	46	—	—
173	Koro Alfa Mamadou.....	Linsan.	—	73	—	—
174	Kanté Garan.....	Saracoléa.	—	43	—	—
175	Ourouro Abdoulaye Tierno.....	Maléa.	—	44	—	—
176	Kante Ansoumani.....	Saracoléa.	—	36	—	—
177	Sadou Tierno.....	Saloum.	—	49	—	—
178	Safayon Tierno.....	Condetta.	—	49	—	—
179	Sako Saliou.....	—	—	36	—	—
180	Tierno Mo Tierno.....	Saloum.	—	41	—	—
181	Alcaly Manga.....	Sarakolia.	—	58	—	—
182	Mamadou Diallo.....	Kindia.	—	55	—	—
183	Ansoumani Koba.....	Kolenté.	—	56	—	—
184	Salifou Sako.....	Kindia.	—	40	—	—
185	Fodé Mongaré.....	Friguingbé.	—	51	—	—

Cercle de Koumbia.

Néant.

Cercle de Kissidougou.

Néant.

Cercle de Kouroussa.

186	Delsol (François).....	Saréya.	Colon.	33	Concession Pilotaz. Cultive superficie 28 hectares 242.	28 février 1926.
187	Voire (Yves).....	—	Chef de culture.	27		17 juillet 1930.
188	Namadian Taraoré.....	Babila.	Cultivateur.	68	Originaire.	—
189	Amadou Keita.....	—	—	41	12 — 442.	—
190	Toromoudou Keita.....	—	—	53	14 — 430.	—
191	Kaba Keita.....	—	—	39	15 — 700.	—
192	Nouké Keita.....	Balato.	—	66	12 — 110.	—
193	Sakoba Keita.....	—	—	66	37 — 440.	—
194	Sinkoun Camara.....	Sanguiana.	—	36	20 — 400.	—
195	Sidiki Dabo.....	—	—	36	18 — 600.	—
196	Gaoussou Camara.....	Sareya.	—	34	13 — 200.	—
197	Bérémedi Camara.....	—	—	49	22 — 208.	—
198	Ansoumana Camara.....	—	—	25	13 — 500.	—
199	Samamoudou Camara.....	—	—	35	17 — —	—
200	Fodé Tassi Béréte.....	—	—	43	16 — 163.	—
201	Mamadi Béréte.....	Manfara.	—	41	17 — 100.	—
202	Babou Kondé.....	—	—	43	13 — 632.	—
203	Lansana Fofana.....	—	—	43	12 — 762.	—
204	Mamadi Béréte.....	—	—	43	13 — 100.	—
205	Solomani Taraoré.....	Dougoura.	—	63	13 — 200.	—
206	Bakary Taraoré.....	Kobanié.	—	43	12 — 200.	—
207	Siaka Kaba.....	Fadougou.	—	43	70 — —	—
208	Mamadi Cissé.....	Cisséla.	—	48	72 — —	—
209	Fodé M'Bloumodi.....	—	—	31	30 — —	—
210	Baba Fofana.....	Singouva.	—	17	30 — 500.	—
211	Mamadi Bine Fofana.....	Balatokoura.	—	33	47 — —	—
212	Issaga Fofana.....	—	—	49	17 — —	—
213	Tiani Fofana.....	—	—	44	17 — —	—
214	Bakary Fofana.....	—	—	46	16 — 850.	—

Cercle de Labé.

215	Potier (Pierre).....	Nadel.	Planteur.	32	Directeur C. A. P. P.	1926.
-----	----------------------	--------	-----------	----	-----------------------	-------

Cercle de Macenta.

Néant.

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	RÉSIDENCE	PROFESSION	ÂGE	NATURE de L'EXPLOITATION	DATE D'ARRIVÉE A LA COLONIE
Cercle de Mamou.						
216	Mody Sory Dara.....	Timbo.	Chef de canton.	45	Possède plus de 50 ha. de culture	Originaire.
217	Alfa Bakar.....	Gabalay.	Cultivateur.	40	—	—
218	Mody Sadou.....	Timbo.	—	41	—	—
219	Alfa Mamadou Nénésila.....	—	—	43	—	—
220	Négué Kamara.....	Pétevol.	—	35	—	—
221	Mody Oury Tragui.....	Timbo.	—	35	—	—
222	Dane Kalanguel.....	—	—	45	—	—
223	Tierno Mamadou Aide.....	—	—	38	—	—
224	Mody Bakar Marga Kidi.....	—	—	47	—	—
225	Mody Oury Bary.....	Dara.	—	30	—	—
226	Bano.....	—	—	40	—	—
227	Mody Azzizi Bary.....	Poncou.	—	45	—	—
228	Alfa Ousmana Bary.....	Dara.	—	50	—	—
229	Amadou Gada Foucau.....	Poncou.	—	35	—	—
230	Alfa Oumarou Tily.....	—	—	45	—	—
231	Tierno Mamadou Bary.....	Gongori.	—	42	—	—
232	Alimou Tindoï.....	—	—	35	—	—
233	Mody Idriss.a.....	—	—	33	—	—
234	Alfa Sory.....	—	—	35	—	—
235	Mama Bay Labo.....	—	—	48	—	—
236	Mamadou Paté Mouké.....	—	—	50	—	—
237	Alfa Mouké.....	—	—	38	—	—
238	Alfa Mamadou Baue.....	Koupou.	—	45	—	—
239	Mody Alimou Tiabe.vi.....	—	—	50	—	—
240	Tierno Alimou Kagnala.....	Sabiko.	—	48	—	—
241	Alfa Oumarou Foly.....	Magara.	—	42	—	—
242	Tierno Amadou Sara.....	—	—	30	—	—
243	Alfa Mamadou Diankamaila.....	—	—	35	—	—
244	Tierno Moustapha Leynoro.....	—	—	40	—	—
245	Alfa Oumarou Limbraya.....	—	—	35	—	—
246	Alfa Amadou Maka.....	—	—	42	—	—
247	Tierno Sadioliou.....	Magara.	—	42	—	—
248	Satigni Bandiougou.....	Roundé Labiko.	—	30	—	—
249	Famoussa Dianela.....	Magara.	—	45	—	—
250	Amadou Dianela.....	—	—	38	—	—
251	Boubou Dianela.....	—	—	38	—	—
252	Alfa Mamadou Linguéré.....	Botéré	—	50	—	—
253	Sory Gaillon.....	Sokotoré.	—	30	—	—
254	Alfa Amadou Bilali.a.....	—	—	30	—	—
255	Koto dit Mamadou Paté.....	Bossessa.	—	35	—	—
256	Tierno Abdoul Razagui.....	—	—	40	—	—
257	Mody Yaya.....	Dow Sokotoro.	—	35	—	—
258	Alfa Bokar Maledin.....	Tialéré.	—	42	—	—
259	Alfa Oumarou.....	Talibaya.	—	30	—	—
260	Alfa Ibrahima.....	Doukiba.	—	45	—	—
261	Mody Sory Lebeh.....	Leymayo.	—	38	—	—
262	Tierno Souleymane.....	Dolimba.	—	38	—	—
263	Maka Keita.....	—	—	50	—	—
264	Amadou Bary.....	Bouararé.	—	44	—	—
265	Tierno Hamidou Négué.....	—	—	38	—	—
266	Mody Abdoulaye Baledio.....	Périnet.	—	50	—	—
267	Mamadou Kourouma.....	—	—	45	—	—
268	Baba Kolon.....	Simbakoun.	—	45	—	—
269	Alfa Abdoulaye.....	Bancon.	—	40	—	—
270	Fodé Mamodou Siré.....	—	—	45	—	—
271	Baylo Fadiga.....	—	—	45	—	—
272	Mody Mamadou Guenoya.....	Sain.	—	35	—	—
273	Alfa Bakar.....	Sarébowal.	—	39	—	—
274	Tierno Abdoul.....	—	—	38	—	—
275	Alfa Bakar Biro.....	—	—	40	—	—
276	Karamoko Komana.....	—	—	47	—	—
277	Alfa Oumarou Bagou.....	Daroussalam.	—	48	—	—
278	Aliou Sangaré.....	Sangaré.	—	40	—	—
279	Alfa Ibrahima.....	—	—	45	—	—
280	Boubakar Biro.....	Ninguira.	—	31	—	—
281	Tierno Souleymane.....	Bély.	—	44	—	—
282	Dialla.....	Bouramba.	—	30	—	—
283	Mody Arbaba.....	—	—	30	—	—
284	Alfa Ibrahima.....	—	—	35	—	—
285	Alfa Mamadou Sarafou.....	Kanfa.	—	50	—	—
286	Alfa Ibrahima Fougoumba.....	Kolein.	—	43	—	—
287	Lamini.....	Fanoa.	—	30	—	—
288	Alfa Mamadou.....	Makaya.	—	48	—	—
289	Alfa Bakar.....	Ovardi.	—	45	—	—
290	Alfa Abdoulaye.....	Doubel.	—	41	—	—

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	RESIDENCE	PROFESSION	ÂGE	NATURE de L'EXPLOITATION	DATE DE L'ARRIVÉE A LA COLONIE
Cercle de Mamou.						
291	Alfa Mamadou.....	Tiankailla.	Cultivateur.	46	Possède 50 h. culture.	Originaire.
292	Alfa Bakar.....	Madéla.	—	47	—	—
293	Alfa Mamadou Diely.....	Finala.	—	46	—	—
294	Alfa Yaya.....	Kagnalah.	—	49	—	—
295	Alfa Mamadou Sarifou.....	Diourya.	—	45	—	—
296	Alfa Molal.....	Kanfa.	—	33	—	—
297	Bapaté Sandou.....	Hérico.	—	50	—	—
298	Mody Bademba.....	—	—	30	—	—
299	Alfa Bakar.....	Beauvois.	—	50	—	—
300	Alfa Alsoussagni.....	Kaba.	—	56	—	—
301	Oumarou Bary.....	—	—	32	—	—
302	Baba Diogo Bary.....	—	—	28	—	—
303	Mamadou Kamara.....	—	—	37	—	—
304	Bamba Nansaré.....	—	—	40	—	—
305	Alfa Saïdou.....	Fodé Dougou.	—	51	—	—
306	Fodé Bakar.....	—	—	49	—	—
307	Alfa Amadou.....	Sakonokola.	—	53	—	—
308	Karimou.....	—	—	38	—	—
309	Alfa Yéroman Bemba.....	Himaya.	—	55	—	—
310	Alta Omarou.....	Poto Pita.	—	46	—	—
311	Satigui Gnaliba.....	Boundoukouri.	—	40	—	—
312	Amadou Sanfa.....	Sébory.	—	35	—	—
313	Tierno Fodé.....	Boudoukoura.	—	40	—	—
314	Caporal Nialibé.....	Sébory.	—	40	—	—
315	Abdoulaye Bademba.....	Fougomba.	—	40	—	—
Cercle de Pita.						
316	Bajan (Léon).....	Dadé.	Planteur.	68	Capital plus de 500.000 francs.	13 février 1926.
Cercle de Siguiri.						
Néant.						
Cercle de N'Zérékoré.						
317	Bouyssou (Louis).....	Gouecké.	Missionnaire.	58	Plantation.	10 décem. 1925.
318	Castelala (Jules).....	Samoe.	—	39	—	1925.
319	Daubige (Fernand).....	N'Zérékoré.	Planteur.	37	—	16 octo. 1930.
Cercle de Conakry (suite).						
320	Besse (François).....	Conakry.	Industriel.	59	Glacière.	28 février 1917.

Arrêté la présente liste électorale de la Chambre d'Agriculture et d'Industrie pour l'année 1934 à trois cent vingt inscrits.

Conakry, le 26 février 1934.

Les Membres de la Commission :

MASSIMI, BERNARD, BESSE.

Approuvé en Commission permanente du Conseil d'administration siégeant à Conakry le 31 mars 1934.

Le Lieutenant-Gouverneur,

A. VADIER.



Annexe au « Journal officiel » du 15 juin 1934, n° 796

STATISTIQUES DOUANIÈRES

DU 1^{er} TRIMESTRE 1934

MOUVEMENT COMMERCIAL DE LA GUINÉE FRANÇAISE

STATISTIQUES OFFICIELLES

Tableau A comparatif du mouvement commercial de la Guinée (3 premiers mois de l'année 1934)

COMMERCE SPÉCIAL	1932		1933		1934	
	Tonnage (T. M.)	Valeur (Milliers de francs)	Tonnage (T. M.)	Valeur (Milliers de francs)	Tonnage (T. M.)	Valeur (Milliers de francs)
Importation	5.150	13.306	9.966	16.517	12.988	15.453
Exportation	5.289	9.887	10.117	12.769	12.087	15.130
Total du Commerce spécial	10.439	23.193	20.083	29.286	25.075	30.583

Tableau B. — Importations (Commerce Spécial des 3 mois de l'année 1934)

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Bêtes de somme	France	Têtes Q.M.						
	Allemagne							
	Autres pays		2	3	1			1
	Totaux		2	3	1			1
			5	6	1			1
Bestiaux	France	Têtes Q.M.						
	Angleterre							
	Autres pays			8			2	
	Totaux			8			2	
				5				
Viandes fraîches, réfrigérées et congelées	France	Q.M.						1
	Allemagne							
	Angleterre							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande				1			
	Autres pays							
	Totaux				1			1
Viandes salées autrement préparées	France		11	7	12	22	15	22
	Allemagne			4	11		7	21
	Angleterre		13	15	14	24	26	16
	Belgique				6			10
	U. S. A.		1			1		
	Hollande							
	Autres pays		2	3	13	5	7	22
	Totaux		27	29	53	52	55	91
5 Conserves de viandes en boîtes	France	Q.M.	14	10	23	29	17	44
	Allemagne		2	1		3	1	1
	Angleterre		1			1		
	Belgique							
	U. S. A.					1		
	Hollande							
	Autres pays		1	3		2	2	5
	Totaux		18	14	23	36	20	50
6 Peaux brutes	France	—						
	Allemagne							
	Angleterre							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays		32	36	34	15	11	7
	Totaux		32	36	34	15	11	7
7 Lait en conserve	France	—	55	80	46	30	33	14
	Allemagne		8			4		
	Angleterre							
	Belgique							
	U. S. A.		4	1	7	3	1	4
	Hollande		20	26	29	9	12	14
	Autres pays							
	Totaux		87	107	82	46	46	32
8 Poissons secs, salés ou fumés	France	—	4	4	6	2	18	4
	Allemagne							
	Angleterre							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande		3	7	3	1	27	2
	Autres pays							
	Totaux		7	11	9	3	45	6

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
9 Farine de froment	France	Q.M.	2,299	1,877	2,067	264	169	145
	Allemagne				22			2
	Angleterre		7	3	6	1		5
	Belgique		135	134	225	46	12	15
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays			1				
	Totaux		2,441	2,015	2,320	281	181	167
10 Riz	Colonies françaises	—	25			3		
	France		92	165	241	10	15	21
	Allemagne							
	Angleterre							
	Belgique		1					
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays		24	90	339	1	5	16
	Totaux		142	255	550	44	20	37
11 Biscuits de mer	France	—	3	3	10	1	1	2
	Allemagne							
	Angleterre							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays							
	Totaux		3	3	10	1	1	2
12 Noix de colas	France	—						
	Allemagne							
	Angleterre							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays		12	5	3	2	1	2
	Totaux		12	5	3	2	1	2
13 Légumes secs	France	—	16	10	28	6	3	8
	Allemagne							
	Angleterre							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays		39	34	47	15	10	5
	Totaux		55	44	45	21	13	13
14 Pommes de terre	Colonies Françaises	—						
	France		40	30	25	4	3	1
	Allemagne							
	Angleterre							
	Belgique			125	136		5	6
	Hollande		45	72	99	3	3	4
	Autres pays		176	282	84	25	15	6
	Totaux		261	509	344	32	26	17
15 Sucres	France	—	10	795		2	112	
	Allemagne		5			1		
	Angleterre				8			1
	Belgique		85	10		14	4	
	U. S. A.		12		12	2		1
	Hollande							
	Autres pays		1,438	163	899	230	17	103
	Totaux		1,550	968	919	249	130	105

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)	
			1932	1933	1934	1932	1933
16 Café	France	Q.M.					
	Allemagne						
	Angleterre						
	Belgique						
	U. S. A.						
	Hollande						
	Autres pays		1		10	1	
	Totaux		1		10	1	
17 Chocolat	France	—	3	7	8	3	7
	Allemagne						
	Angleterre						
	Belgique						
	U. S. A.						
	Hollande						
	Autres pays						
	Totaux		3	7	8	3	7
18 Poivre	France	—					
	Allemagne						
	Angleterre			1	1	1	1
	Belgique						
	U. S. A.						
	Hollande						
	Autres pays			1			
	Totaux			2	1	1	1
19 Thé	France	—		1			1
	Allemagne						
	Angleterre		1	1	2	2	1
	Belgique						
	U. S. A.						
	Hollande						
	Autres pays					1	
	Totaux		1	2	2	3	2
20 Tabacs en feuilles ou en côtes	France	—					
	Allemagne						
	Angleterre						
	Belgique						
	U. S. A.		47			58	
	Hollande						
	Autres pays		1			1	
	Totaux		48			59	
21 Tabacs fabriqués : Cigares et cigarettes	Colonies Françaises	—	103	119	105	221	190
	France		3	1	6	8	5
	Allemagne						
	Angleterre		2	1	2	13	6
	Belgique					1	
	U. S. A.				4		
	Hollande					3	
	Autres pays						3
	Totaux		108	121	117	246	204
21 Tabacs fabriqués : Autres	Colonies Françaises	—					
	France			3	2		6
	Allemagne						
	Angleterre						
	Belgique						
	U. S. A.						
	Hollande						
	Autres pays						
	Totaux			3	2		6

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Huile fixe pure d'olive.	France	Q.M.	16	12	24	14	10	15
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.		3	2		3	1	
	Totaux ..		19	14	24	17	11	15
Huile fixe pure d'arachide.	France	—	63	91	117	34	44	59
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux ..		63	91	117	34	44	59
Huiles fixes pures et autres.	France	—	51	8		23	3	1
	Allemagne..		41	10		5	3	
	Angleterre..		4			2		
	Belgique....							
	U. S. A.....			12	25		3	6
	Hollande...		19	2	3	7	1	1
	Autres pays.							
	Totaux ..		85	32	28	37	10	8
Bois communs.	France	—	25	88		3	8	
	Allemagne..		167		584	18		57
	Angleterre..		8		52	3		8
	Belgique....			80	24		7	5
	U. S. A.....				42			5
	Hollande...							
	Autres pays.		746	455	481	68	44	50
	Totaux ..		945	623	1.486	92	59	125
Bois exotiques.	France	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux ..							
Légumes frais	Côtes françaises	—						
	France		7	20	14	3	5	10
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....			43	221		10	9
	U. S. A.....		5	23	48	1	1	2
	Hollande...		271	255	607	44	36	53
	Autres pays.							
	Totaux ..		283	311	890	48	52	76
Légumes salés, confits ou conservés	Côtes françaises	—						
	France		39	17	27	30	15	20
	Allemagne..							
	Angleterre..		1			1	1	
	Belgique....		37	28	56	21	10	21
	U. S. A.....		12	9	26	11	7	13
	Hollande...		15			7		
	Autres pays.							
	Totaux ..		104	54	109	70	33	54

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
29 Vins ordinaires.	Côtes françaises	HL.	5	7	41	1	2	10
	France		791	597	815	250	194	267
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	Hollande...							
	Autres pays.		591	508	99	162	140	24
	Totaux ..		1.387	1.112	955	413	336	301
30 Vins mousseux.	France	—	26	35	32	55	85	83
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.					1		
	Totaux ..		26	35	32	56	85	83
31 Vins de liqueur.	France	—	52	77	75	59	80	84
	Allemagne..							
	Angleterre..						1	
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.		8	10	15	11	15	22
	Totaux ..		60	87	90	70	96	106
32 Bières.	France	—	9	31	93	4	8	18
	Allemagne..		66	105	122	26	42	55
	Angleterre..							
	Belgique....		7	99		6	40	
	U. S. A.....							
	Hollande...		80	67	73	28	27	27
	Autres pays.			2	13		1	5
	Totaux ..		162	304	301	64	118	105
33 Limonades.	France	—	50	22	41	12	7	12
	Allemagne..		4			1		
	Angleterre..		1					
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux ..		55	22	41	13	7	12
34 Boissons distillées : Eaux de vie.	France	HL. d'alcool pur	2	2	4	11	13	14
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux ..		2	2	4	11	13	14
34 Boissons distillées : Rhums et Tafia.	Côtes françaises	HL. d'alcool pur	12	27	35	28	73	40
	France							
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux ..		12	27	35	28	73	40

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
34 Boissons distillées : Autres.	France	Hl. d'alcool pur		23	5		33	13
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux ..			23	5		33	13
34 Boissons distillées : Liqueurs.....	Colonies françaises	Hl. de liquide						
	France		24	59	100	55	55	88
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux ..		24	59	100	55	55	88
35 Eaux minérales naturelles et artificielles..	France.....	Q.M.	53	232	122	16	30	34
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux ..		53	232	122	16	30	34
36 Briques et tuiles.....	France.....	—	153	50	355	16	1	16
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux ..		153	50	355	16	1	16
37 Ciment.....	France.....	—	7.765	18.182	10.123	225	400	202
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....		450	700	200	13	15	4
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.			468	5.020		10	100
	Totaux ..		8.215	19.350	15.343	238	425	306
38 Autres matériaux de construction	Colonies françaises	—						
	France.....		1.058	268	579	32	7	35
	Allemagne..							
	Angleterre..		61	38	31	2	1	1
	Belgique....		248	249	650	1	5	8
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux ..		1.367	555	1.260	35	13	44
39 Huiles minérales : Brutes	France.....	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux ..							

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
39 Huiles minérales : Raffinées.....	France.....	Q.M.			150			
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....		1.322	1.342	1.326	157	132	10
	Hollande...			4	43		1	
	Autres pays.							
	Totaux ..		1.322	1.346	1.519	157	133	10
39 Huiles minérales : Essences.	France.....	—			133			
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....		2.003	1.673	2.200	389	207	17
	Hollande...			576	245		41	5
	Autres pays.							
	Totaux ..		2.003	2.249	2.578	389	248	22
40 Mazout	France.....	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....				50			1
	U. S. A.....		44	89	135	3	6	
	Hollande...				316			1
	Autres pays.							
	Totaux ..		44	89	501	3	6	3
41 Huiles de graissage et autres huiles lourdes.....	France.....	—	258	8	3	19	3	
	Allemagne..			3			1	
	Angleterre..		43			4		
	Belgique....		79	18	52	15	5	1
	U. S. A.....		257	617	400	52	114	6
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux ..		637	646	455	90	123	8
42 Houilles	France.....	—			108	46.000	3	51
	Allemagne..							
	Angleterre..		5.320	6.419		166	158	
	Belgique....				8.018			7
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux ..		5.320	6.527	54.018	166	161	59
43 Fonte brute.	France.....	—			101			
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux ..				101			
44 Fer, acier en barres, tôles, fils, etc.....	France.....	—	955	1.082	367	251	173	4
	Allemagne..							
	Angleterre..		643	510	714	84	67	2
	Belgique....		24	447	528	2	49	54
	U. S. A.....							
	Hollande...			3				
	Autres pays.							
	Totaux ..		1.622	2.042	1.609	337	289	190

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
5 Chlorure de sodium (sel)	France	Q.M.	1		2 000			28
	Allemagne ..		3	4		1	1	1
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..		4.534	4.497	7.160	105	75	90
	Totaux		4.538	4.501	9.160	106	76	119
6 Morphine	France	Kilos						
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux							
7 Quinine	France	—	2	2	3	85	105	106
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		2	2	3	85	105	106
8 Carbure de calcium	France	Q.M.	83	114	120	15	17	17
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		83	114	120	15	17	17
9 Engrais azotés	France	—	148	50	324	18	2	25
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique			541	1.492		38	149
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		148	591	1.816	18	40	174
50 Sulfate de cuivre	France	—		1				
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique		5			1		
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		5	1		1		
51 Engrais phosphatés	France	—	248	442	396	8	21	58
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique			356	575		44	46
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..			5.382	1.237		224	24
	Totaux		248	6.180	2.208	8	289	98

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
52 Sels de potasse	France	Q.M.	10	3.360	1.569	4	150	225
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique		687	3.460	1.425	116	443	183
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		697	6.820	3.104	120	593	408
53 Sels de soude	France	—	35			8		
	Allemagne ..		12			3		
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		47			11		
54 Teintures préparées	France	—	25	153		20	113	
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		25	153		20	113	
55 Couleurs : Encres	France	—	6	10	10	4	10	11
	Allemagne ..							
	Angleterre ..			1			1	
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		6	11	10	4	11	11
55 Couleurs : Autres	France	—	125	156	163	55	86	89
	Allemagne ..					2		
	Angleterre ..		18	2		4		
	Belgique		5			2		
	U. S. A.							
	Japon			1	2		1	3
	Autres pays ..							
	Totaux		148	159	165	63	87	92
56 Parfumeries de toutes sortes	France	—	12	32	24	30	124	97
	Allemagne ..							
	Angleterre ..		1			1	1	
	Japon				5			3
	U. S. A.					1		
	Hollande				4			3
	Autres pays ..				1			
	Totaux		13	32	34	32	125	103
57 Savons autres que de parfumerie	France	—	147	299	330	44	75	71
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		147	299	330	44	75	71

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
58 Médicaments composés : Eaux distillées alcooliques	France	Q.M.	1	1		4	5	1
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux ..		4	1		4	5	1
58 Médicaments composés : Autres	France	—	39	53	104	123	199	315
	Allemagne ..			2	1		7	4
	Angleterre ..							
	Belgique					1		
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux ..		39	55	105	125	206	319
59 Poteries	Colonies françaises	—						
	France		67	2	43	6	2	11
	Allemagne ..			2			2	
	Angleterre ..		1					
	Belgique							
	U. S. A.							
	Autres pays ..		1	1				
	Totaux ..		69	5	43	6	4	11
60 Faïences de toutes sortes	France	—	17	1	32	8	1	15
	Allemagne ..			6	22		2	4
	Angleterre ..							
	Belgique			1				
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..		1	2	2	1		1
	Totaux ..		18	10	56	9	3	20
61 Porcelaines de toutes sortes	France	—	45	2	3	37	3	3
	Allemagne ..			2			1	
	Angleterre ..			3			1	
	Belgique							
	U. S. A.							
	Japon			1			1	
	Autres pays ..							
	Totaux ..		45	8	3	37	6	3
62 Verres et cristaux	France	—	91	60	253	60	49	67
	Allemagne ..		9	6	17	10	5	11
	Angleterre ..		2	3	5	1	2	1
	Belgique		9	6	29	5	4	14
	U. S. A.						2	
	Japon				29			11
	Autres pays ..		14	5	11	20	1	5
	Totaux ..		125	80	344	96	63	109
63 Ficelles, fils polis, cordages	France	—		28	106		18	45
	Allemagne ..		1			5		
	Angleterre ..			3			1	
	Belgique		3	32	16	1	13	9
	U. S. A.							
	Hollande			53	21		20	7
	Autres pays ..			4			2	
	Totaux ..		4	120	143	6	54	61

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantité			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
64 Fils de coton	France	Q.M.	17	12	21	36	26	
	Allemagne ..			6			9	
	Angleterre ..		17	16	10	25	36	
	Belgique		2	6	1	7	13	
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..			3			6	
	Totaux ..		36	43	32	68	90	
65 Ficelles et cordages ..	France	—	44	106	39	21	50	
	Allemagne ..							
	Angleterre ..		25	24	42	9	7	
	Belgique		17	33	33	41	10	
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux ..		86	163	114	41	67	
66 Tissus de jute, y compris les sacs	Colonies françaises	—						
	France		88	95	90	63	31	
	Allemagne ..			1			1	
	Angleterre ..		156	400	105	46	108	
	Belgique		32	85	178	18	39	
	Hollande							
	Autres pays ..		141	306	135	43	144	
	Totaux ..		417	887	508	170	323	
67 Tissus de coton : Puns, unis, croisés, coutils	Colonies françaises	—						
	France		33	420	19	54	196	
	Allemagne ..		132	420	714	238	832	1.5
	Angleterre ..		18	18	5	37	32	
	Belgique		1.589	2.226	1.486	2.511	3.564	2.0
	Hollande		9	46	6	22	80	
	Autres pays ..			211	322		221	3
	Totaux ..		1.851	3.137	2.613	3.125	5.224	4.1
67 Tissus de coton : Couvertures	France	—	7	10		4	8	
	Allemagne ..							
	Angleterre ..			1			1	
	Belgique		13	16		44	11	
	U. S. A.							
	Hollande		41	72		46	78	
	Autres pays ..							
	Totaux ..		61	99		64	98	
67 Tissus de coton : Bonneterie	France	—	2	3	3	8	21	2
	Allemagne ..						3	
	Angleterre ..		1		1	4		
	Belgique		1			4		
	Japon			19	20		40	3
	U. S. A.							
	Autres pays ..		4	1	1	11	3	
	Totaux ..		8	23	25	29	70	6
67 Tissus de coton : Passementerie	France	—	1	2	5	3	9	30
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..		1			1		
	Totaux ..		2	2	5	4	9	30

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Tissus de laine	France	Q.M.	3	7	9	12	33	39
	Allemagne ..		1	4	5	12	29	25
	Angleterre ..			2	4	3	12	24
	Belgique		1		1	4		3
	Japon							2
	U. S. A.				1			
	Autres pays ..		3	1	6	17	3	29
	Totaux ..		8	14	26	48	77	122
Tissus de soie et de bourre de soie	France	—	1			10	8	4
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							2
	Hollande ...							
	Autres pays ..				1	2	1	5
	Totaux ..		1		1	12	9	11
Tissus de soie artificielle ..	France	—	2	4	2	41	49	22
	Allemagne ..		1		1	19	2	3
	Angleterre ..					3		
	Belgique			6	20		34	71
	Japon						2	
	Hollande ...			1		3	5	1
	Autres pays ..							
	Totaux ..		3	11	23	66	92	97
Vêtements et lingerie ..	France	—	35	18	17	139	113	62
	Allemagne ..					2	1	
	Angleterre ..		6	3	1	37	15	9
	Belgique		3			14	1	3
	Japon		1		24	3	3	60
	U. S. A.							
	Hollande ...			6			14	
	Autres pays ..		4	1		20	6	3
	Totaux ..		49	28	42	213	154	138
Papier et ses applications.	Colonies Franç.	—	3	6	5	2	4	6
	France		515	583	2.026	240	270	162
	Allemagne ..		19	416		6	94	
	Angleterre ..		1	15	13	1	3	6
	Belgique		174	84	10	53	21	4
	Japon				10			2
	Hollande ...		304	955	16	104	251	1
	Autres pays ..		31	1.219	2.607	7	225	352
	Totaux ..		1.047	3.278	4.687	413	868	533
Peaux et pelleteries préparées ..	France	—	3	4	3	9	6	5
	Allemagne ..			1			3	
	Angleterre ..		1	1	1	2	2	1
	Belgique		1	1		2	2	
	U. S. A.							
	Hollande ...							
	Autres pays ..						1	
	Totaux ..		5	8	4	13	14	6
Chaussures ..	France	—	5	13	4	29	49	20
	Allemagne ..					2		
	Angleterre ..			1			4	4
	Belgique						2	
	Japon							1
	U. S. A.							
	Autres pays ..		7	1	1	15	3	2
	Totaux ..		12	15	5	46	58	27

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
75 Autres ouvrages en peau	France	Q.M.	2	11	3	9	11	9
	Allemagne ..			2			2	1
	Angleterre ..					1		1
	Belgique							
	U. S. A.					1		
	Japon							1
	Autres pays ..							
	Totaux ..		2	13	3	11	13	12
76 Orfèvrerie et bijouterie ..	France	—				1	4	5
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande ...						1	
	Autres pays ..							
	Totaux ..					1	5	5
77 Horlogerie ..	France	—		1		1	5	4
	Allemagne ..							1
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande ...							
	Autres pays ..							
	Totaux ..			1		1	5	5
78 Machines à vapeur et machines motrices ..	France	Nbre Q.M.	32	49		90	55	
	Angleterre ..							
	Autres pays ..							
	Totaux ..		32	49		90	55	
79 Machines agricoles, y compris les tracteurs ..	France	Nbre Q.M.	28	4	1	22	3	127
	Allemagne ..			2	99			
	Angleterre ..							
	Belgique		87			22		
	U. S. A.							
	Hollande ...							
	Autres pays ..		1			1		
	Totaux ..		116	4	1	45	3	127
80 Machines et appareils électriques ..	France	Q.M.	59		6	72		19
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							1
	Hollande ...							
	Autres pays ..							2
	Totaux ..		59		6	72		22

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
81 Autres machines et mécaniques...	France.....	Q.M.	129	246	148	291	308	491
	Allemagne..		7	41		8	57	
	Angleterre..		24			63	2	
	Belgique...				15			25
	U. S. A.....		3	10	10	25	37	50
	Hollande...			1			3	
	Autres pays..				1			1
	Totaux...		163	298	174	386	407	267
82 Outils emmanchés ou non	France.....	—	145	60	60	73	54	47
	Allemagne..		8	18	6	6	5	5
	Angleterre..			1				
	Belgique...		3	14	23	1	4	6
	U. S. A.....			6			18	
	Hollande...							
	Autres pays..			1	2			2
	Totaux...		156	100	91	80	81	60
83 Coutellerie..	France.....	—	1	1	1	5	4	6
	Allemagne..		5	7	17	6	11	23
	Angleterre..						1	
	Belgique...				4			2
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays..							1
	Totaux...		6	8	22	11	16	32
84 Articles de ménage	France.....	—	321	373	219	179	180	80
	Allemagne..		38	56	178	23	54	78
	Angleterre..		72	292	381	22	127	112
	Belgique...		13	10	32	2	5	13
	U. S. A.....		1	59	262	2	26	70
	Hollande...		3	3	5	1	2	2
	Japon.....				24			7
	Autres pays..		6	6	69	2	5	38
	Totaux...		454	799	1.170	231	399	400
85 Autres ouvrages en métaux	France.....	—	295	598	1.237	162	264	496
	Allemagne..		55	18	53	16	17	32
	Angleterre..		26	69	148	7	17	23
	Belgique...		116	85	96	16	14	13
	U. S. A.....		514	275	307	92	46	240
	Hollande...		21	2	2	9		5
	Autres pays..		1	3.217	323	1	193	33
	Totaux...		1.028	4.264	2.166	303	551	842
86 Armes, poudres et munitions	France.....	—	210	42	76	229	46	88
	Allemagne..				2			2
	Angleterre..		1	4		1	4	
	Belgique...		75	10	5	64	11	5
	U. S. A.....					1		
	Hollande...							
	Autres pays..							
	Totaux...		286	56	83	295	61	95
87 Meubles	France.....	—	63	31	63	32	16	24
	Allemagne..		1	1	16	1	1	3
	Angleterre..		7	5		2	1	
	Belgique...		2	1		1	1	
	U. S. A.....		5			5		
	Hollande...							
	Autres pays..		6	3		4	2	
	Totaux...		84	41	79	45	21	27

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
88 Futailles vides en bois, montées ou non montées, cerclées	France.....	Q.M.			1			
	Allemagne..		65					4
	Angleterre..		139	52	137		8	3
	Belgique...							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays..							
	Totaux...		195	52	138		12	3
89 Autres ouvrages en bois	France.....	—	245	17	55	37	9	
	Allemagne..		298	162	21	19	11	
	Angleterre..			1			1	
	U. S. A.....							
	Japon.....							
	Hollande...							
	Autres pays..		600	3.197	2	50	171	
	Totaux...		1.023	3.377	78	106	192	
90 Instruments de musique	Cuiles françaises	—						
	France.....		1	1	6	8	9	
	Allemagne..		1			4		
	Angleterre..		3	4	3	9	16	
	Belgique...							
	U. S. A.....		2			3		
	Japon.....				2			
	Autres pays..			1			3	
	Totaux...		7	6	11	24	28	
91 Ouvrages de sparterie et de vannerie	France.....	—	8	6		13	6	
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique...							
	Japon.....			1	1		1	
	Hollande...							
	Autres pays..		2	1	10	3		
	Totaux...		10	8	11	16	7	
92 Voitures pour voies ferrées	France.....	Nbre Q.M.	12				4	
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Totaux...		12				4	
93 Motocyclettes et pièces détachées	France.....	Nbre Q.M.	6	2				
	Allemagne..		10	3	2	24	16	
	Angleterre..							
	Belgique...							
	U. S. A.....		1					
	Hollande...		1				2	
	Autres pays..							
	Totaux...		7	2	2	26	16	

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
4 Vélocipèdes et pièces détachées...	France.....	Nbre	66	79	119			
	Angleterre...	Q.M.	12	22	32	34	52	57
	Belgique....			12	6		4	1
				2	2			
	Totaux...		66	91	125			
			12	24	34	34	56	58
5 Voitures automobiles, camions...	France.....	—			9			
	U. S. A.....				156			184
	Angleterre...				13			122
					178			
	Totaux...				22			
					334			306
5 Voitures automobiles, de tourisme.	France.....	Nbre	8	9	14			
	Allemagne...	Q.M.	124	140	242	132	185	254
	Angleterre...							
	Belgique....							
	U. S. A.....			4			4	
	Hollande....			12				
	Autres pays.							
	Totaux...		8	10	14			
			124	152	242	132	189	254
6 Accessoires et pièces détachées d'automobiles...	France.....	Q.M.	16	15	9	48	21	32
	Allemagne...							1
	Angleterre...		2			5		1
	Belgique....				54	9	8	48
	U. S. A.....		5					
	Hollande....					3	1	
	Autres pays.		1					
	Totaux...		24	15	63	65	30	82
7 Embarcations.....	France.....	Tonneaux de jauge	18	6		150	125	
	Allemagne...							
	Angleterre...							
	Autres pays.							
	Totaux...		18	6		150	125	
8 Ouvrages en caoutchouc : Enveloppes pour vélos...	France.....	Q.M.			2			4
	Allemagne...							
	Angleterre...				4			4
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....				3			2
	Autres pays.							
	Totaux...				9			10

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
98 Ouvrages en caoutchouc : Enveloppes pour motos.	France.....	Q.M.			1			2
	Allemagne...							
	Angleterre...							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays.							
	Totaux...				1			2
98 Ouvrages en caoutchouc : Enveloppes pour autos.	France.....	—	38	56	68	87	113	112
	Allemagne...							
	Angleterre...							
	Belgique....			1	8		2	14
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays.				5			8
	Totaux...		38	57	81	87	115	134
98 Ouvrages en caoutchouc : Chapes.....	France.....	—						
	Allemagne...							
	Angleterre...							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays.							
	Totaux...							
98 Ouvrages en caoutchouc : Chambres à air pour vélos.	France.....	—			2			2
	Allemagne...							
	Angleterre...							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Japon.....				2			2
	Totaux...				4			4
98 Ouvrages en caoutchouc : Chambres à air pour autos.	France.....	—	6	12	11	14	21	18
	Allemagne...							
	Angleterre...							
	Belgique....		5	-1	1	10	1	2
	U. S. A.....		2			4		1
	Hollande....							
	Autres pays.							
	Totaux...		13	13	12	28	22	24
98 Ouvrages en caoutchouc : Autres ouvrages en caoutchouc.....	France.....	—	12	22	6	27	64	15
	Allemagne...				6			3
	Angleterre...		1			5	1	1
	Belgique....		9			10		
	U. S. A.....			91			67	180
	Hollande....				328		1	
	Autres pays.							
	Totaux...		13			17		
			35	113	340	59	133	199
99 Tabletterie..	France.....	—					1	
	Allemagne...							
	Angleterre...							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays.							
	Totaux...						1	

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
100 Brosserie...	France	Q.M.	3	4	2	8	9	5
	Allemagne..						1	
	Angleterre..						2	
	Belgique....			1				
	Japon							
	Hollande ...							
	Autres pays.							
	Totaux		3	5	2	8	12	5
101 Allumettes.	Coies françaises	1.000 btes						
	France	Q.M.						
	Allemagne..							
	Angleterre..		14	108		1	8	
	Belgique....		1	16				
	U. S. A.							
	Hollande....			36			2	
				5				
	Autres pays.		850	1.038	719	50	65	41
			117	154	96			
	Totaux		864	1.182	719	51	75	41
102 Bimbelote-rie.....	France	Q.M.	3	15	31	8	60	98
	Allemagne..		1	2	4	3	3	8
	Angleterre..		1	1	5	3	1	9
	Belgique....							
	U. S. A.		2			3		
	Hollande....							
	Japon							9
	Autres pays.		12	10	7	21	12	13
	Totaux		19	28	47	38	76	137

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
103 Colis pos-taux.....	Coies françaises	Nbre	2	11	16			1
	France	Q.M.	1.723	955	333	604	143	
			88	49	12			
	Allemagne..		14	6	8	5	1	
	Angleterre..		33	10	3	14	1	
	Belgique....		10			5		
	U. S. A.		28	29	2	5	3	
			1	1				
	Hollande...							
	Autres pays.		102	19	10	21	2	
	Totaux		1.912	1.030	372	654	151	
			97	51	12			
104 Autres arti-cles.....	Coies françaises	Q.M.				5	19	
	France					956	724	
	Allemagne..					1	12	
	Angleterre..					216	51	
	Belgique....					258	309	
	U. S. A.					6	4	
	Hollande...					16	14	
	Japon						3	
	Autres pays.					126	239	
	Totaux					1.584	1.375	
105 Conserves de tomate...	France.....			11			4	
	Belgique....							
	Autres pays.		46	64	70	13	14	
	Totaux		46	75	70	13	18	
106 Avions.....	France	Nbre						
	Autres pays.							
	Totaux							
Total général des importations.....						13.306	16.517	15.45

Tableau C. — Exportations (Commerce Spécial pendant les 3 premiers mois 1934)

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Cerveaux ...	France.....	Têtes						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays..		2		3			2
	Totaux ..		2		3			2
Ces	France	Têtes Q.M.						
	Allemagne..							
	Autres pays..		1					
	Totaux ..		1					
Œufs	France	Tête Q.M.						
	Allemagne..							
	Autres pays..		907	711	443			
	Totaux ..		1.912	776	765	92	61	43
			1.912	776	765			
Moutons ...	France	Têtes Q.M.						
	Allemagne..							
	Autres pays..		2.471	1.498	985			
	Totaux ..		2.471	1.498	985	37	19	48
			2.471	1.498	985			
Chèvres ...	France	Têtes Q.M.						
	Allemagne..							
	Autres pays..		587	266	214			
	Totaux ..		587	266	214	5	3	3
			587	266	214			
Peaux de bœufs	France	Q.M.	1.105	2.078	2.065	663	623	620
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	Hollande...							
	Autres pays..							
	Totaux ..		1.105	2.080	2.065	663	624	620
Peaux de moutons et de chèvres..	France	—	47	61	30	28	13	7
	Allemagne..							
	Angleterre..		41			25		
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays..							
	Totaux ..		88	61	30	53	13	7
9 Cire brute et clarifiée..	France	—	10	54	134	8	32	67
	Allemagne..		74			55		
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays..			5			3	
	Totaux ..		84	59	134	63	35	67
11 Bananes.....	Cnès françaises	Q.M.	3.246	7.477	10.747	322	618	929
	France.....		23.296	46.299	62.358	2.330	4.267	5.594
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays..		5.772	6.092	3.626	577	506	343
	Totaux ..		32.284	59.568	76.701	3.229	5.391	6.836
12 Arachides en coques	France.....	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays..		359	458	107	27	10	7
	Totaux ..		359	458	107	27	10	7
13 Arachides décortiquées	France	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays..							
	Totaux ..							
14 Amandes de karité.....	France	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	Hollande...							
	Autres pays..							
	Totaux ..							
15 Sésame.....	France.....	—		51	1.166		4	87
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....		3.773	2.466		377	186	
	Hollande...							
	Autres pays..							
	Totaux ..		3.773	2.527	1.166	377	190	87
16 Amandes de palme.....	France.....	—	1.315	412	1.316	81	20	40
	Allemagne..		13.647	7.637	32.571	874	380	1.236
	Angleterre..							
	Belgique....			2.000			90	
	U. S. A.....		4.725	15.089		292	773	
	Hollande...		6.179		2.004	618		200
	Autres pays..							
	Totaux ..		19.687	34.317	35.891	1.247	1.881	1.476

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
19 Graines de ricin.....	France.....	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays..							
	Totaux ..							
21 Tabacs en feuilles.....	France.....	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays..		75	154	162	77	73	115
	Totaux ..		75	154	162	77	73	115
22 Piments.....	Colonies françaises	—	75	126	84	26	37	26
	France.....		535	362	21	187	106	6
	Allemagne..				54			16
	Angleterre..		117	113		41	33	
	Belgique....		31		57	11		17
	U. S. A.....							
	Autres pays..		1	34	98	3	6	30
	Totaux ..		759	635	314	268	182	95
24 Poivre de Guinée.....	Colonies françaises	Q.M.	1					
	France.....							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays..							
	Totaux ..		1					
25 Huile de palme.....	France.....	—	118	363		11	26	
	Allemagne..							
	Angleterre..		247			19		
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....			61	132		6	13
	Autres pays..							
	Totaux ..		365	424	132	30	32	13
30 Gomme copal.....	France.....	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..				156			94
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays..							
	Totaux ..				156			94
31 Caoutchouc.....	France.....	—	351	397	324	105	81	49
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays..							
	Totaux ..		351	397	324	105	81	49

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
32 Acajou.....	France.....	—						
	Autres pays..							
	Totaux ..							
33 Bois communs.....	Colonies françaises	—		4				
	France.....							
	Autres pays..			310				2
	Totaux ..			314				2
34 Coton.....	France.....	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays..							
	Totaux ..							
36 Sisal.....	France.....	—			128			
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....				254			
	Hollande....							
	U. S. A.....							
	Autres pays..							
	Totaux ..				382			
37 Or.....	France.....	Gr.	229,447	245,668	323,325	2,905	3,197	
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays..							
	Totaux ..		229,447	245,668	323,325	2,905	3,197	
38 Sel marin ou gemme.....	France.....	Q.M.						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays..		9	4			1	
	Totaux ..		9	4			1	
39 Noix de colas.....	Colonies françaises	—	10	5	4	4	2	
	France.....		105	111	63	31	24	
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	Hollande....							
	Autres pays..		270	254	86	135	194	
	Totaux ..		385	370	156	170	220	
40 Ananas.....	Colonies françaises	—	16	4	3	3	1	
	France.....		55	104	85	10	19	
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	Hollande....							
	Autres pays..		24	31	8	4	6	
	Totaux ..		95	139	96	17	26	

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Café.....	France.....	Q.M.			216			19
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
Autres pays.			319	264	68	29	32	5
Totaux...			319	264	284	29	32	24
Essence d'écorce d'oranges.....	France.....	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
Autres pays.				1				
Totaux...				1				
Miel.....	France.....	Q.M.		10			1	
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
Autres pays.				1	12			1
Totaux...				11	12		1	1
Autres produits.....	France.....	—	1		1	2	1	4
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
Autres pays.								
Totaux....			4		1	2	1	4

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
45 Café.....	France.....	—	1	377	353		185	177
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
Autres pays.								
Totaux...			1	377	353		185	177
46 Essence d'écorce d'oranges.....	France.....	—	227	458	822	233	384	622
	Allemagne..			10	148		6	57
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....				15			10
	Hollande...							
Autres pays.								
Totaux...			227	468	985	233	390	689
47 Miel.....	France.....	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
Autres pays.								
Totaux...								
49 Autres produits.....	France.....	—	78	255	251	94	52	125
	Allemagne..		1			1		
	Angleterre..			5			5	
	Belgique....			26			5	
	U. S. A.....		179	492	122	162	58	38
	Hollande...							
Autres pays.								
Totaux...			258	778	373	251	120	163
TOTAUX DES EXPORTATIONS ..					120.872	9.887	12.769	15.430

Tableau D. — État des principaux fournisseurs et clients (Commerce Spécial des 3 premiers mois)

PRINCIPAUX FOURNISSEURS	Valeurs en milliers de francs des importations de la période correspondante des trois dernières années			PRINCIPAUX CLIENTS	Valeurs en milliers de francs des exportations de la période correspondante des trois dernières années		
	1932	1933	1934		1932	1933	1934
France	6 223	6 675	7 997	France	6 688	9 035	11 82
Colonies françaises	286	412	238	Colonies françaises	355	658	95
Allemagne	227	408	386	Allemagne	929	380	1 23
Angleterre	3 322	4 278	2 546	Angleterre	86	39	15
Belgique	748	1 215	921	Belgique	11	95	2
U. S. A.	853	629	949	U. S. A.	"	"	2
Hollande	272	437	97	Hollande	669	964	"
Japon	"	384	763	Japon	"	"	"
Autres pays	1 375	2 079	1 556	Autres pays	1 149	1 598	89
Totaux	13 306	16 517	15 453	Totaux	9 887	12 769	15 130

Tableau E. — Mouvement général de la navigation de la Guinée, par Pavillons (3 premiers mois 1934-1933) (Entrées)

PAVILLONS		NAVIRES ENTRÉS				MARCHANDISES DÉBARQUÉES			
		Nombre		Jauge (Tonneaux)		Quantités (Q. M.)		Valeurs (Milliers de francs)	
		1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933
Français long-cours	Vapeurs	51	43	181 197	176 697	95 832	58 220	9 251	11 714
	Voiliers	10	4	52	28	198	26	15	2
Français autres	Vapeurs	24	15	1 612	901	2 256	3 173	270	250
	Voiliers	1 033	1 126	13 496	12 125	39 081	35 427	3 059	4 020
Anglais long-cours	Vapeurs	10	12	25 061	27 583	4 334	5 730	1 360	3 400
	Voiliers		"	"	"	"	"	"	"
Anglais autres : Voiliers		17	12	1 186	516	6 668	2 167	920	223
Allemands long-cours : Vapeurs		6	3	13 882	5 920	4 281	1 690	705	1 002
Italiens long-cours : Vapeurs		6	4	19 429	12 448	11 012	1 590	800	336
Hollandais long-cours : Vapeurs		2	1	4 313	2 902	824	510	248	456
Américains long-cours	Vapeurs	4	4	12 973	12 002	4 723	4 280	1 050	1 074
	Voiliers		1	"	98	"	600	"	40
Scandinaves : Vapeurs		8	9	12 990	12 382	7 510	7 270	1 000	882
Portugais : Voiliers		9	"	38	"	168	"	8	"
Totaux		1 130	1 234	286 229	263 602	176 887	120 683	18 696	23 399

Tableau E bis. — Mouvement général de la navigation de la Guinée, par Pavillons (3 premiers mois 1934-1933) (Sorties)

PAVILLONS		NAVIRES SORTIS				MARCHANDISES EMBARQUÉES			
		Nombre		Jauge (Tonneaux)		Quantités (Q. M.)		Valeurs (Milliers de francs)	
		1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933
Français long-cours	Vapeurs	51	42	181 197	173 575	59 946	39 640	6 919	5 103
	Voiliers	10	6	52	36	198	122	15	3
Français autres	Vapeurs	22	17	1 480	877	4 911	3 808	555	93
	Voiliers	1 060	1 120	13 766	11 876	10 809	9 400	3 062	2 337
Anglais long-cours	Vapeurs	10	12	25 061	27 583	19 436	13 930	923	1 308
	Voiliers	"	"	"	"	"	"	"	"
Anglais autres : Voiliers		18	10	1 279	368	1 549	2 944	1 051	240
Allemands long-cours : Vapeurs		6	3	13 882	5 920	10 964	1 310	32	316
Italiens long-cours : Vapeurs		6	4	19 429	12 448	"	1 050	"	46
Hollandais long-cours : Vapeurs		2	1	4 313	2 902	21	20	5	3
Américains long-cours : Vapeurs		4	4	12 973	12 002	"	100	524	372
	Voiliers	"	1	"	98	"	200	"	1
Scandinaves long-cours : Vapeurs		10	9	17 205	10 625	23 717	27 860	2 517	2 383
Portugais : Voiliers		9	"	38	"	"	"	"	"
Totaux		1 208	1 229	290 675	258 310	131 551	100 384	15 603	12 205

Tableau F. — Mouvement général de la navigation de la Guinée, par Ports (Entrées)
(3 premiers mois 1934 et 1933)

PORTS		NAVIRES ENTRÉS				MARCHANDISES DÉBARQUÉES			
		Nombre		Jauge (Tonneaux)		Quantités (Q. M.)		Valeurs (Milliers de francs)	
		1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933
Conakry long-cours	Vapeurs	87	76	269 845	249 934	128 516	79 290	14 414	18 864
	Voiliers	"	1	"	98	"	600	"	40
Conakry autres	Vapeurs	22	15	1 464	901	1 738	3 173	178	250
	Voiliers	959	1 019	12 476	11 522	42 113	36 579	2 678	4 039
Victoria	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	9	"	38	"	168	"	8	"
Victoria autres	Vapeurs	2	"	148	"	518	"	92	"
	Voiliers	30	"	1 404	"	2 637	"	1 044	"
Matakong	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	"	"	"	"	"	"	"	"
Benty	Vapeurs	10	"	52	"	198	"	15	"
	Voiliers	42	85	371	639	389	432	32	76
Farmonéah	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	19	38	431	508	610	609	235	130
Totaux		1 180	1 234	286 229	263 602	176 887	120 683	18 696	23 399

Tableau F bis. — Mouvement général de la navigation de la Guinée, par Ports (Sorties)
(3 premiers mois 1934 et 1933)

PORTS		NAVIRES SORTIS				MARCHANDISES EMBARQUÉES			
		Navires		Jauge (Tonneaux)		Quantités (Q. M.)		Valeurs (Milliers de francs)	
		1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933
Conakry long-cours	Vapeurs	89	75	274 060	245 055	114 084	83 910	10 920	9 531
	Voiliers	"	1	"	98	"	200	"	1
Conakry autres	Vapeurs	20	17	1 332	877	4 235	3 808	509	93
	Voiliers	988	1 020	12 972	11 190	8 271	9 162	3 326	2 050
Victoria	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	9	"	38	"	"	"	"	"
Victoria autres	Vapeurs	2	"	148	"	676	"	46	"
	Voiliers	29	"	1 271	"	747	"	541	"
Matakong	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	"	"	"	"	"	"	"	"
Benty	Vapeurs	10	"	52	"	198	"	15	"
	Voiliers	42	78	371	582	390	390	32	218
Farmonéah	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	19	38	431	508	2 950	2 914	214	312
Totaux		1 208	1 229	290 675	258 310	131 551	100 384	15 603	12 205

Tableau G. — Transit
(3 premiers mois 1932, 1933 et 1934)

QUANTITÉS (Tonnes métriques)			VALEURS (Milliers de francs)		
1932	1933	1934	1932	1933	1934
2	4	"	14	15	"

Tableau H. — Transbordements
(3 premiers mois 1932, 1933 et 1934)

QUANTITÉS (Tonnes métriques)			VALEURS (Milliers de francs)		
1932	1933	1934	1932	1933	1934
3	1	"	12	5	"

Tableau I. — Recettes douanières (3 premiers mois 1934)

NATURE DES DROITS	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES			RECOUVREMENTS OPÉRÉS		
	1932	1933	1934	1932	1933	1934
Importation.....	1.300.000	1.325.000	1.350.000	1.383.013 96	1.745.000 06	1.677.398 10
Douane.....	587.500	662.500	800.000	688.129 80	1.988.862 12	1.724.838 71
Exportation.....	280.000	317.500	300.000	241.019 92	275.992 81	87.789 40
Surtaxe indirecte.....	6.250	5.000	4.750	3.553 32	6.159 12	4.269 69
Amendes et confiscations ventes.....	6.250	1.750	1.500	17.612 79	5.628 82	15.550 78
Navigation.....	1.250	1.250	1.250	1.533 25	1.311 75	1.225 75
Magasinage.....	2.000	750	2.500	10.732 34	7.459 50	15.333 95
Plombage.....	"	"	"	"	"	"
Statistique.....	29.250	36.250	112.500	51.215 80	247.451 "	281.149 "
Consommation intér. sur les sels.....	37.500	25.000	20.000	26.053 60	22.504 60	45.820 99
Totaux.....	2.250.000	2.375.000	2.592.500	2.322.846 78	4.300.380 78	3.853.376 37

Tableau J. — Commerce spécial de la Guinée avec l'Afrique du Nord (3 premiers mois 1932)

ARTICLES IMPORTÉS	QUANTITÉS (Quintaux métriques)			VALEURS (Francs)		
	Algérie	Tunisie	Maroc	Algérie	Tunisie	Maroc
<i>1^{re} Importations</i>						
Tabac fabriqué (cigares cigarettes).....	103	"	"	221.039	"	603
Crin végétal.....	6	"	10	808	"	"
Vins ordinaires.....	5	"	"	1.262	"	"
Engrais chimiques.....	"	"	"	"	"	"
Allumettes chimiques.....	"	"	"	"	"	"
Autres marchandises.....	9	"	5	6.759	"	1.181
Totaux.....	123	"	15	229.868	"	1.784
<i>2^o Exportations</i>						
Riz.....	"	"	"	"	"	569.820
Bananes.....	3.216	"	5.698	321.575	"	3.654
Ananas.....	16	"	20	2.916	"	530
Autres fruits frais.....	10	"	3	4.900	"	"
Piments.....	75	"	"	26.145	"	"
Miel.....	8	"	"	"	"	"
Arachides.....	"	"	"	"	"	"
Huile de palme.....	"	"	"	"	"	"
Autres produits.....	1	"	"	240	"	"
Totaux.....	3.318	"	5.721	354.976	"	574.004

Tableau J. — Commerce spécial de la Guinée avec l'Afrique du Nord (3 premiers mois 1933)

ARTICLES IMPORTÉS	QUANTITÉS (quintaux métriques)			VALEURS (Francs)		
	Algérie	Tunisie	Maroc	Algérie	Tunisie	Maroc
<i>1^{re} Importations</i>						
Tabac fabriqué (cigares et cigarettes).....	119	"	"	243.623	"	"
Crin végétal.....	"	"	20	"	"	986
Vins ordinaires.....	7	"	"	1.862	"	"
Engrais chimiques.....	"	833	525	"	166.250	117.563
Allumettes chimiques.....	"	"	"	"	"	"
Autres marchandises.....	5	170	754	5.407	106.250	72.817
Totaux.....	131	1.003	1.299	250.812	212.500	191.366
<i>2^o Exportations</i>						
Riz.....	"	"	"	"	"	"
Bananes.....	7.178	"	6.072	617.612	"	504.537
Ananas.....	4	"	31	810	"	5.562
Autres fruits frais.....	"	"	7	"	"	550
Piments.....	126	"	1	36.696	"	381
Miel.....	"	"	"	"	"	"
Arachides.....	"	"	"	"	"	"
Huile de palme.....	"	"	"	"	"	"
Autres produits.....	5	"	148	1.572	"	9.325
Totaux.....	7.313	"	6.259	665.690	"	520.355

Tableau J. — Commerce spécial de la Guinée avec l'Afrique du Nord (3 premiers mois 1934)

ARTICLES IMPORTES	QUANTITÉS (Quintaux métriques)			VALEURS (Francs)		
	Algérie	Tunisie	Maroc	Algérie	Tunisie	Maroc
<i>1^o Importations</i>						
Tabaes Fab. (Cigares et cigarettes)	105	"	"	197 867	"	"
Trin végétal	"	"	25	"	"	1.282
Ins ordinaires	41	"	"	10.370	"	"
Engrais chimiques	"	"	1.237	"	"	23.750
Flumettes chimiques	"	"	"	"	"	"
Autres marchandises	5	"	373	5.844	1 019	28.894
Totaux	151	"	1.635	214.081	1.019	53.926
<i>2^o Exportations</i>						
Ciz.	"	"	"	"	"	"
Ananes	10.717	"	3.618	929.425	"	311.758
Nanas	8	"	9	1.485	"	1.530
Autres fruits frais	"	"	"	"	"	"
Iments	82	"	80	26.430	"	23.601
liel.	"	"	"	"	"	"
rachides	"	"	"	"	"	"
huile de palme	"	"	"	"	"	"
Autres produits	7	"	"	2.175	"	"
Totaux	10.814	"	3.707	959.515	"	336.889

Tableau K. — Comparatif du commerce général de la Guinée (3 premiers mois 1934)

COMMERCE SPÉCIAL	QUANTITÉS (T. M.)			VALEURS (milliers de francs)		
	1932	1933	1934	1932	1933	1934
Importations	5 155	9 969	13.034	13.342	16.580	15.619
Exportations	5 294	10.117	12.087	9 923	12 770	15.135
Totaux	10.449	20.086	25.121	23.265	29.350	30.754

CARTON RECTIFICATIF

Etat des produits du crû du mois de janvier 1934

Exportation du mois de janvier 1934

Cire brute ou clarifiée :

France : Lire..... 11.827 kilos.
 Total : Lire..... 11.827 —
 Au lieu de..... 10.404 —

Gomme copal :

Etranger : Lire..... 15.639 kilos.
 Total : Lire..... 15.639 —
 Au lieu de..... 3.181 —

Etat des produits du crû du mois de mars 1934

Exportation du 1^{er} janvier au 31 mars 1934

Cire brute ou clarifiée :

France : Lire..... 13.462 kilos.
 Total : Lire..... 13.462 —
 Au lieu de..... 12.039 —

Gomme copal :

Etranger : Lire..... 15.639 kilos.
 Total : Lire..... 15.639 —
 Au lieu de..... 3.181 —

9926

Annexe au « Journal officiel » du 15 août 1934, n° 800



STATISTIQUES DOUANIÈRES

DU 1^{er} SEMESTRE 1934

MOUVEMENT COMMERCIAL DE LA GUINÉE FRANÇAISE

STATISTIQUES OFFICIELLES

Tableau A comparatif du mouvement commercial de la Guinée (6 premiers mois de l'année 1934)

COMMERCE SPÉCIAL	1932		1933		1934	
	Tonnage (T. M.)	Valeur (Milliers de francs)	Tonnage (T. M.)	Valeur (Milliers de francs)	Tonnage (T. M.)	Valeur (Milliers de francs)
Importation	10.265	28.136	16.201	29.845	20.603	30.680
Exportation	11.751	24.552	15.835	21.047	18.758	31.820
Total du Commerce spécial	22.016	52.688	32.036	50.892	39.361	62.500

Tableau B. — Importations (Commerce Spécial des 6 mois de l'année 1934)

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Bêtes de somme	France	Têtes Q.M.						
	Allemagne							
	Autres pays		19	25	52	8	8	12
			34	58	153			
	Totaux		19	25	52	8	8	12
			34	58	153			
Bœufs	France	Têtes Q.M.			4			1
	Sierra-Leone				1			
	Autres pays		5	12			2	
			2	6				
	Totaux		5	12	5		2	1
			2	6	1			
Viandes fraîches, réfrigérées et congelées	France	Q.M.			1			3
	Allemagne							
	Angleterre							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays		1			1		1
	Totaux		1		1	1		4
Viandes salées ou autrement préparées	France		12	19	21	24	43	38
	Allemagne		1	4	21	2	7	40
	Angleterre		24	28	25	47	45	37
	Belgique				1			2
	U. S. A.		1		1			1
	Hollande							
	Autres pays		4	6	21	6	10	30
	Totaux		42	57	90	80	105	148
5 Conserves de viandes en boîtes	France	Q.M.	26	23	39	54	41	67
	Allemagne		3	3		7	7	1
	Angleterre		1	1		1	3	
	Belgique				4			
	U. S. A.		5			5		
	Hollande							
	Autres pays		3	9	20	7	15	7
	Totaux		38	36	60	74	66	75
6 Peaux brutes	France							
	Allemagne							
	Angleterre							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Sierra-Leone				72			18
	Autres pays		55	87	1	21	22	
	Totaux		55	87	73	21	22	18
7 Lait en conserve	France		154	190	154	85	102	82
	Allemagne				2			1
	Angleterre							
	Belgique							
	U. S. A.		9	8	26	5	5	16
	Hollande		69	54	11	32	28	6
	Autres pays							
	Totaux		232	252	193	122	135	105
8 Poissons secs, salés ou fumés	France		7	9	50	3	19	61
	Allemagne				4			2
	Angleterre				6			7
	Belgique							
	U. S. A.				1			1
	Sierra-Leone				3			1
	Autres pays		18	12	221	7	29	60
	Totaux		25	22	285	10	48	13

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
9 Farine de froment....	Et. de France A. T.	Q. M.			322			82
	France.....		5.104	5.475	5.671	587	493	397
	Allemagne...			2	23			2
	Angleterre...		7	9		1	1	
	Belgique....		310	193	654	36	18	47
	U. S. A....				1			
	Sierra-Leone		2	1	50			3
	Autres pays.							
	Totaux...		5.423	5.680	6.721	624	512	471
10 Riz.....	Colonies françaises.	—	25	100	20	3	9	11
	France.....		223	260	147	23	24	75
	Allemagne...				5			1
	Angleterre...		1					
	Belgique....							
	U. S. A....				360			19
	Sierra-Leone		131	269	865	14	21	44
	Autres pays.							
	Totaux...		380	629	1.397	37	54	170
11 Biscuits de mer.....	France.....	—	5	3	20	1	1	5
	Allemagne...		4	2	8	1	1	2
	Angleterre...							
	Belgique....							
	U. S. A....				1			
	Hollande...				1			
	Autres pays.							
	Totaux...		9	5	30	2	2	7
12 Noix de colas.....	France.....	—						
	Allemagne...							
	Angleterre...							
	Belgique....							
	U. S. A....				5			2
	Sierra-Leone		41	37	23	10	7	9
	Autres pays.							
	Totaux...		41	37	28	10	7	11
13 Légumes secs	France.....	—	29	19	54	11	6	16
	Allemagne...							
	Angleterre...							
	Belgique....							
	U. S. A....							
	Hollande...							
	Autres pays.		58	72	41	21	22	12
	Totaux...		87	91	95	33	28	28
14 Pommes de terre.....	Col. Franç.	—		22	34		2	4
	France.....		75	30	49	8	3	2
	Allemagne...							
	Angleterre...							
	Belgique....		25	175	136	3	6	6
	Hollande...		65	162	160	5	8	5
	Autres pays.		402	472	384	46	35	33
	Totaux...		567	864	763	62	54	50
15 Sucres.....	Etrang. de France	—	10	1.313	1.238	2	182	140
	France.....							
	Allemagne...		5		15	1		2
	Angleterre...							
	Belgique....		85	10	97	14	1	10
	U. S. A....		12		12	2		1
	Hollande...							
	Autres pays.		1.879	238	249	302	24	24
	Totaux...		1.991	1.561	1.611	321	207	177

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
16 Café.....	France.....	Q. M.						
	Allemagne...							
	Angleterre...							
	Belgique....							
	U. S. A....							
	Hollande...							
	Autres pays.		2	6	21	1	4	
	Totaux...		2	6	21	1	4	
17 Chocolat....	France.....	—	10	16	14	12	17	
	Allemagne...							
	Angleterre...							
	Belgique....							
	U. S. A....				2			
	Hollande...				1			
	Autres pays.							
	Totaux...		10	16	17	12	17	
18 Poivre.....	France.....	—				1		
	Allemagne...							
	Angleterre...		1	4	2	2	2	
	Belgique....							
	U. S. A....							
	Hollande...			1				
	Autres pays.							
	Totaux...		1	5	2	3	2	
19 Thé.....	France.....	—		1			1	
	Allemagne...							
	Angleterre...		2	3	3	5	3	
	Belgique....							
	U. S. A....							
	Hollande...				2	1		
	Autres pays.							
	Totaux...		2	4	5	6	4	
20 Tabacs en feuilles ou en côtes.....	France.....	—						
	Allemagne...							
	Angleterre...							
	Belgique....							
	U. S. A....		52	35	41	61	26	
	Hollande...							
	Autres pays.		136			24	1	
	Totaux...		188	35	41	85	27	
21 Tabacs fabriqués : Cigares et cigarettes.	Col. Franç.	—	170	262	235	355	350	
	France.....		4	3	21	13	11	
	Allemagne...							
	Angleterre...		4	4	5	22	28	
	Belgique....					1		
	U. S. A....			1	7		7	
	Hollande...					4		
	Autres pays.							
	Totaux...		178	240	267	395	396	
21 Tabacs fabriqués : Autres.	Col. Franç.	—						
	France.....		2	4	4	4	7	
	Allemagne...							
	Angleterre...							
	Belgique....							
	U. S. A....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux...		2	4	4	4	7	

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Huile fixe d'olive.	France	Q.M.	45	40	61	41	32	45
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..		8	4	4	8	3	3
	Totaux ..		53	44	65	49	35	48
Huile fixe d'arachide.	France	—	143	136	199	78	69	99
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux ..		143	136	199	78	69	99
Huiles fixes autres.	France	—	70	39	26	32	11	7
	Allemagne ..		35	10	7	16	3	2
	Angleterre ..		4			2		
	Belgique							
	U. S. A.			23	25	6	6	
	Hollande		67	14	3	22	5	1
	Autres pays ..							
	Totaux ..		176	86	61	72	25	16
Bois communs.	France	—	25	88	18	3	8	2
	Allemagne ..		406	326	584	44	30	57
	Angleterre ..		32	63	67	12	3	13
	Belgique			130	219	10	22	
	U. S. A.		146	37	306	10	3	27
	Hollande							
	Autres pays ..		1.265	977	4.082	122	93	381
	Totaux ..		1.874	1.621	5.276	191	147	502
Bois exotiques.	France	—						
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux ..							
Légumes frais	Guinée française	—						
	France		45	25	20	6	7	14
	Allemagne ..							
	Angleterre ..				1			1
	Belgique			125	221		10	10
	Hollande		5	37	61	1	3	2
	Autres pays ..		640	900	1.268	88	91	101
	Totaux ..		660	1.087	1.571	95	111	128
Légumes salés, confits ou conservés	Guinée française	—						
	France		69	36	43	58	32	37
	Allemagne ..							
	Angleterre ..		1		1	1	1	1
	Belgique		73	73	125	39	28	45
	U. S. A.		23	13	31	21	10	15
	Autres pays ..		36		1	18		
	Totaux ..		202	122	201	137	71	98

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
29 Vins ordinaires	Guinée française	HL.	5	76	106	1	23	27
	France		1.432	1.383	1.499	456	440	485
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	Hollande							
	Autres pays ..		772	763	299	212	210	77
	Totaux ..		2.209	2.222	1.904	669	673	585
30 Vins mousseux.	France	—	55	81	55	123	176	140
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande					1		
	Autres pays ..							
	Totaux ..		55	81	55	124	176	140
31 Vins de liqueur	Guinée française	—			11			7
	France		126	138	137	142	150	154
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande		15	17	28	22	24	39
	Totaux ..		141	155	176	164	175	200
32 Bières	France	—	19	77	114	7	18	23
	Allemagne ..		180	216	152	72	86	65
	Angleterre ..				1			1
	Belgique		30	151	33	12	61	12
	U. S. A.							
	Hollande		171	86	221	61	34	82
	Autres pays ..			5	29		2	11
	Totaux ..		400	535	550	155	200	194
33 Limonades	France	—	81	54	90	21	15	24
	Allemagne ..		5	14		1	3	
	Angleterre ..		1					
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux ..		93	68	90	22	18	24
34 Boissons distillées : Eaux de vie	France	—	4	3	8	22	21	27
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux ..		4	3	8	22	21	27
34 Boissons distillées : Rhums et Tafia.	Guinée française	—						
	France		23	37	68	58	100	74
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Totaux ..		23	37	68	58	100	74

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
34 Boissons distillées : Autres.	France	Hl. d'alcool pur		23	9	2	33	21
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux ..			23	9	2	33	21
34 Boissons distillées : Liqueurs	Colonies françaises	Hl. de liquide						
	France		145	137	183	134	120	152
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux ..		145	137	183	134	120	152
35 Eaux minérales naturelles et artificielles ..	France	Q.M.	170	452	277	47	59	69
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux ..		170	452	277	47	59	69
36 Briques et tuiles	France	—	312	142	876	19	4	32
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux ..		312	142	876	19	4	32
37 Ciment	France	—	19.045	29.904	19.818	552	658	336
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique		910	1.012	300	26	22	4
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..		2	3.625	10.428		79	249
	Totaux ..		19.957	34.541	30.446	578	759	649
38 Autres matériaux de construction	Colonies françaises	—		8			1	
	France		1.777	691	1.036	49	47	47
	Allemagne ..							
	Angleterre ..		145	107	44	4	4	2
	Belgique		272	499	700	5	10	9
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux ..		2.194	1.305	1.780	58	32	58
39 Huiles minérales : Brutes	France	—						
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux ..							

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
39 Huiles minérales : Raffinées	France	Q.M.			151			
	Allemagne ..							
	Angleterre ..				54			
	Belgique							
	U. S. A.		2.280	1.807	2.076	265	190	
	Hollande		15	544	12	5	71	
	Autres pays ..							
	Totaux ..		2.295	2.351	2.323	270	261	
39 Huiles minérales : Essences	France	—			133			
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.		5.172	3.239	4.664	887	353	
	Hollande				669			
	Autres pays ..		1	869	445		61	
	Totaux ..		5.173	4.108	5.881	887	414	
40 Mazout	France	—						
	Allemagne ..							
	Angleterre ..				50			
	Belgique		89	173	398	6	9	
	U. S. A.							
	Hollande			42	499		4	
	Autres pays ..							
	Totaux ..		89	215	947	6	10	
41 Huiles de graissage et autres huiles lourdes	France	—	270	40	16	22	12	
	Allemagne ..		26	4	1	3	3	
	Angleterre ..		43			4		
	Belgique		292	355	61	38	43	
	U. S. A.		494	775	966	423	150	
	Hollande							
	Autres pays ..		53		8	9		
	Totaux ..		1.178	1.174	1.052	199	208	
42 Houilles	France	—		6.207	46.000		163	
	Allemagne ..							
	Angleterre ..		5.320	6.419	50	166	158	
	Belgique				8.018			
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux ..		5.320	12.626	54.068	166	321	
43 Fonte brute	France	—			101			
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux ..				101			
44 Fer, acier en barres, tôles, fils, etc.	France	—	1.080	1.665	862	275	231	
	Allemagne ..				28			
	Angleterre ..		1.682	1.980	1.984	227	279	
	Belgique		42	1.069	1.751	4	106	
	U. S. A.							
	Hollande			28	3		3	
	Autres pays ..							
	Totaux ..		2.804	4.742	4.628	506	619	

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Chlorure de sodium (sel)	France	Q.M.	3	2.000	3.050	2	29	43
	Allemagne ..							
	Angleterre ..		9	8	13	2	1	2
	Belgique							
	U. S. A.				1			61
	Hollande				604			
	Autres pays ..		6.419	10.664	11.011	224	200	93
	Totaux		6.431	12.652	14.679	228	230	198
Quinine	France	Kilos	236	227	431	103	123	171
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		236	227	431	103	123	171
Carbure de calcium	France	Q.M.	179	157	234	32	24	33
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							6
	Autres pays ..							
	Totaux		179	157	234	32	24	39
Engrais azotés	France		148	164	1.361	18	19	128
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique			2.461	3.819		223	348
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..			50			3	
	Totaux		148	2.675	5.183	18	245	476
Sulfate de cuivre	France		1	1				
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique		5			1		
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		6	1		1		
Engrais phosphatés	France		1.046	1.466	406	41	102	59
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique		139	514	875	6	55	22
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..		5.893	14.970	7.940	178	257	194
	Totaux		7.078	16.650	8.321	225	414	275
Sels de potasse	France	Q.M.	14	4.459	2.372	6	279	316
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique		1.082	4.372	2.538	179	579	438
	U. S. A.		5			5		
	Hollande							
	Autres pays ..			20			2	
	Totaux		1.401	8.551	6.008	190	860	754

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
53 Sels de soude	France	—	41	13	12	11	3	2
	Allemagne ..		12			3		
	Angleterre ..							
	Belgique		12			3		
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		65	13	12	17	3	2
54 Teintures préparées	France	—	60	153		47	113	1
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		60	153		47	113	1
55 Couleurs Encre	France	—	9	14	14	6	13	14
	Allemagne ..							
	Angleterre ..		3	1		1	1	
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		12	15	14	7	14	14
55 Couleurs : Autres	France	—	613	426	457	159	238	244
	Allemagne ..					2		
	Angleterre ..		22	10	9	5	2	3
	Belgique		8		12	3		5
	U. S. A.							
	Japon			1	3		1	3
	Autres pays ..							
	Totaux		643	437	481	169	241	255
56 Parfumeries de toutes sortes	France	—	27	65	53	82	227	207
	Allemagne ..				1			1
	Angleterre ..		1	1	8	2	2	4
	Japon					1		3
	U. S. A.				5			
	Hollande				4			3
	Autres pays ..				4			3
	Totaux		28	66	75	85	229	224
57 Savons autres que de parfumerie	France	—	315	566	565	95	156	120
	Allemagne ..							
	Angleterre ..		1					
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		316	566	565	95	156	120
58 Médicaments composés : Eaux distillées alcooliques	France	Q.M.	1	1	1	8	6	4
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		4	1	1	8	6	4

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
58 Médicaments composés : Autres.....	France.....	—	58	61	146	180	231	426
	Allemagne..			2	2	1	7	6
	Angleterre..					1		
	Belgique....					1		
	U. S. A.....					1		
	Hollande....							
	Autres pays..							
Totaux ..			58	63	148	183	238	432
59 Poteries....	Colonies françaises	—						
	France.....		76	5	56	12	4	14
	Allemagne..		12	2		4	2	
	Angleterre..		1		1			2
	Belgique....				9			1
	Hollande....				1			1
	Autres pays..		2	1				
Totaux ..			91	8	67	16	6	18
60 Faïences de toutes sortes	France.....	—	28	7	37	14	4	18
	Allemagne..		2	11	51	1	3	13
	Angleterre..				1			
	Belgique....			1				
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays..		18	2	6	7		2
Totaux...			48	21	95	22	7	33
61 Porcelaines de toutes sortes	France.....	—	46	10	9	38	8	7
	Allemagne..		2	3	9	1	2	5
	Angleterre..			3	1		2	
	Belgique....				1			
	U. S. A.....							
	Japon.....			1	1		1	1
	Autres pays..		1					1
Totaux ..			49	17	22	39	13	14
62 Verres et cristaux....	France.....	—	192	363	438	100	132	119
	Allemagne..		17	12	51	18	8	34
	Angleterre..		3	6	17	1	7	8
	Belgique....		20	49	57	11	9	20
	U. S. A.....				32		2	11
	Japon.....							
	Autres pays..		16	10	20	21	3	5
Totaux ..			248	410	615	151	161	197
63 Ficelles, fils polis, cordages.....	France.....	—		38	120	2	24	53
	Allemagne..		1			5		
	Angleterre..		2	6		13	3	
	Belgique....		1	18	75	2	21	27
	U. S. A.....							
	Hollande....			154	31		57	11
	Autres pays..			14			6	
Totaux...			7	260	226	22	111	91
64 Fils de coton	France.....	Q.M.	29	41	52	65	75	93
	Allemagne..			6			9	
	Angleterre..		35	39	86	63	81	110
	Belgique....		8	7	36	20	17	57
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays..		13	6		26	10	1
Totaux ..			85	99	174	174	195	261

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantité			Valeurs (en milliers de francs)	
			1932	1933	1934	1932	1933
65 Ficelles et cordages...	France.....	—	172	121	61	90	58
	Allemagne..		48	43	77	17	13
	Angleterre..		31	168	50	18	56
	Belgique....						
	U. S. A.....				5		
	Hollande....						
	Autres pays..						
Totaux ..			251	332	196	125	127
66 Tissus de jute, y compris les sacs.....	Colonies françaises	—					
	France.....		144	246	220	101	80
	Allemagne..			1			1
	Angleterre..		381	847	255	108	223
	Belgique....		140	206	153	56	73
	Hollande....				2		
	Autres pays..		208	512	406	105	182
Totaux ..			966	1.812	1.036	373	559
67 Tissus de coton : Pans, unis, croisés, coutils.....	Colonies françaises	—					
	France.....		65	203	103	406	310
	Allemagne..		297	719	1.229	553	1.541
	Angleterre..		33	25	7	64	17
	Belgique....		3.903	2.401	3.490	6.286	5.708
	Japon.....		41	65	11	80	123
	U. S. A.....			382	902		398
67 Tissus de coton : Cou-vertures communes.....	Hollande....		59	24	8	140	69
	Sierra-Leone				5		
	Autres pays..		161	111	107	656	436
Totaux ..			4.559	3.939	5.862	7.885	8.632
67 Tissus de coton : Bon-nerie.....	France.....	—			17		
	Allemagne..				20		
	Angleterre..				6		
	Belgique....						
	U. S. A.....				39		
	Hollande....						
	Autres pays..						
Totaux ..					82		
67 Tissus de coton : Cou-vertures.....	France.....	—	7	40	1	4	8
	Allemagne..		1	13		1	14
	Angleterre..			1			1
	Belgique....		21	28		92	23
	U. S. A.....						
	Hollande....		58	131		67	140
	Autres pays..						
Totaux ..			87	183	1	94	186
67 Tissus de coton : Bon-nerie.....	France.....	—	4	4	9	37	33
	Allemagne..			1		1	8
	Angleterre..		1		1	4	2
	Belgique....		1			4	
	Japon.....			30	33		58
	U. S. A.....						
	Sierra-Leone				1		
67 Tissus de coton : Passe-menterie.....	Autres pays..		17	1	1	39	4
	Totaux ..		23	36	45	86	105
67 Tissus de coton : Passe-menterie.....	France.....	—	3	4	9	17	19
	Allemagne..						
	Angleterre..		1			5	
	Belgique....						
	U. S. A.....						
	Hollande....		1			1	
	Autres pays..						
Totaux ..			5	4	9	23	19

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Tissus de laine	France	Q.M.	6	14	25	32	73	123
	Allemagne..		7	12	13	52	84	69
	Angleterre..		3	4	10	45	17	53
	Belgique....		1		2	7		7
	Japon.....						1	
	U. S. A.....				1			4
	Sierra-Leone							1
	Autres pays.		4	1	10	35	7	50
	Totaux ..		21	31	61	144	182	307
Tissus de soie et de bourre de soie	France	—	2	1		22	16	4
	Allemagne..					4	1	
	Angleterre..							
	Belgique....							2
	Japon.....				1			5
	Sierra-Leone		2			18	2	1
	Autres pays.							
	Totaux ..		4	1	1	44	19	12
Tissus de soie artificielle..	France	—	7	6	7	106	84	105
	Allemagne..		2	1	1	29	3	6
	Angleterre..		1			7		
	Belgique....							
	Japon.....			6	56		36	190
	Hollande....						2	
	Autres pays.		1	3		6	11	3
	Totaux ..		11	16	64	148	136	304
Vêtements et lingerie..	France	—	58	33	28	301	202	151
	Allemagne..		8	5	3	48	29	15
	Angleterre..		3	8	1	15	9	4
	Belgique....		1			3	3	
	U. S. A.....				1			2
	Sierra-Leone			18	35		43	106
	Japon.....			4	5	43	11	16
	Autres pays.		8					
	Totaux ..		78	68	73	410	299	295
Papier et ses applications.	Colonies Franç.	—	5	16	14	4	40	12
	France		644	934	2.257	362	432	331
	Allemagne..		24	1.077	4	10	166	2
	Angleterre..		2	17	13	3	7	6
	Belgique....		499	96	35	143	27	10
	Japon.....				12			5
	Hollande....		392	1.809	36	116	372	2
	Autres pays.		98	2.498	4.197	25	402	542
	Totaux ..		1.664	6.447	6.562	663	1.416	910
Peaux et pelleteries préparées..	France	—	5	8	7	16	16	10
	Allemagne..		2	1		3	3	
	Angleterre..		3	1	4	8	2	5
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays.			1			1	
	Totaux ..		10	12	11	27	24	15
Chaussures ..	France	—	16	21	10	88	90	51
	Allemagne..					2		
	Angleterre..		2	1	1	11	4	9
	Belgique....						2	
	U. S. A.....			1			1	
	Japon.....							1
	Autres pays.		8	3	2	19	7	5
	Totaux ..		26	26	13	120	104	66

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
75 Autres ouvrages en peau	France	Q.M.	4	18	5	15	45	17
	Allemagne..			2			2	1
	Angleterre..				1	1		2
	Belgique....							
	U. S. A.....				1			
	Japon.....							1
	Autres pays.							
	Totaux ..		4	20	7	17	47	21
76 Orfèvrerie et bijouterie..	France	—				3	4	7
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....						1	
	Autres pays.							
	Totaux ..					3	5	7
77 Horlogerie..	France	—		1	1	2	10	5
	Allemagne..				1		2	2
	Angleterre..							
	Belgique....							1
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays.							
	Totaux ..			1	2	2	12	8
78 Machines à vapeur et machines motrices..	France	Nbre Q.M.	37	49	23	93	55	36
	Angleterre..							
	Autres pays.							
	Totaux ..		37	49	23	93	55	36
79 Machines agricoles, y compris les tracteurs ..	France	Nbre Q.M.	30	6	1	24	63	127
	Allemagne..		4			1		
	Angleterre..							
	Belgique....		87			22		
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays.		1			1		
	Totaux ..		122	6	1	48	63	127
80 Machines et appareils électriques..	France	Q.M.	143	7	11	336	7	29
	Allemagne..							
	Angleterre..					1		
	Belgique....							
	U. S. A.....			1			6	1
	Hollande....				1			2
	Autres pays.							
	Totaux ..		143	8	12	337	13	32

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
81 Autres machines et mécaniques....	France.....	Q.M.	279	1.094	284	586	1.059	370
	Allemagne..		237	204	2	167	128	6
	Angleterre..		24	3	3	63	6	4
	Belgique....				15			25
	U. S. A.....		3	11	10	40	19	50
	Hollande....			2	2		5	5
	Autres pays..			2	1		3	1
	Totaux...		544	1.316	317	856	1.250	461
82 Outils emmanchés ou non.....	France.....	—	321	578	114	105	210	96
	Allemagne..		18	36	9	14	16	6
	Angleterre..			1	1	1		1
	Belgique....		3	95	93		16	25
	U. S. A.....			14			29	
	Sierra-Leone				6			5
	Autres pays..		3	2		2	5	1
	Totaux...		345	666	223	117	276	184
83 Coutellerie..	France.....	—	1	1	3	7	7	16
	Allemagne..		9	27	41	10	24	34
	Angleterre..						2	1
	Belgique....				14			5
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays..				1			1
	Totaux...		10	28	59	17	33	57
84 Articles de ménage....	France.....	—	547	685	235	344	261	104
	Allemagne..		117	121	244	78	88	153
	Angleterre..		143	467	709	50	190	219
	Belgique....		17	18	44	3	7	20
	U. S. A.....		1	64	271	2	30	74
	Hollande....		5	6	6	3	5	2
	Japon.....			6	120		2	33
	Sierra-Leone				6			4
	Autres pays..		21	45	72	17	23	52
	Totaux...		821	1.412	1.707	497	609	661
85 Autres ouvrages en métaux....	France.....	—	4.233	1.190	2.699	1.224	503	869
	Allemagne..		90	84	141	24	46	88
	Angleterre..		93	125	361	27	37	61
	Belgique....		133	192	423	19	38	54
	U. S. A.....		1.190	401	444	202	77	291
	Hollande....		21	2	4	9		5
	Autres pays..		31	3.271	482	12	202	89
	Totaux...		5.991	5.265	4.554	1.517	903	1.397
86 Armes, poudres et munitions.....	France.....	—	299	56	105	316	70	130
	Allemagne..							
	Angleterre..		6	7	10	6	7	9
	Belgique....		80	25	97	67	27	70
	U. S. A.....					1		
	Hollande....							
	Autres pays..							
	Totaux...		385	88	212	390	104	209
87 Meubles....	France.....	—	79	67	92	37	33	48
	Allemagne..		4	2	4	4	9	3
	Angleterre..		18	13	47	7	4	12
	Belgique....		2	1		1	1	
	U. S. A.....		5			5		
	Hollande....							
	Autres pays..		11	9	3	6	5	2
	Totaux...		119	92	146	60	45	65

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)	
			1932	1933	1934	1932	1933
88 Futailles vides en bois, montées ou non montées, cerclées.....	France.....	Q.M.			8		
	Allemagne..		65		2		
	Angleterre..		130	52	137	4	3
	Belgique....					8	
	U. S. A.....						
	Hollande....						
	Autres pays..						
	Totaux...		195	52	147	12	3
89 Autres ouvrages en bois.....	France.....	—	329	106	123	90	26
	Allemagne..		232	888	21	22	58
	Angleterre..		1	3	3	2	3
	Belgique....				1		
	U. S. A.....				1		
	Japon.....			1			1
	Sierra-Leone				1		
	Autres pays..		1.409	4.792	9	121	254
	Totaux...		1.971	5.790	158	235	342
90 Instruments de musique.	Cuies françaises	—					
	France.....		2	6	8	14	30
	Allemagne..		1	1	1	4	6
	Angleterre..		5	6	6	18	23
	Belgique....						
	U. S. A.....		2			4	
	Japon.....				4		
	Autres pays..		1	1	1	2	4
	Totaux...		11	14	20	42	63
91 Ouvrages de sparterie et de vannerie.	France.....	—	12	11	1	19	11
	Allemagne..						
	Angleterre..						
	U. S. A.....						2
	Japon.....			3	8		1
	Sierra-Leone				3		
	Autres pays..		6	2	15	5	1
	Totaux...		18	16	27	24	14
92 Voitures pour voies ferrées	France.....	Nbre					
	Allemagne..	Q.M.	74		152	17	
	Angleterre..						
	Totaux...		74		152	17	
93 Motocyclettes et pièces détachées.....	France.....	Nbre	7	3	2		
	Allemagne..	Q.M.	10	6	6	26	24
	Angleterre..						
	Belgique....						
	U. S. A.....		1				
	Hollande....		1			2	
	Autres pays..						
	Totaux...		8	3	2		
			11	6	6	28	24

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Vélocipèdes et pièces détachées...	France.....	Nbre	124	150	214			
	Allemagne..	Q.M.	26	41	55	73	96	117
	Angleterre..			21	6			1
				5	2		6	2
	Belgique....			6				
				2			2	
	Japon.....				2			
	Totaux...		124	171	222	73	104	120
			26	48	57			
Voitures automobiles, camions...	France.....			5	14			
	U. S. A.....			83	270		71	273
	Angleterre..				26			244
					370			
	Totaux...			5	40			
				83	640		71	517
Voitures automobiles, de tourisme.	France.....	Nbre	11	16	34			
	Allemagne..	Q.M.	156	244	412	185	305	537
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....		1	1	3			
			15	12	47	17	4	33
	Hollande....							
	Autres pays.							
	Totaux...		12	17	37			
			171	256	459	202	309	570
Accessoires et pièces détachées d'automobiles...	France.....	Q.M.	36	39	25	95	64	70
	Allemagne..							
	Angleterre..				1			2
	Belgique....		5	4		8	6	1
	U. S. A.....		10	12	74	19	18	66
	Hollande....							
	Autres pays.		1			3	1	
	Totaux...		52	55	100	125	89	139
Embarcations.....	France.....	Tonneaux de jauge	18	6		150	125	
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Autres pays.							
	Totaux...		18	6		150	125	
Ouvrages en caoutchouc : Enveloppes pour vélos...	France.....	Q.M.		9	4		17	9
	Allemagne..							
	Angleterre..			7	4		8	4
	Belgique....							
	R. S. S.....				1			
	Japon.....				5			3
	Autres pays.							
	Totaux...			16	14		25	16

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
98 Ouvrages en caoutchouc : Enveloppes pour motos.	France.....	Q.M.		2	1		5	2
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays.							
	Totaux...			2	1		5	2
98 Ouvrages en caoutchouc : Enveloppes pour autos.	France.....		86	111	116	198	223	199
	Allemagne..							
	Angleterre..			2	1			4
	Belgique....			1	8		2	14
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays.				5			8
	Totaux...		86	112	131	199	215	225
98 Ouvrages en caoutchouc : Chapes.....	France.....							
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays.							
	Totaux...							
98 Ouvrages en caoutchouc : Chambres à air pour vélos.	France.....			2	3		5	5
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Japon.....				3			2
	Autres pays.							
	Totaux...			2	6		5	7
98 Ouvrages en caoutchouc : Chambres à air pour autos.	France.....		14	21	18	33	26	28
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....		5	1	1	10	1	2
	U. S. A.....		4			8		1
	Hollande....							
	Autres pays.							
	Totaux...		23	22	19	51	27	31
98 Ouvrages en caoutchouc : Autres ouvrages en caoutchouc.....	France.....		37	30	16	87	93	61
	Allemagne..			1	7		2	4
	Angleterre..		8	6	11	28	20	25
	Belgique....		9		1	10	2	3
	U. S. A.....							
	Japon.....			159	469		117	185
	Hollande....						1	
	Autres pays.		44		9	54		5
	Totaux...		98	196	513	179	235	283
99 Tabletterie..	France.....					1	1	1
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays.							
	Totaux...					1	1	1

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
100 Brosserie...	France	Q.M.	6	6	5	17	17	
	Allemagne...						1	
	Angleterre...						2	
	Belgique...			1				
	Japon...							
	Hollande...							
	Autres pays...							
	Totaux...		6	7	5	17	20	
101 Allumettes.	Cibles françaises	1.000 btes						
	France	Q.M.		14			2	
	Allemagne...		29	65	108	3	4	6
	Angleterre...		14	216		1	17	
	Belgique...		1	33				
	U. S. A....							
	Hollande...			36			2	
	Autres pays...		1.456	1.254	1.259	88	76	71
	Totaux...		204	185	177			
			1.499	1.585	1.367	92	103	77
102 Bimbelote-rie.....	Cibles françaises	Q.M.			1			1
	France		15	27	56	61	91	190
	Allemagne...		2	3	7	3	8	12
	Angleterre...		5	2	10	13	7	27
	Belgique...							
	U. S. A....		2		1	3		2
	Hollande...							
	Japon...			3	10		4	14
	Sierra-Leone				5			6
	Autres pays...		40	16	9	54	29	27
	Totaux...		64	51	99	134	139	279

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
103 Colis pos-taux.....	Cibles françaises	Nbre Q.M.		11	53			
	France		2.293	2.188	932			1
	Allemagne...		145	109	40	892	381	
	Angleterre...		29	9	29			
	Belgique....		1		1	10	1	
	U. S. A....		61	10	46			
	Hollande...		3		2	24	1	
	Autres pays...		11		3			
	Totaux...		43	29	28			
			1	1	1	7	3	
			2		4			
			149	19	51			
			6	1	3	36	2	
			3.288	2.261	1.146			
			157	111	50	974	389	
104 Autres arti-cles.....	Cibles françaises	Q.M.			33	7	49	
	France				15.217	1.746	1.520	1
	Allemagne...				57	7	50	
	Angleterre...				19	549	123	
	Belgique....				1.232	435	484	
	U. S. A....				41	10	8	
	Hollande...				45	29	26	
	Japon...				1.279		5	
	Sierra-Leone				19			
	Autres pays...				19	254	258	
	Totaux...				20.961	3.037	2.493	2
105 Conserves de tomate...	France.....			41	2		4	
	Belgique....							
	Autres pays...			174	276		50	
	Totaux...			185	278		54	
106 Avions....	France	Nbre						
	Autres pays...							
	Totaux...							
Total général des importations.....						28.136	29.845	30.1

Tableau C. — Exportations (Commerce Spécial pendant les 6 premiers mois 1934)

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Chevaux ...	France ...	Têtes						
	Allemagne...							
	Angleterre...							
	Belgique...							
	U. S. A.							
	Sierra-Leone				9			2
	Autres pays.		3	6		2	3	
	Totaux ..		3	6	9	2	3	2
... nes	France ...	Têtes Q.M.						
	Allemagne...							
	Autres pays.		2	1				
	Totaux ..		2	1				
Bœufs	France ...	Tête Q.M.			789			
	Sierra-Leone				1.275			70
	Autres pays.		2.779	1.692	12	398	169	2
	Totaux ..		3.867	2.731	20			72
			3.867	2.731	1.295	398		
Moutons ...	France ...	Têtes Q.M.			2.244			41
	Sierra-Leone				480			
	Autres pays.		7.476	3.712	13	180	66	1
	Totaux ..		1.723	734	2.257			42
			1.723	734	483	180	36	
Chèvres ...	France ...	Tête Q.M.			334			5
	Sierra-Leone				67			
	Autres pays.		1.729	578	4	33	6	
	Totaux ..		346	127	67			5
			1.729	578	338	33	6	
Peaux de bœufs	France ...	Q.M.	2.514	4.469	3.542	4.508	1.251	1.062
	Allemagne...							
	Angleterre...							
	Belgique...							
	Sierra-Leone				1			
	Autres pays.		6	3		4	1	
	Totaux ..		2.520	4.472	3.543	4.512	1.252	1.062
Peaux de moutons et de chèvres...	France ...	—	72	96	73	43	23	18
	Allemagne...							
	Angleterre...		41			25		
	Belgique...							
	U. S. A.							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux ..		113	96	73	68	23	18
9 Cire brute et clarifiée...	France ...	—	295	290	552	152	93	225
	Allemagne...		252	154	257	189	92	129
	Angleterre...		362	528	313	272	317	156
	Sierra-Leone							
	U. S. A.		79			59		
	Hollande...		47		11	35		5
	Autres pays.			5			3	
	Totaux ..		1.035	997	1.433	707	505	545
11 Bananes...	Colles françaises	Q.M.	6.413	10.676	15.520	641	917	1.345
	France...		40.304	66.317	96.184	4.030	6.094	8.664
	Allemagne...							
	Angleterre...							
	Belgique...							
	Hollande...							
	Autres pays.		8.617	8.065	5.994	862	670	522
	Totaux ..		55.334	85.058	117.698	5.533	7.681	10.531
12 Arachides en coques	France...	—						
	Allemagne...							
	Angleterre...							
	Belgique...							
	U. S. A.							
	Sierra-Leone				13			
	Autres pays.		789	347	103	63	21	7
	Totaux ..		789	347	116	63	21	8
13 Arachides décortiquées	France...	—	313			15		
	Allemagne...							
	Angleterre...							
	Belgique...							
	U. S. A.							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux ..		313			15		
14 Amandes de karité.....	France...	—						
	Allemagne...							
	Angleterre...							
	Belgique...							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux ..							
15 Sésame.....	France...	—		51	2.416		4	181
	Allemagne...			940			70	
	Angleterre...				523			39
	Belgique...							
	Hollande...		4.554	2.526		455	189	
	Autres pays.							
	Totaux ..		4.554	3.517	2.939	455	263	220
16 Amandes de palme.....	France...	—	2.873	445	4.430	162	20	136
	Allemagne...		16.793	41.852	40.730	1.042	555	1.485
	Angleterre...							
	Belgique...			2.000			90	
	Sierra-Leone				3.423			342
	Hollande...		12.350	18.251		706	901	
	Autres pays.		5.081	10.345		301	1.035	
	Totaux ..		37.097	42.866	48.583	2.214	2.604	1.963

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
29 Graines de ricin.....	France..... Allemagne... Angleterre... Belgique... U. S. A..... Hollande... Autres pays..	—						
	Totaux ..							
21 Tabacs en feuilles.....	France..... Allemagne... Angleterre... Belgique... U. S. A..... Sierra-Leone Autres pays..	—						
	Totaux ..		1 100	251	315	1 018	116	164
22 Piments.....	Cotes françaises France..... Allemagne... Angleterre... Belgique... U. S. A..... Sierra-Leone Autres pays..	—	75 640 137 31 24	133 405 113 21 73	188 71 53 55 193 26 110	26 224 48 11 9	39 118 33 6 17	56 21 16 17 58 7 33
	Totaux ..		907	745	696	318	213	208
24 Poivre de Guinée.....	Cotes françaises France..... Angleterre... Belgique... U. S. A..... Hollande... Autres pays..	0.M.	1					
	Totaux ..		1					
25 Huile de palme.....	France..... Allemagne... Angleterre... Belgique... Sierra-Leone Hollande... Autres pays..	—	118 247 145	363 152		11 19 9	26 15	48
	Totaux ..		510	515	176	39	41	48
26 Gomme copal.....	France..... Allemagne... Angleterre... Belgique... U. S. A..... Hollande... Autres pays..	—	295	183	511	279	150	307
	Totaux ..		295	183	511	279	150	307
31 Caoutchouc.....	France..... Allemagne... Angleterre... Belgique... U. S. A..... Hollande... Autres pays..	—	1 378 12	923 110	1 413 110	413 2	186 16	215 46
	Totaux ..		1 378	935	1 541	413	188	234

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
32 Acajou.....	France..... Autres pays..	—						
	Totaux ..							
33 Bois communs.....	Cotes françaises France..... Belgique... Autres pays..	—		4 182 6				
	Totaux ..			310	188		2	2
34 Coton.....	France..... Allemagne... Angleterre... Belgique... U. S. A..... Hollande... Autres pays..	—						
	Totaux ..			2				
36 Sisal.....	France..... Allemagne... Angleterre... Belgique... Hollande... U. S. A..... Autres pays..	—			129			
	Totaux ..				1 038			
37 Or.....	France..... Allemagne... Angleterre... Belgique... U. S. A..... Hollande... Autres pays..	Gr.	731 420	620 175	1 120 661	9 186	8 043	14 141
	Totaux ..		731 420	620 175	1 120 661	9 186	8 043	14 141
38 Sel marin ou gemme.....	France..... Allemagne... Angleterre... Belgique... U. S. A..... Sierra-Leone Autres pays..	0.M.						
	Totaux ..		20	29	46	2		
39 Noix de colas.....	Cotes françaises France..... Allemagne... Angleterre... Belgique... Hollande... Autres pays..	—	20 201	48 196	23 430	8 87	5 47	
	Totaux ..		1 094	744	115	480	461	1
40 Ananas.....	Cotes françaises France..... Allemagne... Angleterre... Belgique... Hollande... Autres pays..	—	68 330	35 241	16 136	12 59	6 43	
	Totaux ..		125	70	17	23	13	
	Totaux ..		523	346	169	94	62	

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Indigo.....	Cotes françaises	Q.M.						
	France.....							
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	Sierra-Leone							
	Autres pays..		914	668	125	75	68	18
	Totaux.....		914	668	850	75	68	73
Beurre de carité.....	France.....							
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays..		67	1		15		
	Totaux.....		67	1		51		
Riz.....	Cotes françaises	Q.M.						
	France.....			10			1	
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays..			1	12			1
	Totaux.....			11	12		1	1
Peaux d'animaux sauvages.....	France.....		8	5	2	13	15	8
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays..							
	Totaux.....		8	5	2	13	15	8
45 Café.....	Cotes françaises							
	France.....		85	448	43	38	220	22
	Allemagne..				410			205
	Angleterre..							
	Belgique....							
	Hollande....							
	Autres pays..							
	Totaux.....		85	448	453	38	220	205
46 Essence d'orange d'oranges...	Cotes françaises							
	France.....		327	550	1,023	344	442	773
	Allemagne..				3			3
	Angleterre..		19	37	150	15	21	59
	U. S. A.....				15			10
	Hollande....			10			6	
	Autres pays..							
	Totaux.....		346	597	1,191	359	469	845
47 Miel.....	Cotes françaises							
	France.....							
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays..							
	Totaux.....							
49 Autres produits.....	Cotes françaises							
	France.....		1 931	11 315	3 754	927	1 196	984
	Angleterre..		1	23		1	3	
	Belgique....			5	62		5	3
	Sierra-Leone				239			78
	Hollande....			26			5	
	Autres pays..		398	926	116	547	445	44
	Totaux.....		2 330	12 295	4 172	875	1 354	544
TOTAUX DES EXPORTATIONS ..						24 474	24 647	31 826

Tableau D. — État des principaux fournisseurs et clients (Commerce Spécial des 6 premiers mois)

PRINCIPAUX FOURNISSEURS	Valeurs en milliers de francs des importations de la période correspondante des trois dernières années			PRINCIPAUX CLIENTS	Valeurs en milliers de francs des exportations de la période correspondante des trois dernières années		
	1932	1933	1934		1932	1933	1934
France	12 528	13 255	14 190	France	16 612	17 822	26 464
Colonies françaises	476	725	642	Colonies françaises	687	967	1 436
Allemagne	639	923	710	Allemagne	1 231	719	1 649
Angleterre	7 892	7 107	6 160	Angleterre	659	594	578
Belgique	1 308	2 102	2 015	Belgique	11	101	52
U. S. A.	1 748	998	1 572	U. S. A.	59	"	66
Hollande	444	735	226	Hollande	1 196	1 101	49
Japon	"	667	1 478	Japon	"	"	"
Autres pays	3 101	3 331	3 476	Siera Leone	"	"	748
Siera Leone	"	"	211	Autres pays	1 019	2 813	778
Totaux	28 136	29 845	30 680	Totaux	24 474	24 047	31 820

Tableau E. — Mouvement général de la navigation de la Guinée, par Pavillons (6 premiers mois 1934-1933) (Entrées)

PAVILLONS		NAVIRES ENTRÉS				MARCHANDISES DÉBARQUÉES			
		Nombre		Jauge (Tonneaux)		Quantités (Q. M.)		Valeurs (Milliers de francs)	
		1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933
Français long-cours	Vapeurs	104	80	376 050	319 490	132 425	104 840	16 011	25 663
	Voiliers	22	35	155	207	324	121	20	104
Français autres	Vapeurs	44	42	2 796	2 664	5 409	9 469	575	1 159
	Voiliers	2 237	2 300	28 195	26 736	34 718	80 086	5 666	8 537
Anglais long-cours	Vapeurs	23	27	65 570	61 512	12 885	12 980	3 381	5 518
	Voiliers	"	"	"	"	"	"	"	"
Anglais autres : Voiliers		31	26	2 167	1 290	10 845	17 619	1 557	628
Allemands long-cours : Vapeurs		8	8	17 429	18 437	5 527	6 800	835	3 480
Italiens long-cours : Vapeurs		14	8	48 343	25 052	19 702	7 850	1 501	744
Hollandais long-cours : Vapeurs		4	3	8 449	8 011	1 568	750	481	616
Américains long-cours : Vapeurs		6	7	19 702	22 079	9 031	7 680	1 500	9 760
	Voiliers	"	1	"	98	"	600	"	40
Scandinaves long-cours : Vapeurs		17	15	95 180	"	28 078	8 530	3 485	912
	Voilier	34	"	186	"	1 301	"	62	"
Totaux		2 544	2 552	594 222	505 390	311 808	247 325	35 074	50 164

Tableau E bis. — Mouvement général de la navigation de la Guinée, par Pavillons (6 premiers mois 1934-1933) (Sorties)

PAVILLONS		NAVIRES SORTIS				MARCHANDISES EMBARQUÉES			
		Nombre		Jauge (Tonneaux)		Quantités (Q. M.)		Valeurs (Milliers de francs)	
		1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933
Français long-cours	Vapeurs	104	80	369 605	319 490	106 185	75 970	11 914	12 896
	Voiliers	22	39	150	229	508	136	21	12
Français autres	Vapeurs	39	40	2 554	2 394	9 421	6 783	703	669
	Voiliers	2 272	2 264	29 158	26 924	30 567	33 681	5 400	6 447
Anglais long-cours	Vapeurs	23	27	59 569	61 512	30 900	23 990	2 041	5 622
	Voiliers	"	"	"	"	"	"	"	"
Anglais autres : Voiliers		32	24	2 269	1 181	8 168	4 646	1 553	872
Allemands long-cours : Vapeurs		8	8	17 429	18 437	10 978	1 310	42	316
Italiens long-cours : Vapeurs		14	8	45 343	25 052	"	1 050	"	46
Hollandais long-cours : Vapeurs		4	3	8 449	8 011	47	1 210	9	18
Américains long-cours : Vapeurs		6	7	19 620	22 079	"	"	"	1
	Voiliers	"	1	"	98	"	300	"	"
Scandinaves long-cours : Vapeurs		19	15	29 392	18 007	30 203	33 570	3 228	3 846
Portugais long-cours : Voiliers		29	"	171	"	182	"	1	"
Totaux		2 572	2 516	583 709	503 414	227 159	182 346	24 912	30 745

Tableau F. — Mouvement général de la navigation de la Guinée, par Ports (Entrées)
(6 premiers mois 1934 et 1933)

PORTS		NAVIRES ENTRÉS				MARCHANDISES DÉBARQUÉES			
		Nombre		Jauge (Tonneaux)		Quantités (Q. M.)		Valeurs (Milliers de francs)	
		1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933
Conakry long-cours.	Vapeurs	176	148	560 723	474 345	209 211	149 430	27 194	39 693
	Voiliers	2	1	114	98	650	600	30	40
Conakry autres.	Vapeurs	40	37	2 468	2 215	4 089	9 162	379	964
	Voiliers	2 101	2 066	26 138	23 564	89 544	80 364	5 198	6 726
Victoria	Vapeurs	4	5	338	449	1 319	307	196	195
	Voiliers	91	75	2 798	2 739	5 200	5 743	1 791	1 970
Victoria autres.	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	"	"	"	"	"	"	"	"
Matakong	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	"	"	"	"	"	"	"	"
Benty	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	102	102	1 501	1 257	908	653	97	226
Farmoréah	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	350
	Voiliers	28	54	602	723	890	1 066	279	"
Totaux.		2 544	2 552	594 222	505 390	311 808	247 325	35 074	50 164

Tableau F bis. — Mouvement général de la navigation de la Guinée, par Ports (Sorties)
(6 premiers mois 1934 et 1933)

PORTS		NAVIRES SORTIS				MARCHANDISES EMBARQUÉES			
		Navires		Jauge (Tonneaux)		Quantités (Q. M.)		Valeurs (Milliers de francs)	
		1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933
Conakry, long-cours.	Vapeurs	178	148	549 407	472 588	178 313	136 800	17 234	22 744
	Voiliers	2	1	114	98	482	300	6	1
Conakry, autres.	Vapeurs	35	35	2 226	2 006	7 849	4 556	547	252
	Voiliers	2 130	2 033	27 204	23 333	16 339	16 085	5 234	5 120
Victoria	Vapeurs	4	5	328	388	1 572	2 227	156	417
	Voiliers	89	74	2 769	3 000	15 372	17 851	1 227	1 438
Victoria autres.	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	"	"	"	"	"	"	"	"
Matakong	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	"	"	"	"	"	"	"	"
Benty	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	106	166	1 059	1 228	3 213	644	187	368
Farmoréah	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	28	54	602	723	4 014	3 883	323	405
Totaux.		2 572	2 516	583 709	503 414	227 159	182 346	24 912	30 745

Tableau G. — Transit
(6 premiers mois 1932, 1933 et 1934).

QUANTITÉS (Tonnes métriques)			VALEURS (Milliers de francs)		
1932	1933	1934	1932	1933	1934
6	7	"	43	23	"

Tableau H. — Transbordements
(6 premiers mois 1932, 1933 et 1934).

QUANTITÉS (Tonnes métriques)			VALEURS (Milliers de francs)		
1932	1933	1934	1932	1933	1934
8	5	"	37	26	3

Tableau I. — Recettes douanières (6 premiers mois 1934)

NATURE DES DROITS	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES			RECouvreMENTS OPÉRÉS		
	1932	1933	1934	1932	1933	1934
Importation.....	2.600.000	2.650.000	3.250.000	2.600.540 98	3.023.066 41	3.421.119 16
Douane.....	1.175.000	1.400.000	3.000.000	1.594.091 73	3.361.404 89	3.871.092 62
Exportation.....	560.000	650.000	750.000	495.271 14	470.477 32	186.813 96
Surtaxe indirecte.....	12.500	10.000	10.000	8.145 26	12.824 57	11.252 03
Amendes et confiscations ventes.....	12.500	1.000	1.500	20.446 89	12.139 70	21.713 81
Navigations.....	2.500	2.500	2.500	3.557 75	2.936 75	3.964 50
Magasinage.....	4.000	4.000	5.000	20.094 17	24.021 20	23.906 69
Plombage.....	"	"	"	"	3 "	"
Statistique.....	48.500	72.500	225.000	118.184 80	421.809 "	501.423 "
Consommation intér. sur les sels.....	75.000	62.500	40.000	30.665 45	63.266 "	73.802 44
Totaux.....	4.500.000	4.852.500	7.284.000	4.890.998 17	7.391.888 84	8.115.088 8

Tableau J. — Commerce spécial de la Guinée avec l'Afrique du Nord (6 premiers mois 1932)

ARTICLES IMPORTÉS	QUANTITÉS (Quintaux métriques)			VALEURS (Francs)		
	Algérie	Tunisie	Maroc	Algérie	Tunisie	Maroc
<i>1° Importations</i>						
Tabac fabriqué (cigares cigarettes).....	170	"	"	354.546	"	"
Crin végétal.....	19	"	53	2.434	"	3.242
Vins ordinaires.....	5	"	"	1.262	"	"
Engrais chimiques.....	"	2.376	3.517	"	76.000	102.456
Allumettes chimiques.....	"	"	"	"	"	"
Autres marchandises.....	11	24	42	8.651	15.000	17.026
Totaux.....	205	2.400	3.612	366.893	91.000	122.724
<i>2° Exportations</i>						
Riz.....	"	"	"	"	"	"
Bananes.....	6.413	"	8.499	641.258	"	849.911
Ananas.....	68	"	111	12.186	"	19.944
Autres fruits frais.....	20	"	3	8.309	"	530
Piments.....	75	"	"	26.145	"	"
Miel.....	"	"	1	"	"	50
Arachides.....	"	"	"	"	"	"
Huile de palme.....	"	"	"	"	"	"
Autres produits.....	1	"	"	240	"	"
Totaux.....	6.577	"	8.614	688.138	"	870.435

Tableau J. — Commerce spécial de la Guinée avec l'Afrique du Nord (6 premiers mois 1933)

ARTICLES IMPORTÉS	QUANTITÉS (quintaux métriques)			VALEURS (Francs)		
	Algérie	Tunisie	Maroc	Algérie	Tunisie	Maroc
<i>1° Importations</i>						
Tabac fabriqué (cigares et cigarettes).....	202	"	"	350.483	"	"
Crin végétal.....	6	"	40	724	"	2.088
Vins ordinaires.....	76	"	"	23.104	"	"
Engrais chimiques.....	"	8.330	6.620	"	106.250	149.590
Allumettes chimiques.....	"	"	"	"	"	"
Autres marchandises.....	47	170	638	13.402	106.250	96.191
Totaux.....	331	8.500	7.298	387.713	212.500	247.869
<i>2° Exportations</i>						
Riz.....	"	"	"	"	"	"
Bananes.....	10.676	"	8.059	917.160	"	667.804
Ananas.....	35	"	69	6.390	"	12.422
Autres fruits frais.....	"	"	9	"	"	750
Piments.....	133	"	30	38.856	"	8.640
Miel.....	"	"	"	"	"	"
Arachides.....	"	"	"	"	"	"
Huile de palme.....	"	"	"	"	"	"
Autres produits.....	22	"	214	5.147	"	9.112
Totaux.....	10.866	"	8.361	967.553	"	698.898

Tableau J. — Commerce spécial de la Guinée avec l'Afrique du Nord (6 premiers mois 1934)

ARTICLES IMPORTES	QUANTITÉS (Quintaux métriques)			VALEURS (Francs)		
	Algérie	Tunisie	Maroc	Algérie	Tunisie	Maroc
<i>1^{re} Importations</i>						
Tabacs Fab. (Cigares et cigarettes)	233	"	"	441 485	"	"
Crin végétal	33	"	66	3 057	"	4 452
Vins ordinaires	106	"	"	27 064	"	"
Engrais chimiques	"	"	7 040	"	"	194 075
Allumettes chimiques	"	"	"	"	"	"
Autres marchandises	12	3	657	20 680	8 106	58 349
Totaux	384	3	7 763	492 286	8 106	266 876
<i>2^{re} Exportations</i>						
Riz	"	"	"	"	"	"
Bananes	15 520	"	5 981	1 345 838	"	520 409
Ananas	16	"	16	2 835	"	2 880
Autres fruits frais	"	"	"	"	"	"
Piments	193	"	99	58 095	"	29 676
Miel	"	"	"	"	"	"
Arachides	"	"	"	"	"	"
Huile de palme	"	"	1	"	"	85
Autres produits	48	"	"	21 700	"	"
Totaux	15 777	"	6 097	1 428 468	"	553 050

Tableau K. — Comparatif du commerce général de la Guinée (6 premiers mois 1934)

COMMERCE SPÉCIAL	QUANTITÉS (T. M.)			VALEURS (milliers de francs)		
	1932	1933	1934	1932	1933	1934
Importations	10 320	16 331	20 631	28 216	30 209	30 730
Exportations	11 755	15 897	18 769	24 058	24 058	31 872
Totaux	22 075	32 228	39 400	52 278	54 267	62 602

9924

Annexe au « Journal officiel » du 1^{er} novembre 1934, n° 805.

STATISTIQUES DOUANIÈRES

DU 3^e TRIMESTRE 1934



MOUVEMENT COMMERCIAL DE LA GUINÉE FRANÇAISE

STATISTIQUES OFFICIELLES

Tableau A comparatif du mouvement commercial de la Guinée (9 premiers mois de l'année 1934)

COMMERCE SPÉCIAL	1932		1933		1934	
	Tonnage (T. M.)	Valeur (Milliers de francs)	Tonnage (T. M.)	Valeur (Milliers de francs)	Tonnage (T. M.)	Valeur (Milliers de francs)
d'Importation	14.829	40.853	20.930	41.812	26.597	42.446
d'Exportation	19.728	37.928	23.096	38.189	27.629	47.749
Total du Commerce spécial	34.557	78.781	44.026	80.001	54.226	90.195

Tableau B. — Importations (Commerce Spécial des 9 mois de l'année 1934)

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
1 Bêtes de somme	France	Têtes Q.M.						
	Allemagne ..							
	Autres pays ..		23	33	69			
			49	86	186	9	10	18
	Totaux ..		23	33	69			
			49	86	186	9	10	18
2 Bestiaux	France	Têtes Q.M.			4			1
	Sierra-Leone ..				1			
	Autres pays ..		6	17			2	
			2	7				
	Totaux ..		6	17	4		2	1
			2	7	4		2	1
3 Viandes fraîches, réfrigérées et congelées ..	France	Q.M.			2		1	5
	Allemagne ..				1			1
	Angleterre ..							
	Belgique ..							
	U. S. A.							
	Hollande ..		1	1	1	2	1	2
	Autres pays ..		1	1	1	2	2	8
	Totaux ..		1	1	4	2	2	8
4 Viandes salées ou autrement préparées ..	France		37	23	21	76	43	38
	Allemagne ..		4	10	33	9	19	60
	Angleterre ..		15	44	35	25	73	50
	Belgique ..				1			3
	U. S. A.		1		1	1		2
	Hollande ..							
	Autres pays ..		5	18	31	9	33	54
	Totaux ..		62	95	122	120	168	207
5 Conserves de viandes en boîtes	France	Q.M.	37	37	55	77	62	87
	Allemagne ..		3	3		7	7	1
	Angleterre ..		2	1	1	1	3	1
	Belgique ..				1			
	U. S. A.		7	1	1	6	1	1
	Hollande ..							
	Autres pays ..		4	9	29	8	15	8
	Totaux ..		53	51	87	99	88	98
6 Peaux brutes	France	—						
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique ..							
	U. S. A.				81			20
	Sierra-Leone ..		64	116	4	25	26	1
	Autres pays ..							
	Totaux ..		64	116	82	25	26	21
7 Lait en conserve	France	—	252	170	252	139	104	134
	Allemagne ..		14		5	6		1
	Angleterre ..							
	Belgique ..							
	U. S. A.		41	16	44	7	6	27
	Hollande ..		100	82	102	47	41	46
	Autres pays ..							
	Totaux ..		377	274	401	199	151	208
8 Poissons secs, salés ou fumés ..	France	—	10	11	50	5	4	61
	Allemagne ..				4			2
	Angleterre ..				6			7
	Belgique ..							
	U. S. A.				1			1
	Sierra-Leone ..				3			1
	Autres pays ..		26	18	221	10	30	60
	Totaux ..		36	29	285	15	34	132

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
9 Farine de froment	Colles Françaises	Q.M.			495			34
	France		7.460	9.158	10.571	823	788	716
	Allemagne							
	Angleterre			2	23			2
	Belgique		13	11	64		1	6
	U. S. A.		545	358	863	60	31	59
	Sierra-Leone				1			
	Autres pays		7	5	51	1		4
	Totaux		8.025	9.534	12.068	886	820	821
10 Riz	Colonies françaises	—	25	199	349	3	17	21
	France		1.051	1.530	4.615	99	126	288
	Allemagne							
	Angleterre				101			5
	Belgique		1	1				
	U. S. A.							
	Sierra-Leone				592			32
	Autres pays		262	478	1.682	20	38	86
	Totaux		1.339	2.208	7.339	122	181	432
11 Biscuits de mer	France	—	8	3	41	2	1	10
	Allemagne							
	Angleterre		5	2	44	1	1	11
	Belgique			1				
	U. R. S. S.				7			2
	Hollande				2			
	Autres pays				1			
	Totaux		13	6	95	3	2	23
12 Noix de colas	France	—						
	Allemagne							
	Angleterre							
	Belgique							
	U. S. A.				23			6
	Sierra-Leone							
	Autres pays		54	52	24	15	12	10
	Totaux		54	52	47	15	12	16
13 Légumes secs	France	—	43	41	69	15	12	21
	Allemagne							
	Angleterre							
	Belgique				6			1
	U. R. S. S.				1			
	Hollande							
	Autres pays		83	97	56	29	29	17
	Totaux		126	138	132	44	41	39
14 Pommes de terre	Colles Françaises	—		34	34		3	4
	France		88	30	74	9	3	4
	Allemagne							
	Angleterre		31			3		
	Belgique			200	162		8	9
	Hollande		96	187	217	7	9	8
	Autres pays		862	748	815	90	57	63
	Totaux		1.077	1.199	1.302	62	80	88
15 Sucres	Colles Françaises	—						
	France		10	1.766	1.779	2	243	196
	Allemagne		5		10	1		1
	Angleterre				16			2
	Belgique		85	12	102	14	1	10
	U. S. A.		12		12	2		1
	Hollande							
	Autres pays		2.248	274	256	357	28	25
	Totaux		2.360	2.052	2.175	376	272	235

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
16 Café	France	Q.M.						
	Allemagne							
	Angleterre							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays		2	7	22	1	5	1
	Totaux		2	7	22	1	5	1
17 Chocolat	France	—	29	26	22	44	28	25
	Allemagne							
	Angleterre				2			
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande				2			
	Autres pays				1			
	Totaux		26	26	27	44	28	28
18 Poivre	France	—				1		
	Allemagne							
	Angleterre		2	6	3	2	4	6
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande		1	1		1	1	1
	Autres pays							
	Totaux		3	7	3	7	5	7
19 Thé	France	—		1	1		1	1
	Allemagne							
	Angleterre		4	4	6	8	5	7
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande		1		3	2		4
	Autres pays							
	Totaux		5	5	10	10	6	12
20 Tabacs en feuilles ou en côtes	France	—						
	Allemagne							
	Angleterre							
	Belgique							
	U. S. A.		52	58	60	61	40	37
	Hollande							
	Autres pays		137		1	26	2	1
	Totaux		189	58	61	87	42	38
21 Tabacs fabriqués : Cigares et cigarettes	Colles Françaises	—	269	338	297	550	615	558
	France		5	14	39	17	33	88
	Allemagne							
	Angleterre		7	6	7	42	36	48
	Belgique					2	1	
	U. S. A.			2	10		10	38
	Hollande					6	2	3
	Autres pays							1
	Totaux		281	360	353	617	697	736
21 Tabacs fabriqués : Autres	Colles Françaises	—						
	France		3	5	6	7	10	12
	Allemagne							
	Angleterre							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays							
	Totaux		3	5	6	7	10	13

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Huile fixe pure d'olive.	France	Q.M.	89	60	85	80	47	64
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique...							
	U. S. A.							
	Hollande ...							
	Autres pays.		14	8	7	13	6	5
Totaux ..			103	68	92	93	53	69
Huile fixe pure d'arachide.	France	—	252	198	308	137	100	148
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique...							
	U. S. A.							
	Hollande ...							
	Autres pays.							
Totaux ..			252	198	308	137	100	148
Huiles fixes pures et autres.	France	—	80	53	44	35	15	12
	Allemagne..							
	Angleterre..		38	12	13	17	3	4
	Belgique...		4	4		2	1	
	U. S. A.							
	Hollande ...		6	23	27	1	6	7
	Autres pays.		93	29	3	33	9	1
Totaux ..			221	121	87	88	34	24
Bois communs.	France	—	386	132	160	35	12	14
	Allemagne..		448	726	584	48	70	57
	Angleterre..		32	293	68	12	17	13
	Belgique...			130	223	10	22	
	U. S. A.		146	37	348	10	3	32
	Hollande ...							
	Autres pays.		3.572	3.585	4.159	326	317	390
Totaux ..			4.584	4.903	5.542	431	429	528
Bois exotiques.	France	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique...							
	U. S. A.							
	Hollande ...							
	Autres pays.			99			6	
Totaux ..				99			6	
Légumes frais.	Guies françaises	—						
	France		25	36	30	9	13	17
	Allemagne..							
	Angleterre..				2			1
	Belgique...			125	221		10	10
	Hollande ...		10	45	69	1	3	3
	Autres pays.		871	1.487	1.802	117	135	135
Totaux ..			906	1.693	2.124	127	161	166
Légumes salés, confits ou conservés.	Guies françaises	—						
	France		92	55	57	75	50	48
	Allemagne..							
	Angleterre..		4	4	4	3	1	1
	Belgique...		104	104	195	56	41	60
	U. S. A.		40	23	51	34	16	26
	Autres pays.		48	1	1	21		
Totaux ..			288	184	305	189	108	135

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
29 Vins ordinaires.	Guies françaises	HL.	5	202	139	1	58	36
	France		2.209	2.243	2.731	698	766	842
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique...						1	
	Hollande ...							
	Autres pays.		1.480	1.503	384	324	414	98
Totaux ..			3.394	3.948	3.254	1.023	1.239	976
30 Vins mousseux.	France	—	102	118	98	231	273	225
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique...							
	U. S. A.							
	Hollande ...							
	Autres pays.							
Totaux ..			102	118	98	231	273	225
31 Vins de liqueur.	Guies françaises	—			11			7
	France		172	204	205	194	213	226
	Angleterre..						1	
	Belgique...							
	U. S. A.							
	Hollande ...							
	Autres pays.		21	24	31	31	38	46
Totaux ..			193	228	250	225	252	279
32 Bières.	France	—	32	113	132	13	25	26
	Allemagne..		204	272	256	82	107	101
	Angleterre..			1	34		1	12
	Belgique...		44	159	55	17	64	20
	Japon				1			
	Hollande ...		260	146	314	100	60	115
	Autres pays.		8	7	33	3	3	12
Totaux ..			548	698	825	215	260	286
33 Limonades.	France	—	104	79	176	26	21	38
	Allemagne..		11	14	8	3	3	1
	Angleterre..							
	Belgique...							
	U. S. A.							
	Hollande ...							
	Autres pays.							
Totaux ..			116	93	184	29	24	39
34 Boissons distillées : Eaux de vie.	France	HL d'alcool pur	6	4	8	35	33	33
	Angleterre..							
	Belgique...							
	U. S. A.							
	Hollande ...							
	Autres pays.							
Totaux ..			6	4	8	35	33	33
34 Boissons distillées : Rhums et Tafia.	Guies françaises	HL d'alcool pur	1					
	France		36	49	68	94	134	97
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique...							
	U. S. A.							
	Autres pays.							
Totaux ..			37	49	68	94	134	97

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
34 Boissons distillées : Autres.	France	Hl. d'alcool pur		2	9	2	6	36
	Allemagne ..							
	Angleterre ..						1	
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays.							
	Totaux ..			2	9	2	7	36
34 Boissons distillées : Li- queurs	Colonies françaises	Hl. de liquide		1			1	
	France		204	252	257	196	234	219
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	Hollande							
	Autres pays.							
	Totaux ..		204	253	257	196	235	219
35 Eaux minérales natu- relles et artificielles ..	France	Q.M.	247	668	844	67	87	105
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays.							
	Totaux ..		247	668	844	67	87	105
36 Briques et tuiles	France	—	673	241	1.248	28	8	41
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays.		1.250			30		
	Totaux ..		1.923	241	1.248	58	8	41
37 Ciment	France	—	29.915	32.400	26.950	748	713	525
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique		1.206	1.012	200	32	22	4
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays.		2	4.237	12.429		93	249
	Totaux ..		31.123	37.649	39.579	780	828	778
38 Autres maté- riaux de cons- truction	Colonies françaises	—		8			1	
	France		2.070	810	1.336	56	25	52
	Allemagne ..							
	Angleterre ..		145	107	57	4	4	2
	Belgique		521	499	700	9	10	9
	Hollande							
	Autres pays.							
	Totaux ..		2.736	1.424	2.093	69	40	63
39 Huiles miné- rales : Brutes	France	—						
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays.							
	Totaux ..							

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
39 Huiles miné- rales : Raffi- nées	France	Q.M.			151			
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique				54			
	Sierra-Leone		3.018	2.676	2.597	358	260	1
	Hollande				1			
	Autres pays.		21	812	368	6	95	
	Totaux ..		3.039	3.488	3.171	364	355	2
39 Huiles miné- rales : Essences.	France	—	3		133	1		
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.		6.752	5.624	6.170	1.070	566	3
	Sierra-Leone				803			
	Autres pays.		306	1.816	548	28	159	
	Totaux ..		7.062	7.440	7.654	1.099	725	5
40 Mazout	France	—						
	Allemagne ..							
	Angleterre ..				50			
	Belgique				791	11	11	
	U. S. A.		176	261				
	Hollande							
	Autres pays.			42	499		4	
	Totaux ..		176	303	1.340	11	12	
41 Huiles de graissage et autres huiles lourdes	France	—	272	53	18	23	17	
	Allemagne ..		26	9	5	3	5	
	Angleterre ..		123		1	16		
	Belgique		318	389	62	47	52	
	U. S. A.		854	1.141	1.259	176	191	19
	Hollande							
	Autres pays.		53	19	8	9	5	
	Totaux ..		1.646	1.611	1.353	274	270	24
42 Houilles	France	—	49	6.307	52.020	1	165	67
	Allemagne ..							
	Angleterre ..		5.350	6.419	50	167	158	
	Belgique		100		8.018	2		
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays.							
	Totaux ..		5.499	12.726	60.088	171	323	74
43 Fonte brute.	France	—			101			
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays.							
	Totaux ..				101			
44 Fer, acier en barres, tôles, fils, etc	France	—	1.970	1.948	874	365	262	14
	Allemagne ..				29			
	Angleterre ..		2.197	2.569	2.348	296	362	29
	Belgique		717	1.439	2.864	74	144	26
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays.		5	95	17	1	9	
	Totaux ..		4.889	6.051	6.432	736	777	71

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Chlorure de sodium (sel)	France	Q.M.	3	2.001	3 051	2	29	43
	Allemagne ..							
	Angleterre ..		15	16	20	4	2	4
	Belgique							
	U. S. A.				1			
	Sierra-Leone ..				679			68
	Autres pays ..		11.233	17.087	13.943	325	327	140
	Totaux		11.251	19.104	17.694	331	358	255
Quinine	France	Kilos	266	257	521	139	145	212
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		266	257	521	139	145	212
Carbure de calcium	France	Q.M.	254	225	373	43	34	41
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..				38			6
	Totaux		254	225	311	43	34	47
Engrais azotés	France	—	346	689	1.865	40	76	157
	Allemagne ..				20			3
	Angleterre ..							
	Belgique			2.530	4.165		232	373
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..			50			3	
	Totaux		346	3.269	6.050	40	311	533
Sulfate de cuivre	France	—	2	4		1	1	
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique					1		
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		2	4		2	1	
Engrais phosphatés	Chiles français	—			107			7
	France		1.494	1.926	407	52	169	59
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique		881	661	2.856	52	68	137
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..		6.328	15.170	7.040	189	261	124
	Totaux		8.403	17.757	10.500	293	498	397
Sels de potasse	France	Q.M.	46	5.580	2.374	7	470	318
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique		1.082	4.372	5.003	179	579	568
	U. S. A.		5			5		
	Hollande							
	Autres pays ..			20			2	
	Totaux		1.103	9.972	7.277	191	1.051	886

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
53 Sels de soude	France	—	47	13	13	12	3	4
	Allemagne ..		23		11	5		2
	Angleterre ..				1			
	Belgique		12			3		
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		82	13	12	20	3	6
54 Teintures préparées ..	France	—	105	153		81	113	1
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique		1					
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		106	153		81	113	1
55 Couleurs : Encres	France	—	23	18	18	14	5	23
	Allemagne ..							
	Angleterre ..		3	1		2	1	
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		26	19	18	16	6	23
55 Couleurs : Autres	France	—	732	600	670	209	292	327
	Allemagne ..					2		
	Angleterre ..		22	10	9	5	2	3
	Belgique		14	1	13	5		5
	U. S. A.							
	Japon			3	3		4	3
	Autres pays ..							
	Totaux		768	614	695	221	298	338
56 Parfumeries de toutes sortes	France	—	46	81	78	152	314	289
	Allemagne ..		1		1	3		2
	Angleterre ..		1	1	39	2	4	14
	Japon				5			3
	U. S. A.					1		
	Hollande				7			4
	Autres pays ..				5			3
	Totaux		48	85	135	158	318	315
57 Savons autres que de parfumerie	France	—	530	755	815	159	197	172
	Allemagne ..							
	Angleterre ..		3					
	Belgique					1		
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		533	755	815	160	197	172
58 Médicaments composés : Eaux distillées alcooliques	France	Q.M.	5	1	1	10	8	8
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		5	1	1	10	8	8

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
58 Médicaments composés : Autres.....	France..... Allemagne.. Angleterre.. Belgique... U. S. A.... Hollande.. Autres pays.	—	73 1 4 1 1 1	101 4 4 2 — —	163 4 4 2 — —	225 2 44 1 1 1	298 11 — — — —	500 44 — — — —
Totaux ..			74	105	167	229	309	511
59 Poteries.....	Colonies françaises France..... Allemagne.. Angleterre.. Belgique... Sierra-Leone Autres pays.	—	82 17 1 12 4	11 17 — 2 1	162 162 1 25 1	20 9 — 4 1	1 52 — 2 1	— — — 1 —
Totaux ..			99	31	189	25	12	56
60 Faïences de toutes sortes	France..... Allemagne.. Angleterre.. Belgique... U. S. A.... Hollande.. Autres pays.	—	34 2 — — — —	18 26 — — — —	60 81 4 — — —	18 1 — — — —	10 7 — — — —	30 18 2 — — —
Totaux ..			54	49	152	26	18	52
61 Porcelaines de toutes sortes	France..... Allemagne.. Angleterre.. Belgique... U. S. A.... Japon..... Autres pays.	—	54 2 2 1 1	11 3 4 — 3	63 10 2 1 6	44 1 1 — 3	9 2 2 — 4	39 6 1 — 4
Totaux ..			60	21	85	46	16	51
62 Verres et cristaux.....	France..... Allemagne.. Angleterre.. Belgique... U. S. A.... Japon..... U. R. S. S.. Autres pays.	—	334 23 9 28 — — — 21	614 28 8 28 — — — 43	615 63 22 95 — 42 1 24	157 22 2 15 — — 23 23	179 17 8 13 — — 4 4	174 41 40 36 — 15 6 6
Totaux ..			412	688	862	219	223	282
63 Ficelles, fils polis, cordages.....	France..... Allemagne.. Angleterre.. Belgique... U. S. A.... Hollande.. Autres pays.	—	1 1 3 4 — — —	70 17 17 70 — 155 14	123 — — 110 — 36 —	15 5 22 2 — 57 6	38 8 29 — — — —	54 — 41 44 — — —
Totaux ..			9	326	269	44	138	109
64 Fils de coton	France..... Allemagne.. Angleterre.. Belgique... U. S. A.... Sierra Leone Autres pays.	O.M.	48 6 64 11 — 15	85 6 48 9 — 7	92 — 87 36 1 —	111 112 29 — 31	141 9 105 23 12	153 433 57 1 —
Totaux ..			138	155	216	283	290	344

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)	
			1932	1933	1934	1932	1933
65 Ficelles et cordages...	France..... Allemagne.. Angleterre.. Belgique... U. S. A.... Hollande.. Autres pays. Totaux ..	—	289 92 58 439	132 73 177 4 383	86 94 50 5 232	149 33 27 209	65 21 58 144
66 Tissus de jute, y compris les sacs.....	Colonies françaises France..... Allemagne.. Angleterre.. Belgique... Hollande.. Autres pays. Totaux ..	—	242 353 720 182 396 1.540	353 419 1.178 209 46 664 2.421	419 147 574 431 2 587 2.013	147 118 196 74 438 555	118 4 303 75 3 220 720
67 Tissus de coton : Puns, unis, croisés, coutils.....	Colonies françaises France..... Allemagne.. Angleterre.. Belgique... U. R. S. S.. U. S. A.... Japon..... Hollande.. Sierra-Leone Autres pays. Totaux ..	—	74 493 60 5.524 70 118 341 6.686	276 1.102 25 4.569 72 515 32 140 6.731	276 1.781 8 4.435 41 22 1 903 24 5 424 7.620	119 923 135 9.243 135 4 538 273 1.082 11.911	414 2.064 47 7.070 433 84 540 10.890
67 Tissus de coton : Cou- vertures com- munes.....	France..... Allemagne.. Belgique... U. S. A.... Hollande.. Autres pays. Totaux ..	—	 432	 432	34 31 15 52 432	 432	 432
67 Tissus de coton : Cou- vertures.....	France..... Allemagne.. Angleterre.. Belgique... U. S. A.... Hollande.. Autres pays. Totaux ..	—	9 1 26 93 129	15 19 4 28 129 230	4 1 443	6 4 28 108 143	11 49 1 23 181 235
67 Tissus de coton : Bon- neterie.....	France..... Allemagne.. Angleterre.. Belgique... Japon..... U. S. A.... Sierra-Leone Autres pays. Totaux ..	—	5 1 1 4 28 35	8 1 33 3 45	16 2 43 1 63 63	51 4 4 4 63 124	58 8 2 64 7 139
67 Tissus de coton : Passe- menterie....	France..... Allemagne.. Angleterre.. Belgique... U. S. A.... Hollande.. Autres pays. Totaux ..	—	6 1 1 8	8 8	13 13	28 5 1 34	43 43

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Tissus de laine	France	Q.M.	7	40	44	38	136	220
	Allemagne ..		11	20	17	84	133	95
	Angleterre ..		3	8	13	18	43	68
	Belgique ..		1		6	7	3	23
	Japon						1	
	U. R. S. S. ..				1			4
	Sierra-Leone ..							1
	Autres pays ..		5	4	17	37	24	81
Totaux ..			27	72	98	184	340	492
Tissus de soie et de bourre de soie	France	—	2	1	1	30	26	31
	Allemagne ..						1	
	Angleterre ..		1			5		2
	Belgique ..							
	Japon				3			20
	Sierra-Leone ..				1			5
	Autres pays ..		2		1	21	2	3
	Totaux ..		5	1	6	56	29	61
Tissus de soie artificielle ..	France	—	14	10	9	176	118	116
	Allemagne ..							
	Angleterre ..		6	2	1	53	40	6
	Belgique ..		1			7		
	Japon			13	63		65	204
	Hollande ..						2	
	Autres pays ..		4	3	1	6	13	4
	Totaux ..		19	28	74	242	208	330
Vêtements et lingerie ..	France	—	83	60	61	464	246	267
	Allemagne ..		4	3		3	3	1
	Angleterre ..		16	9	4	84	43	19
	Belgique ..		4	9	1	20	11	4
	U. S. A.		1			3	3	
	Sierra-Leone ..				2			3
	Japon			23	44		54	127
	Autres pays ..		11	7	5	57	22	17
Totaux ..			119	111	117	631	382	438
Papier et ses applications.	Col. des Fran ^{ces} ..	—		27	13		17	45
	France		1.243	1.151	2.510	603	532	331
	Allemagne ..		55	1.117	11	18	171	4
	Angleterre ..		3	18	13	5	7	11
	Belgique ..		569	117	388	161	37	41
	Japon		6		12	6		5
	Hollande ..		474	2.056	36	133	409	2
	Autres pays ..		220	3.079	4.369	51	488	566
Totaux ..			2.570	7.565	7.352	977	1.661	1.175
Peaux et pelleteries préparées ..	France	—	6	15	9	20	24	12
	Allemagne ..			1			3	
	Angleterre ..		5	1	6	7		7
	Belgique ..		5	1		14	2	
	U. S. A.							
	Hollande ..							
	Autres pays ..			1			1	
	Totaux ..		16	19	15	41	32	19
Chaussures ..	France	—	19	27	15	110	114	75
	Allemagne ..					2		
	Angleterre ..		2	1	3	11	7	18
	Belgique ..						2	
	Japon			2	6		2	8
	Sierra-Leone ..							
	Autres pays ..		9	4	2	24	11	5
	Totaux ..		30	34	26	147	136	106

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
75 Autres ouvrages en peau	France	Q.M.	6	21	9	25	59	36
	Allemagne ..			6			8	1
	Angleterre ..		1		2	2	1	2
	Belgique ..			1			2	1
	U. S. A.							
	Hollande ..				1			1
	Autres pays ..			1			2	1
	Totaux ..		7	29	12	27	72	42
76 Orfèvrerie et bijouterie ..	France	—	1		1	12	4	9
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique ..							
	U. S. A.							
	Hollande ..						1	
	Autres pays ..							
	Totaux ..		1		1	12	5	9
77 Horlogerie ..	France	—	1	1	1	4	11	9
	Allemagne ..			1	1		2	3
	Angleterre ..							
	Belgique ..							1
	U. S. A.						1	
	Hollande ..							
	Autres pays ..							
	Totaux ..		1	2	2	4	14	13
78 Machines à vapeur et machines motrices	France	Nbre Q.M.	37	70	26	93	60	39
	Angleterre ..							
	Autres pays ..							
	Totaux ..		37	70	26	93	60	39
79 Machines agricoles, y compris les tracteurs ..	France	Nbre Q.M.	37	14	1			
	Allemagne ..			86	109	30	102	128
	Angleterre ..		13	150		5	158	1
	Belgique ..							
	U. S. A.		90			23		
	Hollande ..							
	Autres pays ..		1			1		
	Totaux ..		141	236	109	59	260	129
80 Machines et appareils électriques ..	France	Q.M.	139	29	13	331	31	31
	Allemagne ..			1			1	
	Angleterre ..							
	Belgique ..			2			8	1
	U. S. A.							
	Hollande ..				1			2
	Autres pays ..							
	Totaux ..		139	32	14	332	40	34

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
81 Autres machines et mécaniques...	France.....	Q.M.	497	1.298	304	908	1.303	383
	Allemagne..		431	204	6	208	128	8
	Angleterre..		24	14	9	63	28	11
	Belgique....				15			26
	U. S. A.....		4	14	26	40	58	54
	Hollande....			2	2		5	5
	Autres pays..			2	33		5	23
	Totaux...		956	1.534	392	1.219	1.527	510
82 Outils emmanchés ou non	France.....	—	602	647	153	230	278	120
	Allemagne..		20	43	12	19	22	8
	Angleterre..			3	2		4	1
	Belgique....		3	95	130	1	16	34
	U. S. A.....			14	16		29	43
	Sierra-Leone				6			6
	Autres pays..		8	3		14	6	1
	Totaux...		633	805	319	264	355	213
83 Coutellerie..	France.....	—	1	2	3	13	11	17
	Allemagne..		14	28	75	13	33	65
	Angleterre..					1	4	3
	Belgique....				14			5
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays..			1	2		1	2
	Totaux...		12	31	94	27	49	92
84 Articles de ménage	France.....	—	740	818	441	466	356	265
	Allemagne..		170	224	144	116	129	235
	Angleterre..		228	592	1.116	88	262	403
	Belgique....		24	20	63	7	8	31
	U. S. A.....		1	64	271	2	30	74
	Hollande....		8	12	6	6	9	3
	Japon.....			6	164		2	39
	Sierra-Leone				6			5
	Autres pays..		37	54	101	37	30	57
	Totaux...		1.208	1.790	2.672	722	826	1.412
85 Autres ouvrages en métaux	France.....	—	4.656	4.911	4.212	1.456	697	1.141
	Allemagne..		107	112	150	50	63	122
	Angleterre..		211	456	856	48	106	139
	Belgique....		153	610	609	23	70	89
	U. S. A.....		1.708	827	577	262	179	294
	Hollande....		22	4	12	11	1	7
	Sierra-Leone				80			24
	Autres pays..		144	3.603	659	42	262	102
	Totaux...		7.007	7.523	7.155	1.882	1.378	1.909
86 Armes, poudres et munitions	France.....	—	368	64	132	422	101	158
	Allemagne..		13	10	13	15	11	13
	Angleterre..		92	28	109	77	33	84
	U. S. A.....					1		
	Hollande....							
	Autres pays..			4	50		2	23
	Totaux...		473	106	304	515	147	278
87 Meubles...	France.....	—	142	125	121	68	57	51
	Allemagne..		5	2	4	4	2	3
	Angleterre..		28	17	110	10	5	28
	Belgique....		2	4		1	2	
	U. S. A.....		5			5		
	Hollande....							
	Autres pays..		16	13	3	9	8	2
	Totaux...		198	161	238	97	74	84

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
88 Futailles vides en bois, montées ou non montées, cerclées	France.....	Q.M.			8			
	Allemagne..		65		2			4
	Angleterre..		130	312	137		8	35
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays..							
	Totaux...		195	312	147		12	35
89 Autres ouvrages en bois	France.....	—	685	131	199	156	42	
	Allemagne..		244	1.025	21	23	67	
	Angleterre..		3	3	6	4	4	
	U. S. A.....				1		1	
	Japon.....							
	Sierra-Leone				1			
	Hollande....		147	366		14	24	
	Autres pays..		1.994	5.394	70	167	291	
	Totaux...		3.073	6.920	298	364	429	
90 Instruments de musique	Cibles françaises	—						
	France.....		4	13	10	27	54	
	Allemagne..		3	1	3	10	6	
	Angleterre..		6	10	7	25	38	
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Japon.....		2		4	4		
	Autres pays..		2	4	1	3	7	
	Totaux...		17	28	25	70	105	
91 Ouvrages de sparterie et de vannerie	France.....	—	20	11	35	30	13	
	Allemagne..							
	Angleterre..			1				
	U. S. A.....							
	Japon.....			3	21		2	
	Sierra-Leone				1			
	Autres pays..		9	5	24	6	3	
	Totaux...		29	20	81	36	20	
92 Voitures pour voies ferrées	France.....	Nbre Q.M.	74	67	357	17	17	
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	* Totaux...		74	67	357	17	17	
93 Motocyclettes et pièces détachées	France.....	Nbre Q.M.	11	5	3			
	Allemagne..		16	7	8	44	32	
	Angleterre..							
	Belgique....				1			
	U. S. A.....				2			
	Hollande....		1					
	Autres pays..							
	Totaux...		12	5	4	46	32	3

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Vélocipèdes et pièces détachées...	France.....	Nbre	198	180	324			
	Allemagne..	Q.M.	44	61	89	119	145	201
	Angleterre..			24	12			12
	Belgique....			6	4		8	4
	Japon.....			2			2	
	Totaux...		198	210	356			
			44	69	100	119	155	220
Voitures automobiles, camions...	France.....			13	11			
	U. S. A.....			224	271		231	273
				12	31			
	Totaux...			185	452		134	292
				25	45			
				400	723		365	565
Voitures automobiles, de tourisme.	France.....	Nbre	19	27	53			
	Allemagne..	Q.M.	350	411	651	392	448	779
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....		1	4	15			
	Hollande...		15	42	233	47	4	154
	Autres pays.							
	Totaux...		20	28	68			
			374	423	884	409	452	933
Accessoires et pièces détachées d'automobiles	France.....	Q.M.	43	49	55	123	85	147
	Allemagne..							
	Angleterre..				1	12	6	5
	Belgique....		6	4		32	29	4
	U. S. A.....		16	26	87			81
	Hollande...							
	Autres pays.		1			3	3	
	Totaux...		66	79	143	170	120	234
Embarcations	France.....	Tonneaux de jauge	42	6		325	125	
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Autres pays.		7			22		
	Totaux...		49	6		347	125	
Ouvrages en caoutchouc : Enveloppes pour vélos.	France.....	Q.M.		12	40		23	19
	Allemagne..							
	Angleterre..			7	6		8	7
	Belgique....							
	U. R. S. S..				1			
	Japon.....				9			6
	Autres pays.							
	Totaux...			19	26		31	32

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
98 Ouvrages en caoutchouc : Enveloppes pour motos	France.....	Q.M.		2	1		5	2
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux...			2	1		5	2
98 Ouvrages en caoutchouc : Enveloppes pour autos.	France.....		139	151	165	326	294	287
	Allemagne..					1		
	Angleterre..				2			4
	Belgique....		6	3	8	11	8	15
	U. S. A.....				21			32
	Hollande...							
	Autres pays.				5			8
	Totaux...		145	154	201	338	302	346
98 Ouvrages en caoutchouc : Chapes.	France.....							
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux...							
98 Ouvrages en caoutchouc : Chambres à air pour vélos.	France.....			3	5		7	9
	Allemagne..						1	
	Angleterre..							
	Belgique....							
	Hollande...				1			1
	Japon.....				4			3
	Autres pays.							
	Totaux...			3	10		8	13
98 Ouvrages en caoutchouc : Chambres à air pour autos.	France.....		23	28	25	50	37	37
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....		6	2	4	11	2	2
	U. S. A.....		6			13		
	Hollande...							1
	Autres pays.							
	Totaux...		35	30	26	74	39	40
98 Ouvrages en caoutchouc : Autres ouvrages en caoutchouc	France.....		57	37	22	137	116	77
	Allemagne..			1	20		2	12
	Angleterre..		11	7	23	34	22	41
	Belgique....		9		4	10	2	3
	U. S. A.....							
	Japon.....			225	571		168	336
	Hollande...						1	
	Autres pays.		86		9	97		5
	Totaux...		163	300	646	278	341	474
99 Tabletterie.	France.....					1	1	1
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux...					1	1	1

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en millions de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
100 Brosserie...	France	Q.M.	10	10	8	26	24	23
	Allemagne...							
	Angleterre...				1		1	1
	Belgique...							
	Japon...			1	1		2	3
	Hollande...							
	Autres pays...							
	Totaux...		10	11	10	26	27	27
101 Allumettes.	Colles françaises	1.000 gles						
	France	Q.M.	29	11				
	Allemagne...		4	3		3	2	
	Angleterre...		14	65	108			
	Belgique...		1	9	17	1	4	6
	Angleterre...		14	216	29			
	U. R. S. S. ...		1	33	3	1	17	2
	Sierra-Leone				144			
	Hollande...		114	36	26			
	Autres pays...		21	5		10	2	5
	Totaux...		2.336	2.204	2.118	138	136	115
102 Bimbelote-rie	France	Q.M.	28	38	77	112	140	250
	Allemagne...		2	3	9	3	10	14
	Angleterre...		7	3	14	21	11	32
	Belgique...						1	
	U. S. A.		2		4	3		6
	Hollande...							
	Japon...			5	11			15
	Sierra-Leone				8		6	9
	Autres pays...		50	27	11	65	59	32
	Totaux...		89	76	135	204	227	365

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en millions de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
103 Colis pos-taux.....	Colles françaises	Nbr		11	67			
	France	Q.M.	3.869	3.216	1.397			1
	Allemagne...		189	159	56	1.037	619	
	Angleterre...		30	10	59			
	Belgique...		4	2	2	10	4	
	Angleterre...		78	16	66			
	Belgique...		4	1	3	26	1	
	U. S. A.		11	6	6			
	Hollande...		43	31	50			
	Autres pays...		1	1	2	7	3	
	Totaux...		3	6	6			
104 Autres arti-cles	Colles françaises	Q.M.				8	20	
	France					2.380	1.736	1
	Allemagne...					19	59	
	Angleterre...					917	182	
	Belgique...					607	490	
	U. S. A.					16	16	
	Hollande...					43	33	
	Japon...			5				
	Sierra-Leone							
	Autres pays...					389	278	
	Totaux...			5		4.379	2.819	3
105 Conserves de tomate...	France		6	11	3	3	4	
	Belgique...			1				
	Autres pays...		185	240	392	59	62	
	Totaux...		191	252	395	62	66	
106 Avions....	France	Nbr						
	Autres pays...							
	Totaux...							
Total général des importations.....						40.853	40.052	42

Tableau C. — Exportations (Commerce Spécial pendant les 9 premiers mois 1934)

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Chevaux ...	France.....	Têtes						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Sierra-Leone			3				2
	Autres pays..		5	9		2	4	
	Totaux ..		5	9	3	2	4	2
Anes	France.....	Têtes						
	Allemagne..	Q.M.						
	Autres pays..		2	3				
	Totaux ..		2	3				
Bœufs	France.....	Tête						
	Sierra-Leone	Q.M.			991			89
	Autres pays..		4.096	2.404	1.578	522		
	Totaux ..		5.099	4.146	59		240	4
Moutons ...	France.....	Tête						
	Sierra-Leone	Q.M.			2.732			51
	Autres pays..		8.271	4.443	13	198		
	Totaux ..		1.913	873	3		77	1
Chèvres	France.....	Têtes						
	Sierra-Leone	Q.M.			429			6
	Autres pays..		1.767	698	84	35		
	Totaux ..		366	151	1		8	
Peaux de bœufs	France.....	Q.M.	3.610	5.517	4.198	1.947	1.655	1.259
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
Peaux de moutons et de chèvres..	France.....	—	78	124	79	45	30	20
	Allemagne..							
	Angleterre..		41			25		
	Belgique....							
9 Cire brute et clarifiée..	France.....	—	534	988	1.339	308	430	543
	Allemagne..		304	322	847	223	193	428
	Angleterre..		998	972	663	685	583	311
	Sierra-Leone							
11 Bananes....	France.....	Q.M.	7.961	13.615	18.839	796	1.169	1.613
	Allemagne..		71.673	97.474	130.511	7.167	8.974	11.786
	Angleterre..							
	Belgique....							
12 Arachides en coques	France.....	—	2.430			170		
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
13 Arachides décortiquées	France.....	—	315			15		
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
14 Amandes de karité.....	France.....	—	138			10		
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
15 Sésame.....	France.....	—		51	2.569		4	189
	Allemagne..			940			70	30
	Angleterre..				524			
	Belgique....							
16 Amandes de palme.....	France.....	—	5.704	1.452	7.524	305	67	235
	Allemagne..		25.655	17.649	59.883	1.511	777	1.769
	Angleterre..							
	Belgique....			2.000			90	381
Autres pays..	France.....	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
Totaux ..	France.....	—	4.554	2.775	1.061	455	208	
	Allemagne..		4.554	3.766	4.154	455	282	281
	Angleterre..							
	Belgique....							
Totaux ..	France.....	—	5.704	1.452	7.524	305	67	235
	Allemagne..		25.655	17.649	59.883	1.511	777	1.769
	Angleterre..							
	Belgique....			2.000			90	381
Totaux ..	France.....	—	32.487	35.111	9.709	1.806	1.547	476
	Allemagne..		32.487	35.111	9.709	1.806	1.547	476
	Angleterre..		5.745	11.360	3.160	355	1.136	87
	Belgique....							
Totaux ..	France.....	—	69.591	67.572	84.117	3.977	3.617	2.951
	Allemagne..		69.591	67.572	84.117	3.977	3.617	2.951
	Angleterre..							
	Belgique....							

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
19 Graines de ricin.....	France.....	—	1					
	Allemagne.....							
	Angleterre.....							
	Belgique.....							
	U. S. A.....							
	Hollande.....							
	Autres pays.....							
	Totaux.....		1					
21 Tabacs en feuilles.....	France.....	—						
	Allemagne.....							
	Angleterre.....							
	Belgique.....							
	U. S. A.....				375			178
	Sierra-Leone.....					2 536	179	
	Autres pays.....		2 623	377				
	Totaux.....		2 623	377	375	2 536	179	178
22 Piments.....	Sierra-Leone.....	—			39			11
	France.....		723	456	74	253	133	21
	Allemagne.....				53			16
	Angleterre.....		137	113	55	48	33	17
	Belgique.....		31	51		11	15	
	U. S. A.....				188			56
	Coies françaises.....		122	136	263	43	40	79
	Autres pays.....		35	75	112	12	18	34
	Totaux.....		1 048	831	781	367	239	234
24 Poivre de Guinée.....	Coies françaises.....	Q.M.	1					
	France.....			1				
	Angleterre.....							
	Belgique.....							
	U. S. A.....							
	Hollande.....							
	Autres pays.....							
	Totaux.....		1	1				
25 Huile de palme.....	France.....	—	361	1 122	17	22	172	1
	Allemagne.....							
	Angleterre.....		247			19		
	Belgique.....							
	Sierra-Leone.....				176			18
	Hollande.....							
	Autres pays.....		270	275	2	18	27	
	Totaux.....		878	3 397	195	59	199	19
30 Gomme copal.....	France.....	—	1			1		
	Allemagne.....							
	Angleterre.....		452	402	638	434	336	383
	Belgique.....			44			38	
	U. S. A.....							
	Hollande.....							
	Autres pays.....				54			34
	Totaux.....		453	446	692	435	374	417
31 Caoutchouc.....	France.....	—	1 428	937	1 741	428	189	261
	Allemagne.....			12	111		2	17
	Angleterre.....							
	Belgique.....							
	U. S. A.....							
	Hollande.....							
	Autres pays.....							
	Totaux.....		1 428	949	1 852	428	191	278

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeur (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
33 Bois communs.....	Coies françaises.....	—	14	4				
	France.....				182			
	Belgique.....				6			
	Autres pays.....			310			2	
	Totaux.....		14	314	188		2	
34 Coton.....	France.....	—						
	Allemagne.....							
	Angleterre.....							
	Belgique.....							
	U. S. A.....							
	Hollande.....							
	Autres pays.....			2				
	Totaux.....			2				
35 Kapok.....	France.....	—	1		1			
	Autres pays.....			48			24	
	Totaux.....		1	48	1		24	
36 Sisal.....	France.....	—			670			
	Allemagne.....							
	Angleterre.....							
	Belgique.....				481			
	Hollande.....				1 662			
	U. S. A.....							
	Autres pays.....							
	Totaux.....				2 814			
37 Or.....	France.....	Gr.	1 019 981	1 174 945	1 853 186	13 199	15 441	23 441
	Allemagne.....							
	Angleterre.....							
	Belgique.....							
	U. S. A.....							
	Hollande.....							
	Autres pays.....							
	Totaux.....		1 019 981	1 174 945	1 853 186	13 199	15 441	23 441
38 Sel marin ou gemme.....	France.....	Q.M.						
	Allemagne.....							
	Angleterre.....							
	Belgique.....							
	U. S. A.....							
	Sierra-Leone.....				76			
	Autres pays.....		31	42		3	3	
	Totaux.....		31	42	76	3	3	
39 Noix de colas.....	Coies françaises.....	—	31	28	69	12	8	
	France.....		289	263	187	109	73	
	Allemagne.....							
	Angleterre.....							
	Belgique.....							
	Hollande.....							
	Autres pays.....		1 317	927	132	607	558	1 417
	Totaux.....		1 638	1 218	388	728	639	1 417
40 Ananas.....	Coies françaises.....	—	71	35	16	13	6	
	France.....		286	261	149	69	47	
	Allemagne.....							
	Angleterre.....							
	Belgique.....							
	Hollande.....							
	Autres pays.....		127	74	18	23	13	
	Totaux.....		584	370	183	105	66	

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Indigo.....	Cnies françaises	Q.M.						
	France.....							
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	Sierra-Leone				440			20
	Autres pays..		1.189	921	822	87	89	63
	Totaux....		1.189	921	962	87	89	83
Beurre de carité.....	France.....	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays..		68	4		15		
	Totaux....		68	4		15		
Riz.....	Cnies françaises	Q.M.						
	France.....			11	1		1	
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays..			84	12		6	1
	Totaux....			95	13		7	1
Peaux d'animaux sauvages.....	France.....	—	10	41	9	21	40	15
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays..							
	Totaux....		10	41	9	21	40	15

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
45 Café.....	Cnies françaises	—			43			22
	France.....		99	449	447	45	220	224
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	Hollande...							
	Autres pays..							
	Totaux....		99	449	490	45	220	246
46 Essence d'écorce d'oranges	France.....	—	394	679	1.151	411	550	871
	Allemagne..				5			5
	Angleterre..		19	53	150	15	32	59
	Belgique....		2			2		
	U. S. A.....				16			10
	Hollande...			10			6	
	Autres pays..							
	Totaux....		415	742	1.322	428	588	945
47 Miel.....	Cnies françaises	—						
	France.....		45	4.316	13.423	8.060	393	1.248
	Allemagne..							508
	Angleterre..				23			3
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...			26			5	
	Autres pays..		1		15			1
	Totaux....		4.316	13.472	8.075	394	1.256	509
49 Autres produits.....	Cnies françaises	—						
	France.....		220	228	3.817	199	162	448
	Allemagne..		2			2		
	Angleterre..			5	62		5	3
	Belgique....				280			102
	Sierra-Leone				1			1
	U. S. A.....							
	Autres pays..		535	1.021	177	783	175	140
	Totaux....		757	1.254	4.338	984	342	695
TOTAUX DES EXPORTATIONS ..						37.928	38.198	47.749

Tableau D. — État des principaux fournisseurs et clients (Commerce Spécial des 9 premiers mois)

PRINCIPAUX FOURNISSEURS	Valeurs en milliers de francs des importations de la période correspondante des trois dernières années			PRINCIPAUX CLIENTS	Valeurs en milliers de francs des exportations de la période correspondante des trois dernières années		
	1932	1933	1934		1932	1933	1934
U. R. S. S.	"	"	29				
France	18 087	18 043	20 513	France	25 117	29 436	40 193
Colonies françaises	687	1 151	1 031	Colonies françaises	865	1 223	1 737
Allemagne	921	1 329	1 029	Allemagne	1 734	1 042	2 235
Angleterre	11 680	9 072	8 387	Angleterre	1 228	987	809
Belgique	1 813	2 296	2 676	Belgique	13	148	52
U. S. A.	2 204	1 625	2 185	U. S. A.	282	129	66
Hollande	721	895	224	Hollande	2 324	1 835	684
Japon	"	917	1 742	Japon	"	"	"
Autres pays	4 740	6 484	4 347	Autres pays	6 365	3 389	1 108
Siera Leone	"	"	283	Siera Leone	"	"	865
Totaux	40 853	41 812	42 446	Totaux	37 928	38 189	47 749

Tableau E. — Mouvement général de la navigation de la Guinée, par Pavillons (9 premiers mois 1934-1933) (Entrées)

PAVILLONS		NAVIRES ENTRÉS				MARCHANDISES DÉBARQUÉES			
		Nombre		Jauge (Tonneaux)		Quantités (Q. M.)		Valeurs (Milliers de francs)	
		1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933
Français long-cours	Vapeurs	150	117	527 556	459 357	177 201	137 060	25 782	46 342
	Voiliers	2	"	88	"	30	"	2	"
Français autres	Vapeurs	53	55	3 304	3 115	7 890	13 386	634	1 237
	Voiliers	2 575	2 457	32 574	28 122	110 806	101 476	5 467	7 815
Anglais long-cours	Vapeurs	39	39	112 840	87 462	20 580	17 390	5 473	8 166
	Voiliers	1	"	23	"	80	"	4	"
Anglais autres : Voiliers		29	35	1 986	1 975	15 133	13 519	987	961
Allemands long-cours : Vapeurs		10	10	22 197	21 620	7 779	8 230	1 109	6 882
Italiens long-cours : Vapeurs		24	13	84 114	40 862	25 811	16 630	2 101	18 654
Hollandais long-cours : Vapeurs		4	5	8 449	13 120	1 568	1 610	481	1 514
Américains long-cours : Vapeurs		9	11	29 041	36 289	9 102	11 570	1 550	5 041
	Voiliers	"	1	"	98	"	600	"	40
Scandinaves long-cours : Vapeurs		22	21	34 708	30 372	32 887	10 450	5 035	14 764
Portugais	Voiliers	1	"	70	"	650	"	30	"
Totaux		2 919	2 764	856 950	722 392	409 522	331 921	48 655	111 416

Tableau E bis. — Mouvement général de la navigation de la Guinée, par Pavillons (9 premiers mois 1934-1933) (Sorties)

PAVILLONS		NAVIRES SORTIS				MARCHANDISES EMBARQUÉES			
		Nombre		Jauge (Tonneaux)		Quantités (Q. M.)		Valeurs (Milliers de francs)	
		1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933
Français long-cours	Vapeurs	150	117	537 556	479 357	146 485	118 990	16 186	20 512
	Voiliers	2	"	88	"	610	"	6	"
Français autres	Vapeurs	45	52	2 039	2 790	8 128	5 068	603	316
	Voiliers	2 617	2 439	33 112	28 510	20 403	18 290	5 343	5 462
Anglais long-cours	Vapeurs	38	39	104 674	87 462	51 212	36 440	3 556	7 636
	Voiliers	1	"	23	"	"	"	"	"
Anglais autres : Voiliers		30	33	2 089	1 866	2 846	5 915	1 328	1 172
Allemands long-cours : Vapeurs		10	10	22 197	21 620	10 978	13 600	42	968
Italiens long-cours : Vapeurs		24	13	84 114	110 862	"	1 080	53	47
Hollandais long-cours : Vapeurs		4	5	8 449	13 120	47	2 840	9	214
Américains long-cours : Vapeurs		9	11	28 959	36 289	"	"	"	"
	Voiliers	"	1	"	98	"	300	"	1
Scandinaves long-cours : Vapeurs		22	21	34 708	28 615	35 138	42 760	3 745	5 483
Portugais long-cours : Voiliers		1	"	70	"	182	"	1	"
Totaux		2 053	2 741	848 978	740 589	279 190	243 283	30 872	41 811

Tableau F. — Mouvement général de la navigation de la Guinée, par Ports (Entrées)
(9 premiers mois 1934 et 1933)

PORTS		NAVIRES ENTRÉS				MARCHANDISES DÉBARQUÉES			
		Nombre		Jauge (Tonneaux)		Quantités (Q. M.)		Valeurs (Milliers de francs)	
		1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933
Conakry long-cours	Vapeurs	258	216	818.905	689.082	274.928	202.940	41.531	101.363
	Voiliers	4	1	181	98	765	600	36	40
Conakry autres	Vapeurs	53	55	3.304	3.115	7.890	13.386	634	1.237
	Voiliers	2.604	2.492	34.560	30.097	125.939	114.995	6.454	8.776
Porto-Vecchia	Vapeurs	4	5	328	449	1.319	307	196	195
	Voiliers	91	75	2.798	2.739	5.200	5.743	1.791	1.970
Porto-Vecchia autres	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	"	"	"	"	"	"	"	"
Macakong	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	"	"	"	"	"	"	"	"
Porto-Vecchia	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	102	166	1.051	1.257	908	653	97	226
Porto-Vecchia	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	28	54	602	723	890	1.066	279	350
Totaux		3.144	3.064	861.729	727.560	417.831	339.890	51.018	114.157

Tableau F bis. — Mouvement général de la navigation de la Guinée, par Ports (Sorties)
(9 premiers mois 1934 et 1933)

PORTS		NAVIRES SORTIS				MARCHANDISES EMBARQUÉES			
		Navires		Jauge (Tonneaux)		Quantités (Q. M.)		Valeurs (Milliers de francs)	
		1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933
Conakry, long-cours	Vapeurs	257	216	810.657	707.325	246.951	215.710	23.591	34.868
	Voiliers	4	1	181	98	792	300	7	1
Conakry, autres	Vapeurs	45	52	2.939	2.790	8.198	5.068	603	316
	Voiliers	2.647	2.472	35.201	30.376	23.249	22.205	6.671	6.634
Porto-Vecchia	Vapeurs	4	5	328	388	1.572	2.227	156	417
	Voiliers	89	74	2.769	3.000	15.377	17.851	1.227	1.438
Porto-Vecchia autres	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	"	"	"	"	"	"	"	"
Macakong	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	"	"	"	"	"	"	"	"
Porto-Vecchia	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	106	166	1.059	1.228	3.213	644	185	368
Porto-Vecchia	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	28	54	602	723	4.014	3.883	323	405
Totaux		3.180	3.040	853.736	748.928	303.366	299.888	32.763	44.439

Tableau G. — Transit

(9 premiers mois 1932, 1933 et 1934).

QUANTITÉS (Tonnes métriques)			VALEURS (Milliers de francs)		
1932	1933	1934	1932	1933	1934
"	"	"	"	"	"

Tableau H. — Transbordements

(9 premiers mois 1932, 1933 et 1934).

QUANTITÉS (Tonnes métriques)			VALEURS (Milliers de francs)		
1932	1933	1934	1932	1933	1934
"	"	"	"	"	"

Tableau I. — Recettes douanières (9 premiers mois 1934)

NATURE DES DROITS	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES			RECOUVREMENTS OPÉRÉS		
	1932	1933	1934	1932	1933	1934
Importation.....	4.050.000	3.975.000	3.250.000	3.913.110 32	4.543.329 84	4 718 759 00
Douane.....	2.250.000	2 100.000	3.000.000	2.421 092 04	4.709.726 89	5 132 522 80
Exportation.....	1.125.000	975.000	750.000	832.963 97	784.843 20	261 734 30
Surtaxe indirecte.....	18 747	15.000	10.000	12 932 07	16.980 97	13 695 50
Amendes et confiscations ventes.....	10.050	1.500	1.500	29 302 58	22 017 35	22 163 80
Navigation.....	3.734	3.750	2 500	4.672 75	4.731 75	5 291 50
Magasinage.....	5.900	6.000	5.000	29 223 17	57 139 05	31 768 40
Plombage.....	"	"	"	"	"	51
Statistique.....	43.875	108.750	225.000	241.380 20	591 413	663 737
Consommation intér. sur les sels.....	56 250	93.750	40 000	56.292 97	95.538 88	87.328 00
Totaux.....	7.563.556	7.278.750	7.284.000	7.540.970 07	10 805.716 02	10.937.052 70

Tableau J. — Commerce spécial de la Guinée avec l'Afrique du Nord (9 premiers mois 1932)

ARTICLES IMPORTÉS	QUANTITÉS (quintaux métriques)			VALEURS (Francs)		
	Algérie	Tunisie	Maroc	Algérie	Tunisie	Maroc
<i>1^{re} Importations</i>						
Tabac fabriqué (cigares et cigarettes).....	269	"	"	549 790	"	"
Crin végétal.....	19	"	92	2 434	"	5.530
Vins ordinaires.....	5	"	"	1 262	"	"
Engrais chimiques.....	25	2.373	3.952	1.250	76.000	112.841
Allumettes chimiques.....	"	"	"	"	"	"
Autres marchandises.....	13	2.400	527	10.757	15.000	103 196
Totaux.....	331	4.773	4 571	565 493	91 000	221.567
<i>2^{de} Exportations</i>						
Riz.....	"	"	"	"	"	"
Bananes.....	7.961	"	10.626	796.086	"	1.062.628
Ananas.....	71	"	"	12.816	"	"
Autres fruits frais.....	31	"	3	11.726	"	530
Piments.....	122	"	"	42 620	"	"
Miel.....	15	"	1	1 460	"	50
Arachides.....	"	"	2	"	"	141
Huile de palme.....	"	"	114	"	"	7.000
Autres produits.....	15	"	"	390	"	792
Totaux.....	8.215	"	10 746	865 098	"	1 071.144

Tableau J. — Commerce spécial de la Guinée avec l'Afrique du Nord (9 premiers mois 1933)

ARTICLES IMPORTÉS	QUANTITÉS (Quintaux métriques)			VALEURS (Francs)		
	Algérie	Tunisie	Maroc	Algérie	Tunisie	Maroc
<i>1^{re} Importations</i>						
Tabac fabriqué (cigares cigarettes).....	338	"	"	614.675	"	"
Crin végétal.....	15	"	75	1.773	"	3.947
Vins ordinaires.....	202	"	15	57 863	"	4.152
Engrais chimiques.....	"	8.330	6 820	"	106.250	154.215
Allumettes chimiques.....	"	"	"	"	"	"
Autres marchandises.....	132	170	1.340	17.800	106.250	148.853
Totaux.....	687	8.500	8.250	692.111	212.500	311 167
<i>2^{de} Exportations</i>						
Riz.....	"	"	"	"	"	"
Bananes.....	13.615	"	9.415	1.169.078	"	783 740
Ananas.....	35	"	73	6.390	"	13.212
Autres fruits frais.....	28	"	14	7.947	"	2.350
Piments.....	136	"	30	39.666	"	8.640
Miel.....	"	"	"	"	"	"
Arachides.....	"	"	"	"	"	"
Huile de palme.....	"	"	"	"	"	"
Autres produits.....	4	"	266	200	"	33.870
Totaux.....	13.818	"	9.798	1.223.281	"	841.812

Tableau J. — Commerce spécial de la Guinée avec l'Afrique du Nord (9 premiers mois 1934)

ARTICLES IMPORTES	QUANTITÉS (Quintaux métriques)			VALEURS (Francs)		
	Algérie	Tunisie	Maroc	Algérie	Tunisie	Maroc
<i>1^{re} Importations</i>						
Tabacs Fab. (Cigares et cigarettes)	295	"	"	555.470	"	"
Arin végétal	33	"	103	3.057	"	6.381
Engrais ordinaires	139	"	21	35.735	"	5.300
Engrais chimiques	197	"	7.040	6.750	"	194.075
Alumettes chimiques	"	"	"	"	"	"
Autres marchandises	60	3	740	30.643	8.437	89.389
Totaux	724	3	7.904	631.655	8.437	295.145
<i>2^o Exportations</i>						
Café	"	"	"	"	"	"
Bananes	18.839	"	6.437	1.613.227	"	590.643
Ananas	16	"	16	2.835	"	2.880
Autres fruits frais	4	"	"	"	"	"
Aliments	263	"	99	78.978	"	29.676
Huile	"	"	"	"	"	"
Arachides	"	"	"	"	"	"
Huile de palme	"	"	1	"	"	85
Autres produits	"	"	"	"	"	"
Totaux	19.122	"	6.553	1.695.115	"	623.284

Tableau K. — Comparatif du commerce général de la Guinée (9 premiers mois 1934)

COMMERCE SPÉCIAL	QUANTITÉS (T. M.)			VALEURS (milliers de francs)		
	1932	1933	1934	1932	1933	1934
Importations	14.982	20.999	26.807	40.554	40.261	43.237
Exportations	19.699	23.099	27.626	38.013	38.205	47.849
Totaux	34.681	44.098	54.433	78.567	78.466	91.086

Transit

NATURE	PAYS DE DESTINATION	QUANTITÉ	VALEUR
Autres produits	A. O. F.	5.349	17.572

Transbordement

NATURE	PAYS DE DESTINATION	QUANTITÉ	VALEUR
Autres produits	A. O. F.	201	3.150

9924

Annexe au « Journal officiel » du 1^{er} mars 1935, n° 815.



STATISTIQUES DOUANIÈRES

DE L'ANNÉE 1934

MOUVEMENT COMMERCIAL DE LA GUINÉE FRANÇAISE
STATISTIQUES OFFICIELLES

STATISTIQUES OFFICIELLES

Tableau A comparatif du mouvement commercial de la Guinée (12 mois de l'année 1934)

COMMERCE SPÉCIAL	1932		1933		1934	
	Tonnage (T. M.)	Valeur (Milliers de francs)	Tonnage (T. M.)	Valeur (Milliers de francs)	Tonnage (T. M.)	Valeur (Milliers de francs)
Importation	21.102	55.398	30.638	56.898	37.280	60.687
Exportation	34.706	56.654	36.597	55.060	42.061	64.559
Total du Commerce spécial	56.808	112.052	67.235	111.958	79.341	125.246

Tableau B. — Importations (Commerce Spécial des 12 mois de l'année 1934)

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Viandes de bœuf	France	Têtes Q.M.						
	Allemagne							
	Autres pays		23	38	74			
			49	100	198	9	11	21
	Totaux		23	38	74	9	11	21
			49	100	198	9	11	21
Viandes de porc	France	Têtes Q.M.			44			35
	Sierra-Leone				51			
	Autres pays		6	17	3			180
			2	7	1		2	1
	Totaux		6	17	64		2	36
			2	7	55		2	36
Viandes fraîches, réfrigérées et congelées	France	Q.M.		1	3		1	6
	Allemagne							
	Angleterre				1			1
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays		1	1	1	2	2	2
			1	2	5	2	3	9
	Totaux		1	2	5	2	3	9
Viandes salées autrement préparées	France	—	22	32	36	47	71	65
	Allemagne		7	11	36	15	22	66
	Angleterre		53	58	47	97	95	68
	Belgique				2			3
	U. S. A.		1		1	2		2
	Hollande				1			1
	Autres pays		9	28	44	16	40	79
			93	129	167	177	228	284
	Totaux		93	129	167	177	228	284
5 Conserves de viandes en boîtes	France	Q.M.	45	48	69	95	82	143
	Allemagne		3	3	1	7	7	
	Angleterre		2	1	1	2	3	1
	Belgique				1			4
	U. S. A.		7	1	2	7	2	3
Hollande			1		1			
Autres pays		5	9	49	10	15	15	
			62	63	123	121	110	134
Totaux		62	63	123	121	110	134	
6 Peaux brutes	France	—						
	Allemagne							
	Angleterre							
	Belgique							
	U. S. A.				114			27
Sierra-Leone		127	174	1	49	36	1	
Autres pays								
		127	174	115	49	36	28	
Totaux		127	174	115	49	36	28	
7 Lait en conserve	France	—	334	277	356	183	159	188
	Allemagne		16		3	8		1
	Angleterre				1			1
	Belgique				1			1
	U. S. A.							
	Hollande		19	22	69	11	10	42
	Autres pays		141	96	118	65	48	54
			310	395	548	267	217	287
	Totaux		310	395	548	267	217	287
8 Poissons secs, salés ou fumés	France	—	14	19	54	7	8	62
	Allemagne				4			2
	Angleterre				6			7
	Belgique							
	U. S. A.				1			1
	Sierra-Leone				6			2
	Autres pays		32	22	228	12	31	62
			46	41	299	19	39	136
	Totaux		46	41	299	19	39	136

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
9 Farine de froment	Colonies Françaises	Q.M.						
	France		9.859	12.410	15.221	1.063	1.048	1.018
	Allemagne		2	2	23			2
	Angleterre		17	16	70	2	2	7
	Belgique		858	701	1.294	92	58	87
	U. S. A.				3			
	Sierra-Leone				1			
	Autres pays		9	5	1.184	1		81
	Totaux		10.745	13.134	17.795	1.158	1.108	1.195
10 Riz	Colonies françaises	—	25	499	447	3	17	25
	France		1.326	1.807	7.368	124	148	489
	Allemagne							
	Angleterre				101			5
	Belgique		2	1	3			1
	U. S. A.				721			42
	Sierra-Leone				2.422			110
	Hollande							
	Autres pays		113	663		28	52	
	Totaux		1.466	2.670	10.762	155	217	672
11 Biscuits de mer	France	—	23	11	48	6	3	12
	Allemagne		9	2	54	2	1	13
	Angleterre			1				
	Belgique							
	U. R. S. S.				29			7
	Hollande				2			
	Autres pays				1			
	Totaux		32	14	134	8	4	32
12 Noix de colas	France	—						
	Allemagne							
	Angleterre							
	Belgique							
	U. S. A.				71			19
	Sierra-Leone		89	60	24	27	16	10
	Autres pays							
	Totaux		89	60	95	27	16	29
13 Légumes secs	France	—	63	54	83	21	16	25
	Allemagne							
	Angleterre				7			2
	Belgique				1			
	U. R. S. S.							
	Hollande							
	Autres pays		130	117	72	43	35	22
	Totaux		193	171	163	64	51	49
14 Pommes de terre	Colonies Françaises	—		34	34		3	4
	France		88	55	74	9	5	4
	Allemagne							
	Angleterre							
	Belgique		135	401	414	10	18	17
	Hollande		202	343	406	12	15	15
	Autres pays		1.004	1.024	886	101	75	69
	Totaux		1.429	1.857	1.814	132	116	109
15 Sucres	Colonies Françaises	—						
	France		10	3.225	3.235	2	421	331
	Allemagne		11		10	2		1
	Angleterre				16			2
	Belgique		110	27	132	17	3	13
	U. S. A.		24		24	4		2
	Sierra-Leone				1			
	Autres pays		3.172	443	346	484	43	31
	Totaux		3.327	3.695	3.764	509	467	380

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)	
			1932	1933	1934	1932	1933
16 Café	France	Q.M.	2				1
	Allemagne						
	Angleterre						
	Belgique						
	U. S. A.						
	Hollande						
	Autres pays			23	34		44
	Totaux		2	23	34		14
17 Chocolat	France	—	30	35	39	33	36
	Allemagne						
	Angleterre						
	Belgique				6		
	U. S. A.						
	Hollande				2		
	Autres pays				2		
	Totaux		30	35	49	33	36
18 Poivre	France	—				1	1
	Allemagne						
	Angleterre		3	8	3	7	6
	Belgique						
	U. S. A.						
	Hollande		1	2	1	1	1
	Autres pays						
	Totaux		4	10	4	9	8
19 Thé	France	—		1	1		1
	Allemagne						
	Angleterre		6	6	7	11	7
	Belgique						
	U. S. A.						
	Hollande		1		5	2	
	Autres pays						
	Totaux		7	7	13	13	8
20 Tabacs en feuilles ou en côtes	France	—					
	Allemagne						
	Angleterre						
	Belgique						
	U. S. A.		86	61	60	89	41
	Hollande		2	2	1	3	3
	Autres pays						
	Totaux		88	63	61	92	44
21 Tabacs fabriqués : Cigares et cigarettes	Colonies Françaises	—	362	371	386	740	677
	France		7	23	46	21	55
	Allemagne						
	Angleterre		11	8	8	64	50
	Belgique		1	1		3	2
	U. S. A.			5	12	3	21
	Hollande					8	2
	Autres pays						
	Totaux		381	408	452	839	807
21 Tabacs fabriqués : Autres	Colonies Françaises	—					
	France		5	7	7	10	13
	Allemagne						
	Angleterre						
	Belgique						
	U. S. A.						
	Hollande						
	Autres pays						
	Totaux		5	7	7	10	13

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Huile fixe d'olive.	France	0.M.	99	92	97	89	71	73
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique...							
	U. S. A.....				1			
	Sierra-Leone							
	Autres pays.		18	40	41	16	8	9
Totaux ..			117	102	109	105	79	82
Huile fixe d'arachide.	France	—	346	262	376	491	434	482
	Allemagne..							
	Angleterre..				10			4
	Belgique...							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.		1			1		
Totaux ..			347	262	386	492	434	486
Huiles fixes autres.	France	—	105	87	80	42	24	22
	Allemagne..							
	Angleterre..		41	45	45	17	4	4
	Belgique...		4	4		2	1	
	U. S. A.....							
	Hollande...		6	23	29	1	6	7
	Autres pays.		110	39	5	40	12	2
Totaux ..			266	168	129	102	47	35
Bois communs.	France	—	386	469	460	35	46	44
	Allemagne..		503	911	604	52	87	59
	Angleterre..		32	293	100	12	17	19
	Belgique...			177	223	14	22	
	U. S. A.....		220	37	557	16	3	50
	Hollande...							
	Autres pays.		3.778	6.386	6.957	346	565	613
Totaux ..			4.949	7.963	8.601	461	702	777
Bois exotiques.	France	—			36			4
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique...							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.			99			6	
Totaux ..				99	36		6	4
Légumes frais	France	—	31	50	59	11	20	27
	Allemagne..				2			4
	Angleterre..		5	136	516	1	10	23
	Belgique...		44	67	197	4	5	7
	Hollande...							
	Autres pays.		1.473	1.949	2.604	177	174	198
Totaux ..			1.553	2.199	3.378	193	209	256
Légumes salés, confits ou conservés	France	—	112	92	83	88	79	72
	Allemagne..			1			1	
	Angleterre..		6	126	1	4	50	4
	Belgique...		137		292	72		89
	U. S. A.....		37	32	77	40	20	33
	Hollande...							
	Autres pays.		54	25	1	22	4	1
Totaux ..			353	276	454	226	154	196

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
29 Vins ordinaires.	France	HL.	79	239	627	22	68	457
	France		2.955	2.917	3.903	940	985	1.214
	Allemagne..			1			1	
	Angleterre..							
	Belgique...						1	
	Hollande...							
	Autres pays.		4.888	2.291	539	549	630	436
Totaux ..			4.922	5.448	5.159	1.481	1.685	1.507
30 Vins mousseux.	France	—	435	450	462	314	355	390
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique...							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
Totaux ..			435	450	462	314	355	390
31 Vins de liqueur.	France	—	244	293	14	271	334	8
	France				273		1	299
	Angleterre..							
	Belgique...							
	U. S. A.....							
	Hollande...		28	37	41	41	55	56
	Autres pays.							
Totaux ..			272	330	328	312	390	363
32 Bières.	Japon	—			1			
	France		37	167	157	45	35	30
	France		290	363	425	416	441	461
	Allemagne..			1	37		1	13
	Angleterre..							
	Belgique...		100	194	55	40	76	20
	U. S. A.....			226			105	
33 Limonades.	Hollande...		219		513	124		184
	Autres pays.		8	7	87	3	3	21
	Totaux ..		754	998	1.275	298	361	429
34 Boissons distillées: Eau de vie.	France	—	133	122	254	34	32	59
	France		23	21	8	6	4	1
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique...		4					
	U. S. A.....							
	Hollande...							
34 Boissons distillées: Rhum et Tafia.	Autres pays.							
	Totaux ..		457	143	262	40	36	60
34 Boissons distillées: Eau de vie.	France	HL. d'alcool pur	8	7	8	45	58	54
	France							
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique...							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
34 Boissons distillées: Rhum et Tafia.	Autres pays.							
	Totaux ..		8	7	8	45	58	54
34 Boissons distillées: Rhum et Tafia.	France	HL. d'alcool pur	1					
	France		52	60	68	130	165	130
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique...							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
34 Boissons distillées: Rhum et Tafia.	Autres pays.							
	Totaux ..		53	60	68	130	165	130

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
34 Boissons distillées : Autres.	France	Hl. d'alcool pur	1	4	12	3	14	63
	Allemagne ..							
	Angleterre ..				1	1	1	4
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays.							
	Totaux ..		1	4	13	4	15	67
34 Boissons distillées : Liqueurs	Colonies françaises	Hl. de liquide		1			1	
	France		287	328	315	271	302	276
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	Hollande							
	Autres pays.							
	Totaux ..		287	329	315	271	303	276
35 Eaux minérales naturelles et artificielles ..	France	Q.M.	297	902	1.138	80	116	143
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande				1			
	Autres pays.							
	Totaux ..		297	902	1.139	80	116	143
36 Briques et tuiles	France	—	1.060	601	1.391	38	16	47
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays.		1.250			30		
	Totaux ..		2.310	601	1.391	68	16	47
37 Ciment	France	—	40.291	54.850	44.727	935	1.208	845
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique		2.606	1.212	450	57	27	8
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays.		152	6.381	16.789	3	140	327
	Totaux ..		43.049	62.443	61.966	995	1.375	1.180
38 Autres matériaux de construction	Colonies françaises	—		8			1	
	France		2.606	1.838	1.924	78	46	91
	Allemagne ..		24			8		
	Angleterre ..		179	107	65	5	4	2
	Belgique		771	499	700	13	10	9
	Hollande							
	Autres pays.		420			1		
	Totaux ..		4.000	2.452	2.689	105	61	102
39 Huiles minérales : Brutes	France	—						
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays.							
	Totaux ..							

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
39 Huiles minérales : Raffinées	France	Q.M.			151			
	Allemagne ..							
	Angleterre ..				54			
	Belgique		3.947	3.766	3.986	471	349	
	U. S. A.				296			
	Sierra-Leone							
	Autres pays.		36	987	369	9	103	
	Totaux ..		3.983	4.753	4.850	480	452	
39 Huiles minérales : Essences.	France	—	3		133	1		
	U. R. S. S. ..				129			
	Angleterre ..							
	Sierra-Leone				803			
	U. S. A.		9.913	7.910	9.716	1.533	773	
	Hollande				29			
	Autres pays.		380	2.711	2.456	33	195	
	Totaux ..		10.296	10.621	13.266	1.567	968	
40 Mazout	France	—						
	Allemagne ..							
	Angleterre ..				50			
	Belgique		219	261	1.005	14	11	
	U. S. A.							
	Hollande			42	499		1	
	Autres pays.							
	Totaux ..		219	303	1.554	14	12	
41 Huiles de graissage et autres huiles lourdes	France	—	273	122	35	24	32	
	Allemagne ..		28	11	10	4	6	
	Angleterre ..		123		1	16		
	Belgique		318	399	62	47	54	
	U. S. A.		1.128	1.573	1.470	251	253	
	U. R. S. S. ..				6			
	Autres pays.		53	19	84	9	5	
	Totaux ..		1.923	2.124	1.668	351	350	
42 Houilles	France	—	197	6.435	52.118	6	169	
	Allemagne ..							
	Angleterre ..		5.350	6.419	50	167	158	
	Belgique		100		8.018	2		
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays.							
	Totaux ..		5.647	12.854	60.186	176	327	
43 Fonte brute.	France	—			101			
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays.							
	Totaux ..				101			
44 Fer, acier en barres, tôles, fils, etc.	France	—	2.892	3.680	2.776	478	466	
	Allemagne ..				29			
	Angleterre ..		2.827	3.485	2.801	374	492	
	Belgique		910	1.787	3.790	92	175	
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays.		68	124	19	6	11	
	Totaux ..		6.697	9.076	9.415	950	1.144	

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Chlorure de sodium (sel)	Sierra-Leone	Q.M.			1.153			115
	France		3	2.001	3.053	2	29	44
	Allemagne ..		59			1		
	Angleterre ..		23	21		6	3	5
	Belgique				24			
	U. S. A.				1			
	Hollande				20			
	Autres pays ..		17.646	23.808	18.221	482	449	170
	Totaux		17.731	25.830	22.472	491	481	334
Quinine	France	Kilos	293	314	565	172	168	250
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		293	314	565	172	168	250
Carbure de calcium	France	Q.M.	362	394	396	60	59	59
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande				78			12
	Autres pays ..							
	Totaux		362	394	474	60	59	71
Engrais azotés	France	—	346	1.278	3.117	40	125	344
	Allemagne ..				20			3
	Angleterre ..							
	Belgique			5.934	7.451		569	609
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..			50	490		3	36
	Totaux		346	7.262	11.084	40	697	962
Sulfate de cuivre	France	—	3	4	1	1	1	
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique		5			1		
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		8	4	1	2	1	
Engrais phosphatés	Caïes françaises	—			498			7
	France		1.885	3.569	1.173	77	252	138
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique		1.898	3.413	12.055	142	209	683
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..		9.483	18.265	11.248	246	315	329
	Totaux		13.266	24.237	24.674	465	776	1.157
Sels de potasse	France	Q.M.	49	6.738	5.692	7	628	617
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique		1.082	4.911	10.403	179	651	1.059
	U. S. A.		5			5		
	Hollande							
	Autres pays ..			20	100		2	8
	Totaux		1.106	11.669	16.195	191	1.281	1.684

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
53 Sels de soude	France	—	85	15	13	25	3	4
	Allemagne ..		34		11	7		2
	Angleterre ..				1			
	Belgique		22			4		
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		141	15	25	36	3	6
54 Teintures préparées	France	—	254	153	1	191	113	7
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		254	153	1	191	113	7
55 Couleurs : Encre	France	—	24	20	22	15	8	26
	Allemagne ..							
	Angleterre ..		4	2		3	2	
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		28	22	22	18	10	26
55 Couleurs : Autres	France	—	829	728	847	257	303	429
	Allemagne ..				1	2		
	Angleterre ..		32	10	25	7	2	4
	Belgique		19	16	19	7	6	7
	U. S. A.							
	Japon			5	3		5	3
	Autres pays ..		1	1		1	1	
	Totaux		881	760	895	274	377	443
56 Parfumeries de toutes sortes	France	—	69	118	111	231	411	420
	Allemagne ..		1		2	3	1	9
	Angleterre ..		2	1	52	4	4	22
	Japon				12			41
	U. S. A.		1			2		
	Hollande				14			7
	Autres pays ..			1	5	1	1	3
	Totaux		73	120	199	241	417	472
57 Savons autres que de parfumerie	France	—	703	1.018	1.139	212	259	239
	Allemagne ..		3					
	Angleterre ..					1		
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		709	1.018	1.139	213	259	239
58 Médicaments composés : Eaux distillées alcooliques	France	Q.M.	13	2	2	27	10	10
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		13	2	2	27	10	10

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
58 Médicaments composés : Autres.....	France..... Allemagne.. Angleterre.. Belgique... U. S. A.... Hollande... Autres pays.	—	100 12 1 12 — — —	121 5 — — — — —	183 4 — — — — —	485 3 11 — — — —	365 14 — — — — —	574 12 — — — — —
Totaux ..			101	126	187	490	379	606
59 Poteries....	Colonies françaises France..... Allemagne.. Angleterre.. Belgique... Sierra-Leone Autres pays.	—	118 12 1 12 — — —	11 40 2 — — — —	187 187 — — — — —	36 4 — — — — —	13 2 — — — — —	54 2 — — — — —
Totaux ..			148	56	214	41	17	58
60 Faïences de toutes sortes	France..... Allemagne.. Angleterre.. Belgique... U. S. A.... Hollande... Autres pays.	—	41 2 — — — — —	36 47 1 — — — —	82 138 4 — — — —	23 1 — — — — —	27 12 — — — — —	32 34 2 — — — —
Totaux ..			61	94	233	24	42	70
61 Porcelaines de toutes sortes	France..... Allemagne.. Angleterre.. Belgique... Japon..... Hollande... Autres pays.	—	56 2 6 — — — —	19 4 5 3 — — —	78 10 2 8 — — —	46 1 4 — — — —	15 2 2 3 — — —	45 6 1 5 — — —
Totaux ..			66	31	100	51	22	58
62 Verres et cristaux....	France..... Allemagne.. Angleterre.. Belgique... U. S. A.... Japon..... U. R. S. S.. Autres pays.	—	508 31 16 36 — — — —	829 48 11 46 — — — —	800 90 26 135 — — — —	206 28 3 20 — — — —	237 24 9 22 — — — —	240 55 44 53 — — — —
Totaux ..			616	959	1.140	280	306	399
63 Ficelles, fils polis, cordages.....	France..... Allemagne.. Angleterre.. Belgique... U. S. A.... Hollande... Autres pays.	—	2 1 4 4 — — —	143 6 48 136 — — —	273 10 4 267 — — —	18 5 25 2 — — —	68 3 21 61 — — —	110 3 3 89 — — —
Totaux ..			11	506	616	50	217	229
64 Fils de coton	France..... Allemagne.. Angleterre.. Belgique... U. S. A.... Sierra Leone Autres pays.	Q.M.	66 1 192 16 — — —	87 6 98 14 — — —	110 — 87 36 — — —	151 3 178 43 — — —	145 9 180 30 — — —	195 133 57 — — — —
Totaux ..			202	213	234	409	377	386

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantité.			Valeurs (en milliers de francs)	
			1932	1933	1934	1932	1933
65 Ficelles et cordages ...	France	—	328	149	103	169	72
	Allemagne..						
	Angleterre..		113	113	106	41	32
	Belgique...		87	180	112	40	59
	U. S. A.....						
	Hollande....			1	6		
	Autres pays.						
	Totaux ..		528	443	321	250	163
66 Tissus de jute, y compris les sacs	Colonies françaises	—		16			3
	France		320	867	944	183	173
	Allemagne..		1	1			1
	Angleterre..		1.429	1.568	659	303	400
	Belgique....		341	376	520	135	109
	Sierra-Leone				4		
	Hollande...		1	1	4		
	Autres pays.		759	800	716	243	263
	Totaux ..		2.551	3.629	2.847	864	949
67 Tissus de coton : Pans, unis, croisés, coutils.	Colonies françaises	—	174	305	476	289	456
	France		749	1.547	2.652	1.424	3.384
	Allemagne..		80	39	10	163	65
	Angleterre..		6.826	5.842	4.864	11.593	9.738
	Belgique....		105	107	42	190	185
	U. R. S. S..				22		
	U. S. A.....			1	1	1	1
	Japon.....			689	913		104
	Hollande....		193	43	32	423	101
	Sierra-Leone				5		
	Autres pays.		511	214	178	1.441	814
	Totaux ...		8.638	8.757	9.492	15.524	15.448
67 Tissus de coton : Couvertures communes.....	France	—			111		
	Allemagne..				31		
	Belgique...				15		
	U. S. A.....						
	Hollande...				52		
	Autres pays.						
	Totaux ..				209		
67 Tissus de coton : Couvertures....	France	—	9	31	1	6	25
	Allemagne..		19	19		22	19
	Angleterre..			2			2
	Belgique....		56	41		57	38
	U. S. A.....						
	Hollande....		133	194		155	214
	Autres pays.			6		2	5
	Totaux ..		217	293	1	242	303
67 Tissus de coton : Bonneterie	France.....	—	9	8	34	78	65
	Allemagne..			1	1	1	8
	Angleterre..		5		2	11	3
	Belgique....		1			4	
	Japon.....			43	43		77
	U. S. A.....					1	
	Sierra-Leone				1		
	Hollande...					1	
	Autres pays.		48	4	3	100	14
	Totaux ..		63	56	84	196	167
67 Tissus de coton : Passementerie....	France.....	—	7	11	14	37	58
	Allemagne..						
	Angleterre..		1			5	
	Belgique...						
	U. S. A.....						
	Hollande...						
	Autres pays.		1			1	
	Totaux ..		9	11	14	43	58

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Tissus de laine	France	Q.M.	40	47	89	62	173	388
	Allemagne ..		16	22	31	114	145	162
	Angleterre ..		5	12	18	30	61	83
	Belgique		2	1	6	11	5	26
	Japon				4		1	11
	U. S. A.				1			4
	Sierra-Leone							1
	Autres pays ..		6	6	28	38	33	147
	Totaux		39	88	177	255	418	822
Tissus de soie et de bourre de soie	France	—	3	1	3	44	26	56
	Allemagne ..						1	
	Angleterre ..				1		1	40
	Belgique		4			5		
	Japon				6			36
	Sierra-Leone				1			5
	Autres pays ..		3		1	24	3	3
	Totaux		7	1	12	73	31	110
Tissus de soie artificielle	France	—	17	14	12	250	152	157
	Allemagne ..					4	5	
	Angleterre ..		10	2	1	67	10	7
	Belgique		1			7		
	Japon			33	65		146	206
	Hollande						2	
	Autres pays ..		1	5	1	7	17	4
	Totaux		29	54	79	332	332	374
Vêtements et lingerie	France	—	410	86	97	631	362	436
	Allemagne ..		2	8		16	13	1
	Angleterre ..		21	12	9	113	65	35
	Belgique		8	11	1	32	16	4
	U. S. A.		1			4	4	
	Sierra-Leone				2			3
	Japon			27	53		67	159
	Hollande		1			4		
	Autres pays ..		19	10	5	83	32	20
	Totaux		462	154	167	883	559	658
Papier et ses applications.	Colonies Franç.	—	7	29	18		49	20
	France		2.341	1.909	3.241	988	817	891
	Allemagne ..		64	1.449	18	22	226	8
	Angleterre ..		6	19	16	10	11	15
	Belgique		1.330	158	403	335	50	46
	Japon				12	7		5
	Hollande		578	2.421	133	152	444	43
	Autres pays ..		550	5.364	6.712	99	797	822
	Totaux		4.876	11.349	10.553	1.613	2.364	1.730
Peaux et pelleteries préparées	France	—	10	15	11	42	27	16
	Allemagne ..			1			3	
	Angleterre ..		6	3	6	9	5	
	Belgique		7	1		18	2	
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..			1			1	
	Totaux		23	21	17	69	38	84
Chaussures	France	—	33	32	21	171	138	108
	Allemagne ..					2		1
	Angleterre ..		5	2	4	17	9	22
	Belgique						2	
	U. S. A.					1		
	Japon			8	25		8	22
	Autres pays ..		13	6	6	34	15	11
	Totaux		51	48	56	225	172	164

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
75 Autres ouvrages en peau	France	Q.M.	6	27	15	25	81	77
	Allemagne ..			6			8	1
	Angleterre ..		1		2	2	1	3
	Belgique			1	2		2	4
	U. S. A.					1		
	Japon				1			1
	Autres pays ..			1			2	1
	Totaux		7	35	20	28	94	87
76 Orfèvrerie et bijouterie	France	—	2	1	1	25	13	17
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande						3	2
	Autres pays ..							
	Totaux		2	1	1	25	16	19
77 Horlogerie	France	—	1	1	2	5	13	15
	Allemagne ..			1		1	3	4
	Angleterre ..				2			3
	Belgique							1
	U. S. A.					2	1	
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux		1	2	4	8	17	23
78 Machines à vapeur et machines motrices	France	Nbre Q.M.	40	1	43	97	60	63
	Angleterre ..							
	Autres pays ..							
	Totaux		40	1	43	97	60	63
79 Machines agricoles, y compris les tracteurs	France	Nbre Q.M.	50	30	3	39	231	196
	Allemagne ..			202	143			
	Angleterre ..		55	2	4	13	271	1
	Belgique							
	U. S. A.		90			23		
	Hollande							
	Autres pays ..		36			8		
	Totaux		1			1		
	Totaux		232	32	3	84	502	197
80 Machines et appareils électriques	France	Q.M.	150	90	14	389	130	34
	Allemagne ..			2			2	
	Angleterre ..					1		
	Belgique							
	U. S. A.			2			8	1
	Hollande							
	Autres pays ..				1			2
	Totaux		150	94	15	390	140	37

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
81 Autres machines et mécaniques...	France.....	Q.M.	789	1.634	578	1.320	1.591	661
	Allemagne...		297	206	12	218	131	22
	Angleterre...		25	16	21	65	28	36
	Belgique...			2	15		3	26
	U. S. A.....		8	22	34	55	73	82
	Hollande...		21	2	2	18	5	5
	Autres pays.			4	36		8	27
	Totaux...		1.140	1.886	698	1.676	1.839	859
82 Outils emmanchés ou non.....	France.....	—	700	685	237	308	322	170
	Allemagne...		20	81	43	19	38	13
	Angleterre...			3	2		5	1
	Belgique...		20	100	188	3	17	49
	U. S. A.....			14	16		29	43
	Sierra-Leone				8			7
	Autres pays.		9	4		17	9	1
	Totaux...		749	887	494	347	420	284
83 Coutellerie..	France.....	—	2	3	6	18	15	30
	Allemagne...		15	33	204	21	42	113
	Angleterre...			1		1	7	3
	Belgique...				116			29
	U. S. A.....					1		
	Hollande...							
	Autres pays.			1	6		4	12
	Totaux...		17	38	332	41	65	187
84 Articles de ménage	France.....	—	953	1.049	610	579	478	296
	Allemagne...		261	341	898	168	208	441
	Angleterre...		443	965	1.641	143	427	586
	Belgique...		50	32	131	19	14	63
	U. S. A.....		2	64	278	7	35	76
	Hollande...		19	14	32	11	12	13
	Japon.....			25	221		8	54
	U. R. S. S..				28			8
	Sierra-Leone				12			6
	Autres pays.		51	62	137	49	37	99
	Totaux...		1.779	2.552	3.988	796	1.219	1.642
85 Autres ouvrages en métaux.....	France.....	—	5.378	2.518	5.781	1.670	1.072	1.491
	Allemagne...		139	198	1.713	66	111	199
	Angleterre...		321	562	1.065	70	139	176
	Belgique...		201	715	1.187	32	94	150
	U. S. A.....		2.132	828	853	360	189	489
	Hollande...		22	4	12	11	1	1
	Japon.....				1			8
	Sierra-Leone				80			24
	Autres pays.		168	3.964	1.121	50	309	172
	Totaux...		8.421	8.789	11.843	2.559	1.915	2.710
86 Armes, poudres et munitions	France.....	—	409	80	256	497	151	253
	Allemagne...							
	Angleterre...		19	15	15	25	20	17
	Belgique...		127	70	109	100	80	84
	U. S. A.....					1		
	Hollande...							
	Autres pays.			4	50		2	23
	Totaux...		555	169	430	623	253	377
87 Meubles.....	France.....	—	169	231	156	83	125	81
	Allemagne...		5	2	4	4	2	3
	Angleterre...		39	30	134	17	8	33
	Belgique...		2	4	4	1	2	2
	U. S. A.....		5			5		
	Hollande...							
	Autres pays.		19	21	5	11	14	3
	Totaux...		239	288	303	124	154	122

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
88 Futailles vides en bois, montées ou non montées, cerclées	France.....	Q.M.			9			
	Allemagne...		65		2		4	
	Angleterre...		130	312	137		8	35
	Belgique...							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux...		195	312	148		12	35
89 Autres ouvrages en bois.....	France.....	—	820	166	240	197	71	
	Allemagne...		264	1.025	22	25	67	
	Angleterre...		5	6	6	9	6	
	U. S. A.....		1		1	3		
	Japon.....			1			1	
	Sierra-Leone				1			
	Hollande...		147	366		14	24	
	Autres pays.		1.303	7.470	232	344	402	
	Totaux...		5.540	9.034	549	592	571	
90 Instruments de musique.	France.....	—	11	15	23	54	60	
	Allemagne...		4	1	2	17	6	
	Angleterre...		10	14	11	43	51	
	Belgique...							
	U. S. A.....		2			3		
	Japon.....				4			
	Autres pays.		2	6	1	5	9	
	Totaux...		29	36	43	122	126	
91 Ouvrages de sparterie et de vannerie.	France.....	—	29	12	36	39	13	
	Allemagne...							
	Angleterre...			1			2	
	Belgique...				5			
	Japon.....			6	35		4	
	Sierra-Leone				3			
	Autres pays.		16	5	29	9	4	
	Totaux...		45	24	108	48	23	
92 Voitures pour voies ferrées	France.....	Nbre						
	Allemagne...	Q.M.	74	67	448	17	17	
	Angleterre...							
	Totaux...		74	67	448	17	17	
93 Motocyclettes et pièces détachées.....	France.....	Nbre	20	6	3			
	Allemagne...	Q.M.	22	9	9	70	36	
	Angleterre...							
	Belgique...				1			
	U. S. A.....		1					
	Hollande...		1			2		
	Autres pays.						1	
	Totaux...		21	6	4	72	37	

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Vélocipèdes et pièces détachées...	France.....	Nbre	268	290	436			
	Allemagne..	Q.M.	60	98	131	162	211	273
	Angleterre..		10	30	53			2
	Belgique....		1	7	11	3	9	10
	Japon.....			6			2	
	Totaux...		278	326	545	165	222	292
Voitures automobiles, camions...	France.....			25	24		465	550
	U. S. A.....			429	526			
				13	35		144	366
	Totaux...			198	580			
Voitures automobiles, de tourisme.	France.....	Nbre	31	50	76			
	Allemagne..	Q.M.	562	695	996	684	706	1.081
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....		2	5	26			
	Hollande...		27	157	404	30	96	262
	Autres pays.							
	Totaux...		33	55	102			
Accessoires et pièces détachées d'automobiles...	France.....	Q.M.	58	61	88	186	120	219
	Allemagne..				4			7
	Belgique....		6	4		12	8	1
	U. S. A.....		17	71	134	35	65	124
	Hollande...							
	Autres pays.		1	1		3	4	
	Totaux...		82	137	226	236	197	354
Embarcations.....	France.....	Tonneaux de jauge	42	6		325	125	
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Autres pays.		7			22		
8 Ouvrages en caoutchouc : Enveloppes pour vélos...	France.....	Q.M.		15	13		29	28
	Allemagne..				4			
	Angleterre..			7	9		8	9
	Belgique....							
	U. R. S. S..							
	Japon.....				9			6
	Autres pays.							
	Totaux...			22	32		37	43

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
98 Ouvrages en caoutchouc : Enveloppes pour motos.	France	Q.M.		2	1		5	3
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
Totaux...			2	1		5	3	
98 Ouvrages en caoutchouc : Enveloppes pour autos..	France	—	173	194	217	401	371	417
	Allemagne..							
	Angleterre..		3		5	3		7
	Belgique....		6	3	8	11	8	15
	U. S. A.....				43			57
	Hollande...							
	Autres pays.				6			9
Totaux...		182	197	279	415	379	505	
98 Ouvrages en caoutchouc : Chapes.....	France	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
Totaux...								
98 Ouvrages en caoutchouc : Chambres à air pour vélos.	France	—		5	7		10	12
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....				4			3
	Hollande...				2			3
	Japon							
	Autres pays.			1			1	
Totaux...			6	13		11	18	
98 Ouvrages en caoutchouc : Chambres à air pour autos.	France	—	29	38	41	69	53	62
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....		10	2	1	17	2	2
	U. S. A.....		6			13		
	Hollande...				2	1		3
	Autres pays.							
Totaux...		45	40	44	100	55	67	
98 Ouvrages en caoutchouc : Autres ouvra- ges en caout- chouc	France	—	82	41	70	180	126	160
	Allemagne..			1	20		2	12
	Angleterre..		12	7	24	42	22	49
	Belgique....		9	2	1	10	3	3
	U. S. A.....							
	Japon			511	751		301	352
	Hollande...						1	
	Autres pays.		140		25	151		14
	Totaux...		243	562	891	383	455	590
	99 Tabletterie..	France	—	1		1	4	1
Allemagne..								
Angleterre..								
Belgique....								
U. S. A.....						1		
Hollande...								
Autres pays.								
Totaux...		1		1	5	1	14	

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en millions de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
100 Brosserie..	France	Q.M.	12	11	13	32	28	30
	Allemagne..							
	Angleterre..				1		1	1
	Belgique....							
	Japon.....			1	1		2	3
	Hollande....							
	Autres pays..							
	Totaux....		12	12	15	32	31	34
101 Allumettes.	Cibles françaises	1.000 bles						
	France	Q.M.	29	50				
			4	9		3	5	
	Allemagne..		454	65	108	27	4	6
			67	9	17			
	Angleterre..		50	288	29			
			7	41	3	4	21	2
	Belgique....			15				
				2			1	
	U. R. S. S..				217			
					39			7
	Hollande....		216	36		14	2	
			31	6				
	Autres pays..		3.630	3.328	2.772	155	216	148
			363	408	385			
	Totaux....		3.379	3.782	3.126	203	251	163
			472	565	444			
102 Bimbelote-rie.....	Cibles françaises	Q.M.			1			3
	France		80	64	108	238	194	372
	Allemagne..		4	14	15	12	27	25
	Angleterre..		10	22	19	28	26	47
	Belgique....						1	
	U. S. A.		2		4	3		6
	Hollande....							1
	Japon			5	14		7	15
	Sierra-Leone				10			11
	Autres pays..		68	38	22	93	83	53
	Totaux....		164	143	191	374	338	532

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en millions de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
103 Colis pos-taux.....	Cibles françaises	Nbre		11	76			1
	France	Q.M.	4.870	4.531	2.133			
			239	223	87	1.198	836	
	Allemagne..		42	10	90			
			2		3	11	1	
	Angleterre..		109	16	100			
			5	1	4	31	1	
	Belgique....		12		14			
			1		1	5		
	U. S. A.		43	31	94			
			1	1	3	7	3	
	Hollande....				8			
	U. R. S. S..				2.433			
	Autres pays..		169	19	117			
			6	4	6	38	2	
	Totaux....		5.245	4.618	2.634	1.290	844	
			254	226	108			
104 Autres arti-cles	Cibles françaises	Q.M.				9	22	
	France					3.337	2.773	3
	Allemagne..					24	69	
	Angleterre..					1.181	382	
	Belgique....					1.272	695	
	U. S. A.					26	85	
	Hollande....					55	70	
	Japon						5	
	Sierra-Leone							
	U. R. S. S..							
	Autres pays..					607	659	
	Totaux....					6.514	4.760	4
105 Conserves de tomate...	France.....		7	13	3	5	5	
	Belgique....			1				
	Autres pays..		201	382	541	84	98	
	Totaux....		288	396	544	89	103	
106 Avions....	France	Nbre		1	8	2	30	84
	Totaux....			1	8	2	30	84
Total général des importations.....						55.398	56.898	60.0

Tableau C. — Exportations (Commerce Spécial pendant les 12 premiers mois 1934)

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Chevaux ...	France	Têtes						
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Sierra-Leone				4			2
	Autres pays ..		7	11		3	4	
	Totaux ..		7	11	4	3	4	2
Anes	France	Têtes						
	Allemagne ..	Q.M.						
	Autres pays ..		2		1			
			3		1			
	Totaux ..		2		1			
			3		1			
Bœufs	France	Têtes						
	Sierra-Leone	Q.M.			1 372			121
					2 334			
	Autres pays ..		4 824	3 076	43			
			6 399	5 489	91	601	305	8
	Totaux ..		4 824	3 076	1 415			
			6 399	5 489	2 425	601	305	129
Moutons ...	France	Têtes						
	Sierra-Leone	Q.M.			3 029			59
					658			
	Autres pays ..		7 621	5 254	14			
			1 969	999	3	204	91	4
	Totaux ..		7 621	5 254	3 403			
			1 969	999	661	204	91	60
Chèvres	France	Têtes						
	Sierra-Leone	Q.M.			550			8
					108			
	Autres pays ..		1 734	892	4			
			380	183	1	36	10	
	Totaux ..		1 734	892	554			
			380	183	109	36	10	8
Peaux de bœufs	France	Q.M.	5 610	7 562	5 484	2 747	2 269	1 645
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	Sierra-Leone				2			1
	Autres pays ..		8	4	61	5	1	18
	Totaux ..		5 618	7 566	5 547	2 752	2 270	1 664
Peaux de moutons et de chèvres ..	France	—	151	161	103	67	39	25
	Allemagne ..							
	Angleterre ..		41			25		
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux ..		192	161	103	92	39	25
9 Cire brute et clarifiée ..	France	—	708	1 456	1 504	420	526	596
	Allemagne ..		304	417	940	223	206	470
	Angleterre ..		1 421	1 059	829	765	655	389
	Sierra-Leone				90			49
	U. S. A.		433	216		290	129	
	Hollande		119	115	94	63	69	42
	Autres pays ..		1	5			3	
	Totaux ..		2 686	2 968	3 457	1 761	1 598	1 546
11 Bananes	Coques françaises	Q.M.	13 552	23 637	32 261	1 355	2 052	2 841
	France		135 960	178 151	217 136	13 596	16 195	19 648
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	Hollande							
	Autres pays ..		18 384	15 791	11 057	1 828	1 332	981
	Totaux ..		167 796	217 578	260 734	16 779	19 579	23 470
12 Arachides en coques	France	—	3 952			313		
	Allemagne ..		15 195			926		
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Sierra-Leone				16			1
	Autres pays ..		1 155	644	122	93	31	6
	Totaux ..		20 302	644	138	1 332	31	7
13 Arachides décortiquées ..	France	—	313			15		
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays ..							
	Totaux ..		313			15		
14 Amandes de karité	France	—	138	281		10	8	
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	Hollande							
	Autres pays ..			1				
	Totaux ..		138	282		10	8	
15 Sésame	France	—	1 031	51	2 569	103	4	189
	Allemagne ..			940			76	39
	Angleterre ..				524			
	Belgique							
	Hollande		5 832	2 775	370	583	208	18
	Autres pays ..				1 061			53
	Totaux ..		6 863	3 766	4 524	686	282	209
16 Amandes de palme	France	—	5 704	4 452	11 740	305	67	372
	Allemagne ..		39 861	26 061	59 468	2 250	1 108	2 085
	Angleterre ..							
	Belgique			2 000			90	
	Sierra-Leone				5 926			593
	Hollande		60 223	54 774	28 303	3 314	2 196	1 054
	Autres pays ..		8 729	12 503	13 039	653	1 250	398
	Totaux ..		111 517	96 790	118 476	6 522	4 711	4 502

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
19 Graines de ricin.....	France.....	—	1					
	Allemagne.....							
	Angleterre.....							
	Belgique.....							
	U. S. A.....							
	Hollande.....							
	Autres pays.....							
	Totaux.....		1					
21 Tabacs en feuilles.....	France.....	—						
	Allemagne.....							
	Angleterre.....							
	Belgique.....							
	U. S. A.....							
	Sierra-Leone.....				688			223
	Autres pays.....		2 802	689		2 693	385	
	Totaux.....		2 802	689	688	2 693	385	223
22 Piments.....	Sierra-Leone.....	—			44			12
	France.....		998	553	271	349	162	81
	Allemagne.....				53			16
	Angleterre.....		188	113	245	66	33	75
	Belgique.....		31	51		41	15	
	U. S. A.....			55	296		16	89
	Caïes franç ^{es}		155	257	360	54	75	108
	Autres pays.....		54	112	143	13	29	43
	Totaux.....		1 426	1 141	1 412	493	330	424
24 Poivre de Guinée.....	Caïes franç ^{es} O.M.	—						
	France.....		1					
	Angleterre.....							
	Belgique.....							
	U. S. A.....							
	Hollande.....							
	Autres pays.....							
	Totaux.....		1					
25 Huile de palme.....	France.....	—	790	3 431	17	46	173	1
	Allemagne.....							
	Angleterre.....		247			49		
	Belgique.....							
	Sierra-Leone.....				209			21
	Hollande.....							
	Autres pays.....		623	525	2	54	52	
	Totaux.....		1 660	3 656	228	119	225	22
36 Gomme copal.....	France.....	—	1			1		
	Allemagne.....			10			7	
	Angleterre.....		957	508	638	939	427	383
	Belgique.....		23	90		24	78	
	U. S. A.....							
	Hollande.....				54			34
	Autres pays.....							
	Totaux.....		981	608	692	964	512	417
31 Caoutchouc.....	France.....	—	1 579	1 152	1 786	474	232	268
	Allemagne.....		10	12	110	3	2	17
	Angleterre.....							
	Belgique.....							
	U. S. A.....							
	Hollande.....							
	Autres pays.....							
	Totaux.....		1 589	1 164	1 896	477	234	285

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeur (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
33 Bois communs	Caïes franç ^{es}	—	14	4				
	France.....				182			
	Belgique.....			310	6		2	
	Autres pays.....						2	
	Totaux.....		14	314	188		2	
34 Coton.....	France.....	—						
	Allemagne.....							
	Angleterre.....							
	Belgique.....							
	U. S. A.....							
	Hollande.....							
	Autres pays.....		2					
	Totaux.....		2					
35 Kapok.....	France.....	—	1		1			
	Autres pays.....			48			24	
	Totaux.....		1	48	1		24	
36 Sisal.....	France.....	—			1 075			1
	Allemagne.....							
	Angleterre.....							
	Belgique.....				1 886			3
	Hollande.....				1 663			10
	U. S. A.....							
	Autres pays.....							
	Totaux.....				4 624			6
37 Or.....	France.....	Gr.	1 386 734	1 575 810	2 191 801	17 545	20 639	27 810
	Allemagne.....							
	Angleterre.....							
	Belgique.....							
	U. S. A.....							
	Hollande.....							
	Autres pays.....							
	Totaux.....		1 386 734	1 575 810	2 191 801	17 545	20 639	27 810
38 Sel marin ou gemme.....	France.....	O.M.						
	Allemagne.....							
	Angleterre.....							
	Belgique.....							
	U. S. A.....							
	Sierra-Leone.....				102			
	Autres pays.....		43	76		4	4	
	Totaux.....		43	76	102	4	4	
39 Noix de colas	Caïes franç ^{es}	—	45	39	99	15	17	2
	France.....		402	240	235	135	85	6
	Allemagne.....		1					
	Angleterre.....							
	Belgique.....							
	Hollande.....							
	Autres pays.....		1 459	948	143	814	576	12
	Totaux.....		1 907	1 227	477	964	678	21
40 Ananas.....	Caïes franç ^{es}	—	73	38	16	13	7	
	France.....		394	271	149	71	49	
	Allemagne.....							
	Angleterre.....							
	Belgique.....							
	Hollande.....							
	Autres pays.....		141	75	18	25	13	
	Totaux.....		608	384	183	109	69	3

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
Indigo.....	Cnles françaises	Q.M.						
	France.....							
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	Sierra-Leone							
	Autres pays..		1 338	995	344 944	96	97	31 72
	Totaux....		1.338	995	1.188	96	97	103
Beurre de karité.....	France.....	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays..		74	1		16		
	Totaux....		74	1		16		
Riz.....	Cnles françaises	Q.M.						
	France.....			11	1		1	
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays..		13	88	12	1	7	1
	Totaux....		13	99	13	1	8	1
Peaux d'animaux sauvages.....	France.....	—	14	45	10	30	45	20
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays..							
	Totaux....		14	45	10	30	45	20

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
45 Café.....	Cnles françaises	—						
	France.....		114	450	43	53	221	22
	Allemagne..				488			244
	Angleterre..							
	Belgique....							
	Hollande...							
	Autres pays..							
	Totaux....		114	450	531	53	221	266
46 Essence d'écorce d'oranges...	France.....	—	747	954	1.252	740	740	943
	Allemagne..				5			5
	Angleterre..		23	65	171	17	41	75
	Belgique....		2			2		
	U. S. A.....			10	16		8	10
	Hollande...			10			6	
	Autres pays..							
	Totaux....		772	1.039	1.444	759	795	1.033
47 Miel.....	Cnles françaises	—						
	France.....		15			1		
	Allemagne..		5.275	15.966	9.775	465	1.432	649
	Angleterre..			23			3	
	Belgique....							
	U. S. A.....			26			5	
	Hollande...			24	15	1	2	1
	Autres pays..		11					
	Totaux....		5.300	16.039	9.790	467	1.442	650
49 Autres produits.....	Cnles françaises	—						
	France.....		267	386	354	236	222	301
	Allemagne..		50			5		
	Angleterre..		2			2		
	Belgique....			15	63		5	3
	Sierra-Leone				307			123
	U. S. A.....				1			1
	Autres pays..		754	1.118	199	917	217	150
	Totaux....		1.074	1.519	931	1.220	444	583
TOTAUX DES EXPORTATIONS ..						56.654	55.090	64.559

CARTON RECTIFICATIF

Amandes de palme 9 mois : lire 49.883; au lieu de 59.883

Aux 9 mois le miel exporté pendant le premier semestre figurait à tort à la rubrique miel et aux autres produits d'où la différence des autres produits résultant du rapprochement des 12 mois avec les 9 mois.

Tableau D. — État des principaux fournisseurs et clients

(Commerce Spécial des 12 mois)

PRINCIPAUX FOURNISSEURS	Valeurs en milliers de francs des importations de la période correspondante des trois dernières années			PRINCIPAUX CLIENTS	Valeurs en milliers de francs des exportations de la période correspondante des trois dernières années		
	1932	1933	1934		1932	1933	1934
U. R. S. S.	"	"	54	France	37.618	43.109	53.152
France	24.365	26.133	30.551	Colonies françaises	1.438	2.151	3.004
Colonies françaises	1.070	1.365	1.514	Allemagne	3.407	1.393	2.593
Allemagne	1.244	1.796	1.610	Angleterre	1.833	1.139	961
Angleterre	14.888	12.614	10.308	Belgique	140	188	331
Belgique	3.097	3.389	4.402	U. S. A.	290	153	100
U. S. A.	3.092	2.180	3.012	Hollande	3.960	2.484	1.280
Hollande	1.027	1.081	507	Japon	"	"	"
Japon	"	1.339	1.919	Autres pays	7.968	4.443	1.891
Autres pays	6.615	7.001	6.413	Siera Leone	"	"	1.247
Siera Leone	"	"	397	Totaux	56.654	55.060	64.559
Totaux	55.398	56.898	60.687				

Tableau E. — Mouvement général de la navigation de la Guinée, par Pavillons

(12 mois 1934-1933) (Entrées)

PAVILLONS		NAVIRES ENTRÉS				MARCHANDISES DÉBARQUÉES			
		Nombre		Jauge (Tonneaux)		Quantités (Q. M.)		Valeurs (Milliers de francs)	
		1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933
Français long-cours	Vapeurs	211	174	732.116	675.826	261.883	190.460	41.090	55.685
	Voiliers	4	40	202	195	978	167	96	963
Français autres	Vapeurs	78	87	4.182	4.598	12.083	17.719	945	1.438
	Voiliers	3.705	3.883	50.458	48.004	166.583	158.834	10.854	13.933
Anglais long-cours	Vapeurs	52	49	150.872	113.298	27.340	22.020	7.619	9.586
	Voiliers	1	2	23	66	85	60	4	21
Anglais autres : Voiliers		42	48	2.903	2.860	19.920	20.600	1.534	1.206
Allemands long-cours : Vapeurs		12	15	29.595	32.733	10.021	11.670	1.639	7.860
Italiens long-cours : Vapeurs		35	17	124.824	52.536	32.030	22.580	2.035	19.547
Hollandais long-cours : Vapeurs		5	9	10.138	22.591	2.779	2.880	611	1.779
Américains long-cours : Vapeurs		15	16	50.258	52.188	15.937	16.540	2.779	5.379
	Voiliers	"	1	"	98	"	600	"	40
Scandinaves long-cours : Vapeurs		32	34	56.280	50.538	59.575	33.550	8.551	16.979
	Voiliers	21	5	640	15	"	96	"	7
Portugais	Moteurs	1	"	21	"	12	"	"	"
Totaux		4.214	4.380	1.212.512	1.055.546	609.226	497.776	78.757	134.423

Tableau E bis. — Mouvement général de la navigation de la Guinée, par Pavillons

(12 mois 1934-1933) (Sorties)

PAVILLONS		NAVIRES SORTIS				MARCHANDISES EMBARQUÉES			
		Nombre		Jauge (Tonneaux)		Quantités (Q. M.)		Valeurs (Milliers de francs)	
		1934	1933	1934	1933	1934	1934	1934	1933
Français long-cours	Vapeurs	210	174	728.927	675.826	254.141	206.250	28.695	30.318
	Voiliers	"	43	"	265	"	317	"	11
Français autres	Vapeurs	67	84	4.269	4.273	14.434	6.831	1.132	460
	Voiliers	3.759	3.777	50.641	46.273	62.791	59.618	9.507	10.961
Anglais long-cours	Vapeurs	52	49	150.872	113.298	85.888	54.800	4.878	8.500
	Voiliers	"	2	"	66	"	"	"	"
Anglais autres : Voiliers		63	46	4.483	2.751	15.744	6.913	2.527	1.691
Allemands long-cours : Vapeurs		12	15	29.595	32.733	10.978	13.610	42	972
Italiens long-cours : Vapeurs		35	17	124.824	52.536	465	1.080	113	47
Hollandais long-cours : Vapeurs		5	9	10.138	22.591	47	3.030	9	604
Américains long-cours : Vapeurs		15	16	50.258	52.188	"	"	"	"
	Voiliers	"	1	"	98	"	300	"	1
Scandinaves long-cours : Vapeurs		32	32	56.280	44.566	51.812	72.290	3.781	7.203
	Voiliers	40	5	208	15	183	"	1	"
Portugais	Moteurs	1	"	21	"	"	"	"	"
Totaux		4.271	4.270	1.210.516	1.047.479	496.483	425.039	50.688	60.768

Tableau F. — Mouvement général de la navigation de la Guinée, par Ports (Entrées)
(12 mois 1934 et 1933)

PORTS		NAVIRES ENTRÉS				MARCHANDISES DÉBARQUÉES			
		Nombre		Jauge (Tonneaux)		Quantités (Q. M.)		Valeurs (Milliers de francs)	
		1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933
Conakry long-cours...	Vapeurs.....	362	314	1 154 083	999 710	409 565	299 700	65 324	116 815
	Voiliers.....	5	2	225	105	1 063	600	100	40
Conakry autres.....	Vapeurs.....	67	84	3 957	4 378	11 020	17 559	845	1 404
	Voiliers.....	3 391	3 285	45 360	41 067	174 069	160 800	8 698	10 841
Victoria.....	Vapeurs.....	9	3	677	220	1 719	160	271	34
	Voiliers.....	170	123	5 491	4 415	9 355	12 746	2 999	2 454
Victoria autres.....	Vapeurs.....	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers.....	"	"	"	"	"	"	"	"
Matakong.....	Vapeurs.....	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers.....	"	"	"	"	"	"	"	"
Benty.....	Vapeurs.....	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers.....	149	387	1 680	3 027	1 152	2 653	151	1 524
Farmoréah.....	Vapeurs.....	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers.....	61	182	1 039	2 624	1 283	3 558	369	1 311
Totaux.....		4 214	4 380	1 212 512	1 055 546	609 226	497 776	78 757	134 423

Tableau F bis. — Mouvement général de la navigation de la Guinée, par Ports (Sorties)
(12 mois 1934 et 1933)

PORTS		NAVIRES SORTIS				MARCHANDISES EMBARQUÉES			
		Navires		Jauge (Tonneaux)		Quantités (Q. M.)		Valeurs (Milliers de francs)	
		1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933
Conakry long-cours..	Vapeurs.....	361	312	1 150 894	993 738	403 327	351 060	37 521	47 644
	Voiliers.....	1	2	23	105	85	300	4	1
Conakry autres.....	Vapeurs.....	59	82	3 613	4 143	9 098	6 080	645	390
	Voiliers.....	3 430	3 233	46 883	41 318	31 771	29 248	8 900	9 353
Victoria.....	Vapeurs.....	9	2	677	130	5 336	751	487	70
	Voiliers.....	172	67	5 577	2 309	31 328	14 494	2 189	1 063
Victoria autres.....	Vapeurs.....	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers.....	"	"	"	"	"	"	"	"
Matakong.....	Vapeurs.....	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers.....	"	"	"	"	"	"	"	"
Benty.....	Vapeurs.....	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers.....	179	391	1 829	3 420	8 558	5 398	479	987
Farmoréah.....	Vapeurs.....	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers.....	60	181	1 020	2 616	6 980	17 708	463	1 260
Totaux.....		4 271	4 270	1 210 516	1 047 479	496 483	425 039	50 688	60 768

Tableau G. — Transit
(12 mois 1932, 1933 et 1934)

QUANTITÉS (Tonnes métriques)			VALEURS (Milliers de francs)		
1932	1933	1934	1932	1933	1934
43	28	5	418	90	18

Tableau H. — Transbordements
(12 mois 1932, 1933 et 1934)

QUANTITÉS (Tonnes métriques)			VALEURS (Milliers de francs)		
1932	1933	1934	1932	1933	1934
13	12	10	47	62	10

Tableau I. — Recettes douanières (12 mois 1934)

NATURE DES DROITS	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES			RECOUVREMENTS OPÉRÉS		
	1932	1933	1934	1932	1933	1934
Importation.....	5.200.000	5.300.000	5.400.000	5.435.673 98	6.000.407 86	6.462.350 17
Douane.....	2.350.000	2.650.000	3.200.000	3.439.755 83	6.386.286 89	6.441.353 61
Exportation.....	1.120.000	1.270.000	1.200.000	1.295.132 43	958.053 84	323.855 24
Surtaxe indirecte.....	25.000	20.000	10.000	20.304 16	20.050 04	24.890 19
Amendes et confiscations ventes.....	25.000	2.000	6.000	32.719 80	22.509 42	38.036 92
Navigation.....	5.000	5.000	5.000	5.784 »	5.706 »	6.705 »
Magasinage.....	8.000	8.000	10.000	39.564 62	45.614 65	39.539 41
Plombage.....	»	»	»	»	3	447 »
Statistique.....	117.000	145.000	450.000	536.684 »	939.969 »	1.037.730 »
Consommation intér. sur les sels.....	150.000	125.000	80.000	87.074 27	134.358 28	113.168 70
Totaux.....	9.000.000	9.500.000	10.370.000	10.892.693 09	14.512.958 98	14.488.076 24

Tableau J. — Commerce spécial de la Guinée avec l'Afrique du Nord (12 mois 1932)

ARTICLES IMPORTÉS	QUANTITÉS (quintaux métriques)			VALEURS (Francs)		
	Algérie	Tunisie	Maroc	Algérie	Tunisie	Maroc
<i>1^{re} Importations</i>						
Tabac fabriqué (cigares et cigarettes).....	362	»	»	739.657	»	»
Crin végétal.....	25	»	95	3.279	»	5.740
Vins ordinaires.....	79	»	»	22.184	»	»
Engrais chimiques.....	25	4.336	5.147	1.250	101.000	145.091
Allumettes chimiques.....	»	»	»	»	»	»
Autres marchandises.....	14	64	589	11.956	40.000	95.175
Totaux.....	505	4.400	5.831	778.326	141.000	246.006
<i>2^e Exportations</i>						
Riz.....	»	»	»	»	»	»
Bananes.....	13.552	»	18.112	1.355.241	»	1.811.161
Ananas.....	73	»	25	13.176	»	22.554
Autres fruits frais.....	46	»	5	15.344	»	1.180
Piments.....	155	»	»	54.149	»	»
Miel.....	15	»	10	1.460	»	1.250
Arachides.....	»	»	»	»	»	»
Huile de palme.....	»	»	341	»	»	23.040
Autres produits.....	15	»	»	390	»	»
Totaux.....	13.856	»	18.493	1.439.760	»	1.859.185

Tableau J. — Commerce spécial de la Guinée avec l'Afrique du Nord (12 mois 1933)

ARTICLES IMPORTÉS	QUANTITÉS (Quintaux métriques)			VALEURS (Francs)		
	Algérie	Tunisie	Maroc	Algérie	Tunisie	Maroc
<i>1^{re} Importations</i>						
Tabac fabriqué (cigares cigarettes).....	371	»	»	676.765	»	»
Crin végétal.....	39	»	96	4.000	»	5.280
Vins ordinaires.....	239	»	15	67.830	»	4.152
Engrais chimiques.....	»	8.330	9.905	»	106.250	207.903
Allumettes chimiques.....	»	»	»	»	»	»
Autres marchandises.....	132	170	1.784	26	166.250	176.342
Totaux.....	781	8.500	11.800	748.621	212.500	393.677
<i>2^e Exportations</i>						
Riz.....	»	»	»	»	»	»
Bananes.....	23.637	»	15.746	2.051.901	»	1.328.247
Ananas.....	38	»	73	6.840	»	13.212
Autres fruits frais.....	47	»	14	17.072	»	2.350
Piments.....	257	»	50	75.417	»	14.810
Miel.....	»	»	24	»	»	2.000
Arachides.....	»	»	»	»	»	»
Huile de palme.....	»	»	»	»	»	»
Autres produits.....	4	»	266	200	»	33.870
Totaux.....	23.983	»	16.173	2.151.490	»	1.394.489

Tableau J. — Commerce spécial de la Guinée avec l'Afrique du Nord (12 mois 1934)

ARTICLES IMPORTES	QUANTITÉS (Quintaux métriques)			VALEURS (Francs)		
	Algérie	Tunisie	Maroc	Algérie	Tunisie	Maroc
<i>1^{re} Importations</i>						
Tabacs Fab. (Cigares et cigarettes)	384	"	"	723 656	"	"
Crin végétal	33	"	144	3 057	"	8 531
Vins ordinaires	627	"	39	157 488	"	10 009
Engrais chimiques	198	"	9 220	6 947	"	268 335
Allumettes chimiques	"	"	"	"	"	"
Autres marchandises	73	3	895	39 196	8 350	113 332
Totaux	1 315	3	10 298	930 344	8 350	400 207
<i>2^o Exportations</i>						
Riz	"	"	"	"	"	"
Bananes	32 261	"	11 035	2 840 816	"	979 148
Ananas	16	"	16	2 835	"	2 880
Autres fruits frais	4	"	"	75	"	"
Piments	360	"	129	107 868	"	38 751
Miel	"	"	"	"	"	"
Arachides	"	"	"	"	"	"
Huile de palme	"	"	2	"	"	85
Autres produits	147	"	"	47 015	"	"
Totaux	32 788	"	11 182	2 998 609	"	1 020 864

Tableau K. — Comparatif du commerce général de la Guinée (12 mois 1934)

COMMERCE SPÉCIAL	QUANTITÉS (T. M.)			VALEURS (milliers de francs)		
	1932	1933	1934	1932	1933	1934
Importations	20 990	28 436	37 288	55 305	57 101	62 148
Exportations	34 713	36 589	42 139	56 743	55 079	64 730
Totaux	55 703	65 025	79 427	112 048	112 180	126 878

Transit

NATURE	PAYS DE DESTINATION	QUANTITÉ	VALEUR
Autres produits	A. O. F.	"	"

Transbordement

NATURE	PAYS DE DESTINATION	QUANTITÉ	VALEUR
Autres produits	A. O. F.	"	"

9924

TABLE DES MATIERES

DU

« Journal officiel » de la Guinée française

ANNÉE 1934

Table alphabétique. — Actes du Pouvoir central. — Actes du Gouvernement général. — Actes du Gouvernement local.

TABLE DES TITRES

	Pages.		Pages.
Administration générale.....	4	Domaines, Enregistrement, Timbre, Concessions.....	9
Affaires diverses.....	5	Douanes.....	12
Affaires Economiques, Service spécial de la Banane, Main- d'Oeuvre.....	5	Eaux et Forêts.....	13
Affaires militaires.....	6	Enseignement.....	13
Affaires politiques et Administratives.....	6	Finances.....	13
Agriculture, Société de Prévoyance, Service Zootechnique.....	6	Justice.....	15
Chambres d'Agriculture et de Commerce.....	7	Personnel.....	15
Communes mixtes.....	7	Postes, Télégraphes et Téléphones.....	15
Contributions, Taxes et Patentes.....	8	Santé, Assistance médicale indigène.....	15
		Travaux publics, Ports, Mines, Météorologie, Chemin de fer...	16

TABLE ALPHABÉTIQUE

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
	Administration générale.				
	<i>Actes du Pouvoir central.</i>		1934		
1898			17 mars....	524 A. G. — Arrêté autorisant M. Biras à faire circuler le courant électrique dans son installation de distribution d'énergie à Kindia....	195
13 février..	Loi relative au commerce de brocanteur....	63	17 mars....	528 A. G. — Arrêté autorisant MM. Besse et Ferracci à ouvrir un débit de boissons à Camayenne, banlieue de Conakry.....	195
28 juil. 1933.	Décret étendant aux Colonies à l'exception de la Guadeloupe et de la Réunion, la loi du 15 février 1898, sur le commerce de la brocante (arrêté de promulgation n° 2774 bis A. P., du 11 décembre 1933).....	62	19 mars....	534 A. G. — Décision nommant la Commission pour l'établissement de la liste électorale du Conseil supérieur des Colonies pour l'année 1934.....	196
1933			22 mars....	553 A. P. L. — Arrêté autorisant la création de la mutuelle des agents indigènes des Douanes.	197
13 décemb.	Décret portant modification des limites territoriales entre le Sénégal et la Guinée française (arrêté de promulgation n° 78 A. P., du 15 janvier 1934).....	90	12 avril....	752 A. G. — Arrêté portant autorisation d'ouverture d'un dépôt d'hydrocarbures de 1 ^{re} et 2 ^e catégories à Conakry. Société anonyme des Établissements L. Rouchard.....	274
20 décemb.	Décret relatif aux servitudes autour des magasins à poudre, artifices ou explosifs, en Afrique occidentale française (arrêté de promulgation n° 87 A. P., du 16 janvier 1934).....	91	23 mai....	1057 A. G. — Décision rapportant différentes autorisations antérieures et portant autorisations d'ouverture de dépôts de médicaments....	333
1933	<i>Actes du Gouvernement général.</i>		31 mai....	1083 A. G. — Arrêté autorisant la célébration du culte catholique dans un immeuble sis à Kanifara (canton de Sakodougou) cercle de Siguiro.....	355
28 novemb.	2602 S. E. — Arrêté approuvant celui du 18 novembre 1933, du Lieutenant-Gouverneur de la Guinée, modifiant le taux de la taxe sur le chiffre d'affaires sur certains produits oléagineux.....	4	1 ^{er} juin....	1096 A. G. — Arrêté autorisant la célébration du culte catholique dans des immeubles sis à Félembé, Doussandou et Afirassandou (cercle de Kissidougou).....	356
11 décemb.	2775 S. E. — Arrêté réglementant la profession de brocanteur en Afrique occidentale française.....	63	6 juin....	1116 A. G. — Arrêté autorisant la création à Kindia d'une association dite « Fédération Bananière de la Guinée française ».....	357
28 mai....	1212 D. N. — Arrêté portant application en Afrique occidentale française du décret du 10 mai 1933, relatif aux dépôts de produits de pétrole, dérivés et résidus.....	396	12 juin....	1175 A. G. — Arrêté autorisant la célébration du culte protestant de la « Christian And Missionary Alliance » dans un immeuble sis à Damaniya (subdivision de Faranah, cercle de Dabola).....	361
1933	<i>Actes du Gouvernement local.</i>		15 juin....	1196 A. G. — Arrêté fixant pour le 2 ^e semestre 1934 les coefficients de majoration à appliquer aux tarifs de l'annexe B du décret du 8 septembre 1912 (Délaissement forfaitaire des marins de commerce à Conakry).....	400
13 décemb.	2225 A. G. — Arrêté interdisant la circulation et la vente du vin de palme dans un rayon de 20 kilomètres autour de Conakry.....	10	15 juin....	1199 A. G. — Arrêté portant modification à celui du 19 décembre 1912 au sujet de la perception des redevances pour l'usage de la voie ferrée decauville à Boké.....	401
13 décemb.	2231 A. G. — Arrêté portant contingentement des alcools à haut titrage pour l'année 1934....	10	15 juin....	1422 A. G. — Arrêté autorisant la constitution d'une association dite « Association Mutuelle Agricole des Planteurs de la région de Kindia ».	430
18 décemb.	2278 A. G. — Arrêté modifiant celui du 19 mai 1928 relatif à la protection de la voie publique et la circulation en Guinée française, en ce qui concerne la délivrance des permis de conduire des véhicules automobiles effectués à des transports en commun de personnes ou dont le poids en charge dépassé trois tonnes.....	14	3 août....	1596 A. G. — Décision autorisant les nommés Michel Hayeck et Nassri Makoul Bittar à utiliser une voiture torpédo Ford pour des transports en commun.....	478
28 décemb.	2333 A. G. — Décision fixant la composition des Commissions chargées de dresser la liste électorale annuelle en vue de la formation du Collège électoral indigène.....	44	19 août....	1689 A. G. — Arrêté prescrivant une enquête de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> en vue de l'établissement à Kindia d'un dépôt d'hydrocarbures de 2 ^e catégorie par la Société Commerciale de l'Ouest Africain.....	518
1934			19 août....	1691 A. G. — Arrêté prescrivant une enquête de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> en vue de l'établissement à Kindia d'un dépôt d'hydrocarbures de 2 ^e catégorie par la Compagnie du Niger Français.	519
8 janvier..	17 A. G. — Arrêté fixant pour le 1 ^{er} semestre 1934 les coefficients de majoration à appliquer aux tarifs de l'annexe B du décret du 8 septembre 1912 (Délaissement forfaitaires des marins de commerce).....	47	21 août....	1698 A. G. — Arrêté prescrivant une enquête de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> en vue de l'établissement à Kankan d'un dépôt d'hydrocarbures de 2 ^e catégorie par la Société Commerciale de l'Ouest Africain.....	520
10 janvier..	43 A. G. — Arrêté autorisant M ^{me} Piolet à ouvrir un débit de boissons dans un immeuble sis à Conakry et dénommé « Hôtel de la Gare ».	47	23 août....	1711 A. G. — Arrêté prescrivant une enquête de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> en vue de l'établissement à Mamou d'un dépôt d'hydrocarbures de 2 ^e catégorie par la Société Commerciale de l'Ouest Africain.....	520
9 février..	260 A. G. — Arrêté prescrivant une enquête de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> en vue de l'établissement à Conakry d'un dépôt d'hydrocarbures de 1 ^{re} catégorie Etablissement L. Rouchard....	96			
24 février..	374 A. G. — Arrêté fixant le contingentement des alcools dénaturés pour l'année 1934..	136			
3 mars....	410 A. G. — Arrêté autorisant la création à Conakry d'une association dite « Union Sportive Libanaise ».....	152			
14 mars....	500 A. G. — Décision désignant les membres de la Commission chargée d'examiner une demande d'ouverture d'un débit de boissons à Camayenne formulée par MM. Ferracci et Besse.....	194			

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1934			1934		
13 septemb.	1831 A. G. — Arrêté prescrivant une enquête de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> en vue de l'établissement à Kankan d'un dépôt d'hydrocarbures de 2 ^e catégorie par la Compagnie de l'Afrique Occidentale.	541	11 juin....	1340 S. E. — Arrêté fixant le taux définitif de la prime à l'exportation pour les bananes fraîches pour le 1 ^{er} trimestre 1934.	399
13 septemb.	1841 A. G. — Arrêté prescrivant une enquête de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> en vue de l'établissement à Kankan d'un dépôt d'hydrocarbures de 2 ^e catégorie par la Compagnie du Niger Français.	542	26 juin....	1450 S. E. — Arrêté fixant le taux définitif de la prime à l'exportation des bananes fraîches pour 2 ^e trimestre 1934.	452
18 septemb.	1867 A. G. — Arrêté prescrivant une enquête de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> en vue de l'établissement à Kouroussa d'un dépôt d'hydrocarbures de 2 ^e catégorie par la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale.	555	2 juillet...	1529 S. E. — Arrêté fixant le taux des primes à l'exportation pour les bananes fraîches, le sisal, manioc, caoutchouc, café pour le 3 ^e trimestre 1934.	454
24 septemb.	1919 A. G. — Arrêté prescrivant une enquête de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> en vue de l'établissement à Bissikrma (cercle de Dabola) d'un dépôt d'hydrocarbures de 2 ^e catégorie par la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale.	556	26 juillet...	1736 T. P. — Arrêté portant modification au tarif spécial P. V. n° 15 (transport de bananes et ananas).	515
26 septemb.	1946 A. G. — Arrêté prescrivant une enquête de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> en vue de l'établissement à Mamou d'un dépôt d'hydrocarbures de 2 ^e catégorie par la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale.	556	31 août....	1998 S. E. — Arrêté portant transfert à la « Société du Koba » d'une concession provisoire de 505 hectares sis à Tatéma (cercle de Boffa) précédemment accordée à M. Annet.	555
21 novemb.	2297 A. G. — Arrêté portant contingentement des alcools à haut titrage pour l'année 1935.	458	18 octobre.	2312 S. E. — Arrêté fixant les taux des primes à l'exportation pour le sisal, manioc, caoutchouc, café pendant le 4 ^e trimestre 1934.	636
	Affaires diverses.		22 octobre.	2354 T. P. — Arrêté portant modification du tarif P. V. n° 11 bis du Chemin de fer de Conakry au Niger.	651
	<i>Acte du Pouvoir central.</i>		25 octobre.	2364 S. E. — Arrêté fixant le taux des primes pour les bananes fraîches : prime définitive 3 ^e trimestre 1934 et provisoire 4 ^e trimestre 1934.	652
	Citation à l'ordre de la Nation.	220	30 octobre.	2428 T. P. — Arrêté créant un tarif spécial G. V. 3 ^{er} sur le Conakry-Niger.	653
1933	<i>Actes du Gouvernement général.</i>		30 octobre.	2430 T. P. — Arrêté portant modification au tarif spécial P. V. n° 10 du Chemin de fer de Conakry. au Niger.	653
26 décemb.	N° 386. — Circulaire du Gouverneur général.	43	1934	<i>Actes du Gouvernement local</i>	
1934			11 janvier..	75 S. B. — Arrêté complétant l'arrêté n° 1592 S. B. du 3 septembre 1932, relatif au conditionnement des bananes.	96
17 avril....	1656 T. P. — Arrêté autorisant la station radiotélégraphique de Conakry à fournir en session l'énergie électrique nécessaire à l'éclairage des bureaux et locaux divers du Service météorologique à Conakry.	354	20 janvier..	172 S. B. — Arrêté portant conditionnement des bananes.	72
16 mai....	179 E. — Circulaire au sujet du prix annuel à des indigènes pour travaux scientifiques et documentaires.	354	27 janvier..	209 S. B. — Décision nommant la Commission de prospection des terrains propres à la culture de la banane.	73
28 mai....	197 C. — Circulaire au sujet de la Médaille d'Honneur du Travail.	476	31 mars....	642 A. E. G. — Arrêté portant modification au tarif des cessions des fruits, plants et graines provenant des Jardins d'essais.	221
22 août....	1889 C. M. — Arrêté fixant les quantités d'eau allouées gratuitement et à titre de cession aux militaires de la place de Kindia et le mode de remboursement des dépenses de consommation d'eau par les parties prenantes isolées.	536	23 mai....	1015 S. B. — Arrêté portant transfert du conditionnement des bananes à la Chambre d'Agriculture.	333
	Affaires Economiques Service spécial de la Banane, Main-d'œuvre.		29 mai....	1065 S. B. — Décision accordant une indemnité de déplacement aux membres des Commissions pour la banane.	355
1933	<i>Actes du Gouvernement général.</i>		7 juin....	1139 I. T. — Arrêté créant un Office du Travail en Guinée française.	357
11 décemb.	2773 S. E. — Arrêté modifiant les dispositions de l'arrêté du 30 septembre 1932, réglementant l'importation et l'exportation des animaux, des viandes et autres produits animaux.	41	22 juin....	1278 S. B. — Arrêté relatif au conditionnement de l'essence d'oranges de Guinée.	476
1934			8 septemb.	1788 A. E. — Arrêté modifiant celui du 30 août 1927 (n° 1397 E. P. A.) portant exonération au profit des agriculteurs indigènes de la majoration de 25 % sur les réparations faites par les écoles d'apprentissage au matériel agricole et sur les cessions de matériel agricole et de bétail consenties par le budget local aux agriculteurs indigènes.	538
3 février...	219 S. E. — Arrêté modifiant en ce qui concerne les bananes fraîches l'arrêté du 11 octobre 1933, fixant le taux des primes à l'exportation pour le quatrième trimestre 1933.	131	14 septemb.	1847 B. S. — Arrêté autorisant à titre exceptionnel l'exportation des régimes de bananes de 8 à 9 kilogrammes.	542
28 avril....	959 S. E. — Arrêté fixant le cautionnement des conservateurs de la Propriété foncière.	329	4 octobre.	2015 S. B. — Arrêté fixant la taxe du cautionnement de l'essence d'orange.	576
12 mai....	1095 T. P. — Arrêté portant modification du tarif spécial P. V. n° 11 bis du Chemin de fer de Conakry-Niger.	353			
12 mai....	1096 T. P. — Arrêté portant modification du tarif spécial P. V. n° 15 (bananes et ananas) du Chemin de fer de Conakry au Niger.	354			

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
	Affaires militaires.				
	<i>Actes Gouvernement général.</i>				
1933			1934		
30 nov....	2644 c. m. — Arrêté fixant une revue d'appel des réservistes indigènes en Guinée française..	8	28 février..	393 c. m. — Arrêté portant convocation du Conseil de révision de la Guinée française....	136
1934			19 août....	1694 c. m. — Arrêté portant création de sous-circonscriptions de réserves.....	519
11 janvier..	48 c. m. — Arrêté relatif à la convocation en Afrique occidentale française des Conseils de révision chargés d'examiner les jeunes gens de la deuxième fraction de la classe 1933, de la première fraction de la classe 1934 et les ajournés des classes précédentes.....	93	8 octobre..	2040 c. m. — Arrêté portant désignation des membres du Tribunal des Pensions de Conakry.	577
16 janvier..	92 A. P. — Arrêté modifiant l'arrêté du 17 juin 1933, fixant les conditions d'application en Afrique occidentale française du décret du 19 avril 1933, sur l'accession à la qualité de citoyen français des indigènes anciens combattants.....	94	21 nov....	2306 A. G. — Arrêté portant renouvellement partiel des membres du Comité local d'Anciens Combattants.....	658
21 février..	341 c. m. — Arrêté relatif au contingent à incorporer en avril 1934.....	150		Affaires Politiques et Administratives.	
26 février..	383 c. m. — Arrêté modifiant l'arrêté n° 48 c. m. relatif à la convocation en Afrique occidentale française des Conseils de révision chargés d'examiner les jeunes gens de la 2 ^e fraction de la classe 1933, de la 1 ^{re} fraction de la classe 1934 et les ajournés des classes précédentes.....	151	1934	<i>Acte du Gouvernement général.</i>	
21 mars....	576 c. m. — Arrêté relatif à la division du territoire de l'Afrique occidentale française en circonscriptions de recrutement prévues par le décret du 29 mars 1933, concernant le recrutement des troupes indigènes en Afrique occidentale française.....	215	2 juin....	1276 A. P. — Arrêté portant suppression des cercles de Pita et de Gueckédou et changement de dénomination du cercle de Koumbia (Guinée française).....	398
21 mars....	577 c. m. — Arrêté relatif à l'organisation et au rôle des bureaux prévus par l'article 2 du décret du 29 mars 1933, pour le fonctionnement du recrutement et de l'administration des réserves indigènes.....	216		<i>Actes du Gouvernement local.</i>	
21 mars....	578 c. m. — Arrêté relatif à la composition et au fonctionnement des commissions de recrutement prévus par le décret du 29 mars 1933, concernant le recrutement des troupes indigènes en Afrique occidentale française.....	216	2 mars....	403 A. P. I. — Arrêté portant suppression provisoire de la subdivision de Timbo (cercle de Mamou).....	152
21 mars....	579 c. m. — Arrêté relatif aux conditions d'établissement des tableaux de recensement prévus par le décret du 29 mars 1933, concernant le recrutement des troupes indigènes en Afrique occidentale française.....	217	9 mars....	456 A. P. I. — Arrêté rapportant l'arrêté n° 1076 A. P. I. du 15 juin 1932 portant suppression de la subdivision de Tondon.....	152
21 mars....	580 c. m. — Arrêté relatif aux conditions de tirage au sort prévu par le décret du 29 mars 1933, sur le recrutement des troupes indigènes en Afrique occidentale française.....	219	30 mars....	617 A. P. I. — Arrêté autorisant la création de la Société « Union des quatre Cantons ».....	220
28 août....	1944 c. m. — Arrêté fixant la date d'incorporation de la deuxième fraction de la classe 1933.	554	31 mai....	1090 A. P. I. — Arrêté portant constitution de dossiers personnels pour les chefs indigènes.....	355
1933	<i>Actes du Gouvernement local.</i>		31 mai....	1091 A. P. I. — Décision nommant la Commission de contrôle des films cinématographiques, des disques phonographiques, des prises de vues cinématographiques et des enregistrements sonores.....	356
16 décemb.	2260 A. P. I. — Arrêté modifiant la composition des commissions de recrutement.....	13	22 juin....	1280 A. P. I. — Arrêté portant rattachement de la subdivision de Pita à la subdivision de Ditiinn et changement de dénomination de la subdivision de Ditiinn.....	402
16 décemb.	2263 c. m. — Arrêté fixant le taux de l'indemnité journalière de vivres à allouer aux réservistes indigènes convoqués aux revues d'appel.	13	11 juillet..	1449 A. P. I. — Arrêté autorisant le fonctionnement de la Société Artistique et de Secours Mutuels de Boké.....	453
20 décemb.	2283 A. P. I. — Arrêté portant modification de la composition de certaines Commissions de recrutement en ce qui concerne des médecins.	15	18 juillet..	1494 A. P. I. — Arrêté autorisant le fonctionnement de la Société « Amicale Camille Guy ».	453
1934			14 sept....	1846 A. P. I. — Arrêté autorisant à la Société « Sports-Athlétisme » Camille Guy à fonctionner.	555
12 janvier..	79 A. P. I. — Arrêté modifiant la date des opérations de recrutement dans certains cercles...	67	5 octobre..	2023 A. P. I. — Arrêté portant interdiction de séjour à un indigène originaire de Sierra-Leone.	577
24 janvier..	183 A. P. I. — Arrêté modifiant la date des opérations de recrutement de Conakry et Dubréka.....	72	18 octobre..	2097 A. P. I. — Arrêté autorisant la Société de Secours mutuels « Union Sénégalaise en Guinée française ».....	599
1 ^{er} février..	221 A. P. I. — Arrêté modifiant la composition de la commission de recrutement de N'Zérékoré.....	96	15 nov....	2252 A. P. I. — Arrêté portant réorganisation de l'Administration indigène en Guinée française.....	654
			19 nov....	2284 A. P. I. — Arrêté fixant la date des opérations et la composition des commissions de recrutement indigène en 1935.....	656
				Agriculture, Sociétés de Prévoyance, Service Zootechnique.	
				<i>Acte du Pouvoir central.</i>	
			1933		
			9 novemb.	Décret modifiant le décret du 4 juillet 1919, réorganisant les Sociétés indigènes de Prévoyance en Afrique occidentale française (arrêté de promulgation n° 2689 A. P. du 1 ^{er} décembre 1933).....	3
			1933	<i>Actes du Gouvernement local.</i>	
			15 décemb.	2243 A. E. Z. — Arrêté portant retrait de déclaration d'infection.....	12

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1933			1934		
16 décemb.	2264 A. E. — Arrêté arrêtant en recettes et dépenses le budget de la Société de Prévoyance de Gueckédou.....	13	31 mars....	643 A. E. — Arrêté approuvant le budget, exercice 1934, de la Chambre de Commerce de la Guinée française.....	222
23 décemb.	2316 A. G. — Décision fixant le maximum des remises des secrétaires-trésoriers des Sociétés de Prévoyance de la Guinée française pour l'année 1934.....	19	31 mars....	644 A. E. — Arrêté approuvant le compte définitif des recettes et dépenses de la Chambre de Commerce de la Guinée française pour l'exercice 1933.....	222
28 décemb.	2335 A. E. — Arrêté fixant le taux des cotisations pour les Sociétés indigènes de Prévoyance, de secours et de prêts mutuels agricoles pour l'exercice 1934.....	45	31 mars....	645 A. E. — Arrêté approuvant le budget, exercice 1934, de la Chambre d'Agriculture et d'Industrie de la Guinée française.....	222
29 décemb.	2353 A. E. — Arrêté arrêtant en recettes et en dépenses les budgets de Sociétés indigènes de Prévoyance.....	46		Communes mixtes.	
1934				<i>Actes du Gouvernement général.</i>	
20 janvier..	160 AE/4. — Arrêté portant réorganisation de la Ferme cotonnière de Kankan.....	71	1934		
28 février..	397 A. P. — Arrêté arrêtant en recettes et en dépenses des budgets de Société de Prévoyance.....	151	31 août....	1989 A. P. — Arrêté portant réorganisation de la Commune mixte de Conakry.....	677
19 mai.....	979 AE/Z. — Arrêté déclarant le canton de Bovés Lémayos, cercle de Koumbia, infecté de fièvre charbonneuse.....	331	31 août....	1990 A. P. — Arrêté portant réorganisation de la Commune mixte de Kankan.....	677
23 mai.....	993 AE/Z. — Arrêté déclarant le cercle de Siguir, infecté de peste bovine.....	331		<i>Actes du Gouvernement local.</i>	
30 mai.....	1068 AE/Z. — Arrêté portant retrait de déclaration d'infection.....	355	1933		
15 juin.....	1200 A. E. — Arrêté chargeant M. Aubert, administrateur de 1 ^{re} classe des Colonies, inspecteur <i>p. i.</i> des Affaires administratives, de la liquidation de la Société de Prévoyance de Pita.....	401	13 décemb.	2232 A. G. — Arrêté portant approbation du compte de gestion 1932 de M. H. Floch, receveur municipal de Kankan.....	10
30 juin.....	1369 AE/Z. — Arrêté portant retrait de déclaration d'infection.....	430	18 décemb.	2276 A. G. — Arrêté portant approbation du budget primitif de la commune mixte de Conakry, exercice 1934.....	14
25 juillet...	1557 AE/Z. — Arrêté portant retrait de déclaration d'infection.....	477	18 décemb.	2277 A. G. — Arrêté portant ouverture de deux crédits supplémentaires de 3.480 fr. 50 et 1.500 francs au budget de la commune mixte de Conakry, exercice 1934.....	14
29 septemb.	1971 AE/Z. — Arrêté déclarant le canton de Thia (cercle de Boffa) infecté de charbon emphysemateux.....	575	18 décemb.	2279 A. G. — Arrêté portant approbation du budget primitif de la commune mixte de Kankan, exercice 1934.....	15
6 octobre..	2032 AE/Z. — Arrêté déclarant le canton de Kollé, subdivision de Tougué (cercle de Labé) infecté de fièvre charbonneuse.....	577	25 décemb.	2317 bis A. G. — Arrêté portant autorisation de réunion en session extraordinaire de la Commission municipale de la commune mixte de Conakry le 30 décembre 1933.....	65
6 octobre..	2033 AE/Z. — Arrêté déclarant le territoire du village de Bissikrima, canton de Dabola (cercle dudit) infecté de fièvre charbonneuse.....	577	1934		
31 octobre..	2183 AE/Z. — Arrêté portant retrait de déclaration d'infection.....	641	20 janvier..	170 A. G. — Arrêté portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 3.678 fr. 61 au budget primitif de la commune mixte de Conakry, exercice 1933.....	72
21 novemb.	2291 AE/Z. — Arrêté portant retrait de déclaration d'infection.....	658	25 janvier..	194 A. G. — Arrêté autorisant l'Administrateur-maire de la commune mixte de Conakry à réunir la Commission municipale en session extraordinaire, le vendredi 9 février 1934.....	73
6 décemb.	2434 AE/Z. — Arrêté déclarant le canton de Dalaba, subdivision dudit cercle de Mamou, infecté de fièvre charbonneuse.....	602	10 février..	265 A. G. — Arrêté autorisant l'administrateur maire de la Commune mixte de Kankan à réunir la commission municipale en session extraordinaire le samedi 10 février 1934.....	96
	Chambres d'Agriculture de Commerce.		24 février..	368 F. — Arrêté portant participation des Communes mixtes aux dépenses de la Police..	135
	<i>Actes du Gouvernement général.</i>		26 février..	Arrêté n° 26 Retrait de permis d'occupation provisoire.....	137
1934			14 mars....	508 A. G. — Arrêté autorisant l'Administrateur maire de la commune mixte de Conakry à réunir la Commission municipale en session extraordinaire le vendredi 16 mars 1934.....	195
14 juin.....	1396 S. E. — Arrêté modifiant celui du 30 juillet 1930, portant réorganisation des Chambres d'agriculture et d'industrie en Afrique occidentale française.....	426	22 mars....	545 A. G. — Arrêté autorisant l'Administrateur maire de la commune mixte de Conakry à réunir la Commission municipale en session extraordinaire le samedi 31 mars 1934.....	196
17 juillet..	1648 S. E. — Arrêté modifiant celui du 30 septembre 1932, instituant une Chambre d'agriculture et d'industrie en Guinée française.....	475	28 mars....	591 A. G. — Arrêté complétant l'ordre du jour de la session extraordinaire du 31 mars 1934 de la Commission municipale de Conakry autorisés par arrêté n° 545 du 22 mars 1934.....	197
31 juillet..	1771 S. E. — Arrêté modifiant l'article 33 de l'arrêté du 31 mai 1930, réorganisant les Chambres de commerce en Afrique occidentale française.....	546	22 juin.....	1293 A. G. — Arrêté portant approbation du budget supplémentaire de la commune mixte de Conakry, exercice 1934.....	406
	<i>Actes du Gouvernement local.</i>		22 juin, ...	1294 A. G. — Arrêté portant approbation du compte de gestion du garde magasin comptable de la commune mixte de Conakry, exercice 1933.....	406
1933					
18 décemb.	2280 A. E. — Arrêté autorisant la Chambre de commerce de Conakry à prélever 338.000 francs sur son fonds de réserve.....	15			

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1934			1934		
22 juin.....	1295 A. G. — Arrêté portant approbation du compte administratif de la commune mixte de Conakry, exercice 1933.....	406	30 nov.....	2377 A. G. — Arrêté portant autorisation extraordinaire de dépenses au budget primitif de la Commune mixte de Conakry, exercice 1934.....	601
25 juin.....	1326 A. G. — Arrêté autorisant l'Administrateur maire de la commune mixte de Conakry à réunir la Commission municipale en session extraordinaire le mardi 26 juin 1934.....	409		Contributions, Taxes et Patentes.	
26 juin.....	1346 A. G. — Arrêté autorisant l'Administrateur maire de la commune mixte de Kankan à réunir la Commission municipale en session extraordinaire le mardi 26 juin 1934.....	409		<i>Actes du Gouvernement local</i>	
4 juillet.....	1405 A. G. — Arrêté autorisant l'Administrateur maire de la commune mixte de Conakry à réunir la Commission municipale en session extraordinaire le vendredi 6 juillet 1934.....	430	1933		
23 juillet.....	1510 A. G. — Arrêté portant approbation du compte administratif de la commune mixte de Kankan, exercice 1933.....	453	18 nov.....	2029 A. G. — Arrêté modifiant le taux de certaines patentes et licences en Guinée française.	9
23 juillet.....	1511 A. G. — Arrêté portant approbation du compte de gestion du garde magasin comptable de la commune mixte de Kankan, exercice 1933.....	453	18 nov.....	2030 A. G. — Arrêté fixant le nombre des journées de prestations pour l'année 1934.....	9
23 juillet.....	1524 A. G. — Arrêté portant ouverture d'un crédit supplémentaire au budget primitif de la commune mixte de Conakry, exercice 1934.....	453	18 nov.....	2031 A. G. — Arrêté fixant pour 1934 le tarif de la journée de prestations et le montant du rachat.....	10
23 juillet.....	1525 A. G. — Arrêté approuvant les délibérations du 26 juin 1934 des Commissions municipales de Conakry et de Kankan portant prélèvements exceptionnels sur les traitements et salaires du personnel de ces communes mixtes.	453	13 décemb.	2233 A. G. — Arrêté rendant applicable au centre de Faranah pour compter du 1 ^{er} janvier 1934 l'arrêté local du 23 novembre 1915 créant une taxe sur les chiens.....	11
23 juillet.....	1526 A. G. — Arrêté portant approbation du budget supplémentaire de la commune mixte de Kankan, exercice 1934.....	453	29 décemb.	2234 A. E. — Arrêté accordant à M. Varvat-soulis (Panayioti) la concession provisoire d'un terrain de 100 hectares environ, sis à Soufondia (cercle de Conakry).....	45
4 août.....	1604 A. G. — Arrêté autorisant l'Administrateur maire de la commune mixte de Conakry à réunir la Commission municipale en session extraordinaire le mardi 7 août 1934.....	478	1934		
8 sept.	1796 A. G. — Arrêté portant ouverture de crédits supplémentaires au budget primitif de la commune mixte de Conakry, exercice 1934.....	555	9 janvier.....	30 A. G. — Décision portant désignation des membres devant faire partie des Commissions des contributions directes pour 1934.....	66
20 sept.	1886 A. G. — Arrêté autorisant l'Administrateur maire de la commune mixte de Kankan à réunir la Commission municipale en session extraordinaire le samedi 29 septembre 1934.....	556	21 février.....	326 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement d'un rôle de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	131
16 octob.	2089 A. G. — Arrêté portant reclassement de la voirie urbaine de Conakry.....	599	21 février.....	327 A. G. — Décision portant composition de la Commission centrale des contributions directes pour l'année 1934.....	131
27 octob.	2171 A. G. — Arrêté portant autorisation extraordinaire de dépenses au budget primitif de la Commune mixte de Kankan, exercice 1934.....	640	24 février.....	343 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement du rôle de la taxe sur le chiffre d'affaires 4 ^{me} trimestre 1933.....	132
27 octob.	2173 A. G. — Arrêté portant fixation en 1935 d'une part proportionnelle de 90 % au profit des Communes mixtes de Conakry et de Kankan, sur le produit du rachat des prestations perçu dans les limites de ces Communes mixtes.....	640	6 mars.....	444 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement des rôles de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	152
10 nov.....	2228 A. G. — Décision fixant la composition des Commissions chargées de dresser la liste électorale annuelle en vue de la formation du collège électoral indigène 1935.....	641	6 mars.....	445 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement d'un rôle de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	152
13 nov.....	2239 A. G. — Arrêté convoquant le collège électoral de la Commune mixte de Conakry en vue de renouvellement intégral de sa Commission municipale.....	642	14 mars.....	507 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement de rôle de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	153
21 nov.....	2323 A. G. — Arrêté réglementant dans les centres urbains de la Guinée française la construction et la salubrité des maisons ainsi que les permissions de voirie, d'alignement et les servitudes d'esthétique.....	681	28 mars.....	600 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement de rôles de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	197
30 nov.....	2376 A. G. — Arrêté portant approbation du budget primitif de la Commune mixte de Conakry, exercice 1935.....	691	31 mars.....	638 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement des rôles de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	220
			12 avril.....	753 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement des rôles de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	276
			12 avril.....	754 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement de rôles de l'impôt sur le revenu pour l'année 1933.....	276
			19 avril.....	794 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement de rôles de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	276
			24 avril.....	804 A. G. — Arrêté fixant les dates de mise en recouvrement de rôles nominatifs d'impôts de l'année 1934.....	276
			15 mai.....	944 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement de rôle de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	330
			9 juin.....	1158 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement du rôle de la taxe sur le chiffre d'affaires (1 ^{er} trimestre 1934).....	361
			13 juin.....	1158 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement d'un rôle de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	361

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1934			1934		
18 juin....	1224 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement de rôles de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	401	20 janvier..	145 A. E. — Arrêté accordant à M. Antonio Navarro Montesdeoca, la concession provisoire d'un terrain de 175 hectares environ, sis à Soumadé (cercle de Kindia).....	69
20 juin....	1236 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement d'un rôle de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	401	20 janvier..	156 A. E. — Arrêté portant location à la Société Commerciale de l'Ouest-Africain d'un terrain de 570 mètres carrés, sis à Douprou (cercle de Boffa).....	69
22 juin....	1292 A. G. — Arrêté abrogeant l'arrêté 1153 A. G. du 30 juin 1933 réglementant la taxe sur les véhicules sans moteur en Guinée française.....	406	20 janvier..	157 A. E. — Arrêté portant location à M. Pierre Bonjour, d'un terrain de 20 ares environ, sis à Condeyab (cercle de Kindia).....	70
22 juin....	1311 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement de rôles de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	409	20 janvier..	158 A. E. — Arrêté accordant à M. Ernest Burquier la concession provisoire de 100 hectares environ, sis à Tanéné (cercle de Kindia).....	70
4 juillet...	1402 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement d'un rôle de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	430	20 janvier..	159 A. E. — Arrêté portant transfert à la Société Coopération Agricole de Friguagbé de la concession provisoire agricole de 10 hectares environ, sise à Friguagbé (cercle de Kindia) et précédemment accordée à la Société « La Dolhbane ».....	70
21 août....	1696 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement du rôle de la taxe sur le chiffre d'affaires (2 ^e trimestre 1934).....	520	20 janvier..	161 A. E. — Arrêté portant fixation, dans la Colonie de la Guinée française, des droits, salaires et honoraires dus pour l'accomplissement des formalités prévues par le décret organique de la Conservation de la propriété et des droits fonciers.....	516
27 octobre..	2172 A. G. — Arrêté portant annulation de celui du 22 juin 1934, portant réglementation des patentes et licences en Guinée française.....	640	24 février..	359 A. E. — Arrêté accordant à M. Sény Fofana la concession définitive de la parcelle 14 du lot 39 de Conakry (titre foncier n° 477 de Conakry).....	132
30 novemb..	2374 A. G. — Décision portant désignation des membres devant faire partie des Commissions des contributions directes pour l'année 1935...	601	24 février..	360 A. E. — Arrêté accordant à M. Rodolphe Kuffner la concession provisoire d'un terrain de 40 hectares environ, sis à Kendoumaya (cercle de Conakry).....	132
30 novemb..	2375 A. G. — Décision portant désignation des membres des Commissions des patentes pour 1935.....	601	24 février..	361 A. E. — Arrêté accordant à la « Compagnie Africaine des Plantes à Parfum » la concession provisoire d'un terrain de 160 hectares environ, sise sur le territoire des villages de Labé et Nadel (cercle de Labé).....	133
	Domaines, Enregistrement, Timbre Concessions.		24 février..	362 A. E. — Arrêté accordant à M. Moïse Hajjar la concession provisoire d'un terrain de 12 hectares, sis à Soya (cercle de Mamou).....	133
	<i>Acte du Pouvoir central.</i>		24 février..	363 A. E. — Arrêté accordant à M. Kassim Bohssain, la concession provisoire d'un terrain de 16 hectares 08 ares, sis à Dindelli (cercle de Kindia).....	133
1933			24 février..	364 A. E. — Arrêté portant transfert à M. Maurice Perrin d'une concession rurale de 54 hectares, sis à Kolenté (cercle de Kindia) et précédemment accordée à M. Marcel Varin.....	134
20 décemb..	Décret relatif à la constatation des droits fonciers des indigènes en Afrique occidentale française (arrêté de promulgation n° 79 A. P., du 15 janvier 1934).....	91	24 février..	365 A. E. — Arrêté portant location à M. Aïssar Zaïdan d'un terrain de 1.200 mètres carrés, sis à Bagnan (cercle de Dabola).....	134
	<i>Actes du Gouvernement local.</i>		24 février..	366 A. F. — Arrêté portant : 1 ^o retrait d'autorisation accordée par arrêté du 25 juin 1932 à M ^{lre} Baumrueck d'occuper une parcelle du domaine public à Camayenne (cercle de Conakry); 2 ^o autorisation à MM. Ferracci et Besse d'occuper le même terrain à titre précaire et révocable.....	134
1934			24 février..	367 A. F. — Arrêté autorisant la C. A. C. I. A. à effectuer des prises d'eau sur les rivières Kakeilédaka et Tianguï.....	135
17 juillet...	1646 S. E. — Arrêté portant retrait d'une concession provisoire d'un terrain de 400 hectares sis dans la région de Boffa accordée provisoirement à M. Venail et transférée à ses fils Henri et Pierre Venail.....	475	31 mars....	639 A. E. — Arrêté portant location à M. William Lowitz, d'un terrain de 4.675 mètres carrés, sis en bordure de l'emprise du Chemin de fer de Conakry au Niger, du kilomètre 153 au point kilométrique 153,110.....	220
	<i>Actes du Gouvernement général.</i>		31 mars....	640 A. E. — Arrêté accordant à M. Pierre Ollive, la concession provisoire d'un terrain de 32 hectares environ sis à Wanikoué (cercle de Conakry).....	221
1933					
13 décemb..	2234 A. E. — Arrêté accordant à M. Varvatsoulis (Panayioti) la concession provisoire d'un terrain de 100 hectares environ, sis à Soufondia (cercle de Conakry).....	11			
13 décemb..	2235 A. E. — Arrêté accordant à M. René Pilotaz la concession provisoire d'un terrain de 1 hectare, 78 ares, sis à Coyah (cercle de Conakry).....	11			
13 décemb..	2236 A. E. — Arrêté accordant à titre définitif à M. Aly Moussa Alcény Kleit l'immeuble n° 84 du Rio-Nunez.....	12			
13 décemb..	2237 A. E. — Arrêté accordant à la Société Fruitière d'Exportation la concession provisoire d'un terrain de 40 hectares environ, sis à Belloncouré (cercle de Conakry).....	12			
1934					
20 janvier..	142 A. E. — Arrêté accordant à M. Georges Petitjean la concession provisoire d'un terrain de 30 hectares environ, sis à Sarébowal (cercle de Mamou).....	68			
20 janvier..	143 A. E. — Arrêté portant location à M. Louis Peyre d'un terrain de 500 mètres carrés, sis à Moréguédougou (cercle de Kankan).....	69			
20 janvier..	144 A. E. — Arrêté autorisant la Société anonyme « Établissements L. Rouchard » à occuper une portion de domaine public maritime à Conakry.....	69			

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1934			1934		
23 mai.....	1004 A. E. — Arrêté portant concession à la Société de Prévoyance de Koumbia d'un terrain de 2.500 mètres sis au village de Sinthiourou-Gaoual (cercle de Koumbia).....	331	22 juin.....	1290 A. R. — Arrêté portant autorisation à la Société du Koba d'établir un wharf à Tatéma (Boffa).....	574
23 mai.....	1005 A. E. — Arrêté rapportant celui du 29 janvier 1931 accordant à la « Société pour la Culture et le traitement de la Ramie » la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 190 hectares sis dans le cercle de Kindia.....	331	22 juin.....	1291 A. E. — Arrêté accordant à la « Société du Koba » l'autorisation d'occuper une parcelle du domaine public maritime sis à Tatéma (cercle de Boffa).....	405
23 mai.....	1011 A. E. — Arrêté accordant à M. Belvalette (Jean), planteur à Souguéta la concession provisoire d'un terrain de 70 hectares sis à Souguéta (cercle de Kindia).....	331	22 juin.....	1299 A. E. — Arrêté accordant à M. Cova Zoumanigui, la concession provisoire d'un terrain urbain d'une superficie de 2.585 mètres carrés sis à Macenta (cercle dudit).....	406
23 mai.....	1012 A. E. — Arrêté portant autorisation de prise d'eau dans le ruisseau « Kakimbon », accordée à M. Delobel (Hippolyte).....	332	22 juin.....	1300 A. E. — Arrêté accordant à M. Mingrelis, la concession provisoire d'un terrain urbain d'une superficie de 900 mètres carrés, sis à Lala (cercle de N'Zérékoré).....	407
23 mai.....	1014 A. E. — Arrêté portant transfert de concession provisoire au profit des héritiers de M. Posset.....	332	22 juin.....	1301 A. E. — Arrêté portant autorisation de prise d'eau dans la rivière Kilissi accordée à M ^{me} Marie Maria François.....	407
23 mai.....	1041 A. E. — Arrêté portant retrait d'autorisation personnelle de M. Guillaume.....	333	22 juin.....	1302 A. E. — Arrêté accordant à la Société du Koba la concession provisoire d'un terrain de trois hectares sis à Tatéma (cercle de Boffa).....	408
7 juin.....	1141 A. E. — Arrêté accordant à M ^{me} Veuve Oitty, planteur la concession provisoire d'un terrain de 18 hectares sis à Dubréka (cercle de Conakry).....	357	22 juin.....	1303 A. E. — Arrêté portant location à M. Tierno Oumarou, chef de canton d'un terrain urbain de 625 mètres carrés sis à Dalaba (cercle de Mamou).....	408
7 juin.....	1142 A. E. — Arrêté portant retrait d'une concession provisoire de 120 hectares sis à Yandjécouyéa attribuée à M. Karl Ohsé par arrêté du 2 mai 1933.....	358	22 juin.....	1304 A. E. — Arrêté accordant à M. Fournier (Gérard), planteur à Friguigbé la concession provisoire d'un terrain de 35 hectares sis à Bengaya (cercle de Kindia).....	408
7 juin.....	1143 A. E. — Arrêté portant location à M. Durand d'un terrain urbain de 2.000 mètres sis à N'Zérékoré (cercle dudit).....	358	22 juin.....	1314 A. E. — Arrêté portant location à M. Fodé Douzo, commerçant, d'un terrain d'une superficie de 1.125 mètres sis à Diakolidougou (cercle de Beyla).....	409
7 juin.....	1144 A. E. — Arrêté portant concession provisoire à la « Société de Prévoyance » de Kissidougou d'un terrain urbain sis à Kissidougou (cercle dudit).....	358	25 juin.....	1325 A. G. — Décision autorisant la « Société du Koba » à acquitter par abonnement le droit de timbre sur ses actions de numéraires et ses parts de bénéficiaires.....	409
7 juin.....	1145 A. E. — Arrêté portant transfert au profit de la Société Agricole du Ouatamba d'un terrain accordé provisoirement à M. Assad Melhem par arrêté du 30 avril 1931.....	359	7 juillet.....	1432 A. E. — Arrêté portant location à M. Farès Farage d'un terrain urbain d'une superficie de 625 mètres sis à Boffa (cercle de Beyla).....	430
22 juin.....	1282 A. E. — Arrêté accordant à titre définitif à M. Delpy la concession définitive de l'immeuble n° 142 de Kindia.....	402	7 juillet.....	1433 A. E. — Arrêté accordant à M. Magnant (Léonce) la concession provisoire d'un terrain de 50 hectares sis à Manéah (cercle de Conakry).....	431
22 juin.....	1283 A. E. — Arrêté portant transfert à MM. Makoul frères, de la location d'un terrain d'une superficie de 500 mètres carrés sis à Moriguedougou (cercle de Kankan).....	403	7 juillet.....	1434 A. E. — Arrêté accordant à M. Regnault (Marcel) la concession provisoire d'un terrain de 115 hectares environ sis à Finamoussaya (cercle de Kouroussa).....	431
22 juin.....	1284 A. E. — Arrêté portant transfert à M ^{me} Maria Pontoir de la parcelle 14 bis du lot 77 de la ville de Conakry.....	403	23 juillet.....	1435 A. E. — Arrêté accordant au profit de M. Boukakar Fofana, le remboursement d'une amende.....	432
22 juin.....	1285 A. E. — Arrêté accordant à titre définitif à M. Viaris de Lesegno d'un terrain d'une superficie de 95 hectares, 64 ares, 66 centiares, sis à Koliagbé (cercle de Kindia).....	404	23 juillet.....	1527 A. E. — Arrêté accordant à M ^{me} Kalil Ali Hadjiss, à Conakry, la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 30 hectares 900 environ sis au kilomètre 92.500 de la route de Conakry à Forécariah (cercle de Forécariah).....	453
22 juin.....	1286 A. E. — Arrêté accordant à la Société de Prévoyance de N'Zérékoré, la concession provisoire d'un terrain urbain d'une superficie de 5.125 mètres carrés sis à N'Zérékoré (cercle dudit).....	404	23 juillet.....	1528 A. E. — Arrêté accordant à titre définitif à M. Habib Haveck (Joseph) la parcelle 5 du lot n° 10 de Labé.....	455
22 juin.....	1287 A. E. — Arrêté portant transfert à M. Joseph Kalil de la location d'un terrain urbain sis à Boffa (cercle de Beyla).....	404	23 juillet.....	1530 A. E. — Arrêté accordant à M. Rougeyron (Louis) à Macenta la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 66 hectares environ sis à Ouremaï (cercle de Macenta).....	456
22 juin.....	1288 A. E. — Arrêté accordant à M. Gaillardon (Jean), directeur de Plantation, la concession provisoire d'un terrain de 18 hectares sis aux environs de Kankan (cercle dudit).....	405	23 juillet.....	1531 A. E. — Arrêté portant transfert à M. Wiriath (René) de la concession provisoire d'un terrain rural de 70 hectares, sis à Kiri-Kira (cercle de Conakry).....	456
22 juin.....	1289 A. E. — Arrêté portant retrait de deux concessions provisoires sis à Kibola et Kasomba accordées à la Société Paterson, Zochonis et C ^{ie} Limited.....	405	23 juillet.....	1532 A. E. — Arrêté portant résiliation d'une location consentie à la « Compagnie du Niger Français », d'un terrain sis à Cassambia (cercle de Boffa).....	456

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1934			1934		
23 juillet...	1533 A. E. — Arrêté portant retrait d'une concession provisoire de 50 hectares sis à Kaporo (cercle de Conakry) attribuée à M. Francisco Guin Llima par arrêté du 30 mars 1931.....	456	8 sept....	1798 A. E. — Arrêté portant remise gracieuse d'une pénalité encourue par M ^{me} Veuve Moco-cain.....	541
23 juillet...	1534 A. E. — Arrêté portant résiliation de la location de la parcelle 6 du Jardin de Téliko (cercle de Mamou) consentie à M. Jabre, par arrêté du 17 octobre 1916.....	456	29 sept....	1978 A. G. — Arrêté portant remise gracieuse des 7/10 ^e d'une pénalité encourue par la « Société de Cultures et Bananeraies du Kin-San ».....	575
23 juillet...	1935 A. E. — Arrêté accordant à M. de Villele (Paul) à Coyah la concession provisoire d'un terrain de 12 hectares 80 sis à Goré, canton de Coyah (cercle de Conakry).....	456	29 sept....	1979 A. G. — Arrêté portant remise gracieuse des 5/10 ^e d'une pénalité encourue par M. Belvallette, planteur à Souguéta pour enregistrement hors délais d'un arrêté de concession provisoire.....	575
23 juillet...	1536 A. E. — Arrêté portant retrait de la concession provisoire du lot n° 40 de Pita, attribuée à M. Kobélé Keita, par arrêté du 11 mai 1922).....	457	29 sept....	1980 A. E. — Arrêté accordant à M. Chal (Gabriel), planteur à Kolenté, la concession provisoire d'un terrain de 12 hectares sis à Moria (cercle de Kindia).....	680
23 juillet...	1537 A. E. — Arrêté portant retrait de la concession provisoire de la parcelle 2 du lot n° 35 de Conakry.....	457	4 octobre...	2012 A. G. — Décision accordant à M. Habib Hayech, commerçant à Labé la remise gracieuse de la totalité d'une pénalité de retard... ..	576
8 août....	1619 A. E. — Arrêté accordant à M. Delsol, planteur à Saréya la concession provisoire d'un terrain de 120 hectares environ sis à Saréya (cercle de Kouroussa).....	478	13 octobre...	2070 A. G. — Décision accordant à la « Société Coloniale, Agricole, Commerciale et Industrielle de l'Afrique Occidentale », la remise gracieuse des 9/10 ^e d'une pénalité de retard qu'elle a encourue.....	599
8 août....	1620 A. E. — Arrêté portant transfert à M. Wiltefert (Fernand), de la concession provisoire d'un terrain rural de 19 hectares 50 sis à Béréakoré (cercle de Kindia).....	478	27 octobre...	2158 A. E. — Arrêté portant résiliation de la location d'un terrain de 8770 mètres carrés consentie à la C ^{ie} Africaine des Plantes à Parfum par arrêté du 26 juillet 1930.....	637
8 août....	1620 bis A. E. — Arrêté accordant à M. Wladimir de Koepen, la concession provisoire d'un terrain de 40 hectares environ, sis à Souguéta (cercle de Kindia).....	479	27 octobre...	2159 A. E. — Arrêté portant approbation du plan de lotissement de Ouassou.....	637
8 août....	1621 A. E. — Arrêté accordant à la « Société du Koba » l'autorisation d'occuper une parcelle du domaine public maritime sis à Taboriah (cercle de Boffa).....	479	27 octobre...	2160 A. E. — Arrêté portant retrait d'une concession provisoire de 85 hectares sise à Kolenté attribuée à la Société L. Roumens, le 31 janvier 1928.....	637
8 sept....	1785 A. E. — Arrêté portant retrait d'une partie d'une concession provisoire accordée par arrêté du 28 août 1930, au profit de M. Assad Zaka Béjani à Timbo-Mamou.....	537	27 octobre...	2161 A. E. — Arrêté accordant à M. Debay, planteur à Kindia, la concession provisoire d'un terrain de 85 hectares sis à Maléa (cercle de Kindia).....	637
8 sept....	1786 bis A. E. — Arrêté accordant à M. Assad Zaka Béjani la concession définitive de l'immeuble n° 168 de Timbo-Mamou.....	538	27 octobre...	2162 A. E. — Arrêté portant retrait d'une concession provisoire sise à Kallia (cercle de Kindia) attribuée à M. Rodriguez Marrero par arrêté du 28 mai 1930.....	638
8 sept....	1787 A. E. — Arrêté accordant à M. Roseberry, missionnaire à Kankan, la concession provisoire d'un terrain urbain d'une superficie de 900 mètres carrés sis au voisinage du village de Yarankoro (cercle de Kissidougou).....	538	27 octobre...	2163 A. E. — Arrêté accordant à la Société « Paterson et Zochonis et C ^{ie} Ltd » la concession définitive de la parcelle 1 du lot 3 de Bentimodia, titre foncier 85 du Rio-Nunez.....	638
8 sept....	1790 bis A. E. — Arrêté accordant à MM. Samia fils, commerçant à Conakry, la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 30 hectares sis à Tamboya (cercle de Conakry).....	539	27 octobre...	2164 A. E. — Arrêté accordant à titre définitif à M. Ibrahima Ayoub la parcelle 4 du lot n° 10 de Bentimodia, titre foncier 83 du Rio-Nunez.....	638
8 sept....	1791 bis A. E. — Arrêté accordant à la Compagnie Agricole de Guinée une prorogation de délai de 2 ans pour mise en valeur d'une concession de 87 hectares sis à Kouria (cercle de Conakry).....	540	27 octobre...	2165 A. E. — Arrêté portant location à M. Darwiche Boudalha, commerçant à Kindia, d'un terrain rural d'une superficie de 1 hectare, 40 ares, 19 centiares sis à Kindia (cercle dudit).....	638
8 sept....	1792 A. E. — Arrêté accordant à titre définitif à M. Perrin, planteur à Kolenté, l'immeuble n° 143 du cercle de Kindia.....	541	27 octobre...	2166 A. E. — Arrêté accordant à titre définitif à la « Compagnie Africaine des Plantes à Parfum », l'immeuble n° 56 de Labé.....	639
8 sept....	1793 A. E. — Arrêté accordant à titre définitif à la « Société Deleau et Bordanave », l'immeuble n° 144 de Kindia.....	541	27 octobre...	2168 A. E. — Arrêté portant approbation du plan de lotissement de Coyah (cercle de Conakry).....	639
8 sept....	1794 A. E. — Arrêté prononçant le retrait de l'autorisation personnelle de M. Clarke.....	541	27 octobre...	2169 A. E. — Arrêté portant retrait d'une concession provisoire de 50 hectares accordée à M. Motard par arrêté du 28 août 1930.....	640
8 sept....	1795 A. E. — Arrêté portant modification à l'arrêté n° 215 A. E., du 8 février 1933 au sujet des redevances pour travaux effectués par le Service topographique.....	541	27 octobre...	2170 A. G. — Arrêté ordonnant le remboursement au profit de M ^{me} Kalil Ali Hadjiss, des 7/10 ^e d'une pénalité pour hors délai des droits d'enregistrement d'un arrêté du 23 juillet 1934.....	640
8 sept....	1797 A. E. — Arrêté accordant à la « Société des Bananeries Africaines » la remise gracieuse des 9/10 ^e d'une pénalité encourue pour défaut de paiement de l'abonnement au timbre aux échéances trimestrielles.....	541	7 nov....	2249 A. G. — Arrêté portant surcharge de timbres taxe.....	654
			16 nov....	2257 A. G. — Décision autorisant la Société des « Anciens Etablissements J. Burki » à souscrire l'abonnement au timbre pour les 300 actions numéraire faisant partie de son capital social.....	656

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1933			1934		
21 novemb.	2308 A. E. — Arrêté portant retrait d'une parcelle de 87 ares, à distraire du terrain concédé à titre provisoire à la Mission Catholique par arrêté du 26 mai 1897, sis à Boké.....	658	19 mai....	Décret portant approbation de la délibération de la Commission permanente du Conseil du Gouvernement de l'Afrique occidentale française du 5 mars 1934, tendant à majorer la surtaxe frappant les vins ordinaires d'origine étrangère importés dans les Colonies du groupe à régime préférentiel (arrêté de promulgation n° 1255 A. P., du 1 ^{er} juin 1934 (Rectificatif)).....	446
21 novemb.	2309 A. E. — Arrêté accordant à M. Daubige (Fernand), planteur à N'Zérékoré la concession provisoire d'un terrain de 42 hectares, sis à N'Zérékoré (cercle dudit).....	658	29 juin....	Décret approuvant, en ce qui concerne le mode d'assiette et les règles de perception, l'arrêté du Gouverneur général de l'Afrique occidentale française du 12 mai 1934, pris en Commission permanente du Conseil de Gouvernement, fixant la taxe d'importation sur les automobiles et pièces détachées, à leur entrée en Afrique occidentale française (arrêté de promulgation n° 1704 A. P., du 24 juillet 1934).....	470
21 novemb.	2310 A. E. — Arrêté portant mise en réserve indigène du terroir de Damakania.....	658	30 juin....	Décret approuvant la délibération de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement de l'Afrique occidentale française, en date du 10 février 1934, fixant le régime douanier des dynamites d'origine étrangère importées dans les Colonies du groupe à régime préférentiel (arrêté de promulgation n° 1714 A. P., du 24 juillet 1934) [Rectificatif].....	577
21 novemb.	2311 A. E. — Arrêté portant affectation à la Commune mixte de Conakry, d'un terrain pour cimetière indigène.....	659	30 juin....	Décret approuvant la délibération de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement de l'Afrique occidentale française, en date du 10 février 1934, fixant le régime douanier des dynamites d'origine étrangère importées dans les Colonies du groupe à régime préférentiel (arrêté de promulgation n° 1714 A. P., du 24 juillet 1934).....	474
21 novemb.	2312 A. E. — Arrêté prorogeant de un an le délai de mise en valeur, de la concession provisoire de 175 hectares accordée à M. Navarro Montesdeaco par arrêté du 20 janvier 1934.....	659	19 juillet...	Décret approuvant la délibération de la Commission permanente du Conseil du Gouvernement de l'Afrique occidentale française en date du 12 mai 1934, tendant à modifier le régime douanier des automobiles et pièces détachées d'origine étrangère, importées dans les Colonies du groupe à régime préférentiel (arrêté de promulgation n° 1703 A. P., du 24 juillet 1934).....	472
21 novemb.	2314 A. E. — Arrêté portant résiliation d'un bail trentenaire accordé à la Compagnie d'Agriculture de Commerce d'Industrie d'Afrique par arrêté du 26 juillet 1930.....	659	25 juillet...	Décret approuvant la délibération de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement de l'Afrique occidentale française, du 14 avril 1934, tendant à modifier le décret du 1 ^{er} juin 1932, portant réglementation du service des Douanes en Afrique occidentale française (arrêté de promulgation n° 1860 A. P., du 17 août 1934).....	535
21 novemb.	2315 A. E. — Arrêté portant transfert à la Société « Plantations Agricoles de Safakoré » de la concession provisoire sise à Doumbouya accordée à M. Bernard (Henri) par arrêté local du 23 novembre 1931.....	659	9 septemb.	Décret approuvant en ce qui concerne le mode d'assiette et les règles de perception l'arrêté du Gouverneur général de l'Afrique occidentale française du 28 juin 1934, pris en Commission permanente du Conseil de Gouvernement, fixant la taxe d'importation sur les couvertures communes et les tissus mélangés autrement que dans la fisière et dans les chefs (arrêté de promulgation n° 2544 A. P., du 17 novembre 1934).....	675
21 novemb.	2316 A. E. — Arrêté portant prorogation de délai de mise en valeur.....	660	28 octobre.	Décret approuvant une délibération de la Commission permanente du Conseil du Gouvernement de l'Afrique occidentale française du 28 juin 1934, relative au régime douanier des couvertures communes (arrêté de promulgation n° 2543 A. P., du 17 novembre 1934).....	676
21 novemb.	2318 A. E. — Arrêté ordonnant remboursement au profit de la Société Compagnie d'Agriculture de Commerce d'Industrie d'Afrique de redevances indûment perçues.....	660			
21 novemb.	2322 A. E. — Arrêté portant transfert au profit de la Coopérative indigène de Kindia, d'un bail trentenaire consenti à M. Beynis par arrêté du 28 août 1928.....	660			
	Douanes.				
1933	<i>Actes du Pouvoir central.</i>			<i>Actes du Gouvernement général.</i>	
21 novemb.	Décret relatif à la suppression de droit de sortie sur les graines oléagineuses, les huiles de palme et les huiles d'arachides (arrêté de promulgation n° 2910 A. P., du 26 décembre 1933).....	64	3 novemb.	2446 s. e. — Arrêté suspendant la perception des droits de sortie sur les graines oléagineuses, les huiles de palme et de palmistes et les huiles d'arachides pures ou mélangées exportées des Colonies du groupe de l'Afrique occidentale française.....	65
6 décemb.	Décret relatif à la suppression des droits de sortie sur les graines oléagineuses, les huiles de palme et les huiles d'arachides (arrêté de promulgation n° 2629 A. P., du 26 décembre 1933).....	64	17 novemb.	2454 s. e. — Arrêté modifiant la date d'application de l'arrêté général du 3 novembre 1933, suspendant la perception des droits de sortie sur les oléagineux.....	65
9 décemb.	Décret établissant le mode de répartition des fonds affectés par la loi du 6 août 1933, à la sauvegarde de la production oléagineuse coloniale (arrêté de promulgation n° 2791 A. P., du 13 décembre 1933).....	38			
1934					
14 mars....	Décret et arrêté interministériel relatifs à l'importation des filés, tissus et vêtements de coton d'origine étrangère en Afrique occidentale française (zone libre) [arrêté de promulgation n° 574 A. P., du 20 mars 1934].....	211			
24 avril....	Décret portant approbation en ce qui concerne l'assiette et le mode de perception d'un arrêté du Gouverneur général de l'Afrique occidentale française, pris le 10 février 1934, en Commission permanente du Conseil de Gouvernement, et fixant la taxe d'importation sur les dynamites (arrêté de promulgation n° 1713 A. P., du 24 juillet 1934).....	473			
19 mai....	Décret portant approbation de la délibération de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement de l'Afrique occidentale française du 5 mars 1934, tendant à majorer la surtaxe frappant les vins ordinaires d'origine étrangère importés dans les Colonies du groupe à régime préférentiel (arrêté de promulgation n° 1255 A. P., du 1 ^{er} juin 1934).....	351			

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1933			1934		
28 novemb.	2596 s. e. — Arrêté fixant les mercuriales officielles pour le calcul des droits « ad valorem » à l'entrée et à la sortie de l'Afrique occidentale française et l'établissement des statistiques de commerce pendant le premier semestre 1934...	4	8 sept.	1789 A. E. — Arrêté portant autorisation de prise d'eau dans la rivière Boatamiré accordée à M. Varvatsoulis.	539
31 déc.	3043 s. e. — Arrêté fixant pour l'année 1934 et par Colonie importatrice, le contingent des alcools dénaturés et alcools méthyliques impropres à la consommation de bouche.	93		Enseignement	
31 déc.	Délibération de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement, complétant l'article 113 du décret du 1 ^{er} juin 1932, réglant le service des Douanes en Afrique occidentale française (arrêté de promulgation n° 1243 A. P., du 30 mai 1934).	395	5 février	233 E. — Décision fixant la date du concours pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'Inspection des Ecoles en 1934.	131
1934				<i>Actes du Gouvernement local.</i>	
25 janvier	144 s. e. — Arrêté fixant le taux des primes à l'exportation pour les bananes fraîches, le sisal, le manioc, caoutchouc, café pour le premier trimestre 1934.	95	21 février	325 A. G. — Arrêté autorisant la réouverture d'une école privée à Gouerké (cercle de N'Zéré-koré).	131
10 février	258 s. e. — Arrêté fixant en Afrique occidentale française la quotité de la taxe d'importation sur les dynamites.	474	16 avril	782 A. G. — Arrêté portant création d'une Mutuelle scolaire à l'Ecole régionale de Conakry.	276
10 février	Délibération de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement de l'Afrique occidentale française, spécialisant les dynamites dans le tarif douanier de la fédération et en fixant le droit de Douane (surtaxe) dans les Colonies du groupe à régime préférentiel.	475	14 juin	1193 A. G. — Arrêté abrogeant celui du 20 octobre 1930, portant réorganisation du Service de contrôle de l'Enseignement primaire en Guinée française, et divisant la Colonie en deux Circonscriptions scolaires.	400
5 mars	Délibération de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement, modifiant les droits de Douanes (surtaxe) frappant les vins ordinaires d'origine étrangère à leur entrée dans les Colonies de la zone de l'Afrique occidentale française à régime préférentiel.	351	21 juin	1252 A. G. — Arrêté instituant des stages d'études au cours de grandes vacances scolaires pour les instituteurs du cadre secondaire et les moniteurs de l'Enseignement en service en Guinée française.	401
12 mai	1070 s. e. — Arrêté portant abrogation de l'arrêté général n° 498 s. e. du 8 mars 1933, représentant le versement et l'incorporation dans les écritures du Trésor du produit des amendes et confiscations en matière de Douane.	352	22 juin	1309 A. G. — Arrêté portant dénomination de l'école urbaine à programmes métropolitains de Conakry.	409
12 mai	1071 s. e. — Arrêté portant modification de l'arrêté général n° 497 s. e. du 8 mars 1933, fixant en Afrique occidentale française le mode de répartition du produit des amendes et confiscations en matière de Douane.	352	29 août	1732 A. G. — Arrêté modifiant le 3 ^{me} paragraphe de l'article 1 ^{er} de l'arrêté local du 9 septembre 1907 créant une école d'apprentissage à Conakry.	537
12 mai	1077 s. e. — Arrêté établissant une taxe d'importation sur les automobiles, pièces détachées et accessoires d'automobiles importés en Afrique occidentale française.	470	4 octobre	2013 A. G. — Arrêté portant autorisation d'enseigner à l'école urbaine privée de Boké accordée au R. P. Besnier, de la Société du Saint-Esprit.	576
8 juin	1333 s. e. — Arrêté fixant les mercuriales officielles pour le calcul des droits « ad valorem » à l'entrée et à la sortie de l'Afrique occidentale française et l'établissement des statistiques de commerce, pendant le deuxième semestre 1934.	426	9 octobre	2049 A. G. — Arrêté portant création de Sections en 4 ^{me} année de l'Ecole primaire supérieure Camille Guy.	577
	<i>Actes du Gouvernement local.</i>		26 octobre	2139 A. G. — Arrêté portant création d'une mutuelle scolaire à l'école élémentaire de Forécariah.	600
5 novemb.	2202 A. P. I. — Arrêté modifiant les heures de délivrances des poudres au magasin spécial.	641		Finances	
	Eaux et Forêts			<i>Actes du Pouvoir central</i>	
1934			1933		
20 janvier	162 A. E. — Arrêté modifiant celui du 23 juin 1917 constituant en réserve forestière une partie du cercle de Mamou.	71	14 mars	Décret portant prélèvement exceptionnel sur les traitements, soldes et salaires des fonctionnaires des cadres coloniaux organisés par décret (arrêté de promulgation n° 705 A. P., du 31 mars 1933).	215
20 janvier	163 A. E. — Arrêté portant mise en réserve forestière d'une partie du bassin du Milo (cercle de Macenta).	71	24 octobre	Décret concernant l'arrondissement des dépenses publiques au franc inférieur (arrêté de promulgation n° 2875 A. P., du 20 décembre 1933).	39
31 mars	641 A. E. — Arrêté portant prise d'eau dans la rivière Kouloukou accordée à M. Granados Wenceslao.	221	1934		
8 août	1622 A. E. — Arrêté portant protection des peuplements forestiers.	479	17 avril	Décret portant abrogation du décret du 14 mars 1934 et augmentation du prélèvement sur les traitements, soldes et émoluments des fonctionnaires des cadres coloniaux régis par décret (arrêté de promulgation n° 1050 A. P., du 12 mai 1934).	327
			17 avril	Décret portant réglementation du mode de calcul du supplément colonial alloué aux employés et agents en service outre-mer (arrêté de promulgation n° 1051 A. P., du 42 mai 1934).	328

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1934			1934		
19 juillet...	Décret réglementant l'attribution de l'indemnité de zone (arrêté de promulgation n° 1862 A. P., du 17 août 1934).....	535	30 octobre..	2418 F. — Arrêté réglementant le mode et les conditions de concession de l'indemnité de zone.....	652
1933	<i>Actes du Gouvernement général.</i>		21 nov.....	2313 A. E. — Arrêté portant admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable.....	659
28 nov.....	2628 F. — Arrêté portant approbation du compte définitif du budget local de la Guinée française, exercice 1932.....	8	1933	<i>Actes du Gouvernement local.</i>	
19 déc.....	2872 F. — Arrêté portant approbation des budgets locaux de l'Afrique occidentale française.....	42	16 déc.....	2255 F. — Arrêté portant prorogation d'exercice du budget local 1933.....	12
1934			27 déc.....	2330 C. P. — Arrêté portant fixation du taux des indemnités de zone, de résidence et de cherté de vie en Guinée française pour l'année 1934.....	44
26 mars....	116 F/2. — Circulaire au sujet des mentions à porter sur les feuilles de voyage délivrées aux fonctionnaires rentrant en congé.....	219	28 déc.....	2334 F. — Arrêté rendant exécutoire le budget local de la Guinée française, exercice 1934.	20
31 mars....	707 F. — Arrêté établissant un prélèvement exceptionnel sur les traitements du personnel des cadres organisés par arrêtés du Gouverneur général.....	219	1934		
12 avril....	726 F. — Décision fixant la liste des chantiers des Travaux publics donnant droit à l'indemnité de chantier.....	274	5 janvier..	13 F. M. — Arrêté portant cession de matériel et de service aux collectivités de crédit agricole.....	46
28 avril....	969 F. — Arrêté approuvant celui du 18 novembre 1933, du Lieutenant-Gouverneur p. i., de la Guinée française, fixant pour l'année 1934, le taux de la majoration temporaire de pension allouée pendant l'année 1933, aux gardes indigènes retraités ou réformés.....	329	17 janvier..	114 F. — Arrêté fixant le taux de remboursement de la nourriture des sous-officiers, infirmiers européens et du personnel sanitaires autorisés à être nourris par l'hôpital Ballay....	67
12 mai....	1079 F. — Arrêté réglementant le mode de calcul du supplément colonial et de l'indemnité spéciale des charges, alloués aux employés, fonctionnaires et agents des cadres commun supérieur et assimilés de l'Afrique occidentale française.....	329	20 janvier..	132 F. — Décision portant prélèvement exceptionnel de 800.000 francs sur les fonds disponibles de la Caisse de réserve, exercice 1934..	67
12 mai....	1081 F. — Arrêté portant création de rubriques nouvelles aux chapitres I ^{er} , VI, XVI, et XXI des recettes du budget unique, exercice 1933.....	353	20 janvier..	165 F. — Arrêté autorisant le paiement de créance d'exercice périmé.....	72
12 mai....	1082 F. — Arrêté portant création de rubriques nouvelles aux chapitres I ^{er} , VI, XVI et XXI des recettes du budget unique, exercice 1934.....	353	20 janvier..	167 F. — Arrêté autorisant le paiement de créance des exercices périmés.....	72
28 mai....	1226 F. — Arrêté approuvant celui du Lieutenant-Gouverneur de la Guinée française, portant ouverture de rubriques nouvelles et de crédits supplémentaires et annulation de crédits au budget de cette Colonie, exercice 1933.....	396	24 février..	372 F. M. — Arrêté portant remboursement à MM. Burki et Lestel d'une somme de 1.230 fr. 71, montant des pénalités encourues pour retard dans la livraison de matériel.....	135
2 juin....	1279 F. — Arrêté portant ouverture de crédits supplémentaires au budget unique des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française, exercice 1934.....	398	24 février..	373 F. — Arrêté portant création d'une agence spéciale à Youkounkoun.....	136
2 juin....	1282 F. — Arrêté portant règlement sur le régime des déplacements en Afrique occidentale française du personnel des cadres communs secondaires et des cadres spéciaux du Gouvernement général.....	447	24 février..	369 F. — Arrêté portant paiement de créance d'exercice périmé.....	151
5 juin....	1286 F. — Arrêté portant répartition entre les Colonies et Territoires des droits de timbre sur les billets de la Banque de l'Afrique occidentale française en 1933.....	399	14 mars....	199 F. — Décision fixant le taux de l'indemnité de responsabilité aux agents spéciaux, pour l'année 1934.....	194
20 juin....	1424 F. — Arrêté portant règlement en clôture de l'exercice 1933, des dépenses et recettes effectuées au titre du fond de renouvellement des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française.....	514	31 mars....	647 F. — Arrêté portant ouverture de rubriques nouvelles et de crédits supplémentaires au budget local, exercice 1934.....	222
20 juin....	1432 F. — Arrêté portant modification du budget unique des Chemins de fer, exercice 1933.....	515	31 mars....	648 F. — Arrêté portant ouverture de rubriques nouvelles et de crédits supplémentaires et annulation de crédits au budget local, exercice 1933.....	223
22 octobre.	2348 F. — Arrêté déterminant les indemnités pour charges de famille du personnel des cadres communs secondaires, locaux et spéciaux.....	150	7 avril....	689 F. — Arrêté rendant provisoirement exécutoire l'arrêté local n° 648 F. du 31 mars 1934....	223
			7 avril....	690 F. — Arrêté rendant provisoirement exécutoire l'arrêté local n° 647 F. du 31 mars 1934....	223
			7 avril....	693 F. — Décision fixant la liste des chantiers des Travaux publics donnant droit à l'indemnité de chantier.....	223
			28 avril....	858 F. — Arrêté portant ouverture de rubriques nouvelles et de crédits supplémentaires au budget local, exercice 1934.....	399
			19 mai....	974 bis F. — Décision portant prélèvement de 837.924 fr. 28 sur les disponibilités de la Caisse de réserve, exercice 1933.....	430
			31 mai....	1093 F. — Décision autorisant le versement aux comptes spéciaux « Primes à l'exportation du sisal et du café » du montant du prélèvement effectué sur les fonds disponibles de la Caisse de réserve du Service local.....	356
			7 juin....	1146 F. — Arrêté modifiant l'arrêté n° 647 F. du 31 mars 1934, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local, exercice 1934.	359
			8 juin....	1133 F. — Arrêté fixant le tarif d'hospitalisation à l'hôpital Ballay des malades relevant du budget de l'Etat.....	476

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1934			1934		
22 juin....	1281 F. — Arrêté portant suppression de l'agence spéciale de Pita et transfert de l'agence de Ditinn à Dalaba.....	402	27 janvier....	199 A. P. I. — Décision fixant les jours d'audience des tribunaux du 1 ^{er} et du 2 ^e degré de Boké.....	73
22 juin....	1298 F. — Arrêté portant admission en non valeur d'un ordre de recette du budget de l'État restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 1933.....	406	7 avril....	695 A. P. I. — Arrêté portant interdiction de séjour au nommé Kassim Mahmoud Youssef....	223
16 juillet....	1473 F. — Décision portant prélèvement exceptionnel de 10.000 francs sur les fonds disponibles de la Caisse de réserve, exercice 1934.....	453	2 août....	1590 A. P. I. — Arrêté portant fixation des jours d'audience du Tribunal de 1 ^{re} instance de Conakry pendant les vacances judiciaires....	477
23 juillet....	1547 C. P. — Arrêté fixant le tarif des indemnités de déplacement à allouer au personnel des cadres communs secondaires et des cadres du Gouvernement général en service en Guinée française.....	457	29 sept....	1985 A. P. I. — Arrêté réglementant le pécule des détenus indigènes.....	575
29 sept....	1987 F. — Arrêté constituant le commis principal du cadre local des Postes, Télégraphes et Téléphones Dia (Joseph) ex-gérant du bureau de Pita, débiteur envers la Colonie de la somme de 4.199 fr. 39 et des intérêts de cette somme à 4 % l'an.....	576	27 octobre....	2152 F. M. — Décision exonérant de la majoration de 25 % applicable aux cessions consenties par l'Administration aux particuliers (Monument Georges Poiret).....	637
26 octobre....	2135 F. — Arrêté portant prélèvement exceptionnel de 40.000 francs sur les fonds disponibles de la Caisse de réserve, exercice 1934.....	600		Personnel	
29 nov....	2359 F. — Arrêté portant prorogation d'exercice du budget local 1934.....	689	1934	<i>Acte du Gouvernement général.</i>	
30 nov....	2373 F. — Décision portant prélèvement exceptionnel de 50.000 francs sur les fonds disponibles de la Caisse de réserve, exercice 1934.....	680	8 mai....	167. — Circulaire au sujet de la relève du personnel partant en congé.....	330
	Justice			<i>Acte du Gouvernement local.</i>	
1934	<i>Acte du Pouvoir central.</i>		1934	1147 C. P. — Arrêté portant création d'un service de prophylaxie de la trypanosomiasse en Guinée française.....	359
29 sept....	Décret portant réglementation des prises de police en Afrique occidentale française (arrêté de promulgation n° 2502 bis A. P. du 12 novembre 1934).....	674		Postes, Télégraphes et Téléphones	
1933	<i>Actes du Gouvernement général.</i>			<i>Actes du Gouvernement local.</i>	
29 nov....	2538 J. — Arrêté portant composition provisoire du Tribunal criminel de Boffa.....	4	1933	2307 A. G. — Arrêté portant ouverture du bureau de poste de Forécariah aux conversations téléphoniques.....	19
17 mars....	537 A. P. — Arrêté prononçant l'expulsion des territoires de l'Afrique occidentale française du nommé Kassim Mahmoud Youssef....	215	1934	558 A. G. — Arrêté portant fermeture de l'agence postale de Timbo.....	197
	Ordonnance fixant une session d'assises à Conakry (Guinée française) et désignant M. le conseiller Jeanson pour la présider.....	220	24 avril....	802 A. G. — Arrêté portant surcharge de timbres taxe.....	276
12 mai....	1069 A. P. — Arrêté portant exemption des sanctions de police administrative en faveur des femmes indigènes de l'Afrique occidentale française.....	352	16 mai....	965 bis A. G. — Arrêté portant modification à la marche des courriers postaux Kissidougou, Gueckédou et retour et Kankan, Macenta et retour.....	330
2 juin....	1274 A. P. — Arrêté prononçant l'expulsion des territoires de l'Afrique occidentale française du nommé Mortada El Hor.....	398	21 juin....	1254 A. G. — Arrêté portant modification à la marche du courrier postal Beyla-Touba et retour.....	402
1 ^{er} octobre....	340 S. J. — Circulaire au sujet de la procédure criminelle en Afrique occidentale française.....	598	27 juin....	1348 A. G. — Décision portant ouverture de divers bureaux des Postes, Télégraphes et Téléphones aux opérations de la Caisse d'épargne....	409
12 nov....	2503 A. P. — Arrêté réglementant les prises de police en Afrique occidentale française.....	676	13 août....	1652 A. G. — Arrêté créant des dépêches directes par les trains Conakry-Kindia et vice-versa....	518
1933	<i>Actes du Gouvernement local.</i>		4 sept....	1761 A. G. — Arrêté portant transformation du bureau postal de plein exercice de Pita en bureau auxiliaire.....	537
20 déc....	2284 A. P. I. — Décision fixant la liste des chefs ou notables indigènes auxquels sera confiée la garde des enfants mineurs en 1934.....	15	8 sept....	1786 A. G. — Arrêté modifiant les arrêtés 339 A. du 23 février 1932 et 537 A. du 25 mars 1932. réglant la marche des courriers postaux à l'intérieur de la Colonie.....	537
20 déc....	2285 A. P. I. — Décision fixant les jours d'audience des tribunaux pour l'année 1934.....	17		Santé, Assistance médicale indigène	
20 déc....	2286 A. P. I. — Décision portant nomination d'assesseurs près les tribunaux criminels.....	18	1934	<i>Acte du Gouvernement général.</i>	
			8 janvier....	9 bis S. S. M. — Circulaire au sujet de la défense sanitaire contre le typhus-amaril.....	93
			1933	<i>Actes du Gouvernement local.</i>	
			29 déc....	2354 A. G. — Arrêté plaçant la station agricole de Camayenne et les agglomérations environnantes sous le régime de la surveillance sanitaire; la ville de Conakry et la subdivision de Conakry sous le régime du danger imminent.....	20

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1934			1934		
1 ^{er} janvier.	N° 1 c. — Circulaire.....	43	28 mai.....	1242 T. P. — Arrêté modifiant les tarifs spéciaux provisoires A et D du Chemin de fer de Conakry au Niger.....	396
14 janvier.	98. — Arrêté rapportant l'article 1 ^{er} et 2 de l'arrêté du 29 décembre 1933, plaçant la station agricole de Camayenne et les agglomérations environnantes sous le régime de la surveillance sanitaire et la ville de Conakry, sous le régime de danger imminent.....	47	8 juin.....	1337 T. P. — Arrêté réservant pour pierres précieuses une parcelle du cercle de Kissidougou et ceux de Gueckédou, Macenta, N'Zérékoré (Guinée française).....	399
21 janvier.	144 A. G. — Arrêté rapportant l'article 2 de l'arrêté n° 98 du 14 janvier 1934, plaçant la station agricole de Camayenne et les agglomérations environnantes sous le régime de danger imminent.....	68	20 juin.....	1436 T. P. — Arrêté fixant le mode de taxation des transports militaires sur les Chemins de fer de l'Afrique occidentale française.....	454
21 mars.....	538 F. N. — Décision fixant le prix de cessions de quinine.....	196	27 sept.....	2213. — Arrêté rendant applicables les tarifs provisoires A, B, D, E, F, G du Chemin de fer de Conakry au Niger jusqu'au 30 septembre 1935.....	574
14 avril.....	755 A. G. — Décision accordant des indemnités aux propriétaires des cases incendiées le 15 septembre 1931 par ordre du service d'Hygiène.....	276	22 octob....	2352 T. P. — Arrêté fixant les redevances pour travaux exécutés par le Service topographique en Guinée.....	636
14 sept.....	1849 s. — Arrêté plaçant la ville de Kindia sous le régime du danger imminent.....	542		<i>Actes du Gouvernement local.</i>	
2 octob....	2001 s. — Arrêté rapportant l'arrêté du 14 septembre 1934 n° 1849 s. plaçant la ville de Kindia sous le régime du danger imminent.....	576	1933		
	Travaux publics, Ports, Mines, Météorologie, Chemin de fer		27 décemb.	2331 A. G. — Arrêté accordant à M. Bester Wilmarth l'autorisation personnelle de se livrer aux prospections minières.....	19
	<i>Actes du Gouvernement général.</i>		27 décemb.	2332 A. G. — Arrêté accordant à M. Ronald Desnond Wilks Dermody l'autorisation personnelle de se livrer aux prospections minières..	19
1933			1934		
28 novemb.	2606 T. P. — Arrêté portant création de tickets de quai dans toutes les gares du Chemin de fer de Conakry au Niger et fixant le prix des dits tickets (Rectificatif).....	96	24 février..	355 A. G. — Arrêté accordant à M. Colas (Robert) l'autorisation personnelle de se livrer aux prospections minières.....	132
28 novemb.	2605 T. P. — Arrêté portant modification au tarif spécial P. V. n° 18, riz indigènes, du Chemin de fer Conakry-Niger.....	4	28 mars.....	589 A. E. — Arrêté accordant à M. Alexandre Cécil Clarke l'autorisation personnelle de se livrer aux propections minières.....	197
28 novemb.	2006 T. P. — Arrêté portant création de tickets de quai dans toutes les gares du Chemin de fer de Conakry au Niger et fixant le prix desdits tickets.....	8	17 avril....	854 T. P. — Arrêté réservant pour le diamant certaines zones en Guinée (Erratum).....	328
11 décemb.	2768 T. P. — Arrêté annulant l'annexe à l'arrêté n° 2581, du 25 novembre 1933 et le remplaçant par celui joint au présent arrêté.....	40	28 avril....	984 T. P. — Arrêté modifiant l'article 47 de l'annexe à l'arrêté général du 31 juillet 1929, fixant les conditions d'application des transports du service de la Navigation du Niger.....	328
16 décemb.	2832 T. P. — Arrêté portant application en Afrique occidentale française du décret du 10 mai 1933, relatif aux dépôts de produits de pétrole, dérivés et résidus.....	41	4 juillet...	1383 A. E. — Arrêté accordant à M. Jeffers l'autorisation personnelle de se livrer aux prospections minières.....	430
16 décemb.	2858 T. P. — Arrêté approuvant celui du 18 novembre 1933, du Lieutenant-Gouverneur de la Guinée, fixant la valeur des produits des mines..	43	23 juillet...	1529 A. E. — Arrêté accordant à M. Aminthe l'autorisation d'exploiter les substances non minérales de l'Iles d'Alcatraz.....	455
1934			24 août....	1719 A. E. — Arrêté portant autorisation personnelle à M. Jeffers de se livrer aux prospections minières en Guinée française.....	521
23 janvier.	133 T. P. — Arrêté mettant en vigueur une nouvelle instruction générale sur la comptabilité des gares des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française.....	94	8 sept.....	1790 A. E. — Arrêté accordant à M. Molly l'autorisation personnelle de se livrer aux prospections minières.....	539
2 février..	204 T. P. — Arrêté portant rectification à l'arrêté 2832 du 16 décembre 1933, relatif à l'application en Afrique occidentale française du décret du 10 mai 1933, sur les dépôts des produits de pétrole, dérivés et résidus.....	130	8 sept....	1791 A. E. — Arrêté accordant à M. Parès l'autorisation personnelle de se livrer aux prospections minières.....	540
10 février..	264 T. P. — Arrêté portant modification à la classification du recueil des tarifs du Chemin de fer de Conakry au Niger.....	150	27 sept....	1955 A. E. — Arrêté accordant à M. Aminthe l'autorisation personnelle de se livrer aux prospections minières.....	575
28 mai.....	1241 T. P. — Arrêté portant modification aux tarifs du Chemin de fer de Conakry au Niger..	396	12 octob....	2064 A. F. — Arrêté accordant à M. Le Roy l'autorisation personnelle de se livrer aux prospections minières.....	599
			14 novemb.	2248 A. E. — Arrêté accordant à M. Rolin l'autorisation personnelle de se livrer aux prospections minières.....	654

9924

TABLE CHRONOLOGIQUE

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1898			1933		
13 février..	Loi relative au commerce de brocanteur....	63	28 novemb.	2318 A. E. — Arrêté ordonnant remboursement au profit de la Société Compagnie d'Agriculture de Commerce d'Industrie d'Afrique de redevances indûment perçues	600
14 mars 1933.	Décret portant prélèvement exceptionnel sur les traitements, soldes et salaires des fonctionnaires des cadres coloniaux organisés par décret (arrêté de promulgation n° 705 A. P., du 31 mars 1933)	215	28 novemb.	2322 A. E. — Arrêté portant transfert au profit de la Coopérative indigène de Kindia, d'un bail trentenaire consenti à M. Beynis par arrêté du 28 août 1928.	600
28 mai.	1212 D. N. — Arrêté portant application en Afrique occidentale française du décret du 10 mai 1933, relatif aux dépôts de produits de pétrole, dérivés et résidus	396	28 novemb.	2596 S. E. — Arrêté fixant les mercuriales officielles pour le calcul des droits « ad valorem » à l'entrée et à la sortie de l'Afrique occidentale française et l'établissement des statistiques de commerce pendant le premier semestre 1934.	4
28 juillet..	Décret étendant aux Colonies à l'exception de la Guadeloupe et de la Réunion, la loi du 15 février 1898, sur le commerce de la brocante (arrêté de promulgation n° 2774 bis A. P., du 11 décembre 1933)	62	28 novemb.	2602 S. E. — Arrêté approuvant celui du 18 novembre 1933, du Lieutenant-Gouverneur de la Guinée, modifiant le taux de la taxe sur le chiffre d'affaires sur certains produits oléagineux	4
24 octobre.	Décret concernant l'arrondissement des dépenses publiques au franc inférieur (arrêté de promulgation n° 2875 A. P., du 20 décembre 1933)	39	28 novemb.	2605 T. P. — Arrêté portant modification au tarif spécial P. V. n° 18, riz indigènes, du Chemin de fer Conakry-Niger	96
3 novemb.	2446 S. E. — Arrêté suspendant la perception des droits de sortie sur les graines oléagineuses, les huiles de palme et de palmistes et les huiles d'arachides pures ou mélangées exportées des Colonies du groupe de l'Afrique occidentale française	65	28 nov.	2606 T. P. — Arrêté portant création de tickets de quai dans toutes les gares du Chemin de fer de Conakry au Niger et fixant le prix des dits tickets (Rectificatif)	4
9 novemb.	Décret modifiant le décret du 4 juillet 1919, réorganisant les Sociétés indigènes de Prévoyance en Afrique occidentale française (arrêté de promulgation n° 2689 A. P., du 1 ^{er} décembre 1933)	3	29 nov....	2006 T. P. — Arrêté portant création de tickets de quai dans toutes les gares du Chemin de fer de Conakry au Niger et fixant le prix desdits tickets	8
17 novemb.	2454 S. E. — Arrêté modifiant la date d'application de l'arrêté général du 3 novembre 1933, suspendant la perception des droits de sortie sur les oléagineux	65	30 nov....	2628 F. — Arrêté portant approbation du compte définitif du budget local de la Guinée française, exercice 1932.	8
18 nov....	2029 A. G. — Arrêté modifiant le taux de certaines patentes et licences en Guinée française.	9	6 décemb.	2538 J. — Arrêté portant composition provisoire du Tribunal criminel de Boffa	4
18 nov....	2030 A. G. — Arrêté fixant le nombre des journées de prestations pour l'année 1934.	9	9 décemb.	2644 C. M. — Arrêté fixant une revue d'appel des réservistes indigènes en Guinée française.	8
18 nov....	2031 A. G. — Arrêté fixant pour 1934 le tarif de la journée de prestations et le montant du rachat	10	11 décemb.	Décret relatif à la suppression des droits de sortie sur les graines oléagineuses, les huiles de palme et les huiles d'arachides (arrêté de promulgation n° 2629 A. P., du 26 décembre 1933) ..	64
21 novemb.	Décret relatif à la suppression de droit de sortie sur les graines oléagineuses, les huiles de palme et les huiles d'arachides (arrêté de promulgation n° 2910 A. P., du 26 décembre 1933) ..	64	11 décemb.	Décret établissant le mode de répartition des fonds affectés par la loi du 6 août 1933, à la sauvegarde de la production oléagineuse coloniale (arrêté de promulgation n° 2791 A. P., du 13 décembre 1933)	38
21 novemb.	2308 A. E. — Arrêté portant retrait d'une parcelle de 87 ares, à distraire du terrain concédé à titre provisoire à la Mission Catholique par arrêté du 26 mai 1897, sis à Boké	658	11 décemb.	2768 T. P. — Arrêté annulant l'annexe à l'arrêté n° 2581, du 25 novembre 1933 et le remplaçant par celui joint au présent arrêté.	40
21 novemb.	2309 A. E. — Arrêté accordant à M. Daubige (Fernand), planteur à N'Zérékoré la concession provisoire d'un terrain de 42 hectares, sise à N'Zérékoré (cercle dudit)	658	13 décemb.	2773 S. E. — Arrêté modifiant les dispositions de l'arrêté du 30 septembre 1932, réglementant l'importation et l'exportation des animaux, des viandes et autres produits animaux	41
21 novemb.	2310 A. E. — Arrêté portant mise en réserve indigène du terroir de Damakania	658	13 décemb.	2775 S. E. — Arrêté réglementant la profession de brocanteur en Afrique occidentale française	63
21 novemb.	2311 A. E. — Arrêté portant affectation à la Commune mixte de Conakry, d'un terrain pour cimetière indigène	659	13 décemb.	Décret portant modification des limites territoriales entre le Sénégal et la Guinée française (arrêté de promulgation n° 78 A. P., du 15 janvier 1934)	90
21 novemb.	2312 A. E. — Arrêté prorogeant de un an le délai de mise en valeur, de la concession provisoire de 175 hectares accordée à M. Navarro Montesdeaco par arrêté du 20 janvier 1934.	659	13 décemb.	2233 A. G. — Arrêté rendant applicable au centre de Faranah pour compter du 1 ^{er} janvier 1934 l'arrêté local du 23 novembre 1915 créant une taxe sur les chiens	11
21 novemb.	2314 A. E. — Arrêté portant résiliation d'un bail trentenaire accordé à la Compagnie d'Agriculture de Commerce d'Industrie d'Afrique par arrêté du 26 juillet 1930	659	13 décemb.	2225 A. G. — Arrêté interdisant la circulation et la vente du vin de palme dans un rayon de 20 kilomètres autour de Conakry	10
21 novemb.	2315 A. E. — Arrêté portant transfert à la Société « Plantations Agricoles de Safakoré » de la concession provisoire sise à Doumbouya accordée à M. Bernard (Henri) par arrêté local du 23 novembre 1931	659	13 décemb.	2231 A. G. — Arrêté portant contingentement des alcools à haut titrage pour l'année 1934.	10
21 novemb.	2316 A. E. — Arrêté portant prorogation de délai de mise en valeur	660	13 décemb.	2232 A. G. — Arrêté portant approbation du compte de gestion 1932 de M. H. Floch, receveur municipal de Kankan	10

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1933			1933		
13 décemb.	2234 A. E. — Arrêté accordant à M. Varvat-soulis (Panayioti) la concession provisoire d'un terrain de 100 hectares environ, sis à Soufondia (cercle de Conakry).....	11	20 décemb.	2286 A. P. I. — Décision portant nomination d'assesseurs près les tribunaux criminels.....	18
13 décemb.	2235 A. E. — Arrêté accordant à M. René Pilotaz la concession provisoire d'un terrain de 1 hectare, 78 ares, sis à Coyah (cercle de Conakry).....	11	22 déc.....	2307 A. G. — Arrêté portant ouverture du bureau de poste de Forécariah aux conversations téléphoniques.....	19
13 décemb.	2236 A. E. — Arrêté accordant à titre définitif à M. Aly Moussa Alcény Kleit l'immeuble n° 84 du Rio-Nunez.....	12	23 décemb.	2316 A. G. — Décision fixant le maximum des remises des secrétaires-trésoriers des Sociétés de Prévoyance de la Guinée française pour l'année 1934.....	19
13 décemb.	2237 A. E. — Arrêté accordant à la Société Fruitière d'Exportation la concession provisoire d'un terrain de 40 hectares environ, sis Belloncouré (cercle de Conakry).....	12	25 décemb.	2317 bis A. G. — Arrêté portant autorisation de réunion en session extraordinaire de la Commission municipale de la commune mixte de Conakry le 30 décembre 1933.....	65
15 décemb.	2243 A. E. Z. — Arrêté portant retrait de déclaration d'infection.....	12	26 décemb.	N° 386. — Circulaire du Gouverneur général.....	43
16 décemb.	2255 F. — Arrêté portant prorogation d'exercice du budget local 1933.....	12	27 déc.....	2330 C. P. — Arrêté portant fixation du taux des indemnités de zone, de résidence et de cherté de vie en Guinée française pour l'année 1934.....	44
16 décemb.	2260 A. P. I. — Arrêté modifiant la composition des commissions de recrutement.....	13	27 décemb.	2331 A. G. — Arrêté accordant à M. Bester Wilmarth l'autorisation personnelle de se livrer aux prospections minières.....	19
16 décemb.	2263 C. M. — Arrêté fixant le taux de l'indemnité journalière de vivres à allouer aux réservistes indigènes convoqués aux revues d'appel.....	13	27 décemb.	2332 A. G. — Arrêté accordant à M. Ronald Desnond Wilks Dermody l'autorisation personnelle de se livrer aux prospections minières.....	19
16 décemb.	2264 A. E. — Arrêté arrêtant en recettes et dépenses le budget de la Société de Prévoyance de Gueckédou.....	13	28 déc.....	2333 A. G. — Décision fixant la composition des Commissions chargées de dresser la liste électorale annuelle en vue de la formation du Collège électoral indigène.....	44
16 décemb.	2832 T. P. — Arrêté portant application en Afrique occidentale française du décret du 10 mai 1933, relatif aux dépôts de produits de pétrole, dérivés et résidus.....	41	28 décemb.	2334 F. — Arrêté rendant exécutoire le budget local de la Guinée française, exercice 1934.....	20
18 décemb.	2858 T. P. — Arrêté approuvant celui du 18 novembre 1933, du Lieutenant-Gouverneur de la Guinée, fixant la valeur des produits des mines.....	43	29 décemb.	2335 A. E. — Arrêté fixant le taux des cotisations pour les Sociétés indigènes de Prévoyance, de secours et de prêts mutuels agricoles pour l'exercice 1934.....	45
18 déc.....	2276 A. G. — Arrêté portant approbation du budget primitif de la commune mixte de Conakry, exercice 1934.....	14	29 déc.....	2234 A. E. — Arrêté accordant à M. Varvat-soulis (Panayioti) la concession provisoire d'un terrain de 100 hectares environ, sis à Soufondia (cercle de Conakry).....	45
18 décemb.	2277 A. G. — Arrêté portant ouverture de deux crédits supplémentaires de 3.480 fr. 50 et 1.500 francs au budget de la commune mixte de Conakry, exercice 1934.....	14	29 décemb.	2353 A. E. — Arrêté arrêtant en recettes et en dépenses les budgets de Sociétés indigènes de Prévoyance.....	46
18 décemb.	2278 A. G. — Arrêté modifiant celui du 19 mai 1928 relatif à la protection de la voie publique et la circulation en Guinée française, en ce qui concerne la délivrance des permis de conduire des véhicules automobiles effectués à des transports en commun de personnes ou dont le poids en charge dépassé trois tonnes.....	14	29 décemb.	2354 A. G. — Arrêté plaçant la station agricole de Camayenne et les agglomérations environnantes sous le régime de la surveillance sanitaire; la ville de Conakry et la subdivision de Conakry sous le régime du danger imminent.....	20
18 décemb.	2279 A. G. — Arrêté portant approbation du budget primitif de la commune mixte de Kankan, exercice 1934.....	15	31 déc.....	3043 S. E. — Arrêté fixant pour l'année 1934 et par Colonie importatrice, le contingent des alcools dénaturés et alcools méthyliques impropres à la consommation de bouche.....	93
18 décemb.	2280 A. E. — Arrêté autorisant le Chambre de commerce de Conakry à prélever 338.000 francs sur son fonds de réserve.....	15	31 déc.....	Délibération de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement, complétant l'article 113 du décret du 1 ^{er} juin 1932, réglementant le service des Douanes en Afrique occidentale française (arrêté de promulgation n° 1243 A. P., du 30 mai 1934).....	395
19 déc.....	2872 F. — Arrêté portant approbation des budgets locaux de l'Afrique occidentale française.....	42	1 ^{er} janvier.	N° 1 C. — Circulaire.....	43
20 décemb.	Décret relatif à la constatation des droits fonciers des indigènes en Afrique occidentale française (arrêté de promulgation n° 79 A. P., du 15 janvier 1934).....	91	5 janvier..	13 F. M. — Arrêté portant cession de matériel et de service aux collectivités de crédit agricole.....	46
20 déc.....	Décret relatif aux servitudes autour des magasins à poudre, artifices ou explosifs, en Afrique occidentale française (arrêté de promulgation n° 87 A. P., du 16 janvier 1934).....	91	8 janvier..	9 bis S. S. M. — Circulaire au sujet de la défense sanitaire contre le typhus-amaril.....	93
20 déc.....	2283 A. P. I. — Arrêté portant modification de la composition de certaines Commissions de recrutement en ce qui concerne des médecins.....	15	9 janvier..	17 A. G. — Arrêté fixant pour le 1 ^{er} semestre 1934 les coefficients de majoration à appliquer aux tarifs de l'annexe B du décret du 8 septembre 1912 (Délaissement forfaitaires des marins de commerce).....	47
20 déc.....	2284 A. P. I. — Décision fixant la liste des chefs ou notables indigènes auxquels sera confiée la garde les enfants mineurs en 1934.....	15	9 janvier..	30 A. G. — Décision portant désignation des membres devant faire partie des Commissions des contributions directes pour 1934.....	66
20 décemb.	2285 A. P. I. — Décision fixant les jours d'audience des tribunaux pour l'année 1934.....	17			

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1934			1934		
10 janvier..	43 A. G. — Arrêté autorisant M ^{me} Piolet à ouvrir un débit de boissons dans un immeuble sis à Conakry et dénommé « Hôtel de la Gare ».	47	20 janvier..	162 A. E. — Arrêté modifiant celui du 23 juin 1917 constituant en réserve forestière une partie du cercle de Mamou.....	71
11 janvier..	48 C. M. — Arrêté relatif à la convocation en Afrique occidentale française des Conseils de révision chargés d'examiner les jeunes gens de la deuxième fraction de la classe 1933, de la première fraction de la classe 1934 et les ajournés des classes précédentes.....	93	20 janvier..	163 A. E. — Arrêté portant mise en réserve forestière d'une partie du bassin du Milo (cercle de Macenta).....	71
11 janvier..	75 S. B. — Arrêté complétant l'arrêté n° 1592 S B du 3 septembre 1932, relatif au conditionnement des bananes.....	96	20 janvier..	165 F. — Arrêté autorisant le paiement de créance d'exercice périmé.....	72
12 janvier..	79 A. P. I. — Arrêté modifiant la date des opérations de recrutement dans certains cercles...	67	20 janvier..	167 F. — Arrêté autorisant le paiement de créance des exercices périmés.....	72
14 janvier..	98. — Arrêté rapportant l'article 1 ^{er} et 2 de l'arrêté du 29 décembre 1933, plaçant la station agricole de Camayenne et les agglomérations environnantes sous le régime de la surveillance sanitaire et la ville de Conakry, sous le régime de danger imminent.....	47	20 janvier..	170 A. G. — Arrêté portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 3.678 fr. 61 au budget primitif de la commune mixte de Conakry, exercice 1933.....	72
16 janvier..	92 A. P. — Arrêté modifiant l'arrêté du 17 juin 1933, fixant les conditions d'application en Afrique occidentale française du décret du 19 avril 1933, sur l'accession à la qualité de citoyen français des indigènes anciens combattants.....	94	20 janvier..	172 S. B. — Arrêté portant conditionnement des bananes.....	72
17 janvier..	114 F. — Arrêté fixant le taux de remboursement de la nourriture des sous-officiers, infirmiers européens et du personnel sanitaires autorisés à être nourris par l'hôpital Ballay....	67	21 janvier..	141 A. G. — Arrêté rapportant l'article 2 de l'arrêté n° 98 du 14 janvier 1934, plaçant la station agricole de Camayenne et les agglomérations environnantes sous le régime de danger imminent.....	68
20 janvier..	132 F. — Décision portant prélèvement exceptionnel de 800.000 francs sur les fonds disponibles de la Caisse de réserve, exercice 1934..	67	23 janvier..	133 T. P. — Arrêté mettant en vigueur une nouvelle instruction générale sur la comptabilité des gares des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française.....	94
20 janvier..	142 A. E. — Arrêté accordant à M. Georges Petitjean la concession provisoire d'un terrain de 30 hectares environ, sis à Sarébowal (cercle de Mamou).....	68	24 janvier..	183 A. P. I. — Arrêté modifiant la date des opérations de recrutement de Conakry et Dubréka.....	72
20 janvier..	143 A. E. — Arrêté portant location à M. Louis Peyre d'un terrain de 500 mètres carrés, sis à Moréguédougou (cercle de Kankan).....	69	25 janvier..	144 S. E. — Arrêté fixant le taux des primes à l'exportation pour les bananes fraîches, le sisal, le manioc, caoutchouc, café pour le premier trimestre 1934.....	95
20 janvier..	144 A. E. — Arrêté autorisant la Société anonyme « Etablissements L. Rouchard » à occuper une portion de domaine public maritime à Conakry.....	69	25 janvier..	194 A. G. — Arrêté autorisant l'Administrateur-maire de la commune mixte de Conakry à réunir la Commission municipale en session extraordinaire, le vendredi 9 février 1934.....	73
20 janvier..	145 A. E. — Arrêté accordant à M. Antonio Navarro Montesdeoca, la concession provisoire d'un terrain de 175 hectares environ, sis à Soumadé (cercle de Kindia).....	69	27 janvier..	199 A. P. I. — Décision fixant les jours d'audience des tribunaux du 1 ^{er} et du 2 ^e degré de Boké.....	73
20 janvier..	156 A. E. — Arrêté portant location à la Société Commerciale de l'Ouest-Africain d'un terrain de 570 mètres carrés, sis à Douprou (cercle de Boffa).....	69	27 janvier..	209 S. B. — Décision nommant la Commission de prospection des terrains propres à la culture de la banane.....	73
20 janvier..	157 A. E. — Arrêté portant location à M. Pierre Bonjour, d'un terrain de 20 ares environ, sis à Condeyah (cercle de Kindia).....	70	1 ^{er} février..	221 A. P. I. — Arrêté modifiant la composition de la commission de recrutement de N'Zérékoré.....	96
20 janvier..	158 A. E. — Arrêté accordant à M. Ernest Burquier la concession provisoire de 100 hectares environ, sis à Tanéné (cercle de Kindia).....	70	2 février..	204 T. P. — Arrêté portant rectification à l'arrêté 2832 du 16 décembre 1933, relatif à l'application en Afrique occidentale française du décret du 10 mai 1933, sur les dépôts des produits de pétrole, dérivés et résidus.....	130
20 janvier..	159 A. E. — Arrêté portant transfert à la Société Coopération Agricole de Friguigbé de la concession provisoire agricole de 10 hectares environ, sise à Friguigbé (cercle de Kindia) et précédemment accordée à la Société « La Dolhane ».....	70	3 février..	219 S. E. — Arrêté modifiant en ce qui concerne les bananes fraîches l'arrêté du 11 octobre 1933, fixant le taux des primes à l'exportation pour le quatrième trimestre 1933.....	131
20 janvier..	160 AE/4. — Arrêté portant réorganisation de la Ferme cotonnière de Kankan.....	71	5 février..	233 E. — Décision fixant la date du concours pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'Inspection des Ecoles en 1934.....	131
20 janvier..	161 A. E. — Arrêté portant fixation, dans la Colonie de la Guinée française, des droits, salaires et honoraires dus pour l'accomplissement des formalités prévues par le décret organique de la Conservation de la propriété et des droits fonciers.....	516	9 février..	260 A. G. — Arrêté prescrivant une enquête de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> en vue de l'établissement à Conakry d'un dépôt d'hydrocarbures de 1 ^{re} catégorie Etablissement L. Rouchard....	96
			10 février..	258 S. E. — Arrêté fixant en Afrique occidentale française la quotité de la taxe d'importation sur les dynamites.....	474
			10 février..	Délibération de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement de l'Afrique occidentale française, spécialisant les dynamites dans le tarif douanier de la fédération et en fixant le droit de Douane (surtaxe) dans les Colonies du groupe à régime préférentiel.....	475
			10 février..	264 T. P. — Arrêté portant modification à la classification du recueil des tarifs du Chemin de fer de Conakry au Niger.....	150

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1934			1934		
10 février..	265 A. G. — Arrêté autorisant l'administrateur maire de la Commune mixte de Kankan à réunir la commission municipale en session extraordinaire le samedi 10 février 1934.....	96	26 février...	383 C. M. — Arrêté modifiant l'arrêté n° 48 C. M. relatif à la convocation en Afrique occidentale française des Conseils de révision chargés d'examiner les jeunes gens de la 2 ^e fraction de la classe 1933, de la 1 ^{re} fraction de la classe 1934 et les ajournés des classes précédentes.....	151
21 février..	325 A. G. — Arrêté autorisant la réouverture d'une école privée à Gouéré (cercle de N'Zéré-koré).....	131	28 février..	393 C. M. — Arrêté portant convocation du Conseil de révision de la Guinée française....	136
21 février...	326 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement d'un rôle de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	131	28 février..	397 A. F. — Arrêté arrêtant en recettes et en dépenses des budgets d'Administration de Prévoyance.....	151
21 février..	327 A. G. — Décision portant composition de la Commission centrale des contributions directes pour l'année 1934.....	151	2 mars....	403 A. P. I. — Arrêté portant suppression provisoire de la subdivision de Timbo (cercle de Mamou).....	152
21 février..	341 C. M. — Arrêté relatif au contingent à incorporer en avril 1934.....	150	3 mars....	410 A. G. — Arrêté autorisant la création à Conakry d'une association dite « Union Sportive Libanaise ».....	152
24 février..	343 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement du rôle de la taxe sur le chiffre d'affaires 4 ^{me} trimestre 1933.....	132	5 mars....	Délibération de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement, modifiant les droits de Douanes (surtaxe) frappant les vins ordinaires d'origine étrangère à leur entrée dans les Colonies de la zone de l'Afrique occidentale française à régime préférentiel.....	351
24 février..	355 A. G. — Arrêté accordant à M. Colas (Robert) l'autorisation personnelle de se livrer aux prospections minières.....	132	6 mars....	444 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement des rôles de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	152
24 février..	359 A. E. — Arrêté accordant à M. Sény Fofana la concession définitive de la parcelle 14 du lot 39 de Conakry (titre foncier n° 477 de Conakry).....	132	6 mars....	445 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement d'un rôle de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	152
24 février..	360 A. E. — Arrêté accordant à M. Rodolphe Kufner la concession provisoire d'un terrain de 40 hectares environ, sis à Kendoumaya (cercle de Conakry).....	132	9 mars....	456 A. P. I. — Arrêté rapportant l'arrêté n° 1076 A. P. I. du 15 juin 1932 portant suppression de la subdivision de Tondon.....	152
24 février..	361 A. E. — Arrêté accordant à la « Compagnie Africaine des Plantes à Parfum » la concession provisoire d'un terrain de 160 hectares environ, sis sur le territoire des villages de Labé et Nadel (cercle de Labé).....	133	14 mars....	199 F. — Décision fixant le taux de l'indemnité de responsabilité aux agents spéciaux, pour l'année 1934.....	194
24 février..	362 A. E. — Arrêté accordant à M. Moïse Hajjar la concession provisoire d'un terrain de 12 hectares, sis à Soya (cercle de Mamou).....	133	14 mars....	500 A. G. — Décision désignant les membres de la Commission chargée d'examiner une demande d'ouverture d'un débit de boissons à Camayenne formulée par MM. Ferracci et Besse.....	194
24 février..	363 A. E. — Arrêté accordant à M. Kassin Bohssain, la concession provisoire d'un terrain de 16 hectares 08 ares, sis à Dindelli (cercle de Kindia).....	133	14 mars....	507 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement de rôle de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	153
24 février..	364 A. E. — Arrêté portant transfert à M. Maurice Perrin d'une concession rurale de 54 hectares, sis à Kolenté (cercle de Kindia) et précédemment accordée à M. Marcel Varin.....	154	14 mars....	508 A. G. — Arrêté autorisant l'Administrateur maire de la commune mixte de Conakry à réunir la Commission municipale en session extraordinaire le vendredi 16 mars 1934.....	195
24 février..	365 A. E. — Arrêté portant location à M. Aïssar Zaidan d'un terrain de 1.200 mètres carrés, sis à Bagnan (cercle de Dabola).....	134	14 mars....	Décret et arrêté interministériel relatifs à l'importation des filés, tissus et vêtements de coton d'origine étrangère en Afrique occidentale française (zone libre) [arrêté de promulgation n° 574 A. P., du 20 mars 1934].....	211
24 février..	366 A. E. — Arrêté portant : 1 ^{er} retrait d'autorisation accordée par arrêté du 25 juin 1932 à M ^{me} Baumrueck d'occuper une parcelle du domaine public à Camayenne (cercle de Conakry) ; 2 ^e autorisation à MM. Ferracci et Besse d'occuper le même terrain à titre précaire et révocable.....	134	17 mars....	524 A. G. — Arrêté autorisant M. Biras à faire circuler le courant électrique dans son installation de distribution d'énergie à Kindia.....	195
24 février..	367 A. F. — Arrêté autorisant la C. A. C. I. A. à effectuer des prises d'eau sur les rivières Kakei-lédaka et Tiangué.....	135	17 mars....	528 A. G. — Arrêté autorisant MM. Besse et Ferracci à ouvrir un débit de boissons à Camayenne, banlieue de Conakry.....	195
24 février..	368 F. — Arrêté portant participation des Communes mixtes aux dépenses de la Police.....	135	17 mars....	537 A. P. — Arrêté prononçant l'expulsion des territoires de l'Afrique occidentale française du nommé Kassim Mahmoud Yousef.....	715
24 février..	369 F. — Arrêté portant paiement de créance d'exercice périmé.....	151	19 mars....	Ordonnance fixant une session d'assises à Conakry (Guinée française) et désignant M. le conseiller Jeanson pour la présider.....	220
24 février..	372 F. M. — Arrêté portant remboursement à MM. Butki et Lestel d'une somme de 1.230 fr. 71, montant des pénalités encourues pour retard dans la livraison de matériel.....	135	21 mars....	534 A. G. — Décision nommant la Commission pour l'établissement de la liste électorale du Conseil supérieur des Colonies pour l'année 1934.....	196
24 février..	373 F. — Arrêté portant création d'une agence spéciale à Youkounkoun.....	156		538 F. N. — Décision fixant le prix de cessions de quinine.....	196
24 février..	374 A. G. — Arrêté fixant le contingentement des alcools dénaturés pour l'année 1934.....	136			
26 février..	Arrêté n° 26 Retrait de permis d'occupation provisoire.....	137			

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1934			1934		
21 mars....	576 C. M. — Arrêté relatif à la division du territoire de l'Afrique occidentale française en circonscriptions de recrutement prévues par le décret du 29 mars 1933, concernant le recrutement des troupes indigènes en Afrique occidentale française.....	215	31 mars....	645 A. E. — Arrêté approuvant le budget, exercice 1934, de la Chambre d'Agriculture et d'Industrie de la Guinée française.....	222
21 mars....	577 C. M. — Arrêté relatif à l'organisation et au rôle des bureaux prévus par l'article 2 du décret du 29 mars 1933, pour le fonctionnement du recrutement et de l'administration des réserves indigènes.....	216	31 mars....	647 F. — Arrêté portant ouverture de rubriques nouvelles et de crédits supplémentaires au budget local, exercice 1934.....	222
21 mars....	578 C. M. — Arrêté relatif à la composition et au fonctionnement des commissions de recrutement prévus par le décret du 29 mars 1933, concernant le recrutement des troupes indigènes en Afrique occidentale française.....	216	31 mars....	648 F. — Arrêté portant ouverture de rubriques nouvelles et de crédits supplémentaires et annulation de crédits au budget local, exercice 1933.....	223
21 mars....	579 C. M. — Arrêté relatif aux conditions d'établissement des tableaux de recensement prévus par le décret du 29 mars 1933, concernant le recrutement des troupes indigènes en Afrique occidentale française.....	217	31 mars....	707 F. — Arrêté établissant un prélèvement exceptionnel sur les traitements du personnel des cadres organisés par arrêtés du Gouverneur général.....	219
21 mars....	580 C. M. — Arrêté relatif aux conditions de tirage au sort prévu par le décret du 29 mars 1933, sur le recrutement des troupes indigènes en Afrique occidentale française.....	219	7 avril....	689 F. — Arrêté rendant provisoirement exécutoire l'arrêté local n° 648 F. du 31 mars 1934.....	223
21 mars....	545 A. G. — Arrêté autorisant l'Administrateur maire de la commune mixte de Conakry à réunir la Commission municipale en session extraordinaire le samedi 31 mars 1934.....	196	7 avril....	690 F. — Arrêté rendant provisoirement exécutoire l'arrêté local n° 647 F. du 31 mars 1934.....	223
22 mars....	553 A. P. I. — Arrêté autorisant la création de la mutuelle des agents indigènes des Douanes.....	197	7 avril....	693 F. — Décision fixant la liste des chantiers des Travaux publics donnant droit à l'indemnité de chantier.....	223
22 mars....	558 A. G. — Arrêté portant fermeture de l'agence postale de Timbo.....	197	7 avril....	695 A. P. I. — Arrêté portant interdiction de séjour au nommé Kassim Mahmoud Youssef.....	223
26 mars....	116 F. 2. — Circulaire au sujet des mentions à porter sur les feuilles de voyage délivrées aux fonctionnaires rentrant en congé.....	197	12 avril....	726 F. — Décision fixant la liste des chantiers des Travaux publics donnant droit à l'indemnité de chantier.....	274
28 mars....	589 A. E. — Arrêté accordant à M. Alexandre Cécil Clarke l'autorisation personnelle de se livrer aux projections minières.....	219	12 avril....	752 A. G. — Arrêté portant autorisation d'ouverture d'un dépôt d'hydrocarbures de 1 ^{re} et 2 ^e catégories à Conakry. Société anonyme des établissements L. Rouchard.....	274
28 mars....	591 A. G. — Arrêté complétant l'ordre du jour de la session extraordinaire du 31 mars 1934 de la Commission municipale de Conakry autorisés par arrêté n° 545 du 22 mars 1934.....	197	12 avril....	753 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement des rôles de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	276
28 mars....	600 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement de rôles de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	197	12 avril....	754 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement de rôles de l'impôt sur le revenu pour l'année 1933.....	276
30 mars....	617 A. P. I. — Arrêté autorisant la création de la Société « Union des quatre Cantons ».....	197	14 avril....	755 A. G. — Décision accordant des indemnités aux propriétaires des cases incendiées le 15 septembre 1931 par ordre du service d'Hygiène.....	276
31 mars....	638 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement des rôles de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	220	16 avril....	782 A. G. — Arrêté portant création d'une Mutuelle scolaire à l'Ecole régionale de Conakry.....	276
31 mars....	639 A. E. — Arrêté portant location à M. William Lowitz, d'un terrain de 4.675 mètres carrés, sis en bordure de l'emprise du Chemin de fer de Conakry au Niger, du kilomètre 153 au point kilométrique 153.110.....	220	17 avril....	Décret portant abrogation du décret du 14 mars 1934 et augmentation du prélèvement sur les traitements, soldes et émoluments des fonctionnaires des cadres coloniaux régis par décret (arrêté de promulgation n° 1050 A. P., du 12 mai 1934).....	327
31 mars....	640 A. E. — Arrêté accordant à M. Pierre Ollive, la concession provisoire d'un terrain de 32 hectares environ sis à Wanikouré (cercle de Conakry).....	220	17 avril....	Décret portant réglementation du mode de calcul du supplément colonial alloué aux employés et agents en service outre-mer (arrêté de promulgation n° 1051 A. P., du 12 mai 1934).....	328
31 mars....	641 A. E. — Arrêté portant prise d'eau dans la rivière Kouloukou accordée à M. Granados Wenceslao.....	221	17 avril....	854 T. P. — Arrêté réservant pour le diamant certaines zones en Guinée (Erratum).....	328
31 mars....	642 A. E/G. — Arrêté portant modification au tarif des cessions des fruits, plants et graines provenant des Jardins d'essais.....	221	17 avril....	1656 T. P. — Arrêté autorisant la station radiotélégraphique de Conakry à fournir en session l'énergie électrique nécessaire à l'éclairage des bureaux et locaux divers du Service météorologique à Conakry.....	354
31 mars....	643 A. E. — Arrêté approuvant le budget, exercice 1934, de la Chambre de Commerce de la Guinée française.....	222	19 avril....	794 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement de rôles de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	276
31 mars....	644 A. E. — Arrêté approuvant le compte définitif des recettes et dépenses de la Chambre de Commerce de la Guinée française pour l'exercice 1933.....	222	24 avril....	802 A. G. — Arrêté portant surcharge de timbres taxe.....	276
			24 avril....	804 A. G. — Arrêté fixant les dates de mise en recouvrement de rôles nominatifs d'impôts de l'année 1934.....	276
			24 avril....	Décret portant approbation en ce qui concerne l'assiette et le mode de perception d'un arrêté du Gouverneur général de l'Afrique occi-	

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1934			1934		
	dentale française, pris le 10 février 1934, en Commission permanente du Conseil de Gouvernement, et fixant la taxe d'importation sur les dynamites (arrêté de promulgation n° 1713 A. P., du 24 juillet 1934).....	473	19 mai.....	974 bis F. — Décision portant prélèvement de 837 924 fr. 28 sur les disponibilités de la Caisse de réserve, exercice 1933.....	430
28 avril.....	858 F. — Arrêté portant ouverture de rubriques nouvelles et de crédits supplémentaires au budget local, exercice 1934.....	399	19 mai.....	979 AE/Z — Arrêté déclarant le canton de Bovés Lémayos, cercle de Koumbia, infecté de fièvre charbonneuse.....	331
28 avril.....	959 S. E. — Arrêté fixant le cautionnement des conservateurs de la Propriété foncière.....	329	19 mai.....	Décret portant approbation de la délibération de la Commission permanente du Conseil du Gouvernement de l'Afrique occidentale française du 5 mars 1934, tendant à majorer la surtaxe frappant les vins ordinaires d'origine étrangère importés dans les Colonies du groupe à régime préférentiel (arrêté de promulgation n° 1255 A. P., du 1 ^{er} juin 1934 (Rectificatif)).....	446
28 avril.....	969 F. — Arrêté approuvant celui du 18 novembre 1933 du Lieutenant-Gouverneur p. i., de la Guinée française, fixant pour l'année 1934, le taux de la majoration temporaire de pension allouée pendant l'année 1933, aux gardes indigènes retraités ou réformés.....	329	23 mai.....	993 AE/Z. — Arrêté déclarant le cercle de Sigouri, infecté de peste bovine.....	331
28 avril.....	984 T. P. — Arrêté modifiant l'article 47 de l'annexe à l'arrêté général du 31 juillet 1929, fixant les conditions d'application des transports du service de la Navigation du Niger.....	328	23 mai.....	1004 A. E. — Arrêté portant concession à la Société de Prévoyance de Koumbia d'un terrain de 2.500 mètres sis au village de Sinthiourou-Gaoual (cercle de Koumbia).....	331
8 mai.....	167. — Circulaire au sujet de la relève du personnel partant en congé.....	330	23 mai.....	1005 A. E. — Arrêté rapportant celui du 29 janvier 1931 accordant à la « Société pour la Culture et le traitement de la Ramie » la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 190 hectares sis dans le cercle de Kindia.....	331
12 mai.....	1069 A. P. — Arrêté portant exemption des sanctions de police administrative en faveur des femmes indigènes de l'Afrique occidentale française.....	352	23 mai.....	1011 A. E. — Arrêté accordant à M. Belvalette (Jean), planteur à Souguéta la concession provisoire d'un terrain de 70 hectares sis à Souguéta (cercle de Kindia).....	331
12 mai.....	1070 S. E. — Arrêté portant abrogation de l'arrêté général n° 498 S. E. du 8 mars 1933, représentant le versement et l'incorporation dans les écritures du Trésor du produit des amendes et confiscations en matière de Douane.....	352	23 mai.....	1012 A. E. — Arrêté portant autorisation de prise d'eau dans le ruisseau « Kakimbon, accordée à M. Delobel (Hippolyte).....	332
12 mai.....	1071 S. E. — Arrêté portant modification de l'arrêté général n° 497 S. E. du 8 mars 1933, fixant en Afrique occidentale française le mode de répartition du produit des amendes et confiscations en matière de Douane.....	352	23 mai.....	1014 A. E. — Arrêté portant transfert de concession provisoire au profit des héritiers de M. Posset.....	332
12 mai.....	1077 S. E. — Arrêté établissant une taxe d'importation sur les automobiles, pièces détachées et accessoires d'automobiles importés en Afrique occidentale française.....	470	23 mai.....	1015 S. B. — Arrêté portant transfert du conditionnement des bananes à la Chambre d'Agriculture.....	333
12 mai.....	1079 F. — Arrêté réglementant le mode de calcul du supplément colonial et de l'indemnité spéciale des charges, alloués aux employés, fonctionnaires et agents des cadres commun supérieur et assimilés de l'Afrique occidentale française.....	329	23 mai.....	1041 A. E. — Arrêté portant retrait d'autorisation personnelle de M. Guillaume.....	333
12 mai.....	1081 F. — Arrêté portant création de rubriques nouvelles aux chapitres I ^{er} , VI, XVI, et XXI des recettes du budget unique, exercice 1933.....	353	23 mai.....	1057 A. G. — Décision rapportant différentes autorisations antérieures et portant autorisations d'ouverture de dépôts de médicaments.....	333
12 mai.....	1082 F. — Arrêté portant création de rubriques nouvelles aux chapitres I ^{er} , VI, XVI et XXI des recettes du budget unique, exercice 1934.....	353	28 mai.....	197 C. — Circulaire au sujet de la Médaille d'Honneur du Travail.....	476
12 mai.....	1095 T. P. — Arrêté portant modification du tarif spécial P. V. n° 11 bis du Chemin de fer de Conakry-Niger.....	353	28 mai.....	1226 F. — Arrêté approuvant celui du Lieutenant-Gouverneur de la Guinée française, portant ouverture de rubriques nouvelles et de crédits supplémentaires et annulation de crédits au budget de cette Colonie, exercice 1933.....	396
12 mai.....	1096 T. P. — Arrêté portant modification du tarif spécial P. V. n° 15 (bananes et ananas) du Chemin de fer de Conakry au Niger.....	354	28 mai.....	1241 T. P. — Arrêté portant modification aux tarifs du Chemin de fer de Conakry au Niger.....	396
15 mai.....	944 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement de rôle de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	330	28 mai.....	1242 T. P. — Arrêté modifiant les tarifs spéciaux provisoires A et D du Chemin de fer de Conakry au Niger.....	396
16 mai.....	179 E. — Circulaire au sujet du prix annuel à des indigènes pour travaux scientifiques et documentaires.....	354	29 mai.....	1065 S. B. — Décision accordant une indemnité de déplacement aux membres des Commissions pour la banane.....	355
16 mai.....	965 bis A. G. — Arrêté portant modification à la marche des courriers postaux Kissidougou, Guékédou et retour et Kankan, Macenta et retour.....	330	30 mai.....	1068 AE/Z. — Arrêté portant retrait de déclaration d'infection.....	355
19 mai.....	Décret portant approbation de la délibération de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement de l'Afrique occidentale française du 5 mars 1934, tendant à majorer la surtaxe frappant les vins ordinaires d'origine étrangère importés dans les Colonies du groupe à régime préférentiel (arrêté de promulgation n° 1255 A. P., du 1 ^{er} juin 1934).....	351	31 mai.....	1083 A. G. — Arrêté autorisant la célébration du culte catholique dans un immeuble sis à Kanifara (canton de Sakodougou) cercle de Sigouri.....	355
			31 mai.....	1090 A. P. I. — Arrêté portant constitution de dossiers personnels pour les chefs indigènes.....	355
			31 mai.....	1091 A. P. I. — Décision nommant la Commission de contrôle des films cinématographiques, des disques phonographiques, des prises de vues cinématographiques et des enregistrements sonores.....	356

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1934			1934		
31 mai....	1093 F. — Décision autorisant le versement aux comptes spéciaux « Primes à l'exportation du sisal et du café » du montant du prélèvement effectué sur les fonds disponibles de la Caisse de réserve du Service local.....	356	11 juin....	1340 S. E. — Arrêté fixant le taux définitif de la prime à l'exportation pour les bananes fraîches pour le 1 ^{er} trimestre 1934.....	599
1 ^{er} juin....	1096 A. G. — Arrêté autorisant la célébration du culte catholique dans des immeubles sis à Félembé, Doussandou et Afirassandou (cerce de Kissidougou).....	356	12 juin....	1175 A. G. — Arrêté autorisant la célébration du culte protestant de la « Christian And Missionary Alliance » dans un immeuble sis à Damaniya (subdivision de Faranah, cerce de Dabola).....	361
2 juin....	1274 A. P. — Arrêté prononçant l'expulsion des territoires de l'Afrique occidentale française du nommé Mortada El Hor.....	398	13 juin....	1158 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement du rôle de la taxe sur le chiffre d'affaires (1 ^{er} trimestre 1934).....	361
2 juin....	1276 A. P. — Arrêté portant suppression des cercles de Pita et de Gueckédou et changement de dénomination du cerce de Koumbia (Guinée française).....	398	14 juin....	1193 A. G. — Arrêté abrogeant celui du 20 octobre 1930, portant réorganisation du Service de contrôle de l'Enseignement primaire en Guinée française, et divisant la Colonie en deux Circonscriptions scolaires.....	400
2 juin....	1279 F. — Arrêté portant ouverture de crédits supplémentaires au budget unique des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française, exercice 1934.....	398	14 juin....	1396 S. E. — Arrêté modifiant celui du 30 juillet 1930, portant réorganisation des Chambres d'agriculture et d'industrie en Afrique occidentale française.....	426
2 juin....	1282 P. — Arrêté portant règlement sur le régime des déplacements en Afrique occidentale française du personnel des cadres communs secondaires et des cadres spéciaux du Gouvernement général.....	447	15 juin....	1196 A. G. — Arrêté fixant pour le 2 ^e semestre 1934 les coefficients de majoration à appliquer aux tarifs de l'annexe B du décret du 8 septembre 1912 (Délaissement forfaitaire des marins de commerce à Conakry).....	400
5 juin....	1286 F. — Arrêté portant répartition entre les Colonies et Territoires des droits de timbre sur les billets de la Banque de l'Afrique occidentale française en 1933.....	399	15 juin....	1199 A. G. — Arrêté portant modification à celui du 19 décembre 1912 au sujet de la perception des redevances pour l'usage de la voie ferrée decauville à Boké.....	401
6 juin....	1116 A. G. — Arrêté autorisant la création à Kindia d'une association dite « Fédération Bananière de la Guinée française ».....	357	15 juin....	1200 A. E. — Arrêté chargeant M. Aubert, administrateur de 1 ^{re} classe des Colonies, inspecteur p. i. des Affaires administratives, de la liquidation de la Société de Prévoyance de Pita.....	401
7 juin....	1139 I. T. — Arrêté créant un Office du Travail en Guinée française.....	357	18 juin....	1224 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement de rôles de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	401
7 juin....	1141 A. E. — Arrêté accordant à M ^{me} Veuve Oitty, planteur la concession provisoire d'un terrain de 18 hectares sis à Dubréka (cerce de Conakry).....	257	20 juin....	1236 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement d'un rôle de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	401
7 juin....	1142 A. E. — Arrêté portant retrait d'une concession provisoire de 120 hectares sis à Yand-jecouyaya attribuée à M. Karl Ohsé par arrêté du 2 mai 1933.....	358	20 juin....	1424 F. — Arrêté portant règlement en clôture de l'exercice 1933, des dépenses et recettes effectuées au titre du fonds de renouvellement des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française.....	514
7 juin....	1143 A. E. — Arrêté portant location à M. Durand d'un terrain urbain de 2.000 mètres sis à N'Zérékoré (cerce dudit).....	358	20 juin....	1432 F. — Arrêté portant modification du budget unique des Chemins de fer, exercice 1933.....	515
7 juin....	1144 A. E. — Arrêté portant concession provisoire à la « Société de Prévoyance » de Kissidougou d'un terrain urbain sis à Kissidougou (cerce dudit).....	358	20 juin....	1436 T. P. — Arrêté fixant le mode de taxation des transports militaires sur les Chemins de fer de l'Afrique occidentale française.....	454
7 juin....	1145 A. E. — Arrêté portant transfert au profit de la Société Agricole du Ouattamba d'un terrain accordé provisoirement à M. Assad Melhem par arrêté du 30 avril 1931.....	259	21 juin....	1252 A. G. — Arrêté instituant des stages d'études au cours de grandes vacances scolaires pour les instituteurs du cadre secondaire et les moniteurs de l'Enseignement en service en Guinée française.....	401
7 juin....	1146 F. — Arrêté modifiant l'arrêté n° 647 F. du 31 mars 1934, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local, exercice 1934.....	559	21 juin....	1254 A. G. — Arrêté portant modification à la marche du courrier postal Beyla-Touba et retour.....	402
7 juin....	1147 C. P. — Arrêté portant création d'un service de prophylaxie de la trypanosomiase en Guinée française.....	359	22 juin....	1278 S. B. — Arrêté relatif au conditionnement de l'essence d'oranges de Guinée.....	476
8 juin....	1133 F. — Arrêté fixant le tarif d'hospitalisation à l'hôpital Ballay des malades relevant du budget de l'Etat.....	476	22 juin....	1280 A. P. I. — Arrêté portant rattachement de la subdivision de Pita à la subdivision de Ditinn et changement de dénomination de la subdivision de Ditinn.....	402
8 juin....	1333 S. E. — Arrêté fixant les mercuriales officielles pour le calcul des droits « ad valorem » à l'entrée et à la sortie de l'Afrique occidentale française et l'établissement des statistiques de commerce, pendant le deuxième semestre 1934.....	426	22 juin....	1281 F. — Arrêté portant suppression de l'agence spéciale de Pita et transfert de l'agence de Ditinn à Dalaba.....	402
8 juin....	1337 T. P. — Arrêté réservant pour pierres précieuses une parcelle du cerce de Kissidougou et ceux de Gueckédou, Macenta, N'Zérékoré (Guinée française).....	399	22 juin....	1282 A. E. — Arrêté accordant à titre définitif à M. Delpy la concession définitive de l'immeuble n° 142 de Kindia.....	402
9 juin....	1158 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement d'un rôle de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	361			

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1934			1934		
22 juin.....	1283 A. E. — Arrêté portant transfert à MM. Makoul frères, de la location d'un terrain d'une superficie de 500 mètres carrés sis à Moriguedougou (cercle de Kankan).....	403	22 juin.....	1309 A. G. — Arrêté portant dénomination de l'école urbaine à programmes métropolitains de Conakry.....	409
22 juin.....	1284 A. E. — Arrêté portant transfert à M ^{me} Maria Pontoir de la parcelle 14 bis du lot 77 de la ville de Conakry.....	403	22 juin.....	1311 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement de rôles de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	409
22 juin.....	1285 A. E. — Arrêté accordant à titre définitif à M. Viaris de Lesegno d'un terrain d'une superficie de 95 hectares 64 ares, 66 centiares, sis à Koliagbé (cercle de Kindia).....	404	22 juin.....	1314 A. E. — Arrêté portant location à M. Fodé Douzo, commerçant, d'un terrain d'une superficie de 1.125 mètres sis à Diakolidougou (cercle de Beyla).....	409
22 juin.....	1286 A. E. — Arrêté accordant à la Société de Prévoyance de N'Zérékoré, la concession provisoire d'un terrain urbain d'une superficie de 5.125 mètres carrés sis à N'Zérékoré (cercle dudit).....	404	25 juin.....	1325 A. G. — Décision autorisant la « Société du Koba » à acquitter par abonnement le droit de timbre sur ses actions de numéraires et ses parts de bénéficiaires.....	409
22 juin.....	1287 A. E. — Arrêté portant transfert à M. Joseph Kalil de la location d'un terrain urbain sis à Boffa (cercle de Beyla).....	404	25 juin.....	1326 A. G. — Arrêté autorisant l'Administrateur maire de la commune mixte de Conakry à réunir la Commission municipale en session extraordinaire le mardi 26 juin 1934.....	409
22 juin.....	1288 A. E. — Arrêté accordant à M. Gaillardon (Jean), directeur de Plantation, la concession provisoire d'un terrain de 18 hectares sis aux environs de Kankan (cercle dudit).....	405	26 juin.....	1346 A. G. — Arrêté autorisant l'Administrateur maire de la commune mixte de Kankan à réunir la Commission municipale en session extraordinaire le mardi 26 juin 1934.....	409
22 juin.....	1289 A. E. — Arrêté portant retrait de deux concessions provisoires sis à Kibola et Kasomba accordées à la Société Paterson, Zochonis et Co ^l Limited.....	405	26 juin.....	1450 S. E. — Arrêté fixant le taux définitif de la prime à l'exportation des bananes fraîches pour 2 ^e trimestre 1934.....	452
22 juin.....	1290 A. R. — Arrêté portant autorisation à la Société du Koba d'établir un wharf à Tatéma (Boffa).....	574	27 juin.....	1348 A. G. — Décision portant ouverture de divers bureaux des Postes, Télégraphes et Téléphones aux opérations de la Caisse d'épargne.....	409
22 juin.....	1291 A. E. — Arrêté accordant à la « Société du Koba » l'autorisation d'occuper une parcelle du domaine public maritime sis à Tatéma (cercle de Boffa).....	405	29 juin.....	Décret approuvant, en ce qui concerne le mode d'assiette et les règles de perception, l'arrêté du Gouverneur général de l'Afrique occidentale française du 12 mai 1934, pris en Commission permanente du Conseil de Gouvernement, fixant la taxe d'importation sur les automobiles et pièces détachées, à leur entrée en Afrique occidentale française (arrêté de promulgation n° 1704 A. P., du 24 juillet 1934).....	470
22 juin.....	1292 A. G. — Arrêté abrogeant l'arrêté 1153 A. G. du 30 juin 1933 réglementant la taxe sur les véhicules sans moteur en Guinée française.....	406	30 juin.....	1369 A. R. Z. — Arrêté portant retrait de déclaration d'infection.....	430
22 juin.....	1293 A. G. — Arrêté portant approbation du budget supplémentaire de la commune mixte de Conakry, exercice 1934.....	406	30 juin.....	Décret approuvant la délibération de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement de l'Afrique occidentale française, en date du 10 février 1934, fixant le régime douanier des dynamites d'origine étrangère importées dans les Colonies du groupe à régime préférentiel (arrêté de promulgation n° 1714 A. P., du 24 juillet 1934).....	474
22 juin.....	1294 A. G. — Arrêté portant approbation du compte de gestion du garde magasin comptable de la commune mixte de Conakry, exercice 1933.....	406	30 juin.....	Décret approuvant la délibération de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement de l'Afrique occidentale française, en date du 10 février 1934, fixant le régime douanier des dynamites d'origine étrangère importées dans les Colonies du groupe à régime préférentiel (arrêté de promulgation n° 1714 A. P., du 24 juillet 1934) [Rectificatif].....	577
22 juin.....	1295 A. G. — Arrêté portant approbation du compte administratif de la commune mixte de Conakry, exercice 1933.....	406	2 juillet.....	1529 S. E. — Arrêté fixant le taux des primes à l'exportation pour les bananes fraîches, le sisal, manioc, caoutchouc, café pour le 3 ^e trimestre 1934.....	454
22 juin.....	1298 F. — Arrêté portant admission en non valeur d'un ordre de recette du budget de l'État restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 1933.....	406	4 juillet.....	1383 A. E. — Arrêté accordant à M. Jeffers l'autorisation personnelle de se livrer aux prospections minières.....	430
22 juin.....	1299 A. E. — Arrêté accordant à M. Cova Zoumanigui, la concession provisoire d'un terrain urbain d'une superficie de 2.585 mètres carrés sis à Macenta (cercle dudit).....	406	4 juillet.....	1402 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement d'un rôle de l'impôt sur le revenu pour l'année 1934.....	430
22 juin.....	1300 A. E. — Arrêté accordant à M. Mingrelis, la concession provisoire d'un terrain urbain d'une superficie de 900 mètres carrés, sis à Lala (cercle de N'Zérékoré).....	407	4 juillet.....	1405 A. G. — Arrêté autorisant l'Administrateur maire de la commune mixte de Conakry à réunir la Commission municipale en session extraordinaire le vendredi 6 juillet 1934.....	430
22 juin.....	1301 A. E. — Arrêté portant autorisation de prise d'eau dans la rivière Kilissi accordée à M ^{me} Marie Maria François.....	407	7 juillet.....	1422 A. G. — Arrêté autorisant la constitution d'une association dite « Association Mutuelle Agricole des Planteurs de la région de Kindia ».....	430
22 juin.....	1302 A. E. — Arrêté accordant à la Société du Koba la concession provisoire d'un terrain de trois hectares sis à Tatéma (cercle de Boffa).....	408			
22 juin.....	1303 A. E. — Arrêté portant location à M. Tierno Oumarou, chef de canton, d'un terrain urbain de 625 mètres carrés sis à Dalaba (cercle de Mamou).....	408			
22 juin.....	1304 A. E. — Arrêté accordant à M. Fournier (Gérard), planteur à Friguigbé la concession provisoire d'un terrain de 35 hectares sis à Bengaya (cercle de Kindia).....	408			

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1934			1934		
7 juillet...	1432 A. E. — Arrêté portant location à M. Farès Farage d'un terrain urbain d'une superficie de 625 mètres sis à Boola (cercle de Beyla).....	430	23 juillet...	1530 A. E. — Arrêté accordant à M. Rougeyron (Louis) à Macenta la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 66 hectares environ sis à Ouremaï (cercle de Macenta).....	456
7 juillet...	1433 A. E. — Arrêté accordant à M. Magnant (Léonce) la concession provisoire d'un terrain de 50 hectares sis à Manéah (cercle de Conakry).....	431	23 juillet...	1531 A. E. — Arrêté portant transfert à M. Wi-riath (René) de la concession provisoire d'un terrain rural de 70 hectares, sis à Kiri-Kira (cercle de Conakry).....	456
7 juillet...	1434 A. E. — Arrêté accordant à M. Regnault (Marcel) la concession provisoire d'un terrain de 115 hectares environ sis à Finamoussaya (cercle de Kouroussa).....	431	23 juillet...	1532 A. E. — Arrêté portant résiliation d'une location consentie à la « Compagnie du Niger Français », d'un terrain sis à Cassambia (cercle de Boffa).....	456
7 juillet...	1435 A. E. — Arrêté accordant au profit de M. Boukakar Fofana, le remboursement d'une amende.....	432	23 juillet...	1533 A. E. — Arrêté portant retrait d'une concession provisoire de 50 hectares sis à Kaporo (cercle de Conakry) attribuée à M. Francisco Guin Llima par arrêté du 30 mars 1931.....	456
11 juillet...	1449 A. P. I. — Arrêté autorisant le fonctionnement de la Société Artistique et de Secours Mutuels de Boké.....	453	23 juillet...	1534 A. E. — Arrêté portant résiliation de la location de la parcelle 6 du Jardin de Téliko (cercle de Mamou) consentie à M. Jabre, par arrêté du 17 octobre 1916.....	456
16 juillet...	1473 F. — Décision portant prélèvement exceptionnel de 10.000 francs sur les fonds disponibles de la Caisse de réserve, exercice 1934.....	453	23 juillet...	1935 A. E. — Arrêté accordant à M. de Villele (Paul) à Coyah la concession provisoire d'un terrain de 12 hectares 80 sis à Goré, canton de Coyah (cercle de Conakry).....	456
17 juillet...	1646 S. E. — Arrêté portant retrait d'une concession provisoire d'un terrain de 400 hectares sis dans la région de Boffa accordée provisoirement à M. Venail et transférée à ses fils Henri et Pierre Venail.....	475	23 juillet...	1536 A. E. — Arrêté portant retrait de la concession provisoire du lot n° 40 de Pita, attribuée à M. Kobélé Keita, par arrêté du 11 mai 1922..	457
17 juillet...	1648 S. E. — Arrêté modifiant celui du 30 septembre 1932, instituant une Chambre d'agriculture et d'industrie en Guinée française.....	475	23 juillet...	1537 A. E. — Arrêté portant retrait de la concession provisoire de la parcelle 2 du lot n° 35 de Conakry.....	457
18 juillet...	1494 A. P. I. — Arrêté autorisant le fonctionnement de la Société « Amicale Camille Guy ».	453	23 juillet...	1547 C. P. — Arrêté fixant le tarif des indemnités de déplacement à allouer au personnel des cadres communs secondaires et des cadres du Gouvernement général en service en Guinée française.....	457
19 juillet...	Décret approuvant la délibération de la Commission permanente du Conseil du Gouvernement de l'Afrique occidentale française en date du 12 mai 1934, tendant à modifier le régime douanier des automobiles et pièces détachées d'origine étrangère, importées dans les Colonies du groupe à régime préférentiel (arrêté de promulgation n° 1703 A. P., du 24 juillet 1934).....	472	25 juillet...	1557 A. E. Z. — Arrêté portant retrait de déclaration d'infection.....	477
19 juillet...	Décret réglementant l'attribution de l'indemnité de zone (arrêté de promulgation n° 1862 A. P., du 17 août 1934).....	535	25 juillet...	Décret approuvant la délibération de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement de l'Afrique occidentale française, du 14 avril 1934, tendant à modifier le décret du 1 ^{er} juin 1932, portant réglementation du service des Douanes en Afrique occidentale française (arrêté de promulgation n° 1860 A. P., du 17 août 1934).....	535
23 juillet...	1510 A. G. — Arrêté portant approbation du compte administratif de la commune mixte de Kankan, exercice 1933.....	453	26 juillet...	1736 T. P. — Arrêté portant modification au tarif spécial P. V. n° 15 (transport de bananes et ananas).....	515
23 juillet...	1511 A. G. — Arrêté portant approbation du compte de gestion du garde magasin comptable de la commune mixte de Kankan, exercice 1933.....	453	31 juillet...	1771 S. E. — Arrêté modifiant l'article 33 de l'arrêté du 31 mai 1930, réorganisant les Chambres de commerce en Afrique occidentale française.....	546
23 juillet...	1524 A. G. — Arrêté portant ouverture d'un crédit supplémentaire au budget primitif de la commune mixte de Conakry, exercice 1934.....	453	2 août...	1590 A. P. I. — Arrêté portant fixation des jours d'audience du Tribunal de 1 ^{re} instance de Conakry pendant les vacances judiciaires.....	477
23 juillet...	1525 A. G. — Arrêté approuvant les délibérations du 26 juin 1934 des Commissions municipales de Conakry et de Kankan portant prélèvements exceptionnels sur les traitements et salaires du personnel de ces communes mixtes.....	453	3 août...	1596 A. G. — Décision autorisant les nommés Michel Hayeck et Nassri Makoul Bittar à utiliser une voiture torpédo Ford pour des transports en commun.....	478
23 juillet...	1526 A. G. — Arrêté portant approbation du budget supplémentaire de la commune mixte de Kankan, exercice 1934.....	453	4 août...	1604 A. G. — Arrêté autorisant l'Administrateur maire de la commune mixte de Conakry à réunir la Commission municipale en session extraordinaire le mardi 7 août 1934.....	478
23 juillet...	1527 A. E. — Arrêté accordant à M ^{me} Kalil Ali Hadjiss, à Conakry, la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 30 hectares 900 environ sis au kilomètre 92.500 de la route de Conakry à Forécariah (cercle de Forécariah).....	453	8 août...	1619 A. E. — Arrêté accordant à M. Delsol, planteur à Saréya la concession provisoire d'un terrain de 120 hectares environ sis à Saréya (cercle de Kouroussa).....	478
23 juillet...	1528 A. E. — Arrêté accordant à titre définitif à M. Habib Hayeck (Joseph) la parcelle 5 du lot n° 10 de Labé.....	453	8 août...	1620 A. E. — Arrêté portant transfert à M. Wilieffert (Fernand), de la concession provisoire d'un terrain rural de 19 hectares 50 sis à Béréakori (cercle de Kindia).....	478
23 juillet...	1529 A. E. — Arrêté accordant à M. Aminthe l'autorisation d'exploiter les substances non minérales de l'Île d'Alcatraz.....	455			

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1934			1934		
8 août....	1620 bis A. E. — Arrêté accordant à M. Wladimir de Kœppen, la concession provisoire d'un terrain de 40 hectares environ, sis à Souguéta (cercle de Kindia).....	479	8 sept....	1787 A. E. — Arrêté accordant à M. Roseberry, missionnaire à Kankan, la concession provisoire d'un terrain urbain d'une superficie de 900 mètres carrés sis au voisinage du village de Yarankoro (cercle de Kissidougou).....	538
8 août....	1621 A. E. — Arrêté accordant à la « Société du Koba » l'autorisation d'occuper une parcelle du domaine public maritime sis à Taboriah (cercle de Boffa).....	479	8 sept....	1788 A. E. — Arrêté modifiant celui du 30 août 1927 (n° 1397 E. F. A.) portant exonération au profit des agriculteurs indigènes de la majoration de 25 % sur les réparations faites par les écoles d'apprentissage au matériel agricole et sur les cessions de matériel agricole et de bétail consenties par le budget local aux agriculteurs indigènes.....	538
8 août....	1622 A. E. — Arrêté portant protection des peuplements forestiers.....	479	8 sept....	1789 A. E. — Arrêté portant autorisation de prise d'eau dans la rivière Boatamiré accordée à M. Varvatsoulis.....	539
13 août....	1632 A. G. — Arrêté créant des dépêches directes par les trains Conakry-Kindia et vice-versa.....	518	8 sept....	1790 A. E. — Arrêté accordant à M. Molly l'autorisation personnelle de se livrer aux prospections minières.....	539
19 août....	1689 A. G. — Arrêté prescrivant une enquête de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> en vue de l'établissement à Kindia d'un dépôt d'hydrocarbures de 2 ^e catégorie par la Société Commerciale de l'Ouest Africain.....	518	8 sept....	1790 bis A. E. — Arrêté accordant à MM. Samia fils, commerçant à Conakry, la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 30 hectares sis à Tamboya (cercle de Conakry).....	539
19 juillet....	1691 A. G. — Arrêté prescrivant une enquête de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> en vue de l'établissement à Kindia d'un dépôt d'hydrocarbures de 2 ^e catégorie par la Compagnie du Niger Français.....	519	8 sept....	1791 A. E. — Arrêté accordant à M. Parès l'autorisation personnelle de se livrer aux prospections minières.....	540
19 août....	1694 C. M. — Arrêté portant création de sous-circonscriptions de réserves.....	519	8 sept....	1791 bis A. E. — Arrêté accordant à la Compagnie Agricole de Guinée une prorogation de délai de 2 ans pour mise en valeur d'une concession de 87 hectares sis à Kouria (cercle de Conakry).....	540
21 août....	1696 A. G. — Arrêté fixant la date de mise en recouvrement du rôle de la taxe sur le chiffre d'affaires (2 ^e trimestre 1934).....	220	8 sept....	1792 A. E. — Arrêté accordant à titre définitif à M. Perrin, planteur à Kolenté, l'immeuble n° 143 du cercle de Kindia.....	541
21 août....	1698 A. G. — Arrêté prescrivant une enquête de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> en vue de l'établissement à Kankan d'un dépôt d'hydrocarbures de 2 ^e catégorie par la Société Commerciale de l'Ouest Africain.....	520	8 sept....	1793 A. E. — Arrêté accordant à titre définitif à la « Société Deleau et Bordanave », l'immeuble n° 144 de Kindia.....	541
22 août....	1889 C. M. — Arrêté fixant les quantités d'eau allouées gratuitement et à titre de cession aux militaires de la place de Kindia et le mode de remboursement des dépenses de consommation d'eau par les parties prenantes isolées.....	536	8 sept....	1794 A. E. — Arrêté prononçant le retrait de l'autorisation personnelle de M. Clarke.....	541
23 août....	1711 A. G. — Arrêté prescrivant une enquête de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> en vue de l'établissement à Mamou d'un dépôt d'hydrocarbures de 2 ^e catégorie par la Société Commerciale de l'Ouest Africain.....	520	8 septemb.	1795 A. E. — Arrêté portant modification à l'arrêté n° 215 A. E., du 8 février 1933 au sujet des redevances pour travaux effectués par le Service topographique.....	541
24 août....	1719 A. E. — Arrêté portant autorisation personnelle à M. Jeffers de se livrer aux prospections minières en Guinée française.....	521	8 sept....	1796 A. G. — Arrêté portant ouverture de crédits supplémentaires au budget primitif de la commune mixte de Conakry, exercice 1934.....	555
28 août....	1944 C. M. — Arrêté fixant la date d'incorporation de la deuxième fraction de la classe 1933.....	554	8 sept....	1797 A. E. — Arrêté accordant à la « Société des Bananeries Africaines » la remise gracieuse des 9/10 ^e d'une pénalité encourue pour défaut de paiement de l'abonnement au timbre aux échéances trimestrielles.....	541
29 août....	1732 A. G. — Arrêté modifiant le 3 ^{me} paragraphe de l'article 1 ^{er} de l'arrêté local du 9 septembre 1907 créant une école d'apprentissage à Conakry.....	537	8 sept....	1798 A. E. — Arrêté portant remise gracieuse d'une pénalité encourue par M ^{me} Veuve Mocoçain.....	541
31 août....	1989 A. P. — Arrêté portant réorganisation de la Commune mixte de Conakry.....	677	9 sept....	Décret approuvant en ce qui concerne le mode d'assiette et les règles de perception l'arrêté du Gouverneur général de l'Afrique occidentale française du 28 juin 1934, pris en Commission permanente du Conseil de Gouvernement, fixant la taxe d'importation sur les couvertures communes et les tissus mélangés autrement que dans la lisière et dans les chefs (arrêté de promulgation n° 2544 A. P., du 17 novembre 1934).....	575
31 août....	1990 A. P. — Arrêté portant réorganisation de la Commune mixte de Kankan.....	677	13 septemb.	1831 A. G. — Arrêté prescrivant une enquête de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> en vue de l'établissement à Kankan d'un dépôt d'hydrocarbures de 2 ^e catégorie par la Compagnie de l'Afrique Occidentale.....	541
31 août....	1998 S. E. — Arrêté portant transfert à la « Société du Koba » d'une concession provisoire de 505 hectares sis à Tatéma (cercle de Boffa) précédemment accordée à M. Annet.....	555	13 septemb.	1841 A. G. — Arrêté prescrivant une enquête de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> en vue de l'établissement à Kankan d'un dépôt d'hydrocarbures de 2 ^e catégorie par la Compagnie du Niger Français.....	542
8 sept....	1761 A. G. — Arrêté portant transformation du bureau postal de plein exercice de Pita en bureau auxiliaire.....	537			
8 sept....	1785 A. E. — Arrêté portant retrait d'une partie d'une concession provisoire accordée par arrêté du 28 août 1930, au profit de M. Assad Zaka Béjani à Timbo-Mamou.....	537			
8 sept....	1786 A. G. — Arrêté modifiant les arrêtés 339 B, du 23 février 1932 et 537 B, du 25 mars 1932, réglant la marche des courriers postaux à l'intérieur de la Colonie.....	537			
8 sept....	1786 bis A. E. — Arrêté accordant à M. Assad Zaka Béjani la concession définitive de l'immeuble n° 168 de Timbo-Mamou.....	538			

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1934			1934		
14 sept....	1846 A. P. I. — Arrêté autorisant à la Société « Sports-Athlétisme » Camille Guy à fonctionner.	555	4 octobre.	2013 A. G. — Arrêté portant autorisation d'enseigner à l'école urbaine privée de Boké accordée au R. P. Besnier, de la Société du Saint-Esprit	576
14 sept....	1847 B. S. — Arrêté autorisant à titre exceptionnel l'exportation des régimes de bananes de 8 à 9 kilogrammes.	542	4 octobre.	2015 S. B. — Arrêté fixant la taxe du cautionnement de l'essence d'orange.	576
14 sept....	1849 S. — Arrêté plaçant la ville de Kindia sous le régime du danger imminent.	542	5 octobre.	2023 A. P. I. — Arrêté portant interdiction de séjour à un indigène originaire de Sierra-Leone.	577
18 septemb.	1867 A. G. — Arrêté prescrivant une enquête de <i>commodo et incommodo</i> en vue de l'établissement à Kouroussa d'un dépôt d'hydrocarbures de 2 ^{me} catégorie par la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale.	555	6 octobre.	2032 A. E. Z. — Arrêté déclarant le canton de Kollé, subdivision de Tougué (cercle de Labé) infecté de fièvre charbonneuse.	577
20 sept....	1886 A. G. — Arrêté autorisant l'Administrateur maire de la commune mixte de Kankan à réunir la Commission municipale en session extraordinaire le samedi 29 septembre 1924.	556	6 octobre.	2033 A. E. Z. — Arrêté déclarant le territoire du village de Bissikrima, canton de Dabola (cercle dudit) infecté de fièvre charbonneuse.	577
24 septemb.	1919 A. G. — Arrêté prescrivant une enquête de <i>commodo et incommodo</i> en vue de l'établissement à Bissikrima (cercle de Dabola) d'un dépôt d'hydrocarbures de 2 ^{me} catégorie par la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale.	556	8 octobre.	2040 C. M. — Arrêté portant désignation des membres du Tribunal des Pensions de Conakry.	577
26 septemb.	1946 A. G. — Arrêté prescrivant une enquête de <i>commodo et incommodo</i> en vue de l'établissement à Mamou d'un dépôt d'hydrocarbures de 2 ^{me} catégorie par la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale.	556	9 octobre.	2049 A. G. — Arrêté portant création de Sections en 4 ^{me} année de l'Ecole primaire supérieure Camille Guy.	577
27 sept....	1955 A. E. — Arrêté accordant à M. Aminthe l'autorisation personnelle de se livrer aux prospections minières.	575	12 octobre.	2064 A. F. — Arrêté accordant à M. Le Roy l'autorisation personnelle de se livrer aux prospections minières.	599
27 sept....	2213. — Arrêté rendant applicables les tarifs provisoires A, B, D, E, F, G du Chemin de fer de Conakry au Niger jusqu'au 30 septembre 1935.	574	13 octob...	2070 A. G. — Décision accordant à la « Société Coloniale, Agricole, Commerciale et Industrielle de l'Afrique Occidentale », la remise gracieuse des 9/10 ^e d'une pénalité de retard qu'elle a encourue.	599
29 sept....	1971 A. E. Z. — Arrêté déclarant le canton de Thia (cercle de Boffa) infecté de charbon emphysemateux.	575	16 octobre.	2089 A. G. — Arrêté portant reclassement de la voirie urbaine de Conakry.	599
29 sept....	1978 A. G. — Arrêté portant remise gracieuse des 7/10 ^e d'une pénalité encourue par la « Société de Cultures et Bananeraies du Kin-San ».	575	18 octobre.	2097 A. P. I. — Arrêté autorisant la Société de Secours mutuels « Union Sénégalaise en Guinée française ».	599
29 sept....	1979 A. G. — Arrêté portant remise gracieuse des 5/10 ^e d'une pénalité encourue par M. Belvallette, planteur à Souguéta pour enregistrement hors délais d'un arrêté de concession provisoire.	575	18 octobre.	2297 A. G. — Arrêté portant contingentement des alcools à haut titrage pour l'année 1935.	599
29 sept....	1980 A. E. — Arrêté accordant à M. Chal (Gabriel), planteur à Kolenté, la concession provisoire d'un terrain de 12 hectares sis à Moria (cercle de Kindia).	680	18 octobre.	2312 S. E. — Arrêté fixant les taux des primes à l'exportation pour le sisal, manioc, caoutchouc, café pendant le 4 ^e trimestre 1934.	636
29 sept....	1985 A. P. I. — Arrêté réglementant le pécule des détenus indigènes.	675	22 octob...	2348 F. — Arrêté déterminant les indemnités-charges de famille du personnel des cadres communs secondaires, locaux et spéciaux.	150
29 septemb.	1987 F. — Arrêté constituant le commis principal du cadre local des Postes, Télégraphes et Téléphones Dia (Joseph) ex-gérant du bureau de Pita, débiteur envers la Colonie de la somme de 4.199 fr. 39 et des intérêts de cette somme à 4 % l'an.	576	22 octobre.	2352 T. P. — Arrêté fixant les redevances pour travaux exécutés par le Service topographique en Guinée.	636
29 sept....	Décret portant réglementation des prises de police en Afrique occidentale française (arrêté de promulgation n° 2502 bis A. P. du 12 novembre 1934).	674	22 octobre.	2354 T. P. — Arrêté portant modification du tarif P. V. n° 11 bis du Chemin de fer de Conakry au Niger.	651
1 ^{er} octobre.	340 S. J. — Circulaire au sujet de la procédure criminelle en Afrique occidentale française.	598	25 octobre.	2364 S. E. — Arrêté fixant le taux des primes pour les bananes fraîches : prime définitive 3 ^e trimestre 1934 et provisoire 4 ^e trimestre 1934.	652
2 octob...	2001 S. — Arrêté rapportant l'arrêté du 14 septembre 1934 n° 1849 S. plaçant la ville de Kindia sous le régime du danger imminent.	576	26 octobre.	2135 F. — Arrêté portant prélèvement exceptionnel de 40.000 francs sur les fonds disponibles de la Caisse de réserve, exercice 1934.	600
4 octobre.	2012 A. G. — Décision accordant à M. Habib Hayech, commerçant à Labé la remise gracieuse de la totalité d'une pénalité de retard.	656	26 octobre.	2139 A. G. — Arrêté portant création d'une mutuelle scolaire à l'école élémentaire de Forécariah.	600
			27 octobre.	2152 F. M. — Décision exonérant de la majoration de 25 % applicable aux cessions consenties par l'Administration aux particuliers (Monument Georges Poiret).	637
			27 octobre.	2158 A. E. — Arrêté portant résiliation de la location d'un terrain de 8770 mètres carrés consentie à la C ^{ie} Africaine des Plantes à Parfum par arrêté du 26 juillet 1930.	637
			27 octobre.	2159 A. E. — Arrêté portant approbation du plan de lotissement de Ouassou.	637
			27 octobre.	2160 A. E. — Arrêté portant retrait d'une concession provisoire de 85 hectares sise à Kolenté attribuée à la Société L. Roumens, le 31 janvier 1928.	637

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1934			1934		
27 octobre.	2161 A. E. — Arrêté accordant à M. Debay, planteur à Kindia, la concession provisoire d'un terrain de 85 hectares sis à Maléa (cercle de Kindia).....	637	7 novemb..	2249 A. G. — Arrêté portant surcharge de timbres taxe.....	654
27 octobre.	2162 A. E. — Arrêté portant retrait d'une concession provisoire sise à Kallia (cercle de Kindia) attribuée à M. Rodriguez Marrero par arrêté du 28 mai 1930.....	638	10 nov.....	2228 A. G. — Décision fixant la composition des Commissions chargées de dresser la liste électorale annuelle en vue de la formation du collège électoral indigène 1935.....	641
27 octobre.	2163 A. E. — Arrêté accordant à la Société « Paterson et Zochonis et C ^{ie} Ltd » la concession définitive de la parcelle 1 du lot 3 de Bentimodia, titre foncier 85 du Rio-Nunez.....	638	12 nov.....	2503 A. P. — Arrêté réglementant les prises de police en Afrique occidentale française.....	676
27 octob...	2164 A. E. — Arrêté accordant à titre définitif à M. Ibrahim Ayoub la parcelle 4 du lot n° 10 de Bentimodia, titre foncier 83 du Rio-Nunez.....	638	13 nov.....	2239 A. G. — Arrêté convoquant le collège électoral de la Commune mixte de Conakry en vue de renouvellement intégral de sa Commission municipale.....	642
27 octob...	2165 A. E. — Arrêté portant location à M. Darwiche Boudalha, commerçant à Kindia, d'un terrain rural d'une superficie de 1 hectare, 40 ares, 19 centiares sis à Kindia (cercle dudit).....	638	14 nov.....	2248 A. E. — Arrêté accordant à M. Rolin l'autorisation personnelle de se livrer aux prospections minières.....	654
27 octob...	2166 A. E. — Arrêté accordant à titre définitif à la « Compagnie Africaine des Plantes à Parfum », l'immeuble n° 56 de Labé.....	639	15 nov.....	2252 A. P. I. — Arrêté portant réorganisation de l'Administration indigène en Guinée française.....	654
27 octobre.	2168 A. E. — Arrêté portant approbation du plan de lotissement de Coyah (cercle de Conakry).....	639	16 nov.....	2257 A. G. — Décision autorisant la Société des « Anciens Etablissements J. Burki » à souscrire l'abonnement au timbre pour les 300 actions numéraire faisant partie de son capital social.....	656
27 octobre.	2169 A. E. — Arrêté portant retrait d'une concession provisoire de 50 hectares accordée à M. Motard par arrêté du 28 août 1930.....	640	19 nov.....	2284 A. P. I. — Arrêté fixant la date des opérations et la composition des commissions de recrutement indigène en 1935.....	656
27 octobre.	2170 A. G. — Arrêté ordonnant le remboursement au profit de M ^{me} Kalil Ali Hadjiss, des 7.10 ^e d'une pénalité pour hors délai des droits d'enregistrement d'un arrêté du 23 juillet 1934.....	640	21 nov.....	2291 A. E. Z. — Arrêté portant retrait de déclaration d'infection.....	658
27 octobre.	2171 A. G. — Arrêté portant autorisation extraordinaire de dépenses au budget primitif de la Commune mixte de Kankan, exercice 1934.....	640	21 novemb.	2297 A. G. — Arrêté portant contingentement des alcools à haut tirage pour l'année 1935.....	458
27 octobre.	2172 A. G. — Arrêté portant annulation de celui du 22 juin 1934, portant réglementation des patentes et licences en Guinée française.....	640	21 novemb.	2306 A. G. — Arrêté portant renouvellement partiel des membres du Comité local d'Anciens Combattants.....	658
27 octobre.	2173 A. G. — Arrêté portant fixation en 1935 d'une part proportionnelle de 90 % au profit des Communes mixtes de Conakry et de Kankan, sur le produit du rachat des prestations perçu dans les limites de ces Communes mixtes.....	640	21 novemb.	2313 A. E. — Arrêté portant admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable.....	659
28 octob...	Décret approuvant une délibération de la Commission permanente du Conseil du Gouvernement de l'Afrique occidentale française du 28 juin 1934, relative au régime douanier des couvertures communes (arrêté de promulgation n° 2543 A. P., du 17 novembre 1934).....	676	21 nov.....	2323 A. G. — Arrêté réglementant dans les centres urbains de la Guinée française la construction et la salubrité des maisons ainsi que les permissions de voirie, d'alignement et les servitudes d'esthétique.....	681
30 octobre.	2418 F. — Arrêté réglementant le mode et les conditions de concession de l'indemnité de zone.....	652	29 nov.....	2359 F. — Arrêté portant prorogation d'exercice du budget local 1934.....	689
30 octobre.	2428 T. P. — Arrêté créant un tarif spécial G. V. 3 ^{ter} sur le Conakry-Niger.....	653	30 nov.....	2373 F. — Décision portant prélèvement exceptionnel de 50.000 francs sur les fonds disponibles de la Caisse de réserve, exercice 1934.....	680
30 octobre.	2430 T. P. — Arrêté portant modification au tarif spécial P. V. n° 10 du Chemin de fer de Conakry, au Niger.....	653	30 novemb.	2374 A. G. — Décision portant désignation des membres devant faire partie des Commissions des contributions directes pour l'année 1935.....	601
31 octobre.	2183 A. E. Z. — Arrêté portant retrait de déclaration d'infection.....	641	30 nov.....	2375 A. G. — Décision portant désignation des membres des Commissions des patentes pour 1935.....	601
5 novemb.	2202 A. P. I. — Arrêté modifiant les heures de délivrances des poudres au magasin spécial.....	641	30 novemb.	2376 A. G. — Arrêté portant approbation du budget primitif de la Commune mixte de Conakry, exercice 1935.....	691
			30 nov.....	2377 A. G. — Arrêté portant autorisation extraordinaire de dépenses au budget primitif de la Commune mixte de Conakry, exercice 1934.....	601
			6 décemb.	2434 A. E. Z. — Arrêté déclarant le canton de Dalaba, subdivision dudit cercle de Mamou, infecté de fièvre charbonneuse.....	602